



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2013



1**PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS 3**

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	16

2**GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 29**

2.1	Le Conseil d'administration	30
2.2	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	65
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	92
2.4	Le Comité Exécutif	94

3**ACTIVITÉS ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2013 95**

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	96
3.2	Résultats par pôle/métier	98
3.3	Bilan	109
3.4	Compte de résultat	113
3.5	Événements récents	117
3.6	Perspectives	118
3.7	Structure financière	120

4**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013 ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE 121**

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2013	124
4.2	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	125
4.3	Bilan au 31 décembre 2013	126
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2013	127
4.5	Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013	128
4.6	Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	130
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	222

5**RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES 225**

5.1	Synthèse des risques annuels	227
5.2	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	236
5.3	Gestion des risques	250
5.4	Risque de crédit	257
5.5	Titrisation en portefeuille bancaire	287
5.6	Risque de contrepartie	298
5.7	Risque de marché	302
5.8	Risques souverains	316
5.9	Risque de liquidité et de refinancement	319
5.10	Risque opérationnel	325
5.11	Risque de non-conformité et de réputation	331
5.12	Risques d'assurance	331
Annexes :		337
Annexe 1 : Expositions selon les recommandations du Conseil de stabilité financière		337
Annexe 2 : Informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »		340
Annexe 3 : Glossaire		347

6**INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX 349**

6.1	États financiers de BNP Paribas SA	350
	Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux	352
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et la mise en distribution de dividende	381
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	382
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	383
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2013 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	386
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	387

7**UNE BANQUE RESPONSABLE : INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS 389**

7.1	La démarche de BNP Paribas en tant que banque responsable	390
7.2	Responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique	396
7.3	Responsabilité sociale : développer une gestion engagée et loyale des ressources humaines	404
7.4	Responsabilité civique : lutter contre l'exclusion, promouvoir l'éducation et la culture	419
7.5	Responsabilité environnementale : agir contre le changement climatique	427
7.6	Table de concordance avec la liste des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II	433
7.7	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas	435

8**INFORMATIONS GÉNÉRALES 439**

8.1	Documents accessibles au public	440
8.2	Contrats importants	440
8.3	Situation de dépendance	440
8.4	Changement significatif	441
8.5	Investissements	441
8.6	Informations concernant l'activité pays par pays	442
8.7	Actes constitutifs et statuts	443
8.8	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	448

9**RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 451**

9.1	Commissaires aux comptes	452
-----	--------------------------	-----

10**RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 453**

10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	454
10.2	Attestation du responsable	454

11**TABLE DE CONCORDANCE 455**



BNP PARIBAS

Document de référence et rapport financier annuel **2013**



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2014 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document de référence figure en page 455.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
	Résultats	4
	Capitalisation boursière	4
	Notations long terme et court terme	5
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
	Retail Banking	6
	Investment Solutions	10
	Corporate and Investment Banking	12
	Autres Activités	15
	Facteurs clés propres à l'activité	15
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	16
	Le capital social	16
	Évolution de l'actionnariat	16
	Le marché de l'action	17
	Le tableau de bord de l'actionnaire	21
	La création de valeur boursière	21
	Communication avec les actionnaires	23
	Le Comité de Liaison des actionnaires	24
	Le dividende	25
	Évolution du dividende (en euros par action)	25
	Le nominatif chez BNP Paribas	26
	L'Assemblée Générale des actionnaires	26
	Déclarations des franchissements de seuil statutaire	28

1.1 Présentation du Groupe

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg.

Il est présent dans 75 pays et compte près de 185 000 collaborateurs, dont plus de 141 000 en Europe. BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activité :

- les activités Retail Banking regroupant :
 - un ensemble Domestic Markets composé de :
 - Banque De Détail en France (BDDF),
 - BNL banca commerciale (BNL bc), banque de détail en Italie,
 - Banque De Détail en Belgique (BDDB),
 - Autres activités de Domestic Markets y compris la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) ;
- un ensemble International Retail Banking composé de :
 - Europe Méditerranée,
 - BancWest ;
 - une entité Personal Finance ;
- le pôle Investment Solutions ;
- le pôle Corporate and Investment Banking (CIB).

BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.

1.2 Chiffres clés

RÉSULTATS

	2009	2010	2011	2012	2013
Produit net bancaire (M€)	40 191	43 880	42 384	39 072	38 822
Résultat brut d'exploitation (M€)	16 851	17 363	16 268	12 529	12 684
Résultat net, part du Groupe (M€)	5 832	7 843	6 050	6 564	4 832
Bénéfice net par action (€)(*)	5,20	6,33	4,82	5,17	3,69
Rentabilité des capitaux propres(**)	10,8 %	12,3 %	8,8 %	8,9 %	6,1 %

(*) Retraité des effets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 2009.

(**) La rentabilité des capitaux propres est calculée en rapportant le résultat net part du Groupe (ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende) à la moyenne des capitaux propres part du Groupe au début et à la fin de la période considérée (après distribution et hors Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA).

CAPITALISATION BOURSÈRE

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Capitalisation boursière (Md€)	27,6	66,2	57,1	36,7	53,4	70,5

Source : Bloomberg.

NOTATIONS LONG TERME ET COURT TERME

	Notation long terme/court terme au 8 mars 2013	Notation long terme/court terme au 7 mars 2014	Perspective	Date de la dernière revue
Standard & Poor's	A+/A-1	A+/A-1	Négative	20 juin 2013
Fitch	A+/F1+	A+/F1	Stable	17 juillet 2013
Moody's	A2/Prime-1	A2/Prime-1	Stable	21 juin 2013

Les notations à long terme de BNP Paribas n'ont pas évolué depuis le 8 mars 2013, date de publication du Document de référence 2012. Le 17 juillet 2013, Fitch a abaissé la note court terme de BNP Paribas de « F1+ » à « F1 », suite à la baisse de la note long terme de l'État français de « AAA Negative » à « AA+/Stable » le 12 juillet 2013.

1.3 Historique

1966 : Création de la BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

1968 : Création de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas

1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises

Le « big-bang » financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

1987 : Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 1990 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque, qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998. Cette période est marquée par le lancement de nouveaux produits et services bancaires, le développement des activités sur les marchés financiers, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

1998 : Création de Paribas

Le 12 mai est ratifiée la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

1999 : Année historique pour le Groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau Groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire.

2000 : Création de BNP Paribas

La fusion de la BNP et de Paribas est réalisée le 23 mai 2000.

Le nouveau Groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

2006 : Acquisition de BNL en Italie

BNP Paribas acquiert BNL, la 6^e banque italienne. Cette acquisition transforme BNP Paribas en lui donnant un deuxième marché domestique en Europe : en Italie comme en France, l'ensemble des métiers du Groupe peut s'appuyer sur un réseau bancaire national pour déployer ses activités.

2009 : Rapprochement avec le groupe Fortis

BNP Paribas prend le contrôle de Fortis Banque et de BGL (Banque Générale du Luxembourg), pour créer un Groupe européen leader dans la banque de détail, avec quatre marchés domestiques.

1.4 Présentation des pôles et des métiers

RETAIL BANKING

Présent dans 40 pays avec 6 800 agences, 131 000 collaborateurs, soit 71 % des effectifs du Groupe, Retail Banking sert plus de 27 millions de clients particuliers et 1 million de professionnels, entrepreneurs et entreprises⁽¹⁾, ainsi que plus de 12 millions de clients actifs chez Personal Finance. En 2013, plus de la moitié des revenus des pôles opérationnels de BNP Paribas ont été réalisés dans les activités Retail Banking.

Les activités de banque de détail de BNP Paribas regroupent l'ensemble Domestic Markets, l'ensemble International Retail Banking (IRB) et Personal Finance (PF).

DOMESTIC MARKETS

Domestic Markets regroupe les réseaux de banque de détail de BNP Paribas en France (BDDF), en Italie (BNL bc), en Belgique (BDDB opérant sous la marque BNP Paribas Fortis) et au Luxembourg (BDEL opérant sous la marque BGL BNP Paribas) ainsi que trois métiers spécialisés : Arval (location longue durée de véhicules d'entreprise avec services), BNP Paribas Leasing Solutions (solutions locatives) et BNP Paribas Personal Investors (épargne et courtage en ligne).

Les activités Cash Management et Factoring, en synergie avec le Corporate Banking du pôle CIB, complètent l'offre aux entreprises autour du concept *One Bank for Corporates in Europe and Beyond*. L'activité Wealth Management développe son modèle de banque privée dans les marchés domestiques.

Six missions transversales – DMS (Distribution, Marchés, Solutions), RBO (Retail Banking Operations), RBIS (Retail Banking information Systems), Hello bank! Global Development, Ressources Humaines et Communication – soutiennent les évolutions du retail. Leur rôle : partager les expertises et encourager l'innovation, contribuer à la mise en place d'une vision commune de l'activité, optimiser la mutualisation et l'industrialisation.

2013 aura été l'année du lancement de la nouvelle banque digitale européenne du Groupe : Hello bank!. Conçue pour une utilisation sur smartphone et tablettes, elle est opérationnelle dans les réseaux de banque de détail en France, Italie, Belgique ainsi qu'en Allemagne avec Cortal Consors.

Implanté dans 26 pays, Domestic Markets compte 72 000 salariés, dont 62 500 dans les quatre réseaux domestiques, et 4 000 agences. L'ensemble est au service de plus de 14 millions de clients particuliers, y compris 280 000 en banque privée, et 1 million de professionnels, entrepreneurs et entreprises⁽¹⁾.

Domestic Markets tient un rôle stratégique dans le Groupe : l'ensemble apporte une large base de dépôts et d'épargne hors-bilan au Groupe et prépare la banque retail aux transformations de l'environnement opérationnel, des organisations et des modes de consommation. Domestic Markets accompagne également l'intégration du digital dans toutes les propositions d'offres et de services de BNP Paribas sur ses marchés.

Avec Domestic Markets, BNP Paribas est la première banque privée en France et en Belgique, n° 1 du cash management en France⁽²⁾ et en Italie⁽²⁾ et le leader européen du financement des biens d'équipement en termes de nouveaux contrats.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

Les 30 500 collaborateurs de la Banque De Détail en France (BDDF) accompagnent tous leurs clients dans leurs projets. Ils offrent aux 6,9 millions de clients particuliers, 782 400 clients professionnels et TPE, 33 400⁽³⁾ entreprises (PME, ETI, grandes entreprises) et 72 500⁽³⁾ associations une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus innovants en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

En 2013, BDDF a acquis plus de 400 800 nouveaux clients. Pour améliorer sa proximité avec ses clients, BDDF continue d'investir dans son réseau qui s'intègre dans une organisation multicanal plus large. Le réseau est organisé par type de clientèle avec :

- 2 139 agences et 5 823 automates bancaires sous enseigne BNP Paribas et BNP Paribas - Banque de Bretagne. BDDF s'est lancé dans un programme de transformation et de modernisation du réseau « Préférence Client » qui vise une double ambition : enrichir la relation avec les clients et créer les agences de demain ;
- 217 centres de banque privée, faisant de BNP Paribas la première banque privée en France (en termes d'actifs sous gestion)⁽⁴⁾ ;
- 62 Maisons des Entrepreneurs qui accompagnent les entrepreneurs et les PME dans la gestion de leurs projets patrimoniaux et du cycle de vie de leur entreprise ;
- 12 Pôles Innovation qui accompagnent et financent le développement des PME innovantes⁽⁵⁾ en s'appuyant sur une expertise locale et spécifique ;
- un dispositif unique de 28 centres d'affaires dédiés à la clientèle des entreprises, répartis sur tout le territoire, ainsi qu'un Service d'Assistance Entreprise (SAE) et un Cash Customer Services (CCS), centres de supports au service des clients ;

(1) Y compris TPE, PME, ETI et grandes entreprises, collectivités locales et associations.

(2) Source : Euromoney 2013.

(3) Exprimés en groupes d'affaires dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Économie.

(4) Source : Décideurs Stratégie Finance Droit 2013.

(5) Par PME innovantes, BNP Paribas entend non seulement toutes les entreprises qui développent l'innovation produits, mais aussi l'innovation dans leurs procédés, leurs techniques de fabrication, leurs modes de commercialisation ou d'organisation.

- des filiales spécialisées, dont la société d'affacturage BNP Paribas Factor, la société d'accompagnement en capital BNP Paribas Développement et la société de télésurveillance Protection 24 ;
- enfin, 52 agences de production et d'appui commercial, back-offices qui gèrent l'ensemble du traitement des opérations.

BDDF offre de surcroît à ses clients un dispositif complet de relation en ligne, qui s'appuie sur :

- un site bnpparibas.net offrant des services utilisés par plus de 2,6 millions de clients ;
- trois centres de relations clients situés à Paris, Lille et Orléans, assurant le traitement des demandes reçues par mail, téléphone ou chat messagerie instantanée, et deux centres de contacts spécialisés « Net Crédit » et « Net Epargne » ;
- La NET Agence proposant tous les services et offres d'une grande banque, accessibles sur une agence en ligne avec un conseiller dédié.

Ce dispositif a été élu service client de l'année 2013⁽¹⁾. Enfin, BDDF assure une large présence sur les réseaux sociaux via notamment Facebook, Twitter et Foursquare.

BNL BANCA COMMERCIALE

BNL bc, 6^e banque italienne par son total de bilan et ses prêts à la clientèle⁽²⁾, propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance afin de répondre aux besoins de sa clientèle diversifiée :

- environ 2,3 millions⁽³⁾ de clients particuliers et 32 400⁽³⁾ clients banque privée (par le nombre de foyers) ;
- 119 300⁽³⁾ artisans, commerçants et TPE ;
- environ 21 000⁽³⁾ entreprises de taille moyenne et grande, dont les Grandes Relations, soit environ 444 groupes et 1 530 sociétés d'exploitation ;
- 16 000⁽³⁾ collectivités locales et organisations à but non lucratif.

BNL bc est bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels (part de marché d'environ 7 %⁽⁴⁾) et possède une base de dépôts (3,7 %⁽⁴⁾) pour les dépôts à vue des ménages) largement supérieure à son taux de pénétration du marché par le nombre d'agences (2,9 %⁽⁴⁾).

BNL bc est aussi bien implantée dans les segments des grandes entreprises (part de marché pour les crédits d'environ 4 %⁽⁴⁾) et des collectivités locales (1,2 %⁽⁵⁾) avec un savoir-faire reconnu dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia (qui occupe le 3^e rang en Italie⁽⁶⁾).

BNL bc s'est dotée d'un dispositif de distribution multicanal, organisé en régions (« *direzioni territoriali* ») avec une structure distincte pour la banque de détail et la banque privée d'une part et la banque d'entreprises d'autre part :

- environ 890 agences ;
- 37 centres de banque privée ;
- 51 Maisons des Entrepreneurs ;
- 20 agences gérant les portefeuilles de PME, grandes entreprises, collectivités locales et secteur public ;
- 5 trade centres en Italie pour les activités transfrontalières des entreprises ;
- 5 Italian desks pour accompagner les entreprises italiennes à l'étranger et les groupes multinationaux dans leurs investissements en Italie.

L'offre multicanal est complétée par environ 2 003 guichets automatiques et 46 800 terminaux points de vente, ainsi que par des services bancaires mobiles pour les clients.

BANQUE DE DÉTAIL EN BELGIQUE (BDDB)

Retail & Private Banking (RPB)

BNP Paribas Fortis est le n° 1 du segment de la clientèle des particuliers et des professionnels et petites entreprises en Belgique, avec 3,6 millions de clients et des positions de premier plan dans la majorité des produits bancaires⁽⁷⁾. RPB est au service de ses clients et du financement de l'économie grâce à différents réseaux intégrés dans une stratégie de distribution multicanal :

- le réseau commercial est constitué de 908 agences (dont 260 indépendants), complétées par 660 points de vente liés au partenariat avec Bpost Bank et 306 franchises de l'enseigne Fintro⁽⁸⁾. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les 908 agences sont organisées en 163 groupes d'agences, qui eux-mêmes dépendent de 29 sièges ;
- la plate-forme Client Relationship Management (CRM) de RPB gère un réseau de 4 093 distributeurs automatiques ainsi que les services de banque via Internet, Easy banking et mobile banking (1,25 million d'utilisateurs) ;
- un centre de contact est également disponible pour les clients 83 heures par semaine et traite quotidiennement jusqu'à 15 000 appels.

RPB est de plus un acteur important du marché belge de la banque privée. Ses services sont proposés aux particuliers dont les actifs sont supérieurs à 250 000 euros. La gestion de fortune sert les clients dont les actifs sont supérieurs à 4 millions d'euros. Les clients banque privée sont servis à travers 37 centres Private Banking et 2 centres Wealth Management.

(1) Source : Cabinet Viséo Conseil.

(2) Source : rapports annuels et périodiques de BNL et de ses concurrents.

(3) Clients actifs.

(4) Source : Banque d'Italie.

(5) Source : Banque d'Italie. Depuis 2012, est incluse dans les statistiques de la Banque d'Italie la Cassa Depositi e Prestiti (CDP), un établissement financier appartenant à l'État, opérant dans le segment des collectivités locales.

(6) Source : Assifact, classement par chiffres d'affaires.

(7) Source : Benchmarking Monitor décembre 2012 et Strategic Monitor Professionals 2013.

(8) Au mois d'octobre 2013, Fintro comptait 308 agences, plus de 1 000 collaborateurs et 9,72 milliards d'euros d'actifs sous gestion (hors assurance) pour 278 000 clients actifs.

Corporate & Public Bank Belgium (CPBB)

CPBB offre une gamme complète de services financiers à des entreprises, des sociétés du secteur public et des collectivités territoriales. Avec une clientèle de plus de 650 grandes entreprises et de 11 000 midcaps, CPBB est le leader⁽¹⁾ du marché dans ces deux segments et un acteur de premier plan sur le marché du public banking (650 clients). Grâce à une équipe composée de plus de 40 corporate bankers et 210 relationship managers opérant dans 22 business centres et de spécialistes dotés de compétences spécifiques, CPBB assure une offre de proximité à sa clientèle.

BANQUE DE DÉTAIL ET DES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG (BDEL)

L'activité BDEL de BGL BNP Paribas propose une large gamme de produits et services financiers à ses clients particuliers, professionnels et entreprises à travers son réseau de 40 agences et ses services ou départements dédiés aux entreprises. BGL BNP Paribas est la 2^e banque du Grand-Duché pour les particuliers avec 217 811 clients (16 %⁽²⁾ de part de marché). Elle est la 1^{re} banque auprès des entreprises avec 34 774 clients (35 %⁽³⁾ de part de marché).

Les équipes de la banque privée de BGL BNP Paribas proposent des solutions intégrées et sur mesure de gestions financière et patrimoniale. L'offre Wealth Management est notamment proposée en complément des services de banque au quotidien dans les six sites de banque privée adossés au réseau des agences.

ARVAL

Spécialiste de la location longue durée de flottes de véhicules multimarques, Arval offre aux entreprises des solutions sur mesure pour externaliser les risques liés à la gestion de leur flotte et optimiser la mobilité de leurs employés. Le conseil d'expert et la qualité de service sont délivrés par plus de 4 000 collaborateurs et partenaires dans 25 pays. Arval s'appuie par ailleurs sur des partenariats stratégiques dans 14 pays. Arval bénéficie de l'infrastructure et du réseau du Groupe BNP Paribas. Fin décembre 2013, Arval affichait une flotte louée quasiment stable par rapport à 2012 (685 000 véhicules). Acteur majeur en Europe du secteur de la location longue durée, Arval est par ailleurs leader de la location longue durée multimarque en France⁽⁴⁾ et en Italie⁽⁵⁾, et n° 2 en Pologne⁽⁶⁾.

BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS

BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Pour offrir un service de qualité optimale à ses clients, BNP Paribas Leasing Solutions a adopté une organisation spécialisée par marchés, avec des équipes commerciales dédiées :

- Equipment & Logistics Solutions pour les équipements professionnels roulants : machines agricoles, engins de BTP et de manutention, véhicules utilitaires et industriels ;
- Technology Solutions pour les actifs bureautiques, informatiques et télécoms ;
- Bank Leasing Services qui propose des produits et services de leasing aux clients des réseaux bancaires de BNP Paribas.

Pour la 4^e année consécutive, BNP Paribas Leasing Solutions est avec Arval le leader européen du financement des biens d'équipement en termes de nouveaux contrats⁽⁷⁾ et confirme sa contribution au financement de l'économie réelle.

BNP Paribas Leasing Solutions a mis enoyer plus de 281 070 opérations en 2013. Le montant de ses encours sous gestion s'élève à plus de 18,0 milliards d'euros⁽⁸⁾.

BNP PARIBAS PERSONAL INVESTORS

BNP Paribas Personal Investors propose à une clientèle de particuliers un conseil financier indépendant et un large éventail de services d'investissement. Il comporte :

- Cortal Consors, spécialiste européen de l'épargne et du courtage en ligne, offre à plus d'un million de clients des services de courtage et des conseils personnalisés d'investissement à travers différents canaux de distribution (internet, téléphone et face-à-face) en Allemagne, en France et en Espagne. Sa large gamme de produits et de services comprend des solutions de placement à court terme, des OPCVM et des produits d'assurance-vie. En Allemagne, Cortal Consors est devenu la plate-forme de lancement de Hello bank!, la banque en ligne de BNP Paribas ;
- B*capital, entreprise d'investissement, offre à ses clients en France un accès direct à une gamme complète de marchés (actions, obligations, dérivés), ainsi que des services d'analyse financière, de conseil personnalisé en Bourse et de gestion active de portefeuille. B*capital est l'actionnaire majoritaire de la société de Bourse Portzamparc, spécialiste des petites et moyennes capitalisations ;
- Geojit BNP Paribas est l'un des principaux courtiers pour les particuliers en Inde. Il propose des services de courtage sur actions et dérivés et des produits d'épargne financière par téléphone, par internet et via un réseau d'environ 500 agences sur l'ensemble du territoire indien. Geojit BNP Paribas est également présent dans les Émirats arabes unis, en Arabie Saoudite, à Oman, à Bahreïn et au Koweït, où il cible principalement la clientèle indienne non résidente ;
- TEB Investment en Turquie propose des services de courtage via internet et un réseau de 33 agences ;

(1) Source : sondage réalisé par TNS en 2013.

(2) Source : étude Ilres Particuliers annuelle - octobre 2013.

(3) Source : étude Ilres Entreprises biennale - octobre 2012.

(4) Source : Syndicat National des Loueurs de Voitures Longue Durée, 3^e trimestre 2013.

(5) Source : FISE ANIASA (Federazione Imprese di Servizi - Associazione Nazionale Industria dell'Autonoleggio e Servizi Automobilistici), Italie, 3^e trimestre 2013.

(6) Source : PZWLP Q3 2013.

(7) Source : classement Leaseurope 2012 publié en août 2013.

(8) Montant après transfert servicing, incluant les sociétés mises en équivalence.

- Au Luxembourg et à Singapour, BNP Paribas Personal Investors propose à une clientèle active une large palette de services au travers d'une approche et d'un conseil personnalisés.

Au 31 décembre 2013, BNP Paribas Personal Investors⁽¹⁾ comptait 1,6 million de clients pour un encours géré de 38,8 milliards d'euros, réparti entre 38 % d'actifs boursiers, 32 % de produits d'épargne ou d'OPCVM et 30 % de liquidités. BNP Paribas Personal Investors emploie 2 202 personnes.

INTERNATIONAL RETAIL BANKING (IRB)

IRB regroupe les activités de banque de détail exercées par BNP Paribas hors zone euro, soit dans 15 pays.

IRB y déploie progressivement le modèle intégré de Retail Banking du Groupe BNP Paribas en faisant bénéficier les clientèles locales des expertises qui font la force du Groupe (segmentation dynamique de la clientèle, cash management, trade finance, distribution multicanal, financements spécialisés, banque privée, mobile banking, etc.).

Trois métiers sont présents dans les pays IRB :

- Retail Banking servant près de 13 millions de clients⁽²⁾ par des réseaux multicanaux de proximité (dont 2 800 agences) ;
- le Wealth Management, en liaison avec Investment Solutions ;
- les activités dédiées à la clientèle entreprise, donnant un accès local à l'ensemble des offres de BNP Paribas et un accompagnement dans tous les pays du Groupe au travers notamment d'un réseau de 84 Business Centres, 19 Trade Centres et 14 MNC Desks.

BancWest

L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank, réunies depuis 1998 sous la holding BancWest Corporation dont BNP Paribas détient la totalité du capital depuis fin juin 2001.

Depuis 2006, BancWest s'est consacré à la croissance organique, en renforçant son infrastructure et en développant plus récemment son dispositif commercial, notamment sur le segment des entreprises, du wealth management et du crédit à la consommation.

Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises dans 19 États de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisirs, des communautés religieuses, financements bonifiés aux PME, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis.

Avec une part de marché locale de plus de 42 % en termes de dépôts bancaires⁽³⁾, First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises.

Au total, avec 11 929 collaborateurs, forte d'un réseau de 675 agences, d'un total de bilan supérieur à 80 milliards de dollars au 31 décembre 2013, BancWest sert aujourd'hui près de 3,5 millions de clients. Elle se place par les dépôts au 7^e rang⁽³⁾ des banques commerciales de l'ouest des États-Unis.

Europe Méditerranée

Europe Méditerranée opère dans 14 territoires au travers d'un réseau de 2 205⁽⁴⁾ agences. Ainsi le métier est présent en Turquie, en Europe centrale et de l'Est (Pologne, Ukraine), dans le sud du bassin méditerranéen (Maroc, Algérie, Tunisie) et en Afrique subsaharienne, ainsi qu'en Asie au travers de partenariats.

BNP Paribas a finalisé le 9 juin 2013 la cession de la totalité de sa participation dans BNP Paribas Egypt SAE (BNP Paribas Egypt) à Emirates NBD, qui fait suite à la signature de l'accord de principe en décembre 2012.

En décembre 2013, BNP Paribas a annoncé un accord en vue d'acquérir 98,5 % de la banque BGZ, filiale polonaise de Rabobank. Avec un réseau de 398 agences (en plus de 44 centres d'affaires et 7 centres corporate) et une présence dans les services digitaux, BGZ est complémentaire de BNP Paribas Polska. Cette acquisition, d'un montant d'environ 1 milliard d'euros, reste soumise aux autorisations réglementaires.

PERSONAL FINANCE

BNP Paribas Personal Finance, n° 1 européen du crédit aux particuliers⁽⁵⁾

Avec plus de 12 millions de clients actifs, BNP Paribas Personal Finance (PF) est, au sein du Groupe BNP Paribas, le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Parallèlement, Personal Finance a également une activité de crédit immobilier. Avec plus de 16 000⁽⁶⁾ collaborateurs dans une vingtaine de pays, BNP Paribas Personal Finance est n° 1 en France et en Europe⁽⁵⁾.

Avec des marques comme Cetelem, Findomestic ou encore AlphaCredit, BNP Paribas Personal Finance propose une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou directement auprès des clients via ses centres de relations client et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée à l'intérieur de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans les pays émergents au travers du dispositif PF Inside. Dans l'ensemble de la vingtaine de pays dans lesquels l'entreprise exerce son activité, BNP Paribas Personal Finance propose une offre de produits d'assurance adaptés aux besoins et usages locaux. En Allemagne, Bulgarie, France et Italie l'entreprise a complété son offre de crédit et d'assurance avec des produits d'épargne.

BNP Paribas Personal Finance a développé une stratégie active de partenariats avec les enseignes de distribution, les constructeurs et les distributeurs automobiles, les webmarchands, et d'autres institutions

(1) Y compris Geojit BNP Paribas à hauteur de 34 %.

(2) Total des clients hors Asie. Le nombre de clients des entités asiatiques, mises en équivalence, est proche de 4 millions.

(3) Source : SNL Financial, 30 juin 2013.

(4) Y compris les agences de l'Asie, de la Guinée et du Gabon, entités rapportées en mise en équivalence.

(5) Source : rapports annuels des acteurs du crédit aux particuliers.

(6) Hors effectif LaSer.

financières (banque et assurance) fondée sur son expérience du marché du crédit et sa capacité à proposer des services intégrés adaptés à l'activité et la stratégie commerciale de ses partenaires. Il est aussi un acteur de référence en matière de crédit responsable® et d'éducation budgétaire.

Le crédit responsable® au cœur de sa stratégie

BNP Paribas Personal Finance fait de sa politique de crédit responsable® le fondement de sa stratégie commerciale pour une croissance durable. À chaque étape de la relation avec le client, de la création d'une offre au processus de mise en place et de suivi d'un prêt, les critères de crédit responsable® sont appliqués. Ils sont construits en fonction des besoins des clients, au cœur de ce dispositif, et de leur satisfaction, mesurée régulièrement.

Cette approche, transversale à l'ensemble de l'entreprise, est déclinée de façon adaptée selon les spécificités de chaque pays. Parallèlement, des dispositifs structurants tels que la conception et la distribution d'offres accessibles et responsables ou encore « la Charte de Recouvrement », sont déployés et mis en œuvre dans tous les pays.

En France, BNP Paribas Personal Finance présente le dispositif le plus complet incluant, notamment, l'identification de clients en situation potentielle de fragilité, le recours à une médiation d'entreprise indépendante et, depuis 2004, le suivi de trois indicateurs de crédit responsable® rendus publics : les taux de refus, de remboursement des dossiers et de risque.

Depuis 2007, BNP Paribas Personal Finance soutient le développement du microcrédit personnel garanti par le Fonds de cohésion sociale. À fin 2013, l'entreprise a financé 488 microcrédits à hauteur de 1 066 182 euros.

INVESTMENT SOLUTIONS

Investment Solutions regroupe les activités de BNP Paribas liées à la collecte, la gestion, la valorisation, la protection et l'administration de l'épargne et du patrimoine des clients.

Investment Solutions propose ainsi, à travers le monde, sa large gamme de produits et services répondant à l'ensemble des besoins des investisseurs, qu'ils soient particuliers, entreprises ou institutionnels.

Les clients d'Investment Solutions bénéficient d'un modèle unique construit sur la complémentarité des expertises, le partage d'une vision globale et l'objectif permanent de faire grandir leur patrimoine et leurs investissements.

Investment Solutions comprend cinq métiers aux expertises complémentaires :

- l'assurance - BNP Paribas Cardif (7 755 collaborateurs, 37 pays, 178 milliards d'euros d'actifs sous gestion) ;
- le métier Titres - BNP Paribas Securities Services (8 165 collaborateurs, 32 pays, 6 064 milliards d'euros d'actifs en conservation, 1 085 milliards d'euros d'actifs sous administration) ;
- la banque privée - BNP Paribas Wealth Management (6 025 collaborateurs, 27 pays, 280 milliards d'euros d'actifs sous gestion) ;
- la gestion d'actifs - BNP Paribas Investment Partners (3 230 collaborateurs, 35 pays, 370 milliards d'euros d'actifs sous gestion) ;
- les services immobiliers - BNP Paribas Real Estate (3 250 collaborateurs, 40 pays, 18 milliards d'euros d'actifs sous gestion).

Les métiers d'Investment Solutions occupent des positions de premier plan en Europe où ils opèrent, entre autres, dans les principaux marchés domestiques de BNP Paribas que sont la France, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg, ainsi qu'en Suisse et au Royaume-Uni. L'Allemagne est également un marché clé pour Investment Solutions : BNP Paribas Real Estate s'y est renforcé en 2013 grâce à l'acquisition de deux sociétés en *property management* et en *investment management* ; BNP Paribas Securities Services a racheté l'activité de banque dépositaire de Commerzbank. Par ailleurs, le développement international d'Investment Solutions se poursuit activement, notamment dans les zones à forte croissance telles que l'Asie-Pacifique, l'Amérique latine et le Moyen-Orient où les métiers renforcent leurs activités – sous la forme de

nouvelles implantations, d'acquisitions, de coentreprises ou d'accords de partenariat.

En 2013, 16 % des revenus des pôles opérationnels de BNP Paribas ont été réalisés par Investment Solutions. Au total le pôle est présent dans 68 pays et emploie 26 160⁽¹⁾ collaborateurs.

BNP PARIBAS CARDIF

BNP Paribas Cardif assure les personnes, leur famille et leurs biens. Présente dans 37 pays, auprès de 90 millions de clients, l'entreprise dispose de positions fortes en Europe, en Asie et en Amérique latine.

Acteur mondial en assurance de personnes, BNP Paribas Cardif conçoit des produits et services en épargne et protection dans le respect de sa politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

L'entreprise propose des solutions d'épargne pour constituer et faire fructifier un capital, anticiper la retraite, au travers notamment de contrats d'assurance-vie multi-supports, de produits à capital garanti ou d'unités de compte.

Au-delà de l'assurance des emprunteurs, produit phare de son activité, BNP Paribas Cardif a élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, l'extension de garantie, l'assurance dommages, l'assurance chômage, l'aide au retour à l'emploi, etc.

BNP Paribas Cardif commercialise ses produits par l'intermédiaire de multiples canaux de distribution :

- le canal Retail Banking, chargé de la distribution des produits d'assurance dans les réseaux de banque de détail de BNP Paribas en France, en Italie, en Belgique, au Luxembourg, en Pologne, en Turquie ou encore en Ukraine ;
- le canal Partenariats distribue des produits d'assurance par l'intermédiaire de partenaires de premier rang dans le monde, parmi lesquels, des établissements bancaires, des institutions financières, des sociétés de crédit à la consommation, des filiales de crédit de constructeurs automobiles et des groupes de la grande distribution ;

(1) Effectifs BNP Paribas Wealth Management pris en quote-part.

- le canal Digital & Brokers regroupe l'expérience digitale de BNP Paribas Cardif, essentielle dans la stratégie de distribution des partenaires, et le courtage (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni). Plus de la moitié de ses activités sont réalisées à l'international.

Sur la base de ses résultats en 2012, BNP Paribas Cardif occupe la 11^e place du classement assurance-vie de l'Argus de l'assurance au niveau européen⁽¹⁾.

BNP Paribas Cardif ambitionne d'être la référence mondiale en partenariats d'assurance et le leader des solutions d'assurance pour les personnes.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier titres⁽²⁾. En 2013, les actifs en conservation ont progressé de + 9,8 % par rapport à 2012, à 6 064 milliards d'euros grâce notamment à l'intégration de nouveaux mandats importants, telle que celui de la Caisse des Dépôts. Les actifs sous administration ont également progressé de + 7,5 % à 1 085 milliards d'euros. Le nombre de fonds a progressé de + 1,3 % à 7 067. Le nombre de transactions traitées a augmenté de + 16,4 % à 53 millions, dans un contexte de reprise d'activité sur les marchés financiers. Le métier a par ailleurs renforcé sa position de leader en Allemagne suite à l'acquisition de l'activité banque dépositaire de Commerzbank en octobre 2013.

En 2013, l'industrie du métier titres a salué BNP Paribas Securities Services en lui attribuant de nombreuses récompenses dont meilleur conservateur en France (*Custody Risk*) et meilleur conservateur de l'année (*Custody Risk, Funds Europe* et *European Pensions Awards* 2013).

BNP Paribas Securities Services propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, *sell-side*, *buy-side* et émetteurs :

- les banques d'investissement, broker-dealers, banques et infrastructures de marché (acteurs *sell-side*) bénéficient de solutions sur mesure en matière d'exécution, de compensation d'instruments dérivés, de compensation locale et globale, de règlement-livraison et de conservation pour toutes les classes d'actifs partout dans le monde. Des solutions de sous-traitance pour les activités de middle et back-office sont également proposées ;
- les investisseurs institutionnels - gestionnaires d'actifs, de fonds alternatifs, de fonds souverains, compagnies d'assurances, fonds de pension, distributeurs et promoteurs de fonds (acteurs *buy-side*) - disposent d'une gamme étendue de services : conservation globale, banque dépositaire et trustee, agent de transfert et support à la distribution de fonds, administration de fonds et sous-traitance de middle-office, reporting d'investissement, mesure du risque et de la performance ;
- les émetteurs (originateurs, arrangeurs et entreprises) ont accès à une offre étendue de services fiduciaires : titrisation et services de financement structuré, services d'agent de la dette, conseil aux émetteurs, gestion de plans de stock-options et d'actionariat salarié, services aux actionnaires et gestion des Assemblées Générales ;

- des services de marché et de financement sont proposés à tous les types de clients : prêt et emprunt de titres, gestion du change, gestion du crédit et du collatéral, service de négociation externalisée et financements.

WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Elle a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant une prise en charge de tous leurs besoins patrimoniaux et financiers. Cette approche globale est fondée sur une offre à forte valeur ajoutée comprenant notamment :

- des services d'ingénierie patrimoniale ;
- des services financiers : conseil en allocation d'actifs, sélection de produits d'investissement, gestion sous mandat ;
- des financements sur mesure ;
- des conseils d'experts en diversification : vignobles, art, immobilier ou philanthropie.

L'activité est organisée afin de consolider le positionnement en banque de détail, grâce à l'adossement de l'activité de banque privée aux réseaux des marchés domestiques, et de renforcer son statut d'acteur de référence sur les marchés internationaux à forte croissance, notamment en Asie et sur les marchés émergents.

Ce développement est soutenu par l'accroissement de la transversalité entre les zones géographiques et les fonctions supports, l'accompagnement du développement des talents grâce à la Wealth Management University et l'optimisation des process et des outils.

Banque privée de référence mondiale avec 280 milliards d'euros d'actifs gérés en 2013 et plus de 6 000 professionnels implantés dans près de 30 pays, BNP Paribas Wealth Management est classée « Meilleure Banque Privée en Europe »⁽³⁾, ainsi que n° 1 en France⁽⁴⁾ et en Belgique⁽⁴⁾, « Meilleure Banque Privée étrangère à Hong Kong »⁽⁵⁾ et 3^e meilleure banque privée en Asie⁽⁶⁾. À cela s'ajoutent d'autres distinctions, telles que n° 1 en Services Philanthropiques⁽⁴⁾, en Investissement Socialement Responsable⁽⁴⁾ et « Meilleure Banque Privée en Investissements Alternatifs »⁽⁷⁾.

Ces nombreuses récompenses témoignent de la pertinence du positionnement de BNP Paribas Wealth Management en tant que banque responsable, innovante et engagée au service de ses clients.

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS

BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) est le spécialiste de la gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas et offre ainsi l'éventail complet de services de gestion d'actifs aux investisseurs du monde entier, tant institutionnels que privés.

(1) Source : Spécial comptes 2012 Argus de l'Assurance - parution décembre 2013.

(2) Source : chiffres de BNP Paribas Securities Services au 31 décembre 2012 pour les actifs en conservation ; communication financière des 10 principaux concurrents.

(3) Source : Private Banker International 2013.

(4) Source : Professional Wealth Management et The Banker 2013.

(5) Source : Private Banker International 2013 Greater China Awards.

(6) Source : Asiamoney 2013.

(7) Source : Asian Private Banker 2012.

Gestionnaire d'actifs « multi-local », BNPP IP est structuré autour de trois lignes de métier :

- Institutionnels, qui offre aux investisseurs des solutions de gestions globales et européennes sur mesure ;
- Distribution, qui propose aux clients particuliers et de banques privées, tant internes qu'externes au Groupe BNP Paribas, une large gamme de produits et un ensemble de solutions d'épargne centrées sur leurs problématiques ; et
- Asie-Pacifique & Marchés Émergents, qui permet aux clients de ces zones d'accéder à une expertise globale tout en tenant compte des spécificités locales.

BNPP IP opère dans 35 pays avec environ 3 200 collaborateurs dont près de 700 professionnels de l'investissement, spécialisés dans une classe d'actifs ou un type de produit particulier. Près de 600 chargés de clientèle accompagnent les clients institutionnels et des distributeurs dans 70 pays, dont les 4 principaux marchés domestiques (Belgique, France, Italie, Luxembourg).

Fort d'un encours en gestion total de 370⁽¹⁾ milliards d'euros, BNP Paribas Investment Partners est le 6^e plus grand gestionnaire d'actifs en Europe⁽²⁾.

BNP PARIBAS REAL ESTATE

BNP Paribas Real Estate est n° 1 des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale⁽³⁾ et l'un des grands acteurs de l'immobilier résidentiel en France⁽⁴⁾.

Le client est au centre de la stratégie. Il peut être une entreprise, un investisseur institutionnel, un particulier, un promoteur ou une entité publique. BNP Paribas Real Estate répond à ses besoins à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, grâce à ses 3 250 collaborateurs et à sa gamme complète de services :

- Promotion – n° 1 en Immobilier d'Entreprise en France⁽⁴⁾ ;
- Advisory (Transaction, Conseil, Expertise) – n° 1 en France⁽⁵⁾ et en Allemagne⁽⁵⁾ ;
- Property Management (Administration de Biens) – n° 1 en France⁽⁶⁾ et en Belgique⁽⁷⁾ ;
- Investment Management – n° 1 en Italie⁽⁵⁾ et n° 3 en France⁽⁵⁾.

Cette offre globale couvre tous les produits immobiliers : bureaux, entrepôts, commerces, hôtels, logements, résidences services, etc.

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate accompagne ses clients dans 40 pays, à travers ses implantations directes (15 pays en Europe et trois plates-formes à Hong Kong, Singapour et Dubai) et via ses alliances avec des partenaires locaux (22 pays).

En immobilier résidentiel, BNP Paribas Real Estate est essentiellement présent en France (Île-de-France et quelques grandes agglomérations) et développe également l'activité à Rome et à Milan.

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING

BNP Paribas Corporate & Investment Banking (CIB) compte un peu plus de 19 000 personnes, déployées dans près de 45 pays. BNP Paribas CIB opère dans les métiers de Corporate Banking ainsi que dans le conseil et les métiers de marchés de capitaux. En 2013, 22 % des revenus des pôles opérationnels de BNP Paribas ont été réalisés par BNP Paribas CIB.

Les 15 000 clients de BNP Paribas CIB, composés d'entreprises, d'institutions financières et de fonds d'investissement, sont au cœur de la stratégie et du modèle économique de BNP Paribas CIB. Les équipes ont pour principal objectif de développer et maintenir des relations de long terme avec leurs clients, de les accompagner dans leur stratégie de développement ou d'investissement et de répondre avec des solutions globales à leurs besoins de financement, de conseil financier et de gestion de leurs risques. Avec une forte implantation en Europe, et des ambitions importantes en particulier en Asie et en Amérique du Nord, BNP Paribas CIB se positionne comme le partenaire européen de référence de nombreuses entreprises et institutions financières dans le monde.

Après s'être adapté dès 2012 aux changements de l'environnement, notamment réglementaire, BNP Paribas CIB a réaffirmé en 2013 son rôle d'acteur majeur de la profession grâce à une offre de produits diversifiée et une présence géographique mondiale.

Les équipes de BNP Paribas CIB sont ainsi plus que jamais mobilisées pour accompagner leurs clients en mettant à leur disposition l'ensemble des solutions de la Banque.

CORPORATE BANKING

Corporate Banking regroupe l'ensemble des services de financement aux clients entreprises, des produits de transaction banking (cash management, financement du commerce international et gestion des liquidités) aux solutions de financements : prêts classiques et financements spécialisés (aéronautique, transport maritime, immobilier, export, par effet de levier, projets, d'acquisitions et média télécom). Ces services sont complétés par ailleurs par une ligne de produits dédiés à la collecte des dépôts.

(1) Y compris actifs conseillés pour les clients externes et actifs distribués.

(2) Source : étude interne fondée sur les informations publiées par le Groupe et ses concurrents.

(3) Source : Property Week, juin 2013.

(4) Source : classement des Promoteurs d'Innovapresse, juin 2012.

(5) Source : Euromoney, 2013.

(6) Source : Lettre M2.

(7) Source : Expertise News, novembre 2013.

L'objectif est de toujours mieux servir les clients, grâce à une organisation régionale qui favorise la proximité et à une offre de produits complète.

En Europe, Corporate Banking Europe regroupe ainsi cette offre intégrée et homogène à destination des entreprises européennes renforçant l'approche *One Bank for Corporates in Europe and Beyond* développée en lien avec les quatre marchés domestiques du Groupe. Elle s'appuie sur une équipe de 1 400 personnes au service de 3 000 clients, présentes dans 18 pays au travers de 29 centres d'affaires et de trois plates-formes spécialisées (Bruxelles, Paris et Genève), soit une couverture pays et une proximité client uniques en Europe.

Sur le continent américain, Corporate Banking Americas assure la couverture sectorielle d'un large éventail de clients et offre une gamme complète de services de financement. Ses 300 experts opèrent depuis des centres d'activité intégrés situés à New York et São Paulo, que relaient 7 autres bureaux répartis à travers le continent.

En Asie-Pacifique, BNP Paribas propose une large gamme de produits de financement et de transaction banking dans 12 pays (s'appuyant notamment sur 26 trade centers), et s'affirme ainsi comme l'une des banques internationales les mieux positionnées dans la région.

Une approche globale est également mise en œuvre pour établir un juste équilibre entre vision régionale et vision globale pour les clients. L'organisation des métiers est ainsi adaptée à leurs caractéristiques.

Ainsi, **Global Trade and Transaction Banking (GTTB)** est une ligne de métier nouvellement créée (octobre 2013) afin d'assurer un suivi mondial de l'ensemble des activités de trade finance. Forte de 550 employés, elle couvre trois entités :

- Global Trade Solutions (GTS), qui élabore à l'attention des entreprises importatrices et exportatrices des solutions pour optimiser, sécuriser et financer leurs opérations de commerce international (supply chain, financements court et moyen terme, trade finance traditionnel, etc.). Forte d'un centre de compétences basé en Europe, cette entité anime un réseau de plus de 100 trade centers dans 60 pays à travers le monde ;
- Energy & Commodity Finance, qui offre des services de financements spécialisés aux acteurs agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur de l'énergie et des matières premières avec une gamme de produits de financement très large, couvrant les besoins court, moyen et long termes de l'extraction, à la distribution en passant par le négoce ; et
- Correspondent Banking, qui offre à une clientèle de banques des services d'intermédiation dans le domaine du trade finance et des paiements internationaux.

BNP Paribas occupe une position inégalée sur le marché du financement des entreprises à nouveau en 2013 et demeure un leader européen d'envergure mondiale :

Prix 2013

- EMEA Loan House of the Year (*IFR*, December 2013) ;
- Best Bank for Cash Management in Europe (*TMI*, November 2013) ;
- Best Project Finance House in Western Europe (*Euromoney*, July 2013) ;
- Aircraft leasing innovator of the year (*Global Transportation Finance*, November 2013) ;
- Best Global Corporate Bank 2013, (*Global Finance*, August 2013) ;
- N° 1 Global Power & Renewables Financial Advisor (*Infrastructure Journal*, FY 2013) ;
- Best Bank for Trade Finance – Europe (*TMI*, 2013) ;

- Best Trade Bank in Oil and Energy (*TFR*, 2013) ;
- Best Trade Finance Bank in France and Belgium - (*Global Finance*, 2013).

Classements 2013

- N° 1 Bookrunner and MLA in EMEA Syndicated Loans by volume and number of deals, (*Thomson Reuters, Dealogic*, FY 2013) ;
- N° 2 Bookrunner and N° 1 Mandated Lead Arranger in EMEA in Acquisition/Demerger Finance by volume (*Dealogic*, FY 2013) ;
- N° 1 Bookrunner and Mandated Lead Arranger for Media & Telecom in EMEA by volume (*Dealogic*, FY 2013) ;
- N° 4 Cash Management Bank Globally (*Euromoney*, November 2013) ;
- N° 2 Mandated Lead Arranger of Syndicated Trade Finance Loans (*Dealogic*, FY 2013).

FIXED INCOME

Le métier Fixed Income compte 2 300 collaborateurs répartis entre quatre lignes d'activité d'envergure mondiale : Marchés primaires, Taux pays du G10, Crédit et Marchés des changes et Marchés locaux. Outre le siège basé à Londres, le métier dispose de huit autres implantations principales à Paris, Bruxelles, Luxembourg, Singapour, Hong Kong, Tokyo, New York et São Paulo, sans compter des bureaux supplémentaires dans toutes les régions.

Fixed Income propose une offre complète de produits et de services, qui vont de l'origination et la syndication, à la vente et au trading, en passant par de solides compétences en matière de structuration, de recherche et de plates-formes électroniques. Grâce à son réseau de professionnels, le métier fournit des solutions de financement, de gestion de la dette et d'investissement à une clientèle diversifiée comprenant des gestionnaires d'actifs, des compagnies d'assurances, des caisses de retraite, des banques, des entreprises, des gouvernements et des organismes supranationaux.

Fixed Income est un acteur majeur sur les marchés obligataires. Il opère en tant que teneur de livre pour les émissions obligataires et fournit des solutions de couverture aux acteurs du secteur public, aux institutions financières et aux entreprises. Il propose également des opportunités d'investissement à sa clientèle institutionnelle à travers ses différentes lignes de produits.

Classements 2013

- N° 1 Teneur de livre pour les émissions obligataires en euro et n° 8 Teneur de livre pour les émissions obligataires internationales toutes devises (*Thomson Reuters*, FY 2013) ;
- N° 6 All Rates (*Total Derivatives Dealer Rankings*, 2013) ;
- N° 1 Swaps d'inflation (*Risk Institutional Investor Rankings*, 2013) ;
- N° 2 FX dans l'ensemble de la zone euro (*FX Week Best Bank Awards*, 2013) ;
- N° 2 CDS Indices & Tranches Europe (*Risk Institutional Investor Rankings*, 2013) ;

Prix 2013

- Meilleure banque en Europe de l'Ouest (*Euromoney Awards*, 2013) ;
- European Investment-Grade Corporate Bond House of the Year (« investment grade » européennes) (*IFR*, December 2013) ;

- Structured Products House of the Year (*Structured Products Europe Awards*, 2013) ;
- Credit Derivatives House of the Year (*Derivatives Week Awards*, 2013) ;
- Interest Rate Derivatives House of the Year (*Asia Risk Awards*, 2013) ;
- Best Bank in France (*Euromoney Awards*, 2013).

GLOBAL EQUITIES & COMMODITY DERIVATIVES

La division Global Equities & Commodity Derivatives (GECD) de BNP Paribas CIB propose des produits dérivés sur actions et matières premières, indices et fonds ainsi que des solutions de financement et une plate-forme de courtage sur actions intégrée. Elle s'appuie pour cela sur 1 300 professionnels de front-office présents dans trois grandes régions (Europe, Amériques et Asie-Pacifique).

GECD regroupe trois métiers complémentaires :

- La ligne de métier Structured Equity met à disposition des clients particuliers – par l'intermédiaire de courtiers en Bourse et de réseaux bancaires – des entreprises, des compagnies d'assurances, des caisses de retraite, des produits d'investissement sur mesure, ou cotés en Bourse répondant à leurs besoins en termes de protection de capital, de rendement et de diversification ;
- La ligne de métier Flow & Financing répond aux besoins des investisseurs institutionnels et des gérants d'actifs en leur proposant des stratégies d'investissement ou de couverture appropriées et innovantes, l'accès à diverses solutions de financement ainsi qu'à de nombreux services ;
- La ligne de métier Commodity Derivatives propose aux entreprises dont l'activité est fortement liée au cours des matières premières (par exemple producteurs, raffineries, compagnies de transport) des solutions de couverture du risque et offre aux investisseurs un accès aux matières premières *via* des stratégies et des solutions d'investissement variées.

Prix 2013

- Most Innovative Bank for Equity Derivatives (*The Banker*, 2013) ;
- Structured Products House of the Year (*Structured Products Europe Awards*, 2013) ;
- Technology Innovation of the Year (*Structured Products Americas Awards*, 2013) ;
- Best Wholesale Bank for Technology Innovation (*Euromoney Global Awards*, 2013) ;
- Derivatives House of the Year (*The Asset Awards*, 2013) ;
- Asia Broker of the Year (*Energy Risk Magazine*, 2013) ;
- House of the Year (*Commodity Business Awards*, 2013) ;
- Commodity Finance & Structured Products (*Commodity Business Awards*, 2013).

CORPORATE FINANCE

Le métier Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation, etc.) et des activités primaires actions (introductions en Bourse, augmentations de capital, placements secondaires, émissions d'obligations convertibles et échangeables).

Plus de 250 professionnels sont répartis au sein de la région Europe, Moyen-Orient, Afrique et environ 50 sont présents sur le continent américain. En Asie-Pacifique, près d'une centaine d'experts du métier sont intégrés dans une plate-forme d'Investment Banking.

En fusions-acquisitions, BNP Paribas est classé n° 8 en Europe et demeure la 1^{re} banque conseil sur le marché français en 2013 selon *Dealogic* (opérations annoncées). BNP Paribas a par ailleurs obtenu les distinctions « France Financial Advisor of the Year » et « Middle East & North Africa Financial Advisor of the Year » décernées par *FT Mergermarket*.

Sur le marché primaire actions, BNP Paribas maintient son leadership dans la région Europe, Moyen-Orient, Afrique en se classant n° 3 en tant que bookrunner d'opérations « equity-linked » et dans le top 10 en tant que bookrunner d'opérations Equity Capital Markets – toutes catégories confondues – selon *Dealogic* en 2013.

AUTRES ACTIVITÉS

BNP PARIBAS PRINCIPAL INVESTMENTS

BNP Paribas Principal Investments est en charge de la gestion du portefeuille de participations cotées et non cotées du Groupe BNP Paribas dans une optique de valorisation des actifs à moyen terme.

L'équipe Gestion des Participations Cotées a pour mission la prise et la gestion de participations minoritaires dans des sociétés cotées, essentiellement françaises et à large capitalisation.

L'équipe Gestion des Participations Non Cotées a pour responsabilité la prise et la gestion des investissements dans des sociétés non cotées,

en direct en capital minoritaire ou en mezzanine sur ses marchés domestiques et en indirect à travers des fonds, contribuant en cela au financement de l'économie.

KLÉPIERRE

Acteur majeur de l'immobilier de centres commerciaux en Europe, Klépierre associe une expertise en termes de développement, de gestion locative et d'asset management. BNP Paribas est deuxième actionnaire de Klépierre avec 21,9 %⁽¹⁾, derrière Simon Property Group.

FACTEURS CLÉS PROPRES À L'ACTIVITÉ

L'activité de BNP Paribas est exposée à un certain nombre de facteurs clés qui sont décrits dans la partie 5.1 sous le titre *Facteurs de risque*. De façon synthétique, ces facteurs de risque propres à BNP Paribas ou liés à l'industrie bancaire sont notamment liés :

- aux conditions macroéconomiques et de marché ; aux évolutions des mesures législatives et réglementaires ; à l'accès au financement et aux conditions de ce financement ; au niveau du provisionnement ; à la volatilité des activités de marchés et d'investissements ; au niveau des marchés et au niveau de leur liquidité ; aux variations significatives de

taux d'intérêt ; aux risques et comportements des autres institutions financières et acteurs du marché ;

- à la réputation de la Banque ; à l'interruption ou la défaillance de ses systèmes informatiques ; à l'interruption de ses activités due à des événements externes imprévus ; à la réglementation importante et fluctuante ; aux risques non identifiés ou imprévus susceptibles d'occasionner des pertes significatives ; à l'intégration de sociétés acquises sans réalisation des bénéfices attendus ; à une stratégie de couverture non efficace ; à une intensification de la concurrence.

(1) Au 31 décembre 2012. Dernière information publiée par Klépierre.

1.5 BNP Paribas et ses actionnaires

LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 31 décembre 2012 à 2 484 523 922 euros composé de 1 242 261 961 actions. Les changements intervenus au cours des exercices antérieurs sont rappelés dans la partie *Évolution du capital et résultat par action*.

En 2013, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par la création de 2 900 848 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options.

Ainsi, au 31 décembre 2013, le capital de BNP Paribas s'élevait à 2 490 325 618 euros composé de 1 245 162 809 actions d'un nominal de deux euros chacune.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. **IL n'existe aucun droit de vote double ni aucune limitation à l'exercice des droits de vote, ni aucun droit à dividende majoré, attaché à ces valeurs mobilières.**

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

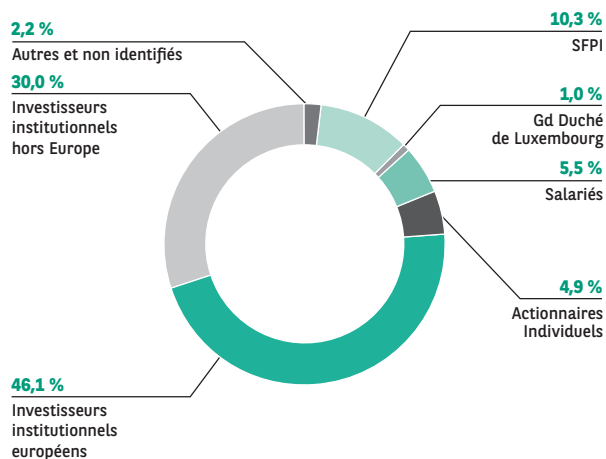
► ÉVOLUTION DE LA DÉTENTION DU CAPITAL DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Dates	31/12/2011			31/12/2012			31/12/2013		
	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV
SFPI(*)	127,75	10,6 %	10,7 %	127,75	10,3 %	10,3 %	127,75	10,3 %	10,3 %
AXA	65,67	5,4 %	5,5 %	65,74	5,3 %	5,3 %	-	-	-
Gd Duché de Luxembourg	12,87	1,1 %	1,1 %	12,87	1,0 %	1,0 %	12,87	1,0 %	1,0 %
Salariés	74,60	6,2 %	6,3 %	75,42	6,1 %	6,1 %	67,58	5,4 %	5,5 %
■ dont FCPE Groupe	54,80	4,5 %	4,6 %	56,27	4,5 %	4,5 %	49,73	4,0 %	4,0 %
■ dont détention directe	19,80	1,7 %	1,7 %	19,14	1,6 %	1,6 %	17,85	1,4 %	1,5 %
Mandataires sociaux	0,58	NS	NS	0,60	NS	NS	0,53	NS	NS
Titres détenus par le Groupe(**)	16,48	1,4 %	-	3,93	0,3 %	-	3,25	0,3 %	-
Actionnaires Individuels	75,00	6,2 %	6,3 %	69,00	5,6 %	5,6 %	60,78	4,9 %	4,9 %
Inv. institutionnels	788,71	65,3 %	66,2 %	856,42	68,9 %	69,2 %	945,01	75,9 %	76,1 %
(dont « Investisseurs Socialement Responsables »)	(5,91)	(0,5 %)	(0,5 %)	(5,61)	(0,5 %)	(0,5 %)	(6,01)	(0,5 %)	(0,5 %)
■ Européens	493,63	40,9 %	41,4 %	512,71	41,3 %	41,4 %	573,00	46,0 %	46,1 %
■ Non Europ.	295,08	24,4 %	24,8 %	343,71	27,6 %	27,8 %	372,01	29,9 %	30,0 %
Autres et non identifiés	46,08	3,8 %	3,9 %	30,54	2,5 %	2,5 %	27,39	2,2 %	2,2 %
TOTAL	1 207,74	100 %	100 %	1 242,26	100 %	100 %	1 245,16	100 %	100 %

(*) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

(**) Hors positions de travail des tables de trading.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS AU 31 DÉCEMBRE 2013 (EN % DES DROITS DE VOTE)



À la connaissance de l'Entreprise, seule la SFPI détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) est devenue actionnaire de BNP Paribas à l'occasion du rapprochement, concrétisé courant 2009, avec le groupe Fortis ; elle a procédé au cours de cet exercice, à deux déclarations de franchissement de seuil auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- le 19 mai 2009 (Information AMF n° 209C0702), la SFPI déclarait avoir franchi à la hausse les seuils légaux de 5 % et 10 % du capital ou des droits de vote de BNP Paribas, à la suite de l'apport de 74,94 % de Fortis Banque SA/NV, rémunéré par l'émission de 121 218 054 actions

BNP Paribas représentant alors 9,83 % du capital et 11,59 % des droits de vote. Il était notamment précisé que ni l'État belge ni la SFPI n'envisageaient d'acquiescer le contrôle de la Banque.

BNP Paribas a concomitamment informé l'AMF ce même 19 mai (Information AMF n° 209C0724), de la conclusion d'un contrat d'option entre l'État belge, la SFPI et Fortis SA/NV (devenue Ageas SA/NV fin avril 2010), aux termes duquel Fortis SA/NV bénéficie d'une option d'achat portant sur les 121 218 054 actions BNP Paribas émises en rémunération des apports effectués par la SFPI, de participations détenues dans Fortis Banque avec faculté pour BNP Paribas de mettre en œuvre un droit de substitution sur les actions concernées ;

- le 4 décembre 2009 (Information AMF n° 209C1459), la SFPI déclarait détenir 10,8 % du capital et des droits de vote de BNP Paribas ; cette évolution est consécutive, pour l'essentiel :

- à l'augmentation de capital réalisée en actions ordinaires par BNP Paribas en 2009,
- à la réduction de capital opérée par la Banque à la suite de l'annulation le 26 novembre 2009 des actions de préférence émises le 31 mars 2009 au profit de la Société de Prise de Participation de l'État ;

Le 27 avril 2013, l'État belge a annoncé le rachat par la SFPI de l'option d'achat accordée à Ageas.

Depuis cette date, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été reçue par BNP Paribas de la part de la SFPI.

Le 5 août 2010, le groupe AXA et le Groupe BNP Paribas ont informé l'AMF (Information AMF n° 210C0773) avoir conclu un protocole d'accord destiné à remplacer la convention établie en décembre 2005 ; prenant en compte les nouvelles règles édictées par les régulateurs à destination des institutions financières, les clauses de ce nouveau protocole ne font plus mention du maintien de participations réciproques stables.

LE MARCHÉ DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est alors resté inchangé (13110). À compter du 30 juin 2003, l'action BNP Paribas est désignée par son code ISIN (FR0000131104). Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels, le nominal de l'action de la Banque a été divisé par deux le 20 février 2002, et fixé à deux euros.

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel. Depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas

est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est négocié à Londres sur le SEAQ International, à la Bourse de Francfort, ainsi qu'à Milan sur le MTA International depuis le 24 juillet 2006. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A « Level 1 » est actif aux États-Unis depuis la privatisation, JP Morgan Chase agissant en tant que banque dépositaire (1 action BNP Paribas est représentée par 2 ADR).

Afin d'augmenter sa liquidité et de le rendre plus visible pour les investisseurs américains, l'ADR est négocié sur l'OTCQX International Premier depuis le 14 juillet 2010.

PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

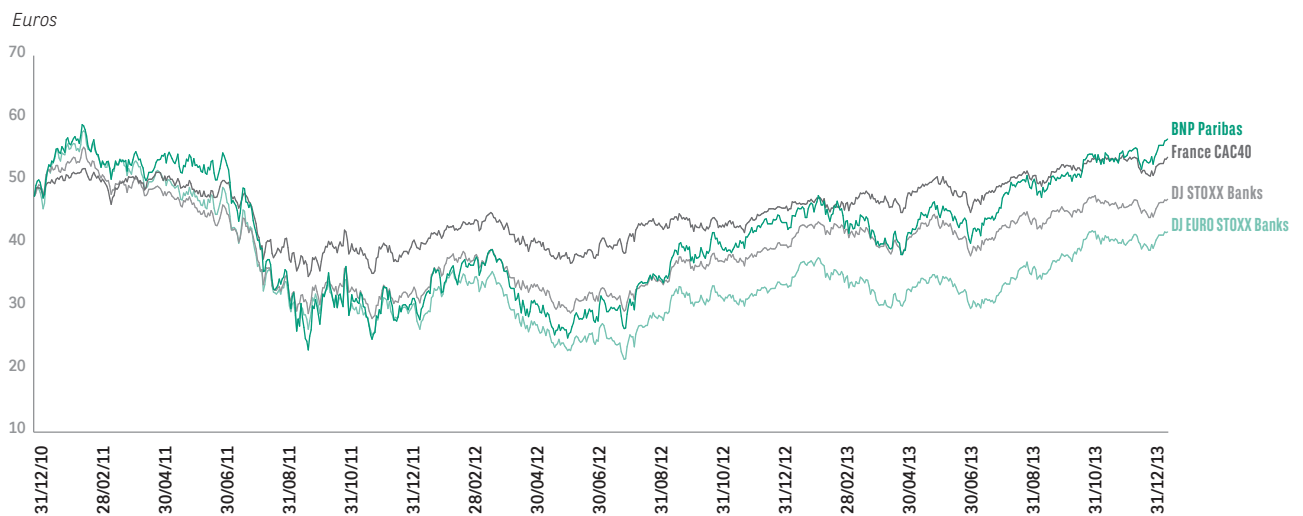
BNP Paribas et ses actionnaires

La BNP a fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993 ; elle a par ailleurs intégré l'EURO STOXX 50 le 1^{er} novembre 1999, et le titre de la Banque entre dans la composition du Dow Jones STOXX 50 depuis le 18 septembre 2000 ; en 2007, BNP Paribas a intégré l'indice « DJ Global Titans 50 », qui regroupe les 50 plus grandes entreprises mondiales. Enfin, l'action BNP Paribas figure dans

les principaux indices de référence du Développement Durable : Aspi Eurozone, FTSE4Good (Global et Europe 50), DJSI World, Ethibel. Ces différents facteurs concourent à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci est alors une des nécessaires composantes de tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indices.

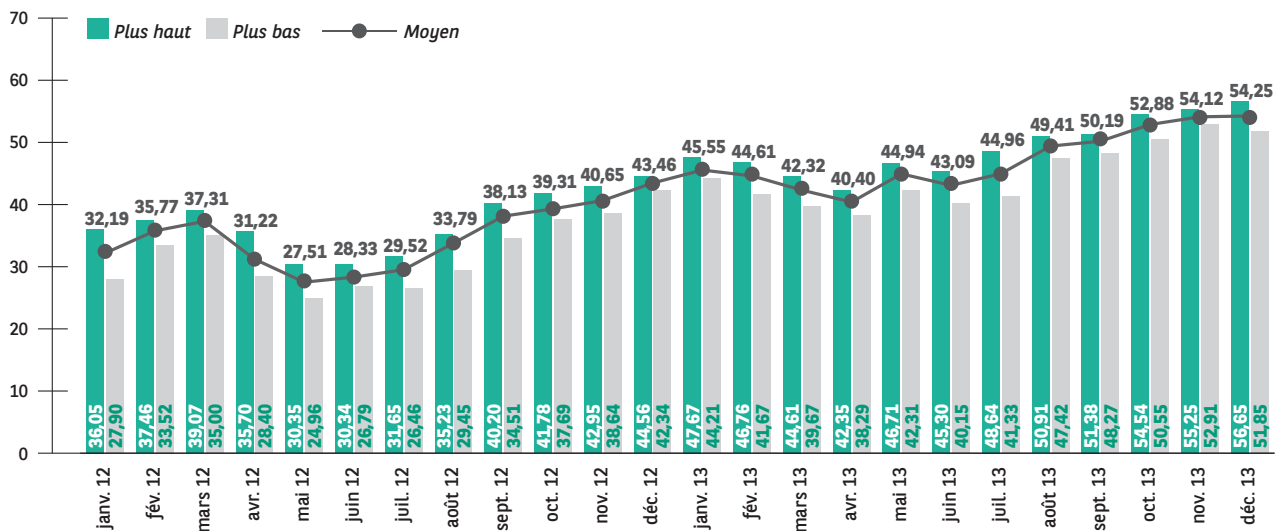
► COURS DE L'ACTION BNP PARIBAS DU 31 DÉCEMBRE 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2013

Comparaison avec les indices DJ EURO STOXX Banks, DJ STOXX Banks et CAC 40 (indices rebasés sur le cours de l'action)



Source : Datastream.

MOYENNES MENSUELLES ET COURS DE CLÔTURE MENSUELS EXTRÊMES DE L'ACTION BNP PARIBAS DEPUIS JANVIER 2012



- Du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2013, le cours de l'action est passé de 47,61 euros à 56,65 euros soit une hausse de 19,0 %, à comparer à une hausse de 12,9 % pour le CAC 40 et une baisse de 12,1 % pour le DJ EURO STOXX Banks (indice des valeurs bancaires de la zone euro) et de 1,1 % pour le DJ STOXX Banks (valeurs bancaires européennes).

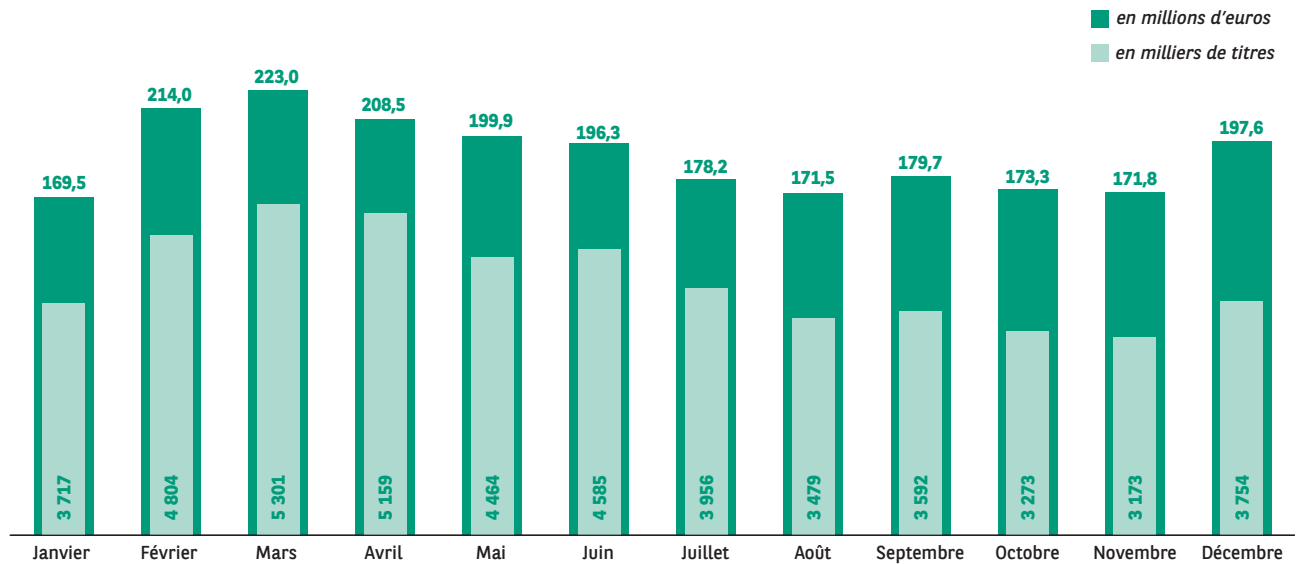
Au cours de l'année 2013, le titre BNP Paribas (56,65 euros au 31 décembre 2013, dernier jour de cotation) a progressé de 33,0 %, soit une évolution plus favorable que celle du CAC 40 (+ 18,0 %), du DJ STOXX Banks (+ 19,0 %) et du DJ EURO STOXX Banks (+ 25,9 %).

- La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 70,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013, plaçant l'Entreprise au 4^e rang de l'indice CAC 40. En termes de capitalisation, le flottant de BNP Paribas se situe

à la quatrième place sur le marché de l'indice parisien (en troisième position au 31 décembre 2012) et à la 9^e place du DJ EURO STOXX 50 (10^e un an auparavant).

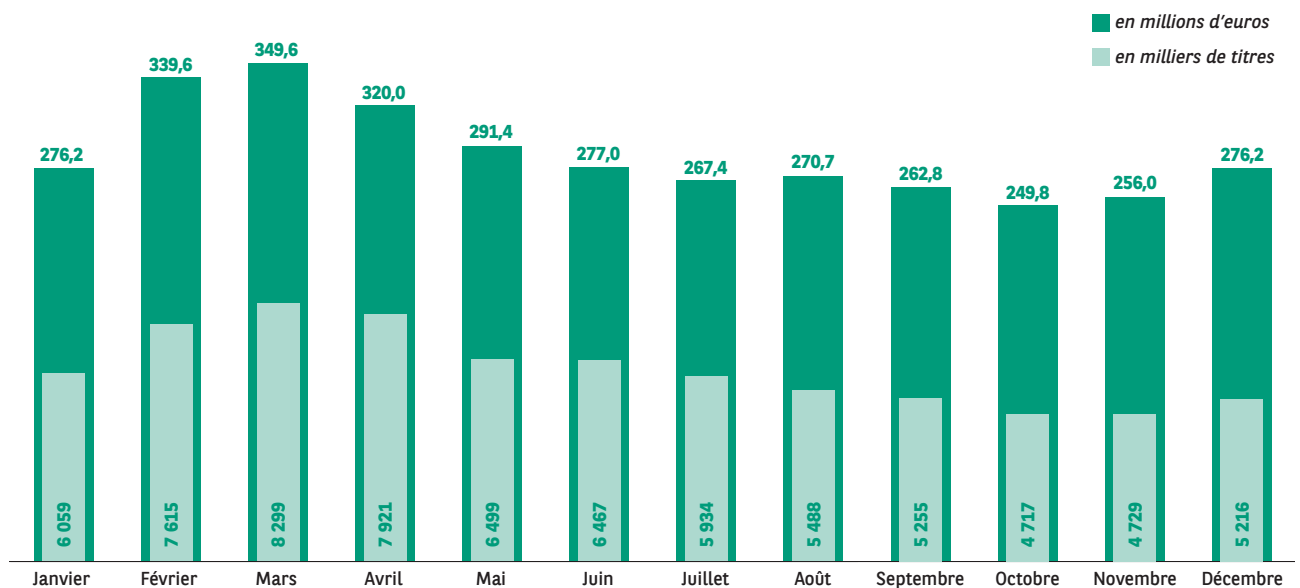
- Les volumes de transactions quotidiens en 2013 se sont établis à une moyenne de 4 104 754 titres échangés sur Euronext Paris, en baisse de 38,30 % par rapport à l'année précédente (6 652 835 titres par séance en 2012). En réintégrant les volumes traités par les systèmes multilatéraux de négociation (*Multilateral Trading Facilities* ou MTF), la moyenne journalière 2013 s'établit à 6 156 652 titres négociés (source : TAG Audit), soit une baisse de 37,98 % (9 926 398 en 2012). La réduction des volumes constatée au deuxième semestre 2012 s'est poursuivie tout au long de l'année 2013.

► VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2013 SUR EURONEXT PARIS (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : Nyse-Euronext Paris.

► VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2013 (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : TAG Audit.

LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	2009	2010	2011	2012	2013
Résultat net part du Groupe par action ⁽¹⁾ (*)	5,20	6,33	4,82	5,16	3,69
Actif net par action ⁽²⁾ (*)	50,93	55,48	58,25	60,46 ^(**)	63,58
Dividende net par action ^(*)	1,50	2,10	1,20	1,50	1,50 ⁽³⁾
Taux de distribution (en %) ⁽⁴⁾	32,3	33,4	25,1	29,7	40,8 ⁽³⁾
Cours					
Plus haut ⁽⁵⁾ (*)	58,58	60,38	59,93	44,83	56,72
Plus bas ⁽⁵⁾ (*)	20,08	40,81	22,72	24,54	37,47
Fin de période ^(*)	55,90	47,61	30,35	42,61	56,65
Indice CAC 40 au 31 décembre	3 936,33	3 804,78	3 159,81	3 641,07	4 295,95

(1) Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice.

(2) Avant distribution. Actif net comptable sur nombre d'actions en circulation en fin de période.

(3) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 14 mai 2014.

(4) Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du Groupe.

(5) Enregistrés en séance.

(*) Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée du 30 septembre au 13 octobre 2009 (coefficient d'ajustement = 0,971 895).

(**) Données retraitées du fait de l'application de l'amendement à la norme IAS 19.

LA CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE

RENTABILITÉ TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE (TOTAL SHAREHOLDER RETURN - TSR)

Conventions de calcul

- Le dividende est réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ; l'avoir fiscal au taux de 50 % est compris, jusqu'à la suppression de ce dispositif au début de l'exercice 2005.
- Exercice des droits préférentiels de souscription lors des augmentations de capital de mars 2006 et octobre 2009.
- Les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

Résultats du calcul

Le tableau ci-après indique, pour les différentes durées mentionnées se terminant au 31 décembre 2013, la rentabilité totale de la détention d'une action BNP, puis BNP Paribas, ainsi que le taux de rendement actuariel annuel.

Durée de détention	Date d'investissement	Cours historique à la date d'investissement	Nombre d'actions à fin de période de calcul	Investissement multiplié par	Taux de rendement annuel actuariel
Depuis la privatisation	18/10/1993	36,59	4,3353	6,7121	9,88 %
20 ans	03/01/1994	43,31	3,9477	5,1637	8,55 %
19 ans	03/01/1995	37,2	3,8758	5,9022	9,79 %
18 ans	02/01/1996	33,57	3,7950	6,4042	10,86 %
17 ans	02/01/1997	30,4	3,6846	6,8662	12,00 %
16 ans	02/01/1998	48,86	3,5699	4,1390	9,28 %
15 ans	04/01/1999	73,05	3,4962	2,7113	6,88 %
Depuis la création de BNP Paribas	01/09/1999	72,7	3,4015	2,6506	7,03 %
14 ans	03/01/2000	92	3,4015	2,0945	5,42 %
13 ans	02/01/2001	94,5	3,3091	1,9837	5,41 %
12 ans	02/01/2002	100,4	3,2016	1,8065	5,05 %
11 ans	02/01/2003	39,41	1,5492	2,2270	7,55 %
10 ans	02/01/2004	49,7	1,4901	1,6984	5,44 %
9 ans	03/01/2005	53,4	1,4285	1,5155	4,73 %
8 ans	02/01/2006	68,45	1,3779	1,1404	1,66 %
7 ans	02/01/2007	83,5	1,3203	0,8957	- 1,56 %
6 ans	02/01/2008	74,06	1,2760	0,9760	- 0,40 %
5 ans	02/01/2009	30,5	1,2140	2,2549	17,67 %
4 ans	02/01/2010	56,11	1,1555	1,1666	3,93 %
3 ans	03/01/2011	48,3	1,1217	1,3156	9,59 %
2 ans	02/01/2012	30,45	1,0787	2,0068	41,73 %
1 an	02/01/2013	43,93	1,0337	1,3331	33,52 %

BNP Paribas propose ci-après deux mesures comparatives de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à long/moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

RENTABILITÉ COMPARATIVE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS BNP PARIBAS AU COURS D'OUVERTURE DU 02/01/2009 SOIT 30,50 EUROS, AVEC LE LIVRET A ET LES OBLIGATIONS À MOYEN TERME DU TRÉSOR

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP Paribas sur la période, à deux placements « sans risque », le livret A et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

Rentabilité totale pour l'actionnaire d'un placement en actions BNP Paribas

- Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 02/01/2009, soit 30,50 euros.
- Réinvestissement des dividendes.

- Exercice des droits préférentiels de souscription lors de l'augmentation de capital d'octobre 2009.
- Valorisation au 31 décembre 2013 : 1,214 action à 56,65 euros, soit **68,77 euros**.
- Taux de rendement actuariel : + 17,67 % par an.

Placement le 1^{er} janvier 2009 d'une somme de 30,50 euros sur un livret A

Le taux servi à la date du placement est de 4 %. L'exercice 2009 a connu trois modifications du taux du livret A, le 1^{er} février (2,50 %), le 1^{er} mai (1,75 %) et le 1^{er} août (1,25 %), il est porté à 1,75 % le 1^{er} août 2010, à 2 % le 1^{er} février 2011 et à 2,25 % le 1^{er} août 2011. Ce taux s'applique tout au long de l'année 2012. Lors de l'exercice 2013, le taux est ramené à 1,75 % le 1^{er} février puis à 1,25 % le 1^{er} août. Au 31 décembre 2013, cette somme représente **33,44 euros**, ayant donc enregistré une progression de 2,94 euros (+ 9,64 %) soit un taux de rendement actuariel de 1,86 % par an.

Placement de 30,50 euros le 1^{er} janvier 2009 en emprunt d'État à cinq ans

Le taux obtenu est alors de 3,232 % pour 5 ans (BTAN – Bon du Trésor à intérêt Annuel) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature et ce aux conditions suivantes :

- 2,531 % (BTAN) en janvier 2010 pour 4 ans ;

- 1,934 % (BTAN) en janvier 2011 pour 3 ans ;
- 1,312 % (BTAN) en janvier 2012 pour 2 ans ;
- 0,542 % en janvier 2013 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé **35,62 euros**, et a donc enregistré une progression de 5,12 euros (+ 16,79 %) soit un taux de rendement actuariel de 3,15 % l'an.

COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Une équipe « Relations Investisseurs » informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers sur la stratégie du Groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, publiés trimestriellement.

En 2014 par exemple, le calendrier s'établit comme suit⁽¹⁾ :

- 13 février 2014 : publication des résultats annuels 2013 ;
- 30 avril 2014 : publication des résultats du 1^{er} trimestre 2014 ;
- 31 juillet 2014 : publication des résultats du deuxième trimestre et du 1^{er} semestre 2014 ;
- 31 octobre 2014 : publication des résultats du 3^e trimestre et des 9 premiers mois de 2014.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le Groupe BNP Paribas et sa stratégie. Plus spécifiquement, un collaborateur est dédié aux relations avec les gestionnaires de fonds éthiques et socialement responsables.

Une équipe « Relations Actionnaires » est à la disposition et à l'écoute de quelque 527 000 actionnaires individuels de la Banque (source : étude TPI au 31 décembre 2013). Les actionnaires, comme les membres du « **Cercle BNP Paribas** », reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière présentant les principaux développements du Groupe, et un compte rendu de l'Assemblée Générale est distribué tout début juillet. En cours d'année, les actionnaires sont invités dans différentes villes de France, à des rencontres au cours desquelles les réalisations et la stratégie de l'Entreprise sont exposées par la Direction Générale (par exemple en 2013, à Bordeaux le 12 juin, à Rennes le 19 septembre et à Montpellier le 16 octobre). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer directement avec plus de 1 000 personnes lors du Salon ACTIONARIA qui s'est tenu à Paris les 22 et 23 novembre 2013.

Les membres du « **Cercle BNP Paribas** », créé en 1995, sont les 60 000 actionnaires possédant au moins 200 titres de l'Entreprise. Ils sont destinataires deux fois par an, en alternance avec les trois lettres d'information financière de la version imprimée du magazine *La Vie du Cercle* complété par deux *news magazines* adressé par courriel et disponible sur internet, les conviant à des manifestations de nature artistique, sportive ou culturelle auxquelles la Banque s'est associée, de même qu'à des séances de formation relatives aux opérations en Bourse (analyses technique et financière, la passation d'ordres...), la gestion patrimoniale, les *warrants* mais aussi à l'actualité économique, en partenariat avec les équipes compétentes de l'Entreprise. Des conférences scientifiques ou des visites de sites industriels sont aussi organisées. Ces sessions se tiennent tant en province qu'en région parisienne, et ce aussi bien en semaine qu'au cours de week-ends, dans le but d'en permettre la fréquentation par tous les publics. Au total, plus de 400 propositions ont été faites en 2013 à l'intention de près de 15 000 participants, illustrant la variété de l'offre. Pour faciliter l'accès à ces services, un **N° Vert (appel gratuit)** a été mis en place, le **0800 666 777**, qui comprend également un journal téléphonique « *BNP Paribas en actions* » riche de nombreuses fonctionnalités (cours de Bourse, carnet de l'actionnaire, actualités et interviews...). Enfin, le site internet spécifique au Cercle des actionnaires et à ses offres (cercle-actionnaires.bnpparibas.com) reprend l'ensemble des prestations accessibles, entre autres grâce à la « Carte de membre du Cercle ».

Le **site internet BNP Paribas** (<http://invest.bnpparibas.com>), en français et en anglais permet d'obtenir des informations sur le Groupe BNP Paribas telles que les communiqués de presse, les chiffres clés, la présentation des principaux événements, etc. Il est aussi possible de consulter et de télécharger tous les documents financiers, comme les rapports annuels et les Documents de référence. L'agenda financier permet de retrouver les prochaines dates importantes (Assemblée Générale, communication des résultats, rencontres actionnaires...). Toutes les publications du Département des « Études Économiques » de BNP Paribas sont aussi consultables sur le site. Le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celles de quelques grands indices sont disponibles ainsi qu'un logiciel de calcul de rendement.

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

Sous un même intitulé « Actionnaires & Investisseurs » sont aussi disponibles toutes les études et présentations regardant l'activité et la stratégie de BNP Paribas, établies à l'intention de l'ensemble des intervenants de marché, qu'ils soient actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, gérants d'actifs ou analystes financiers. Un espace « Être actionnaire » a été aménagé pour présenter les développements plus spécifiquement conçus à l'intention des investisseurs individuels, en particulier en matière d'accessibilité de l'information comme de propositions de manifestations. Enfin, une rubrique spécifique est dévolue à l'Assemblée Générale de la Banque (conditions d'accès, modalités

d'exercice du droit de vote, aspects pratiques mais aussi présentation des résolutions et reprise des interventions des mandataires sociaux). Une retransmission vidéo de cette manifestation est accessible depuis le site d'information financière de la Banque. En réponse aux attentes des actionnaires individuels et des investisseurs, et pour satisfaire aux exigences croissantes de transparence et d'information réglementée, BNP Paribas met régulièrement en ligne de nouvelles rubriques ou des améliorations de celles existantes, au contenu enrichi (notamment au niveau du lexique) et présentant de nouvelles fonctionnalités.

LE COMITÉ DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de Liaison des actionnaires, dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel. C'est du reste à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas avait initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Baudouin Prot, il comprend 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socioprofessionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour 3 ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui sont signalées par voie de presse et/ou dans les documents financiers publiés par la Banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Au 31 décembre 2013, le Comité de Liaison était composé de :

- M. Baudouin Prot, Président ;
- M. Georges Bouchard, résidant dans les Yvelines ;
- M. Franck Deleau, résidant dans le Lot ;
- M. Jean-Louis Dervin, résidant dans le Calvados ;
- M^{me} Catherine Drolc, résidant dans l'Hérault ;
- M. François Ferrus, résidant à Paris ;
- M. André Laplanche, résidant dans le Vaucluse ;
- M^{me} Françoise Mahieu Germain, résidant dans les Yvelines ;
- M. Jean-Pierre Riou, résidant en Loire-Atlantique ;
- M. Jean-Luc Robaux, résidant en Meurthe-et-Moselle ;
- M^{me} Chantal Thiebaut, résidant en Meurthe-et-Moselle ;

- M^{me} Anny Jans, membre du personnel de BNP Paribas, résidant en Belgique ;
- M^{me} Odile Uzan-Fernandes, membre du personnel de BNP Paribas résidant à Paris.

Conformément aux dispositions de la charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de règlement intérieur, les membres du Comité se sont réunis deux fois en 2013, les 29 mars et 27 septembre, en plus de leur participation à l'Assemblée Générale et de leur présence au salon ACTIONARIA. Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

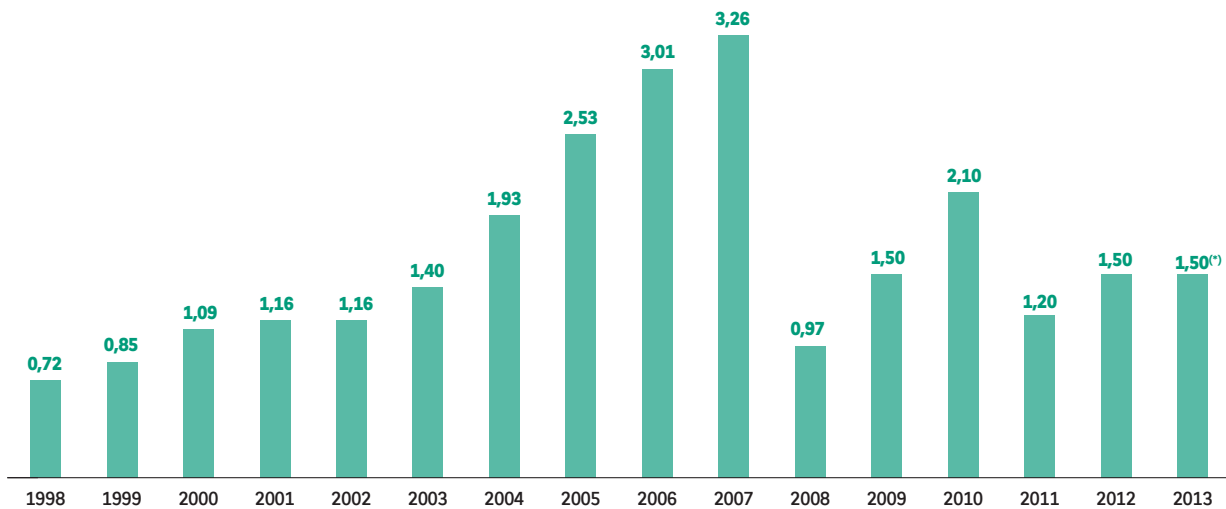
- la structure du capital de BNP Paribas et son évolution, plus spécifiquement dans sa composante « investisseurs particuliers » ;
- les supports périodiques d'information sur les réalisations et la stratégie de l'Entreprise ;
- les propositions faites aux membres du « Cercle des actionnaires » ;
- les projets de Document de référence et de Rapport Annuel 2012 ;
- les résultats trimestriels ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale ;
- la participation de la Banque au Salon ACTIONARIA, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, par leur présence sur le stand du Groupe, avaient tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité ;
- l'activité Corporate Investment Banking présentée aux membres du Comité par le responsable de ce pôle ;
- le rôle et les challenges de la Direction Financière de BNP Paribas, présentés au Comité par le responsable de la fonction Finance Groupe.

LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 un dividende de 1,50 euro par action (stable par rapport à 2013). Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient alors lieu respectivement le 20 mai et le 23 mai 2014 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 1 868 millions d'euros, contre 1 863 millions d'euros en 2013 (soit une hausse de 0,2 %). Le taux de distribution est de 40,8 %⁽¹⁾.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE (EN EUROS PAR ACTION)



^(*) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014.

Les dividendes des exercices 1998 à 2008 ont été ajustés pour tenir compte :

- de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002 ;
- des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisées en mars 2006 et du 30 septembre au 13 octobre 2009.

Délai de prescription des dividendes : tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor Public.

(1) Distribution proposée à l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 rapportée au résultat net part du Groupe.

LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

Les actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2013 sont au nombre de 56 566.

LE NOMINATIF PUR

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'Entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un **N° Vert (appel gratuit) : 0800 600 700** pour les prises d'ordres⁽¹⁾ et pour tout renseignement ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- d'un serveur internet spécifique « PlanetShares » (<https://planetshares.bnpparibas.com>), entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs en actions BNP Paribas au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de Bourse⁽¹⁾ ;
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation ;
- de la possibilité d'être convoqué par internet aux Assemblées Générales ;
- et toujours bien sûr de la gratuité des droits de garde.

La détention d'actions au nominatif pur est peu compatible avec leur enregistrement dans un PEA (Plan d'Épargne en Actions), compte tenu de la réglementation et des procédures applicables à ce véhicule. Les épargnants dont les actions sont détenues dans un PEA et qui veulent les loger « au nominatif » pourront donc opter pour le mode du nominatif administré (*cf. infra*).

LE NOMINATIF ADMINISTRÉ

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels ;
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces ;
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires ;
- possibilité d'être convoqué et de transmettre les votes aux Assemblées Générales, par internet.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 15 mai 2013 sur première convocation. Le texte des résolutions et la vidéo de la manifestation sont disponibles sur le site internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été retransmise en direct. La composition du quorum et le résultat

du vote des résolutions ont été mis en ligne dès le lendemain de la manifestation. Cette réunion a en outre fait l'objet de publications dans la presse spécialisée ainsi que d'une lettre spécifique, qui en présentaient le compte rendu aux actionnaires.

Le quorum était constitué comme ci-dessous :

► CONSTITUTION DU QUORUM

	Nombre actionnaires	(%)	Actions	(%)
Présents	1 793	13,97 %	335 802 996	39,19 %
Représentés	13	0,10 %	4 732	0,00 %
Pouvoirs au Président	6 635	51,71 %	17 244 461	2,01 %
Votes par correspondance	4 391	34,22 %	503 805 384	58,80 %
TOTAL	12 832	100,00 %	856 857 573	100,00 %
<i>dont par internet</i>	1 662	12,95 %	1 042 743	0,12 %

		Quorum
Nombre d'actions ordinaires (hors autocontrôle)	1 241 131 102	69,03 %

(1) Sous réserve d'avoir préalablement souscrit (gratuitement) un « contrat de prestations boursières ».

Quatorze des quinze résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

► ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MAI 2013

Résultats	Taux d'approbation
PARTIE ORDINAIRE	
Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012	99,16 %
Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012	98,98 %
Troisième résolution : affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et mise en distribution du dividende	99,18 %
Quatrième résolution : rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce	96,74 %
Cinquième résolution : convention conclue entre BNP Paribas et M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général	63,81 %
Sixième résolution : autorisation de rachat par BNP Paribas de ses propres actions	97,60 %
Septième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-Laurent Bonnafé	98,58 %
Huitième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Michel Tilmant	96,69 %
Neuvième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Emiel Van Broekhoven	91,73 %
Dixième résolution : nomination de Christophe de Margerie en qualité d'administrateur	96,76 %
Onzième résolution : nomination de Marion Guillou en qualité d'administrateur	98,51 %
Douzième résolution : dépôt légal au greffe par les Commissaires aux comptes	99,15 %
PARTIE EXTRAORDINAIRE	
Treizième résolution : simplification et adaptation des statuts	65,43 %
Quatorzième résolution : autorisation à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions	98,32 %
Quinzième résolution : pouvoirs pour formalités	98,53 %

L'Assemblée Générale de 2013 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de réaffirmer son implication dans le processus du Développement Durable, et son souhait d'assumer pleinement sa Responsabilité Sociale et Environnementale.

La Banque est en effet désireuse d'assurer une création de valeur qui soit solide et récurrente, c'est-à-dire empreinte de qualité et respectueuse non seulement de ses partenaires « traditionnels » comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte l'environnement et la société civile dans son ensemble.

Il a donc semblé pertinent que la tenue de nos Assemblées Générales, aussi, soit représentative de ces principes et valeurs. C'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec le Comité de Liaison des actionnaires, que pour tout investisseur présent, une somme de 12 euros serait affectée au programme « Coup de pouce aux projets du personnel » spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général, dans lesquelles des collaborateurs de la Banque sont impliqués bénévolement à titre personnel.

Les sommes ainsi recueillies en 2013, soit 21 516 euros, constituent un complément à la dotation déjà affectée à ce programme par l'Entreprise via la Fondation BNP Paribas, elle-même placée sous l'égide de la Fondation de France. Le total de ces contributions de 2013 a finalement été réparti sur 33 projets, tous initiés par des membres du personnel de la Banque. Les bénéficiaires sont localisés essentiellement en Europe (17),

et en Asie (6) puis en Afrique (5) et en Amérique latine (5). Les sommes allouées (de 1 000 à 4 000 euros par dossier retenu avec une moyenne de 2 800 euros) varient selon l'importance et la nature des dossiers, et bien sûr le degré d'implication directe des collaborateurs. Ces subventions permettent la réalisation de projets liés essentiellement à la solidarité de proximité (éducation, pauvreté, insertion), à l'humanitaire ainsi qu'à la santé et au handicap.

L'utilisation des fonds fait en outre systématiquement l'objet d'un compte rendu dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale suivante.

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale de BNP Paribas sont définies à l'article 18 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra sa prochaine AGM le 14 mai 2014⁽¹⁾.

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

COMMENT LES ACTIONNAIRES SONT-ILS AVISÉS ?

Pour les Assemblées Générales Mixtes de la Banque :

- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative reçoivent automatiquement, quel que soit leur nombre d'actions, un dossier d'invitation complet (comprenant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions) et un formulaire de vote. Une part significative (9,4 %) des avis de convocation aux actionnaires inscrits au nominatif a été adressée par internet après que les actionnaires concernés ont donné leur accord sur cette modalité d'information ;
- Les actionnaires détenant leurs titres sous la forme « au porteur » sont avisés par des insertions dans la presse, notamment la presse patrimoniale et financière. En outre, bien au-delà des dispositions légales et dans le but de favoriser une large participation, BNP Paribas adresse des avis de convocation et le formulaire de vote à partir de la détention d'un certain nombre d'actions (fixé à 250 titres en 2013). Ces documents sont également disponibles sans restriction sur le site internet ;
- au total, ce sont donc plus de 67 000 actionnaires de la Banque qui ont ainsi personnellement reçu cette année l'information nécessaire à leur participation effective ;
- dans tous les points de vente du réseau BNP Paribas, les collaborateurs sont spécifiquement formés sur la conduite à tenir et les formalités à accomplir.

COMMENT PEUVENT-ILS ASSISTER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte trois jours de Bourse avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour

les actionnaires ayant leurs titres « au porteur », de présenter une carte d'admission ou une attestation de participation.

COMMENT PEUVENT-ILS VOTER ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire papier joint à la convocation. Ce document leur permet avant la tenue de l'Assemblée Générale :

- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou toute autre personne physique ou morale ;
- soit de donner pouvoir au Président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

Ils peuvent également voter par voie électronique si leur teneur de compte a adhéré à la plate-forme de vote électronique Votaccess

En 2013, la Banque a fait le choix d'élargir aux actionnaires au porteur disposant d'au moins 250 titres, la possibilité (déjà offerte aux actionnaires au nominatif) de voter par internet, dès lors que le teneur de compte met à disposition un accès à la plate-forme Votaccess. Cette plate-forme permet aussi à l'actionnaire de disposer de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale, de désigner un mandataire ou de faire parvenir sa demande de carte d'admission à l'Assemblée s'il désire y assister.

Près de 13 % de l'ensemble des actionnaires ayant participé au vote ont utilisé la plate-forme mise en place. Cette modalité de participation a été très favorablement accueillie par les actionnaires individuels.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés d'un boîtier de vote électronique. BNP Paribas a en effet recouru au vote électronique depuis l'Assemblée Générale du 13 mai 1998.

DÉCLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus.

Le non-respect de déclaration de franchissement des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Le Conseil d'administration	30
	Composition du Conseil d'administration	30
	Autres mandataires sociaux	43
	Rémunérations	45
	État récapitulatif des opérations déclarées sur le titre BNP Paribas	64
2.2	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	65
	Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas	65
	Annexe : règlement intérieur	77
	Contrôle interne	82
	Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	87
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	92
2.4	Le Comité Exécutif	94

2.1 Le Conseil d'administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Baudouin PROT Fonction principale: Président du Conseil d'administration de BNP Paribas			
Né le 24 mai 1951 <i>Dates de début et de fin de mandat</i> : 11 mai 2011 – AG 2014 <i>Date du 1^{er} mandat</i> : 7 mars 2000		Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères BNP Paribas ^(*) , Président du Conseil d'administration	
<i>Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾</i> : 146 129 <i>Adresse professionnelle</i> : 3, rue d'Antin 75002 PARIS, FRANCE		Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères Kering ^(*) , administrateur Lafarge ^(*) , administrateur Veolia Environnement ^(*) , administrateur Pargesa Holding SA ^(*) (Suisse), administrateur	
Études Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration		Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères Kering, membre du Comité des nominations Lafarge, membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et du Comité stratégie, développement et développement durable	
Autres⁽¹⁾ Administrateur de l'Institute of International Finance (IIF) Membre de l'International Advisory Panel de la Monetary Authority of Singapour (MAS) et de l'International Business Leaders' Advisory Council (IBLAC) de la ville de Shanghai			
Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents <i>(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)</i>			
2012 : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas Administrateur : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Lafarge, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse), Institute of International Finance (IIF) Président : International Monetary Conference (IMC) Membre : International Advisory Panel de la Monetary Authority of Singapour (MAS), International Business Leaders' Advisory Council (IBLAC) de la ville de Shanghai	2011 : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas (à compter du 1 ^{er} décembre 2011) Administrateur : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre : Vice-Président de l'IMC (The International Monetary Conference), Institute of International Finance (IIF), International Advisory Panel de la MAS (Monetary Authority of Singapour)	2010 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française	2009 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Président : Fédération Bancaire Française de septembre 2009 à août 2010 Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Michel PÉBEREAU

Fonction principale : *Président d'Honneur de BNP Paribas*

Né le 23 janvier 1942

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015

Date du 1^{er} mandat : 14 mai 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 181 772

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Études

Ancien Élève de l'École Polytechnique

Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc), membre du Conseil de surveillance

BNP Paribas^(*), Président d'Honneur, administrateur

BNP Paribas SA (Suisse), administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

EADS NV^(*) (Pays-Bas), administrateur,

Pargesa Holding SA^(*) (Suisse), administrateur

Total SA^(*), administrateur

Société Anonyme des Galeries Lafayette, censeur

HSBC France (ex-CCF) : Président d'Honneur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés du Conseil d'administration de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, Président du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

EADS NV, membre du Comité d'audit

Total SA, Président du Comité des rémunérations

Autres⁽¹⁾

Président de la Fondation BNP Paribas

Président d'Honneur de l'Institut Aspen et de l'Institut de l'entreprise

Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, du Conseil

de surveillance et Conseil d'orientation de l'Institut Aspen, du Conseil

d'orientation de l'Institut de l'entreprise, de la Fondation Nationale des

Sciences Politiques et du Conseil d'administration de la Fondation ARC

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 :

Président d'Honneur de BNP Paribas

Administrateur : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Total, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Fondation BNP Paribas

Président d'Honneur : Crédit Commercial de France, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Fondation ARC

2011 :

Président d'Honneur de BNP Paribas (à compter du 1^{er} décembre 2011)

Administrateur : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Lafarge, Total, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2010 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Lafarge, Total, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : European Financial Round Table, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee of the Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2009 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, European Financial Round Table, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Jean-Laurent BONNAFÉFonction principale: **Administrateur Directeur Général de BNP Paribas**

Né le 14 juillet 1961

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016

Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 62 545⁽²⁾Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE**Études**Ancien Élève de l'École Polytechnique
Ingénieur en chef des Mines**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas^(*), Administrateur Directeur Général
Banca Nazionale del Lavoro (Italie), administrateur
BNP Paribas Fortis (Belgique), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**Carrefour^(*), administrateur**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 :**Administrateur Directeur Général**
de BNP Paribas**Administrateur :** Carrefour, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas Fortis (Belgique), Erbé SA (Belgique)**2011 :****Administrateur Directeur Général** de BNP Paribas (à compter du 1^{er} décembre 2011)
Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas Fortis (Belgique)**2010 :****Directeur Général délégué et Administrateur :** BNP Paribas
Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie)
Président : Comité de direction et Comité Exécutif de BNP Paribas Fortis (Belgique)
Chief Executive Officer : BNP Paribas Fortis (Belgique)**2009 :****Directeur Général délégué :** BNP Paribas
Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BancWest Corporation, Bank of the West

(1) Au 31 décembre 2013.

(2) Par ailleurs, au titre du Plan d'Épargne Entreprise, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé détient l'équivalent de 17 103 actions BNP Paribas.

(*) Société cotée.

Pierre-André de CHALENDARFonction principale: **Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain**

Né le 12 avril 1958

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2012Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 1 000Adresse professionnelle : Les Miroirs
92096 LA DÉFENSE CEDEX,
FRANCE**Études**Diplômé de l'Essec
Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**Compagnie de Saint-Gobain^(*), Président-Directeur Général
GIE SGPM Recherches, administrateur
Saint-Gobain Corporation, administrateur
Veolia Environnement^(*), administrateur
Verallia, Président du Conseil d'administration**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**BNP Paribas, Président du Comité des rémunérations
Compagnie de Saint-Gobain, membre du Comité stratégique
Veolia Environnement, membre du Comité recherche, innovation et développement durable**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 :**Président-Directeur Général** de la Compagnie de Saint-Gobain
Président : Verallia
Administrateur : Veolia Environnement, Saint-Gobain Corporation, GIE SGPM Recherches

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Marion GUILLOU

Fonction principale: *Présidente d'Agreenium*

Née le 17 septembre 1954

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016

Date du 1^{er} mandat : 15 mai 2013

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 300

Adresse professionnelle : 147, rue de l'Université
75007 PARIS,
FRANCE

Études

Ancienne Élève de l'École Polytechnique
Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts
Docteur en Sciences des aliments

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Agreenium, Présidente

Apave, administrateur

CGIAR, administrateur

Imerys^(*), administrateur

Veolia Environnement^(*), administrateur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Veolia Environnement, membre du Comité recherche, innovation et développement durable

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Denis KESSLERFonction principale: *Président-Directeur Général de SCOR SE*

Né le 25 mars 1952

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 2 684Adresse professionnelle : 1, avenue du Général-de-Gaulle
92074 PARIS LA DÉFENSE CEDEX,
FRANCE**Études**

Agrégé de Sciences économiques

Agrégé de Sciences sociales

Docteur d'État en Sciences économiques

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**Dassault Aviation^(*), administrateurInvesco Ltd^(*) (États-Unis), administrateurSCOR SE^(*), Président-Directeur Général

Yam Invest NV (Pays-Bas), membre du Conseil de surveillance

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, Président du Comité des comptes

Dassault Aviation, membre du Comité d'audit

SCOR SE, Président du Comité stratégique

Autres⁽¹⁾

Membre de la Commission Économique de la Nation, du Conseil d'administration de l'Association de Genève, du Conseil d'administration de l'Association du Siècle, du Global Reinsurance Forum, du Reinsurance Advisory Board, du Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD) et du Global counsellor du Conference Board

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2012 :****Président-Directeur Général**
de SCOR SE**Administrateur** : Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)**Membre du Conseil de surveillance** : Yam Invest NV (Pays-Bas)**Membre** : Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil d'administration de l'Association du Siècle, Global Reinsurance Forum, Reinsurance Advisory Board, Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (Labex FCD)**2011 :****Président-Directeur Général**
de SCOR SE**Administrateur** : Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)**Membre du Conseil de surveillance** : Yam Invest NV (Pays-Bas)**Membre** : Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration du Siècle, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances, Global Reinsurance Forum, Reinsurance Advisory Board**2010 :****Président-Directeur Général**
de SCOR SE**Administrateur** : Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)**Membre du Conseil de surveillance** : Yam Invest NV (Pays-Bas)**Membre** : Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration du Siècle, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances
Président : Reinsurance Advisory Board, Global Reinsurance Forum**2009 :****Président-Directeur Général**
de SCOR SE**Administrateur** : Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)**Membre du Conseil de surveillance** : Yam Invest NV (Pays-Bas)**Censeur** : Financière Acofi SA, Gimar Finance & Cie SCA
Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil économique, social et environnemental, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Comité des entreprises d'assurance, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances
Président : Reinsurance Advisory Board, Global Reinsurance Forum, Conseil d'administration du Siècle

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Meglana KUNEVA
Fonction principale: *Présidente du Conseil d'European Policy Centre (Bruxelles)*

Née le 22 juin 1957
Dates de début et de fin de mandat : 12 mai 2010 – 15 mai 2013
Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 10
Adresse professionnelle : UL « Plachkovica » - 1
Vhod A
SOFIA 1164,
BULGARIE

Autres⁽¹⁾

Présidente du Conseil d'European Policy Centre (Bruxelles)
Membre de l'Advisor on passenger rights to EC Vice-President Siim Kallas, European Commission, Bruxelles (Belgique), du European Council on foreign relations, Bruxelles (Belgique), Member of the Board of Trustees of the American University (Bulgarie), Honorary President of the European Citizen Action Service, Bruxelles (Belgique)

Études

Diplômée de l'Université de Sofia

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 : Membre : Advisor on passenger rights to EC Vice-President Siim Kallas, European Commission, Bruxelles (Belgique), Member of the Board of Trustees of the American University (Bulgarie), European Council on Foreign Relations, Bruxelles (Belgique)	2011 : Membre : Conseil de l'American University (Bulgarie)	2010 : Membre : Conseil de l'American University (Bulgarie)
--	--	--

(1) Au 31 décembre 2013.

Jean-François LEPETIT
Fonction principale: *Administrateur de sociétés*

Né le 21 juin 1942
Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2011 – AG 2014
Date du 1^{er} mandat : 5 mai 2004

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 8 749
Adresse professionnelle : 30, boulevard Diderot
75572 PARIS CEDEX 12,
FRANCE

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Shan SA, administrateur

Smart Trade Technologies SA, administrateur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et membre du Comité des rémunérations

Autres⁽¹⁾

Membre du Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar) et du Conseil de la régulation financière et du risque systémique (Corefris)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 : Administrateur : Smart Trade Technologies SA, Shan SA Membre : Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), Conseil de la régulation financière et du risque systémique (Corefris)	2011 : Administrateur : Smart Trade Technologies SA, Shan SA Membre : Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar)	2010 : Administrateur : Smart Trade Technologies SA, Shan SA Membre : Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar)	2009 : Administrateur : Smart Trade Technologies SA, Shan SA Membre : Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), Collège de l'Autorité des Marchés Financiers, Conseil de normalisation des comptes publics
--	--	--	--

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Christophe de MARGERIEFonction principale: *Président-Directeur Général de la Compagnie Total*

Né le 6 août 1951

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016

Date du 1^{er} mandat : 15 mai 2013Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 1 200Adresse professionnelle : 2, place Jean-Millier
LA DÉFENSE 6,
92078 LA DÉFENSE CEDEX,
FRANCE**Études**

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Shtokman Development AG (Suisse), administrateur

Total SA^(*), administrateur et Président-Directeur GénéralVivendi^(*), membre du Conseil de surveillance**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

Total SA, Président du Comité stratégique

Autres⁽¹⁾

Administrateur de l'Institut du Monde Arabe

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Nicole MISSONFonction principale: *Conseiller de clientèle Particuliers*

Née le 21 mai 1950

Dates de début et de fin de mandat : élue titulaire par les salariés cadres de BNP Paribas pour 3 ans, le 16 février 2012 – 15 février 2015

Date du 1^{er} mandat : 1^{er} juillet 2011Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 174Adresse professionnelle : 22, rue de Clignancourt
75018 PARIS,
FRANCE**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas^(*), administrateur**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et du Comité des rémunérations

Autres⁽¹⁾

Conseiller prud'homme section Encadrement CPH PARIS

Membre de la Commission paritaire de la Banque

(AFB - formation recours)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 :Conseiller prud'homme section
Encadrement CPH PARIS,
Membre : Commission paritaire
de la Banque
(AFB - formation recours)**2011 :**Conseiller prud'homme section
Encadrement CPH PARIS,
Membre : Commission paritaire
de la Banque
(AFB - formation recours)

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Thierry MOUCHARDFonction principale: *Chargé de fonctions administratives service Transactions clientèle*

Né le 4 juillet 1960

Dates de début et de fin de mandat : 16 février 2012 (date à laquelle M. Thierry MOUCHARD devient titulaire à la suite de son élection par les salariés) – 15 février 2015

Date du 1^{er} mandat : 16 février 2012Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 10Adresse professionnelle : 41, boulevard du Maréchal-Foch
49000 ANGERS,
FRANCE**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas^(*), administrateur**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

2012 :

Néant

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Laurence PARISOT
Fonction principale: Vice-Présidente du Directoire de Ifop SA

Née le 31 août 1959
 Dates de début et de fin de mandat :
 23 mai 2012 – AG 2015
 Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2006

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 755
 Adresse professionnelle : Immeuble Millénaire 2
 35, rue de la Gare
 75019 PARIS,
 FRANCE

Études
 Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris
 Titulaire d'une maîtrise de Droit Public de l'Université de Nancy II
 Titulaire d'un DEA d'études politiques de l'IEP

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Coface SA, administrateur

Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)^(*),
 membre du Conseil de surveillance

Fives, administrateur

Ifop SA, Vice-Présidente du Directoire

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA), membre du Comité des rémunérations

Autres⁽¹⁾

Présidente d'Honneur du Mouvement des Entreprises de France (Medef)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 :	2011 :	2010 :	2009 :
Vice-Présidente du Directoire de Ifop SA Présidente : Mouvement des Entreprises de France (Medef) Administrateur : Coface SA Membre du Conseil de surveillance : Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)	Vice-Présidente du Directoire de Ifop SA Présidente : Mouvement des Entreprises de France (Medef) Administrateur : Coface SA Membre du Conseil de surveillance : Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)	Vice-Présidente du Directoire de Ifop SA Présidente : Mouvement des Entreprises de France (Medef) Administrateur : Coface SA Membre du Conseil de surveillance : Michelin	Vice-Présidente du Directoire de Ifop SA Présidente : Mouvement des Entreprises de France (Medef) Administrateur : Coface SA Membre du Conseil de surveillance : Michelin

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Hélène PLOIX

Fonction principale : Présidente de Pechel Industries(SAS), de Pechel Industries Partenaires(SAS) et de FSH (SAS)

Née le 25 septembre 1944

Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2011 – AG 2014

Date du 1^{er} mandat : 21 mars 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 1 609

Adresse professionnelle : 162, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS,
FRANCE

Études

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Diplômée de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (Insead)

Titulaire d'une licence de droit et d'anglais

Titulaire d'un master of arts in public administration

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Ferring SA (Suisse), administrateur

Genesis Emerging Markets Fund Limited (Guernesey), administrateur

Hélène Ploix SARL, gérante

Hélène Marie Joseph SARL, gérante

Lafarge^(*), administrateur

Pechel Industries Partenaires (SAS) dans : Goëmar Holding

(Luxembourg), Store Electronic Systems, représentant permanent

Publicis Groupe^(*), membre du Conseil de surveillance

Sofina^(*) (Belgique), administrateur

Sorepe Société Civile, gérante

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et du Comité des rémunérations

Lafarge, Présidente du Comité d'audit

Publicis Groupe, membre du Comité stratégique et des risques

et du Comité d'audit

Sofina, Présidente du Comité d'audit

Autres⁽¹⁾

Membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 :

Présidente de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)

Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Sofina (Belgique), Genesis Emerging Markets Fund Limited (Guernesey)

Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires (SAS) : Ypso Holding (Luxembourg), Goëmar Holding (Luxembourg), Store Electronic Systems (France)

Membre du Conseil

de surveillance : Publicis Groupe, Goëmar Développement, Laboratoires Goëmar

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre : Institut Français des Administrateurs (IFA), Organisation Métrologique Mondiale (OMM)

2011 :

Présidente de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)

Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Sofina (Belgique)

Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires (SAS) dans Ypso Holding (Luxembourg), Goëmar Développement (France), Laboratoires Goëmar (France), Goëmar Holding (Luxembourg), Store Electronic Systems (France)

Membre du Conseil

de surveillance : Publicis Groupe

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile, Goëmar Holding (Luxembourg)

Membre : Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations-Unies (jusqu'à fin 2011), Independent Expert Oversight Advisory Committee (IEOAC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Institut Français des Administrateurs

2010 :

Présidente de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)

Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas), Institut Français des Administrateurs

Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires (SAS) dans Ypso Holding (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis Groupe

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations-Unies, Independent Expert Oversight Advisory Committee (IEOAC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

2009 :

Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS

Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas), Institut Français des Administrateurs

Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires dans Ypso Holding (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis Groupe

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations-Unies

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Louis SCHWEITZER

Fonction principale: *Président de France Initiative – Président d'Honneur de Renault*

Né le 8 juillet 1942
Dates de début et de fin de mandat : 12 mai 2010 – 15 mai 2013
Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 25 233
Adresse professionnelle : 8-10, avenue Émile-Zola
92109 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX,
FRANCE

Études

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris
Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Allianz^(*) (Allemagne), membre du Conseil consultatif
Bosch (Allemagne), membre du Conseil consultatif
L'Oréal^(*), administrateur
Renault^(*), Président d'Honneur
Veolia Environnement^(*), administrateur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

L'Oréal, membre du Comité d'audit et du Comité stratégie et développement durable
Veolia Environnement, membre du Comité des nominations et des rémunérations

Autres⁽¹⁾

Membre du Conseil de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et du Musée du quai Branly
Président de France Initiative, du Festival d'Avignon et de MC93

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 :
Président de France Initiative
Président d'Honneur de Renault
Administrateur : L'Oréal, Veolia Environnement
Membre du Conseil consultatif : Allianz (Allemagne), Bosch (Allemagne)
Membre du Conseil : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Musée du quai Branly
Président : Festival d'Avignon, MC 93

2011 :
Président de France Initiative
Président d'Honneur de Renault
Président du Conseil d'administration : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne), AB Volvo (Suède)
Administrateur : L'Oréal, Veolia Environnement
Membre du Conseil consultatif : Allianz (Allemagne), Bosch (Allemagne)
Membre du Conseil : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Musée du quai Branly
Président : Festival d'Avignon, MC 93

2010 :
Président d'Honneur de Renault
Président du Conseil d'administration : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne), AB Volvo (Suède)
Administrateur : L'Oréal, Veolia Environnement
Membre du Conseil consultatif : Banque de France, Allianz (Allemagne)
Membre du Conseil : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du quai Branly

2009 :
Président du Conseil d'administration de Renault
Président du Conseil d'administration : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)
Président du Conseil de surveillance : Le Monde & Partenaires Associés (SAS), Le Monde SA, Société Éditrice du Monde
Administrateur : L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)
Président : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde)
Membre du Conseil consultatif : Banque de France, Allianz (Allemagne)
Membre du Conseil : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du quai Branly

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Michel TILMANTFonction principale : *Gérant de Strafin sprl (Belgique)*

Né le 21 juillet 1952

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016

Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010

(M. Michel Tilmant a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 500Adresse professionnelle : Rue du Moulin 10
B – 1310 LA HULPE,
BELGIQUE**Études**

Diplômé de l'Université de Louvain

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), administrateur

Cinven Ltd (Royaume-Uni), senior advisor

Foyer Assurances SA (Luxembourg), administrateur

Groupe Lhoist SA (Belgique), administrateur

Guardian Financial Services Holdings Limited (Royaume-Uni), administrateur

Guardian Assurance Limited (Royaume-Uni), administrateur

Guardian Holdings Limited (Jersey), administrateur

Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni), administrateur

NBGB SA (Belgique), administrateur

Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), administrateur

Sofina SA^(*) (Belgique), administrateur

Strafin sprl (Belgique), gérant

Université Catholique de Louvain (Belgique), administrateur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 :**Président :** Guardian Holdings Limited (Jersey), Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni)**Administrateur :** Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)**Senior advisor :** Cinven Ltd (Royaume-Uni)**2011 :****Président :** Green Day Holdings Limited (Jersey), Green Day Acquisitions Limited (UK)**Administrateur :** Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)**Senior advisor :** Cinven Ltd (Royaume-Uni)**2010 :****Senior advisor :** Cinven Ltd (Royaume-Uni)**Administrateur :** Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Emiel VAN BROEKHOVEN

Fonction principale: *Économiste, Professeur Honoraire de l'Université d'Anvers (Belgique)*

Né le 30 avril 1941
Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016
Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010
(M. Emiel Van Broekhoven a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 550
Adresse professionnelle : Zand 7 – 9
B – 2000 ANTWERP,
BELGIQUE

Études

Diplômé de Saint Ignatius Business College (Belgique)
Docteur en Sciences économiques de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni)

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administrateur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 :	2011 :	2010 :
Néant	Néant	Néant

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Daniela WEBER-REY

Fonction principale: *Associée chez Clifford Chance, Francfort (Allemagne)*

Née le 18 novembre 1957
Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2011 – 31 mai 2013
Date du 1^{er} mandat : 21 mai 2008

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 2 241
Adresse professionnelle : Mainzer Landstrasse 46
D 60325 – FRANKFURT-AM-MAIN,
ALLEMAGNE

Études

Diplômée des Universités de Francfort (Allemagne) et de Columbia (États-Unis d'Amérique)

Autres⁽¹⁾

Clifford Chance, Francfort (Allemagne), associée
Membre de la Commission gouvernementale du Code de gouvernement d'entreprise allemand, du Stakeholder Group de l'European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA) et du Partnership Council de Clifford Chance,
Board member European Corporate Governance Institute (ECGI), Bruxelles (Belgique),
Advisory board member International Institute for Insurance Regulation (ICIR), Francfort (Allemagne)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 :	2011 :	2010 :	2009 :
Membre : Commission gouvernementale du Code de gouvernement d'entreprise allemand, Stakeholder Group de l'European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA), Partnership Council de Clifford Chance, Board member European Corporate Governance Institute (ECGI), Bruxelles (Belgique), Advisory board member International Institute for Insurance Regulation (ICIR), Francfort (Allemagne)	Membre : Commission gouvernementale du Code allemand de gouvernement d'entreprise, Stakeholder Group de l'« European Insurance and Occupational Pensions Authority » (EIOPA), Partnership Council de Clifford Chance	Membre : Groupe d'experts « Ad Hoc Group of Corporate Governance Experts for the Financial Services Area » de la Commission européenne, Commission gouvernementale du Code allemand de gouvernement d'entreprise, Partnership Council de Clifford Chance	Membre : Groupe consultatif sur le gouvernement d'entreprise et le droit des sociétés de la Commission européenne, Groupe d'experts « Removing obstacles to cross-border investments » de la Commission européenne, Groupe d'experts « Ad Hoc Group of Corporate Governance Experts for the Financial Services Area » de la Commission européenne, Commission gouvernementale du Code allemand de gouvernement d'entreprise

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Fields WICKER-MIURINFonction principale: *Co-fondateur et Associée* chez Leaders' Quest (Grande-Bretagne)

Née le 30 juillet 1958

Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2011 – AG 2014

Date du 1^{er} mandat : 11 mai 2011Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 139Adresse professionnelle : 11-13 Worple Way
Richmond-upon-Thames, SURREY TW10 6DG,
ROYAUME-UNI**Études**

Institut d'Études Politiques de Paris

Diplômée de l'Université de Virginia et de la Johns Hopkins University
(États-Unis)**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Ballarpur Industries Ltd (BILT), administrateur

CDC Group Plc, administrateur

SCOR SE^(*), administrateur**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

SCOR SE, membre du Comité stratégique, du Comité des risques et du Comité des nominations

BILT, membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations

Autres⁽¹⁾

Administrateur du Ministry of Justice of Her Majesty's Government (Royaume-Uni)

Membre du Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2012 :****Administrateur :** CDC Group Plc, Ballarpur International Graphic Paper Holdings**Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)**2011 :****Administrateur :** CDC Group Plc, Ballarpur International Graphic Paper Holdings**Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Philippe BORDENAVE
Fonction principale: *Directeur Général délégué de BNP Paribas*

Né le 2 août 1954

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 50 119

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Études

Ancien Élève de l'École Polytechnique
Docteur d'État en Sciences économiques
Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Antin Participation 5 (SAS), représentant permanent
BNP Paribas^(*), Directeur Général délégué
BNP Paribas Personal Finance, administrateur
BNP Paribas Securities Services (SCA), représentant permanent

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p>2012 : Directeur Général délégué de BNP Paribas Administrateur : BNP Paribas Personal Finance Représentant permanent : Antin Participation 5 (SAS) ; BNP Paribas Securities Services (SCA)</p>	<p>2011 : Directeur Général délégué de BNP Paribas (à compter du 1^{er} décembre 2011) Administrateur : BNP Paribas UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne), BNP Paribas Personal Finance Représentant permanent : Antin Participation 5 (SAS) dans BNP Paribas Securities Services (SCA)</p>		
---	---	--	--

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

Georges CHODRON de COURCELFonction principale: *Directeur Général délégué de BNPParibas*

Né le 20 mai 1950

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 71 561Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE**Études**

Diplômé de l'École Centrale de Paris

Licencié ès Sciences économiques

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), Directeur Général délégué

BNP Paribas (Suisse) SA, Président

BNP Paribas Fortis (Belgique), Vice-Président

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresAlstom^(*), administrateurBouygues^(*), administrateur

Erbé SA (Belgique), administrateur

Exane, censeur

GBL – Groupe Bruxelles Lambert^(*) (Belgique), administrateurLagardère SCA^(*), membre du Conseil de surveillanceNexans^(*), administrateur

SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), administrateur

SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse),

administrateur

SCOR Switzerland AG (Suisse), administrateur

SGLRI – SCOR Global Life Reinsurance Ireland (Irlande),

administrateur

Société Foncière, Financière et de Participation (FFP)^(*),

administrateur

Verner Investissements SAS, administrateur

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 :**Directeur Général délégué** de
BNP Paribas**Président** : BNP Paribas (Suisse)
SA**Vice-Président** : BNP Paribas
Fortis (Belgique)**Administrateur** : Alstom,
Bouygues, Société Foncière,
Financière et de Participation
(FFP), Nexans, CNP – Compagnie
Nationale à Portefeuille
(Belgique), Erbé SA (Belgique),
GBL – Groupe Bruxelles Lambert
(Belgique), SCOR Holding
(Switzerland) AG (Suisse), SCOR
Global Life Rückversicherung
Schweiz AG (Suisse), SCOR
Switzerland AG (Suisse), Verner
Investissements SAS**Membre du Conseil de
surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, SCOR SE**2011 :****Directeur Général délégué** de
BNP Paribas**Président** : Compagnie
d'Investissement de Paris SAS,
Financière BNP Paribas SAS,
BNP Paribas (Suisse) SA**Vice-Président** : BNP Paribas
Fortis (Belgique)**Administrateur** : Alstom,
Bouygues, Société Foncière,
Financière et de Participations
SA, Nexans, CNP – Compagnie
Nationale à Portefeuille
(Belgique), Erbé SA (Belgique),
GBL – Groupe Bruxelles
Lambert (Belgique), SCOR
Holding (Switzerland) AG
(Suisse), SCOR Global Life
Rückversicherung Schweiz AG
(Suisse), SCOR Switzerland
AG (Suisse), Verner
Investissements SAS**Membre du Conseil de
surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, SCOR SE**2010 :****Directeur Général délégué** de
BNP Paribas**Président** : Compagnie
d'Investissement de Paris SAS,
Financière BNP Paribas SAS,
BNP Paribas (Suisse) SA**Vice-Président** : BNP Paribas
Fortis (Belgique)**Administrateur** : Alstom,
Bouygues, Société Foncière,
Financière et de Participations
SA, Nexans, Erbé SA (Belgique),
Groupe Bruxelles Lambert –
GBL (Belgique), SCOR Holding
(Switzerland) AG (Suisse), SCOR
Global Life Rückversicherung
Schweiz AG (Suisse), SCOR
Switzerland AG (Suisse), Verner
Investissements SAS**Membre du Conseil de
surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, SCOR SE**2009 :****Directeur Général délégué** de
BNP Paribas**Président** : Compagnie
d'Investissement de Paris SAS,
Financière BNP Paribas SAS,
BNP Paribas (Suisse) SA**Vice-Président** : BNP Paribas
Fortis (Belgique)**Administrateur** : Alstom,
Bouygues, Société Foncière,
Financière et de Participations
SA, Nexans, Erbé SA (Belgique),
Groupe Bruxelles Lambert –
GBL (Belgique), SCOR Holding
(Switzerland) AG (Suisse), SCOR
Global Life Rückversicherung
Schweiz AG (Suisse), SCOR
Switzerland AG (Suisse), Verner
Investissements SAS**Membre du Conseil de
surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran,
SCOR SA

(1) Au 31 décembre 2013.

(*) Société cotée.

François VILLEROY de GALHAU
Fonction principale : *Directeur Général délégué de BNP Paribas*

Né le 24 février 1959

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 1 411⁽²⁾

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Études

Ancien Élève de l'École Polytechnique
Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Arval Service Lease, administrateur
Banca Nazionale del Lavoro (Italie), administrateur
BGL BNP Paribas (Luxembourg), Vice-Président
BNP Paribas^(*), Directeur Général délégué
BNP Paribas Fortis (Belgique), administrateur
BNP Paribas Leasing Solutions (Luxembourg), administrateur
Cortal Consors, administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Bayard Presse, membre du Conseil de surveillance
Villeroy-Boch AG^(*) (Allemagne), membre du Conseil de surveillance

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2012 :

Directeur Général délégué de BNP Paribas
Vice-Président : BGL BNP Paribas (Luxembourg)
Administrateur : BNP Paribas Fortis (Belgique), BNP Paribas Leasing Solutions (Luxembourg), Arval Service Lease, Cortal Consors, Banca Nazionale del Lavoro (Italie)
Membre du Conseil de surveillance : Bayard Presse, Villeroy-Boch AG (Allemagne)

2011 :

Directeur Général délégué de BNP Paribas (à compter du 1^{er} décembre 2011)
Administrateur : BNP Paribas Cardif, BNP Paribas Développement, BGL BNP Paribas (Luxembourg)
Membre du Conseil de surveillance : Bayard Presse, Villeroy-Boch AG (Allemagne)

(1) Au 31 décembre 2013.

(2) Par ailleurs, au titre du Plan d'Épargne Entreprise, Monsieur François Villeroy de Galhau détient l'équivalent de 876 actions BNP Paribas.

(*) Société cotée.

RÉMUNÉRATIONS

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAINT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Politique de rémunération

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe se réfère explicitement au Code de gouvernance Afep-Medef et tire aussi sa légitimité de son souci d'appliquer une démarche conforme à la Charte de responsabilité de BNP Paribas (cf. chapitre 7.1). La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des rémunérations. Ce Comité est composé de trois administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant les salariés.

La définition des modalités de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux tient compte des objectifs suivants :

- alignement avec l'intérêt social de l'entreprise et de ses actionnaires :

- en s'inscrivant dans une perspective de moyen long terme notamment en termes d'évolution de la valeur intrinsèque de la Banque et de la performance relative du titre,
- en intégrant des éléments d'appréciation, qui ne sont pas seulement financiers, notamment en tenant compte de la dimension RSE dans les critères qualitatifs concourant à la détermination de la rémunération,
- en s'assurant d'une variabilité suffisante des montants attribués pour tenir compte de l'évolution de la marche de l'entreprise sans peser trop lourdement sur les frais fixes ;
- transparence des rémunérations :
 - exhaustivité : l'ensemble des éléments (fixe, pluriannuel, variable) est retenu dans l'appréciation globale de la rémunération,
 - équilibre entre les éléments de rémunération qui doivent concourir à l'intérêt général de la Banque et être en ligne avec les meilleures pratiques de marché,
 - intelligibilité de règles stables et exigeantes ;

- attractivité afin de sélectionner avec exigence des profils reconnus comme particulièrement compétents dans les domaines d'activité du Groupe.

I. Rémunération du Président et de la Direction Générale

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration, en ligne avec les principes énoncés ci-dessus.

La rémunération comprend :

- une partie fixe ;
- un plan d'incitation à long terme conditionnel (Plan de Rémunération à Long Terme ou PRLT) ;
- et une partie variable.

Les niveaux de ces différentes composantes sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

1. Rémunération fixe

La rémunération annuelle fixe de M. Baudouin Prot, Président, s'est élevée en 2013 à 850 000 euros.

La rémunération annuelle fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé en qualité de Directeur Général s'est élevée en 2013 à 1 250 000 euros.

La rémunération annuelle fixe de M. François Villeroy de Galhau, Directeur Général délégué, s'est élevée en 2013 à 450 000 euros.

La rémunération annuelle fixe de M. Georges Chodron de Courcel en qualité de Directeur Général délégué a été portée de 600 000 euros à 700 000 euros à compter du 1^{er} mars 2013 ; elle n'avait pas été revue depuis février 2008. Cette augmentation prend aussi en compte la qualité et la prudence avec lesquelles sont gérés les métiers dont il a la charge ainsi que sa contribution à l'orientation stratégique du Groupe.

La rémunération annuelle fixe de M. Philippe Bordenave en qualité de Directeur Général délégué a été portée de 580 000 euros à 640 000 euros

à compter du 1^{er} mars 2013. Cette augmentation prend aussi en compte la contribution de M. Bordenave à l'orientation stratégique du Groupe et la réussite de sa prise en charge de nouvelles fonctions centrales après l'extension du périmètre de ses responsabilités.

2. Plan de rémunération long terme (PRLT) conditionnel sur cinq ans

Afin d'associer les dirigeants du Groupe à la création de valeur sur longue période, le Conseil d'administration a institué un PRLT intégralement conditionnel et fondé sur la valorisation de l'action sur cinq ans, dans des conditions qui :

- d'une part ne laissent aucune possibilité de choix quant à la date de versement ;
- d'autre part plafonnent les possibilités de gain.

Le Président du Conseil est éligible au PRLT pour les raisons suivantes :

- les conditions du PRLT sont suffisamment exigeantes pour garantir l'intérêt des actionnaires sur le long terme ;
- le rôle du Président non exécutif est de s'assurer que la Direction Générale met en place les conditions d'un développement à long terme équilibré du Groupe, en ligne avec les intérêts des actionnaires.

Le montant initial correspond au montant de rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédant celui au cours duquel le Conseil d'administration a décidé de procéder à l'attribution au titre du PRLT.

L'existence même, et le montant d'une rémunération effective sont toutefois soumis à deux conditions de performance successives :

- La première condition de performance consiste en la mesure, au terme de chacune des cinq années de la période d'acquisition, de l'évolution du cours de l'action BNP Paribas par rapport à celle de l'indice regroupant les principales banques de la zone Euro « Dow Jones EURO STOXX Banks ». Lors de chaque mesure, un cinquième du montant initial est maintenu, réduit ou perdu selon la performance relative constatée. Cette première condition de performance sera donc testée cinq fois au cours de la vie de chaque PRLT.

Performance relative du titre BNP Paribas par rapport à la performance de l'indice Dow Jones EURO STOXX Banks	Conséquence sur la fraction du montant initial soumise à la mesure de performance
Supérieure ou égale	Maintien
Inférieure de 5 points au plus	Réduction de 10 %
Inférieure de plus de 5 points à 10 points	Réduction de 30 %
Inférieure de plus de 10 points à 15 points	Réduction de 50 %
Inférieure de plus de 15 points	Perte

- La seconde condition de performance, appréciée à l'issue de la période de cinq ans, consiste en la constatation de la hausse de l'action sur cette durée, étant entendu que :

- aucune rémunération ne sera versée si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé de moins de 5 % ;
- la somme versée *in fine* :
 - évoluera de manière moins que proportionnelle à la hausse de l'action,

- sera en tout état de cause limitée à un plafond égal à la somme du salaire fixe et de la rémunération variable attribuée au bénéficiaire au titre de l'exercice précédant celui au cours duquel le Conseil a décidé de procéder à l'attribution au titre du PRLT, cela afin d'atténuer les effets d'une forte progression du cours du titre de la Banque.

Hausse de l'action	Coefficient appliqué au montant initial éventuellement réduit du fait de la condition sur la performance relative du titre BNP Paribas
Strictement inférieure à 5 %	0 (Pas de versement)
Supérieure ou égale à 5 % et inférieure à 10 %	0,4
Supérieure ou égale à 10 % et inférieure à 20 %	0,8
Supérieure ou égale à 20 % et inférieure à 33 %	1,2
Supérieure ou égale à 33 % et inférieure à 50 %	1,3
Supérieure ou égale à 50 % et inférieure à 75 %	1,5
Supérieure ou égale à 75 %	1,75

Les montants de PRLT attribués au cours de l'exercice 2013 aux dirigeants mandataires sociaux figurent dans les tableaux de synthèse ci-après.

3. Rémunération variable annuelle

La part variable est destinée à refléter la contribution effective des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la réussite de BNP Paribas au titre de leurs fonctions de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

Principes généraux

a) Président non exécutif

Le Conseil a souhaité se conformer à la préconisation de l'AMF et aux recommandations de marché qui n'approuvent pas l'inclusion d'une part variable dans la rémunération d'un Président non exécutif. M. Baudouin Prot ne bénéficie donc plus, à compter de l'exercice 2013, d'une rémunération variable annuelle.

La suppression de cette rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.

b) Mandataires sociaux exécutifs

La partie variable de la rémunération des membres de la Direction Générale est déterminée à partir d'une rémunération cible égale à :

- 150 % de leur rémunération fixe de l'exercice pour MM. Jean-Laurent Bonnafé, Georges Chodron de Courcel et Philippe Bordenave ;
- 120 % de sa rémunération fixe de l'exercice pour M. François Villeroy de Galhau.

Elle évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de la performance managériale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Critères liés à la performance du Groupe (quantitatifs)

Les critères liés à la performance du Groupe portent :

- sur 75 % de la rémunération variable cible ;
- et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

Si les objectifs fondés sur des critères quantitatifs sont dépassés (ou non atteints), la fraction de la rémunération cible concernée évolue proportionnellement dans la limite du plafond mentionné ci-après.

Les mandataires sociaux dont la rémunération est soumise à ces critères se répartissent en deux catégories :

a) Les mandataires sociaux disposant d'un périmètre d'action général : ils ne sont pas responsables d'un pôle ou de métiers en particulier

Pour MM. Jean-Laurent Bonnafé et Philippe Bordenave, les critères quantitatifs s'appliquent donc aux performances globales du Groupe :

- rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ;
- pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).

b) Les mandataires sociaux ayant la responsabilité de pôles ou de métiers sont aussi évalués sur les résultats de ces activités :

Pour MM. Georges Chodron de Courcel et François Villeroy de Galhau :

- rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
- pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
- rapport du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
- pourcentage de réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).

Critères personnels (qualitatifs)

La part de rémunération variable liée aux critères personnels est limitée à 25 % de la rémunération variable cible. Le dépassement des objectifs qualitatifs n'induit aucune augmentation de la part variable liée à ces critères.

Les critères personnels concernent la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité :

- *anticiper* : définir une vision, préparer l'avenir, favoriser l'esprit d'innovation, assurer la relève et l'internationalisation des cadres dirigeants ;
- *décider* : déterminer, avec les responsables concernés, et mettre en œuvre les mesures nécessaires au développement du Groupe, à son efficacité interne et à l'adéquation de sa politique de risque, de contrôle interne et de gestion du capital ;
- *animer* : reconnaître les comportements conformes aux valeurs du Groupe (l'engagement, l'ambition, la créativité, la réactivité). Susciter l'initiative et la coopération interne. Promouvoir une culture du changement et de la performance ;

- *être exemplaire* : conduire le Groupe dans une démarche éthique et active de responsabilité économique, sociale, civique et environnementale (cf. les 4 piliers et les 12 engagements de la politique RSE du Groupe présentés au chapitre 7.1). Privilégier une stratégie à long terme basée sur la performance durable.

Le Conseil d'administration s'assure aussi de la cohérence du montant de la rémunération variable annuelle avec l'évolution des résultats du Groupe.

En tout état de cause, le montant de la rémunération variable annuelle pour chacun des mandataires sociaux est plafonné à 180 % de la rémunération fixe.

Appréciation de la réalisation des objectifs fixés pour l'exercice 2013

Le Conseil d'administration du 6 mars 2014 a procédé à l'évaluation de la réalisation des objectifs fixés.

Compte tenu des résultats du Groupe pour l'exercice 2013, les objectifs quantitatifs fixés ont été atteints à hauteur de :

- 83,6 % pour MM. Jean-Laurent Bonnafé et Philippe Bordenave ;
- 83,3 % pour M. Georges Chodron de Courcel ;
- 91,1 % pour M. François Villeroy de Galhau.

Après prise en compte des critères qualitatifs et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration, sur la proposition du Comité des rémunérations, a fixé la rémunération variable attribuée au titre de 2013, à :

- 84,2 % pour M. Jean-Laurent Bonnafé ;
- 85,7 % pour M. Philippe Bordenave ;
- 63,4 % pour M. Georges Chodron de Courcel ;
- et 92,5 % pour M. François Villeroy de Galhau

de la rémunération variable cible.

Les montants de rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2013 aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs figurent dans les tableaux de synthèse ci-après.

Modalités de paiement

Les modalités de paiement des rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux exécutifs du Groupe BNP Paribas au titre de l'exercice 2013 ont été décidées par le Conseil d'administration du 13 février 2013. Ces modalités de paiement sont conformes aux dispositions du règlement CRBF 97-02.

- 60 % de la rémunération variable est différée sur trois ans, tout en respectant un montant minimal de rémunération non différée de 300 000 euros.
- La partie non différée de la rémunération variable est payée pour moitié en mars 2014, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2013 pour des entités autres que BNP Paribas S.A. ; et pour moitié en septembre 2014, indexée sur la performance du titre BNP Paribas depuis l'attribution.
- La partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2015, 2016 et 2017. Chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars ; et pour moitié en septembre, indexé à la performance du titre BNP Paribas depuis l'attribution.

En outre, le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe, au titre de l'année précédant le paiement, soit supérieur à 5 %.

II. Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions : Néant

Depuis 2009, les dirigeants mandataires sociaux en poste n'ont pas bénéficié d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

III. Actions de performance : Néant

Les dirigeants mandataires sociaux en poste ne bénéficient pas d'attributions d'actions de performance ou d'actions gratuites.

IV. Avantages postérieurs à l'emploi

1. Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, entré chez BNP Paribas en 1993, nommé Directeur Général le 1^{er} décembre 2011, a accepté de renoncer (avec effet au 1^{er} juillet 2012) à son contrat de travail conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Cette décision a pour conséquence de lui faire perdre, à l'exception des dispositifs communs d'assurance décès ou invalidité, de couverture des frais de santé et du régime de retraite à cotisations définies, les avantages des dispositions de la convention collective et des accords d'entreprise dont il aurait bénéficié en tant que salarié et cadre dirigeant depuis près de vingt ans (notamment les droits liés à son contrat de travail en cas de rupture de celui-ci).

En contrepartie, une convention réglementée a été soumise au vote des actionnaires et approuvée lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012. Elle prévoit les dispositions suivantes, en cas de cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé :

1. aucune indemnité de départ ne sera due à Monsieur Jean-Laurent Bonnafé :
 - en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde,
 - en cas de non-satisfaction des conditions de performance énoncées au point 2,
 - ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général ;
2. si la cessation des fonctions de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé devait intervenir en dehors des cas énumérés au point 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit :
 - a) si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé a rempli à hauteur d'au moins 80 % les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable annuelle, son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité,
 - b) dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué en (2a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération due au titre de l'année 2011 ;
- 3) en cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle Monsieur Jean-Laurent Bonnafé aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée :
 - sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus,
 - et sera soumise aux mêmes conditions.

MM. Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel, Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

2. Indemnités de fin de carrière

Dans le cadre d'une convention autorisée par le Conseil d'administration par laquelle il a été mis fin au contrat de travail de M. Baudouin Prot, BNP Paribas s'est engagé à lui verser, lorsqu'il quittera le Groupe pour prendre sa retraite, une compensation d'un montant de 150 000 euros correspondant à la prime de fin de carrière qu'il aurait reçue en application d'un accord relatif à la Caisse de prévoyance du personnel de la Banque Nationale de Paris.

M. Jean-Laurent Bonnafé ne percevra pas d'indemnité de fin de carrière lors de son départ en retraite.

MM. Georges Chodron de Courcel, Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués, bénéficient des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'indemnité de fin de carrière en fonction de leur situation contractuelle initiale.

3. Régimes de retraite supplémentaires

MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration et Directeur Général délégué, relèvent d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L137.11 du Code de la sécurité sociale. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1^{er} janvier 2002 (suite à la transformation des régimes à prestations définies en régimes de type additif) jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. L'augmentation des droits potentiels serait limitée aux effets de cette revalorisation. Au moment de la liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Par application de ce régime, le montant de la retraite annuelle au 31 décembre 2013 est fixé à 522 432 euros pour M. Baudouin Prot et 334 360 euros pour M. Georges Chodron de Courcel. Ces montants incluent les pensions servies au titre des retraites obligatoires (Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC).

Ce régime de retraite a fait l'objet d'une externalisation dans une compagnie d'assurances extérieure au Groupe.

L'avantage constitué par ce régime de retraite a toujours été pris en compte par le Conseil d'administration dans la détermination des rémunérations globales des mandataires sociaux. Le Conseil d'administration a constaté que ce régime est conforme aux dispositions actuelles du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise a été, en 2013, de 407 euros par bénéficiaire.

4. Régime de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance-décès et invalidité, ainsi que du régime commun de couverture des frais de santé.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance-décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'invalidité permanente totale liés à l'activité professionnelle.

V. Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

Le Conseil d'administration a décidé que le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués étaient tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues de levées d'options. Pour M. Jean-Laurent Bonnafé, cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1^{er} septembre 2008, date à laquelle il a été nommé mandataire social. Cette obligation de conservation s'applique à MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau pour les options qui leur seraient attribuées à compter du 1^{er} décembre 2011. Elle sera considérée comme remplie dès lors que les seuils définis ci-dessous au titre de la détention d'actions seront atteints au moyen d'actions issues de la levée d'options.

Le Conseil d'administration a décidé que MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel restent tenus de détenir pendant la durée de leurs fonctions la quantité minimale de titres que le Conseil d'administration avait précédemment fixée à 80 000 actions pour M. Baudouin Prot et 30 000 actions pour M. Georges Chodron de Courcel. Il a également décidé que la quantité minimale de titres que M. Jean-Laurent Bonnafé sera tenu de détenir pendant la durée de ses fonctions sera portée de 30 000 actions à 80 000 actions. La mise en conformité avec cette obligation, sous forme de détention directe d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Épargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas, devra être réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé au plus tard le 1^{er} décembre 2014, soit trois années après sa nomination en qualité de Directeur Général.

Le Conseil d'administration a arrêté en considération de leur rémunération respective la quantité minimale de titres que MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau devront détenir pendant la durée de leurs fonctions sous forme d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Épargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas. Il a fixé cette quantité minimale à 30 000 titres pour M. Philippe Bordenave et à 20 000 titres pour M. François Villeroy de Galhau. La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 1^{er} décembre 2016.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAINT AUX ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

L'ensemble des rémunérations versées en 2013 aux administrateurs représentant les salariés s'est élevé au prorata de leur présence à 81 636 euros (114 370 euros en 2012), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2013 aux administrateurs représentant les salariés se sont élevés au total à 112 352 euros (82 058 euros en 2012). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance-décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents ainsi que d'une couverture en remboursement des frais de santé. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2013 pour le compte de ces administrateurs représentant les salariés a été de 1 831 euros (1 833 euros en 2012).

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2013 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 720 euros (738 euros en 2012). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 1 263 432 euros (2 700 091 euros au 31 décembre 2012) ; il correspond à la somme des prêts accordés aux mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi qu'à leurs conjoints. Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

ÉLÉMENTS CHIFFRÉS DE LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	2012	2013
Baudouin PROT - Président du Conseil d'administration		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	1 944 969	1 208 961
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 944 969	1 208 961
Jean-Laurent BONNAFÉ - Directeur Général		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	3 182 134	3 440 375
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	3 182 134	3 440 375
Philippe BORDENAVE - Directeur Général délégué		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	1 636 440	1 731 896
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 636 440	1 731 896
Georges CHODRON de COURCEL - Directeur Général délégué		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	1 699 273	1 634 199
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 699 273	1 634 199
François VILLEROY de GALHAU - Directeur Général délégué		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	1 091 535	1 130 232
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 091 535	1 130 232

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute due au titre de l'exercice ou attribuée durant l'exercice et celle versée en 2013 ainsi que les jetons de présence et les avantages en nature de 2013 pour chaque mandataire social.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En euros		2012		2013	
		Montants dus ou attribués	Montants versés	Montants dus ou attribués	Montants versés
Baudouin PROT Président du Conseil d'administration	Rémunération fixe	850 000	850 000	850 000	850 000
	Rémunération variable annuelle	825 000	819 495	Néant	1 069 324
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	228 565		275 055	
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾	93 010	93 010	80 248	80 248
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(55 307)			
	Avantages en nature ⁽³⁾	3 701	3 701	3 658	3 658
	TOTAL	1 944 969	1 766 207	1 208 961	2 003 230
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	Rémunération fixe	1 150 000	1 150 000	1 250 000	1 250 000
	Rémunération variable annuelle	1 680 000	640 935	1 580 000	1 183 772
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	311 323		560 112	
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾	143 540	143 540	140 801	140 801
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(105 837)		(93 646)	
	Avantages en nature ⁽³⁾	3 108	3 108	3 108	3 108
	TOTAL	3 182 134	1 937 583	3 440 375	2 577 680
Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	Rémunération fixe	580 000	580 000	630 000	630 000
	Rémunération variable annuelle	860 000	406 366	810 000	679 977
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	193 561		286 724	
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾	7 500	7 500	12 075	12 075
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(7 500)		(12 075)	
	Avantages en nature ⁽³⁾	2 879	2 879	5 172	5 172
	TOTAL	1 636 440	996 744	1 731 896	1 327 224
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général délégué	Rémunération fixe	600 000	600 000	683 333	683 333
	Rémunération variable annuelle	890 000	457 166	650 000	779 884
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	205 132		296 726	
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾⁽⁴⁾	98 558	98 558	77 063	77 063
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(98 558)		(77 063)	
	Avantages en nature ⁽³⁾	4 141	4 141	4 140	4 140
	TOTAL	1 699 273	1 159 864	1 634 199	1 544 420

En euros		2012		2013	
		Montants dus ou attribués	Montants versés	Montants dus ou attribués	Montants versés
François VILLEROY de GALHAU Directeur Général délégué	Rémunération fixe	450 000	450 000	450 000	450 000
	Rémunération variable annuelle	530 000	216 815	500 000	344 124
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	108 421		176 702	
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾	86 042	86 042	129 331	129 331
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(86 042)		(129 331)	
	Avantages en nature ⁽³⁾	3 114	3 114	3 530	3 530
TOTAL		1 091 535	755 971	1 130 232	926 985

(1) Valorisation du montant attribué sous certaines conditions de performance.

(2) M. Baudouin Prot ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA et de la société Erbé. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ce dernier mandat est déduit de la rémunération variable versée.

M. Jean-Laurent Bonnafé ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA, BNP Paribas Fortis, BNL et de la société Erbé. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces trois derniers mandats est déduit de la rémunération variable versée.

M. Philippe Bordenave ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas Personal Finance. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ce mandat est déduit de la rémunération variable versée.

M. Georges Chodron de Courcel ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de la société Erbé et de BNP Paribas Fortis. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces mandats est déduit de la rémunération variable versée.

M. François Villeroy de Galhau ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BGL, BNL, BNP Paribas Fortis et Cortal Consors. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces mandats est déduit de la rémunération variable versée.

(3) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

(4) Après prise en compte de l'impôt payé au titre de 2011 et 2012 relatif aux jetons de présence de BNP Paribas Fortis. Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2013 est de 44 % (30,5 % en 2012).

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2012	Montants versés en 2013
BÉBÉAR Claude⁽²⁾		
Jetons de présence	31 306	
De CHALENDAR Pierre André⁽³⁾		
Jetons de présence	16 461	49 535
GIANNO Jean-Marie^{(1) (5)}		
Jetons de présence	10 054	
GUILLOU Marion⁽⁴⁾		
Jetons de présence		16 255
KESSLER Denis		
Jetons de présence	71 294	91 223
KUNEVA Meglena⁽⁸⁾		
Jetons de présence	46 203	23 792
LEPETIT Jean-François		
Jetons de présence	76 177	93 324
De MARGERIE Christophe⁽⁴⁾		
Jetons de présence		13 961
MISSON Nicole⁽¹⁾		
Jetons de présence	45 489	60 355
MOUCHARD Thierry^{(1) (6)}		
Jetons de présence	26 515	51 997
PARISOT Laurence		
Jetons de présence	39 615	51 997
PÉBEREAU Michel		
Jetons de présence	44 859	62 850
PLOIX Hélène		
Jetons de présence	53 672	68 305
SCHWEITZER Louis⁽⁸⁾		
Jetons de présence	67 896	37 375
TILMANT Michel		
Jetons de présence	55 547	68 567
VAN BROEKHOVEN Emiel		
Jetons de présence	55 547	68 567
WEBER-REY Daniela⁽⁷⁾		
Jetons de présence	46 522	34 072
WICKER-MIURIN Fields		
Jetons de présence	52 432	68 567
TOTAL	739 589	860 742

(1) Les administrateurs n'ont perçu que des jetons de présence à l'exception des administrateurs représentant les salariés (cf. paragraphe VI : Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés).

(2) Mandat ayant pris fin le 23 mai 2012.

(3) Mandat ayant débuté le 23 mai 2012.

(4) Mandat ayant débuté le 15 mai 2013.

(5) Mandat ayant pris fin le 15 février 2012.

(6) Mandat ayant débuté le 16 février 2012.

(7) Mandat ayant pris fin le 31 mai 2013.

(8) Mandat ayant pris fin le 15 mai 2013.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	Numéro et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Baudouin PROT						Néant
Jean-Laurent BONNAFÉ						Néant
Philippe BORDENAVE						Néant
Georges CHODRON de COURCEL						Néant
François VILLEROY de GALHAU						Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

	Numéro et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Baudouin PROT	Plan 1 du 21/03/2003	161 352	35,87
		40 336	37,67
Jean-Laurent BONNAFÉ		Néant	
Philippe BORDENAVE	Plan 1 du 21/03/2003	26 073	35,87
		12 411	37,67
Georges CHODRON de COURCEL		Néant	
François VILLEROY de GALHAU	Plan 7 du 06/04/2009	9 995	35,11

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Baudouin PROT				Néant		
Jean-Laurent BONNAFÉ				Néant		
Philippe BORDENAVE				Néant		
Georges CHODRON de COURCEL				Néant		
François VILLEROY de GALHAU				Néant		

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	Numéro et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Baudouin PROT		Néant	
Jean-Laurent BONNAFÉ		Néant	
Philippe BORDENAVE		Néant	
Georges CHODRON de COURCEL		Néant	
François VILLEROY de GALHAU		Néant	

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Liste	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9	
Date de l'Assemblée	23/05/2000	23/05/2000	23/05/2000	18/05/2005	18/05/2005	18/05/2005	21/05/2008	21/05/2008	21/05/2008	
Date du Conseil d'administration	21/03/2003	24/03/2004	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008	06/04/2009	05/03/2010	04/03/2011	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :	6 835 045	1 830 649	4 475 028	3 987 389	3 719 812	4 085 347	2 437 234	2 423 700	2 296 820	
les mandataires sociaux	405 083	15 325	315 427	380 354	380 386	394 737	82 028	49 800	37 320	
Baudouin PROT	201 688		155 125	184 537	174 300	174 299				
Jean-Laurent BONNAFÉ	60 523		41 368	51 261	61 518	61 517				
Philippe BORDENAVE	62 059		41 368	36 908	36 911	41 012	41 014	24 900	18 660	
Georges CHODRON de COURCEL	80 813		62 052	92 269	92 277	102 529				
François VILLEROY de GALHAU		15 325	15 514	15 379	15 380	15 380	41 014	24 900	18 660	
Point de départ d'exercice des options	21/03/2007	24/03/2008	25/03/2009	06/04/2010	08/03/2011	18/04/2012	08/04/2013	05/03/2014	04/03/2015	
Date d'expiration	20/03/2013	21/03/2014	22/03/2013	04/04/2014	06/03/2015	15/04/2016	05/04/2017	02/03/2018	04/03/2019	
Prix de souscription ou d'achat ⁽¹⁾	35,87	48,15	53,28	73,4	80,66	64,47	35,11	51,2	56,45	
Prix ajusté valable au 31/12/2013 ⁽²⁾	37,67	50,55	55,99	77,06						
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	30 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 3 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.						60 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 4 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.		100 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 4 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	405 083	7 575	-	-	-	-	9 995	-	-	
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	-	-	315 427	-	-	-	-	-	-	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice (31/12/2013)	-	7 750	-	380 354	380 386	394 737	72 033	49 800	37 320	

(1) Les prix d'exercice de ces plans ne comportent pas de décote et ont été ajustés pour tenir compte des détachements d'un droit préférentiel de souscription intervenus le 07/03/2006 et le 30/09/2009 conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Sur certaines tranches pour lesquelles les conditions de performance n'ont pas été totalement atteintes.

Historique des attributions d'actions de performance

Information sur les actions de performance Liste	Plan 1	Plan 2
Date de l'Assemblée	21/05/2008	21/05/2008
Date du Conseil d'administration ou du Directoire selon le cas	05/03/2010	04/03/2011
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	998 015	1 040 450
Les mandataires sociaux	6 210	9 330
Baudouin PROT	-	-
Jean-Laurent BONNAFÉ	-	-
Philippe BORDENAVE	3 105	4 665
Georges CHODRON de COURCEL	-	-
François VILLEROY de GALHAU	3 105	4 665
Date d'acquisition des actions	05/03/2013	04/03/2014
Date de fin de période de conservation	05/03/2015	04/03/2016
Conditions de performance ⁽¹⁾	oui	oui
Nombre d'actions acquises au 31/12/2013	4 140	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	2 070	0
Actions de performance restantes en fin d'exercice (31/12/2013)	0	9 330

(1) Cette condition de performance est basée sur la progression du Résultat par action du Groupe (elle est réalisée soit annuellement si le Résultat par action du Groupe augmente de 5 % ou plus par rapport à l'exercice précédent, soit de manière cumulée au terme des trois années de la période d'acquisition).

MM. Philippe Bordenave et François Villerooy de Galhau ont reçu les actions de performance intégralement conditionnelles présentées ci-dessus antérieurement à leur mandat.

Valorisation des plans de rémunérations variables pluriannuelles à la date d'attribution et au 31 décembre 2013

Société émettrice du plan	BNP Paribas		BNP Paribas		BNP Paribas	
Date d'attribution du plan	12/04/2011		03/05/2012		02/05/2013	
Date d'échéance du plan	12/04/2016		03/05/2017		02/05/2018	
	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2013	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2013	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2013
Baudouin PROT	492 506	703 939	228 565	714 255	275 055	523 793
Jean-Laurent BONNAFÉ	399 744	571 354	311 323	972 870	560 112	1 066 632
Philippe BORDENAVE	0	0	193 561	604 868	286 724	546 014
Georges CHODRON de COURCEL	323 780	462 779	205 132	641 029	296 726	565 061
François VILLEROY de GALHAU	0	0	108 421	338 811	176 702	336 497
TOTAL	1 216 031	1 738 072	1 047 002	3 271 832	1 595 319	3 037 997

(1) Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

Situation contractuelle détaillée des mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2013	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non- concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Baudouin PROT Président du Conseil d'administration		✓	✓			✓		✓
M. Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général		✓ ⁽¹⁾		✓ ⁽²⁾	✓ ⁽³⁾			✓
M. Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	✓			✓ ⁽²⁾		✓		✓
M. Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général délégué	✓		✓			✓		✓
M. François VILLEROY de GALHAU Directeur Général délégué	✓			✓ ⁽²⁾		✓		✓

(1) Renonciation au contrat de travail avec effet au 1^{er} juillet 2012.

(2) Jean-Laurent Bonnafé, Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau bénéficient exclusivement du régime de retraite article 83 du Code général des impôts mis en place pour tous les salariés et les mandataires sociaux de BNP Paribas SA.

(3) Cf. paragraphe Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

CONSULTATION DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN APPLICATION DU CODE AFEP-MEDEF

Les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à chaque dirigeant mandataire social soumis au vote consultatif des actionnaires sont les suivants :

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Baudouin PROT soumis à l'avis des actionnaires*

	2013	Commentaires
Baudouin PROT - Président du Conseil d'administration		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	850 000	La rémunération de M. Baudouin PROT est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2013.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	275 055	La juste valeur à la date d'attribution (2 mai 2013) s'établit à 275 055 euros pour M. Baudouin PROT. Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans est intégralement conditionnel à la surperformance du titre BNP Paribas par rapport à un panel de banques européennes. La somme versée in fine sera par ailleurs fonction de la hausse du cours de l'action constatée sur cinq ans ; elle évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 1 443 750 euros). Enfin, aucune rémunération ne sera versée si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé de moins de 5 %.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice (**)	Néant	Le Conseil a souhaité se conformer à la préconisation de l'AMF et aux recommandations de marché qui n'approuvent pas l'inclusion d'une part variable dans la rémunération d'un Président non exécutif. M. Baudouin PROT ne bénéficie donc plus, à compter de l'exercice 2013, d'une rémunération variable annuelle. La suppression de cette rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Jetons de présence	80 248	M. Baudouin PROT ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA et de la société Erbè.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Baudouin PROT n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Baudouin PROT au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Baudouin PROT au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Baudouin PROT ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Baudouin PROT relève d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L137.11 du Code de la Sécurité sociale. Au titre de ce régime, sa pension serait calculée, sous réserve de sa présence dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, sur la base de ses rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits. À titre d'illustration, le montant de la rente annuelle au 31 décembre 2013 représenterait moins de 25 % de la moyenne de la rémunération (fixe plus variable y compris PRLT sur la base de sa valeur comptable) des trois derniers exercices.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	M. Baudouin PROT bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Baudouin PROT a été, en 2013, de 407 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 905	M. Baudouin PROT bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe.
Avantages de toute nature	3 658	M. Baudouin PROT dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	1 214 274	

* Les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2013 figurent dans le chapitre 2 Gouvernement d'entreprise du Document de Référence 2013 (partie Rémunérations).

** La rémunération variable différée versée en 2013 au titre des exercices passés s'est élevée à 959 631 euros.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean-Laurent BONNAFÉ soumis à l'avis des actionnaires*

	2013	Commentaires
Jean-Laurent BONNAFÉ - Directeur Général		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	1 250 000	La rémunération de M. Jean-Laurent BONNAFÉ est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2013.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	560 112	La juste valeur à la date d'attribution (2 mai 2013) s'établit à 560 112 euros pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ. Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans est intégralement conditionnel à la surperformance du titre BNP Paribas par rapport à un panel de banques européennes. La somme versée in fine sera par ailleurs fonction de la hausse du cours de l'action constatée sur cinq ans ; elle évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 2 940 000 euros). Enfin, aucune rémunération ne sera versée si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé de moins de 5 %.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice (**)	1 580 000	La rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de sa performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 150 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe; ils sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). Il en ressort que les objectifs quantitatifs fixés pour l'exercice ont été atteints à hauteur de 83,6 %. Après prise en compte des critères qualitatifs et d'un écrêtement proposé par le Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a fixé à 84,2 % de la cible la rémunération variable globale. La rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 1 580 000 euros. <ul style="list-style-type: none"> ■ La partie non différée de la rémunération variable (soit 40 %) sera payée pour moitié en mars 2014, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2013 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2014, indexée à la performance du titre BNP Paribas. ■ La partie différée de la rémunération variable (soit 60 %) sera payée par tiers en 2015, 2016 et 2017 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Jetons de présence	140 801	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA, BNP Paribas Fortis, BNL et de la société Erbé.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(93 646)	Le montant des jetons de présence attribué à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe (hors BNP Paribas SA) est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Sous réserve du respect des conditions de performance indiquées ci-dessous, M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficierait d'une indemnité de départ dans le cas où le Conseil mettrait fin à ses fonctions. Cette disposition a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2012 et approuvée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2013. La convention prévoit les dispositions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. aucune indemnité de départ ne sera due à M. Jean-Laurent BONNAFÉ : <ul style="list-style-type: none"> ■ en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde, ■ en cas de non-satisfaction des conditions de performance énoncées au paragraphe 2, ■ ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général ; 2. si la cessation des fonctions de M. Jean-Laurent BONNAFÉ devait intervenir en dehors des cas énumérés au paragraphe 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit : <ol style="list-style-type: none"> (a) si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, M. Jean-Laurent BONNAFÉ a rempli à hauteur d'au moins 80 % les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable, la référence pour le calcul de son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité, (b) dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué au paragraphe 2 (a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, M. Jean-Laurent BONNAFÉ percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération au titre de l'année 2011 ; 3. en cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle M. Jean-Laurent BONNAFÉ aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée : <ul style="list-style-type: none"> ■ sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus, ■ et sera soumise aux mêmes conditions.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ a été, en 2013, de 407 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	5 000	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe.
Avantages de toute nature	3 108	M. Jean-Laurent BONNAFÉ dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	3 445 783	

* Les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2013 figurent dans le chapitre 2 Gouvernement d'entreprise du Document de Référence 2013 (partie Rémunérations).

** La rémunération variable différée versée en 2013 au titre des exercices passés s'est élevée à 953 609 euros.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Philippe BORDENAVE soumis à l'avis des actionnaires*

	2013	Commentaires
Philippe BORDENAVE - Directeur Général délégué		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	630 000	La rémunération de M. Philippe BORDENAVE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. La rémunération annuelle fixe de M. Philippe BORDENAVE a été portée de 580 000 euros à 640 000 euros à compter du 1 ^{er} mars 2013. Cette augmentation prend aussi en compte la contribution de M. Philippe BORDENAVE à l'orientation stratégique du Groupe et la réussite de sa prise en charge de nouvelles fonctions centrales après l'extension du périmètre de ses responsabilités.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	286 724	La juste valeur à la date d'attribution (2 mai 2013) s'établit à 286 724 euros pour M. Philippe BORDENAVE. Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans est intégralement conditionnel à la surperformance du titre BNP Paribas par rapport à un panel de banques européennes. La somme versée in fine sera par ailleurs fonction de la hausse du cours de l'action constatée sur cinq ans ; elle évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 1 505 000 euros). Enfin, aucune rémunération ne sera versée si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé de moins de 5 %.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice (**)	810 000	La rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de leur performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 150 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe; ils sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). Il en ressort que les objectifs quantitatifs fixés pour l'exercice ont été atteints à hauteur de 83,6 %. Après prise en compte des critères qualitatifs et d'un écrêtement proposé par le Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a fixé à 85,7 % de la cible la rémunération variable globale. La rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 810 000 euros. <ul style="list-style-type: none"> ■ La partie non différée de la rémunération variable (soit 40 %) sera payée pour moitié en mars 2014, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2013 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2014, indexée à la performance du titre BNP Paribas. ■ La partie différée de la rémunération variable (soit 60 %) sera payée par tiers en 2015, 2016 et 2017 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Jetons de présence	12 075	M. Philippe BORDENAVE ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas Personal Finance.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(12 075)	Le montant des jetons de présence attribué à M. Philippe BORDENAVE au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Philippe BORDENAVE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	Les mandataires sociaux bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Philippe BORDENAVE a été, en 2013, de 407 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 784	M. Philippe BORDENAVE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe.
Avantages de toute nature	5 172	M. Philippe BORDENAVE dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	1 737 087	

* Les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2013 figurent dans le chapitre 2 Gouvernement d'entreprise du Document de Référence 2013 (partie Rémunérations).

** La rémunération variable différée versée en 2013 au titre des exercices passés s'est élevée à 515 477 euros.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Georges CHODRON de COURCEL soumis à l'avis des actionnaires*

	2013	Commentaires
Georges CHODRON de COURCEL - Directeur Général délégué		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	683 333	La rémunération de M. Georges CHODRON de COURCEL est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. La rémunération annuelle fixe de M. Georges CHODRON de COURCEL a été portée de 600 000 euros à 700 000 euros à compter du 1 ^{er} mars 2013. Le traitement de M. Georges CHODRON de COURCEL n'avait pas été revu depuis février 2008. Cette augmentation prend aussi en compte la qualité et la prudence avec lesquelles sont gérés les métiers dont il a la charge ainsi que sa contribution à l'orientation stratégique du Groupe.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	296 726	La juste valeur à la date d'attribution (2 mai 2013) s'établit à 296 726 euros pour M. Georges CHODRON de COURCEL. Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans est intégralement conditionnel à la surperformance du titre BNP Paribas par rapport à un panel de banques européennes. La somme versée in fine sera par ailleurs fonction de la hausse du cours de l'action constatée sur cinq ans ; elle évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 1 557 500 euros). Enfin, aucune rémunération ne sera versée si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé de moins de 5%.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice (**)	650 000	La rémunération variable de M. Georges CHODRON de COURCEL évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de leur performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 150 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe et aux résultats des métiers ou pôles sous sa responsabilité ; ils sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible) ; ■ rapport du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible). <p>Il en ressort que les objectifs quantitatifs fixés pour l'exercice ont été atteints à hauteur de 83,3 %.</p> <p>Après prise en compte des critères qualitatifs et d'un écretement proposé par le Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a fixé à 63,4 % de la cible la rémunération variable globale.</p> <p>La rémunération variable de M. Georges CHODRON de COURCEL attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 650 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La partie non différée de la rémunération variable (soit 40 %) sera payée pour moitié en mars 2014, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2013 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2014, indexée à la performance du titre BNP Paribas. ■ La partie différée de la rémunération variable (soit 60 %) sera payée par tiers en 2015, 2016 et 2017 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Jetons de présence (***)	77 063	M. Georges CHODRON de COURCEL ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de la société Erbè et de BNP Paribas Fortis.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(77 063)	Le montant des jetons de présence attribués à M. Georges CHODRON de COURCEL au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Georges CHODRON de COURCEL au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Georges CHODRON de COURCEL au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL relève d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L137.11 du Code de la Sécurité sociale. Au titre de ce régime, sa pension serait calculée, sous réserve de sa présence dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, sur la base de ses rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits. À titre d'illustration, le montant de la rente annuelle au 31 décembre 2013 représenterait moins de 25 % de la moyenne de la rémunération (fixe plus variable y compris PRLT sur la base de sa valeur comptable) des trois derniers exercices.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	M. Georges CHODRON de COURCEL bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Georges CHODRON de COURCEL a été, en 2013, de 407 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 814	M. Georges CHODRON de COURCEL bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe.
Avantages de toute nature	4 140	M. Georges CHODRON de COURCEL dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	1 639 420	

* Les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2013 figurent dans le chapitre 2 Gouvernement d'entreprise du Document de Référence 2013 (partie Rémunérations).

** La rémunération variable différée versée en 2013 au titre des exercices passés s'est élevée à 700 442 euros.

*** Après prise en compte de l'impôt payé au titre de 2011 et 2012 relatif aux jetons de présence de BNP Paribas Fortis.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. François VILLEROY de GALHAU soumis à l'avis des actionnaires*

	2013	Commentaires
François VILLEROY de GALHAU - Directeur Général délégué		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	450 000	La rémunération de M. François VILLEROY de GALHAU est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2013.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	176 702	La juste valeur à la date d'attribution (2 mai 2013) s'établit à 176 702 euros pour M. François VILLEROY de GALHAU. Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans est intégralement conditionnel à la surperformance du titre BNP Paribas par rapport à un panel de banques européennes. La somme versée in fine sera par ailleurs fonction de la hausse du cours de l'action constatée sur cinq ans; elle évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 927 500 euros). Enfin, aucune rémunération ne sera versée si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé de moins de 5 %.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice (**)	500 000	La rémunération variable de M. François VILLEROY de GALHAU évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de leur performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 120 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe et aux résultats des métiers ou pôles sous sa responsabilité; ils sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible) ; ■ rapport du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible). Il en ressort que les objectifs quantitatifs fixés pour l'exercice ont été atteints à hauteur de 91,1 %. Après prise en compte des critères qualitatifs et d'un écrêtement proposé par le Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a fixé à 92,5 % de la cible la rémunération variable globale. La rémunération variable attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 500 000 euros. <ul style="list-style-type: none"> ■ La partie non différée de la rémunération variable (soit 40 %) sera payée pour moitié en mars 2014, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2013 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2014, indexée à la performance du titre BNP Paribas. ■ La partie différée de la rémunération variable (soit 60 %) sera payée par tiers en 2015, 2016 et 2017 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Jetons de présence	129 331	M. François VILLEROY de GALHAU ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BGL, BNL, BNPP Fortis et Cortal Consors.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(129 331)	Le montant des jetons de présence attribué à M. François VILLEROY de GALHAU au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. François VILLEROY de GALHAU au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. François VILLEROY de GALHAU au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	M. François VILLEROY de GALHAU bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. François VILLEROY de GALHAU a été, en 2013, de 407 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 680	M. François VILLEROY de GALHAU bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe.
Avantages de toute nature	3 530	M. François VILLEROY de GALHAU dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	1 135 320	

* Les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2013 figurent dans le chapitre 2 Gouvernement d'entreprise du Document de Référence 2013 (partie Rémunérations).

** La rémunération variable différée versée en 2013 au titre des exercices passés s'est élevée à 280 166 euros.

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance

Instruments consentis en 2013 aux salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'attribution le plus élevé, et instruments transférés ou levés en 2013 les plus importants, au profit de salariés non mandataires sociaux.

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Dates d'attribution
Options consenties en 2013 (Somme des 10 plus importantes attributions)	-	-	-
Options levées en 2013 (10 salariés)	225 246 40 710	36,20 35,11	21/03/2003 06/04/2009

	Nombre d'actions attribuées/transférées	Dates d'attribution
Actions de performance consenties en 2013 (Somme des 10 plus importantes attributions)	-	-
Actions de performance transférées en 2013 (10 salariés)	1 123 13 930	06/04/2009 05/03/2010

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES SUR LE TITRE BNP PARIBAS

Opérations des dirigeants mentionnées à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société, visées aux articles 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'AMF, réalisées au cours de l'exercice 2013 et déclarables au sens de la réglementation de l'AMF.

Nom et Prénom Qualité	Opérations réalisées	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (en euros)
BORDENAVE Philippe ⁽¹⁾ Directeur Général délégué de BNP Paribas	Par une personne liée	Actions BNP Paribas	Cession de 29 484 actions	4	1 316 755,44
GUILLOU Marion Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 185 actions	1	8 134,45
De MARGERIE Christophe Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 1 186 actions	1	55 274,93
PÉBEREAU Michel ⁽¹⁾ Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Cession de 50 000 actions	1	2 462 535,00
PROT Baudouin ⁽¹⁾ Administrateur de BNP Paribas	Par une personne liée	Actions BNP Paribas	Cession de 209 188 actions	8	9 247 057,65

(1) Hors exercices de stock-options, détaillés au chapitre 2.1.

2.2 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Dans le présent rapport, établi en application de l'article L225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte de la composition du Conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, ainsi que la Recommandation AMF n° 2012-02 (modifiée le 4 décembre 2013) sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés se référant au Code Afep-Medef - Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BNP PARIBAS

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel BNP Paribas se réfère volontairement est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (révisé en juin 2013), publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef). BNP Paribas applique, dans leur intégralité, les recommandations de ce Code, ci-après dénommé Code de gouvernement d'entreprise, lequel peut être consulté sur le site internet de BNP Paribas (<http://invest.bnpparibas.com>), sur le site de l'Afep (<http://www.afep.com>) et sur le site du Medef (<http://www.medef.com>).

Par ailleurs, les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies à l'article 18, Titre V Assemblées d'actionnaires, des statuts de la Banque publiés dans le Document de référence et rapport financier annuel dans la partie « Actes constitutifs et statuts ». En outre, un résumé de ces modalités ainsi que le compte rendu de l'organisation et du déroulement de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013 sont repris dans la partie « BNP Paribas et ses actionnaires » dudit Document.

1. PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Le règlement intérieur du Conseil d'administration est joint en annexe au présent rapport.

Il détaille le fonctionnement du Conseil d'administration, la répartition des responsabilités entre la Direction Générale et le Conseil, les missions et le fonctionnement des Comités spécialisés, ainsi que le comportement de l'administrateur et du censeur.

1.a Les missions du Conseil d'administration

- Le règlement intérieur adopté en 1997 par le Conseil d'administration définit les missions du Conseil et de ses Comités spécialisés. Il est périodiquement mis à jour afin d'être en conformité avec les lois,

règlements et recommandations de Place en vigueur, et d'être adapté en considération des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. La dernière mise à jour est intervenue en début d'année 2014 pour tenir compte de la version de juin 2013 du Code de gouvernement d'entreprise.

- Les Comités spécialisés du Conseil d'administration sont le Comité des comptes, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations ainsi que le Comité des rémunérations.

En créant un Comité de contrôle interne et des risques distinct du Comité des comptes, le Conseil d'administration a décidé, dès 1994, de découpler les attributions habituellement dévolues au Comité d'audit. En 2007, le Conseil a élargi la mission du Comité de contrôle interne et des risques à toute question relative à la politique de conformité relevant notamment des risques de réputation ou de l'éthique professionnelle. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité remplit ses missions de manière indépendante et complémentaire du Comité des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Ces deux Comités se réunissent en séance commune pour traiter des sujets relevant de la politique de risque et de provisionnement de BNP Paribas, prendre connaissance des plans d'audit, et préparer les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques et des dispositifs de gestion des risques. Ils délibèrent sur la base d'une documentation élaborée conjointement par le responsable Finance et le responsable des Risques du Groupe. Ces deux responsables assistent aux réunions.

La composition de ces deux Comités et les travaux qu'ils réalisent dans leurs domaines respectifs visent à répondre aux exigences des disciplines bancaires et prudentielles, que celles-ci procèdent de la loi, des dispositions définies par le régulateur ou de règles que s'impose BNP Paribas pour la qualité de son contrôle interne et sa politique de risque.

1.b La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Depuis le 11 juin 2003, BNP Paribas a fait le choix de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Ce choix a été reconduit le 1^{er} décembre 2011.

Les missions du Président

Le Président veille au maintien de la qualité de la relation avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale. Il préside, à ce titre, le Comité de Liaison des Actionnaires dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; plusieurs fois par an, il invite les actionnaires à des rencontres au cours desquelles la stratégie de l'entreprise est exposée.

Le Président apporte son aide et ses conseils au Directeur Général tout en respectant les responsabilités exécutives de celui-ci. Le Président organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service du Groupe. Ses missions sont de nature contributive et ne lui confèrent aucun pouvoir exécutif. Elles ne limitent en rien les pouvoirs du Directeur Général, qui assume seul la responsabilité opérationnelle du Groupe.

À la demande du Directeur Général, il peut participer à toute réunion interne portant sur des sujets qui concernent la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement ou de désinvestissement, les risques et l'information financière. Il exprime son avis sans préjudice des compétences du Conseil d'administration.

En étroite coordination avec la Direction Générale, le Président peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international. Le Président apporte son appui aux équipes responsables de la couverture des grandes entreprises et institutions financières internationales ; il contribue également au développement des activités de conseil de BNP Paribas, notamment en apportant son assistance à la réalisation d'opérations majeures de Corporate Finance. Il apporte son concours à la Direction Générale ou, à la demande de celle-ci, représente la Banque dans ses relations avec les autorités financières et monétaires nationales et internationales. Il participe activement au débat sur l'évolution de la régulation et des politiques publiques qui concernent BNP Paribas et, plus généralement, le secteur bancaire.

Le Président contribue à la promotion des valeurs et de l'image de BNP Paribas tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci. Il s'exprime sur les principes d'action de BNP Paribas, en particulier dans le domaine de l'éthique professionnelle. Il contribue à la réputation du Groupe au travers de responsabilités qu'il exerce à titre personnel au sein d'instances publiques nationales ou internationales.

Les pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la Banque dans ses rapports avec les tiers. Il a autorité sur l'ensemble du Groupe. Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ce titre par la réglementation.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

À titre interne, le règlement du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participations (hors opérations de portefeuille) supérieures à ce seuil (§ 1)⁽¹⁾. Le Directeur Général doit présenter pour accord préalable au Comité des comptes du Conseil toute mission non couverte par le mandat des Commissaires aux comptes dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros.

1.c La composition du Conseil – L'indépendance des administrateurs

La composition du Conseil

- Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 mai 2013 a renouvelé le mandat de MM. Jean-Laurent Bonnafé, Michel Tilmant et Emiel Van Broekhoven, et nommé M^{me} Marion Guillou et M. Christophe de Margerie. Quinze administrateurs étaient présents lors de cette Assemblée.
- À l'issue de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013, le Conseil d'administration était composé de 16 administrateurs dont 14 nommés par les actionnaires. Ce nombre a été ramené à 13 après la démission de M^{me} Daniela Weber-Rey prenant effet au 31 mai 2013. Ainsi au 31 décembre 2013, la représentation des femmes parmi les administrateurs nommés par les actionnaires était de 30,75 % (4/13). Trois nationalités sont représentées au sein du Conseil.

L'indépendance des administrateurs

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise pour définir l'indépendance des administrateurs :

(1) Les références aux § renvoient aux paragraphes correspondants du règlement intérieur du Conseil d'administration.

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
B. PROT	x	o	o	o	o	x	o
M. PÉBEREAU	x	x (*)	o	o	o	x	o
J.L. BONNAFÉ	x	o	o	o	o	o	o
P.A. de CHALENDAR	o	o	o	o	o	o	o
M. GUILLOU	o	o	o	o	o	o	o
D. KESSLER	o	o	o	o	o	x (*)	o
J.F. LEPETIT	o	o	o	o	o	o	o
C. de MARGERIE	o	x (*)	o	o	o	o	o
N. MISSON	x	o	o	o	o	o	o
T. MOUCHARD	x	o	o	o	o	o	o
L. PARISOT	o	o	o	o	o	o	o
H. PLOIX	o	o	o	o	o	o	o
M. TILMANT	o	o	o	o	o	o	x (*)
E. VAN BROEKHOVEN	o	o	o	o	o	o	x (*)
F. WICKER-MIURIN	o	o	o	o	o	o	o

Légende :

« o » représente un critère respecté d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

« x » représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

Critère 1 : Statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq années précédentes.

Critère 2 : Existence ou non de mandats croisés.

Critère 3 : Existence ou non de relations d'affaires significatives.

Critère 4 : Existence de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Critère 7 : Statut de l'actionnaire important.

(*) Cf. commentaires ci-dessous.

Répondent aux critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise : M^{mes} Marion Guillou, Laurence Parisot, Hélène Ploix, Fields Wicker-Miurin et MM. Pierre André de Chalendar et Jean-François Lepetit. Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise (point 9.5), le Conseil d'administration a considéré que la composition du capital de BNP Paribas et l'absence de conflit d'intérêts potentiel garantissaient l'indépendance de MM. Michel Tilmant et Emiel Van Broekhoven. Il a, de même, considéré que la personnalité, la compétence et la liberté de pensée de M. Denis Kessler lui conféraient une véritable indépendance, en dépit du fait qu'il ait été membre du Conseil depuis plus de douze années. De même, le Conseil a estimé que l'expérience et la hauteur de vue de M. Christophe de Margerie étaient un gage de son indépendance. Plus de la moitié des administrateurs de BNP Paribas sont donc indépendants au regard des critères retenus par le Code de gouvernement d'entreprise pour définir l'indépendance.

Les deux administrateurs élus par les salariés, M^{me} Nicole Misson et M. Thierry Mouchard ne sont pas reconnus comme indépendants selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent pourtant une garantie d'indépendance.

Trois administrateurs nommés par les actionnaires, MM. Baudouin Prot, Président du Conseil d'administration, Michel Pébereau, Président d'Honneur, et Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, ne répondent pas aux critères du Code de gouvernement d'entreprise définissant l'administrateur indépendant.

Le Conseil d'administration considère que les principales qualités personnelles propres à assurer, au-delà du respect des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise, l'indépendance des administrateurs sont les suivantes :

- la compétence, fondée sur l'expérience et la capacité de compréhension des enjeux et des risques ;
- le courage, notamment celui d'exprimer sa pensée et de formuler son jugement ;
- la disponibilité, qui permet d'avoir le recul nécessaire et favorise l'implication de l'administrateur dans l'exercice de son mandat ;
- l'*affectio societatis*, qui nourrit l'engagement de l'administrateur à l'égard de la société, au sein du Conseil qui représente collectivement les actionnaires ; l'*affectio societatis* favorise notamment la bonne compréhension par l'administrateur de la culture de l'entreprise et de son éthique.

La procédure de recrutement des administrateurs associe les informations et les appréciations des membres du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations à celles du Président du Conseil d'administration en vue de sélectionner, conformément aux critères définis par le Conseil, les candidatures susceptibles de réunir les qualités personnelles et professionnelles recherchées.

1.d La déontologie de l'administrateur

- À la connaissance du Conseil, les administrateurs ne sont pas dans une situation de conflit d'intérêts. Le règlement intérieur du Conseil (§ 19) leur enjoint, en tout état de cause, de faire part de « toute

situation de conflit d'intérêts même potentiel » et de s'abstenir de « participer au vote de la délibération correspondante ». Le règlement intérieur prévoit qu'un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil dont il est membre doit démissionner.

- À la connaissance du Conseil, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil et aucun de ses membres n'a été condamné pour fraude ni n'a été associé en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, « au cours des cinq dernières années au moins ».
- À la connaissance du Conseil, aucune « incrimination et/ou sanction publique officielle » n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration. Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une interdiction d'exercer ses qualités « au cours des cinq dernières années au moins ».
- Indépendamment des conventions et engagements réglementés, il n'existe pas de disposition ou d'accord avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration a été sélectionné.
- Les administrateurs doivent exercer leur mandat de façon responsable, notamment en ce qui concerne la réglementation relative aux opérations d'initiés. Ils sont, en particulier, tenus au respect des dispositions légales relatives aux informations privilégiées. Aux termes du règlement intérieur, ils doivent s'abstenir d'effectuer sur le titre BNP Paribas des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives (§ 18).
- Les administrateurs ont déclaré, au titre des diligences d'application des normes comptables, n'avoir bénéficié d'aucun concours financier de BNP Paribas ou d'une société du Groupe qui n'ait été consenti à des conditions de marché.

1.e La formation et l'information des administrateurs

- En application du règlement intérieur, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil (§ 4).
- Les administrateurs ont librement accès aux comptes rendus des réunions des Comités du Conseil.
- Les séances des Comités sont mises à profit pour actualiser, sur des dossiers thématiques correspondant à l'ordre du jour, l'information des

administrateurs. En outre, le Conseil est tenu informé de l'évolution de la réglementation bancaire et des textes de référence en matière de gouvernance. Les administrateurs sont informés des périodes pendant lesquelles ils peuvent, sauf circonstances particulières, effectuer d'éventuelles transactions sur le titre BNP Paribas (§ 18).

- Lors de son entrée en fonction, le nouvel administrateur reçoit une documentation sur le Groupe, ses caractéristiques, son organisation, ses états financiers récents et un ensemble de références sur les informations disponibles sur le site internet du Groupe. Le Secrétaire du Conseil lui communique les principales dispositions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées. Il lui remet le règlement intérieur du Conseil d'administration et organise à son intention un programme de rencontres de travail avec les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe, correspondant aux besoins de son mandat et à ses priorités personnelles.
- En 2013, ont été organisées à l'intention des administrateurs récemment nommés ou élus et de ceux qui ont souhaité y participer : une demi-journée consacrée à une présentation de la comptabilité de la Banque et une journée portant sur les principes de la comptabilité et de la gestion financière d'une banque, les risques, la gestion des ressources humaines et la banque digitale. Les administrateurs présents ont rencontré à cette occasion les responsables concernés.

2. LES RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2013

- Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises en 2013 dont deux fois sur convocation exceptionnelle. La participation moyenne des administrateurs aux séances du Conseil a été de 92 %. Le Conseil s'est, en outre, réuni une fois pour un séminaire stratégique.
- Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de ses membres de 93 %.
- Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de 100 %.
- Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se sont par ailleurs réunis deux fois en séance commune avec un taux d'assiduité de 92 %. Ces deux Comités se sont ainsi réunis, ensemble ou séparément, dix fois au cours de l'année 2013.
- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de 92 %.
- Le Comité des rémunérations s'est réuni quatre fois avec un taux d'assiduité de 100 %.

► ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2013

Administrateurs	Séances du Conseil		Séances des Comités		Ensemble des séances		Taux d'assiduité individuel
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 1	Colonne 2	
B. PROT	7	8			7	8	88 %
M. PÉBEREAU	8	8	4	4	12	12	100 %
J.L. BONNAFÉ	8	8			8	8	100 %
PA de CHALENDAR	7	8	4	4	11	12	92 %
M. GUILLOU (à compter du 15/05/2013)	3	4	1	1	4	5	80 %
D. KESSLER	6	8	9	9	15	17	88 %
M. KUNOVA (jusqu'au 15/05/2013)	4	5			4	5	80 %
J.F. LEPETIT	8	8	10	10	18	18	100 %
C. de MARGERIE (à compter du 15/05/2013)	3	4	2	3	5	7	71 %
N. MISSON	8	8	7	7	15	15	100 %
T. MOUCHARD	7	8	5	6	12	14	86 %
L. PARISOT	7	8	3	4	10	12	83 %
H. PLOIX	8	8	10	10	18	18	100 %
L. SCHWEITZER (jusqu'au 15/05/2013)	3	4	3	3	6	7	86 %
M. TILMANT	8	8	6	6	14	14	100 %
E. VAN BROEKHOVEN	8	8	6	6	14	14	100 %
D. WEBER-REY (jusqu'au 31/05/2013)	4	4	2	2	6	6	100 %
F. WICKER-MIURIN	8	8	6	6	14	14	100 %
Moyenne	92 %		96,3 %		93,7 %		

La colonne 1 recense les présences en séance.
La colonne 2 recense le nombre de séances.

3. LES TRAVAUX DU CONSEIL EN 2013

3.a Stratégie

Le Conseil d'administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas sur la proposition de la Direction Générale, qui en présente les éléments essentiels au terme d'un processus interne formalisé.

Il examine et décide des opérations d'importance stratégique (§ 1) conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Il suit la mise en œuvre des objectifs qu'il a approuvés, notamment lors des délibérations sur les comptes et sur le budget.

Il est informé régulièrement de la situation de liquidité et des engagements du Groupe.

- Le Conseil d'administration a délibéré à plusieurs reprises de la situation de l'économie et des marchés. Il a suivi la mise en œuvre des mesures d'adaptation portant sur l'adéquation des fonds propres aux exigences réglementaires, la dimension du bilan et la liquidité qui lui ont été proposées par la Direction Générale.
- Il a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux réalisés par la Direction Générale dans le cadre du *Recovery and Resolution Plan* (Plan de Rétablissement et de Résolution) demandé par le *Financial Stability Board* (FSB) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
- Le Conseil a délibéré de l'évolution comparée des valorisations boursières des principales banques mondiales ainsi que de la situation relative de BNP Paribas telle qu'elle résulte des notations effectuées par les agences de notation.
- Il a délibéré de la politique de BNP Paribas en matière d'égalité professionnelle et salariale.
- Il a été informé des résultats de l'enquête annuelle sur la satisfaction des collaborateurs (*Global People Survey*) et des actions qui en ont découlé.
- Le Conseil a pris connaissance du plan de développement 2014-2016 avec trois de ses programmes essentiels : *Simple & Efficient*, programme de réorganisation et d'optimisation désormais lancé ; le plan Asie-Pacifique qui doit permettre d'augmenter les revenus de CIB et d'Investment Solutions et Hello bank!, visant au développement de la banque digitale.
- Dans le cadre du programme de rachat par la Société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale, il a délibéré sur l'enveloppe affectée au contrat de liquidité.
- Il a pris connaissance de l'opération d'émission d'obligations BNP Paribas échangeables en actions Pargesa.
- Il a été tenu informé sur le projet d'enregistrement de BNP Paribas SA en qualité de *Swap dealer*.
- Il a pris connaissance du projet Royal Park Investments pour la cession par l'État belge et Ageas d'un portefeuille de créances au fonds américain Lonestar.
- Il a adopté le projet de fusion-absorption de la SARL 24 Grande Armée par BNP Paribas.
- Il a approuvé la participation à l'augmentation de capital de Bank of Nanjing.
- Il a approuvé le projet d'acquisition de la participation de 25 % du capital détenue par l'État belge dans BNP Paribas Fortis SA/NV.

- Il a approuvé le projet d'achat de 98,5 % de la banque polonaise Bank Gospodarki Sywnosciowej (BGZ) à la banque néerlandaise Rabobank via le lancement d'une offre publique.
- Il a été informé de la décision de BNP Paribas d'accepter la proposition du Groupe Albert Frère de racheter l'intégralité des titres Erbé détenus par la Banque.
- Il a pris connaissance de la stratégie aux États-Unis et du plan de développement CIB en Amérique du Nord.
- Il lui a été présenté deux volets supplémentaires du plan de développement 2014-2016 du Groupe relatifs à la gestion d'actifs et à l'Allemagne.
- Le Conseil d'administration s'est réuni, comme les années précédentes, pour un séminaire stratégique consacré, entre autres, au Plan stratégique 2014-2016 et à *Simple Working*. Des analyses ont été présentées sur la construction de la première banque *retail* multi-domestique en Europe, CIB, IRB, Investment Solutions et Personal Finance.

3.b Risques, liquidité, conformité et contrôle interne

Sur le rapport du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité œuvrant sur la base des informations délivrées par la Direction Générale, le Conseil d'administration a régulièrement délibéré de l'environnement économique, financier et réglementaire, notamment prudentiel. Il a été informé de l'évolution des risques ainsi que de la situation de liquidité de la banque.

Risques et liquidité

- Le Conseil d'administration a débattu tout au long de l'année de la politique de liquidité en considération de la situation des marchés et des dispositions prises ou envisagées par les autorités de régulation internationales ou nationales. Dans un contexte caractérisé par une grande instabilité, il a été informé des mesures prises par la Direction Générale pour faire face aux changements et à leurs conséquences sur la quantité, la qualité et le coût de la liquidité. Il a pris note des dispositions mises en œuvre par la Direction Générale pour suivre les besoins de financement des métiers ainsi que des résultats obtenus en 2013 dans ce domaine.
- Il a pris connaissance des conditions de prix et de maturité des émissions réalisées en 2012 et 2013.
- Il a été régulièrement informé de l'état d'avancement du *Recovery and Resolution Plan* (RRP) établi à la demande des régulateurs et dont la version actualisée a été remise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il a autorisé le Directeur Général à approuver le plan de résolution ordonnée de certaines de ses entités et opérations aux États-Unis et de lui conférer tous pouvoirs pour prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à cet effet.
- Il lui a été fait une présentation sur les risques informatiques du Groupe.
- Il a approuvé le dossier de processus interne d'évaluation du capital (*Internal Capital Adequacy Assessment Process - ICAAP*).
- Il a adopté la politique de profil de risque (*Risk Profile Statement*) de BNP Paribas qui lui a été proposée par la Direction Générale avec le tableau de bord présentant la mesure des indicateurs retenus pour représenter ce profil de risque.
- Il a pris connaissance des conclusions des travaux du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur les risques du Groupe. Il a délibéré des principaux enjeux identifiés, en particulier

en ce qui concerne l'exposition aux dettes souveraines. Il a été régulièrement informé de l'évolution du coût du risque par métier et par zone géographique, ainsi que des principaux risques recensés.

- Il a entendu les conclusions des travaux effectués conjointement par le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur la base du rapport établi au titre de l'année 2012 sur la mesure et la surveillance des risques, conformément aux dispositions du Règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, ci-après dénommé Règlement CRBF 97-02. Il a procédé à l'évaluation de l'efficacité des politiques et des dispositifs mis en place.

Conformité et contrôle interne

- Le Conseil d'administration a reçu communication du rapport 2012 sur la conformité et du rapport 2012 sur le contrôle permanent, le risque opérationnel et la continuité d'activité. Sur ces rapports, il a entendu les commentaires du Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Il a été informé de l'évolution des moyens affectés au contrôle interne. Il a approuvé la partie du rapport du Président consacrée aux procédures de contrôle interne.
- Il a été informé des principaux résultats du contrôle périodique en 2012 et au 1^{er} semestre 2013 ainsi que de la synthèse des observations rapportées par l'Inspection Générale.
- Le Conseil a noté que les plans d'audit présentés par les Commissaires aux comptes leur permettaient d'accomplir leurs diligences de manière satisfaisante.
- Il a été informé des enseignements du programme mis en œuvre par la Direction Générale pour assurer le contrôle et la sécurité des opérations de marché. Il a pris connaissance du montant des pertes et gains liés aux incidents opérationnels ainsi que des principaux contentieux.
- Le Conseil a été informé tout au long de l'année de la revue interne rétrospective de certains paiements en dollars US engagée à la demande de, et en coopération avec, les autorités américaines dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de sanctions économiques des États-Unis, ainsi que des premiers éléments présentés aux autorités en réponse à leurs interrogations. Il a également été informé des sanctions prises à l'encontre de grandes banques internationales suite à des revues similaires.
- Le Conseil a entendu, hors la présence du Président et du Directeur Général, le compte rendu des auditions de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, du responsable du contrôle permanent et de la conformité, du responsable d'ALM Trésorerie et du responsable de Group Risk Management dont les compétences couvrent l'ensemble de la politique de risque du Groupe, réalisées par le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.
- Le Conseil a pris connaissance des échanges de correspondance avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et des commentaires du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Il a été informé des relations avec les régulateurs à l'étranger telles qu'elles ont été rapportées par la Direction Générale.

3.c Budget, comptes et résultats, gestion et information financières

Budget

Conformément à sa pratique usuelle, le Conseil a examiné et approuvé lors de sa dernière séance de l'année, le budget 2014 présenté par la Direction Générale pour l'ensemble du Groupe, ses domaines d'activité et ses principaux métiers.

Comptes et résultats

- Le Conseil a examiné et approuvé les résultats du 4^e trimestre 2012 et de l'année 2012, ainsi que ceux des trois premiers trimestres de l'année 2013.
- Il a pris connaissance, chaque trimestre, de l'évolution des revenus et du coefficient d'exploitation par métier.
- Pour chaque période considérée, le Conseil a entendu la synthèse des travaux du Comité des comptes et les conclusions des Commissaires aux comptes qui assistent de plein droit aux séances traitant des comptes et des résultats.
- Le Conseil a délibéré de l'évolution du ratio de solvabilité à la lumière des décisions prises par le régulateur dans ce domaine. Il a été informé des conséquences sur les revenus et les résultats des mesures prises pour réduire le besoin de financement du Groupe, notamment en dollars. Il a examiné la rentabilité des fonds propres investis dans les métiers.
- Il a pris connaissance de l'état d'avancement du plan de réduction du bilan. Il a examiné la composition du bilan cash global et en dollars et son évolution au cours de l'année 2013.
- Le Conseil a été informé des choix significatifs liés à l'application des principes comptables qui ont été examinés par le Comité des comptes sur le rapport conjoint des Commissaires aux comptes et du responsable Finance Groupe.
- Il a entendu les commentaires du Comité des comptes sur la synthèse du contrôle interne comptable examinée, chaque trimestre, par ce dernier.
- Le Conseil a entendu le compte rendu des auditions des Commissaires aux comptes et du responsable Finance Groupe, réalisées par le Comité des comptes hors la présence du Président et du Directeur Général.

Gestion financière

- Le Conseil a reçu communication du rapport sur le financement à moyen et long terme en 2012 et au 1^{er} semestre 2013 ; il a entendu les commentaires de la Direction Générale sur les conditions d'exécution des programmes. Il a également été régulièrement informé de la rentabilité de la production nouvelle des crédits.
- Il a pris connaissance du rapport ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*). Ce rapport présenté à la séance commune du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, vise à s'assurer que la Banque fait une bonne évaluation de ses risques (de concentration, opérationnel, informatique), qu'elle a mis en place des contrôles adéquats, et qu'elle dispose et disposera des fonds propres nécessaires pour faire face à ces risques.
- Il lui a été rendu compte des rachats d'actions effectués dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale.

Information financière

- Le Conseil a examiné, lors de chaque séance consacrée aux résultats, les projets de communiqués. Il a approuvé le rapport du Conseil d'administration pour l'année 2012 ainsi que le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Il a été informé des notations financières long terme de l'entreprise données par les principales agences de notation. Elles sont reprises dans le Document de référence et rapport financier annuel dans la partie *Chiffres clés*.

3.d Gouvernement d'entreprise

Évolution de la gouvernance de BNP Paribas

Le Conseil d'administration a approuvé le projet établi sur proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations qui a été soumis aux actionnaires pour ratification du projet de convention réglementée concernant M. Jean-Laurent Bonnafé lors de l'Assemblée Générale de 2013.

Évaluation du Conseil d'administration

Mise en œuvre de souhaits d'améliorations exprimés lors de la dernière évaluation du Conseil d'administration au titre de 2012

Les points d'amélioration concernaient la formation et l'information du Conseil ainsi que l'accès aux dirigeants non mandataires sociaux, le temps consacré à la compréhension des risques opérationnels et à ceux liés à la conformité et le délai de remise des dossiers avant les Conseils ou Comités.

Pour répondre aux souhaits des administrateurs une présentation sur le risque opérationnel a été faite pour donner un tour plus concret à cette notion importante mais assez spécifique dans la banque et un effort a été fait pour, chaque fois que cela a été possible, avancer le Comité des comptes de 24 heures.

Évaluation du Conseil d'administration au titre de 2013

- L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés ont fait l'objet d'une évaluation pour la douzième année consécutive.
- Cette évaluation a été réalisée sur la base d'un questionnaire anonyme portant sur l'organisation du Conseil (indépendance, conditions de fonctionnement), et ses principaux domaines d'activité tels qu'ils figurent dans le présent rapport (stratégie, contrôle interne et risques, gestion financière, rémunérations) ainsi que sur les compétences des membres des Comités, la pertinence des sujets traités et la qualité des comptes rendus de leurs travaux. Le support d'évaluation comportait cette année quarante-six questions assorties d'une échelle des notations, regroupées en dix thèmes. Les administrateurs ont été invités à formuler leurs propositions d'amélioration sur chacun de ces thèmes. L'évaluation d'ensemble est très satisfaisante, et les points d'attention signalés l'an dernier ont fait l'objet de mesures d'amélioration visibles, même si les délais de mise à disposition des comptes de résultats trimestriels avant le Conseil restent un point d'amélioration à poursuivre.

Évaluation des administrateurs – Évolution de la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

- Dans le cadre du processus décrit ci-dessus, le Conseil a évalué l'indépendance des administrateurs en considération des qualités définies au point 1.c du présent rapport (compétence, courage, disponibilité et *affectio societatis*) ainsi que la compétence des membres de chacun de ses Comités. Il a délibéré des propositions relatives à sa composition susceptibles d'être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- Les mandats de M^{me} Meglena Kuneva et de M. Louis Schweitzer n'ayant pas été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale de nommer M^{me} Marion Guillou et M. Christophe de Margerie pour une durée de

trois ans. Il lui a également été proposé de renouveler les mandats de MM. Jean-Laurent Bonnafé, Michel Tilmant et Emiel Van Broekhoven.

Le Conseil a nommé M. Denis Kessler Président du Comité des comptes en remplacement de M. Louis Schweitzer. Il a également nommé M. Pierre-André de Chalendar Président du Comité des rémunérations en remplacement de M. Denis Kessler.

Rapport du Président

Le Conseil d'administration a approuvé le présent rapport du Président.

3.e Rémunération

Rémunération des administrateurs

- Les administrateurs extérieurs au Groupe⁽¹⁾ ne reçoivent de la part de BNP Paribas aucune autre rémunération que les jetons de présence.
- En rémunération de leur activité au Conseil d'administration, les jetons de présence alloués aux administrateurs comportent une part fixe et une part variable prépondérante déterminée en fonction de la participation effective aux réunions du Conseil.
- Sur la proposition conjointe du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de porter la part fixe des jetons de présence de 14 864 euros à 17 000 euros et de 22 296 euros à 25 500 euros pour les administrateurs étrangers à partir de 2013. Les membres du Conseil résidant à l'étranger bénéficient en effet d'un demi-jeton supplémentaire pour tenir compte de leurs sujétions particulières (§ 12 du règlement intérieur).
- La part variable des jetons de présence est calculée sur la base de 2 123,43 euros par séance programmée (7 séances par an). En cas de séance exceptionnelle du Conseil d'administration, chaque administrateur présent reçoit un jeton calculé sur cette base majorée de 75 %.
- En rémunération de leur activité dans les Comités spécialisés, les administrateurs reçoivent une part fixe et une part variable de jetons de présence :
 - la part fixe attribuée aux Présidents des Comités a été fixée à 20 000 euros pour les Présidents du Comité des comptes, du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et du Comité des rémunérations, et à 10 000 euros pour le Président du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations. La part fixe pour les autres membres de ces Comités, a été fixée à 2 973 euros ;
 - la part variable liée à la présence effective aux réunions des Comités a été fixée à 1 698,74 euros par séance pour les Présidents des Comités et à 1 061,71 euros pour les autres membres de ces Comités.

Le Conseil a approuvé la proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations relative à la répartition des jetons de présence.

- Le tableau des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration figure dans la section *Rémunérations* du point 2.1 du présent chapitre.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

- Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux selon les mêmes modalités qu'il avait définies en 2010. Ces modalités avaient été décrites pour la première fois dans la note annexe 8.e aux états financiers incluse dans

(1) Administrateurs membres du Groupe : M^{me} Nicole Misson, MM. Thierry Mouchard, Jean-Laurent Bonnafé et Baudouin Prot.

le Document de référence et rapport financier annuel 2010 (pages 240 et 241); elles sont régulièrement réexaminées et font l'objet d'une publicité dans le cadre de l'information réglementée. Le Conseil a constaté les résultats des calculs liés aux critères chiffrés portant sur la performance du Groupe. Il a apprécié comment les objectifs personnels avaient été atteints en considération de son évaluation des performances individuelles des mandataires sociaux, notamment des capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité mises en œuvre par chacun d'eux. Il a décidé de supprimer la possibilité d'attribuer au Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués une rémunération variable liée à la politique de risque et de liquidité qui avait été instaurée en 2010. Le Conseil d'administration s'est assuré de la cohérence de l'évolution de la rémunération variable avec celle du résultat net part du Groupe de BNP Paribas.

- Le Conseil a décidé que les rémunérations variables allouées aux mandataires sociaux seraient différées sur trois ans en proportion de 60 %⁽¹⁾ et que la partie versée en 2013 (40 %) serait, pour moitié, différée de six mois et indexée sur l'évolution du cours de l'action. La partie différée au-delà de 2013 (60 %)⁽¹⁾ sera soumise, pour chaque année considérée, à une condition de rentabilité des fonds propres et indexée, pour moitié, sur l'évolution du cours de l'action depuis la date du premier versement.
- Le Conseil d'administration a arrêté les principes de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2013. Ces dispositions sont décrites dans la section *Rémunérations* du point 2.1 du présent chapitre.
- Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a approuvé les caractéristiques d'un plan de rémunération à long terme destiné à assurer l'intéressement des dirigeants mandataires sociaux à la création de valeur sur longue période. Il s'était assuré en 2011 auprès du Comité des sages Afep-Medef que ce plan respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise. Il a mis en œuvre ce plan au bénéfice du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

Ni le Président, ni le Directeur Général, ni les Directeurs Généraux délégués n'ont participé à la préparation des décisions concernant leur rémunération et n'ont pris part aux délibérations correspondantes du Conseil.

- Les décisions du Conseil d'administration ont été rendues publiques conformément au Code de gouvernement d'entreprise.

Rémunération des catégories de salariés soumises à une réglementation spécifique

- Le Conseil a été informé par le Comité des rémunérations, de l'approche retenue par BNP Paribas pour identifier la population des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.
- Il a approuvé plusieurs aménagements de la politique de rémunération de cette population et pris connaissance des principales orientations envisagées par la Direction Générale pour déterminer les enveloppes de rémunération pour les activités régulées au titre de 2013.

Égalité professionnelle et salariale

Le Conseil d'administration a délibéré sur la politique de BNP Paribas en matière d'égalité professionnelle et salariale sur la base du rapport prévu par la réglementation. Il a été informé de la politique conduite par la Direction Générale pour promouvoir la diversité et veiller au respect du principe d'égalité de traitement des femmes et des hommes dans les processus de gestion de carrière et de rémunération.

(1) À l'exception de M. François Villeroy de Galhau pour qui cette proportion n'est que de 40 %, toutes les autres règles étant identiques à celles retenues pour les autres mandataires sociaux.

Plan Global d'Intéressement en Actions

En 2013, il n'a pas été mis en place de Plan Global d'Intéressement en Actions du Groupe.

4. LES TRAVAUX DES COMITÉS EN 2013

Aucun membre de la Direction Générale, ni le Président de BNP Paribas, ne fait partie d'aucun Comité depuis 1997.

4.a Comité des comptes

Le Comité des comptes a été composé en 2013 de M. Louis Schweitzer, Président jusqu'au 15 mai 2013, de M. Denis Kessler, de M^{me} Fields Wicker-Miurin, de MM. Emiel Van Broekhoven et Thierry Mouchard, ainsi que de M. Christophe de Margerie à compter du 29 juillet 2013. M. Denis Kessler a été nommé Président en remplacement de M. Louis Schweitzer à compter du 29 juillet 2013. Le Comité comprend une majorité de membres disposant d'une expérience et d'une compétence dans le domaine de la gestion financière d'entreprise, des disciplines comptables et de l'information financière.

L'actualisation de l'information et des connaissances des membres du Comité est facilitée par la présentation, par le responsable Finance Groupe présent lors des réunions, des sujets d'importance significative qui sont commentés et discutés en présence des Commissaires aux comptes.

Les documents relatifs à l'ordre du jour, notamment les dossiers concernant les résultats et le contrôle interne comptable, sont établis selon des formats standardisés de présentation.

Les missions du Comité des comptes figurent dans le règlement intérieur (§ 7.2) en annexe du présent rapport.

Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises en 2013 avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 93 %. Il s'est, en outre, réuni deux fois en séance commune avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Examen des comptes et information financière

- Le Comité des comptes a procédé chaque trimestre à l'examen des comptes sur la base des documents et informations communiqués par la Direction Générale et des diligences effectuées par les Commissaires aux comptes.
- Le Comité des comptes a analysé chaque trimestre les tableaux de synthèse des résultats consolidés, la rentabilité annualisée des capitaux propres ainsi que les résultats et la rentabilité par domaine d'activité. Il a également examiné l'évolution des ratios de solvabilité Bâle 2, Bâle 2.5 et Bâle 3 estimés ainsi que celle des actifs pondérés.
- Il a examiné le bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2012 et son évolution entre cette date et le 30 juin 2013 ; il a, à cette occasion, été informé des engagements hors-bilan. Une présentation trimestrielle d'un bilan cash, mieux adaptée à l'analyse de la structure du bilan et de la liquidité, est venue compléter cette présentation comptable.
- Le Comité a passé en revue les expositions sensibles présentées conformément aux recommandations du Financial Stability Board (FSB). Il a pris connaissance de la réduction des expositions du Groupe aux dettes souveraines et examiné les conséquences des cessions réalisées sur le résultat du Groupe.
- Lors de l'examen des résultats, le Comité des comptes a entendu le responsable Finance Groupe et le responsable chargé du reporting

comptable et financier. Il a, chaque trimestre, procédé à l'audition du responsable Finance Groupe, hors la présence du Président et du Directeur Général. Il a entendu les commentaires et les conclusions des Commissaires aux comptes sur les résultats de chaque trimestre. Hors la présence du Président, du Directeur Général et du responsable Finance Groupe, le Comité a procédé à l'audition des Commissaires aux comptes et leur a posé les questions qu'il a jugées utiles.

- Le Comité des comptes a examiné chaque trimestre la synthèse des points de contrôle signalés par les entités du Groupe dans le cadre de la certification de leurs états financiers. Il a analysé à cette occasion l'évolution du niveau de risque constaté pour chacun des trente contrôles comptables majeurs.
- Le Comité des comptes a examiné la partie du rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; il en a recommandé l'approbation par le Conseil d'administration.

Relations avec les Commissaires aux comptes

- Le Comité des comptes a reçu de chacun des Commissaires aux comptes la déclaration écrite de son indépendance.
- Hors la présence des Commissaires aux comptes, il a été informé des honoraires qui leur ont été versés et pris connaissance du tableau de synthèse des missions non directement liées à l'audit. Il a autorisé une mission de cette nature qui a été soumise à son approbation conformément au règlement intérieur (§ 7.3).

Réunions communes avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

- Les Comités ont délibéré sur la base du rapport établi au titre du Règlement CRBF 97-02 et d'une note établie à leur intention sur les principales évolutions intervenues dans les domaines de la gouvernance et de l'organisation des risques. Ils ont notamment évoqué les dispositions prises par la Banque pour donner une nouvelle orientation aux activités de marché, réduire certaines expositions et renforcer le contrôle des risques opérationnels. Ils ont entendu les commentaires du responsable des risques sur les principaux résultats des *stress tests* des risques de marché.
- Les Comités ont eu une présentation de la méthode avancée d'évaluation des risques opérationnels, ainsi que des évolutions successives des contraintes réglementaires associées aux normes de Bâle 2, Bâle 2.5 et Bâle 3 et de leur application à la Banque.
- Ils ont reçu des Commissaires aux comptes un rapport écrit sur leurs principales constatations relatives aux déficiences du contrôle interne, et pris connaissance des principales orientations retenues par les Commissaires aux comptes pour l'élaboration de leur plan d'audit 2013 ainsi que les points d'attention les plus significatifs.
- Les Comités ont reçu le document « Mesure et surveillance des risques : évaluation du dispositif en place ».
- Ils ont été informés de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP).
- Ils ont pris connaissance des explications relatives au *Credit Value Adjustment* (CVA) et au *Debit Value Adjustment* (DVA).
- Le processus d'*Asset Quality Review* (AQR) de la Banque Centrale Européenne (BCE) leur a été présenté.
- Une estimation du coût du capital du Groupe et des principales lignes de métiers leur a été présentée.

4.b Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité est présidé depuis le 11 mai 2011 par M. Jean-François Lepetit. Il est composé de M. Michel Tilmant, de M^{mes} Nicole Misson et Hélène Ploix.

Le Comité comprend une majorité des deux tiers d'administrateurs indépendants, selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise. Il est constitué d'une majorité de membres présentant des compétences particulières en matière financière et dans le domaine des risques en raison de leur formation ou de leur expérience. Son Président a exercé des responsabilités exécutives dans le secteur bancaire, il a été Président de la Commission des Opérations de Bourse (COB), membre du Collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et Président du Conseil National de la Comptabilité (CNC). Un autre de ses membres possède une expérience internationale du management bancaire.

Les missions du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité figurent dans le règlement intérieur (§ 8.2), en annexe du présent rapport.

Le Comité s'est réuni à quatre reprises en 2013 avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %.

Risques de marché, risques de contrepartie, risques de crédit

- Le Comité a passé en revue, lors de chacune de ses séances, l'évolution des risques de marché, des risques de contrepartie et des risques de crédit. Il a délibéré sur la base des informations présentées par Group Risk Management (GRM). Le responsable de GRM et ses adjoints spécialisés dans les différentes catégories de risques ont répondu en séance aux questions du Comité relevant de leur domaine de responsabilité.

Le Comité a pris connaissance des principales conclusions des *Risk Policy Committees* et des Comités Pays organisés par la Direction Générale.

- Il a analysé les évolutions de l'économie et des marchés ainsi que les conséquences qui en résultaient pour les expositions du Groupe. Il a pris connaissance des indicateurs de concentration sectorielle et géographique. Il a examiné l'exposition du Groupe aux dettes souveraines ainsi que les principales expositions aux institutions financières et aux *corporates*.
- Le Comité a été informé de l'évolution de la *Value at Risk* (VaR) ainsi que des résultats des *stress tests* réalisés pour les risques de marché.
- Le Comité a examiné la politique de profil de risque de la Banque et passé en revue le tableau de bord élaboré pour son suivi trimestriel.
- Il a également examiné le document *Risk Profile Statement* sur le profil de risque de la Banque élaboré annuellement.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable de Group Risk Management.

Liquidité

- Le Comité a été régulièrement informé des conséquences de la crise des marchés et des évolutions réglementaires sur la politique de liquidité du Groupe et sur l'organisation de sa gestion. Lors de chacune de ses séances, il a procédé à de larges échanges de vues avec le Président, le Directeur Général et le responsable d'*Assets and Liabilities Management*. Il a pris connaissance des actions mises en œuvre par la Direction Générale pour faire face à un environnement profondément modifié.
- Il a examiné les conditions de réalisation du programme de financement à moyen et long terme.

- Il a approuvé la *mission statement* de l'ALM-Treasury.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable d'*Assets and Liabilities Management-Treasury*.

Contrôle permanent, conformité, contrôle périodique

- Le Comité a pris connaissance des projets de rapport 2012 sur la Conformité, le contrôle opérationnel permanent et la continuité d'activité. Il a été informé de l'adaptation de l'organisation centrale de la conformité, et pris connaissance de l'état de synthèse des résultats du contrôle permanent. Il a passé en revue les principaux incidents ainsi que les principaux litiges et contestations. Il a examiné le plan d'action de contrôle permanent pour 2013 ainsi que les points d'attention concernant la continuité d'activité. Il a été informé des actions mises en œuvre et prévues en matière de prévention et de protection contre la fraude.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable de la conformité et du contrôle permanent.
- Le Comité a reçu communication du projet de rapport 2012 sur le contrôle périodique et examiné les résultats du *Risk assessment* réalisé par l'Inspection Générale ainsi que l'évolution du nombre et de la nature des recommandations formulées par cette dernière. Il a pris connaissance du rapport d'activité semestriel du contrôle périodique.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique.
- Le Comité a examiné le projet du Rapport Annuel 2012 sur le contrôle interne et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.
- Le Comité a été informé tout au long de l'année de la revue interne rétrospective de certains paiements en dollars US engagée à la demande de, et en coopération avec, les autorités américaines dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de sanctions économiques des États-Unis, ainsi que des premiers éléments présentés aux autorités en réponse à leurs interrogations. Il a également été informé des sanctions prises à l'encontre de grandes banques internationales suite à des revues similaires.

Relations avec les régulateurs

- Le Comité a été informé de l'état d'avancement des travaux réalisés dans le cadre du *Recovery and Resolution Plan* demandé par les régulateurs.
- Il a pris connaissance des relations avec les régulateurs, en France et à l'étranger, telles qu'elles ont été rapportées par la Direction Générale.
- Il a examiné les échanges de correspondances entre l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et la Direction Générale ; il en a rendu compte au Conseil d'administration.

4.c Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations est présidé par M. Michel Pébereau depuis le 30 novembre 2012. Il est composé de M^{me} Laurence Parisot, et de M^{me} Marion Guillou qui a remplacé M^{me} Daniela Weber-Rey à compter du 27 novembre 2013. Hormis M. Michel Pébereau, qui n'est pas considéré comme indépendant selon les critères de l'Afep-Medef, mais dont l'expérience, la connaissance du secteur et la haute intégrité personnelle sont des garants de sa liberté

et de son sens de l'intérêt général, il est composé d'administrateurs indépendants qui possèdent une expérience des problématiques de gouvernement d'entreprise et de configuration des équipes dirigeantes dans les entités internationales.

Il associe le Président à ses travaux pour la sélection des nouveaux administrateurs ou censeurs, et la succession des dirigeants mandataires sociaux.

Les missions du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations figurent dans le règlement intérieur (§ 11.2), en annexe du présent rapport.

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à quatre reprises avec une participation de 92 %.

- Le Comité a délibéré à plusieurs reprises de l'évolution de la gouvernance du Groupe.
- Le Comité a préparé l'évaluation par le Conseil d'administration de son fonctionnement et de celui de ses Comités spécialisés. Il a examiné la composition du Conseil d'administration et passé en revue la situation de chaque administrateur. Il a délibéré sur la contribution de chacun aux travaux du Conseil et, le cas échéant, des Comités, en considération de ses compétences et de son implication dans les délibérations.
- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a proposé au Conseil d'engager un processus de sélection afin de préparer la proposition qu'il pourrait présenter à l'Assemblée Générale pour procéder au remplacement éventuel des administrateurs dont le mandat parvenait à échéance.
- Au terme de ce processus, le Comité a proposé au Conseil de présenter la candidature de M. Christophe de Margerie et de M^{me} Marion Guillou.
- Le Comité a examiné la partie du rapport du Président consacrée au gouvernement d'entreprise et a recommandé son approbation par le Conseil d'administration.
- Le Comité s'est concerté sur le projet d'évolution du Code de gouvernement d'entreprise.
- Il a été informé des *guidelines* de l'*European Banking Authority* (EBA) sur l'évaluation de l'aptitude des membres de « l'organe de direction » et des titulaires de postes clés dans les banques.
- Il a proposé au Conseil une nouvelle répartition des jetons de présence pour 2013.

4.d Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été composé de M. Denis Kessler, Président jusqu'au 29 juillet 2013, puis remplacé par M. Pierre-André de Chalendar à compter du 6 décembre 2013, de M. Jean-François Lepetit, de M^{me} Hélène Ploix, et de M^{me} Nicole Misson à compter du 6 décembre 2013. Sa composition est conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise : ses membres disposent d'une expérience des systèmes de rémunération et des pratiques de marché dans ce domaine. Trois membres du Comité des rémunérations sont également membres du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (M. Jean-François Lepetit, M^{mes} Hélène Ploix et Nicole Misson). Cette composition est de nature à favoriser les travaux du Conseil d'administration sur l'adéquation des principes de rémunération et de la politique de risque de BNP Paribas.

Le Président n'en fait pas partie, mais est invité à participer aux échanges, hors ceux qui le concernent personnellement.

Les missions du Comité des rémunérations figurent dans le règlement intérieur (§ 10.2), en annexe du présent rapport.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %.

- Après avoir reçu une information détaillée sur les collaborateurs du Groupe dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, le Comité a examiné les sujets relatifs à leurs rémunérations. Il a pris connaissance des paramètres retenus pour déterminer les enveloppes de rémunération variable auxquelles ils peuvent prétendre et a été informé du déroulement du processus de rémunération des salariés concernés ; il a examiné la synthèse du rapport de l'Inspection Générale sur ce processus. Il a examiné plusieurs aménagements des principes de rémunération des activités régulées et les a soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Il a pris connaissance de la liste nominative des rémunérations les plus élevées au titre de 2012. Il a entendu le responsable des Ressources Humaines Groupe et pris note de la conformité de la politique mise en œuvre avec la réglementation en vigueur et les normes professionnelles. Il a été informé des correspondances de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution concernant ces sujets.
- Le Comité a déterminé et proposé au Conseil d'administration la rémunération variable des mandataires sociaux dirigeants au titre de 2012 ainsi que les dispositions destinées à différer sur plusieurs années et indexer sur l'évolution du cours de l'action une partie de ces rémunérations.
- Il a délibéré des dispositifs susceptibles d'intéresser les dirigeants mandataires sociaux à la création de valeur sur une longue période. Il a proposé au Conseil d'approuver un plan de rémunération à long

terme intégralement conditionnel et indexé sur l'évolution du cours de l'action BNP Paribas. Il a proposé au Conseil d'administration de mettre en œuvre ce plan au bénéfice du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

- Il a soumis à l'approbation du Conseil les principes de rémunérations variables des mandataires sociaux au titre de 2013.
- Le Comité a été informé des rémunérations variables déterminées au titre de 2012 par le Directeur Général pour les membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux.
- Il a pris connaissance de la nouvelle définition de la population régulée.
- Il a accepté la mise en place cette année d'un programme de rétention des meilleurs collaborateurs, sélectionnés en fonction de leur potentiel propre mais aussi des perspectives de leur spécialité et de la situation concurrentielle. Ce programme, particulièrement important en Asie et aux États-Unis, assurerait aux bénéficiaires un supplément de rémunération fixe, payée mensuellement sur une durée de trois ans.
- Il a été informé des nouvelles obligations/recommandations applicables en matière de rémunérations et des résolutions spécifiques qu'il conviendrait de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires de 2014 : trois résolutions au titre des dispositions du say on pay contenues dans le Code de gouvernement d'entreprise ; une résolution au titre des dispositions du say on pay imposée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires ; le cas échéant, une résolution pour le déplaçonnement des rémunérations variables dans la limite de 2 pour 1.
- Le Comité a proposé au Conseil une nouvelle répartition des jetons de présence pour 2013.

ANNEXE : règlement intérieur

PRÉAMBULE

Le fonctionnement du Conseil d'administration et le mode de Direction Générale de BNP Paribas sont définis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, les dispositions édictées par les autorités régulatrices, les statuts de la Société et le présent règlement.

Le Conseil d'administration prend en compte, en tant que de besoin, les recommandations de Place relatives au Gouvernement d'entreprise.

PREMIÈRE PARTIE – ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

À ces fins :

Il détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il décide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Il désigne les mandataires sociaux.

Il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Il approuve le rapport du Président joint au rapport de gestion.

Il procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad-hoc :

- aux évaluations et aux contrôles qu'il juge nécessaires en application de la réglementation en vigueur ;
- au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes ;
- à l'examen et à l'arrêté des comptes ;
- à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, lui soumet, au moins une fois par an, les projets de budget, de rapport de gestion, ainsi que les projets des divers rapports légaux et réglementaires.

Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite.

Toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil.

Dans la mesure où le Conseil d'administration leur a délégué les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations et de titres assimilés

ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de BNP Paribas, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués, lui rend compte de l'émission desdits emprunts ou titres.

DEUXIÈME PARTIE – LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2. Relations avec les autres organes de la société et vis-à-vis de l'extérieur

Dans les relations avec les autres organes de la Société et vis-à-vis de l'extérieur, le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié par le Conseil d'administration à un autre administrateur.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre, aux meilleurs niveaux, les principes du gouvernement d'entreprise.

Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP Paribas.

Avec le concours du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, et sous bénéfice de l'approbation du Conseil et de l'Assemblée générale des actionnaires, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître.

3. Organisation des travaux du Conseil d'administration

Il organise les travaux du Conseil d'administration. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des Comités spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la Société et notamment sa stratégie.

Il s'assure que les administrateurs extérieurs à la Société aient une bonne connaissance de l'équipe de direction.

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec le Directeur Général. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives.

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de le mettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent.

Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et

situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment : stratégie, organisation, projets d'investissement et de désinvestissement, opérations financières, risques, états financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité des comptes.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil, et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la Société au fonctionnement des Comités spécialisés. Il s'assure en outre que les administrateurs participent effectivement aux travaux du Conseil, avec assiduité, compétence et loyauté.

Il rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

TROISIÈME PARTIE – LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. Information des administrateurs

Chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil.

Les demandes sont adressées au Secrétaire du Conseil d'administration qui en informe le Président ainsi que, en cas de dissociation des fonctions, le Directeur Général.

Les documents ainsi mis à la disposition de l'administrateur sont consultés au secrétariat du Conseil d'administration ou auprès du collaborateur compétent du Groupe lorsque le Secrétaire du Conseil l'estime préférable pour des raisons de commodité ou de confidentialité.

5. Réunions du Conseil d'administration

Il se réunit un minimum de quatre fois par an et autant de fois que les circonstances l'exigent.

Les convocations peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi.

Il est tenu un registre de présence, signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration et qui mentionne le nom des administrateurs réputés présents au sens du paragraphe précédent.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial conformément à la législation en

vigueur. Le Secrétaire du Conseil est habilité à délivrer et certifier les copies ou extraits de procès-verbaux.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général, en cas de dissociation des fonctions, ou un Directeur Général délégué, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

6. Évaluation du Conseil d'administration, du Président et de la Direction Générale

Le Conseil procède régulièrement à l'évaluation de son fonctionnement et de sa capacité à remplir ses missions.

Il procède régulièrement, et au moins une fois par an, hors la présence des intéressés, à l'évaluation des performances du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués et réfléchit à l'avenir du management.

QUATRIÈME PARTIE – LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour faciliter l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs de BNP Paribas, des Comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil.

Le Président du Conseil d'administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Lorsqu'il l'estime nécessaire, il participe aux séances des Comités, avec voix consultative.

Ces Comités se réunissent à leur convenance, avec ou sans la participation du management de la banque. Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président de Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du Groupe, de questions relevant de la compétence de ce Comité, telle que définie par le présent Règlement.

Ils émettent des avis destinés au Conseil d'administration. Les Présidents des Comités, ou en cas d'empêchement un autre membre du même Comité, présentent oralement une synthèse de leurs travaux à la plus prochaine séance du Conseil.

Un compte rendu écrit des séances des Comités est établi et communiqué, après approbation, aux administrateurs qui le souhaitent.

Afin de prendre en compte la nature et les spécificités des activités bancaires, les Comités du Conseil comprennent : le Comité des comptes, le Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité, le Comité des rémunérations, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations.

7. Le Comité des comptes

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an.

7.1 Composition

Le Comité des comptes comprend au moins les deux tiers de ses membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

7.2 Missions

Le Comité a pour missions d'analyser les Etats financiers trimestriels, semestriels et annuels diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le Comité examine toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels.

Le Comité analyse au moins deux fois par an la synthèse de l'activité et les résultats du contrôle interne comptable et financier sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale. Il prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne comptable et financier, déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne comptable et financier, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

7.3 Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formule un avis sur le montant des honoraires pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumet au Conseil le résultat de cette sélection.

Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi.

Il se fait communiquer annuellement le montant et la répartition des honoraires versés par le Groupe BNP Paribas aux Commissaires aux comptes et aux réseaux auxquels ils appartiennent, recensés selon un modèle approuvé par le Comité. Il s'assure que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires du Commissaire aux comptes ou du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il donne son accord préalable pour toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros. Le Comité ratifie a posteriori les autres missions sur présentation de Finance Groupe. Le Comité approuve la procédure d'agrément et de contrôle rapide de Finance Groupe sur toute mission « non-audit » dont le montant serait supérieur à 50 000 euros. Le Comité reçoit tous les ans un compte rendu de Finance Groupe sur l'ensemble des missions « non-audit » réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du Groupe.

Il reçoit des Commissaires aux comptes un rapport écrit sur leurs principales constatations relatives aux déficiences du contrôle interne, et l'examine.

Chaque Commissaire aux comptes présente annuellement au Comité le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et atteste annuellement par écrit de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.

Au moins deux fois par an, le Comité consacre une partie de la séance à une rencontre avec le collègue des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction Générale de la banque.

Le Comité se réunit en présence du collègue des Commissaires aux comptes, pour l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Toutefois, les Commissaires aux comptes n'assistent pas à tout ou partie de séance traitant de leurs honoraires et du renouvellement de leur mandat.

Les Commissaires n'assistent pas à tout ou partie de séance lorsque le Comité traite de cas particuliers intéressant l'un des leurs.

Sauf circonstances exceptionnelles, les dossiers de résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels sont envoyés aux membres du Comité au plus tard le vendredi ou samedi matin précédant les séances du Comité programmées pour les lundi ou mardi suivants.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finance Groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

7.4 Rapport du Président

Le Comité examine le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

7.5 Auditions

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, et hors la présence des autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, les Responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le Responsable de la Gestion actif-passif.

Le Comité peut demander à entendre le responsable de Finance Groupe sur toute question de sa compétence susceptible d'engager sa responsabilité et celle du management de la banque ou de mettre en cause la qualité de l'information financière et comptable délivrée par la banque.

8. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Il se réunit au moins quatre fois par an.

8.1 Composition

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

8.2 Missions

Le Comité examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Il procède deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne (hors contrôle interne comptable et financier, qui relève du Comité des comptes) sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale et des rapports qui lui sont présentés par les responsables du contrôle permanent, de la

conformité et du contrôle périodique. Il analyse les correspondances avec le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il analyse l'état des préconisations de l'Inspection Générale non mises en œuvre. Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

8.3 Auditions

Il procède à l'audition, hors la présence d'autres membres de la Direction Générale du responsable de l'Inspection Générale et du Contrôle Périodique, du responsable de la Fonction Conformité Groupe et Contrôle Permanent Groupe et du responsable de la Fonction Group Risk Management.

Il présente au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces Fonctions au sein du Groupe et il est tenu informé de leur programme de travail.

9. Dispositions communes au Comité des comptes et au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se réunissent deux fois l'an.

Ils prennent connaissance dans cette formation du plan de mission de l'Inspection Générale et du plan d'audit des Commissaires aux comptes et préparent les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques de risque et des dispositifs de gestion.

Ils traitent des sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas. La présidence de cette séance est assurée par le Président du Comité des comptes.

10. Le Comité des rémunérations

Le Comité se réunit autant de fois que nécessaire.

10.1 Composition

Le Comité des rémunérations comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil d'administration au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque et le Président n'en est pas membre.

10.2 Missions

Le Comité prépare les travaux du Conseil sur les principes de la politique de rémunération, notamment en ce qui concerne les collaborateurs du Groupe dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est chargé d'étudier toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les dispositions de départ des membres des organes de direction ou de représentation de la Société.

Il examine les conditions, le montant et la répartition des programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions. De même, il examine les conditions d'attribution d'actions gratuites.

Il est également compétent, avec le Président, pour assister le Directeur Général pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait.

11. Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Le Comité se réunit autant de fois que nécessaire.

11.1 Composition

Le Comité comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil d'administration au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

11.2 Missions

Le Comité est chargé de suivre les questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'adaptation du gouvernement d'entreprise de BNP Paribas et dans l'évaluation de son fonctionnement.

Il procède au suivi régulier de l'évolution des disciplines de gouvernance aux niveaux mondial et national. Il en présente une synthèse, au moins une fois l'an, au Conseil d'administration. Il sélectionne les mesures adaptées au Groupe et susceptibles d'aligner sur les meilleures pratiques les procédures, organisations et comportements de celui-ci.

Il procède régulièrement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil, par lui-même ou par toute autre procédure, interne ou externe, appropriée.

Il examine le projet de rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et tout autre document requis par la loi et les règlements.

Il prépare, avec le Président, les délibérations relatives à la proposition de nomination d'administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des censeurs.

Le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration le choix du Président. En concertation avec le Président, il est chargé de proposer au Conseil le choix du Directeur Général, et sur proposition du Directeur Général le choix des Directeurs Généraux délégués. Il est informé, selon le cas, par le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués de tout nouveau mandat social ou de toute nouvelle fonction que l'un d'entre eux envisage d'exercer et prépare l'analyse destinée à permettre au Conseil d'administration de se prononcer sur l'opportunité d'une telle perspective.

Le Comité procède à l'évaluation des performances du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux.

Il contribue, notamment en la documentant, à l'évaluation de l'aptitude initiale et continue des administrateurs et des membres de la Direction Générale.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des membres et des Présidents de Comité lors de leur renouvellement.

Il est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs et en rend compte au Conseil d'administration. Le Comité examine, le cas échéant, les situations résultant d'absences répétées d'administrateur.

CINQUIÈME PARTIE – RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS

12. Rémunération des administrateurs

Le montant global des jetons de présence est fixé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le montant individuel des jetons est fixé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Il comprend une partie variable prépondérante déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. Le montant non attribué de l'allocation autorisée par l'Assemblée générale n'est pas réparti.

La participation effective aux Comités donne droit à un jeton supplémentaire, qui peut être d'un montant différé selon les Comités. Les membres des Comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacune de leur participation à un Comité différent. Les Présidents des Comités reçoivent un jeton supplémentaire majoré. Les administrateurs résidant à l'étranger reçoivent un demi-jeton supplémentaire.

13. Rémunération des censeurs

La rémunération des censeurs est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

SIXIÈME PARTIE – OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATEUR

14. Respect des lois et règlements

L'administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de Place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs.

15. Comportement et assiduité de l'administrateur

L'administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance.

Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles.

Il s'engage à informer le Conseil d'administration avant d'accepter tout nouveau mandat social, que ce soit dans une société cotée ou non, française ou étrangère, ou toute nouvelle fonction, que ce soit en France ou à l'étranger, ainsi qu'à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif de ses fonctions et mandats.

Les administrateurs s'efforcent de participer activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des Comités, et d'assister aux Assemblées générales d'actionnaires.

16. Détention d'un nombre minimum d'actions

En plus du nombre d'actions d'administrateur requis par les statuts, il est recommandé aux administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires de détenir à titre personnel un nombre d'actions équivalant à au moins une année de jetons de présence. Les administrateurs s'interdisent de recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions ainsi détenues.

17. Administrateur de nationalité américaine

L'administrateur de nationalité américaine doit, à son initiative, ne pas prendre part à certaines délibérations du Conseil compte tenu

des obligations réglementaires qui lui sont imposées en raison de sa nationalité.

18. Éthique et déontologie

L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas. Il est en particulier tenu au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées, dont les principales dispositions lui sont communiquées lors de sa prise de fonction.

Il ne peut effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui débutent le lendemain de la publication des comptes trimestriels et annuels, ou de la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière.

Il lui est recommandé de s'abstenir d'effectuer des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives, notamment des opérations d'achat ou de vente à découvert ou des allers retours sur de courtes durées.

Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise.

Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la Fonction Conformité Groupe et Contrôle Permanent Groupe.

19. Situation de conflit d'intérêts

L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner.

20. Discrétion

Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil.

Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répandant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle.

SEPTIÈME PARTIE – OBLIGATIONS DU CENSEUR

Les censeurs assistent aux séances du Conseil et des Comités avec voix consultative.

Ils sont soumis aux mêmes règles de comportement et d'assiduité que les administrateurs.

CONTRÔLE INTERNE

Les informations ci-après relatives au contrôle interne ont été fournies par la Direction Générale du Groupe. De fait, le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne. Ce document repose sur les informations fournies par les fonctions Conformité, Risques, Finance, Affaires Juridiques et Inspection Générale. Il est validé par l'organe délibérant.

RÉFÉRENCES DU CONTRÔLE INTERNE DE BNP PARIBAS

Les principes et les modalités du contrôle interne des activités bancaires en France et à l'étranger se trouvent au cœur des réglementations bancaires et financières et sont l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires.

Le principal texte en la matière applicable à BNP Paribas est le règlement n° 97-02⁽¹⁾ modifié, du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières (CCLRF) qui définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne. L'article 42 de ce règlement prévoit la rédaction à l'intention du Conseil d'administration d'un rapport réglementaire annuel sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré.

Ce règlement relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement impose à BNP Paribas d'être doté d'un dispositif de contrôle interne (ci-après le contrôle interne) comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le contrôle permanent (dont la Conformité et les Risques) et le contrôle périodique. Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des réglementations applicables aux succursales et filiales à l'étranger localement et aux activités spécialisées comme la gestion de portefeuille et l'assurance, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations d'organismes internationaux traitant des problèmes de régulation prudentielle des banques internationales, au premier rang desquels se trouvent le Comité de Bâle, le *Financial Stability Board* et les Autorités européennes (*European Banking Authority, European Securities and Markets Authority*).

DÉFINITION, OBJECTIFS ET NORMES DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale du Groupe BNP Paribas a mis en place un dispositif de contrôle interne dont l'enjeu principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixés à ce titre soient bien atteints. La Charte de contrôle interne de BNP Paribas précise le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne de BNP Paribas. Largement

diffusée au sein du Groupe et accessible à tous ses collaborateurs, cette charte rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne, qui vise à assurer :

- le développement d'une culture du risque de haut niveau des collaborateurs ;
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- la fiabilité de l'information interne et externe (notamment comptable et financière) ;
- la sécurité des opérations ;
- la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

La charte fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de contrôle (Conformité, Inspection Générale et Risques notamment) opèrent des contrôles de manière indépendante.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du Groupe BNP Paribas, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles (pôles, domaines d'activités, fonctions, régions et territoires) ou d'entités juridiques (succursales et filiales consolidables par intégration), sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend aux prestations de services ou tâches opérationnelles essentielles ou importantes qui ont été externalisées, dans les conditions prévues par la réglementation, ainsi qu'aux entreprises dont BNP Paribas assure la gestion opérationnelle même si celles-ci n'entrent pas dans le périmètre de consolidation comptable par intégration globale ou proportionnelle.

La mise en œuvre de ce principe nécessite une visibilité précise sur le périmètre de responsabilité et doit tenir compte de la croissance régulière des activités du Groupe.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est fondé sur les règles suivantes :

- la **responsabilité des opérationnels** : le dispositif de contrôle permanent doit être intégré dans l'organisation opérationnelle des entités. En effet, chaque opérationnel a le devoir d'exercer un contrôle efficace sur les activités placées sous sa responsabilité mais également chaque collaborateur a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;
- l'**exhaustivité** du contrôle interne (voir ci-dessus son périmètre) ;
- la **séparation des tâches** : elle s'exerce particulièrement entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle ; elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions spécialisées opérant des contrôles indépendants ainsi que par une distinction nette entre le contrôle permanent et le contrôle périodique ;

(1) Ce texte est l'objet de modifications fréquentes afin, notamment, d'améliorer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

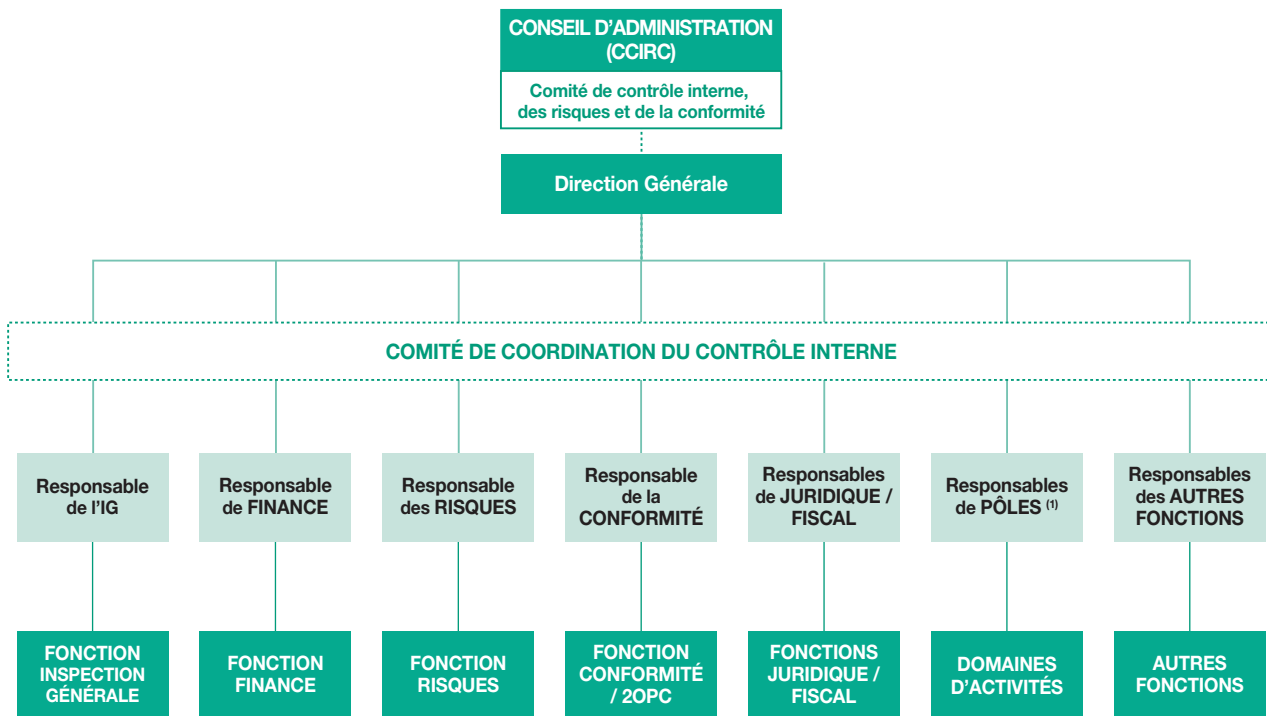
- la **proportionnalité aux risques** : l'ampleur et le nombre de contrôles doivent être proportionnels à l'intensité des risques à couvrir. Ces contrôles, le cas échéant, comprennent un ou plusieurs contrôles exercés par les opérationnels et si nécessaire, par une ou plusieurs fonctions de contrôle permanent. Un contrôle exercé par une fonction indépendante peut prendre la forme d'un « deuxième regard », consistant en une évaluation contradictoire. Les différends qui pourraient intervenir sont résolus dans le cadre d'un processus d'escalade hiérarchique ;
- une **gouvernance** appropriée : le dispositif est l'objet d'une gouvernance associant les différents acteurs et couvrant les différents aspects du contrôle interne, tant organisationnels que de surveillance et de contrôle ; les Comités de contrôle interne en sont un instrument privilégié ;
- la **traçabilité** du contrôle interne : il s'appuie sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit. À ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des entités vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du Groupe sont traçables.

Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des investigations conduites par les équipes du contrôle périodique (Inspection Générale).

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires :

- le contrôle permanent est le dispositif d'ensemble qui met en œuvre de façon continue les actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions stratégiques. Il est assuré en premier lieu par les opérationnels, y compris la hiérarchie, et en second lieu par des fonctions indépendantes de contrôle permanent intégrées aux entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ;
- le contrôle périodique est le dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification *ex post* du bon fonctionnement de l'entreprise, au moyen d'enquêtes, conduites par l'Inspection Générale qui exerce ses fonctions de manière indépendante.



(1) Les lignes d'activité « Retail » sont assimilées à des pôles.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

- La **Direction Générale**, sous la direction du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne du Groupe.
- Les **Opérationnels**, quelle que soit leur situation (front/middle/back-office, fonction support), et en particulier ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques, sont les premiers responsables de la maîtrise de leurs risques et les premiers acteurs du contrôle permanent. Ils exercent des contrôles dits de premier niveau : contrôles sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables, contrôles sur des opérations ou transactions traitées par d'autres opérationnels ou encore contrôles hiérarchiques.
- Les **fonctions indépendantes de contrôle permanent**. Ces fonctions exercent des contrôles dits de deuxième niveau :

- la **Conformité** contribue au contrôle permanent du risque de non-conformité, c'est-à-dire au respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale. Intégrée dans les entités opérationnelles, elle dispose d'une indépendance d'action qui est assurée notamment par une tutelle partagée avec les responsables opérationnels sur les responsables des équipes en charge de la Conformité dans les pôles et les fonctions supports. Son responsable, membre du Comité Exécutif du Groupe, est rattaché au Directeur Général et représente la Banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution au titre du contrôle permanent.

Elle assure aussi, dans le cadre d'équipes dédiées, la supervision des dispositifs, d'une part de contrôle permanent, d'autre part, par délégation du responsable de la fonction Risques, de mesure et de surveillance du risque opérationnel, des lignes d'activités (pôles d'activités et métiers) ainsi que des fonctions tant de support que de contrôle.

Enfin, son responsable assure un rôle de coordination de l'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe, en animant le Comité de coordination du contrôle interne et en coordonnant des grands chantiers transversaux, en particulier ceux destinés à renforcer le dispositif de contrôle interne ;

- la **fonction Risques** contribue, en particulier en portant un « deuxième regard » sur les transactions et activités nouvelles, à ce que les risques de crédit et de marché pris par BNP Paribas soient conformes et compatibles avec ses politiques et ses objectifs de rentabilité. Les missions de la fonction dans sa dimension « Group Risk Management » sont exercées de manière indépendante des pôles et fonctions supports, ce qui contribue à l'objectivité de son contrôle permanent. Son responsable, membre du Comité Exécutif, est rattaché directement au Directeur Général ;
- la **fonction Finance** assure la production d'états comptables et de gestion de qualité, la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information comptable du Groupe et la conformité de la structure financière du Groupe. Son responsable rapporte directement au Directeur Général ;
- d'**autres fonctions** sont des acteurs importants du contrôle permanent dans leurs domaines de responsabilités spécifiques : **Affaires Juridiques, Affaires Fiscales, Technologies et Processus, Ressources Humaines**.
- Le **contrôle périodique** (dit de 3^e niveau) est exercé de manière indépendante par l'Inspection Générale pour l'ensemble des entités du Groupe. Elle regroupe :

- les inspecteurs basés au niveau central et qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du Groupe ;
- les auditeurs répartis dans des plates-formes géographiques ou métiers (appelées « hubs »).

L'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général.

- Le **Conseil d'administration** exerce des missions en matière de contrôle interne. En particulier, a été constitué un Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) qui :
 - analyse les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale, les correspondances avec les principaux régulateurs ;
 - examine les grandes orientations de la politique de risques.

Les responsables des fonctions Conformité, Risques et Inspection Générale rendent compte de l'exercice de leurs missions au Directeur Général et, lorsque celui-ci ou le Conseil d'administration l'estiment nécessaire, à ce dernier. Ils rendent également compte régulièrement au Comité compétent du Conseil d'administration (en règle générale le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité). Ils peuvent être entendus par ceux-ci à leur demande.

COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

Un Comité de coordination du contrôle interne (CCCI) réunit périodiquement les principaux acteurs du contrôle permanent (voir ci-dessus), les responsables des pôles d'activités, ou leurs délégataires, et le responsable du contrôle périodique.

Ce Comité :

- est présidé par le responsable de la Conformité, membre du Comité Exécutif, qui pilote la coordination du contrôle interne du Groupe ;
- ne se substitue pas aux différents Comités de gestion du risque du Groupe, mais veille à leur bonne articulation avec l'ensemble du dispositif ;
- garantit la cohérence du dispositif de contrôle interne et sa conformité aux réglementations ;
- assure la promotion des outils du contrôle interne à usage commun ;
- contribue à la cohérence des rapports annuels sur le contrôle interne et sur le contrôle des services d'investissement, établis par les fonctions responsables du contrôle permanent et du contrôle périodique, aux termes de leurs « Chartes de responsabilités », et du rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.

Au cours de l'année 2013, le CCCI a notamment traité les sujets suivants :

- la nouvelle Charte du Directeur de Territoire qui met désormais au premier rang de ses responsabilités celles relatives au contrôle interne et à la conformité des activités du Groupe dans le Territoire ;
- la politique de nomination des mandataires sociaux dans les filiales faisant suite aux lignes directrices émises par l'Autorité Bancaire Européenne ;
- la politique de surveillance sur base consolidée par les filiales dans le domaine du contrôle interne précisant la surveillance réglementaire que les filiales doivent assurer sur leurs propres filiales, situées notamment hors de leur pays, dans le domaine de la Conformité, des Risques et de l'Audit interne.

PROCÉDURES

Les procédures sont un des éléments clés du dispositif de contrôle permanent à côté de l'identification et de l'évaluation des risques, des contrôles, du reporting et du pilotage du dispositif de contrôle.

Le référentiel d'instructions formalise et fait connaître dans l'ensemble du Groupe les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel interne de base du contrôle interne. La fonction Conformité, en central et dans le cadre de la supervision du dispositif de contrôle permanent, assure un suivi régulier de l'exhaustivité des référentiels de procédures. L'effort de rationalisation de l'architecture du dispositif des procédures se poursuit, notamment dans les domaines des standards applicables, de leur planification et de leur diffusion, de leur accessibilité et des outils de recherche et de stockage, tant au niveau des procédures transversales que des procédures des entités opérationnelles (procédures de niveau 3).

Le référentiel de procédures transversales du Groupe (niveaux 1 et 2) fait l'objet de mises à jour régulières auxquelles tous les pôles et fonctions contribuent activement. En ce qui concerne l'organisation du contrôle, les enquêtes sur l'état du dispositif sont intégrées au rapport semestriel sur le contrôle permanent.

Parmi les procédures transversales du Groupe, applicables dans toutes les entités, revêtent une importance majeure en matière de maîtrise des risques :

- les procédures qui encadrent le processus de validation des transactions exceptionnelles, des produits nouveaux et des activités nouvelles ;
- la procédure d'approbation des opérations de crédit et de marché courantes.

Ces processus reposent essentiellement sur des Comités (Comités de transactions exceptionnelles, activités nouvelles et produits nouveaux, Comités de crédit, etc.) réunissant principalement, d'une part, les opérationnels et, d'autre part, les fonctions de contrôle permanent (Risques et Conformité, mais aussi Finance, Juridique et autres fonctions intéressées) qui exercent un « double regard » sur les opérations. En cas de différend, celui-ci est soumis à un niveau supérieur de l'organisation. Au sommet de ce processus se trouvent des Comités (Comités de crédit, de risques de marchés, de politiques de risques) auxquels participent les membres de la Direction Générale. De plus, depuis fin 2008, un Comité des risques mensuel, composé de tous les membres de la Direction Générale ainsi que, notamment, des responsables des fonctions Risques (GRM) et Finance, a été créé afin d'assurer un suivi plus fréquent sur l'évolution des risques du Groupe.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013

Conformité Groupe

L'organisation de la Conformité est restée stable en 2013.

L'activité de la fonction Conformité s'est traduite notamment par les actions suivantes :

- le dispositif normatif a été enrichi de plusieurs textes importants fixant les règles et standards du Groupe, notamment :
 - la politique d'application des normes de l'Autorité bancaire européenne en matière d'évaluation des dirigeants et de certains titulaires de postes clés a été émise,
 - la politique globale de protection des intérêts des clients a été mise à jour,

- la nouvelle politique générale d'application de la réglementation américaine FATCA a été émise,
- les politiques Droit d'alerte éthique et Cadeaux et invitations ont fait l'objet de précisions,
- une politique a été rédigée rappelant que les services bancaires et financiers fournis à l'intérieur de l'Union européenne sous le passeport européen Libre Prestation de Services ne sont pas seulement soumis à la réglementation bancaire et financière du pays d'origine, mais aussi, le cas échéant à des réglementations locales,
- la politique d'application des règles du *Take Over Panel* britannique a été mise à jour,
- des procédures relatives au rattachement des filiales aux déclarations uniques de la Banque à la CNIL et aux contrôles sur site effectués par celle-ci ont été mises en œuvre,
- des guidelines ont été émises organisant le dispositif de contribution aux indices publics (Libor, Euribor, etc.) et la gestion des indices « propriétaires » utilisés notamment dans les activités de marché, en vue de maîtriser les risques de conflit d'intérêts et d'abus de marché qui peuvent être attachés à ces indices ;

- les sujets de sécurité financière et en particulier de respect des sanctions financières internationales ont vu leur importance continuer à s'accroître ces dernières années pour tous les acteurs économiques, compte tenu des tensions politiques persistantes dans certaines régions du globe. Celles-ci ont conduit la communauté européenne ou internationale à prendre ou élargir les mesures de sanctions à l'égard de certains pays, biens ou personnes.

Dans ce contexte, le Groupe BNP Paribas, et sa fonction Conformité en particulier, adapte au fur et à mesure ses dispositifs afin de se conformer aux nouvelles exigences. Le corpus procédural couvrant l'ensemble des thématiques de la Sécurité Financière a fait l'objet, essentiellement, de mises à jour de procédures clés ;

- le réseau de correspondants Protection des intérêts des clients créé en 2012 s'est renforcé significativement. Plus de 100 correspondants dans les entités du Groupe ont été désignés ;
- les actions de sensibilisation des collaborateurs du Groupe et de formation des membres de la fonction Conformité se sont poursuivies et enrichies au cours de l'année. À noter, la nouvelle politique Groupe de formation obligatoire sur les matières de Sécurité Financière reposant sur la segmentation des collaborateurs selon leur degré d'exposition aux risques.

L'année 2014 verra la poursuite et finalisation de plusieurs chantiers initiés en 2013 :

- l'adaptation des dispositifs de Sécurité Financière, notamment dans le domaine des sanctions financières internationales ;
- la révision de la Charte du contrôle interne de BNP Paribas pour intégrer dans le texte les précisions apportées dans un document séparé en 2011 (sur le droit d'escalade, etc.), de nouvelles précisions sur le dispositif de contrôle interne de l'information financière, notamment, et des améliorations sur la place des processus de validation et d'approbation, la place des politiques de risque afin de donner une vision d'ensemble plus complète et plus concrète des fondamentaux du dispositif de contrôle interne de la Banque ;
- la Charte de responsabilités de la fonction Conformité sera revue en tenant compte de la nouvelle orientation de la Charte du Directeur de Territoire qui met en avant le caractère prioritaire de ses responsabilités en matière de contrôle interne.

Contrôle opérationnel permanent

Le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels du Groupe BNP Paribas est organisé autour de deux axes : une forte responsabilisation des opérationnels dans la gestion des risques et un contrôle de second niveau sur cette gestion par des fonctions indépendantes. Plusieurs actions significatives méritent d'être signalées :

- Le projet de standardisation des processus de gestion des risques opérationnels (bibliothèque de risques génériques, plans de contrôles génériques, reportings...) s'est poursuivi, appuyé par la mise à disposition de nouveaux outils ;
- L'effort de sensibilisation et de formation aux risques opérationnels, et plus particulièrement aux nouvelles formes de fraude, a été développé, avec la création de nouveaux modules, accessibles en ligne ou en présentiel ;
- suite à l'introduction par l'Inspection Générale d'une nouvelle méthodologie, le dispositif de suivi des constats et recommandations résultant des missions d'audit a été adapté, en cherchant à responsabiliser encore plus le management opérationnel dans la décision et la mise en œuvre des actions de correction des vulnérabilités identifiées ;
- l'organisation de la fonction indépendante de second niveau a été revue afin d'accroître son efficacité (réduction du nombre de niveaux organisationnels, centralisation de tâches, etc.) ;
- les équipes en charge du contrôle indépendant de second niveau ont travaillé sur l'analyse critique des profils de risque des métiers et des dispositifs de contrôle permanent qu'ils ont mis en place et ont développé les revues permettant de s'assurer de la bonne réalisation et de la pertinence de certains contrôles clés ;
- l'autorisation d'utiliser la méthode AMA pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel sur la filiale Findomestic SpA a été obtenue pour effet dès le premier calcul de l'année 2013.

Les objectifs 2014 s'inscrivent dans la lignée des travaux de 2013, avec un accent particulier sur le renforcement des contrôles indépendants de second niveau et la standardisation des processus de gestion des risques.

Contrôle périodique

L'Inspection Générale a poursuivi en 2013 la refonte de son système d'information avec la fonction centrale ITP et l'éditeur de logiciels retenu. Ce projet vise à mettre en œuvre un outil intégré et unique au service d'une méthodologie unifiée et partagée par tous à travers l'ensemble de la fonction Inspection Générale (UNIK). Une première version de production a été livrée comme prévu au second semestre et le déploiement s'est engagé selon le calendrier programmé en septembre 2013. Il se poursuivra sur l'ensemble de l'année 2014.

Le projet transversal de gestion du changement a accompagné tout le déroulement.

Dans le prolongement des formations à la nouvelle méthodologie d'audit dispensées l'année dernière, un contrôle quasi exhaustif de la conformité des constats émis par la fonction aux nouvelles exigences a été réalisé par un Comité de relecture *ad hoc* et les résultats ont été communiqués aux différentes équipes d'audit.

Les différents changements méthodologiques ayant affecté le modèle de « constat » et de « recommandation » ont été traduits dans un nouveau Référentiel sur la conduite de mission paru début 2013 ; les apports de la nouvelle méthodologie et du nouvel outil sont venus enrichir le Référentiel relatif au Risk Assessment et au Plan d'Audit, à paraître début 2014.

Toujours dans le but d'améliorer constamment la qualité de ses travaux, le programme « Quality Assurance Review » (QAR), qui a permis, depuis son lancement en novembre 2006, de revoir les pratiques de l'intégralité des équipes d'audit vis-à-vis des normes professionnelles et du cadre de référence défini par la fonction, s'est poursuivi avec cinq nouvelles missions réalisées en 2013.

L'effort de professionnalisation se poursuit pour l'ensemble de la fonction incluant cette année les formations liées au projet Change Management (nouvelles méthodologies, cartographie, outil UNIK).

Concernant les certifications relatives à l'audit, 196 collaborateurs sont certifiés à fin octobre 2013, soit un ratio certifiés/effectif total de 20,5 % en progression par rapport aux 19 % de 2012.

EFFECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Fin 2013, les différentes fonctions du contrôle interne s'appuient sur les effectifs suivants (en ETP = Équivalents Temps Plein) :

	2007	2008	2009 (hors Fortis)	2009 (avec Fortis)	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Conformité (hors Contrôle Permanent/20PC)	740	864	904	1 125	1 369	1 567	1 577	1 594 ⁽¹⁾	1 %
Supervision du Contrôle Permanent/ Risque Opérationnel (20PC)	439	562	637	760	315 ⁽²⁾	381	361	326 ⁽¹⁾	- 10 %
Group Risk Management	881	954	950	2 940 ⁽³⁾	1 801	1 971	1 965	1 920	- 2 %
Contrôle Périodique	854	828	824	1 016	1 014 ⁽⁴⁾	1 107	1 030	962	- 7 %
TOTAL	2 914	3 208	3 315	5 841	4 499	5 026	4 933	4 802	- 3 %

(1) Effectifs estimés fin de période.

(2) Après reclassement des effectifs (voir explications ci-dessous).

(3) Avant reclassement des effectifs Fortis.

(4) Inclus les effectifs « TEB » (Turk Ekonomi Bankasi).

Contrôle permanent de second niveau

■ Avec 1 594 ETP estimés à la fin de l'exercice 2013, les effectifs de la Conformité (hors Contrôle Permanent-20PC) sont restés stables par rapport aux réalisations 2012 (1 577 ETP) et sont conformes aux estimations faites lors du précédent exercice.

Le ratio effectifs filière conformité (hors 20PC)/effectifs Groupe ressort à 0,86 % contre 0,84 % en 2012.

■ Le repositionnement de la fonction de supervision du contrôle permanent et du risque opérationnel décidé en 2010 a conduit à réallouer aux entités opérationnelles une partie des effectifs (400 ETP) précédemment comptés sous le terme de Contrôle Opérationnel Permanent. Ne sont repris, à partir de 2010, que des effectifs qui peuvent clairement être affectés à des fonctions de contrôle de second niveau/seconde ligne de défense. Les chiffres de 2010 et des années

antérieures ne peuvent être comparés. L'année 2013 a été marquée par un effort de rationalisation de l'organisation et la fin de certains projets lancés les années antérieures.

■ Fin 2013, l'effectif de GRM, dans toutes ses composantes y compris Risk Fortis, Risk BGL, Risk Personal Finance et Risk BNL, s'élève à 1 920 ETP en diminution de moins de 2 %.

Contrôle périodique

L'effectif de l'Inspection Générale s'élève à 962 ETP au 31 décembre 2013, dont 902 ETP consacrés à la couverture d'audit (hors équipes support de la fonction), contre 1 030 ETP (970 ETP hors équipes support de la fonction) au 31 décembre 2012.

Le ratio global auditeurs/audités est de 0,50 % (0,53 % l'année précédente).

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS L'ÉLABORATION ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Sous l'autorité du Directeur Général, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finance dont les missions, auxquelles répond l'ensemble des acteurs de la fonction, sont définies par une charte spécifique. Elles consistent en particulier à :

- définir les politiques et normes comptables ainsi que les principes et normes de gestion ;
- assurer l'établissement des informations comptables et leur reporting réglementaire ;
- assurer l'établissement des informations participant aux ratios de solvabilité et de liquidité, l'élaboration des ratios eux-mêmes et leurs reportings réglementaires ;
- assurer l'élaboration des informations de gestion (réalisées et prévisionnelles) et fournir l'appui nécessaire au pilotage économique ;
- maîtriser les risques liés à l'information comptable et financière (résultat, bilan, solvabilité, liquidité) en définissant et en mettant en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent ;
- assurer la communication financière du Groupe en veillant à sa qualité et à sa bonne perception par les marchés ;
- assurer l'architecture, la conception et le déploiement des systèmes d'information financière (résultat, bilan, solvabilité, liquidité) ;
- assurer l'organisation ainsi que le traitement opérationnel des activités associées à la fonction Finance ;

■ exercer un devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction Générale.

L'ensemble de ces missions, qui s'exercent directement ou en relation avec d'autres fonctions, requiert des différents intervenants une maîtrise de leurs domaines qui s'exprime par la compréhension et le contrôle des éléments produits ainsi que par le respect des normes et des délais impartis. La mise en œuvre de la gouvernance d'ensemble du dispositif repose sur trois principes de base : la décentralisation de la fonction, la séparation des filières comptable et de gestion et l'inscription des responsabilités de la fonction à l'intérieur d'axes opérationnels (par Pôle-Entité Opérationnelle (EO) et leurs métiers) ou géographiques (par entité juridique). En pratique, la responsabilité de la fonction Finance s'exerce selon le mode suivant :

- la production des informations comptables et financières et les contrôles concourant à leur fiabilité sont assurés par la fonction Finance au niveau de chaque entité. La Direction Financière de l'entité transmet les informations produites au Pôle-EO/métier auquel elle est attachée opérationnellement ;
- les Pôles-EO/métiers conduisent pour leur part une analyse économique et un contrôle des données produites par les entités et contribuent à leur qualité en procédant notamment, à leur niveau, aux réconciliations adéquates entre les données comptables et les données de gestion ;
- au niveau central, Finance Groupe prépare des instructions de reporting diffusées à l'ensemble des Pôles-EO/métiers et des entités consolidées, favorisant ainsi l'homogénéisation des données et leur conformité aux règles du Groupe. Elle collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les entités une fois validé par les Pôles-EO et assure l'assemblage puis la consolidation de ces données pour permettre leur utilisation tant par la Direction Générale que dans le cadre de la communication à l'égard des tiers.

PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Dispositif normatif

Les comptes locaux de chaque entité sont produits selon les normes comptables qui prévalent dans le pays où l'entité exerce ses activités tandis que les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Au sein de Finance Groupe, le département « Politiques et normes comptables du Groupe » définit, selon ce référentiel IFRS, les principes comptables applicables à l'ensemble du Groupe. Il assure la veille réglementaire et édicte en conséquence les nouveaux principes avec le niveau d'interprétation nécessaire. Un manuel des principes comptables du Groupe IFRS est mis à disposition des Pôles-EO/métiers et entités comptables sur les outils internes de communication en réseau (« intranet ») de BNP Paribas. Il est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions normatives.

En outre, le département « Politiques et normes comptables du Groupe » répond aux demandes d'études comptables spécifiques exprimées par les Pôles-EO/métiers ou entités notamment lors de la conception ou de l'enregistrement comptable d'un nouveau produit financier ou d'une nouvelle opération.

Enfin, un département au sein de Finance Groupe est également dédié à l'élaboration des principes et normes de gestion. Il travaille à partir des besoins identifiés par la filière gestion. Ces principes et normes sont également accessibles *via* les outils internes de communication.

Le dispositif normatif attaché à la solvabilité relève de Group Risk Management (GRM), celui attaché à la liquidité de l'ALM – Trésorerie.

Dispositif d'élaboration des données

Le dispositif d'élaboration des données s'organise autour de deux filières distinctes :

- **la filière comptable** : elle est plus particulièrement chargée de l'établissement de la comptabilité financière et analytique des entités ainsi que de l'établissement des états financiers consolidés du Groupe dans le respect des politiques et normes comptables. Elle produit également des informations connexes participant à la solvabilité et à la liquidité en s'assurant à tous les niveaux de leur réconciliation avec la comptabilité. La filière atteste de la fiabilité des informations produites en application des procédures de certification interne (décrites plus loin) ;
- **la filière gestion** : elle élabore les informations de gestion (organisées par Pôles-EO/métiers notamment et s'appuyant pour leur construction sur des données par entité) participant au pilotage économique des activités dans le respect des principes et normes internes retenus. Elle s'assure à tous les niveaux de la concordance des données de gestion avec les données comptables. L'élaboration des ratios de solvabilité et de liquidité ainsi que leur expression analytique relèvent de cette filière.

Finance Groupe conçoit, déploie et administre les outils de reporting des deux filières, destinés à fournir une information pour l'ensemble du Groupe, en prenant en compte leurs objectifs respectifs et leur nécessaire complémentarité. En particulier, Finance Groupe promeut l'implantation de systèmes comptables standards au sein des entités du Groupe, conçus à son niveau et faisant l'objet d'un déploiement progressif. Cette démarche favorise le partage d'informations et facilite la mise en

œuvre de projets transversaux dans un contexte de développement des plates-formes mutualisées de traitement et synthèse comptables dans le Groupe.

Concernant le dispositif d'élaboration des données relatives à la liquidité, un programme spécifique a été mis en place en 2012 en collaboration avec les équipes ALM – Trésorerie. Ce programme, pour lequel le Groupe a retenu un principe d'intégration des données de pilotage interne et celles nécessaires aux reportings réglementaires, est notamment destiné à :

- définir les politiques et méthodologies applicables compte tenu de la réglementation ;
- définir et mettre en œuvre des outils et processus pérennes tant au niveau du Groupe qu'au niveau des Pôles-EO/métiers et entités.

Dans ce cadre, la collecte des données a été organisée et un outil Groupe a été déployé en 2013. Des reportings réguliers ont été réalisés au cours de l'année, permettant de fiabiliser le processus et d'être en mesure de répondre aux exigences réglementaires à partir de 2014.

CONTRÔLE PERMANENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Contrôle interne au sein de la fonction Finance

Afin de lui permettre d'assurer le suivi de la maîtrise du risque lié à l'information comptable et financière de manière centralisée, Finance Groupe dispose d'un département « Contrôle & Certification Groupe » qui assure les principales missions suivantes :

- définir la politique du Groupe en matière de dispositif de contrôle interne comptable. Ce dispositif prévoit la mise en œuvre par les entités comptables des principes organisant l'environnement de contrôle interne comptable et de contrôles clés destinés à s'assurer de la fiabilité des informations figurant dans leur liasse de consolidation. À ce titre, le Groupe a émis à l'usage des entités consolidées des normes de contrôle interne comptable ainsi qu'un plan de contrôles comptables standard recensant les contrôles majeurs devant être mis en œuvre afin de couvrir le risque comptable ;
- s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement de contrôle interne de l'information comptable et financière au sein du Groupe, notamment par la procédure de certification interne comptable décrite ci-après ; rendre compte chaque trimestre à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration de la qualité des états financiers du Groupe ;
- veiller, conjointement avec GRM, au bon fonctionnement du dispositif de collecte et de traitement des reportings de risque de crédit consolidés, notamment au moyen d'un dispositif de certification spécifique et d'indicateurs qualité ;
- veiller à la mise en œuvre par les entités des recommandations des Commissaires aux comptes, et des recommandations de l'Inspection Générale relatives au risque comptable, avec l'appui des Pôles-EO/métiers. Ce suivi est facilité par l'utilisation d'outils dédiés qui permettent à chaque entité de suivre les recommandations qui lui sont adressées et de préciser régulièrement l'état d'avancement des différents plans d'action. Le suivi centralisé de ces recommandations permet à Finance Groupe de connaître les points d'amélioration du dispositif de contrôle interne comptable au sein des entités consolidées, d'identifier, le cas échéant, les problématiques transversales et de faire évoluer, si nécessaire, les procédures et instructions de niveau Groupe.

Pour la filière comptable, ces missions sont relayées au sein des départements Finance des Pôles-EO, par des équipes de contrôle

centrales qui réalisent une supervision rapprochée des entités et mettent en œuvre, si nécessaire, des procédures de contrôle comptable adaptées aux spécificités de leur périmètre.

Enfin, au sein des départements Finance des entités, la déclinaison des principes de contrôle interne comptable du Groupe conduit à la mise en place, selon la taille des entités, de correspondants ou d'équipes de contrôle comptable dédiés. À ce titre, les démarches de mutualisation des travaux de synthèse comptable au sein de plates-formes régionales engagées au sein du Groupe, qui assurent une meilleure harmonisation des processus de reporting et de contrôle et accroissent leur efficacité sur le périmètre des entités concernées, permettent également de disposer d'équipes de contrôle comptable d'une taille et d'une expertise adaptées. Les principales missions de ces équipes locales sont les suivantes :

- assurer le lien entre Finance et les back-offices qui alimentent la comptabilité, notamment en vérifiant que ces derniers disposent des informations nécessaires à la réalisation des travaux comptables (formation aux outils comptables mis à leur disposition ; connaissance des schémas comptables...);
- mettre en œuvre les contrôles comptables de second niveau sur l'ensemble des entités relevant de leur périmètre. Dans le cadre d'une comptabilité décentralisée, ces contrôles complètent ceux réalisés au premier niveau par les back-offices, et s'appuient notamment sur des outils de contrôle comptable qui permettent par exemple d'identifier, pour chaque compte, le service responsable de sa justification et de son contrôle, de rapprocher les soldes enregistrés dans le système comptable avec les soldes figurant dans les systèmes opérations de chaque activité et d'identifier, de justifier et de suivre l'apurement des suspens dans les comptes de flux ;
- animer le processus de la « certification élémentaire » (décrit ci-après) par lequel les différents départements d'une entité rendent compte de la réalisation de leurs contrôles ;
- s'assurer que le dispositif de contrôle interne comptable permet au département Finance de l'entité d'avoir une visibilité adéquate sur le processus d'élaboration des synthèses comptables, et notamment sur l'ensemble des éléments nécessaires à la procédure de certification vis-à-vis du Groupe (décrite ci-après). La formalisation des travaux d'arrêté au moyen d'outils de cartographie des processus et des risques associés et de documentation des contrôles, ainsi que la coordination avec les autres filières de contrôle (conformité, risques) pour la qualité des données amont participe à cet objectif.

Dispositif de certification Interne

Au niveau du Groupe

Finance Groupe anime, au moyen de l'outil FACT (*Finance Accounting Control Tool*), un processus de certification interne des données produites trimestriellement pour la liasse de consolidation par chaque entité ainsi que des travaux de validation réalisés au sein des départements Finance des Pôles-EO/métiers et du processus de consolidation dont le département « Reportings Groupe » de Finance Groupe a la responsabilité.

Le responsable Finance de chaque entité concernée certifie à Finance Groupe :

- que les données transmises sont établies en conformité avec les normes et standards du Groupe ;

- que le bon fonctionnement du système de contrôle interne comptable permet d'en garantir la qualité et la fiabilité.

Le certificat principal renseigné par les entités consolidées par intégration globale ou proportionnelle reprend les résultats de l'ensemble des contrôles majeurs définis dans le plan de contrôles comptables du Groupe, et conduit à déterminer une notation pour chaque entité. Les entités consolidées par mise en équivalence remplissent un certificat adapté. Enfin, les entités non consolidées font l'objet d'une procédure de certification annuelle selon des modalités simplifiées.

Ce processus de certification interne participe au dispositif de surveillance globale du contrôle interne au sein du Groupe et permet à Finance Groupe, en tant que responsable de l'établissement et de la qualité des comptes consolidés du Groupe, d'avoir connaissance des incidences d'éventuels dysfonctionnements sur les comptes et de suivre la mise en œuvre, par les entités, des mesures correctrices appropriées. Un bilan de cette procédure est présenté à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration lors de chaque arrêté trimestriel des comptes consolidés du Groupe.

Ce dispositif de certification est également en place en liaison avec GRM pour les informations participant aux reportings réglementaires relatifs au risque de crédit et au ratio de solvabilité. Dans ce cadre, les différents contributeurs attestent du respect des normes et procédures et de la qualité des données utilisées, et rendent compte des contrôles réalisés aux différentes étapes de la production des reportings, et notamment de la réconciliation des données comptables et des données risque de crédit.

Sur les mêmes principes, un dispositif de certification va être déployé à partir de 2014 pour les données relatives à la liquidité en liaison avec l'ALM – Trésorerie.

Au niveau des entités

Afin d'assurer une visibilité d'ensemble du processus d'élaboration de l'information comptable au niveau du département Finance de l'entité, Contrôle & Certification Groupe préconise la mise en place d'une procédure de « certification élémentaire » (ou « sous-certification ») des données comptables dès lors qu'une organisation décentralisée du traitement des opérations et d'élaboration des données comptables et financières la rend nécessaire.

Il s'agit d'un processus par lequel les fournisseurs d'information contribuant à la confection des données comptables et financières (par exemple : middle-office, back-office, Ressources Humaines, Comptabilité Fournisseurs...) attestent formellement du bon fonctionnement des contrôles fondamentaux visant à assurer la fiabilité des données comptables et financières sous leur responsabilité. Les certificats élémentaires sont transmis au département Finance local qui les analyse en lien avec les contrôles comptables qu'il réalise directement, en établit une synthèse avec pour objectif de contribuer au certificat principal et assure un suivi des points d'attention en liaison avec les différents intervenants.

L'outil FACT permet également d'automatiser cette sous-certification par la mise à disposition d'un environnement spécifique aux entités, leur permettant de gérer directement le processus mis en place à leur niveau.

Contrôle des valorisations des instruments financiers et de la détermination des résultats des activités de marché

Finance Groupe, responsable de l'établissement et de la qualité des informations comptables et de gestion du Groupe, délègue la production et le contrôle de la valeur de marché ou de modèle des instruments financiers aux différents acteurs de la chaîne qui constituent ainsi une filière de valorisation des instruments financiers unique et intégrée. Les processus couverts incluent notamment :

- l'approbation des transactions ;
- leur enregistrement dans les systèmes et le contrôle de leur correcte représentation ;
- la définition et le contrôle des méthodes de valorisation ;
- la détermination des paramètres de marché et le processus de vérification indépendante des cours ;
- la détermination des ajustements de valeur pour les risques de marché, de liquidité et de contrepartie.

Les objectifs de cette filière consistent à garantir la justesse et la fiabilité de la production de la valorisation des instruments financiers ainsi que la qualité et l'exhaustivité du dispositif de contrôle, au moyen de processus et d'outils adaptés. Elle permet ainsi la mise à disposition d'une information adéquate aux différentes instances de décision ainsi que l'utilisation de ces éléments dans les processus opérationnels de préparation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle de la filière de valorisation, qui implique l'ensemble des acteurs, est placé sous la supervision de la fonction Finance, avec une gouvernance dédiée. Ce dispositif de contrôle s'appuie sur un ensemble de principes d'organisation définis dans la Charte de contrôle interne du Groupe et se décline à chaque niveau de l'organisation, c'est-à-dire au niveau du Groupe, au niveau du pôle CIB et des principales entités comptabilisant des opérations de marché.

Afin de s'assurer de son correct fonctionnement, la fonction Finance s'appuie sur des équipes dédiées (« *CIB Methodology & Financial Control Capital Markets* » - CIB MFC-CM), qui exercent la supervision de l'ensemble du dispositif. À cette fin, elle définit les reportings à produire par les différents acteurs qui comportent à la fois les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de rendre compte de l'évolution des activités ainsi que des résultats et de la qualité des contrôles réalisés en amont.

Des Comités mensuels réunissant l'ensemble des acteurs sont mis en place afin d'examiner l'ensemble des problématiques liées au processus de valorisation et de représentation des opérations dans les systèmes comptables. Enfin, dans le cadre des arrêtés des comptes trimestriels, CIB MFC-CM rend compte à un Comité d'arbitrage et de décisions (« *PFC - Product and Financial Control Committee* »), présidé par le Directeur Financier du Groupe, de son action sur l'efficacité des contrôles et de la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats. Ce Comité trimestriel réunit Finance Groupe, CIB Finance et GRM. Des Comités intermédiaires (« *Intermediary PFC* ») complètent ce dispositif et ont pour objectif de définir les priorités des projets, de suivre leur mise en œuvre et d'examiner de manière approfondie certains éléments techniques.

Évolutions du dispositif

Le dispositif de contrôle fait l'objet d'une adaptation permanente, les procédures décrites s'inscrivant dans un cadre évolutif visant à garantir un niveau de contrôle adéquat au sein du Groupe.

Notamment, en lien avec les Pôles-EO/métiers, des actions systématiques de revue qualité du processus de certification comptable sont mises en œuvre, notamment avec la collecte d'indicateurs chiffrés pour certains contrôles, des revues transversales ciblées sur quelques contrôles majeurs, tels que par exemple les rapprochements des comptes bancaires ou la justification des comptes de passage et de suspens ainsi que des actions ponctuelles en lien avec les Pôles-EO sur des points d'amélioration spécifiques aux différents périmètres. Ces actions sont complétées par des présentations lors des différents comités de la filière Finance, des visites sur sites et des formations, ainsi que par la diffusion de procédures Groupe venant préciser certains contrôles majeurs, et enfin par des instructions détaillées visant à assurer des modalités de réponses homogènes et une documentation adéquate de ce processus. Ces procédures Groupe sont complétées, si nécessaire, au niveau des Pôles-EO afin de couvrir leurs problématiques spécifiques.

De même, concernant les données contribuant au ratio de solvabilité, les actions de standardisation des méthodologies de rapprochement des données comptables et des données relatives au risque de crédit se poursuivent afin d'améliorer les processus de production. En outre, le dispositif de certification fait l'objet d'une revue afin de l'adapter aux évolutions de l'organisation et de capitaliser sur les indicateurs et contrôles mis en place dans les différentes filières.

Le dispositif sera également adapté dans le cadre du programme engagé pour le reporting liquidité, avec notamment des actions ciblées sur la convergence des délais avec le planning réglementaire applicable au début de l'année 2015. Enfin, le Groupe prend appui sur les principes fixés par le Comité de Bâle aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques (« *Principles for effective risk data aggregation and risk reporting* ») pour engager, pour les différents risques (crédit, marché, liquidité, opérationnel), un programme de rénovation et d'amélioration du reporting, de sa qualité et de l'intégrité des données à l'horizon 2016.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE - ÉQUIPE CENTRALE D'INSPECTION COMPTABLE (« ECIC »)

L'Inspection Générale dispose d'une équipe d'inspecteurs (Équipe Centrale d'Inspection Comptable - ECIC) spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose Finance Groupe ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- diffuser au sein du Groupe les meilleures pratiques en matière d'audit interne comptable et harmoniser la qualité des travaux d'audit comptable dans le Groupe ;
- identifier et inspecter les zones de risque comptable à l'échelle du Groupe.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes consolidés du Groupe BNP Paribas et des comptes annuels des sociétés du Groupe.

En outre, les Commissaires aux comptes réalisent des travaux d'examen limité dans le cadre de la clôture semestrielle et des diligences spécifiques lors des clôtures trimestrielles. Ainsi, dans le cadre de leur mission légale :

- ils examinent toute évolution significative des normes comptables et présentent au Comité des comptes leurs avis sur les choix comptables significatifs ;
- ils présentent à la fonction Finance des entités/Métiers/Pôles et du Groupe leurs conclusions et notamment leurs observations et recommandations éventuelles visant à l'amélioration de certains aspects du dispositif de contrôle interne qui contribue à l'élaboration de l'information financière et comptable et qu'ils ont examiné dans le cadre de leur audit.

Les choix comptables significatifs font l'objet, comme précisé ci-dessus au chapitre 2.2.1 *Gouvernement d'entreprise*, d'un exposé au Comité des comptes du Conseil d'administration.

COMMUNICATION FINANCIÈRE (COMMUNIQUÉS DE PRESSE, PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES...)

Les supports de communication financière publiés sont élaborés par le département « Relations Investisseurs et Information Financière » au sein de Finance Groupe. Ils ont pour objectif de présenter aux actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, analystes financiers et agences de notation les différentes activités du Groupe, d'expliquer ses résultats et de détailler sa stratégie de développement, en respectant le principe de présenter une information financière conforme à celle utilisée au niveau interne.

L'équipe propose et définit, sous le contrôle de la Direction Générale et du Directeur Financier, le format de communication des informations financières publiées par le Groupe BNP Paribas. Avec l'appui des Pôles et des Fonctions, elle conçoit les présentations des résultats, des projets stratégiques et des présentations thématiques. Elle assure leur diffusion auprès de la communauté financière.

Les Commissaires aux comptes sont associés à la phase de validation et de revue des communiqués relatifs aux arrêtés des comptes trimestriels, semestriels ou annuels, avant leur présentation au Comité des comptes et au Conseil d'administration.

2.3 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de BNP Paribas et en application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Damien Leurent

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Mazars

Hervé Hélias

2.4 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé au 31 décembre 2013 des membres suivants :

- **Jean-Laurent Bonnafé**, Administrateur Directeur Général ;
- **Philippe Bordenave**, Directeur Général délégué ;
- **Georges Chodron de Courcel**, Directeur Général délégué ;
- **François Villeroy de Galhau**, Directeur Général délégué ;
- **Jacques d'Estais**, Directeur Général adjoint, responsable d'Investment Solutions et des ensembles BNP Paribas Personal Finance et International Retail Banking ;
- **Alain Papiasse**, Directeur Général adjoint, responsable de Corporate and Investment Banking ;
- **Jean Clamon**, Délégué général, responsable de la fonction Conformité et de la coordination du contrôle interne ;
- **Marie-Claire Capobianco**, responsable de la Banque De Détail en France ;
- **Stefaan Decraene**, responsable d'International Retail Banking ;
- **Fabio Gallia**, responsable de l'Italie et Administrateur Directeur Général de BNL ;
- **Yann Gérardin**, responsable de Global Equities & Commodity Derivatives ;
- **Maxime Jadot**, responsable de BNP Paribas Fortis ;
- **Frédéric Janbon**, responsable de Fixed Income ;
- **Michel Konczaty**, responsable de Group Risk Management ;
- **Thierry Laborde**, responsable de BNP Paribas Personal Finance ;
- **Yves Martrenchar**, responsable de la fonction Ressources Humaines Groupe ;
- **Éric Raynaud**, responsable de la région Asie-Pacifique.

Depuis novembre 2007, le Comité Exécutif de BNP Paribas s'est doté d'un Secrétariat permanent.

3

ACTIVITÉS ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2013

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	96
	Bonne résistance des activités opérationnelles	96
3.2	Résultats par pôle/métier	98
	Retail Banking	98
	Domestic Markets	98
	Investment Solutions	104
	Corporate and Investment Banking (CIB)	106
	Autres Activités	108
3.3	Bilan	109
	Actif	109
	Passif (hors capitaux propres)	110
	Intérêts minoritaires	111
	Capitaux propres consolidés part du Groupe	112
	Engagements hors-bilan	112
3.4	Compte de résultat	113
	Produit net bancaire	113
	Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux provisions	115
	Résultat brut d'exploitation	115
	Coût du risque	115
	Résultat d'exploitation	116
	Résultat net, part du Groupe	116
3.5	Événements récents	117
	Produits et services	117
	Croissance externe et partenariats	117
	BNP Paribas et RBS trouvent un accord concernant la cession de certains actifs et passifs de l'activité Produits Structurés pour Investisseurs Particuliers et Dérivés	
	Actions de RBS	117
3.6	Perspectives	118
	Plan 2014-2016	118
	Informations sur les tendances	119
3.7	Structure financière	120

3.1 Résultats consolidés de BNP Paribas

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	38 822	39 072	- 0,6 %
Frais de gestion	(26 138)	(26 543)	- 1,5 %
Résultat brut d'exploitation	12 684	12 529	+ 1,2 %
Coût du risque	(4 054)	(3 941)	+ 2,9 %
Provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines	(798)		
Résultat d'exploitation	7 832	8 588	- 8,8 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	323	489	- 33,9 %
Autres éléments hors exploitation	34	1 302	- 97,4 %
Éléments hors exploitation	357	1 791	- 80,1 %
Résultat avant impôt	8 189	10 379	- 21,1 %
Impôt sur les bénéfices	(2 750)	(3 061)	- 10,2 %
Intérêts minoritaires	(607)	(754)	- 19,5 %
Résultat net part du Groupe	4 832	6 564	- 26,4 %
Coefficient d'exploitation	67,3 %	67,9 %	- 0,6 pt

BONNE RÉSISTANCE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Le Groupe montre en 2013 une bonne résistance de ses activités opérationnelles dans une conjoncture européenne peu porteuse.

Le produit net bancaire s'élève à 38 822 millions d'euros, en baisse de 0,6 % par rapport à 2012. Il intègre cette année deux éléments exceptionnels pour un total net de 147 millions d'euros : l'impact de la cession des actifs de Royal Park Investments pour 218 millions d'euros et la réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA ») pour - 71 millions d'euros. Les éléments exceptionnels du produit net bancaire s'élevaient l'année dernière à - 1 513 millions d'euros et intégraient notamment l'impact de « l'OCA » pour - 1 617 millions d'euros.

Bénéficiant de la diversité des métiers et des géographies, les pôles opérationnels confirment la bonne résistance de leurs revenus (- 1,6 %⁽¹⁾ par rapport à 2012) : les revenus sont ainsi stables⁽¹⁾ chez Retail Banking⁽²⁾, en progression de 3,8 %⁽¹⁾ chez Investment Solutions, et en recul de 8,3 %⁽¹⁾ chez Corporate and Investment Banking (CIB).

Les frais de gestion, à 26 138 millions d'euros, sont en baisse de 1,5 %. Ils incluent cette année l'impact exceptionnel des coûts de transformation de

« Simple & Efficient » pour 661 millions d'euros (pas d'impact en 2012) et l'effet de la hausse de l'euro. Les frais de gestion des pôles opérationnels sont en baisse de 0,5 %⁽¹⁾, traduisant la maîtrise continue des coûts, avec une baisse de 0,8 %⁽³⁾ pour Retail Banking⁽²⁾, une augmentation de 2,2 %⁽¹⁾ pour Investment Solutions et un recul de 2,4 %⁽¹⁾ pour CIB.

Le résultat brut d'exploitation augmente ainsi de 1,2 %, sur la période à 12 684 millions d'euros. Il est en baisse de 3,4 %⁽¹⁾ pour les pôles opérationnels.

Le coût du risque du Groupe est à un niveau modéré, à 4 054 millions d'euros, soit 63 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il augmente de 2,9 % par rapport à l'année dernière du fait notamment d'une augmentation chez BNL bc en lien avec un contexte économique toujours difficile en Italie.

Les comptes du Groupe incluent cette année par ailleurs une provision de 1,1 milliard de dollars⁽⁴⁾, soit 798 millions d'euros, relative à la revue rétrospective des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions économiques des États-Unis.

(1) À périmètre et change constants.

(2) Intégrant 100 % des Banques Privées des réseaux domestiques, hors effet PEL/CEL.

(3) À périmètre et change constants, hors coûts de lancement de Hello bank! (65 millions d'euros).

(4) Cf. note 3.g des états financiers consolidés au 31.12.2013.

Les éléments hors exploitation s'élèvent à 357 millions d'euros. Ils incluent notamment cette année deux éléments exceptionnels pour - 171 millions d'euros : l'impact de la cession de BNP Paribas Égypte pour 81 millions d'euros et des dépréciations pour un montant total de - 252 millions d'euros, dont - 186 millions d'euros d'ajustement de la survaleur de BNL bc. Les éléments hors exploitation s'élevaient à 1 791 millions d'euros en 2012 et incluaient notamment des éléments exceptionnels pour 1 445 millions d'euros (impact en particulier de la cession d'une participation de 28,7 % dans Klépierre SA).

BNP Paribas réalise ainsi un résultat net part du Groupe de 4 832 millions d'euros, en baisse de 26,4 % par rapport à 2012. Hors éléments exceptionnels, dont l'impact total s'élève cette année à - 1 211 millions d'euros contre + 184 millions d'euros en 2012, le résultat net part du Groupe s'élève à 6 043 millions d'euros, en baisse de 5,3 % par rapport à l'année dernière.

La rentabilité des fonds propres est égale à 6,1 % (7,7 % hors exceptionnels). Le bénéfice net par action s'établit à 3,69 euros (4,67 euros hors exceptionnels).

Le bilan du Groupe est très solide. La solvabilité est élevée avec un ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein⁽¹⁾ » à 10,3 % et le ratio de levier de Bâle 3 plein⁽¹⁾ s'établit à 3,7 %, au-delà du seuil réglementaire de 3,0 % applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. La réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 247 milliards d'euros (221 milliards d'euros à fin 2012), soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

L'actif net comptable par action⁽²⁾ s'élève à 63,6 euros, soit un taux de croissance moyen annualisé de 6,1 % depuis le 31 décembre 2008, montrant la capacité continue de BNP Paribas à accroître l'actif net par action.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende de 1,50 euro par action payable en numéraire, stable par rapport à l'année dernière, soit un taux de distribution de 40,8 %.

Allocation de capital

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond en premier lieu aux exigences et méthodes de calcul du ratio européen de solvabilité selon la réglementation CRD 3, dite « Bâle 2.5 », et s'effectue sur la base de 9 % des actifs pondérés. Les actifs pondérés sont la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel,

multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée (AMA), selon l'entité du Groupe concernée.

Il est par ailleurs alloué à chaque pôle la quote-part déduite prudemment des fonds propres de base, notamment 100 % de la valeur nette comptable des titres détenus dans des établissements financiers ou de crédit.

Enfin, le capital alloué au titre des filiales d'assurance est égal au besoin en marge de solvabilité calculé conformément à la réglementation des assurances.

(1) Ratio « fully loaded » tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD 4 sans disposition transitoire.

(2) Non réévalué.

3.2 Résultats par pôle/métier

RETAIL BANKING

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	24 462	24 860	- 1,6 %
Frais de gestion	(14 903)	(15 201)	- 2,0 %
Résultat brut d'exploitation	9 559	9 659	- 1,0 %
Coût du risque	(3 585)	(3 505)	+ 2,3 %
Résultat d'exploitation	5 974	6 154	- 2,9 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	203	192	+ 5,7 %
Autres éléments hors exploitation	101	98	+ 3,1 %
Résultat avant impôt	6 278	6 444	- 2,6 %
Résultat attribuable à Investment Solutions	(218)	(208)	+ 4,8 %
Résultat avant impôt de Retail Banking	6 060	6 236	- 2,8 %
Coefficient d'exploitation	60,9 %	61,1 %	- 0,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)	32,8	33,7	- 2,7 %

DOMESTIC MARKETS

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	15 759	15 730	+ 0,2 %
Frais de gestion	(10 048)	(10 087)	- 0,4 %
Résultat brut d'exploitation	5 711	5 643	+ 1,2 %
Coût du risque	(1 877)	(1 573)	+ 19,3 %
Résultat d'exploitation	3 834	4 070	- 5,8 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	40	40	+ 0,0 %
Autres éléments hors exploitation	(4)	(1)	n.s.
Résultat avant impôt	3 870	4 109	- 5,8 %
Résultat attribuable à Investment Solutions	(218)	(208)	+ 4,8 %
Résultat avant impôt de Domestic Markets	3 652	3 901	- 6,4 %
Coefficient d'exploitation	63,8 %	64,1 %	- 0,3 pt
Fonds propres alloués (Md€)	20,2	21,2	- 4,6 %

Sur l'ensemble de l'année 2013, Domestic Markets réalise une bonne performance globale dans un environnement peu porteur. Les dépôts augmentent de 5,1 % par rapport à 2012, avec une bonne croissance dans tous les réseaux et chez Cortal Consorts en Allemagne. Les encours de crédit connaissent pour leur part une baisse de 1,6 %, en raison de la poursuite du ralentissement de la demande. Le dynamisme commercial de Domestic Markets contribue au succès du dispositif mondial « One Bank for Corporates », avec l'ouverture de près de 4 000 nouveaux comptes depuis trois ans dans l'ensemble des réseaux de la banque par les clients de Domestic Markets, et à la confirmation de la position du Groupe comme n° 1 du cash management en Europe. Domestic Markets s'est par ailleurs mobilisé pour réussir le lancement de Hello bank! en Allemagne, Belgique, France et Italie avec déjà 177 000 clients et 1,8 milliard d'euros de dépôts à fin 2013.

Le produit net bancaire⁽¹⁾, à 15 759 millions d'euros, est en légère hausse (+ 0,2 %) par rapport à 2012, malgré un environnement de taux bas persistant et l'érosion des volumes de crédit, du fait d'une reprise des commissions financières et d'une bonne contribution d'Arval. Domestic Markets continue à adapter ses frais de gestion⁽¹⁾ qui s'inscrivent à 10 048 millions d'euros, en baisse de 1,0 %⁽²⁾ par rapport à l'année précédente. Le coefficient d'exploitation⁽¹⁾ s'améliore ainsi en France, en Italie et en Belgique, s'établissant à 63,3 %⁽²⁾ pour l'ensemble de Domestic Markets (- 0,8 point par rapport à 2012).

Le résultat brut d'exploitation⁽¹⁾ s'élève à 5 711 millions d'euros, en hausse de 2,4 %⁽²⁾ par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de la hausse du coût du risque en Italie, et après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée dans l'ensemble des réseaux de Domestic Markets au pôle Investment Solutions, le résultat avant impôt⁽³⁾ s'établit à 3 652 millions d'euros, en recul de 4,7 %⁽²⁾ par rapport à 2012.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	6 906	6 939	- 0,5 %
<i>dont revenus d'intérêt</i>	4 136	4 128	+ 0,2 %
<i>dont commissions</i>	2 770	2 811	- 1,5 %
Frais de gestion	(4 506)	(4 537)	- 0,7 %
Résultat brut d'exploitation	2 400	2 402	- 0,1 %
Coût du risque	(344)	(315)	+ 9,2 %
Résultat d'exploitation	2 056	2 087	- 1,5 %
Éléments hors exploitation	4	4	+ 0,0 %
Résultat avant impôt	2 060	2 091	- 1,5 %
Résultat attribuable à Investment Solutions	(129)	(121)	+ 6,6 %
Résultat avant impôt de BDDF	1 931	1 970	- 2,0 %
Coefficient d'exploitation	65,2 %	65,4 %	- 0,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)	7,4	7,7	- 4,1 %

L'activité commerciale de BDDF se traduit en 2013 par une bonne dynamique des dépôts, en progression de 4,6 % par rapport à 2012, avec notamment une forte croissance des dépôts à vue et des comptes d'épargne. Les encours de crédit diminuent quant à eux de 2,3 % du fait d'une moindre demande. Le dynamisme commercial et les innovations au service des clients se traduisent par la hausse continue du nombre d'utilisateurs sur mobiles (+ 30 % par rapport à fin 2012). L'accompagnement des PME est illustré par le succès de l'opération « 5 milliards d'euros et 40 000 projets » et le lancement d'un nouveau programme « BNP Paribas Entrepreneurs 2016 ».

Le produit net bancaire⁽⁴⁾ s'élève à 6 906 millions d'euros, en baisse de 0,5 % par rapport à 2012. Les revenus d'intérêt sont stables et les commissions en recul modéré du fait d'une baisse des commissions bancaires et d'une légère hausse des commissions financières.

Grâce à l'optimisation continue de l'efficacité opérationnelle, les frais de gestion⁽⁴⁾ reculent de 0,7 % par rapport à 2012 et le coefficient d'exploitation⁽⁴⁾ s'établit à 65,2 %.

Le résultat brut d'exploitation⁽⁴⁾ s'élève ainsi à 2 400 millions d'euros, stable par rapport à l'année précédente.

Le coût du risque⁽⁴⁾ se situe toujours à un niveau bas, à 23 points de base des encours de crédit à la clientèle, en hausse de 29 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France au pôle Investment Solutions, BDDF dégage un résultat avant impôt⁽³⁾ de 1 931 millions d'euros (- 2,0 % par rapport à l'année précédente) montrant une bonne résistance à un niveau élevé.

(1) Intégrant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg.

(2) Hors coûts de lancement de Hello bank! (65 millions d'euros en 2013).

(3) Hors effets PEL/CEL.

(4) Hors effets PEL/CEL, avec 100 % de la Banque Privée en France.

BNL BANCA COMMERCIALE (BNL BC)

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	3 257	3 273	- 0,5 %
Frais de gestion	(1 777)	(1 818)	- 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	1 480	1 455	+ 1,7 %
Coût du risque	(1 205)	(961)	+ 25,4 %
Résultat d'exploitation	275	494	- 44,3 %
Éléments hors exploitation	0	1	n.s.
Résultat avant impôt	275	495	- 44,4 %
Résultat attribuable à Investment Solutions	(19)	(18)	+ 5,6 %
Résultat avant impôt de BNL bc	256	477	- 46,3 %
Coefficient d'exploitation	54,6 %	55,5 %	- 0,9 pt
Fonds propres alloués (Md€)	6,3	6,4	- 2,3 %

Sur l'ensemble de l'année 2013, les dépôts de BNL bc sont en croissance soutenue (+ 7,4 % par rapport à 2012), avec une hausse pour la clientèle tant des particuliers que des entreprises. Les encours de crédit reculent quant à eux de 3,6 %, essentiellement du fait des entreprises et des entrepreneurs. BNL bc renforce sa présence commerciale auprès des grandes entreprises, en s'appuyant notamment sur la large gamme des produits du Groupe, ainsi que sa position de n° 1 du cash management en Italie. BNL bc poursuit par ailleurs le développement de l'activité de banque privée avec des actifs sous gestion en hausse de 26 % par rapport à 2012.

Le produit net bancaire⁽¹⁾ baisse de 0,5 % par rapport à 2012, à 3 257 millions d'euros. Les revenus d'intérêt sont en recul en raison de la baisse des volumes de crédits malgré la bonne tenue des marges. Les commissions sont en hausse grâce à une bonne performance de l'épargne hors-bilan et des ventes croisées aux entreprises.

Grâce à l'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle, les frais de gestion⁽²⁾ reculent de 2,3 % par rapport à 2012, à 1 777 millions d'euros, et le coefficient d'exploitation⁽³⁾ baisse de 0,9 point, à 54,6 %.

Le résultat brut d'exploitation⁽⁴⁾ s'élève ainsi à 1 480 millions d'euros, en hausse de 1,7 % par rapport à l'année précédente.

Le coût du risque⁽⁵⁾ augmente cependant de 25,4 % par rapport à 2012, à 150 points de base des encours de crédit à la clientèle du fait de la récession prolongée en Italie.

BNL bc poursuit donc l'adaptation continue de son modèle pour résister à un contexte économique toujours difficile et, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Italie au pôle Investment Solutions, dégage un résultat avant impôt de 256 millions d'euros, en recul de 46,3 % par rapport à l'année précédente.

(1) Avec 100 % de la Banque Privée en Italie.

BANQUE DE DÉTAIL EN BELGIQUE (BDDB)

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	3 353	3 328	+ 0,8 %
Frais de gestion	(2 447)	(2 450)	- 0,1 %
Résultat brut d'exploitation	906	878	+ 3,2 %
Coût du risque	(144)	(157)	- 8,3 %
Résultat d'exploitation	762	721	+ 5,7 %
Éléments hors exploitation	1	18	- 94,4 %
Résultat avant impôt	763	739	+ 3,2 %
Résultat attribuable à Investment Solutions	(66)	(66)	+ 0,0 %
Résultat avant impôt de BDDB	697	673	+ 3,6 %
Coefficient d'exploitation	73,0 %	73,6 %	- 0,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,5	3,7	- 5,0 %

Sur l'ensemble de l'année 2013, l'activité commerciale de BDDB permet une augmentation des dépôts de 3,9 % par rapport à 2012 grâce notamment à une bonne progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne. Les crédits augmentent de 1,7 %⁽¹⁾ sur la période, du fait notamment de la hausse des crédits aux particuliers et de la bonne tenue des crédits aux PME. Le plan « Bank for the Future » a connu un bon démarrage : BDDB s'est mobilisé autour du développement de la banque digitale (lancement de Hello bank! et prochainement de la nouvelle offre de paiements Sixdots – Belgian Mobile Wallet), et l'adaptation du réseau et des effectifs aux nouveaux comportements des clients, permettant l'amélioration du coefficient d'exploitation, a été engagée.

Le produit net bancaire⁽²⁾ est en hausse de 0,1 %⁽¹⁾ par rapport à 2012, à 3 353 millions d'euros. Les revenus d'intérêt sont en baisse modérée, en lien avec un environnement de taux bas persistant, et les commissions sont en hausse du fait d'une bonne performance de l'épargne hors-bilan et des commissions financières.

En raison des mesures d'efficacité opérationnelle, les frais de gestion⁽²⁾ baissent de 0,5 %⁽¹⁾ par rapport à 2012, à 2 447 millions d'euros, et le coefficient d'exploitation baisse de 0,6 point à 73,0 %. BDDB dégage ainsi un résultat brut d'exploitation⁽²⁾ de 906 millions d'euros, en hausse de 2,0 %⁽¹⁾.

Le coût du risque⁽²⁾ s'établit à un niveau toujours bas, à 16 pb des encours de crédit à la clientèle, en recul de 8,9 %⁽¹⁾ par rapport à l'année précédente. Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Belgique au pôle Investment Solutions, BDDB dégage un résultat avant impôt de 697 millions d'euros, en progression de 3,0 %⁽¹⁾ par rapport à l'année précédente.

BANQUE DE DÉTAIL ET DES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG

Sur l'ensemble de l'année 2013, les encours de crédit connaissent une croissance de 2,2 % par rapport à 2012, grâce à une bonne progression des crédits immobiliers. La croissance des dépôts est par ailleurs élevée

(+ 5,2 %) du fait en particulier d'une forte collecte auprès de la clientèle des entreprises en lien avec le développement du cash management. Les revenus augmentent légèrement grâce à la hausse des volumes mais la hausse des frais de gestion conduit à une baisse du résultat brut d'exploitation.

PERSONAL INVESTORS

Sur l'ensemble de l'année 2013, les actifs sous gestion sont en hausse de 10,7 % par rapport à 2012 du fait d'un bon dynamisme commercial. Les dépôts sont en forte augmentation (+ 18,1 % par rapport à 2012) grâce à un bon niveau de recrutement de nouveaux clients et au développement de Hello bank! en Allemagne. Les revenus sont en hausse par rapport à l'année précédente du fait de l'augmentation des volumes de courtage et de dépôts. La baisse des frais de gestion permet une forte hausse du résultat brut d'exploitation.

ARVAL

Sur l'ensemble de l'année 2013, les encours consolidés sont stables⁽³⁾ par rapport à l'année précédente. Les revenus sont en croissance par rapport à 2012 du fait de la hausse du prix des véhicules d'occasion. Compte tenu de la baisse des frais de gestion, le résultat brut d'exploitation est en forte hausse par rapport à 2012.

LEASING SOLUTIONS

Sur l'ensemble de l'année 2013, les encours baissent de 6,0 %⁽³⁾ par rapport à l'année précédente, en ligne avec le plan d'adaptation du portefeuille non stratégique. L'impact sur les revenus est cependant limité du fait d'une politique sélective en termes de rentabilité des opérations. Le coefficient d'exploitation s'améliore du fait d'une très bonne maîtrise des coûts et le résultat brut d'exploitation est en hausse.

(1) À périmètre constant.

(2) Avec 100 % de la Banque Privée en Belgique.

(3) À périmètre et change constants.

EUROPE MÉDITERRANÉE

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	1 767	1 796	- 1,6 %
Frais de gestion	(1 287)	(1 319)	- 2,4 %
Résultat brut d'exploitation	480	477	+ 0,6 %
Coût du risque	(224)	(290)	- 22,8 %
Résultat d'exploitation	256	187	+ 36,9 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	99	65	+ 52,3 %
Autres éléments hors exploitation	110	2	n.s.
Résultat avant impôt	465	254	+ 83,1 %
Coefficient d'exploitation	72,8 %	73,4 %	- 0,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,6	3,5	+ 2,6 %

Sur l'ensemble de l'année 2013, Europe Méditerranée montre une forte dynamique commerciale. Les dépôts augmentent de 12,1 %⁽¹⁾ par rapport à 2012, et sont en croissance dans la plupart des pays. Les crédits augmentent pour leur part de 7,4 %⁽¹⁾. Les performances commerciales se traduisent aussi par le bon développement du cash management.

Le Groupe a par ailleurs annoncé le 5 décembre 2013 l'acquisition de BGZ en Pologne⁽²⁾ qui permettra de créer, avec les activités existantes de BNPP Polska, la 7^e banque polonaise.

Le produit net bancaire, à 1 767 millions d'euros, est en hausse de 6,9 %⁽¹⁾ par rapport à 2012. Il est en hausse dans la plupart des pays, notamment en Turquie (+ 13,1 %⁽¹⁾). Il subit l'impact au deuxième semestre de nouvelles réglementations sur la facturation des découverts en Turquie

et des commissions de change en Algérie pour un manque à gagner d'environ 50 millions d'euros.

Les frais de gestion progressent de 4,6 %⁽¹⁾ par rapport à l'année précédente, à 1 287 millions d'euros, en raison notamment du renforcement du dispositif commercial en Turquie, et malgré l'effet des mesures d'efficacité opérationnelle en Pologne et en Ukraine.

Le coût du risque, à 224 millions d'euros, s'établit à 91 pb des encours de crédit à la clientèle, et est en baisse de 14,2 %⁽¹⁾ par rapport à 2012. Europe Méditerranée dégage ainsi un résultat avant impôt de 465 millions d'euros, en forte hausse par rapport à l'année précédente (+ 48,9 %⁽¹⁾ hors plus-value de 107 millions d'euros réalisée à l'occasion de la cession de l'Égypte⁽³⁾).

BANCWEST

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	2 204	2 352	- 6,3 %
Frais de gestion	(1 386)	(1 395)	- 0,6 %
Résultat brut d'exploitation	818	957	- 14,5 %
Coût du risque	(54)	(145)	- 62,8 %
Résultat d'exploitation	764	812	- 5,9 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	6	2	n.s.
Résultat avant impôt	770	814	- 5,4 %
Coefficient d'exploitation	62,9 %	59,3 %	+ 3,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	4,2	4,1	+ 2,7 %

(1) À périmètre et change constants.

(2) Sous réserve de l'approbation des autorités de contrôle.

(3) N'inclut pas notamment - 30 millions d'euros d'écart de change comptabilisés dans Autres Activités.

Sur l'ensemble de l'année 2013, l'activité commerciale de BancWest montre une bonne dynamique. Les dépôts progressent de 3,9 %⁽¹⁾ par rapport à 2012, avec une bonne croissance des dépôts à vue et des comptes d'épargne. Les crédits augmentent de 3,6 %⁽¹⁾ du fait de la forte croissance des crédits aux entreprises (+ 9,5 %⁽¹⁾) grâce au renforcement du dispositif commercial sur ce segment de clientèle. Le dynamisme de l'activité se traduit aussi par la forte hausse des actifs sous gestion de la banque privée qui s'élèvent à 7,1 milliards de dollars au 31 décembre 2013 (+ 39 % par rapport au 31 décembre 2012), et par le lancement des services de « Mobile Banking » qui comptent déjà 223 000 utilisateurs.

Le produit net bancaire, à 2 04 millions d'euros, diminue cependant de 3,2 %⁽¹⁾ par rapport à 2012, compte tenu de moindres plus-values

de cessions de créances et sous l'effet d'un environnement de taux peu favorable.

Les frais de gestion, à 1 386 millions d'euros, augmentent de 2,5 %⁽¹⁾ par rapport à 2012 en raison du renforcement des dispositifs commerciaux auprès des entreprises et des entrepreneurs ainsi que dans la Banque Privée. Le coefficient d'exploitation augmente ainsi de 3,6 points à 62,9 %.

Le coût du risque est à un niveau faible (13 points de base des encours de crédit à la clientèle) et est en baisse de 61,4 %⁽¹⁾ par rapport à 2012.

BancWest dégage ainsi un résultat avant impôt de 770 millions d'euros, en baisse de 2,1 %⁽¹⁾ par rapport à 2012.

PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	4 732	4 982	- 5,0 %
Frais de gestion	(2 182)	(2 400)	- 9,1 %
Résultat brut d'exploitation	2 550	2 582	- 1,2 %
Coût du risque	(1 430)	(1 497)	- 4,5 %
Résultat d'exploitation	1 120	1 085	+ 3,2 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	64	87	- 26,4 %
Autres éléments hors exploitation	(11)	95	n.s.
Résultat avant impôt	1 173	1 267	- 7,4 %
Coefficient d'exploitation	46,1 %	48,2 %	- 2,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)	4,8	5,0	- 2,6 %

Sur l'ensemble de l'année 2013, les encours de crédit de Personal Finance reculent de 2,7 %⁽¹⁾ par rapport à 2012, à 86,1 milliards d'euros. Les encours de crédits à la consommation sont en légère hausse de 0,1 %⁽¹⁾ mais les encours de crédits immobiliers baissent de 6,3 %⁽¹⁾ du fait du plan d'adaptation à Bâle 3. Personal Finance poursuit la transformation du modèle économique en France avec de nouveaux accords de partenariats (avec Cora par exemple) et le développement de la collecte d'épargne qui compte déjà 60 000 clients. Le succès du partenariat avec Sberbank en Russie ainsi que la signature d'accords de partenariats en Chine avec la Banque de Nankin et le constructeur automobile Geely constituent des relais de croissance prometteurs.

Le produit net bancaire diminue de 1,7 %⁽¹⁾ par rapport à 2012, à 4 732 millions d'euros, du fait de la baisse des encours des crédits immobiliers dans le cadre du plan d'adaptation, les revenus des crédits

à la consommation étant pour leur part en hausse de 0,7 %⁽¹⁾ grâce à la bonne dynamique en Allemagne, Belgique et Europe centrale et malgré l'impact négatif des réglementations en France.

Les frais de gestion baissent de 4,6 %⁽¹⁾ par rapport à 2012, à 2 182 millions d'euros, grâce aux effets du plan d'adaptation et malgré les investissements dans les partenariats. Le coefficient d'exploitation s'améliore ainsi de 2,1 points, à 46,1 %.

Le coût du risque est stable par rapport à 2012, à 165 points de base des encours de crédit à la clientèle contre 167 points de base l'année dernière.

Ainsi, le résultat avant impôt de Personal Finance s'établit à 1 173 millions d'euros (+ 4,5 %⁽¹⁾ par rapport à 2012), illustrant la bonne capacité bénéficiaire du métier.

(1) À périmètre et change constants.

INVESTMENT SOLUTIONS

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	6 344	6 204	+ 2,3 %
Frais de gestion	(4 367)	(4 328)	+ 0,9 %
Résultat brut d'exploitation	1 977	1 876	+ 5,4 %
Coût du risque	- 2	54	n.s.
Résultat d'exploitation	1 975	1 930	+ 2,3 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	124	136	- 8,8 %
Autres éléments hors exploitation	5	23	- 78,3 %
Résultat avant impôt	2 104	2 089	+ 0,7 %
Coefficient d'exploitation	68,8 %	69,8 %	- 1,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	8,3	8,1	+ 2,1 %

Sur l'ensemble de l'année 2013, les actifs sous gestion⁽¹⁾ restent quasi stables (- 0,5 %) par rapport au 31 décembre 2012 et atteignent 885 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Ils sont en légère hausse par rapport au 30 septembre 2013 (+ 1,3 %). L'effet performance (+ 24,9 milliards d'euros) bénéficie de la hausse des marchés d'actions sur la période. L'effet change (- 12,8 milliards d'euros) est défavorable du fait de l'appréciation de l'euro. La collecte nette est négative (- 15,8 milliards d'euros sur l'année mais seulement - 300 millions d'euros au 4^e trimestre 2013) avec une décollecte en Gestion d'actifs, notamment dans les fonds monétaires, mais une bonne collecte dans Wealth Management et l'Assurance, notamment en Asie et en Italie. Un plan stratégique pour la Gestion d'actifs a été annoncé en cours d'année afin de relancer la collecte avec un objectif de 40 milliards d'euros de collecte nette d'ici 2016.

Au 31 décembre 2013, les actifs sous gestion⁽¹⁾ d'Investment Solutions se répartissent entre : 370 milliards d'euros pour la Gestion d'actifs, 280 milliards d'euros pour Wealth Management, 178 milliards d'euros pour l'Assurance, 39 milliards d'euros pour Personal Investors, et 18 milliards d'euros pour Real Estate.

Investment Solutions poursuit son développement international avec, en Allemagne, les acquisitions de l'activité locale de dépositaire de Commerzbank par Securities Services et de iii-investments par Real Estate et, en Asie, l'annonce de nouveaux partenariats dans l'Assurance avec la Banque de Pékin en Chine et avec Saigon Commercial Bank au Vietnam.

Les revenus d'Investment Solutions, à 6 344 millions d'euros, progressent de 3,8 %⁽²⁾ par rapport à 2012. Les revenus de l'Assurance augmentent de 8,3 %⁽²⁾ grâce à la bonne progression de l'épargne et de la protection, notamment en Asie et en Amérique latine. Les revenus de la Gestion Institutionnelle et Privée montrent une progression d'ensemble de 2,4 %⁽²⁾ tirée par Wealth Management et Real Estate. Du fait de la baisse des taux, les revenus de Securities Services n'augmentent que de 0,2 %⁽²⁾ malgré la nette hausse du nombre de transactions et des actifs en conservation.

Les frais de gestion d'Investment Solutions, à 4 367 millions d'euros, s'accroissent de 2,2 %⁽²⁾ par rapport à 2012, avec une hausse de 6,3 %⁽²⁾ dans l'Assurance liée à la croissance continue de l'activité, de 1,6 %⁽²⁾ pour la Gestion Institutionnelle et Privée en raison de l'impact des investissements de développement en Asie et dans Wealth Management, et une baisse de 0,3 %⁽²⁾ pour Securities Services grâce aux mesures d'efficacité opérationnelle. Le coefficient d'exploitation du pôle s'améliore de 1,0 point à 68,8 %.

Le résultat brut d'exploitation du pôle, à 1 977 millions d'euros, est ainsi en hausse de 7,6 %⁽²⁾ par rapport à 2012.

Le résultat avant impôt, après prise en compte d'un tiers des résultats de la Banque Privée dans les marchés domestiques, progresse de + 4,5 %⁽²⁾ par rapport à 2012, à 2 104 millions d'euros, illustrant le développement de l'activité d'Investment Solutions et l'amélioration de son efficacité opérationnelle.

(1) Y compris actifs conseillés pour les clients externes, actifs distribués et Personal Investors.

(2) À périmètre et change constants.

GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	2 804	2 836	- 1,1 %
Frais de gestion	(2 102)	(2 135)	- 1,5 %
Résultat brut d'exploitation	702	701	+ 0,1 %
Coût du risque	(14)	52	n.s.
Résultat d'exploitation	688	753	- 8,6 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	29	32	- 9,4 %
Autres éléments hors exploitation	2	16	- 87,5 %
Résultat avant impôt	719	801	- 10,2 %
Coefficient d'exploitation	75,0 %	75,3 %	- 0,3 pt
Fonds propres alloués (Md€)	1,7	1,8	- 3,5 %

ASSURANCE

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	2 136	1 970	+ 8,4 %
Frais de gestion	(1 076)	(1 002)	+ 7,4 %
Résultat brut d'exploitation	1 060	968	+ 9,5 %
Coût du risque	2	- 6	n.s.
Résultat d'exploitation	1 062	962	+ 10,4 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	96	100	- 4,0 %
Autres éléments hors exploitation	3	0	n.s.
Résultat avant impôt	1 161	1 062	+ 9,3 %
Coefficient d'exploitation	50,4 %	50,9 %	- 0,5 pt
Fonds propres alloués (Md€)	6,0	5,7	+ 5,3 %

SECURITIES SERVICES

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	1 404	1 398	+ 0,4 %
Frais de gestion	(1 189)	(1 191)	- 0,2 %
Résultat brut d'exploitation	215	207	+ 3,9 %
Coût du risque	10	8	+ 25,0 %
Résultat d'exploitation	225	215	+ 4,7 %
Éléments hors exploitation	- 1	11	n.s.
Résultat avant impôt	224	226	- 0,9 %
Coefficient d'exploitation	84,7 %	85,2 %	- 0,5 pt
Fonds propres alloués (Md€)	0,5	0,5	- 13,6 %

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING (CIB)

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	8 662	9 715	- 10,8 %
Frais de gestion	(5 975)	(6 309)	- 5,3 %
Résultat brut d'exploitation	2 687	3 406	- 21,1 %
Coût du risque	(515)	(493)	+ 4,5 %
Résultat d'exploitation	2 172	2 913	- 25,4 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	25	39	- 35,9 %
Autres éléments hors exploitation	8	- 3	n.s.
Résultat avant impôt	2 205	2 949	- 25,2 %
Coefficient d'exploitation	69,0 %	64,9 %	+ 4,1 pt
Fonds propres alloués (Mdt)	14,6	16,3	- 10,5 %

Sur l'ensemble de l'année 2013, les revenus du pôle, à 8 662 millions d'euros, sont en baisse de 8,3 %⁽¹⁾ par rapport à 2012. Cette baisse est toutefois concentrée sur les trois premiers trimestres.

Les revenus de Conseil et Marchés de Capitaux, à 5 389 millions d'euros, sont en recul de 9,8 %⁽¹⁾ du fait d'un contexte de marché souvent difficile pour Fixed Income et malgré la reprise de l'activité dans Actions et Conseil.

Les revenus de Fixed Income, à 3 590 millions d'euros, baissent de 18,4 %⁽¹⁾ par rapport à une base élevée en 2012 qui avait bénéficié des effets positifs du LTRO et de l'annonce par la BCE de son programme d'« Outright Monetary Transactions » (OMT). L'activité de la clientèle a été faible sur les marchés de taux et de crédit, le change montrant en revanche une progression. Le métier confirme ses positions de leader sur les émissions obligataires, se positionnant n° 1 pour les émissions en euros et n° 8 pour les émissions internationales.

A 1 799 millions d'euros, les revenus du métier Actions et Conseil, sont en hausse de 14,1 %⁽¹⁾ par rapport à 2012 du fait notamment de la reprise des volumes de transactions sur les marchés d'actions, particulièrement en Europe et en Asie, et d'une bonne performance sur les produits structurés avec une demande plus soutenue de la clientèle. Le métier confirme par ailleurs sa forte position sur les émissions « Equity linked », se classant n° 3 des chefs de file en Europe.

Les revenus de Corporate Banking sont encore marqués par les derniers effets du plan d'adaptation de 2012. Ils diminuent de 8,1 %⁽²⁾, à 3 273 millions d'euros, par rapport à l'année précédente avec cependant une stabilisation progressive au cours de l'exercice, en ligne avec les encours. Les encours de crédit baissent ainsi de 12,2 % par

rapport à 2012 mais augmentent légèrement au quatrième trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente⁽³⁾. Si les revenus sont en croissance continue en Asie grâce à la mise en œuvre du plan de développement, la demande est encore faible en Europe et la reprise de l'activité progressive en Amérique. Les commissions sont en hausse sensible (+ 9,5 % par rapport à 2012).

Le métier poursuit la mise en œuvre du nouveau modèle avec le développement des transactions conformes à l'approche *Originate to Distribute* et le renforcement de la collecte de dépôts qui, à 58,5 milliards d'euros, sont en hausse de 11,7 % par rapport à 2012. Le métier renforce son positionnement dans le cash management, avec de nouveaux mandats significatifs, et se classe n° 4 mondial pour les entreprises selon *Euromoney*. Il confirme sa place de premier arrangeur de financements syndiqués pour l'Europe, avec des positions de leader dans les principaux segments de marché.

Les frais de gestion de CIB, à 5 975 millions d'euros, baissent de 2,4 %⁽¹⁾ par rapport à 2012. Les effets de « Simple & Efficient » sont partiellement compensés par l'impact des investissements de développement (notamment en Asie et dans le cash management), la hausse des taxes systémiques et des coûts d'adaptation aux nouvelles réglementations. Le coefficient d'exploitation de CIB s'établit ainsi à 69,0 %.

Le coût du risque de CIB, à 515 millions d'euros, est stable par rapport à 2012. Il s'établit, pour Corporate Banking, à 44 pb des encours de crédit à la clientèle.

Dans un contexte peu porteur cette année en Europe, le résultat avant impôt de CIB est ainsi égal à 2 205 millions d'euros, en recul de 23,7 %⁽¹⁾ par rapport à 2012.

(1) À périmètre et change constants.

(2) À périmètre et change constants, hors impact net des cessions en 2012 (- 91 millions d'euros).

(3) À taux de change USD constant.

CONSEIL ET MARCHÉS DE CAPITAUX

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	5 389	6 182	- 12,8 %
<i>dont Actions & Conseil</i>	1 799	1 628	+ 10,5 %
<i>dont Fixed Income</i>	3 590	4 554	- 21,2 %
Frais de gestion	(4 232)	(4 587)	- 7,7 %
Résultat brut d'exploitation	1 157	1 595	- 27,5 %
Coût du risque	(78)	(61)	+ 27,9 %
Résultat d'exploitation	1 079	1 534	- 29,7 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	12	- 58,3 %
Autres éléments hors exploitation	8	- 6	n.s.
Résultat avant impôt	1 092	1 540	- 29,1 %
Coefficient d'exploitation	78,5 %	74,2 %	+ 4,3 pt
Fonds propres alloués (Md€)	7,2	7,9	- 9,0 %

CORPORATE BANKING

En millions d'euros	2013	2012	2013/2012
Produit net bancaire	3 273	3 533	- 7,4 %
Frais de gestion	(1 743)	(1 722)	+ 1,2 %
Résultat brut d'exploitation	1 530	1 811	- 15,5 %
Coût du risque	(437)	(432)	+ 1,2 %
Résultat d'exploitation	1 093	1 379	- 20,7 %
Éléments hors exploitation	20	30	- 33,3 %
Résultat avant impôt	1 113	1 409	- 21,0 %
Coefficient d'exploitation	53,3 %	48,7 %	+ 4,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	7,4	8,4	- 11,9 %

AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	2013	2012
Produit net bancaire	(255)	(1 368)
Frais de gestion	(1 128)	(928)
<i>dont coûts de restructuration et de transformation</i>	<i>(661)</i>	<i>(409)</i>
Résultat brut d'exploitation	(1 383)	(2 296)
Coût du risque	43	3
Provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines	(798)	
Résultat d'exploitation	(2 138)	(2 293)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(29)	123
Autres éléments hors exploitation	(80)	1 184
Résultat avant impôt	(2 247)	(986)

Sur l'ensemble de l'année 2013, les revenus des « Autres Activités » s'élevaient à - 255 millions d'euros contre - 1 368 millions d'euros en 2012. Ils intègrent notamment cette année une réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA ») pour - 71 millions d'euros (contre une réévaluation de dette propre (« OCA ») de - 1 617 millions d'euros en 2012), l'impact de la cession des actifs de Royal Park Investments pour 218 millions d'euros, et l'impact de l'excédent de dépôts auprès des banques centrales partiellement compensé par les produits du portefeuille de participations et la bonne contribution de BNP Paribas Principal Investments. Les revenus des « Autres Activités » de 2012 intégraient en outre notamment l'amortissement (exceptionnel et courant) de la mise à la juste valeur du banking book de Fortis et de Cardif Vita pour + 1 033 millions d'euros et des pertes sur cessions de titres souverains pour - 232 millions d'euros.

Les frais de gestion s'élevaient à 1 128 millions d'euros contre 928 millions d'euros en 2012. Ils comprennent les coûts de transformation liés au programme « Simple & Efficient » pour 661 millions d'euros (409 millions d'euros de coûts de restructuration en 2012).

Le coût du risque montre une reprise nette de 43 millions d'euros (négligeable en 2012).

Les comptes du Groupe incluent par ailleurs une provision de 1,1 milliard de dollars⁽¹⁾, soit 0,8 milliard d'euros, relative à la revue rétrospective des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions économiques des États-Unis. Comme indiqué dans les états financiers des exercices précédents, la Banque, dans le cadre de discussions avec les autorités des États-Unis, a procédé pendant plusieurs années à une revue interne rétrospective de certains paiements en dollars US impliquant des États ou des personnes morales ou physiques qui pouvaient être soumises à des sanctions économiques édictées par les lois des États-Unis. La revue a recensé un volume significatif d'opérations qui pourraient être

considérées comme non autorisées au regard des lois et des règles des États-Unis, incluant notamment celles de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC). Le Groupe ayant maintenant présenté les conclusions de cette revue aux autorités des États-Unis et entamé avec elles les discussions subséquentes, la Banque a constitué une provision de 1,1 milliard de dollars (0,8 milliard d'euros) dans les comptes au 4^e trimestre 2013 conformément aux prescriptions des normes comptables internationales IFRS, le montant des conséquences financières, amendes ou pénalités ne pouvant néanmoins être déterminé à ce stade. Il n'y a pas eu de discussions avec les autorités des États-Unis au sujet du montant d'une quelconque amende ou pénalité et les autorités des États-Unis n'ont pas approuvé et ne se sont pas prononcées sur le caractère adéquat ou raisonnable de cette provision. Il subsiste donc une grande incertitude sur le montant des amendes ou pénalités qui pourraient être décidées par les autorités des États-Unis à l'issue du processus, dont le terme n'est pas encore connu. Ce montant pourrait s'avérer dès lors très différent de la provision constituée. Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat, au sein du résultat d'exploitation.

Les éléments hors exploitation s'élevaient à - 109 millions d'euros, compte tenu notamment d'une dépréciation de survaleurs de - 252 millions d'euros, dont - 186 millions d'euros d'ajustement de la survaleur de BNL bc, et d'une bonne contribution de BNP Paribas Principal Investments. Les éléments hors exploitation s'élevaient à 1 307 millions d'euros en 2012 et intégraient notamment la plus-value de cession d'une participation de 28,7 % dans Klépierre S.A. pour 1 790 millions d'euros et des dépréciations de survaleurs pour - 406 millions d'euros.

Le résultat avant impôt des Autres Activités s'établit ainsi à - 2 247 millions d'euros contre - 986 millions d'euros en 2012.

(1) Cf. note 3.g des états financiers consolidés au 31/12/2013.

3.3 Bilan

ACTIF

GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2013, le total du bilan consolidé du Groupe BNP Paribas s'élève à 1 800,1 milliards d'euros, en diminution de 6 % par rapport au 31 décembre 2012 (1 907,2 milliards d'euros). Les principaux éléments d'actif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les actifs financiers disponibles à la vente, et les comptes de régularisation et actifs divers, qui, pris dans leur ensemble, représentent 91 % du total des actifs au 31 décembre 2013 (inchangé par rapport au 31 décembre 2012). La diminution de 6 % de l'actif provient principalement de la baisse :

- des instruments financiers en valeur de marché par résultat de 12 % sous l'effet principalement d'une baisse des instruments dérivés ;
- des prêts et créances sur la clientèle de 2 % (- 13,4 milliards d'euros à 617,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013) ;
- des comptes de régularisation et actifs divers de 10 % (- 10,1 milliards d'euros à 89,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

Ces variations sont partiellement compensées par la hausse :

- des prêts et créances sur établissements de crédit de 25 % (+ 10,1 milliards d'euros, à 50,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013) ;
- des actifs disponibles à la vente de 6 % (+ 10,9 milliards d'euros à 203,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

ACTIFS FINANCIERS ENREGISTRÉS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Les actifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations de négoce, des instruments financiers dérivés et de certains actifs que le Groupe a choisi de valoriser, sur option, en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition. Les actifs financiers du portefeuille de négoce comportent notamment des titres, des prêts et des opérations de pensions. Les actifs valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou de modèle à chaque établissement d'un bilan.

Le total des instruments financiers en valeur de marché par résultat est en baisse de 12 % par rapport au 31 décembre 2012. Cette baisse résulte principalement de la diminution de la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés de 27 % (- 109,2 milliards d'euros à 301,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013), particulièrement sensible pour les instruments dérivés de taux (- 116,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 35 %).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 50,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 25 % par rapport au 31 décembre 2012 (40,4 milliards d'euros), et sont répartis entre les comptes à vue, les prêts consentis aux établissements de crédit et les opérations de pension.

Les prêts aux établissements de crédit justifient l'essentiel de cette hausse (+ 47 % pour un total de 41,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 28,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012). Les comptes à vue sont en baisse de 15 % et s'élèvent à 7,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 8,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Les provisions pour dépréciation sont en diminution (0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2013 contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2012).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle sont répartis entre les comptes ordinaires débiteurs, les prêts consentis à la clientèle, les opérations de pension et les opérations de location-financement.

Les prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions) s'élèvent à 617,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 630,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 2 %. Cette évolution résulte de la baisse des prêts consentis à la clientèle (- 2 % à 572,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 583,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012) alors que les comptes ordinaires débiteurs sont en légère augmentation de 2 % à 44,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Les opérations de location-financement s'élèvent à 26,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en diminution de 6 % par rapport au 31 décembre 2012, et les opérations de pension à 1 milliard d'euros au 31 décembre 2013 en baisse de 56 % par rapport au 31 décembre 2012. Les provisions pour dépréciation sont restées stables (26,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 26,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers à revenu fixe ou variable qui ne répondent pas au mode de gestion des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché ou de modèle par résultat et ne sont pas destinés, lorsqu'ils sont à revenu fixe, à être détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou assimilée par capitaux propres à chaque date d'établissement d'un bilan.

Les actifs disponibles à la vente progressent de 10,9 milliards d'euros entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, s'élevant (nets de provisions) à 203,4 milliards d'euros.

Les provisions des actifs financiers disponibles à la vente sont en diminution de 15 % (3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 4,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012). Le Groupe détermine les

provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente à chaque date d'établissement d'un bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente présentent une plus-value latente de 10,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre une plus-value latente de 9,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012, essentiellement due à la hausse des cours des titres à revenu variable cotés liée à la hausse des marchés d'actions. Cette évolution de 0,9 milliard d'euros s'explique donc par la variation des gains nets latents sur les titres à revenu fixe à hauteur de - 0,3 milliard d'euros et sur les titres à revenu variable à hauteur de 1,2 milliard d'euros.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en deux sous-catégories : obligations d'État et bons du Trésor, et autres titres à revenu fixe.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élèvent à 9,9 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 10,3 milliards au 31 décembre 2012, en baisse de 4 %, s'expliquant principalement par le remboursement de titres arrivés à échéance.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers sont répartis entre : dépôts de garantie versés et cautionnements constitués, comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, comptes d'encaissement, part des réassureurs dans les provisions techniques, produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance, débiteurs et actifs divers.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 89,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 99,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en diminution de 10 %. Cette évolution est essentiellement liée aux dépôts de garantie versés et cautionnements constitués (en diminution de 11,6 milliards d'euros soit - 22 %). Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation des comptes d'opérations sur titres de 5,6 milliards d'euros soit + 43 %. L'ensemble des autres comptes de régularisation actif diminue de 4,2 milliards d'euros soit - 12 %.

CAISSE, BANQUES CENTRALES

Les comptes de caisse et banques centrales s'élèvent à 101,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013 en baisse de 2 % par rapport au 31 décembre 2012 (103,2 milliards d'euros).

PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)

GÉNÉRAL

Le passif consolidé (hors capitaux propres) du Groupe BNP Paribas s'élève à 1 709 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en diminution de 6 % par rapport au 31 décembre 2012 (1 813,2 milliards d'euros). Les principaux éléments de passif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché ou de modèle par résultat, les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle, les dettes représentées par un titre, les comptes de régularisation et passifs divers et les provisions techniques des sociétés d'assurance, qui, pris dans leur ensemble, représentent 98 % du total du passif hors capitaux propres au 31 décembre 2013 (97 % au 31 décembre 2012). La diminution de 6 % par rapport au 31 décembre 2012 résulte principalement de la baisse :

- des instruments financiers en valeur de marché par résultat de 14 % ;
- et des dettes envers les établissements de crédit de 24 % (- 26,7 milliards d'euros à 85 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

Ces variations sont partiellement compensées par la hausse :

- des dettes représentées par un titre de 6 % (+ 10,3 milliards d'euros à 183,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013) ;
- et des dettes envers la clientèle de 3 % (+ 18,4 milliards d'euros à 557,9 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Le portefeuille de négoce se compose principalement d'opérations de ventes de titres empruntés, d'opérations de pension et d'instruments financiers dérivés. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement des émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

Le total des instruments financiers en valeur de marché ou de modèle par résultat diminue de 14 % par rapport au 31 décembre 2012, en lien principalement avec la diminution de la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés de - 27 % (- 107,5 milliards d'euros à 297,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013), particulièrement sensible pour les instruments dérivés de taux (202,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 38 % par rapport au 31 décembre 2012).

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent principalement à des emprunts et dans une moindre mesure à des comptes à vue et des opérations de pension.

Les dettes envers les établissements de crédit ont baissé de 24 % (- 26,7 milliards d'euros) par rapport au 31 décembre 2012 et s'élevaient à 85 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Cette évolution provient essentiellement de la baisse des emprunts auprès des établissements de crédit de 27 % (- 25 milliards d'euros à 68,9 milliards d'euros au 31 décembre 2013), et également de la baisse des opérations de pension de 18 % (- 1,4 milliard d'euros à 6,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013) ; les comptes à vue sont en légère baisse pour atteindre 9,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 9,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle correspondent principalement aux comptes ordinaires créditeurs, aux comptes à terme et aux comptes d'épargne à taux administré ainsi qu'à des opérations de pension. Les dettes envers la clientèle s'élevaient à 557,9 milliards d'euros, en hausse de 3 % (+ 18,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012 à 539,5 milliards d'euros). Cette évolution provient de la hausse des comptes ordinaires créditeurs de + 9 % (+ 23,5 milliards d'euros à 283,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013) et des comptes d'épargne à taux administré de + 5 % (+ 5,7 milliards d'euros à 128,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

Cette augmentation est partiellement compensée par la baisse des opérations de pension de 28 % (- 2 milliards d'euros à 5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013) et celle des comptes à terme et assimilés de - 6 % à 140,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont en baisse de 5 milliards d'euros, à 3,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 8,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Cette évolution s'explique principalement par l'impact de l'acquisition de la part de l'État belge dans BNP Paribas

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Cette catégorie regroupe des Titres de Créances Négociables et des emprunts obligataires mais n'inclut pas les dettes représentées par un titre en valeur de marché ou de modèle par résultat (voir note 5.a des états financiers consolidés). Les dettes représentées par un titre ont augmenté de 6 %, passant de 173,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012 à 183,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Cette évolution nette résulte d'une hausse des Titres de Créances Négociables de 9 % à 169,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013 et d'une baisse de 18 % des emprunts obligataires à 14,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti sont en diminution de 21 % à 12 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 15,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Les provisions techniques des sociétés d'assurance ont augmenté de 5 % par rapport au 31 décembre 2012, s'élevant à 155,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 148,0 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des provisions techniques liées à l'activité d'assurance-vie.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et passifs divers recouvrent : les dépôts de garantie reçus, les comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, les comptes d'encaissement, les charges à payer et produits constatés d'avance ainsi que les autres créditeurs et passifs divers. Ils ont baissé de 9 %, passant de 86,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012 à 78,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Fortis (- 4,2 milliards d'euros) et de la liquidation de BNPP Capital Preferred VI LLC et de BNPP Capital Trust LLC 6 (- 0,7 milliard d'euros).

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés part du Groupe de BNP Paribas (avant distribution du dividende) s'élèvent à 87,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 85,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 2,2 milliards d'euros principalement du fait du résultat net, part du Groupe, de 4,8 milliards d'euros au titre de l'exercice 2013 et du

dividende versé au titre du résultat de l'exercice 2012 pour - 1,9 milliard d'euros. Les variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres enregistrent une variation de - 1,3 milliard d'euros, en raison essentiellement des variations des parités monétaires.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés recouvrent essentiellement les ouvertures de crédits documentaires et de crédits confirmés et les engagements relatifs aux opérations de mise en pension entre la date d'opération et la date de valeur. Ils ont diminué de 20 % à 211,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Les engagements de financement donnés aux établissements de crédit ont diminué de 89 % à 5,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013 et ceux donnés à la clientèle ont baissé de 4 % à 206,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Les engagements de financement reçus sont essentiellement constitués de lettres de crédit à première demande (dites « StandBy ») et des engagements relatifs aux opérations de mise en pension. Les engagements de financement reçus diminuent de 26 % à 92,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 125,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Cette diminution résulte de la baisse des engagements reçus de la clientèle (- 54 % à 2,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013) ainsi que

celle des établissements de crédit (89,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 119,7 milliards au 31 décembre 2012, soit une baisse de 25 %).

Les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres du portefeuille de transaction, représentées entre la date de transaction et la date de livraison comme des engagements de financement donnés et reçus au 31 décembre 2012 pour respectivement 51,2 milliards d'euros et 70,1 milliards d'euros, sont désormais présentées comme des instruments dérivés de taux.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements donnés par signature ont augmenté de 1 % à 92,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (contre 91,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012) ; cette augmentation provient principalement des engagements de garantie donnés d'ordre des établissements de crédit (+ 7 % à 12,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013), les engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle sont quant à eux restés stables.

3.4 Compte de résultat

PRODUIT NET BANCAIRE

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012	Variation (2013/2012)
Marge d'intérêts	20 596	21 745	- 5 %
Produits nets de commissions	7 178	7 532	- 5 %
Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	4 581	3 312	38 %
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	1 665	1 624	3 %
Produits et charges des autres activités	4 802	4 859	- 1 %
PRODUIT NET BANCAIRE	38 822	39 072	- 1 %

GÉNÉRALITÉS

La baisse de 1 % du produit net bancaire du Groupe entre 2013 et 2012 résulte principalement de la baisse de 5 % de la marge d'intérêts ainsi que d'une baisse de 5 % des produits nets de commissions. Cette baisse est en partie compensée par une hausse des gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat.

MARGE D'INTÉRÊTS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits et charges d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, aux instruments de couverture de résultats futurs, aux instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux actifs disponibles à la vente et aux actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Plus précisément, le poste « Marge d'intérêts » comprend :

- les produits nets d'intérêt relatifs aux prêts et créances, comprenant les intérêts ainsi que les coûts de transaction et les frais et commissions inclus dans la valeur initiale du prêt : ils sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés en compte de résultat sur la durée du prêt ;
- les produits nets d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles relevant de la catégorie « Actifs financiers en valeur de marché par résultat » pour la part des intérêts contractuels courus et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » pour la part des intérêts déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les produits d'intérêt relatifs aux actifs détenus jusqu'à l'échéance, constitués des titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance ;
- les produits nets d'intérêt relatifs aux instruments de couverture de résultats futurs, qui sont utilisés notamment pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variable. Les variations de valeur des couvertures de résultats futurs sont enregistrées en

capitaux propres. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés au compte de résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés » au fur et à mesure de l'enregistrement au compte de résultat des produits et charges relatifs aux instruments couverts.

Les produits et charges d'intérêt relatifs aux dérivés de couverture de valeur sont présentés avec les intérêts des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché ou de modèle par résultat sur option sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Plus généralement, les principaux facteurs ayant un effet sur le niveau de la marge d'intérêts sont les volumes relatifs des actifs porteurs d'intérêts et de la dette ainsi que l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement. La marge d'intérêts est également affectée par les opérations de couverture et, dans une moindre mesure, par les fluctuations des taux de change.

Les volumes d'actifs porteurs d'intérêts et de dettes soumises à intérêts varient en fonction de plusieurs facteurs, en sus des conditions générales de marché et de la croissance interne ou externe des activités de crédit du Groupe. L'un de ces facteurs est la combinaison d'activités du Groupe et en particulier les proportions relatives de capital alloué aux activités génératrices d'intérêts par opposition aux activités génératrices de commissions.

L'autre facteur principal ayant un effet sur la marge d'intérêts est l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement, qui est lui-même influencé par plusieurs facteurs. Ceux-ci comprennent les taux de financement des banques centrales (qui influencent aussi bien le rendement des actifs porteurs d'intérêts que les taux payés sur les sources de financement, mais pas nécessairement de manière linéaire et simultanée), la proportion des sources de financement que représentent les dépôts non rémunérés des clients, les décisions prises par le gouvernement d'augmenter ou de réduire les taux de rémunération des comptes d'épargne réglementés, l'environnement concurrentiel, les poids relatifs des différents produits porteurs d'intérêts du Groupe, dont les marges types diffèrent du fait de différences d'environnement concurrentiel, et la stratégie de couverture de la Banque ainsi que le traitement comptable des opérations de couverture.

Au 31 décembre 2013, la marge d'intérêts diminue de 5 % par rapport au 31 décembre 2012 et s'élève à 20 596 millions d'euros. Cette variation résulte principalement d'une baisse de 15 % des produits relatifs aux titres à revenu fixe évalués à la valeur du marché par résultat qui s'élèvent à 1 221 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 438 millions d'euros au 31 décembre 2012, et d'une baisse des produits nets des opérations avec la clientèle (17 082 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 19 718 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Par ailleurs, les charges nettes relatives aux emprunts émis par le Groupe ont baissé de 35 %, passant de - 3 445 millions d'euros au 31 décembre 2012 à - 2 232 millions d'euros au 31 décembre 2013.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Les produits nets de commissions recouvrent les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change et d'arbitrage, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers. Les produits nets de commissions sont en baisse ; ils passent de 7 532 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 7 178 millions d'euros au 31 décembre 2013.

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché ou de modèle par résultat conformément à l'option offerte par la norme IAS 39. Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché ou de modèle, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable.

Le poste comprend également les produits ou pertes résultant de l'inefficacité des couvertures de valeur, des couvertures de résultats futurs ou des couvertures des investissements nets en devises.

Les gains nets sur les instruments financiers évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat ont augmenté de 38 %, passant de 3 312 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 4 581 millions d'euros au 31 décembre 2013. Les plus-values et moins-values résultant des flux d'achats et de ventes et les réévaluations d'instruments financiers, monétaires ou dérivés, doivent être évaluées dans leur ensemble afin de refléter correctement le résultat des activités de marché.

L'augmentation de ce poste est notamment due à la variation des résultats nets sur les instruments évalués en valeur de marché ou de modèle sur option, imputable essentiellement au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (qui passe d'une perte de 1 617 millions d'euros au 31 décembre 2012 à une perte de 435 millions d'euros au 31 décembre 2013). Les autres composantes du résultat dégagé sur les éléments valorisés en valeur de marché par résultat sur option se compensent partiellement avec les variations de valeur des instruments financiers dérivés qui couvrent ces actifs.

La variation résiduelle des gains nets sur portefeuilles de transaction évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat procède de la combinaison d'une hausse des instruments financiers de capital et d'une diminution des gains nets sur instruments financiers de change.

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE

Ce poste comprend les actifs classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente. Les variations de la valeur de marché (hors intérêts échus) de ces actifs sont comptabilisées initialement sous la rubrique « Variation d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres ». Lors de la cession de ces actifs ou de l'identification d'une perte de valeur, ces gains ou pertes latents sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ».

Ce poste comprend également les résultats de cession des autres actifs financiers qui ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle.

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ou de modèle ont augmenté de 41 millions d'euros entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013. Cette hausse résulte d'une augmentation de 441 millions d'euros des gains nets sur actifs financiers à revenu variable et d'une diminution de 400 millions d'euros des gains nets sur actifs financiers à revenu fixe.

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Ce poste comprend, entre autres, les produits nets de l'activité d'assurance, des immeubles de placement, des immobilisations en location simple, des activités de promotion immobilière et des autres produits. Les produits et charges des autres activités ont diminué de 1 %, passant de 4 859 millions au 31 décembre 2012 à 4 802 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette variation résulte principalement d'une baisse de - 149 millions d'euros des produits nets des immeubles de placement et d'une baisse de - 108 millions d'euros des autres produits nets partiellement compensés par une hausse de 195 millions d'euros des produits nets de l'activité d'assurance.

Les principales composantes des produits nets de l'activité d'assurance sont : les primes acquises brutes, les variations des provisions techniques, les charges des prestations des contrats et les variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte. Les charges des prestations des contrats comprennent les charges liées aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance, et la variation de valeur des contrats financiers (notamment les contrats en unités de compte). Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

La hausse des produits nets de l'activité d'assurance provient principalement de la hausse des primes acquises brutes, passant de 19 813 millions d'euros en 2012 à 21 811 millions d'euros en 2013, partiellement compensée par la hausse de la charge de provisions techniques, qui passe de - 4 246 millions d'euros en 2012 à - 5 232 millions en 2013 et par la diminution de la valeur des actifs supports de contrat en unités de compte, qui sont passés d'un gain net de 3 361 millions d'euros en 2012 à un gain net de 2 768 millions d'euros en 2013. Quant aux charges des prestations des contrats, elles ont également augmenté, passant de - 15 267 millions d'euros en 2012 à - 15 532 millions d'euros en 2013.

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾	Variation (2013/2012)
Charges générales d'exploitation	(24 556)	(25 000)	- 2 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	(1 582)	(1 543)	3 %
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	(26 138)	(26 543)	- 2 %

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19.

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions ont connu une diminution de 2 %, passant de 26 543 millions d'euros en 2012 à 26 138 millions d'euros en 2013.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation du Groupe a progressé de 1 % à 12 684 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre 12 529 millions d'euros au 31 décembre 2012) en raison principalement de la baisse du produit net bancaire (- 1 %), et d'une diminution des charges générales d'exploitation (- 2 %).

COÛT DU RISQUE

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012	Variation (2013/2012)
Dotations nettes aux dépréciations	(4 194)	(4 173)	1 %
Récupérations sur créances amorties	569	714	- 20 %
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(429)	(482)	- 11 %
DOTATIONS NETTES TOTALES AUX PROVISIONS	(4 054)	(3 941)	3 %

Ce poste recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Le coût du risque du Groupe, à 4 054 millions d'euros, augmente de 3 % par rapport à 2012.

L'augmentation du coût du risque en 2013 par rapport à 2012 est principalement due à l'augmentation de 2 % des dotations nettes aux provisions des activités de banque de détail (Retail Banking), qui s'élèvent à 3 580 millions d'euros en 2013 (contre 3 505 millions d'euros en 2012), dont une augmentation de 243 millions d'euros des dotations nettes aux provisions de BNL banca commerciale (dotation nette de - 1 204 millions d'euros en 2013 contre - 961 millions en 2012), partiellement compensée

par la diminution des dotations nettes aux provisions de BancWest, qui s'élèvent à 54 millions d'euros en 2013 (contre une dotation de 145 millions d'euros en 2012) et une diminution de 4 % des dotations nettes aux provisions de Personal Finance (dotation de 1 430 millions d'euros en 2013, contre une dotation de 1 497 millions d'euros en 2012).

Au 31 décembre 2013, le montant total des prêts et engagements douteux nets de garanties s'élève à 34 milliards d'euros (contre un montant de 33 milliards d'euros au 31 décembre 2012), et les provisions atteignent un total de 28 milliards d'euros (contre 28 milliards d'euros au 31 décembre 2012). Le ratio de couverture est de 82 % au 31 décembre 2013 contre 83 % au 31 décembre 2012.

Pour un exposé plus détaillé des dotations nettes aux provisions par métier, se reporter à la section *Résultats par pôle/métier*.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les comptes du Groupe incluent cette année une provision de 1,1 milliard de dollars US, soit 798 millions d'euros, relative à la revue rétrospective des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions économiques des États-Unis (voir note 3.g des états financiers consolidés au 31 décembre 2013).

Au total, le résultat d'exploitation est en baisse de 9 % à 7 832 millions d'euros (contre 8 588 millions d'euros au 31 décembre 2012).

RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾	Variation (2013/2012)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 832	8 588	- 9 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	323	489	- 34 %
Gains nets sur autres actifs immobilisés	285	1 792	- 84 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(251)	(490)	- 49 %
Impôts sur les bénéfices	(2 750)	(3 061)	- 10 %
Intérêts minoritaires	(607)	(754)	- 19 %
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	4 832	6 564	- 26 %

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19.

GÉNÉRALITÉS

Le résultat net, part du Groupe, en 2013 est en baisse de 26 % par rapport à 2012.

QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du résultat net des sociétés du Groupe mises en équivalence a diminué, passant de 489 millions d'euros en 2012 à 323 millions d'euros en 2013.

GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

Ce poste recouvre les résultats nets des cessions réalisées sur les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées pour l'activité, et des cessions réalisées sur les titres consolidés. Les gains nets sur autres actifs immobilisés ont diminué, passant de 1 792 millions d'euros en 2012 (incluant la plus-value dégagée à l'occasion de la cession de participation de 28,7 % dans Klépierre SA pour 1,7 milliard d'euros) à 285 millions d'euros en 2013 (incluant la plus-value dégagée à l'occasion de la cession d'Erbé pour 120 millions d'euros).

VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les variations de valeur des écarts d'acquisition s'élèvent à - 251 millions d'euros en 2013 (dont - 186 millions d'euros d'ajustement de la survaleur de BNL banca commerciale) contre - 490 millions d'euros en 2012.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe a enregistré une charge d'impôts sur les bénéfices en 2013 de 2 750 millions d'euros, en diminution par rapport au montant de 3 061 millions d'euros enregistré en 2012.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net des sociétés consolidées du Groupe a baissé à - 607 millions d'euros en 2013 contre - 754 millions d'euros en 2012 du fait notamment du rachat de la part de BNP Paribas Fortis détenue par l'État belge.

3.5 Événements récents

PRODUITS ET SERVICES

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients de BNP Paribas. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du Groupe, notamment à travers des communiqués de presse accessibles via le site internet www.invest.bnpparibas.com.

CROISSANCE EXTERNE ET PARTENARIATS

Il n'y a pas eu depuis, d'une part, le 13 novembre 2013, date de publication du communiqué de presse relatif à la cession à BNP Paribas de la participation de 25 % du capital de l'État belge dans BNP Paribas Fortis pour un montant de 3,25 milliards d'euros et, d'autre part, le 5 décembre 2013 date de publication du communiqué de presse relatif à l'annonce de la cession à BNP Paribas de la participation de 98,5 %

détenue par Rabobank dans la Banque BGZ, d'événement significatif susceptible d'apparaître dans cette section.

Les communiqués de presse sont disponibles sur le site des Relations Investisseurs de BNP Paribas à l'adresse suivante : www.invest.bnpparibas.com.

BNP PARIBAS ET RBS TROUVENT UN ACCORD CONCERNANT LA CESSION DE CERTAINS ACTIFS ET PASSIFS DE L'ACTIVITÉ PRODUITS STRUCTURÉS POUR INVESTISSEURS PARTICULIERS ET DÉRIVÉS ACTIONS DE RBS

Le communiqué de presse est disponible sur le site des Relations Investisseurs de BNP Paribas à l'adresse suivante : www.invest.bnpparibas.com.

3.6 Perspectives

PLAN 2014-2016

Le plan de développement 2014-2016 du Groupe confirme le choix du modèle de banque universelle autour de ses trois piliers Retail Banking, CIB et Investment Solutions. Avec des activités tournées vers les clients, des ventes croisées entre les métiers et une bonne diversification des risques, ce modèle a démontré sa résilience durant la crise. Il constitue un atout certain dans le nouvel environnement : en complément du socle solide de banque de détail en Europe, les activités de marché ont la taille critique qui permet d'accompagner les évolutions du financement de l'économie provoquées par les nouvelles réglementations. Les métiers d'Investment Solutions collectent de l'épargne et génèrent de la liquidité et le Groupe étend sa présence dans les zones à plus fort potentiel.

Le plan de développement 2014-2016 vise à accompagner les clients dans un environnement en évolution. Il a pour objectif une rentabilité des fonds propres supérieure ou égale à 10 % en 2016 avec un taux de distribution d'environ 45 % sur les résultats 2014-2016 et une croissance annuelle à deux chiffres du bénéfice net par action en moyenne sur la période 2013-2016⁽¹⁾.

Le Groupe définit cinq grands axes stratégiques pour 2016 :

RENFORCER LA PROXIMITÉ AVEC LES CLIENTS

Pour la clientèle de particuliers, le Groupe poursuivra le développement de l'innovation digitale, tel qu'illustré par le démarrage récent de Hello bank! en Allemagne, Belgique, France et Italie, le lancement de nouvelles solutions de paiement en ligne comprenant des services à valeur ajoutée pour les consommateurs et les professionnels comme *Paylib* en France ou *Sixdots* en Belgique, le déploiement du « mobile banking » chez BancWest et la présence renforcée de Personal Finance dans le e-commerce. Le plan vise à adapter les réseaux d'agences aux nouveaux comportements des clients, avec des formats d'agences différenciés et complémentaires, et à développer une relation clients omnicanale, mobile, en temps réel et multidomestique. Le Groupe poursuivra par ailleurs la forte croissance de la Banque Privée à partir des réseaux de Domestic Markets et d'International Retail Banking, en développant notamment la clientèle d'entrepreneurs.

Il renforcera sa présence et ses services auprès de la clientèle des entreprises en s'appuyant sur son dispositif européen et mondial (présence dans 78 pays, réseau de 216 centres d'affaires dans le monde regroupés dans le cadre de One Bank for Corporates) et sa position de n° 4 mondial dans le cash management. Le Groupe continuera en outre à développer la démarche Originate to Distribute en renforçant notamment les plates-formes d'émission et de distribution de dettes.

Pour la clientèle des institutionnels, le Groupe mettra en œuvre une approche plus coordonnée au travers notamment d'une coopération

rapprochée entre les métiers de marché, le métier Titres et Investment Partners, de la définition de nouvelles solutions pour les clients et du partage de plates-formes opérationnelles.

Pour tous les clients, agir en banque responsable est une priorité du Groupe qui a établi dans ce domaine une Charte de responsabilité depuis 2012 et a fixé des objectifs chiffrés pour 2015 et 2016 de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

SIMPLE : SIMPLIFIER NOTRE ORGANISATION ET NOS MODES DE FONCTIONNEMENT

Le plan vise à simplifier l'organisation et les modes de fonctionnement du Groupe en clarifiant les rôles et les responsabilités afin d'accélérer la prise de décision et améliorer le travail collaboratif grâce aux outils digitaux. Au total, plus de 420 initiatives seront lancées dans ce domaine.

EFFICIENT : POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Le programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle a connu un démarrage rapide en 2013 : les économies de coûts s'élèvent déjà à 0,8 milliard d'euros pour des coûts de transformation de 0,66 milliard d'euros.

Le plan est donc revu à la hausse et étendu avec un objectif d'économies récurrentes de 2,8 milliards d'euros à partir de 2016 (+ 800 millions d'euros par rapport au plan initial) pour des coûts de transformation de 2,0 milliards d'euros répartis de 2013 à 2015 (+ 500 millions d'euros par rapport au plan initial). Les économies se répartiront pour 63 % dans Retail Banking, 24 % dans CIB, et 13 % dans Investment Solutions.

ADAPTER CERTAINS MÉTIERS À LEUR ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le Groupe poursuivra l'adaptation de BNL bc au contexte économique. Pour la clientèle des particuliers, la banque digitale sera développée, les formats d'agence adaptés et la croissance de la banque privée activement poursuivie. Pour la clientèle des entreprises, l'approche commerciale sera davantage centrée sur les segments à valeur ajoutée (entreprises exportatrices par exemple), en s'appuyant notamment sur une offre différenciée par rapport aux concurrents. Le Groupe continuera d'améliorer son efficacité opérationnelle en Italie avec la mise en œuvre de plates-formes communes aux différents métiers. L'objectif est de porter le RONE de BNL bc à 15 %⁽²⁾ fin 2016.

(1) Hors éléments exceptionnels.

(2) En Bâle 3, avant impôt.

Dans les marchés de capitaux, le plan vise à poursuivre l'adaptation des métiers au nouvel environnement réglementaire et à améliorer l'efficacité opérationnelle. Le Groupe s'appuiera sur ses positions de leader dans ces métiers stratégiques dans un contexte de désintermédiation du crédit. L'offre de produits sera davantage différenciée et les process industrialisés pour les produits de flux. L'objectif est de porter le RONE des marchés de capitaux à plus de 20 %⁽¹⁾ fin 2016.

Chez Investments Partners, dont le plan a déjà été présenté en 2013, l'objectif est de s'appuyer sur la qualité reconnue de la gestion pour relancer la collecte avec trois axes de développement prioritaires : la clientèle institutionnelle ; l'Asie-Pacifique et les marchés émergents ; les plates-formes et réseaux de distribution pour la clientèle des particuliers.

RÉUSSIR LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT

Le Groupe mettra en œuvre des initiatives de développement géographique et par métier en s'appuyant sur des positions déjà solides.

Des plans géographiques pour coordonner et accélérer le développement des métiers

En Asie-Pacifique, dont le plan a été déjà présenté début 2013, le Groupe, qui est aujourd'hui une des banques internationales les mieux positionnées dans cette région, poursuivra son développement avec l'objectif de porter les revenus de CIB et Investments Solutions à plus de 3 milliards d'euros en 2016. Le plan connaît un démarrage prometteur avec une hausse des revenus cette année de 24,4 % par rapport à l'année dernière.

Pour CIB en Amérique du Nord, le plan vise à consolider la présence de BNP Paribas sur un marché incontournable, en dynamisant les activités avec les grandes entreprises et la clientèle institutionnelle, en renforçant les relations avec les investisseurs, en adaptant le modèle à l'évolution des infrastructures de marché et en développant les ventes croisées avec les clients de BancWest.

En Allemagne, marché cible pour la croissance du Groupe en Europe et dont le plan de développement a déjà été lancé en 2013, le Groupe augmentera fortement les dépôts des particuliers au travers de Hello bank!, renforcera son positionnement sur la clientèle des entreprises, et accélérera le développement de ses positions fortes sur les métiers spécialisés.

Le Groupe poursuivra enfin son développement de moyen terme en Turquie, où il dispose d'une présence multi-métiers favorisant les ventes croisées. Le Groupe vise un développement centré sur la clientèle à potentiel (banque privée, *mass affluent*, entreprises) et poursuivra la dynamique d'amélioration du coefficient d'exploitation.

Poursuivre le développement de métiers spécialisés leaders dans leur secteur

Personal Finance, n° 1 du crédit à la consommation en Europe, avec une présence mondiale dans 20 pays, capitalisera sur son savoir-faire reconnu pour poursuivre son développement international et celui des partenariats stratégiques. Le métier accélérera par ailleurs le déploiement de l'offre digitale, du financement automobile, de la prévoyance et de la collecte d'épargne.

Le métier Assurance, n° 11 en Europe, avec une présence mondiale dans 37 pays, poursuivra son développement international au travers de partenariats, particulièrement en Asie et en Amérique du Sud. Le métier augmentera la part des produits de protection et améliorera son efficacité opérationnelle.

Securities Services, n° 1 européen et n° 5 mondial, avec une présence dans 34 pays, s'appuiera sur ses positions fortes pour poursuivre sa croissance. Le métier tirera parti des opportunités liées au nouveau cadre réglementaire, développera les synergies avec CIB en matière de produits et de couverture clients, accélérera la croissance organique et améliorera son efficacité opérationnelle.

Des plans de développement ambitieux sont aussi lancés chez Arval, Leasing Solutions et Real Estate.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Les Informations sur les tendances (Conditions macroéconomiques et Législation et réglementations applicables aux institutions financières) sont décrites dans la partie relative aux Principaux risques de l'année 2013 du chapitre Risque et adéquation des fonds propres.

(1) En Bâle 3, avant impôt.

3.7 Structure financière

Le bilan du Groupe est très solide.

Le ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein⁽¹⁾ » s'élève à 10,3 % au 31 décembre 2013, en hausse de 40 pb par rapport au 31 décembre 2012 du fait principalement de la mise en réserve du résultat net de l'année après prise en compte d'un taux de distribution de 40,8 %, les autres effets se compensant mutuellement. Il illustre le niveau très élevé de solvabilité du Groupe dans les nouvelles réglementations.

Le ratio de levier de Bâle 3 plein⁽²⁾, calculé sur l'ensemble des fonds propres « Tier 1 », s'élève à 3,7 % au 31 décembre 2013, au-delà du seuil réglementaire de 3,0 % applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les réserves de liquidité et d'actifs disponibles instantanément s'élèvent à 247 milliards d'euros (contre 221 milliards d'euros au 31 décembre 2012) et représentent 154 % des ressources de marché à court terme, soit une marge de manœuvre de plus d'un an.

(1) Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD 4 sans disposition transitoire.

(2) En Bâle 3, avant impôt.

4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013 ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2013	124
4.2	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	125
4.3	Bilan au 31 décembre 2013	126
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2013	127
4.5	Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013	128
4.6	Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	130
	Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	130
	1.a Normes comptables applicables	130
	1.b Principes de consolidation	130
	1.b.1 Périmètre de consolidation	130
	1.b.2 Méthodes de consolidation	131
	1.b.3 Règles de consolidation	131
	1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition	132
	1.c Actifs et passifs financiers	133
	1.c.1 Crédits	133
	1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés	133
	1.c.3 Titres	134
	1.c.4 Opérations en devises	135
	1.c.5 Dépréciation et restructuration des actifs financiers	135
	1.c.6 Reclassements d'actifs financiers	136
	1.c.7 Dettes émises représentées par un titre	136
	1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres	137
	1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture	137
	1.c.10 Détermination de la valeur de marché	138
	1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option	139
	1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers	139
	1.c.13 Coût du risque	139

1.c.14	Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers	139
1.c.15	Compensation des actifs et passifs financiers	139
1.d	Normes comptables propres aux activités d'assurance	139
1.d.1	Actifs	139
1.d.2	Passifs	139
1.d.3	Compte de résultat	140
1.e	Immobilisations	140
1.f	Contrats de location	141
1.f.1	La société du Groupe est le bailleur du contrat de location	141
1.f.2	La société du Groupe est le preneur du contrat de location	141
1.g	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	142
1.h	Avantages bénéficiant au personnel	142
1.i	Paiements à base d'actions	143
1.j	Provisions de passif	143
1.k	Impôt courant et différé	143
1.l	Tableau des flux de trésorerie	144
1.m	Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	144
Note 2	Effet de l'application rétrospective de l'amendement à la norme IAS 19	145
Note 3	Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2013	147
3.a	Marge d'intérêts	147
3.b	Commissions	147
3.c	Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	148
3.d	Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	148
3.e	Produits et charges des autres activités	149
3.f	Coût du risque	149
3.g	Provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines	150
3.h	Impôt sur les bénéfices	151
Note 4	Informations sectorielles	151
Note 5	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2013	154
5.a	Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	154
5.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	155
5.c	Actifs financiers disponibles à la vente	156
5.d	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	157
5.e	Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	166
5.f	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	167
5.g	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	167
5.h	Encours présentant des impayés et encours douteux	169
5.i	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	171
5.j	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	174

5.k	Impôts courants et différés	175
5.l	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	176
5.m	Participations dans les sociétés mises en équivalence	177
5.n	Immobilisations de placement et d'exploitation	178
5.o	Écarts d'acquisition	179
5.p	Provisions techniques des sociétés d'assurance	182
5.q	Provisions pour risques et charges	183
5.r	Compensation des actifs et passifs financiers	184
5.s	Transferts d'actifs financiers	187
Note 6	Engagements de financement et de garantie	188
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	188
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	188
6.c	Autres engagements de garantie	188
Note 7	Rémunération et avantages consentis au personnel	189
7.a	Frais de personnel	189
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	189
7.c	Autres avantages à long terme	195
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	195
7.e	Paiements à base d'actions	195
Note 8	Informations complémentaires	200
8.a	Évolution du capital et résultat par action	200
8.b	Périmètre de consolidation	203
8.c	Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves des filiales	213
8.d	Regroupement d'entreprises et perte de contrôle	214
8.e	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	214
8.f	Relations avec les autres parties liées	215
8.g	Échéancier par maturité	217
8.h	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	219
8.i	Passif éventuel : procédures judiciaires et d'arbitrage	219
8.j	Honoraires des Commissaires aux comptes	220

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

222

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2013 et 2012. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2011 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 mars 2013 sous le numéro D.13-0115.

4.1 Compte de résultat de l'exercice 2013

En millions d'euros	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	3.a	38 955	44 476
Intérêts et charges assimilées	3.a	(18 359)	(22 731)
Commissions (produits)	3.b	12 301	12 601
Commissions (charges)	3.b	(5 123)	(5 069)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	4 581	3 312
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	3.d	1 665	1 624
Produits des autres activités	3.e	34 350	33 720
Charges des autres activités	3.e	(29 548)	(28 861)
PRODUIT NET BANCAIRE		38 822	39 072
Frais de personnel	7.a	(14 842)	(15 248)
Autres charges générales d'exploitation		(9 714)	(9 752)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5.n	(1 582)	(1 543)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		12 684	12 529
Coût du risque	3.f	(4 054)	(3 941)
Provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines	3.g	(798)	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 832	8 588
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		323	489
Gains nets sur autres actifs immobilisés		285	1 792
Écarts d'acquisition	5.o	(251)	(490)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		8 189	10 379
Impôt sur les bénéfices	3.h	(2 750)	(3 061)
RÉSULTAT NET		5 439	7 318
dont intérêts minoritaires		607	754
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		4 832	6 564
Résultat par action	8.a	3,69	5,17
Résultat dilué par action	8.a	3,68	5,16

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

4.2 État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Résultat net	5 439	7 318
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	(1 376)	5 403
Éléments pouvant être rapportés au résultat	(1 711)	5 513
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(1 228)	109
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	1 308	4 761
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(646)	(284)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(836)	559
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	-	6
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(309)	362
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	335	(110)
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	341	(105)
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(6)	(5)
TOTAL CUMULÉ	4 063	12 721
Part du Groupe	3 874	11 090
Part des minoritaires	189	1 631

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

4.3 Bilan au 31 décembre 2013

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
ACTIF			
Caisse, banques centrales		101 066	103 190
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	157 740	143 465
Prêts et opérations de pensions	5.a	145 308	146 899
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	67 230	62 800
Instruments financiers dérivés	5.a	301 409	410 635
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	8 426	14 267
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	203 413	192 506
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	50 487	40 406
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	617 161	630 520
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 657	5 836
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.j	9 881	10 284
Actifs d'impôts courants et différés	5.k	9 048	8 732
Comptes de régularisation et actifs divers	5.l	89 105	99 207
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.m	5 747	7 031
Immeubles de placement	5.n	713	927
Immobilisations corporelles	5.n	17 177	17 319
Immobilisations incorporelles	5.n	2 577	2 585
Écarts d'acquisition	5.o	9 994	10 591
TOTAL ACTIF		1 800 139	1 907 200
DETTES			
Banques centrales		661	1 532
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	69 803	52 432
Emprunts et opérations de pensions	5.a	195 934	203 063
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	45 329	43 530
Instruments financiers dérivés	5.a	297 081	404 598
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	12 289	17 286
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	85 021	111 735
Dettes envers la clientèle	5.g	557 903	539 513
Dettes représentées par un titre	5.i	183 507	173 198
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		924	2 067
Passifs d'impôts courants et différés	5.k	2 632	2 943
Comptes de régularisation et passifs divers	5.l	78 676	86 691
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.p	155 226	147 992
Provisions pour risques et charges	5.q	11 963	11 380
Dettes subordonnées	5.i	12 028	15 223
TOTAL DETTES		1 708 977	1 813 183
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		80 824	75 654
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		4 832	6 564
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		85 656	82 218
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		1 935	3 226
Total part du Groupe		87 591	85 444
Réserves et résultat des minoritaires		3 579	8 161
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(8)	412
Total intérêts minoritaires		3 571	8 573
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		91 162	94 017
TOTAL PASSIF		1 800 139	1 907 200

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

4.4 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2013

En millions d'euros	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Résultat avant impôt		8 189	10 379
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		9 389	8 533
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 490	3 663
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		167	493
Dotations nettes aux provisions		10 908	6 997
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(323)	(489)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		86	(1 783)
Charges (produits) nets des activités de financement		(90)	217
Autres mouvements		(4 849)	(565)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(7 176)	38 424
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(33 538)	(22 052)
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		44 366	47 028
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(13 004)	17 890
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 135)	(2 455)
Impôts versés		(2 865)	(1 987)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		10 402	57 336
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		(482)	2 911
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 501)	(1 631)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 983)	1 280
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(2 234)	543
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(3 506)	(8 246)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(5 740)	(7 703)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		(4 776)	(1 035)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE		(2 097)	49 878
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		100 207	50 329
Comptes actifs de caisse, banques centrales		103 190	58 382
Comptes passifs de banques centrales		(1 532)	(1 231)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	8 665	12 099
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(9 840)	(18 308)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(276)	(613)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		98 110	100 207
Comptes actifs de caisse, banques centrales		101 066	103 190
Comptes passifs de banques centrales		(661)	(1 532)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	7 392	8 665
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(9 536)	(9 840)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(151)	(276)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		(2 097)	49 878

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

4.5 Tableau de passage des capitaux propres

En millions d'euros	Capital et réserves			
	Part du Groupe			
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total
Situation au 31 décembre 2011 (avant amendement IAS 19)	25 678	7 261	43 825	76 764
Effets de l'application rétroactive de l'amendement à IAS 19			(354)	(354)
Situation au 1^{er} janvier 2012⁽¹⁾	25 678	7 261	43 471	76 410
Affectation du résultat de l'exercice 2011			(1 430)	(1 430)
Augmentations de capital et émissions	1 153			1 153
Réduction de capital	(378)			(378)
Mouvements sur titres propres	268	(20)	(46)	202
Opérations résultant de plans de paiement en actions			72	72
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(280)	(280)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			8	8
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)				
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			5	5
Autres variations	(7)		(7)	(14)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ⁽¹⁾			(94)	(94)
Résultat net au 31 décembre 2012			6 564	6 564
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				
Situation au 31 décembre 2012⁽¹⁾	26 714	7 241	48 263	82 218
Affectation du résultat de l'exercice 2012			(1 863)	(1 863)
Augmentations de capital et émissions	108			108
Réduction de capital		(649)	(1)	(650)
Mouvements sur titres propres	(9)	22	(90)	(77)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			49	49
Rémunération des preferred shares et des TSSDI			(266)	(266)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			78	78
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires			(16)	(16)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)			911	911
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(1)	(1)
Autres variations	(1)		1	
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			333	333
Résultat net au 31 décembre 2013			4 832	4 832
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				
Situation au 31 décembre 2013	26 812	6 614	52 230	85 656

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013

Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					Capitaux propres totaux
Intérêts minoritaires			Part du Groupe				Intérêts minoritaires	
Capital et réserves	Preferred shares éligibles au Tier 1	Total	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total		
9 342	1 395	10 737	(445)	(2 196)	1 247	(1 394)	(481)	85 626
58		58						(296)
9 400	1 395	10 795	(445)	(2 196)	1 247	(1 394)	(481)	85 330
(236)		(236)						(1 666)
								1 153
(250)	(683)	(933)						(1 311)
10		10						212
								72
(86)		(86)						(366)
(11)		(11)						(3)
(2 027)		(2 027)						(2 027)
(4)		(4)						(4)
(15)		(15)						(10)
(76)	40	(36)						(50)
(16)		(16)	(56)	4 345	331	4 620	893	5 403
754		754						7 318
(34)		(34)						(34)
7 409	752	8 161	(501)	2 149	1 578	3 226	412	94 017
(171)		(171)						(2 034)
								108
	(712)	(712)						(1 362)
								(77)
								49
(42)		(42)						(308)
(83)		(83)						(5)
(15)		(15)						(31)
(4 161)		(4 161)						(3 250)
(8)		(8)						(9)
11		11						11
2		2	(1 386)	861	(766)	(1 291)	(420)	(1 376)
607		607						5 439
(10)		(10)						(10)
3 539	40	3 579	(1 887)	3 010	812	1 935	(8)	91 162

4.6 Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne⁽¹⁾. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et les normes IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 modifiée relatives aux principes de consolidation ne sont applicables de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2014.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2013, le Groupe applique l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » adopté par l'Union européenne le 29 décembre 2012 (note 5.r). Cet amendement est sans impact sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Groupe applique la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » adoptée par l'Union européenne le 29 décembre 2012, et enregistre désormais un ajustement de la valeur de modèle des instruments dérivés au titre de son risque de crédit propre (note 5.d).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Groupe applique l'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » adopté en juin 2012 par l'Union européenne : la dette au titre des engagements de retraite figure au bilan du Groupe en tenant compte des écarts actuariels qui n'avaient pas été comptabilisés ou amortis. Cet amendement étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2012 ont été retraités comme présenté en note 2.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2013 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2013.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2013 n'est l'objet que d'une option.

Le 29 décembre 2012, l'Union européenne a adopté les normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » ainsi que la norme modifiée IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », applicables en Europe au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014. L'application de ces normes aura un impact estimé de -13 milliards d'euros sur le total du bilan du Groupe au 1^{er} janvier 2013, dont environ 6 milliards d'euros d'augmentation liés à l'adoption d'IFRS 10 et -19 milliards d'euros de diminution liés à

l'adoption d'IFRS 11. L'impact sur les capitaux propres et sur le compte de résultat n'est pas significatif.

L'Union européenne a adopté le 29 décembre 2012, l'amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » et le 20 décembre 2013, l'amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture », applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014. Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de l'application de ces normes sur ses comptes consolidés.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requis par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 du document de référence. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ».

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

(1) Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la

rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1^{er} janvier 2010 ont conduit à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée a modifié le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1^{er} janvier 2010 et a conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint), l'écart de conversion cumulé déterminé selon la méthode par palier existant au sein des capitaux propres à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

(1) Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalable à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus ; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers

sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires⁽¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 Dépréciation et restructuration des actifs financiers

Encours douteux

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;

- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;

- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section « Restructuration des actifs classés » dans la catégorie « Prêts et créances »).

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(1) Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30 % à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au-dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf. note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.6 Reclassements d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance,
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil ;
- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat »,
 - vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur

de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à couvrir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day One Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le

deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

1.c.13 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas

de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis

à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarios étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est

comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le

rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.i PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 2 EFFET DE L'APPLICATION RÉTROSPECTIVE DE L'AMENDEMENT À LA NORME IAS 19

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Groupe applique l'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » adopté en juin 2012 par l'Union européenne : la dette au titre des engagements de retraite figure au bilan du Groupe en

tenant compte des écarts actuariels qui n'avaient pas été comptabilisés ou amortis. Cet amendement étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2012 ont été retraités.

Bilan

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du bilan ayant fait l'objet d'ajustements par application de l'amendement à la norme IAS 19.

En millions d'euros	31 décembre 2011 avant amendement IAS 19	Retraitements	1 ^{er} janvier 2012 retraité	31 décembre 2012 avant amendement IAS 19	Retraitements	31 décembre 2012 retraité
ACTIF						
Actifs d'impôts courants et différés	11 570	106	11 676	8 661	71	8 732
Comptes de régularisation et actifs divers	93 540	(157)	93 383	99 359	(152)	99 207
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 474	(4)	4 470	7 040	(9)	7 031
EFFET SUR LE TOTAL DE L'ACTIF		(55)			(90)	
DETTES						
Passifs d'impôts courants et différés	3 489	(14)	3 475	3 046	(103)	2 943
Provisions pour risques et charges	10 480	255	10 735	10 962	418	11 380
EFFET SUR LE TOTAL DES DETTES		241			315	
CAPITAUX PROPRES						
<i>Capital et réserves consolidées</i>	76 764	(354)	76 410	82 655	(437)	82 218
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</i>	(1 394)		(1 394)	3 231	(5)	3 226
Total part du Groupe	75 370	(354)	75 016	85 886	(442)	85 444
<i>Capital et réserves consolidées</i>	10 737	58	10 795	8 124	37	8 161
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</i>	(481)		(481)	412		412
Total intérêts minoritaires	10 256	58	10 314	8 536	37	8 573
EFFET SUR LE TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		(296)			(405)	

Les retraitements s'analysent comme suit :

En millions d'euros	1 ^{er} janvier 2012			31 décembre 2012		
	Effet de l'amendement à IAS 19	Dont coût des services passés	Dont écarts actuariels	Effet de l'amendement à IAS 19	Dont coût des services passés	Dont écarts actuariels
Coûts non encore comptabilisés (avant impôt)	(412)	(163)	(249)	(570)	(153)	(417)
<i>dont comptes de régularisation et actifs divers</i>	(157)			(152)		
<i>dont provisions pour risques et charges</i>	(255)			(418)		
Impôts différés	120	57	63	174	54	120
<i>dont impôts différés actifs</i>	106			71		
<i>dont impôts différés passifs</i>	14			103		
Impact des entités mises en équivalence	(4)		(4)	(9)		(9)
Parités monétaires					(2)	2
EFFETS DE L'APPLICATION RÉTROSPECTIVE DE L'AMENDEMENT À IAS 19	(296)	(106)	(190)	(405)	(101)	(304)

Compte de résultat et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du compte de résultat de l'exercice 2012 ayant fait l'objet d'ajustements par application de l'amendement à la norme IAS 19.

En millions d'euros	Exercice 2012 avant amendement IAS 19	Retraitements	Exercice 2012 retraité
Frais de personnel	(15 255)	7	(15 248)
Impôt sur les bénéfices	(3 059)	(2)	(3 061)
EFFET SUR LE RÉSULTAT NET		5	
<i>dont part du groupe</i>		11	
<i>dont intérêts minoritaires</i>		(6)	

En outre, l'application de l'amendement a conduit à constater dans les variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2012 :

- des variations de valeur ne pouvant être rapportées au résultat pour - 110 millions d'euros ;
- un ajustement des variations de parités monétaires pour - 5 millions d'euros.

Note 3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

3.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en

valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2013			Exercice 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	25 010	(7 928)	17 082	29 093	(9 375)	19 718
Comptes et prêts/emprunts	23 725	(7 832)	15 893	27 622	(9 246)	18 376
Opérations de pensions	20	(33)	(13)	21	(79)	(58)
Opérations de location-financement	1 265	(63)	1 202	1 450	(50)	1 400
Opérations interbancaires	1 629	(1 929)	(300)	1 719	(2 562)	(843)
Comptes et prêts/emprunts	1 523	(1 835)	(312)	1 645	(2 281)	(636)
Opérations de pensions	106	(94)	12	74	(281)	(207)
Emprunts émis par le Groupe		(2 232)	(2 232)		(3 445)	(3 445)
Instruments de couverture de résultats futurs	2 296	(1 961)	335	2 849	(2 477)	372
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	2 308	(3 152)	(844)	2 146	(3 577)	(1 431)
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 829	(1 157)	672	2 293	(1 295)	998
Portefeuille de titres à revenu fixe	1 221		1 221	1 438		1 438
Prêts/emprunts	222	(349)	(127)	207	(360)	(153)
Opérations de pensions	386	(595)	(209)	648	(814)	(166)
Dettes représentées par un titre		(213)	(213)		(121)	(121)
Actifs disponibles à la vente	5 426		5 426	5 889		5 889
Actifs détenus jusqu'à échéance	457		457	487		487
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	38 955	(18 359)	20 596	44 476	(22 731)	21 745

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 520 millions d'euros pour l'exercice 2013 contre 610 millions d'euros pour l'exercice 2012.

3.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat

se sont élevés respectivement à 3 179 millions et 430 millions d'euros pour l'exercice 2013, contre un produit de 3 258 millions d'euros et une charge de 601 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 213 millions d'euros pour l'exercice 2013, contre 2 298 millions d'euros pour l'exercice 2012.

3.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments

financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Portefeuille de transaction	4 743	6 114
Instruments financiers de taux	1 070	2 066
Instruments financiers de capital	3 497	3 132
Instruments financiers de change	(592)	609
Autres instruments dérivés	701	307
Opérations de pension	67	-
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(86)	(2 818)
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 5.d)</i>	<i>(435)</i>	<i>(1 617)</i>
Incidence de la comptabilité de couverture	(76)	16
Instruments dérivés de couverture de valeur	879	258
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(955)	(242)
TOTAL	4 581	3 312

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2013 et 2012, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

3.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Prêts et créances, titres à revenu fixe⁽¹⁾	439	839
Plus ou moins-values nettes de cession	439	839
Actions et autres titres à revenu variable	1 226	785
Produits de dividendes	569	515
Charge de dépréciation	(261)	(465)
Plus-values nettes de cession	918	735
TOTAL	1 665	1 624

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variation d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 838 millions d'euros au cours de l'exercice 2013, contre un gain net de 445 millions d'euros au cours de l'exercice 2012.

L'application des critères de dépréciation automatiques et d'analyse qualitative a conduit à une charge de première dépréciation des titres à revenu variable, qui se répartit de la manière suivante :

- - 23 millions d'euros liés à la baisse de valeur supérieure à 50 % par rapport à la valeur d'acquisition (- 45 millions d'euros en 2012) ;

- - 28 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives (- 8 millions d'euros en 2012) ;
- - 1 million d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente d'au moins 30 % en moyenne sur un an (- 11 millions d'euros en 2012) ;
- - 14 millions d'euros liés à une analyse qualitative complémentaire (- 54 millions d'euros en 2012).

3.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2013			Exercice 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	26 120	(22 670)	3 450	24 715	(21 460)	3 255
Produits nets des immeubles de placement	104	(56)	48	375	(178)	197
Produits nets des immobilisations en location simple	5 470	(4 416)	1 054	5 871	(4 844)	1 027
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	1 422	(1 236)	186	1 214	(1 006)	208
Autres produits nets	1 234	(1 170)	64	1 545	(1 373)	172
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	34 350	(29 548)	4 802	33 720	(28 861)	4 859

► PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Primes acquises brutes	21 811	19 813
Charges des prestations des contrats	(15 532)	(15 267)
Variations des provisions techniques	(5 232)	(4 246)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	2 768	3 361
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(375)	(519)
Autres produits et charges	10	113
TOTAL DES PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	3 450	3 255

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

3.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations nettes aux dépréciations	(4 194)	(4 173)
Récupérations sur créances amorties	569	714
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(429)	(482)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(4 054)	(3 941)

► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE PAR NATURE D'ACTIFS

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(6)	6
Prêts et créances sur la clientèle	(3 797)	(3 769)
Actifs financiers disponibles à la vente	(19)	(13)
Instruments financiers des activités de marché	(108)	(118)
Autres actifs	(33)	(8)
Engagements par signature et divers	(91)	(39)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(4 054)	(3 941)

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

► VARIATION AU COURS DE LA PÉRIODE DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	28 417	30 675
Dotations nettes aux dépréciations	4 194	4 173
Utilisation de dépréciations	(3 288)	(6 007)
Variation des parités monétaires et divers	(1 020)	(424)
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	28 303	28 417

► DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES PAR NATURE D'ACTIFS

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	392	537
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	26 616	26 525
Instruments financiers des activités de marché	162	276
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	84	69
Autres actifs	41	34
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS	27 295	27 441
<i>dont provisions spécifiques</i>	23 471	23 100
<i>dont provisions collectives</i>	3 824	4 341
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
sur les établissements de crédit	23	45
sur la clientèle	468	451
Autres dépréciations spécifiques	517	480
TOTAL DES PROVISIONS INSCRITES AU TITRE DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT (note 5.g)	1 008	976
<i>dont provisions spécifiques sur engagements par signature</i>	334	327
<i>dont provisions collectives</i>	157	169
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	28 303	28 417

3.g PROVISION RELATIVE À DES PAIEMENTS EN DOLLAR US CONCERNANT DES PAYS SOUMIS AUX SANCTIONS AMÉRICAINES

Comme indiqué dans les états financiers des exercices précédents, la Banque, dans le cadre de discussions avec le US Department of Justice, le New York County District Attorney's Office et autres superviseurs et autorités gouvernementales, a procédé pendant plusieurs années à une revue interne rétrospective de certains paiements en dollar US impliquant des États ou des personnes morales ou physiques qui pouvaient être soumises à des sanctions économiques édictées par les lois des États-Unis, afin de vérifier si la Banque s'était conformée aux lois en question dans ses activités.

La revue a recensé un volume significatif d'opérations qui, bien que n'étant pas interdites par la réglementation des pays des entités du Groupe qui les ont initiées, pourraient être considérées comme non autorisées au regard des lois et des règles des États-Unis, incluant notamment celles de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC).

Le Groupe ayant maintenant présenté les conclusions de cette revue aux autorités des États-Unis et entamé avec elles les discussions subséquentes, la Banque a constitué une provision de 1,1 milliard de dollars (0,8 milliard d'euros) dans les comptes au quatrième trimestre 2013 conformément aux prescriptions des normes comptables internationales IFRS, le montant des conséquences financières, amendes ou pénalités ne pouvant néanmoins être déterminé à ce stade. Il n'y a pas eu de discussions avec les autorités des États-Unis au sujet du montant d'une quelconque amende ou pénalité et les autorités des États-Unis n'ont pas approuvé et ne se sont pas prononcées sur le caractère adéquat ou raisonnable de cette provision. Il subsiste donc une grande incertitude sur le montant des amendes ou pénalités qui pourraient être décidées par les autorités des États-Unis à l'issue du processus, dont le terme n'est pas encore connu. Ce montant pourrait s'avérer dès lors très différent de la provision constituée.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat, au sein du résultat d'exploitation.

3.h IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France ⁽¹⁾	Exercice 2013		Exercice 2012 ⁽³⁾	
	En millions d'euros	Taux d'impôt	En millions d'euros	Taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt⁽²⁾	(3 084)	38,0 %	(3 747)	36,1 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	336	- 4,1 %	216	- 2,1 %
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	308	- 3,8 %	337	- 3,3 %
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	14	- 0,2 %	163	- 1,6 %
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	32	- 0,4 %	9	- 0,1 %
Effet de la non-déduction de la provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines	(303)	3,7 %	-	-
Autres effets	(53)	0,7 %	(39)	0,5 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	(2 750)	33,9 %	(3 061)	29,5 %
dont				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 494)		(2 696)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.k)	(256)		(365)	

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3 % et la contribution exceptionnelle de 10,7 % assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33 % le portant ainsi à 38 %. Cette contribution était de 5 % en 2012 portant ainsi le taux en 2012 à 36,10 %

(2) Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

(3) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Note 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- Retail Banking (RB) : ce domaine réunit les ensembles Domestic Markets, Personal Finance et International Retail Banking. L'ensemble Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, et Arval). L'ensemble International Retail Banking regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux États-Unis ;
- Investment Solutions (IS) : ce domaine rassemble Wealth Management, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- Corporate and Investment Banking (CIB) : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et

acquisitions et des activités de marché primaire actions) et Corporate Banking (Europe, Asie, Nord Amériques, Moyen-Orient Afrique).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, la foncière immobilière Klépierre⁽¹⁾, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe et certains coûts relatifs aux projets transversaux.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés au programme transverse d'économie du Groupe (Simple and Efficient).

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

(1) Le Groupe Klépierre était consolidé par intégration globale jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe BNP Paribas, il est désormais mis en équivalence (cf. note 8.d).

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 9 % des actifs pondérés.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes de l'exercice 2013, la ventilation des résultats de l'exercice 2012 par pôle d'activité a été retraitée des trois principaux effets présentés ci-dessous comme s'ils étaient intervenus au 1^{er} janvier 2012 :

1. Les augmentations de taxes et cotisations, issues des dispositions fiscales et sociales françaises adoptées en 2012, avaient été temporairement enregistrées dans les frais de gestion de « Autres Activités » : taxe systémique (- 122 millions d'euros), forfait social

(- 33 millions d'euros) et taxe sur les salaires (- 19 millions d'euros). Ces hausses ont été allouées entre pôles et métiers.

2. L'augmentation du capital de BancWest réalisée en 2012 pour un montant de 2,2 milliards de dollars, au travers de la conversion d'une dette intragroupe, se traduit par un impact net sur le produit net bancaire de - 51 millions d'euros sur l'année. Ce montant correspond au coût supplémentaire de ces fonds propres par rapport à la structure de financement préexistante, selon les normes du Groupe pour l'élaboration des résultats à fonds propres normatifs par métier. Cet impact avait été temporairement enregistré dans « Autres Activités ».

Les écarts correspondants ont été portés au sein des « Autres Activités » afin de ne pas modifier les résultats globaux du Groupe.

3. Comme indiqué dans les notes 1.a et 2, l'amendement à la norme IAS 19 « Avantages au personnel » a pour effet d'augmenter le résultat avant impôt 2012 du Groupe de 7 millions d'euros. Cet ajustement a été réparti entre les frais de gestion des pôles et métiers concernés.

➤ RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Exercice 2013							Exercice 2012						
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Provision exceptionnelle ⁽²⁾	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	
Retail Banking														
Domestic Markets														
Banque De Détail en France ⁽¹⁾	6 726	(4 390)	(342)	-	1 994	4	1 998	6 797	(4 424)	(315)	2 058	3	2 061	
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	3 208	(1 748)	(1 204)	-	256	-	256	3 230	(1 793)	(961)	476	1	477	
Banque De Détail en Belgique ⁽¹⁾	3 202	(2 364)	(142)	-	696	1	697	3 183	(2 371)	(157)	655	18	673	
Autres activités de marchés domestiques	2 232	(1 311)	(184)	-	737	31	768	2 181	(1 276)	(140)	765	16	781	
Personal Finance	4 732	(2 182)	(1 430)	-	1 120	53	1 173	4 982	(2 400)	(1 497)	1 085	182	1 267	
International Retail Banking														
Europe Méditerranée	1 767	(1 287)	(224)	-	256	209	465	1 796	(1 319)	(290)	187	67	254	
BancWest	2 204	(1 386)	(54)	-	764	6	770	2 352	(1 395)	(145)	812	2	814	
Investment Solutions	6 344	(4 367)	(2)	-	1 975	129	2 104	6 204	(4 328)	54	1 930	159	2 089	
Corporate and Investment Banking														
Conseils et marchés de capitaux	5 389	(4 232)	(78)	-	1 079	13	1 092	6 182	(4 587)	(61)	1 534	6	1 540	
Corporate Banking	3 273	(1 743)	(437)	-	1 093	20	1 113	3 533	(1 722)	(432)	1 379	30	1 409	
Autres Activités	(255)	(1 128)	43	(798)	(2 138)	(109)	(2 247)	(1 368)	(928)	3	(2 293)	1 307	(986)	
TOTAL GROUPE	38 822	(26 138)	(4 054)	(798)	7 832	357	8 189	39 072	(26 543)	(3 941)	8 588	1 791	10 379	

(1) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale et Banque De Détail en Belgique et au Luxembourg après réaffectation chez Investment Solutions d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique et Luxembourg.

(2) Provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines.

► BILAN PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

La répartition des actifs et passifs par pôle d'activité de la plupart des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception des principales qui font l'objet d'une décomposition spécifique ou d'une ventilation sur la base des actifs pondérés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking				
Domestic Markets	362 894	340 706	393 252	369 626
Banque De Détail en France	147 005	139 678	151 836	144 280
BNL banca commerciale	81 993	74 607	88 471	80 555
Banque De Détail en Belgique	84 009	80 549	103 207	99 411
Autres activités de marchés domestiques	49 887	45 872	49 738	45 380
Personal Finance	83 620	76 889	85 721	78 732
International Retail Banking	96 758	85 188	93 575	81 760
Europe Méditerranée	36 710	32 936	33 488	29 619
BancWest	60 048	52 252	60 087	52 141
Investment Solutions	220 562	210 823	202 119	192 146
Corporate and Investment Banking	939 307	924 478	1 029 675	1 013 742
Autres Activités	96 998	162 055	102 858	171 194
TOTAL GROUPE	1 800 139	1 800 139	1 907 200	1 907 200

L'information par pôle d'activité relative aux sociétés mises en équivalence et aux écarts d'acquisition de la période est respectivement présentée dans les notes 5.m Participations dans les sociétés mises en équivalence et 5.o Écarts d'acquisition.

Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles. La ventilation du produit net bancaire de l'exercice 2012 a été retraitée pour rendre comparables les deux exercices.

► PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Europe	29 881	29 811
Amérique du Nord	3 852	4 440
APAC	2 645	2 133
Autres	2 444	2 688
TOTAL GROUPE	38 822	39 072

► BILAN EN CONTRIBUTION AUX COMPTES CONSOLIDÉS, PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Europe	1 409 397	1 580 989
Amérique du Nord	217 158	188 478
APAC	120 611	92 303
Autres	52 973	45 430
TOTAL GROUPE	1 800 139	1 907 200

Note 5 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	157 740	67 190	143 465	62 701
Prêts et opérations de pension	145 308	40	146 899	99
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	303 048	67 230	290 364	62 800
Portefeuille de titres	69 803		52 432	
Emprunts et opérations de pension	195 934	1 373	203 063	1 242
Dettes représentées par un titre (note 5.i)		42 343		40 799
Dettes subordonnées (note 5.i)		1 613		1 489
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	265 737	45 329	255 495	43 530

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.d.

Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option

Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent essentiellement les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dus aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élèvent à 841 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 741 millions d'euros au 31 décembre 2012 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 37 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 28 millions d'euros au 31 décembre 2012. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.

Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions

originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 45 522 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 44 956 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « élémentaires » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	216 777	202 544	333 066	324 079
Instruments dérivés de change	32 328	36 357	21 532	24 697
Instruments dérivés de crédit	18 494	18 167	22 782	22 523
Instruments dérivés sur actions	30 504	36 857	29 682	29 467
Autres instruments dérivés	3 306	3 156	3 573	3 832
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	301 409	297 081	410 635	404 598

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une

indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments dérivés de taux	34 962 462	41 127 475
Instruments dérivés de change	2 576 863	2 243 150
Instruments dérivés de crédit	1 925 896	2 105 501
Instruments dérivés sur actions	1 768 054	1 865 666
Autres instruments dérivés	133 446	144 834
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	41 366 721	47 486 626

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisées sur des marchés organisés (y compris chambres de compensation) représentent 60 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2013 (62 % au 31 décembre 2012).

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	6 077	10 661	10 571	15 574
Instruments dérivés de taux	6 077	10 649	10 570	15 550
Instruments dérivés de change	-	12	-	24
Autres instruments dérivés	-	-	1	-
Couverture de résultats futurs	2 296	1 617	3 674	1 685
Instruments dérivés de taux	2 117	1 521	3 389	1 298
Instruments dérivés de change	97	96	271	287
Autres instruments dérivés	82	-	14	100
Couverture des investissements nets en devises	53	11	22	27
Instruments dérivés de change	53	11	22	27
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	8 426	12 289	14 267	17 286

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 794 813 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 809 636 millions d'euros au 31 décembre 2012.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	186 131	(84)	6 133	175 413	(69)	6 414
Bons du Trésor et obligations d'État	102 551	(3)	2 417	93 801	(4)	1 886
Autres titres à revenu fixe	83 580	(81)	3 716	81 612	(65)	4 528
Actions et autres titres à revenu variable	17 282	(3 593)	4 088	17 093	(4 265)	2 868
Titres cotés	5 976	(1 329)	2 065	5 861	(1 821)	1 357
Titres non cotés	11 306	(2 264)	2 023	11 232	(2 444)	1 511
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	203 413	(3 677)	10 221	192 506	(4 334)	9 282

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 136 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre 118 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation des titres non couverts comptabilisée en « Actifs financiers disponibles à la vente »	6 133	4 088	10 221	6 414	2 868	9 282
Impôts différés liés à cette réévaluation	(2 009)	(881)	(2 890)	(2 162)	(556)	(2 718)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(3 529)	(1 045)	(4 574)	(3 854)	(558)	(4 412)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	352	79	431	504	94	598
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(116)		(116)	(172)		(172)
Autres variations	(40)	36	(4)	(33)	25	(8)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique « Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés »	791	2 275	3 066	697	1 873	2 570
Part du Groupe	746	2 264	3 010	340	1 809	2 149
Part des minoritaires	45	11	56	357	64	421

5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dispositif de valorisation

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération sur le marché principal. Ces ajustements de valorisation sont ajoutés à la valorisation milieu de marché pour déterminer la valeur économique. Les hypothèses de coût de refinancement contribuent à la valorisation milieu de marché à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral et des conditions effectives de refinancement de l'instrument.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après.

Ajustements additionnels de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

- **Ajustement de bid/offer** : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie ;

- **Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres** : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres ;

- **Ajustement lié à l'incertitude de modèle** : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

- **Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment - CVA)** : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, le caractère observable de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- l'absence ou l'indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers,
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché,
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires ;

- **Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment - OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment - DVA)** : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions obligataires appropriées réalisées par le Groupe sur le marché.

À ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 405 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre une diminution de valeur de 30 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une variation de - 435 millions d'euros constatée en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 3.c).

De même, la valeur de marché des instruments dérivés au passif du bilan est diminuée de 364 millions d'euros au 31 décembre 2013, ajustement constaté au sein du même poste du compte de résultat.

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral ;
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total
Portefeuille de titres	125 907	28 175	3 658	157 740	52 440	11 891	2 859	67 190	145 254	50 469	7 690	203 413
Bons du Trésor et obligations d'État	53 075	7 660		60 735	334	4		338	97 227	5 324		102 551
Valeurs mobilières adossées à des actifs (ABS) ⁽¹⁾	-	8 484	3 076	11 560	-	-	-	-	-	2 632	292	2 924
CDOs/CLOs ⁽²⁾		246	3 061	3 307								
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		8 238	15	8 253						2 632	292	2 924
Autres titres à revenu fixe	12 119	10 798	217	23 134	1 775	5 399	29	7 203	38 741	40 876	1 039	80 656
Actions et autres titres à revenu variable	60 713	1 233	365	62 311	50 331	6 488	2 830	59 649	9 286	1 637	6 359	17 282
Prêts et opérations de pension	-	140 602	4 706	145 308	-	40	-	40				
Prêts		445		445		40		40				
Opérations de pension		140 157	4 706	144 863								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT ET DISPONIBLES À LA VENTE	125 907	168 777	8 364	303 048	52 440	11 931	2 859	67 230	145 254	50 469	7 690	203 413
Portefeuille de titres	66 631	3 172	-	69 803	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'État	55 128	159		55 287								
Autres titres à revenu fixe	5 634	2 965		8 599								
Actions et autres titres à revenu variable	5 869	48		5 917								
Emprunts et opérations de pension	-	186 797	9 137	195 934	-	1 373	-	1 373				
Emprunts		3 755	3	3 758		1 373		1 373				
Opérations de pension		183 042	9 134	192 176								
Dettes représentées par un titre (note 5.1)	-	-	-	-	2 610	29 620	10 113	42 343				
Dettes subordonnées (note 5.1)	-	-	-	-	-	1 603	10	1 613				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	66 631	189 969	9 137	265 737	2 610	32 596	10 123	45 329				

En millions d'euros, au	31 décembre 2012											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total
Portefeuille de titres	105 563	33 716	4 186	143 465	47 783	10 869	4 049	62 701	125 010	57 549	9 947	192 506
Bons du Trésor et obligations d'État	51 260	7 497	73	58 830	324	16		340	87 921	5 817	63	93 801
Valeurs mobilières adossées à des actifs (ABS) ⁽¹⁾	48	10 570	3 260	13 878	-	-	-	-	-	2 645	418	3 063
CDOs/CLOs ⁽²⁾		47	3 189	3 236								
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	48	10 523	71	10 642						2 645	418	3 063
Autres titres à revenu fixe	6 548	14 730	698	21 976	1 493	4 839	77	6 409	28 771	48 339	1 439	78 549
Actions et autres titres à revenu variable	47 707	919	155	48 781	45 966	6 014	3 972	55 952	8 318	748	8 027	17 093
Prêts et opérations de pension	-	144 603	2 296	146 899	-	99	-	99				
Prêts		1 150		1 150		99		99				
Opérations de pension		143 453	2 296	145 749								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT ET DISPONIBLES À LA VENTE	105 563	178 319	6 482	290 364	47 783	10 968	4 049	62 800	125 010	57 549	9 947	192 506
Portefeuille de titres	43 527	8 868	37	52 432	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'État	38 547	1 105		39 652								
Autres titres à revenu fixe	1 977	7 677	32	9 686								
Actions et autres titres à revenu variable	3 003	86	5	3 094								
Emprunts et opérations de pension	-	194 242	8 821	203 063	-	1 242	-	1 242				
Emprunts		4 016		4 016		1 242		1 242				
Opérations de pension		190 226	8 821	199 047								
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	-	-	-	-	3 138	29 121	8 540	40 799				
Dettes subordonnées (note 5.i)	-	-	-	-	65	1 410	14	1 489				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	43 527	203 110	8 858	255 495	3 203	31 773	8 554	43 530				

(1) Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie « prêts et créances sur la clientèle » lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement (cf. note 5.e).

(2) Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ;
Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total
Instruments dérivés de taux	185	212 951	3 641	216 777	258	198 938	3 348	202 544
Instruments dérivés de change		32 328		32 328	13	36 344		36 357
Instruments dérivés de crédit		17 236	1 258	18 494		16 573	1 593	18 166
Instruments dérivés sur actions	2 349	27 213	942	30 504	1 612	32 565	2 680	36 857
Autres instruments dérivés	148	3 126	32	3 306	169	2 957	31	3 157
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)	2 682	292 854	5 873	301 409	2 052	287 377	7 652	297 081
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	8 426	-	8 426	-	12 289	-	12 289

En millions d'euros, au	31 décembre 2012							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total
Instruments dérivés de taux	299	327 589	5 178	333 066	350	318 454	5 275	324 079
Instruments dérivés de change	11	21 521		21 532	56	24 641		24 697
Instruments dérivés de crédit		21 475	1 307	22 782		21 112	1 411	22 523
Instruments dérivés sur actions	2 914	26 142	626	29 682	1 304	26 564	1 599	29 467
Autres instruments dérivés	299	3 228	46	3 573	291	3 395	146	3 832
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)	3 523	399 955	7 157	410 635	2 001	394 166	8 431	404 598
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	14 267	-	14 267	-	17 286	-	17 286

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours de l'exercice 2013, l'amélioration du processus d'identification des titres les plus liquides a permis le reclassement de 8 milliards d'euros de titres à revenu fixe disponibles à la vente du Niveau 2 vers le Niveau 1.

Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...) et les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'État, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities - MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutoires. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- la valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction comprennent principalement le portefeuille de CLOs et de CDOs d'ABS géré en extinction. Les autres titres de Niveau 3 évalués en valeur de marché sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

Les CLOs représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (*hedge funds*) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 5.c, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements additionnels de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition sort de la zone d'observation des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle est sur des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation ;
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique ;

■ **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constitué de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés complexes classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **les titres hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché ;
- **les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes ;
- **les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe ;
- **les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques

expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage ;

- la valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés ;
- **les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles ;
- **les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indices est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces dérivés complexes font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Pour tous ces produits, le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Portefeuille titres (CDOs, CLOs)	3 061		Obligations adossées à des prêts (CLOs) Obligations adossées à des actifs de titrisation (CDOs d'ABSs) incluant notamment des RMBSs, CMBSs et Prêts immobiliers commerciaux	Combinaison d'une approche par les valeurs liquidatives et d'une approche fondée sur les flux de trésorerie attendus	Taux d'actualisation Taux constant de remboursements (CLOs) Base de financement cash/synthétique (€)	26 pb à 1 500 pb ⁽¹⁾ 0-10 % 0-60 pb	194 pb ^(a) ~ 10 % ^(b) non significatif
Opérations de pension	4 706	9 134	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	7 pb-61 pb	57 pb ^(c)
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 641	3 348	Instruments dérivés hybrides change/taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change/taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	25 %-53 %	47 % ^(c)
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	1 %-12 %	^(d)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,4 %-2 %	^(d)
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,3 %-0,9 %	^(d)
Instruments dérivés de crédit	1 258	1 593	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO Corrélation du défaut inter-régions Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	10 % à 95 % 70 %-90 % 0-25 %	^(d) 80 % ^(a) ^(d)
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	48 %-99 %	70 % ^(c)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans) Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	20 pb à 1 700 pb ⁽²⁾ 7 pb à 3 800 pb ⁽³⁾	230 pb ^(a) 266 pb ^(a)
			Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions Corrélation non observable des actions	7 %-75 % 26 %-97 %	27 % ^(e) 63 % ^(a)

(1) Le bas de la fourchette est relatif aux titres de maturité courte, tandis que le haut de la fourchette est lié aux CDOs d'ABSs américains, dont la valeur n'est pas significative au bilan puisque leurs prix sont très faibles. Si l'on extrait ces données, le taux d'actualisation se situe entre 43 pb et 358 pb.

(2) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur les émetteurs souverains sud-américains. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à 500 pb.

(3) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs en difficulté qui représentent une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides). Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 500 pb.

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel).

(b) Le haut de la fourchette est lié aux CLOs qui représentent l'essentiel de cette exposition.

(c) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille.

(d) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données.

(e) Simple calcul de la moyenne.

Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2013 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	Total	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	21 464	1 595	9 871	32 930	(26 288)	(7 616)	(33 904)
Achats	1 783	1 326	1 222	4 331	-	-	-
Émissions	-	-	-	-	(8 279)	(3 565)	(11 844)
Ventes	(1 952)	(1 193)	(1 725)	(4 870)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(2 546)	(94)	(177)	(2 817)	12 648	1 811	14 459
Transferts vers le niveau 3	1 098	2 959	940	4 997	(122)	(36)	(158)
Transferts hors du niveau 3	(593)	(588)	(669)	(1 850)	708	447	1 155
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(7 391)	44	(75)	(7 422)	5 694	(28)	5 666
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	1 598	-	41	1 639	(1 257)	433	(824)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	178	-	5	183	(393)	-	(393)
Variation d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	514	514	-	-	-
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012	13 639	4 049	9 947	27 635	(17 289)	(8 554)	(25 843)
Achats	5 145	2 382	975	8 502	-	-	-
Émissions	-	-	-	-	(6 963)	(8 134)	(15 097)
Ventes	(2 414)	(2 383)	(1 124)	(5 921)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(1 917)	(1 111)	(702)	(3 730)	6 563	6 595	13 158
Transferts vers le niveau 3	850	12	133	995	(462)	(554)	(1 016)
Transferts hors du niveau 3	(866)	(89)	(1 552)	(2 507)	628	153	781
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	73	95	(171)	(3)	321	119	440
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	30	(96)	-	(66)	113	213	326
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(303)	-	(72)	(375)	300	39	339
Variation d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	256	256	-	-	-
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013	14 237	2 859	7 690	24 786	(16 789)	(10 123)	(26 912)

(1) Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne

représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements additionnels de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement additionnel de valorisation pour risque de contrepartie et la part des ajustements additionnels de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement additionnel de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements additionnels envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Bons du Trésor et obligations d'État		
Valeurs mobilières adossées à des actifs (ABS)	+/- 62	+/- 3
CDOs/CLOs	+/- 62	
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		+/- 3
Autres titres à revenu fixe	+/- 2	+/- 10
Actions et autres titres à revenu variable	+/- 32	+/- 64
Pensions	+/- 44	
Instruments financiers dérivés	+/- 1 010	
Instruments dérivés de taux	+/- 691	
Instruments dérivés de crédit	+/- 159	
Instruments dérivés sur actions	+/- 125	
Autres instruments dérivés	+/- 35	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/- 1 150	+/- 77

Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« Day One Profit ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements additionnels de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations complexes concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2012	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 31 décembre 2013
Instruments dérivés de taux	202	95	(104)	193
Instruments dérivés de crédit	165	87	(75)	177
Instruments dérivés sur actions	213	137	(106)	244
Autres instruments dérivés	23	12	(17)	18
Instruments financiers dérivés	603	331	(302)	632

5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT À DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

En millions d'euros, au	Date de reclassement	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		993	1 148	1 371	1 555
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	623	696	1 001	1 117
dont titres souverains irlandais	30 juin 2011	264	351	258	326
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	30 juin 2009	106	101	112	112
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille de transaction	1^{er} octobre 2008/ 30 juin 2009	1 842	1 859	3 469	3 426

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2013 n'aurait pas été significativement différent (tandis que le résultat net 2012 aurait été amélioré de 63 millions d'euros). De même, les variations

de valeur comptabilisées directement en capitaux propres n'auraient pas été significativement différentes en 2013, contre une augmentation de 203 millions d'euros en 2012.

5.f OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes à vue	7 392	8 665
Prêts ⁽¹⁾	41 498	28 250
Opérations de pension	1 989	4 028
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	50 879	40 943
<i>dont encours douteux</i>	747	995
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 3.f)	(392)	(537)
provisions spécifiques	(357)	(508)
provisions collectives	(35)	(29)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	50 487	40 406

(1) Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 5 240 millions d'euros au 31 décembre 2013 (non significatif au 31 décembre 2012).

► DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes à vue	9 536	9 840
Emprunts	68 860	93 862
Opérations de pension	6 625	8 033
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	85 021	111 735

5.g PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE**► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires débiteurs	44 272	43 434
Prêts consentis à la clientèle	572 370	583 469
Opérations de pension	954	2 177
Opérations de location-financement	26 181	27 965
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	643 777	657 045
<i>dont encours douteux</i>	45 420	42 453
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 3.f)	(26 616)	(26 525)
provisions spécifiques	(22 828)	(22 213)
provisions collectives	(3 788)	(4 312)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	617 161	630 520

► DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Investissement brut	29 472	31 576
À recevoir dans moins d'1 an	8 176	8 635
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	14 854	15 753
À recevoir au-delà de 5 ans	6 442	7 188
Produits financiers non acquis	(3 291)	(3 611)
Investissement net avant dépréciation	26 181	27 965
À recevoir dans moins d'1 an	7 378	7 757
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	13 179	13 935
À recevoir au-delà de 5 ans	5 624	6 273
Dépréciations	(982)	(969)
Investissement net après dépréciation	25 199	26 996

► DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires créditeurs	283 270	259 770
Comptes à terme et assimilés	140 684	149 447
Comptes d'épargne à taux administré	128 695	122 992
Opérations de pension	5 254	7 304
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	557 903	539 513

5.h ENCOURS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

► ENCOURS SAINS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2013					Garanties reçues
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	>180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	274			20	294	65
Prêts et créances sur la clientèle	12 651	282	68	70	13 071	7 362
TOTAL DES ENCOURS SAINS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS	12 925	282	68	90	13 365	7 427

En millions d'euros, au	31 décembre 2012					Garanties reçues
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	>180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	105	20			125	49
Prêts et créances sur la clientèle	15 709	604	45	79	16 437	9 734
TOTAL DES ENCOURS SAINS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS	15 814	624	45	79	16 562	9 783

► ENCOURS DOUTEUX

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 5.c)	136	(84)	52	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	747	(357)	390	288
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	45 420	(22 828)	22 592	13 706
Total des encours douteux	46 303	(23 269)	23 034	13 994
Engagements de financements donnés	648	(64)	584	149
Engagements de garantie financière donnés	1 099	(271)	828	295
Total des engagements douteux hors-bilan	1 747	(335)	1 412	444
TOTAL	48 050	(23 604)	24 446	14 438

En millions d'euros, au	31 décembre 2012			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 5.c)	118	(69)	49	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	995	(508)	487	318
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	42 453	(22 213)	20 240	11 429
Total des encours douteux	43 566	(22 790)	20 776	11 747
Engagements de financements donnés	818	(79)	739	72
Engagements de garantie financière donnés	968	(248)	720	376
Total des engagements douteux hors-bilan	1 786	(327)	1 459	448
TOTAL	45 352	(23 117)	22 235	12 195

5.i DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

► DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT (note 5.a)

Émetteur/Date d'émission <i>En millions d'euros</i>	Devise	Montant en devises à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination ⁽¹⁾	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽³⁾	Montant ⁽⁴⁾ admis en Tier 1	Montant ⁽⁴⁾ admis en Tier 2	31 déc. 2013	31 déc. 2012	
Dettes représentées par un titre											42 343	40 799
Dettes subordonnées									241	578	1 613	1 489
Dettes subordonnées remboursables							(2)	2	-	526	817	781
Dettes subordonnées perpétuelles									241	52	796	708
BNP Paribas Fortis déc.-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb	-	5	A	241	-	748	592	
Autres									-	52	48	116

(1) Le rang de subordination caractérise la priorité de remboursement par rapport aux autres dettes.

(2) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables *in fine*, à l'initiative de l'émetteur; à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

(3) Conditions suspensives de versement des coupons.

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

(4) Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 25 janvier 2012, Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un accord sur le rachat total par BNP Paribas Fortis de titres subordonnés perpétuels et sur le règlement partiel du contrat de RPN qui s'est traduit par le rachat partiel en numéraire des CASHES, et dans un second temps, par la conversion en actions Ageas sous-jacentes.

Au 31 décembre 2013, l'encours net représente une dette subordonnée de 241 millions d'euros admise en fonds propres prudentiels Tier 1.

Échéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance en date d'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement <i>En millions d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019-2023	Au-delà de 2023	Total 31 décembre 2013
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	9 496	6 866	6 412	4 578	4 783	5 641	4 567	42 343
Dettes subordonnées remboursables	98	244	16	281	43	97	38	817
TOTAL	9 594	7 110	6 428	4 859	4 826	5 738	4 605	43 160

Date d'échéance ou d'option de remboursement <i>En millions d'euros</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018-2022	Au-delà de 2022	Total 31 décembre 2012
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	7 226	7 521	7 004	5 403	4 331	5 174	4 140	40 799
Dettes subordonnées remboursables	20	81	246	17	239	137	41	781
TOTAL	7 246	7 602	7 250	5 420	4 570	5 311	4 181	41 580

► DETTES COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI

Émetteur/Date d'émission <i>En millions d'euros</i>	Devise	Montant en devises à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination ⁽¹⁾	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽³⁾	Montant ⁽⁵⁾ admis en Tier 1	Montant ⁽⁵⁾ admis en Tier 2	31 déc. 2013	31 déc. 2012	
Dettes représentées par un titre										183 507	173 198	
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission						1					90 741	83 591
Titres de créances négociables										90 741	83 591	
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission						1					92 766	89 607
Titres de créances négociables										78 606	72 294	
Emprunts obligataires										14 160	17 313	
Dettes subordonnées								1 017	7 266	12 028	15 223	
Dettes subordonnées remboursables			⁽²⁾			2		72	6 494	10 286	12 607	
Titres subordonnés perpétuels			⁽²⁾					945	550	1 496	1 461	
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305		TMO - 0,25 %	-	3	B	-	254	254	254	
BNP Paribas SA sept-86	USD	500		Libor 6 mois + 0,075 %	-	3	C	-	199	199	207	
BNP Paribas Fortis oct-04	EUR	1 000	oct.-14	Euribor 3 mois + 170 pb		5	D	945	-	945	879	
Autres								-	97	98	121	
Emprunts subordonnés perpétuels								-	-	-	926	
BNP Paribas Fortis févr-08	USD	750		- 8,28 %	-	5	D	-	-	-	563	
BNP Paribas Fortis juin-08	EUR	375		- 8,03 %	-	5	D	-	-	-	363	
Titres participatifs⁽⁴⁾								-	222	222	222	
BNP Paribas SA juil-84	EUR	337		⁽⁶⁾	-	4	NA	-	215	215	215	
Autres								-	7	7	7	
Frais et commissions, dettes rattachées								-	-	24	7	

(1)(2) Cf. renvois relatifs aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(3) Conditions suspensives de versement des coupons

B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

D Les coupons sont versés sous la forme d'autres titres si les fonds propres Tier 1 sont inférieurs à 5 % des actifs pondérés de l'émetteur.

(4) Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, au cours de l'année 2012, il a été procédé au rachat de 32 000 titres, qui ont fait l'objet d'une annulation. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

(5) Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

(6) En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

Le 2 juin 2013, BNP Paribas Fortis a procédé au remboursement de son emprunt subordonné perpétuel émis en juin 2008 pour 375 millions d'euros. De même, l'emprunt subordonné perpétuel émis en février 2008

a été remboursé le 27 août 2013 pour un montant de 750 millions de dollars.

Échéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement <i>En millions d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019-2023	Au-delà de 2023	Total 31 décembre 2013
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	17 743	17 457	11 506	10 328	6 805	25 459	3 468	92 766
Dettes subordonnées remboursables	1 347	1 136	1 204	4 116	545	1 676	262	10 286
TOTAL	19 090	18 593	12 710	14 444	7 350	27 135	3 730	103 052

Date d'échéance ou d'option de remboursement <i>En millions d'euros</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018-2022	Au-delà de 2022	Total 31 décembre 2012
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	16 914	16 657	14 896	7 359	10 845	18 351	4 585	89 607
Dettes subordonnées remboursables	1 630	1 138	1 196	1 526	4 344	2 535	238	12 607
TOTAL	18 544	17 795	16 092	8 885	15 189	20 886	4 823	102 214

5.j ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Bons du Trésor et obligations d'État	9 752	10 127
Autres titres à revenu fixe	129	157
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	9 881	10 284

Aucun actif financier détenu jusqu'à l'échéance n'est déprécié au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012.

5.k IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Impôts courants	1 487	790
Impôts différés	7 561	7 942
Actifs d'impôts courants et différés	9 048	8 732
Impôts courants	849	901
Impôts différés	1 783	2 042
Passifs d'impôts courants et différés	2 632	2 943

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

► VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE	5 900	7 867
Charge d'impôt différé (note 3.h)	(256)	(365)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(161)	(2 054)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	446	(195)
Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat	(165)	56
Variation des parités monétaires et divers	14	591
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE	5 778	5 900

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

► VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS PAR NATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(526)	(365)
Réserve latente de location-financement	(552)	(688)
Provisions pour engagements sociaux	997	1 089
Provisions pour risque de crédit	3 003	2 811
Autres éléments	66	(103)
Déficits fiscaux reportables	2 790	3 156
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	5 778	5 900
Impôts différés actifs	7 561	7 942
Impôts différés passifs	(1 783)	(2 042)

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 665 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 905 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Afin de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité

concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Principales entités présentant des impôts différés actifs comptabilisés sur déficits fiscaux reportables :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
BNP Paribas Fortis	2 250	illimitée	8 ans
UkrSibbank	93	illimitée	5 ans
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	90	9 ans	8 ans
Autres	357		
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES	2 790		

5.1 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	41 044	52 602
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	18 653	13 005
Comptes d'encaissement	390	453
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 712	2 827
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	4 641	4 982
Autres débiteurs et actifs divers	21 665	25 338
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	89 105	99 207
Dépôts de garantie reçus	31 020	42 235
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	19 233	12 760
Comptes d'encaissement	1 167	1 288
Charges à payer et produits constatés d'avance	6 613	6 338
Autres créditeurs et passifs divers	20 643	24 070
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	78 676	86 691

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros,	Exercice 2013	Exercice 2012
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 827	2 524
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	218	3 470
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(327)	(3 166)
Effets des variations de change et de périmètre	(6)	(1)
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN FIN DE PÉRIODE	2 712	2 827

5.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Sont listées individuellement ci-dessous les principales sociétés mises en équivalence.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Retail Banking	1 485	1 341
dont Banque de Nankin	540	463
dont Carrefour Banque	278	265
dont Servicios Financieros Carrefour EFC SA	144	136
Investment Solutions	2 025	2 296
dont AG Insurance	1 317	1 455
dont BNP Paribas Cardif Emeklilik Anonim Sirketi	88	121
Corporate and Investments Banking	776	817
dont Verner Investissements	330	341
dont BNP Paribas SJ Ltd	213	270
Autres Activités	1 461	2 577
dont Klépierre	986	1 096
dont Erbe	-	1 018
dont SCI SCOO	269	275
dont SCI Portes de Claye	120	118
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	5 747	7 031

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
AG Insurance ⁽²⁾	Normes locales	61 249	6 823	435
Banque de Nankin ⁽²⁾	Normes locales	41 425	1 126	478
BNP Paribas SJ Ltd. ⁽²⁾	Normes locales	270	2	-
Carrefour Banque ⁽²⁾	Normes locales	4 699	375	52
Klépierre ⁽²⁾	Normes locales	8 319	396	515
SCI SCOO ⁽²⁾	Normes locales	414	58	32
SCI Portes de Claye ⁽²⁾	Normes locales	268	8	4
Servicios Financieros Carrefour EFC SA ⁽²⁾	Normes locales	1 396	205	61
Verner Investissements ⁽¹⁾	Normes IFRS	6 909	360	35

(1) Données au 31 décembre 2013.

(2) Données au 31 décembre 2012.

5.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	995	(282)	713	1 199	(272)	927
Terrains et constructions	7 018	(1 577)	5 441	6 997	(1 460)	5 537
Équipement, Mobilier, Installations	6 641	(4 415)	2 226	6 519	(4 200)	2 319
Biens mobiliers donnés en location	12 632	(4 137)	8 495	12 762	(4 157)	8 605
Autres immobilisations	2 008	(993)	1 015	1 780	(922)	858
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 299	(11 122)	17 177	28 058	(10 739)	17 319
Logiciels informatiques acquis	2 650	(2 074)	576	2 543	(1 978)	565
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	3 230	(2 342)	888	2 890	(1 992)	898
Autres immobilisations incorporelles	1 455	(342)	1 113	1 602	(480)	1 122
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 335	(4 758)	2 577	7 035	(4 450)	2 585

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 906 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 087 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	4 433	5 352
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>1 920</i>	<i>2 404</i>
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>2 415</i>	<i>2 839</i>
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	<i>98</i>	<i>109</i>

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2013 s'établit à 1 570 millions d'euros, contre 1 546 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 12 millions d'euros pour l'exercice 2013, contre une reprise nette de 3 millions d'euros pour l'exercice 2012.

5.0 ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	10 591	11 406
Acquisitions	62	2
Cessions	(86)	(240)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(253)	(493)
Écarts de conversion	(317)	(89)
Autres mouvements	(3)	5
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	9 994	10 591
Valeur brute comptable	11 394	11 750
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(1 400)	(1 159)

Les écarts d'acquisition se répartissent par unité génératrice de trésorerie de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012
Écarts d'acquisition positifs						
Retail Banking	7 767	8 308	(252)	(486)	-	-
Arval	301	316	-	-	-	-
BancWest	3 620	3 782	-	-	-	-
Banque de détail en Italie	1 214	1 400	(186)	(298)	-	-
Leasing Solutions	134	147	-	(80)	-	-
Personal Finance	1 325	1 395	-	(42)	-	-
Personal Finance - partenariat testé spécifiquement	489	555	(66)	(66)	-	-
Personal Investors	409	412	-	-	-	-
Turk Ekonomi Bankasi AS	240	263	-	-	-	-
Autres	35	38	-	-	-	-
Investment Solutions	1 592	1 637	(1)	-	62	2
Assurance	258	259	-	-	-	-
Investment Partners	165	251	-	-	-	-
Real Estate	371	351	(1)	-	22	2
Securities Services	399	372	-	-	40	-
Wealth Management	399	404	-	-	-	-
Corporate and Investment Banking	632	643	-	(7)	-	-
Conseil et Marchés de Capitaux	363	370	-	-	-	-
Corporate Banking	269	273	-	(7)	-	-
Autres Activités	3	3	-	-	-	-
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS	9 994	10 591	(253)	(493)	62	2
Écart d'acquisition négatif			2	3		
VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PORTÉE EN RÉSULTAT			(251)	(490)		

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

- **Arval** : Spécialiste de la location longue durée de véhicules multimarques, Arval offre aux entreprises des solutions sur mesure pour externaliser les risques liés à la gestion de leur flotte et optimiser la mobilité de leurs employés ;
- **BancWest** : L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank, réunies depuis 1998 sous la holding BancWest Corporation. Bank of the West propose une large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises, et détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés. First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises ;
- **Banque de détail en Italie** : BNL banca commerciale, 6^e banque italienne par son total bilan et ses prêts à la clientèle, propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance, afin de répondre aux besoins de sa base de clientèle diversifiée. BNL bc est bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels. BNL bc est aussi bien implantée dans les segments des grandes entreprises et des collectivités locales avec un savoir-faire dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia ;
- **Leasing Solutions** : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux - ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires - une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs ;
- **Personal Finance** : BNP Paribas Personal Finance est spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Parallèlement, BNP Paribas Personal Finance a également une activité de crédit immobilier. BNP Paribas Personal Finance exerce dans une vingtaine de pays et avec des marques comme Cetelem, Findomestic ou encore AlphaCredit, propose une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou directement auprès des clients via ses centres de relations client et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée à l'intérieur de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans les pays émergents au travers du dispositif PF Inside. Un partenariat de BNP Paribas Personal Finance est en outre testé spécifiquement ;
- **Personal Investors** : BNP Paribas Personal Investors propose à une clientèle de particuliers un conseil financier indépendant et un large éventail de services d'investissement. Il comporte notamment Cortal Consors (spécialiste européen de l'épargne et du courtage en ligne en Allemagne, en France et en Espagne), B*capital et Geojit BNP Paribas ;
- **Turk Ekonomi Bankasi AS** : TEB offre à sa clientèle (Retail, Corporate et PME) un large éventail de produits financiers et de services, couvrant la banque de détail et la banque privée, les activités de trésorerie et de marchés financiers et le financement ;
- **Assurance** : BNP Paribas Cardif est présent dans 37 pays et conçoit des produits et services en épargne et protection. Au-delà de l'assurance des emprunteurs, BNP Paribas Cardif a élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, l'extension de garantie, l'assurance dommages, l'assurance chômage, etc.

BNP Paribas Cardif commercialise ses produits par l'intermédiaire du canal Retail Banking du Groupe BNP Paribas, du canal Partenariats et du canal Digital & Brokers ;

- **Investment Partners** : BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) est le spécialiste de la gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas et offre ainsi l'éventail complet de services de gestion d'actifs aux investisseurs du monde entier, tant institutionnels que privés.

Gestionnaire d'actifs « multilocal », BNPP IP est structuré autour des lignes de métier Institutionnels (qui offre aux investisseurs des solutions de gestions globales et européennes sur-mesure), Distribution (qui propose aux clients particuliers et de banques privées une large gamme de produits et un ensemble de solutions d'épargne centrées sur leurs problématiques) et Asie-Pacifique & Marchés Émergents (qui permet aux clients de ces zones d'accéder à une expertise globale tout en tenant compte des spécificités locales) ;

- **Real Estate** : BNP Paribas Real Estate est n° 1 des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale, et l'un des acteurs majeurs de l'immobilier résidentiel en France ;
- **Securities Services** : BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres et propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs ;
- **Wealth Management** : BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas et a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant une prise en charge de tous leurs besoins patrimoniaux et financiers ;
- **Conseil et Marchés de Capitaux** : Rassemble les divisions Global Equities and Commodity Derivatives (offre de produits dérivés sur actions et matières premières, indices et fonds, ainsi que des solutions de financement et une plate-forme de courtage sur actions intégrée), Fixed Income (qui opère sur les produits de crédit, de change et de taux d'intérêt), et Corporate Finance (en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités primaires actions) ;
- **Corporate Banking** : Regroupe l'ensemble des services de financement aux clients entreprises, des produits de transaction banking (cash management, financement du commerce international et gestion des liquidités) aux solutions de financements : prêts classiques et financements spécialisés (aéronautique, transport maritime, immobilier, export, par effet de levier, projets, d'acquisitions et média télécom). Ces services sont complétés par ailleurs par une ligne de produits dédiés à la collecte des dépôts.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique. Jusqu'au 31 décembre 2012, les hypothèses relatives

aux flux de trésorerie étaient fondées sur des plans à moyen terme de 3 ans, étendus sur une période de croissance soutenable (10 ans), puis à l'infini.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coefficient d'exploitation, le coût du capital et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Core Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 %.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation et le taux de croissance à l'infini.

En 2012, du fait notamment de l'augmentation attendue de 7 % à 8 % de l'exigence en fonds propres « Core Tier One », de la Banque d'Italie, le Groupe a déprécié à hauteur de 298 millions d'euros la survaleur attachée à l'ensemble homogène BNL bc.

En 2013, l'environnement économique difficile de l'Italie a conduit en outre à doter un complément de dépréciation à hauteur de 186 millions d'euros.

► **SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES PRINCIPAUX ÉCARTS D'ACQUISITION À UNE VARIATION DE 10 POINTS DE BASE DU COÛT DU CAPITAL, DE 1 % DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION ET DE 50 POINTS DE BASE DU TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI**

En millions d'euros	BNL bc	BancWest	Personal Finance
Coût du capital	10,1 %	8,2 %	10,1 %
Variation défavorable de + 10 points de base	(82)	(150)	(104)
Variation favorable de - 10 points de base	84	155	107
Coefficient d'exploitation	52,9 %	56,8 %	46,2 %
Variation défavorable de + 1 %	(182)	(219)	(222)
Variation favorable de - 1 %	182	219	222
Taux de croissance à l'infini	2,0 %	2,0 %	2,1 %
Variation défavorable de - 50 points de base	(267)	(358)	(262)
Variation favorable de + 50 points de base	302	421	296

Une variation de 2 % du flux normalisé utilisé pour le test de valorisation de l'ensemble homogène BNL bc entraînerait une variation de sa valeur recouvrable de 92 millions d'euros.

Pour les ensembles homogènes BancWest et Personal Finance mentionnés ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau.

5.p PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	118 785	115 432
Provisions techniques brutes		
Contrats d'assurance en unités de compte	42 677	42 241
Autres contrats d'assurance	76 108	73 191
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	28 383	26 062
Participation différée passive aux bénéfices	8 058	6 498
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	155 226	147 992
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	2 260	1 298
Passifs relatifs aux contrats financiers en fonds général	2	25
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS AUX CONTRATS ÉMIS PAR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	157 488	149 315

(1) Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.g).

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement.

Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90 % en 2013 comme en 2012.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN DÉBUT DE PÉRIODE	149 315	133 196
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	21 275	30 801
Prestations payées	(15 579)	(18 177)
Effet des variations de périmètre	203	(6)
Effets des variations de change	(494)	140
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	2 768	3 361
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN FIN DE PÉRIODE	157 488	149 315

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.l.

5.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

► PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES PAR NATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2012 ⁽¹⁾	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2013
Provisions sur engagements sociaux	7 175	878	(1 130)	(466)	5	6 462
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 7.b)	4 728	48	(179)	(464)	69	4 202
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 7.b)	148	(2)	(3)	(2)	(10)	131
dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 7.c)	1 058	306	(269)		(55)	1 040
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, préretraite, et plans d'adaptations des effectifs (note 7.d)	470	142	(186)		(6)	420
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 7.e)	771	384	(493)		7	669
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	142	(64)	-		-	78
Provisions au titre des engagements de crédit (note 3.f)	976	123	(39)		(52)	1 008
Provisions pour litiges	1 683	1 191	(102)		(54)	2 718
Autres provisions pour risques et charges	1 404	371	(102)		24	1 697
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 380	2 499	(1 373)	(466)	(77)	11 963

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

► PROVISIONS ET ASSIMILÉES AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	15 390	14 946
dont au titre des plans d'épargne-logement	12 639	12 076
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	4 837	5 374
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	3 906	4 491
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	3 896	2 211
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	303	379
dont au titre des plans d'épargne-logement	57	76
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	85	152
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	65	124
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	13	18
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	7	10

5.r COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers) applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs qu'IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadres de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadres, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 31 décembre 2013	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadres de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	157 740	-	157 740	-	-	157 740
Prêts	445	-	445	-	-	445
Opérations de pension	224 516	(79 653)	144 863	(33 246)	(109 031)	2 586
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	67 230	-	67 230	-	-	67 230
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	593 531	(283 696)	309 835	(263 367)	(21 611)	24 857
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	668 518	(870)	667 648	(678)	(2 225)	664 745
<i>dont opérations de pension</i>	2 943	-	2 943	(678)	(2 225)	40
Comptes de régularisation et actifs divers	91 240	(2 135)	89 105	-	(25 560)	63 545
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	41 044	-	41 044	-	(25 560)	15 484
Autres actifs non soumis à compensation	363 273	-	363 273	-	-	363 273
TOTAL ACTIF	2 166 493	(366 354)	1 800 139	(297 291)	(158 427)	1 344 421

En millions d'euros, au 31 décembre 2013	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadres de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	69 803	-	69 803	-	-	69 803
Emprunts	3 758	-	3 758	-	-	3 758
Opérations de pension	271 829	(79 653)	192 176	(31 889)	(152 035)	8 252
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	45 329	-	45 329	-	-	45 329
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	593 066	(283 696)	309 370	(263 367)	(25 409)	20 594
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	643 794	(870)	642 924	(2 035)	(9 704)	631 185
<i>dont opérations de pension</i>	11 879	-	11 879	(2 035)	(9 704)	140
Comptes de régularisation et passifs divers	80 811	(2 135)	78 676	-	(21 980)	56 696
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	31 020	-	31 020	-	(21 980)	9 040
Autres dettes non soumises à compensation	366 941	-	366 941	-	-	366 941
TOTAL DETTES	2 075 331	(366 354)	1 708 977	(297 291)	(209 128)	1 202 558

En millions d'euros, au 31 décembre 2012	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan ⁽¹⁾	Impacts des conventions-cadres de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	143 465	-	143 465	-	-	143 465
Prêts	1 150	-	1 150	-	-	1 150
Opérations de pension	193 757	(48 008)	145 749	(35 640)	(103 455)	6 654
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	62 800	-	62 800	-	-	62 800
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	866 733	(441 831)	424 902	(373 016)	(19 476)	32 410
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	672 138	(1 212)	670 926	(1 516)	(4 400)	665 010
<i>dont opérations de pension</i>	6 203	-	6 203	(1 516)	(4 400)	287
Comptes de régularisation et actifs divers	99 713	(506)	99 207	-	(24 664)	74 543
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	52 602	-	52 602	-	(24 664)	27 938
Autres actifs non soumis à compensation	359 001	-	359 001	-	-	359 001
TOTAL ACTIF	2 398 757	(491 557)	1 907 200	(410 172)	(151 995)	1 345 033

En millions d'euros, au 31 décembre 2012	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan ⁽¹⁾	Impacts des conventions-cadres de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	52 432	-	52 432	-	-	52 432
Emprunts	4 016	-	4 016	-	-	4 016
Opérations de pension	247 055	(48 008)	199 047	(34 499)	(145 370)	19 178
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	43 530	-	43 530	-	-	43 530
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	863 715	(441 831)	421 884	(373 016)	(24 361)	24 507
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	652 460	(1 212)	651 248	(2 657)	(10 928)	637 663
<i>dont opérations de pension</i>	15 336	-	15 336	(2 657)	(10 928)	1 751
Comptes de régularisation et passifs divers	87 197	(506)	86 691	-	(19 722)	66 969
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	42 235	-	42 235	-	(19 722)	22 513
Autres dettes non soumises à compensation	354 335	-	354 335	-	-	354 335
TOTAL DETTES	2 304 740	(491 557)	1 813 183	(410 172)	(200 381)	1 202 630

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

5.s TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs

associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

► PRÊTS DE TITRES, OPÉRATIONS DE PENSIONS ET AUTRES OPÉRATIONS

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Titres en valeur de marché par résultat	2 086		3 270	
Opérations de pensions				
Titres en valeur de marché par résultat	68 336	66 710	52 604	51 915
Titres classés en prêts et créances	1 650	1 440	957	888
Actifs financiers disponibles à la vente	10 800	10 789	9 422	9 423
Autres opérations				
Titres en valeur de marché par résultat	927	828	-	-
TOTAL	83 799	79 767	66 253	62 226

► OPÉRATIONS DE TITRISATION AYANT FAIT L'OBJET D'UN REFINANCEMENT PARTIEL AUPRÈS D'INVESTISSEURS EXTERNES, DONT LE RECOURS EST LIMITÉ AUX ACTIFS TRANSFÉRÉS

En millions d'euros, au 31 décembre 2013	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Titres en valeur de marché par résultat	55	54	55	54	1
Prêts et créances	13 456	10 676	13 765	10 747	3 018
Actifs financiers disponibles à la vente	456	511	441	480	(39)
TOTAL	13 967	11 241	14 261	11 281	2 980

En millions d'euros, au 31 décembre 2012	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Titres en valeur de marché par résultat	231	217	231	217	14
Prêts et créances	11 447	8 997	11 487	8 915	2 572
Actifs financiers disponibles à la vente	283	305	262	283	(21)
TOTAL	11 961	9 519	11 980	9 415	2 565

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

Note 6 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements de financements donnés		
aux établissements de crédit	5 134	48 628
à la clientèle	206 401	215 656
Ouverture de crédits confirmés	169 472	176 355
Autres engagements en faveur de la clientèle	36 929	39 301
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	211 535	264 284
Engagements de financements reçus		
des établissements de crédit	89 831	119 722
de la clientèle	2 747	6 036
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	92 578	125 758

Les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres du portefeuille de transaction, représentées entre la date de transaction et la date de livraison comme des engagements de financement donnés et reçus au 31 décembre 2012 pour respectivement 51 182 millions

d'euros et 70 096 millions d'euros, sont désormais présentées comme des instruments dérivés de taux, conformément aux dispositions décrites dans la note 1.c.3.

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	12 601	11 829
d'ordre de la clientèle	79 693	79 860
Cautions immobilières	971	1 054
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	47 238	44 283
Autres garanties d'ordre de la clientèle	31 484	34 523
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	92 294	91 689

6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote		
Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	17 426	42 201
Disponibles pour des opérations de refinancement	75 727	57 298
Titres donnés en pension	261 508	238 734
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe⁽¹⁾	143 856	149 237

(1) Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 334 678 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre 328 024 millions d'euros au 31 décembre 2012).

► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	63 119	71 671
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>30 780</i>	<i>32 140</i>
Titres reçus en pension	194 968	174 474

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 171 241 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre 156 718 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Note 7 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	10 812	11 208
Charges au titre des avantages sociaux	3 569	3 557
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	461	483
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	14 842	15 248

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

7.b AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 506 millions d'euros pour l'exercice 2013 contre 531 millions d'euros pour l'exercice 2012.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
France	249	282
Italie	58	61
Royaume-Uni	57	45
États-Unis	28	26
Turquie	30	25
Autres	84	92
TOTAL	506	531

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeur (4 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux États-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 87 % à fin 2013, inchangé depuis 2012, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 80 % à fin 2013 (contre 75 % à fin 2012) auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance.

Par ailleurs, la loi fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les actifs épargnés dans le cadre de régimes à cotisations définies. Du fait de cette obligation, ces plans sont assimilés à des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle annuelle s'assure que les actifs financiers sont suffisants pour honorer la garantie de rendement imposée à l'employeur. Au 31 décembre 2013, les actifs financiers sont supérieurs de 7 % aux engagements actuariels (contre 5 % au 31 décembre 2012).

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2013, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour les collaborateurs d'origine BNP sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux

bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance à hauteur de 87 % au 31 décembre 2013, contre 82 % au 31 décembre 2012.

Au Royaume-Uni, subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2013, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 99 %, contre 92 % au 31 décembre 2012.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Fin 2013, les engagements sont couverts à 100 % par des actifs financiers, contre 96 % fin 2012.

Aux États-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent quasiment plus aucune acquisition de droits depuis 2012. Au 31 décembre 2013, l'engagement est couvert à 82 % par des actifs financiers, contre 62 % au 31 décembre 2012.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'État turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2013, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent, n'étant pas récupérable, n'est pas reconnu comme un actif du Groupe. Le taux de couverture est de 204 % au 31 décembre 2013, contre 245 % au 31 décembre 2012.

Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2013, cet engagement est couvert à 84 % par des actifs financiers, contre 76 % au 31 décembre 2012.

À l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés en régime à cotisations définies.

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière

► ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros, au 31 décembre 2013	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2 962	15	2 977	(31)	(2 636)	-	310	(2 636)	-	(2 636)	2 946
France	1 449	137	1 586	(1 233)	-	-	353	-	-	-	353
Royaume-Uni	1 103	1	1 104	(1 093)	-	-	11	(18)	(18)	-	29
Suisse	819	16	835	(819)	-	-	16	-	-	-	16
États-Unis	485	126	611	(501)	-	-	110	(32)	(32)	-	142
Italie	-	411	411	-	-	-	411	-	-	-	411
Turquie	209	29	238	(428)	-	219	29	-	-	-	29
Autres	493	146	639	(372)	(22)	-	245	(31)	(9)	(22)	276
TOTAL	7 520	881	8 401	(4 477)	(2 658)	219	1 485	(2 717)	(59)	(2 658)	4 202

En millions d'euros, au 31 décembre 2012 ⁽²⁾	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 065	16	3 081	(28)	(2 618)	-	435	(2 618)	-	(2 618)	3 053
France	1 567	150	1 717	(1 213)	-	-	504	-	-	-	504
Royaume-Uni	1 093	1	1 094	(1 005)	-	-	89	(4)	(4)	-	93
Suisse	818	21	839	(782)	-	-	57	-	-	-	57
États-Unis	585	145	730	(451)	-	-	279	-	-	-	279
Italie	-	468	468	-	-	-	468	-	-	-	468
Turquie	143	29	172	(352)	-	209	29	-	-	-	29
Autres	490	71	561	(317)	(21)	-	223	(22)	(1)	(21)	245
TOTAL	7 761	901	8 662	(4 148)	(2 639)	209	2 084	(2 644)	(5)	(2 639)	4 728

(1) Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

(2) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

► VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	8 662	8 351
Coût des services rendus au cours de l'exercice	274	311
Charge liée à l'actualisation des engagements	218	310
Coût des services passés	(12)	(4)
Effets des liquidations de régime	(10)	(71)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	(10)	(156)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(353)	541
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	122	(101)
Cotisations des membres des régimes	24	30
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(120)	(130)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(367)	(380)
Effet des variations de change	(129)	31
Effet des variations de périmètre	88	(71)
Autres variations	14	1
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE	8 401	8 662

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	4 148	3 798	2 639	2 463
Produit d'intérêt des actifs	120	153	62	79
Effets des liquidations de régime	-	(19)	-	-
(Pertes) gains actuariels de la période	229	138	13	142
Cotisations des membres des régimes	14	21	10	10
Cotisations versées par BNP Paribas	202	292	112	146
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(189)	(211)	(178)	(169)
Effet des variations de change	(141)	32	-	-
Effet des variations de périmètre	123	(53)	1	(32)
Autres variations	(29)	(3)	(1)	-
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE	4 477	4 148	2 658	2 639

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

► COMPOSANTES DE LA CHARGE RELATIVE AUX PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Coût des services	252	255
Coût des services rendus au cours de l'exercice	274	311
Coût des services passés	(12)	(4)
Effets des liquidations de régime	(10)	(52)
Charge financière nette	55	87
Charges liées à l'actualisation des engagements	218	310
Produit d'intérêt des actifs de régime	(101)	(144)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(62)	(79)
TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	307	342

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

► AUTRES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	513	(131)
(Pertès)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	242	281
(Pertès)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	10	156
(Pertès)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	353	(541)
(Pertès)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(122)	101
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	30	(128)

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et États-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Belgique	1,20 %-3,25 %	1,95 %-3,70 %	2,10 %-2,60 %	3,60 %-3,70 %
France	2,09 %-3,17 %	2,30 %-3,30 %	1,42 %-2,69 %	2,60 %-3,60 %
Royaume-Uni	3,40 %-4,30 %	2,00 %-4,50 %	4,00 %	2,00 %-4,25 %
Suisse	1,30 %-2,10 %	2,20 %	1,20 %-1,90 %	2,20 %
États-Unis	4,95 %	4,00 %	3,90 %	4,00 %
Italie	1,90 %-3,00 %	2,20 %	2,03 %-2,69 %	2,20 %
Turquie	9,92 %-10,10 %	7,50 %	6,91 %-7,00 %	5,78 %

(1) Y compris dérive des prix (inflation).

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Évolution de la valeur actualisée des obligations <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Taux d'actualisation -100 pb	Taux d'actualisation +100 pb	Taux d'actualisation -100 pb	Taux d'actualisation +100 pb
Belgique	228	(168)	263	(229)
France	152	(133)	154	(137)
Royaume-Uni	248	(227)	280	(211)
Suisse	76	(75)	103	(70)
États-Unis	75	(64)	93	(80)
Italie	34	(29)	35	(31)
Turquie	21	(16)	17	(13)

► RENDEMENT EFFECTIF DES ACTIFS DE RÉGIME ET ACTIFS DISTINCTS AU COURS DE LA PÉRIODE

<i>En pourcentage⁽¹⁾</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Belgique	2,30 %-6,20 %	2,00 %-10,00 %
France	3,70 %	3,70 %
Royaume-Uni	7,60 %-12,10 %	4,78 %-10,00 %
Suisse	6,40 %-7,00 %	7,00 %-8,00 %
États-Unis	9,79 %-15,77 %	8,00-14,00 %
Turquie	5,82 %	10,80 %

(1) Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays.

► VENTILATION DES ACTIFS DE COUVERTURE

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2013						31 décembre 2012					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	2 %	63 %	17 %	0 %	0 %	18 %	2 %	63 %	17 %	0 %	0 %	18 %
France	7 %	62 %	22 %	9 %	0 %	0 %	7 %	62 %	22 %	9 %	0 %	0 %
Royaume-Uni	40 %	44 %	14 %	0 %	1 %	1 %	37 %	36 %	21 %	0 %	2 %	4 %
Suisse	33 %	34 %	0 %	13 %	9 %	11 %	30 %	42 %	0 %	12 %	6 %	10 %
États-Unis	48 %	17 %	19 %	1 %	0 %	15 %	55 %	20 %	21 %	1 %	0 %	3 %
Turquie	0 %	3 %	0 %	5 %	91 %	1 %	0 %	2 %	0 %	6 %	89 %	3 %
Autres	12 %	14 %	10 %	1 %	15 %	48 %	15 %	21 %	12 %	2 %	17 %	33 %
GROUPE	16 %	47 %	14 %	4 %	7 %	12 %	15 %	48 %	16 %	4 %	6 %	11 %

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques

financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont les principaux se situent aux États-Unis et en Belgique. Ces régimes sont majoritairement fermés aux nouveaux entrants.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 131 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 147 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une diminution de 16 millions d'euros au cours de l'exercice 2013, contre une augmentation de 26 millions d'euros au cours de l'exercice 2012.

7.c AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 450 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 493 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération

variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

En 2013, BNP Paribas a mis en place un plan ISIS (International Sustainability and Incentive Scheme) dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Le plan ISIS a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur l'évolution du Résultat d'exploitation du Groupe sur 3 ans, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe s'élève à 457 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 463 millions d'euros au 31 décembre 2012.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	907	956
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(133)	(102)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 040	1 058

7.d INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et

au plan d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Provisions au titre des plans de départ volontaire, préretraite, et plan d'adaptation des effectifs	420	470

7.e PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Plans de fidélisation, de rémunération et d'intéressement en actions

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs différents produits de rémunération à base d'actions :

- des plans de rémunération à long terme payés en espèces indexés sur le cours de l'action BNP Paribas, principalement pour les collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe ;
- jusqu'en 2012, un Plan Global d'Intéressement en Actions intégrant :
 - des plans d'actions de performance,
 - des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Rémunération variable différée versée en espèces indexées sur le cours de l'action

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en espèces indexées sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

Rémunération variable à compter de l'exercice 2009 pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances du 13 décembre 2010, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de

l'entreprise. Ce périmètre d'application était différent en 2009 puisqu'il concernait principalement les professionnels de marché.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes versées le seront notamment en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas. En outre, conformément à l'arrêté du 13 décembre 2010, depuis 2011, une partie des rémunérations variables attribuées durant l'année au titre de la performance de l'exercice antérieur est également indexée sur l'action BNP Paribas et versée aux bénéficiaires dans le courant de l'année d'attribution.

Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont tout ou en partie versés en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription d'actions ont été attribués par BNP Paribas et BNL à certains collaborateurs du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales.

À compter de 2006 et jusqu'en 2012, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions de performance.

Le prix d'exercice des plans d'options de souscription, déterminé lors de chaque émission, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005.

En ce qui concerne les plans d'actions de performance, jusqu'en 2008, la période d'acquisition était de 2 ou 4 ans selon les cas. Les actions de performance attribuées entre 2009 et 2012 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions de performance est de deux ans pour les collaborateurs exerçant leur activité en France.

À compter de 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire a été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires.

Concernant les actions de performance attribuées jusqu'en 2011, la condition de performance à laquelle est sujette une fraction de ces actions porte sur le résultat par action du Groupe.

En 2012, seules des actions de performance ont été attribuées. La condition de performance retenue a été modifiée et est désormais similaire à celle retenue par le passé pour les plans de stock-options. Ainsi, cette condition s'apprécie au regard de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank.

Dans le cadre des plans d'options mis en place entre 2003 et 2011, à 6 reprises sur 29 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre. Concernant les plans d'actions de performance attribuées entre 2009 et 2012, à 3 reprises sur 9 mesures la condition de performance n'a pas été atteinte, entraînant la perte de la fraction conditionnelle correspondante.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

► CHARGE REPRÉSENTÉE PAR LES PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Charge <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013			Exercice 2012
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions de performance	Plans de rémunération variable différée	Charge totale
Plans de rémunération différée antérieurs	-	-	128	128
Plans de rémunération différée de l'exercice	-	-	256	256
Plan global d'intéressement en actions	15	33	-	48
TOTAL	15	33	384	432
				526

Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions de performance attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de Bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la

charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte-Carlo a également été retenue.

La dernière attribution de stock-options a été réalisée en 2011.

Valorisation des actions de performance

La valeur unitaire des actions de performance retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

Les actions de performance attribuées en 2012, selon qu'elles étaient ou non soumises à une condition de performance, ont été valorisées entre 28,47 et 33,45 euros pour les attributions aux collaborateurs exerçant leur activité en France et entre 27,46 et 32,36 euros pour les attributions aux collaborateurs exerçant leur activité hors de France.

	Exercice 2012 Plan attribué le 6 mars 2012	
	acquis le 9 mars 2015	acquis le 7 mars 2016
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	37,20	37,20
Date de disponibilité	09/03/2017	07/03/2016
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	3,23 %	3,23 %
Taux d'intérêt sans risque	1,53 %	1,33 %
Taux de perte des droits	2,00 %	2,00 %

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2013 sont décrites dans les tableaux ci-après :

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Caractéristiques du plan			Options en vie à la fin de la période	
				Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'options ⁽¹⁾	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNL ⁽³⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	61,888	4 856	0,8
BNP Paribas SA ⁽²⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	48,15	911 947	0,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	73,40	3 351 968	0,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	80,66	3 176 655	1,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	76,57	353 702	1,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	64,47	3 570 429	2,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	06/04/2009	1 397	2 376 600	08/04/2013	05/04/2017	35,11	1 614 086	3,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	2 258 370	4,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	04/03/2011	1 915	2 296 820	04/03/2015	04/03/2019	56,45	2 199 380	5,2
TOTAL DES OPTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE							17 441 393	

- (1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002, et des détachements d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenus le 7 mars 2006 et le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.
- (2) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro STOXX Bank, pendant la période d'indisponibilité.
En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :
- 50,55 euros pour 3 080 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période ;
- 77,06 euros pour 149 224 options du plan du 5 avril 2006 en vie en fin de période.
- (3) À la suite de la fusion intervenue le 1er octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.

► PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période ⁽²⁾
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	06/04/2009	2 247	359 930	10/04/2012	10/04/2014	663
BNP Paribas SA	06/04/2009	1 686	278 325	08/04/2013	08/04/2013	679
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 536	510 445	05/03/2013	05/03/2015	560
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 661	487 570	05/03/2014	05/03/2014	409 449
BNP Paribas SA	04/03/2011	2 574	541 415	04/03/2014	04/03/2016	523 280
BNP Paribas SA	04/03/2011	2 743	499 035	04/03/2015	04/03/2015	472 479
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 610	1 072 480	09/03/2015	09/03/2017	1 043 745
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 755	849 455	07/03/2016	07/03/2016	813 765
TOTAL DES ACTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE						3 264 620

(1) La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

(2) Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009.

Mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance au cours des deux derniers exercices

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
OPTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	25 458 221	59,24	27 509 625	58,67
Options exercées pendant la période	(2 900 848)	37,16	(581 181)	36,07
Options devenues caduques pendant la période	(5 115 980)	-	(1 470 223)	-
OPTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	17 441 393	63,11	25 458 221	59,24
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	12 983 643	66,31	18 605 666	63,55

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2013 s'élève à 46,25 euros (contre 41,99 euros en 2012).

➤ **PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE**

	Exercice 2013	Exercice 2012
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
ACTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	4 127 061	2 633 568
Actions attribuées pendant la période	-	1 921 935
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(676 025)	(351 808)
Actions devenues caduques pendant la période	(186 416)	(76 634)
ACTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	3 264 620	4 127 061

➤ **SOUSCRIPTION OU ACHAT D'ACTIONS PAR LE PERSONNEL DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE**

	Exercice 2012
Date de l'annonce du plan	3 mai 2012
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (<i>en euros</i>)	30,15
Nombre d'actions émises	4 289 709
Prix de souscription (<i>en euros</i>)	25,00
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	1,67 %
Taux d'emprunt 5 ans <i>in fine</i>	7,52 %
Juste valeur de l'incessibilité	29,00 %

En 2013, il n'y a pas eu de plan de souscription ou d'achat d'actions réservé au personnel dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

Note 8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

► ACTIONS ÉMISES PAR BNP PARIBAS DÉTENUES PAR LE GROUPE

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction ⁽¹⁾		Total	
	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2011	15 964 748	559	(6 080 030)	(184)	9 884 718	375
Acquisitions effectuées	1 743 249	58			1 743 249	58
Cessions effectuées	(1 823 004)	(59)			(1 823 004)	(59)
Actions remises au personnel	(352 306)	(15)			(352 306)	(15)
Réduction de capital	(12 034 091)	(378)			(12 034 091)	(378)
Autres mouvements	(920)	-	4 714 581	126	4 713 661	126
Actions détenues au 31 décembre 2012	3 497 676	165	(1 365 449)	(58)	2 132 227	107
Acquisitions effectuées	2 646 201	119			2 646 201	119
Cessions effectuées	(2 639 701)	(117)			(2 639 701)	(117)
Actions remises au personnel	(676 025)	(29)			(676 025)	(29)
Autres mouvements	(29 209)	-	989 869	36	960 660	36
Actions détenues au 31 décembre 2013	2 798 942	138	(375 580)	(22)	2 423 362	116

(1) Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2013, le Groupe BNP Paribas était acheteur net de 2 423 362 actions BNP Paribas représentant 116 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2011, BNP Paribas SA avait racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 12 034 091 actions, à un cours moyen de 31,39 euros, en vue de les annuler. Celles-ci ont été annulées conformément à la décision du Conseil d'administration du 14 décembre 2012.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 2 646 201 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2013 au prix moyen de 45,03 euros et 2 639 701 actions ont été vendues au prix moyen de 45,17 euros. Au 31 décembre 2013, 156 332 titres représentant 8,4 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, 676 025 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1

Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En janvier 2003, le Groupe avait effectué une émission de 700 millions d'euros de preferred shares de droit américain sans droit de vote.

Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas avait été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui avaient la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offraient aux souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. Les titres pouvaient être remboursés à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Cette émission a fait l'objet d'un remboursement au cours de l'exercice 2013.

Au cours de l'exercice 2012 une émission perpétuelle de même nature que celle précédemment décrite d'un montant de 660 millions d'euros avait également fait l'objet d'un remboursement.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant dix ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. À l'issue de cette période de dix ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

En octobre 2012, l'émission de 2003 a été rachetée à hauteur de 45 millions d'euros. En mars 2013, le solde de l'émission a été remboursé.

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%	10 ans TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2013			40⁽³⁾		

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

(3) Après application du pourcentage d'intégration de Cofinoga.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de

cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

Le 11 septembre 2013, à sa première date de call, une émission de septembre 2008 a été remboursée, pour un montant de 650 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 8,667 %.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Juin 2005	USD	1 070	semestrielle	5,186 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680 %
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875 % 6 ans	4,875 %
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25 % 6 ans	6,250 %
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73 % 10 ans	Euribor 3 mois + 1,690 %
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130 %
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45 % 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,945 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810 %
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019 % 10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5 % 5 ans	6,50 %
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 % 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750 % 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028 % 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2013		6 614⁽¹⁾			
EN CONTREVALEUR EURO HISTORIQUE					

(1) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2013, le Groupe BNP Paribas détenait 15 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros)⁽²⁾	4 580	6 282
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 241 250 435	1 214 528 487
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	2 957 952	2 083 716
Plan d'option de souscription d'actions ⁽³⁾	416 584	-
Plan d'actions de performance ⁽³⁾	2 541 368	2 054 507
Plan d'achat d'actions	-	29 209
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 244 208 387	1 216 612 203
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	3,69	5,17
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	3,68	5,16

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

(3) Cf. note 7.e pour la description des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance.

Le dividende par action versé en 2013 au titre du résultat de l'exercice 2012 s'est élevé à 1,50 euro contre 1,20 euro versé en 2012 au titre du résultat de l'exercice 2011.

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Biztosito Magyarorszag Zrt	Hongrie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Colombia Seguros Generales	Colombie	IG (3)	100%	100%	D1	ME*	100%	100%	
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Brésil	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Forsakring AB	Suède	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi	Turquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Holdings Inc.	États-Unis								S3
Cardif Insurance Company	Russie	IG (3)	100%	100%	D1	ME*	100%	100%	
Cardif I-Services	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Leven	Belgique	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Life Insurance Co. Ltd.	Rép. de Corée	IG (3)	85,0%	85,0%		IG (3)	85,0%	85,0%	
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG (3)	66,7%	55,3%	V1	IG (3)	66,7%	51,1%	
Cardif Lux Vie (succ. France)	France				S1	IG (3)	100%	51,1%	
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Nordic AB	Suède	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Pologne	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Seguros SA	Argentine	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
CB (UK) Ltd. (Fonds C)	Royaume-Uni	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Darnell Ltd.	Irlande	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
F&B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
Financial Telemarketing Services Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
GIE BNPParibas Cardif	France	IG (3)	100%	99,0%		IG (3)	100%	99,0%	
Luizaseg	Brésil	ME*	50,0%	50,0%		ME*	50,0%	50,0%	
Natio Assurance	France	ME*	50,0%	50,0%		ME*	50,0%	50,0%	
NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Pocztylion Arka Powszechnie Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne	ME	33,3%	33,3%		ME	33,3%	33,3%	
Poistovna Cardif Slovakia A.S	Slovaquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Portes de Claye SCI	France	ME	45,0%	56,9%	V2	ME	45,0%	57,2%	E3
Rueil Caudron SCI	France								S3
SCOO SCI	France	ME	46,4%	58,0%	V2	ME	46,4%	58,3%	E1
State Bank of India Life Insurance Company Ltd.	Inde	ME	26,0%	26,0%		ME	26,0%	26,0%	
Structures Ad Hoc									
Odyssee SCI	France	IG (3)	-	-		IG (3)	-	-	
Wealth Management									
Bank Insinger de Beaufort NV	Pays-Bas	IG	63,0%	63,0%		IG	63,0%	63,0%	
Bank Insinger de Beaufort NV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	63,0%		IG	100%	63,0%	
Bank Insinger de Beaufort Safe Custody NV	Pays-Bas								S3
BNPParibas Espana SA	Espagne	IG	99,6%	99,6%		IG	99,6%	99,6%	
BNPParibas Wealth Management	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Wealth Management (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Wealth Management (succ. Singapour)	Singapour	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Wealth Management Monaco	Monaco	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Conseil Investissement SNC	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Fundamentum Asset Management (FAM)	Luxembourg								S3
Insinger de Beaufort Asset Management AG	Suisse								S3
Insinger de Beaufort Asset Management NV	Pays-Bas								S3

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Insinger de Beaufort Associates BV	Pays-Bas								S3
Insinger de Beaufort Consulting BV	Pays-Bas								S3
Klein Haneveld Consulting BV	Pays-Bas								S3
Sodeji Holding AG	Suisse								S3
Investment Partners									
Alfred Berg Administration A/S	Danemark				S2	IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Danemark)	Danemark	IG	100%	98,3%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Finlande	IG	100%	98,3%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	98,3%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Asset Management Services AB	Suède								S4
Alfred Berg Fonder AB	Suède	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Fondsmæglerelskab A/S	Danemark				S2	IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Forvaltning AS	Norvège				S4	IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Finlande	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Rahastoyhtio Oy (ex-Alfred Berg Funds)	Finlande	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
Antin Infrastructure Partners	France								S2
Arnhem Investment Management Pty Ltd.	Australie				S3	ME	40,0%	36,2%	
Banco Estado Administradora General de Fondos	Chili	ME*	50,0%	49,1%	V1	ME*	50,0%	45,3%	
BNPParibas Asset Management SAS	France	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
BNPParibas Asset Management SAS (succ. Autriche)	Autriche	IG	100%	98,3%		IG	100%	90,5%	
BNPParibas Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100%	99,6%	V1	IG	100%	97,6%	
BNPParibas Asset Management Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Asset Management India Private Ltd.	Inde	ME*	100%	98,3%	V1	ME*	100%	90,5%	
BNPParibas Asset Management Uruguay SA	Uruguay								S3
BNPParibas Clean Energy Partners GP Ltd.	Royaume-Uni				S2	ME*	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners	France	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners Asia Ltd.	Hong Kong	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners (Australia) Ltd.	Australie	ME*	100%	98,3%	V1&D1	IG	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners (Australia) Holdings Pty Ltd.	Australie	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners BE Holding	Belgique	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners Belgium	Belgique	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners Belgium (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	98,3%		IG	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners Funds (Nederland) NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners Japan Ltd.	Japon	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners Latam SA	Mexique	ME*	99,0%	97,3%	V1	ME*	99,0%	89,6%	E1
BNPParibas Investment Partners Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	98,0%	V1	IG	99,7%	90,2%	
BNPParibas Investment Partners Netherlands NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners Singapore Ltd.	Singapour	ME*	100%	98,3%	V1	ME*	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA	Italie	IG	100%	99,7%	V1	IG	100%	98,4%	
BNPParibas Investment Partners UK Holdings Ltd	Royaume-Uni								S3
BNPParibas Investment Partners UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	
BNPParibas Investment Partners USA Holdings Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Private Equity	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
CamGestion	France	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Fauchier General Partner Ltd.	Guernesey			S2	IG	100%	90,5%		
Fauchier Partners Asset Management Ltd.	Guernesey			S2	IG	100%	90,5%		
Fauchier Partners Corporation	États-Unis			S2	IG	100%	90,5%		
Fauchier Partners International Ltd.	Bermudes			S2	IG	100%	90,5%		
Fauchier Partners Ltd.	Royaume-Uni			S2	IG	100%	90,5%		
Fauchier Partners LLP	Royaume-Uni			S2	IG	87,2%	79,0%	V4	
Fauchier Partners Management Company Ltd.	Royaume-Uni			S2	IG	100%	90,5%		
Fauchier Partners Management Ltd.	Guernesey			S2	IG	100%	90,5%		
Fauchier Partners SAS	France			S2	IG	100%	90,5%		
Fischer Francis Trees & Watts Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Fischer Francis Trees & Watts Singapore Ltd.	Singapour							S4	
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	98,3%	V1	ME*	100%	90,5%	D1
Fund Channel	Luxembourg	ME*	50,0%	49,1%	V1	ME*	50,0%	45,2%	
FundQuest Advisor (ex-FundQuest)	France	ME*	100%	98,3%	V1&D1	IG	100%	90,5%	
FundQuest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	ME*	100%	98,3%	E2				
FundQuest UK Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	98,3%	V1&D1	IG	100%	90,5%	
Haitong - Fortis Private Equity Fund Management Co. Ltd.	Chine	ME	33,0%	32,4%	V1	ME	33,0%	29,9%	
HFT Investment Management Co Ltd. (Groupe)	Chine	ME	49,0%	48,2%	V1	ME	49,0%	44,4%	
Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni								S3
PT. BNPParibas Investment Partners	Indonésie	IG	99,0%	97,3%	V1	IG	99,0%	89,6%	
Shinan BNPParibas Asset Management Co Ltd.	Rép. de Corée	IP	35,0%	34,4%	V1	IP	35,0%	31,7%	
THEAM	France	IG	100%	98,3%	V1	IG	100%	90,6%	
TKB BNPParibas Investment Partners Holding BV	Pays-Bas	ME	50,0%	49,1%	V1	ME	50,0%	45,3%	
Securities Services									
BNPParibas Dealing Services (ex-BNP Paribas Fin' AMS)	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100%	100%	E2	(1)		
BNPParibas Dealing Services Asia Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
BNPParibas Financial Services LLC	États-Unis				S3	ME*	100%	100%	
BNPParibas Fund Services Australasia Pty Ltd.	Australie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Fund Services Australasia Pty Ltd. (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Fund Services Dublin Ltd.	Irlande	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPParibas Fund Services France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Fund Services Securities Pty	Australie				S1	IG	100%	100%	
BNPParibas Securities Services - BP2S	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Australie)	Australie	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Belgique)	Belgique	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Grèce)	Grèce	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%

Mouvements de périmètre**Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Ile de Man)	Ile de Man	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Irlande)	Irlande	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Italie)	Italie	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Jersey)	Jersey	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	(1)	100%	100%	E2			
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Pologne)	Pologne	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Portugal)	Portugal	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Singapour)	Singapour	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Suisse)	Suisse	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Securities Services (Holdings) Ltd.	Jersey				S4	IG	100%	100%	
BNPParibas Sundaram GSD Private Ltd.	Inde	ME*	51,0%	51,0%		ME*	51,0%	51,0%	E1
BNPParibas Trust Company (Guernesey) Ltd.	Guernesey				S4	ME*	100%	100%	
Services Immobiliers									
Asset Partners (ex-Asset Partenaires)	France	IG	100%	96,8%		IG	100%	96,8%	
Atisreal Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Auguste Thouard Expertise	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Immobilier Résidentiel	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Immobilier Résidentiel Promotion Ile-de-France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée	France								S4
BNPParibas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes	France								S4
BNPParibas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest	France								S4
BNPParibas Immobilier Résidentiel Residences Services	France								S4
BNPParibas Immobilier Résidentiel Residences Services BSA	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Immobilier Résidentiel Residences Services Sofiane	France								S4
BNPParibas Immobilier Résidentiel Service Clients	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Immobilier Résidentiel V2i	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Émirats Arabes Unis	IG	49,0%	49,0%		IG	49,0%	49,0%	
BNPParibas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Advisory & Property Management Poland SP ZOO	Pologne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 105 Sociétés de Construction de Vente dont 94 en intégration globale et 11 en intégration proportionnelle
D3 Le groupe Klépierre était consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe BNPParibas jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe, il est désormais consolidé par mise en équivalence (cf. note 8.d).
D4 Le groupe TEB, consolidé auparavant par intégration proportionnelle dans les comptes du Groupe BNPParibas, est consolidé par intégration globale au 31 décembre 2013 (cf. note 8.d).

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière
(2) Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPParibas Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	E3				
BNPParibas Real Estate Advisory Spain SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic SRO	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd.	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd.	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Consult France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Facilities Management Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Financial Partner	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Hotels France	France	IG	100%	96,5%	V1	IG	100%	96,1%	
BNPParibas Real Estate & Infrastructure Advisory Service Private Ltd.	Inde				S2	IG	71,1%	71,1%	
BNPParibas Real Estate Investment Management	France	IG	96,8%	96,8%		IG	96,8%	96,8%	
BNPParibas Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%	E3				
BNPParibas Real Estate Investment Management Italy	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Investment Management UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Investment Services	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Italy SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Jersey Ltd.	Jersey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Property Development Italy SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Property Development UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Property Management Belgium	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Property Management France SAS	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Property Management Italy Srl	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Real Estate Transaction France	France	IG	96,5%	96,5%	V1	IG	96,4%	96,1%	
BNPParibas Real Estate Valuation France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
FG Ingenierie et Promotion Immobilière	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
European Direct Property Management SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Immobilier des Bergues	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Meunier Hispania	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Partner's & Services	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Pyrotex GB 1 SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Pyrotex SARL	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
S.C BNPParibas Real Estate Advisory SA	Roumanie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Sesame Conseil SAS	France				S4	IG	95,3%	95,3%	
Siege Issy	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Weatheralls Consultancy Services Ltd.	Royaume-Uni								S1

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Structures Ad Hoc									
San Basilio 45 SRL	Italie	IG	-	-	E2				
Sociétés de Construction de Vente	France	IG/ IP	D2	-	-	IG/ IP	D2	-	E1
Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	-	-	E1				
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E1
Via Crespi 26 SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Corporate and Investment Banking									
France									
BNPParibas Arbitrage	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Arbitrage (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Equities France	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Esomet	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Laffitte Participation 22	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Parifergie	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Parilase	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Taibout Participation 3 SNC	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Europe									
Alpha Murcia Holding BV	Pays-Bas	ME*	100%	99,9%	V1	ME*	100%	74,9%	E2
BNPParibas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Bank NV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Commodity Futures Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Emission-und Handel. GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Ireland	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Net Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E1
BNPParibas UK Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Vartry Reinsurance Ltd.	Irlande	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
BNPParibas ZAO	Russie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP PUK Holding Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Camomile Investments UK Ltd.	Royaume-Uni								S3
Fidex Holdings Ltd.	Royaume-Uni								S3
GreenStars BNPParibas	Luxembourg	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E1
Harewood Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Hime Holding 1 SA	Luxembourg	ME	26,4%	26,4%	E3				
Hime Holding 2 SA	Luxembourg	ME	21,0%	21,0%	E3				
Hime Holding 3 SA	Luxembourg	ME	20,6%	20,6%	E3				
Landspire Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%	V1	IG	100%	53,4%	
SC Nueva Condo Murcia SL	Espagne	ME*	100%	99,9%	V1	ME*	100%	74,9%	E2
Utexam Logistics Ltd.	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Utexam Solutions Ltd.	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Verner Investissements (Groupe)	France	ME	40,0%	50,0%		ME	40,0%	50,0%	
Amériques									
ACG Capital Partners II LLC	États-Unis								S1
Banco BNPParibas Brasil SA	Bésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banexi Holding Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Canada	Canada	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Capital Corporation Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Capital Services Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Capstar Partners Inc.	États-Unis								S4
BNPParibas Colombia Corporation Financiera SA	Colombie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E1
BNPParibas Energy Trading Canada Corp	Canada	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
BNPParibas Energy Trading GP	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Energy Trading Holdings, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Energy Trading LLC	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas FS LLC	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Leasing Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Mortgage Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas North America Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Prime Brokerage Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	Îles Cayman	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas RCC Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Camomile Ulster Investments (UK) Ltd.	Îles Cayman								S3
Capstar Partners LLC	États-Unis								S4
CooperNeff Group Inc.	États-Unis			S3	IG	100%	100%		
Cronos Holding Company Ltd. (Groupe)	Bermudes	ME	30,1%	30,0%	V1	ME	30,1%	22,5%	
FB Transportation Capital LLC	États-Unis	IG	100%	99,9%	V1	IG	100%	74,9%	
Fortis Funding LLC	États-Unis	IG	100%	99,9%	V1	IG	100%	74,9%	
French American Banking Corporation - F.A.B.C.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
FSI Holdings Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Paribas North America Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Petits Champs Participações e Serviços SA	Brésil			S4	IG	100%	100%		
RFH Ltd.	Bermudes			S2	ME*	100%	74,7%		
SDI Media Central Holdings Corp.	États-Unis			S2	ME*	100%	100%		
TAP Ltd	Bermudes								S2
TCG Fund I, LP	Îles Cayman	IG	99,7%	99,6%	V1	IG	99,7%	74,7%	
Via North America, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Asie - Océanie									
ACG Capital Partners Singapore Pte. Ltd	Singapour	IP	50,0%	50,0%		IP	50,0%	50,0%	
BNP Pacific (Australia) Ltd.	Australie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas (China) Ltd.	Chine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Arbitrage (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Finance (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas India Holding Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
BNP Paribas India Solutions Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Japan Ltd.	Japon	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
BNP Paribas Principal Investments Japan Ltd.	Japon	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities India Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%	V1	IG	100%	95,2%	V1
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	Japon	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Ltd.	Taiwan	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	Rép. de Corée	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SJ Ltd. (ex-BNP Paribas Securities (Japan) Ltd.)	Hong Kong	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
BNP Paribas SJ Ltd. (succ. Japon)	Japon	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BPP Holdings Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
PT Bank BNP Paribas Indonesia	Indonésie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonésie	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	

Mouvements de périmètre**Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Moyen-Orient									
BNP Paribas Investment Company KSA	Arab. Saoudite	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Afrique									
BNP Paribas Cadiz Stockbroking	Afrique du Sud	ME*	60,0%	60,0%	E1				
Structures Ad Hoc									
54 Lombard Street Investments Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
Alamo Funding II Inc.	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E1
Alandes BV	Pays-Bas				S3	IG	-	-	
Alectra Finance PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Antin Participation 8	France	IG	-	-		IG	-	-	
APAC NZ Holdings Ltd.	Nlle Zélande								S3
Aquarius Capital Investments Ltd.	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
ARV International Ltd.	Îles Cayman								S3
Astir BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Atargatis	France	IG	-	-		IG	-	-	
Aura Capital Investment SA	Luxembourg								S1
Austin Finance	France	IG	-	-		IG	-	-	
Black Kite Investment Ltd.	Irlande								S1
BNP Paribas Complex Fundo de Investimento Multimercado	Brésil				S3	IG	-	-	
BNP Paribas EQD Brazil Fund Fundo Invest Multimercado	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas Finance Inc.	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas International Finance Dublin (ex-Fortis International Finance (Dublin))	Irlande	IG	-	-	E1				
BNP Paribas Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-	E2				
BNP Paribas Investments N°2 Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-	E2				
BNP Paribas Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Adonis LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Brookfin LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Brookline Cre LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG BMC Select LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG CB Lender LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG CT Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Freedom Communications LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Lake Butler LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Legacy Cabinets LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Mark IV LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Master LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG SDI Media Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-	E2				
BNP Paribas VPG Medianews Group LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG MGM LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Modern Luxury Media LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Northstar LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG PCMC LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Reader's Digest Association LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG RHI Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG SBX Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 105 Sociétés de Construction de Vente dont 94 en intégration globale et 11 en intégration proportionnelle
D3 Le groupe Klépierre était consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe, il est désormais consolidé par mise en équivalence (cf. note 8.d).
D4 Le groupe TEB, consolidé auparavant par intégration proportionnelle dans les comptes du Groupe BNP Paribas, est consolidé par intégration globale au 31 décembre 2013 (cf. note 8.d).

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière
(2) Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	31 décembre 2013			31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas VPG Semigroup LLC	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-	
BNP Paribas VPG Titan Outdoor LLC	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-	
Boug BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-	
Crossen SARL	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-	E1
Compagnie Investissement Italiens SNC	France	IG	-	-	IG	-	-	
Compagnie Investissement Opéra SNC	France	IG	-	-	IG	-	-	
Delphinus Tiri 2010 SA	Luxembourg							S1
Epsom Funding Ltd.	Îles Cayman							S2
Euraussie Finance SARL	Luxembourg							S3
Fidex Ltd.	Royaume-Uni							S3
Financière des Italiens	France	IG	-	-	IG	-	-	
Financière Paris Haussmann	France	IG	-	-	IG	-	-	
Financière Taitbout	France	IG	-	-	IG	-	-	
Grenache et Cie SNC	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-	
Harewood Financing Limited	Royaume-Uni	IG	-	-	IG	-	-	E3
Harewood Investments N°5 Ltd.	Îles Cayman				S1	IG	-	-
Harewood Investments N°7 Ltd.	Îles Cayman				S1	IG	-	-
Harewood Investments N°8 Ltd.	Îles Cayman				S1	IG	-	-
Iliad Investments PLC	Irlande							S3
Leveraged Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-	
Liquidity Ltd.	Îles Cayman							S3
Madison Arbor LLC	États-Unis	IG	-	-	E2			
Marc Finance Ltd.	Îles Cayman	IG	-	-	IG	-	-	
Méditerranée	France	IG	-	-	IG	-	-	
Omega Capital Investments PLC	Irlande	IG	-	-	IG	-	-	
Omega Capital Europe PLC	Irlande				S3	IG	-	-
Omega Capital Funding Ltd.	Irlande	IG	-	-	IG	-	-	
Optichamps	France	IG	-	-	IG	-	-	
Participations Opéra	France	IG	-	-	IG	-	-	
Reconfiguration BV	Pays-Bas							S3
Renaissance Fund III	Japon				S1	ME*	-	-
Ribera del Loira Arbitrage	Espagne	IG	-	-	IG	-	-	
Royale Neuve I Sarl	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-	
Royale Neuve II Sarl	Luxembourg				S3	IG	-	-
Royale Neuve V Sarl	Luxembourg							S3
Royale Neuve VI Sarl	Luxembourg	IG	-	-	E1			S3
Royale Neuve VII Sarl	Luxembourg				S3	IG	-	-
Royale Neuve Finance Sarl	Luxembourg							S3
Royale Neuve Investments Sarl	Luxembourg							S1
Scaldis Capital (Ireland) Ltd.	Irlande	IG	-	-	IG	-	-	
Scaldis Capital Ltd.	Jersey	IG	-	-	IG	-	-	
Scaldis Capital LLC	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-	
Smalt	Luxembourg				S4	IG	-	-
Stradios FCP FIS	Luxembourg							S3
Sunny Funding Ltd.	Îles Cayman							S3
Tender Option Bond Municipal program	États-Unis	ME*	-	-	ME*	-	-	D1
Thunderbird Investments PLC	Irlande							S3
VPG SDI Media LLC (ex-BNP Paribas VPG SDI Media LLC)	États-Unis	ME	-	-	S2	IG	-	-

Mouvements de périmètre**Entrées (E) de périmètre**

E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)

E2 Création d'entité

E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable

S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)

S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire

V2 Cession partielle

V3 Dilution

V4 Relution

Dénomination	Pays	31 décembre 2013			31 décembre 2012				
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Autres Activités									
Private Equity (BNP Paribas Capital)									
Cobema	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,0%	97,0%	V1	IG	96,9%	96,9%	
Erbe	Belgique				S2	ME	42,5%	42,5%	
Fortis Private Equity Belgium NV	Belgique	IG	100%	99,9%	V1	IG	100%	74,9%	
Fortis Private Equity Expansion Belgium NV	Belgique	IG	100%	99,9%	V1	IG	100%	74,9%	
Fortis Private Equity France Fund	France				S3	IG	99,9%	75,0%	
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	Belgique	IG	100%	99,9%	V1	IG	100%	74,9%	
Gepeco	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Sociétés Immobilières d'Exploitation									
Antin Participation 5	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Ejesur SA	Espagne	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Foncière de la Compagnie Bancaire SAS	France								S4
Société Immobilière Marché Saint-Honoré	France	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
Société d'Études Immobilières de Constructions - Setic	France								S4
Société Marloise Participations	France				S4	IG	100%	100%	E1
Sociétés de portefeuille et autres filiales									
BNL International Investment SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Home Loan SFH	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc	IG	100%	96,7%		IG	100%	96,7%	
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
BNP Paribas Public Sector SCF	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas SB Re	Luxembourg	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Financière BNP Paribas	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Omniium de Gestion et de Développement Immobilier - OGD	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%	V1	IG	100%	53,4%	
Sagip	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Bail 2	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Entreprises	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
UCB Locabil Immobilier 2	France								S3
Structures Ad Hoc									
BNP Paribas Capital Trust LLC 6	États-Unis				S1	IG	-	-	
BNP Paribas Capital Preferred LLC 6	États-Unis				S1	IG	-	-	
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	États-Unis				S3	IG	-	-	
Klépierre									
Klépierre SA (Groupe)	France	ME	21,8%	21,7%	V2	ME	22,4%	22,3%	D3

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

D2 105 Sociétés de Construction de Vente dont 94 en intégration globale et 11 en intégration proportionnelle

D3 Le groupe Klépierre était consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe, il est désormais consolidé par mise en équivalence (cf. note 8.d).

D4 Le groupe TEB, consolidé auparavant par intégration proportionnelle dans les comptes du Groupe BNP Paribas, est consolidé par intégration globale au 31 décembre 2013 (cf. note 8.d).

Périmètre de consolidation prudentiel

(1) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 41 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(2) Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

(3) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

8.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES DES FILIALES

➤ OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION INTERNE AYANT MODIFIÉ LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Cession d'actifs de succursales BNP Paribas Fortis aux succursales BNP Paribas SA situées sur le même territoire	-	-	(7)	7
Cession d'actifs de BNP Paribas SA à BNP Paribas Fortis	78	(83)	-	-
Cession interne de BNP Paribas Leasing Solutions par BNP Paribas SA à BGL BNP Paribas	-	-	18	(18)
Autres	-	-	(3)	-
TOTAL	78	(83)	8	(11)

➤ OPÉRATIONS D'ACQUISITION DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE OU DE CESSIION PARTIELLE AYANT MODIFIÉ LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
BNP Paribas Fortis				
BNP Paribas SA a acquis 25 % de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 99,93 %	911	(4 161)		
Autres				(4)
TOTAL	911	(4 161)	-	(4)

➤ ENGAGEMENTS DE RACHAT DE PARTICIPATION AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 773 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 133 millions d'euros au 31 décembre 2012. La variation de l'exercice s'explique essentiellement par la reconnaissance des engagements vis-à-vis des actionnaires minoritaires de TEB, constatés dans le cadre de la prise de contrôle présentée dans la note 8.d.

Galleries Lafayette a annoncé le 19 septembre 2012 son intention d'exercer son option de vente de sa participation dans LaSer au profit de BNP Paribas Personal Finance, en application de la convention d'actionnaires conclue avec son co-actionnaire. BNP Paribas a pris acte de cette décision. A ce jour, ni le prix, ni l'échéance ne sont déterminés.

8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTRÔLE

Opérations de l'exercice 2013

TEB Holding

Une modification du pacte d'actionnaires liant le Groupe BNP Paribas au groupe Colakoglu dans la holding de l'ensemble TEB, a été signée le 20 décembre 2013. Cette modification conduit à consolider l'ensemble TEB par intégration globale.

L'impact sur le compte de résultat du changement de méthode de consolidation s'élève à -2 millions d'euros. L'écart d'acquisition sur l'ensemble TEB s'établit désormais à 708 millions de livres turques, soit 240 millions d'euros.

La prise de contrôle de l'ensemble TEB a eu pour conséquence d'augmenter de 5,9 milliards d'euros le bilan du Groupe, notamment les postes de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 4,1 milliards d'euros et de « Dettes envers la clientèle » pour 3,5 milliards d'euros.

Le groupe Colakoglu conserve une option de vente lui permettant de céder sa participation dans TEB Holding, au Groupe BNP Paribas à la valeur de marché. Cette option inclut un prix minimum sur la participation historique du groupe Colakoglu atteignant 1,6 milliard de livres turques à compter du 1^{er} avril 2014.

Opérations de l'exercice 2012

Klépierre

BNP Paribas et Simon Property Group ont conclu le 14 mars 2012 un accord sur la cession par BNP Paribas d'un bloc représentant 28,7 % du capital de Klépierre. La cession a permis au Groupe de dégager une plus-value de 1 516 millions d'euros, dont 631 millions d'euros de résultat lié à la part conservée, auxquels s'ajoutent 227 millions d'euros de réévaluations d'opérations internes, l'ensemble étant comptabilisé en Gains nets sur autres actifs immobilisés. À l'issue de cette opération BNP Paribas détenait une participation de 22,7 % du capital de Klépierre réévaluée à 1 134 millions d'euros au 14 mars sur la base d'un cours de Bourse au jour de la transaction de 26,93 euros par titre.

La consolidation par mise en équivalence de Klépierre a conduit le Groupe à constater un écart d'acquisition négatif de 29 millions d'euros.

La perte de contrôle de Klépierre a eu pour conséquence notamment de réduire sensiblement le poste des immeubles de placement figurant au bilan du Groupe BNP Paribas. Cette opération s'est traduite globalement par une diminution de 10,4 milliards d'euros du bilan du Groupe.

8.e RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux ainsi que les informations sur base individuelle sont présentées dans le chapitre 2 *Gouvernance d'entreprise* du document de référence du Groupe.

► RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Exercice 2013	Exercice 2012
Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature		
due au titre de l'exercice	7 512 792 €	8 507 349 €
versée au cours de l'exercice	8 394 739 €	6 616 370 €
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	652 156 €	620 247 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies : valeur actualisée totale au terme des engagements	19,40 M€	19,01 M€
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	2 037 €	2 000 €
Prévoyance/couverture santé : primes versées par BNP Paribas dans l'année	24 184 €	23 429 €
Paiements à base d'actions		
Options de souscription d'actions		
valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
nombre d'options restantes au 31 décembre	1 322 380	1 887 974
Actions de performance		
valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
nombre d'actions restantes au 31 décembre	9 330	13 470
Rémunération variable pluri-annuelle		
juste valeur(*) à la date d'attribution	1 595 319 €	1 047 002 €

(*) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 1.i.

➤ JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le montant des jetons de présence versés à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2013 s'élève à 950 593 euros, contre 814 995 euros en 2012. La part versée en 2013 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 860 742 euros.

➤ RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

En euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	81 636	114 370
Jetons de présence (versés aux organisations syndicales)	112 352	82 058
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	1 831	1 833
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	720	738

➤ PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoints s'élève à 1 263 432 euros (2 700 091 euros au 31 décembre 2012). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

8.f RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent la part non éliminée des opérations réciproques qui concernent des entités consolidées par intégration proportionnelle sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Ils présentent également les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

► ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	11	47	53	130
Prêts	3 572	1 685	3 969	1 827
Titres	5	-	319	16
Opérations de location-financement	-	-	-	-
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	431	1	459	2
Actifs divers	13	58	6	128
TOTAL	4 032	1 791	4 806	2 103
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	60	512	25	726
Autres emprunts	311	2 525	121	1 861
Dettes représentées par un titre	62	-	66	-
Passifs divers	2	60	8	40
TOTAL	435	3 097	220	2 627
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	41	2 027	100	2 523
Engagements de garantie donnés	131	3	189	102
TOTAL	172	2 030	289	2 625

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

► ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	105	106	134	146
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	(1)	(37)	(4)	(28)
Commissions (produits)	13	382	18	351
<i>Commissions (charges)</i>	(37)	(12)	(57)	(15)
Prestations de services rendues	1	2	1	34
<i>Prestations de services reçues</i>	-	8	-	(63)
Loyers perçus	2	6	2	6
TOTAL	83	455	94	431

Entités du Groupe assurant la gestion de certains avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25 %.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Cardif, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2013, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 476 millions d'euros (3 420 millions d'euros au 31 décembre 2012). Le montant des prestations perçues (notamment des

frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de 2013 s'élève à 4 millions d'euros (4 millions d'euros au titre de 2012).

8.g ÉCHÉANCIER PAR MATURITÉ

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs et passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ». Les provisions techniques des sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

En millions d'euros, au 31 décembre 2013	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse et Banques centrales		101 066						101 066
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	671 687							671 687
Instruments financiers dérivés de couverture	8 426							8 426
Actifs financiers disponibles à la vente	17 283		12 627	11 003	13 908	58 783	89 809	203 413
Prêts et créances sur établissements de crédit	23	14 792	10 499	6 372	5 515	4 966	8 320	50 487
Prêts et créances sur la clientèle	-	51 285	47 560	50 229	73 107	191 812	203 168	617 161
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 657							3 657
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	229	888	4 549	4 215	9 881
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	701 076	167 143	70 686	67 833	93 418	260 110	305 512	1 665 778
Banques centrales		661						661
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	564 960		296	1 781	7 542	23 224	10 344	608 147
Instruments financiers dérivés de couverture	12 289							12 289
Dettes envers les établissements de crédit		14 914	21 229	18 130	9 155	20 007	1 586	85 021
Dettes envers la clientèle		357 409	106 414	35 444	25 550	22 864	10 222	557 903
Dettes représentées par un titre			14 979	43 686	49 236	46 675	28 931	183 507
Dettes subordonnées	1 722		68	585	714	7 002	1 937	12 028
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	924							924
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	579 895	372 984	142 986	99 626	92 197	119 772	53 020	1 460 480

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2012</i>	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse et Banques centrales		103 190						103 190
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	763 799							763 799
Instruments financiers dérivés de couverture	14 267							14 267
Actifs financiers disponibles à la vente	17 093		6 447	10 578	18 513	56 530	83 345	192 506
Prêts et créances sur établissements de crédit	26	10 414	7 387	3 013	3 848	6 413	9 305	40 406
Prêts et créances sur la clientèle	-	49 195	47 927	58 766	74 957	190 107	209 568	630 520
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 836							5 836
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	264	436	5 019	4 565	10 284
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	801 021	162 799	61 761	72 621	97 754	258 069	306 783	1 760 808
Banques centrales		1 532						1 532
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	661 995		353	1 585	5 356	24 842	9 492	703 623
Instruments financiers dérivés de couverture	17 286							17 286
Dettes envers les établissements de crédit		15 324	20 525	18 603	5 669	48 928	2 686	111 735
Dettes envers la clientèle		329 327	106 448	32 939	26 079	29 456	15 264	539 513
Dettes représentées par un titre			19 618	33 295	47 581	49 769	22 935	173 198
Dettes subordonnées	2 605		32	452	1 156	8 204	2 774	15 223
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 067							2 067
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	683 953	346 183	146 976	86 874	85 841	161 199	53 151	1 564 177

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 211 535 millions d'euros et 92 294 millions d'euros au 31 décembre 2013 (264 284 millions d'euros et 91 689 millions d'euros au 31 décembre 2012) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

8.h VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2013. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins

de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;

- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	Valeur de marché estimée 31 décembre 2013				Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2012	Valeur au bilan au 31 décembre 2012
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total			
ACTIFS FINANCIERS							
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	-	50 290	109	50 399	50 487	40 349	40 406
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g) ⁽¹⁾	3 655	41 587	557 833	603 075	591 962	608 252	603 524
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 5.j)	10 861	130	75	11 066	9 881	11 583	10 284
PASSIFS FINANCIERS							
Dettes envers les établissements de crédit (note 5.f)	-	85 090	-	85 090	85 021	112 599	111 735
Dettes envers la clientèle (note 5.g)	-	558 714	-	558 714	557 903	540 982	539 513
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	69 096	116 091	-	185 187	183 507	176 466	173 198
Dettes subordonnées (note 5.i)	3 774	7 672	-	11 446	12 028	14 862	15 223

(1) Hors location financement.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle classés en Niveau 3.

8.i PASSIF ÉVENTUEL : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Plusieurs banques algériennes et internationales, dont BNP Paribas El Djazair, filiale de BNP Paribas SA, font l'objet de poursuites pour des erreurs de traitement administratif de dossiers de commerce international. Mise en cause dans sept affaires pour infraction à la réglementation des changes devant les juridictions algériennes, BNP Paribas El Djazair a été condamnée en première instance à un total d'amendes de l'ordre de 200 millions d'euros, pour ensuite obtenir devant la cour d'appel trois relaxes dont l'une portant sur l'amende la plus significative de 150 millions d'euros, pendant que deux autres décisions d'appel intervenues en 2008, et une en 2009, ont confirmé à hauteur de 52 millions d'euros les condamnations de première instance. L'ensemble de ces arrêts a fait l'objet de pourvois en cassation qui sont suspensifs sous l'empire du droit algérien. BNP Paribas El Djazair continue à se défendre vigoureusement devant les juridictions algériennes pour voir reconnaître sa bonne foi vis-à-vis de l'administration qui n'a subi aucun préjudice.

Le 27 juin 2008, la République d'Irak a intenté une action en justice à New York à l'encontre d'environ 90 sociétés internationales ayant participé au programme « pétrole contre nourriture », dont BNP Paribas en sa qualité de teneur du compte « pétrole contre nourriture » pour le compte des Nations Unies. La plainte prétendait, notamment, que les défendeurs s'étaient entendus pour frauder le programme « pétrole contre nourriture », privant ainsi le peuple irakien de plus de 10 milliards de dollars d'aliments, de médicaments et autres fournitures humanitaires. La plainte prétendait également que BNP Paribas aurait agi en violation de ses supposées obligations fiduciaires et contractuelles au titre de l'accord de services bancaires entre BNP Paribas et l'Organisation des Nations Unies. La plainte a été déposée dans le cadre de la loi américaine RICO (Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act) qui prévoit le triplement des dommages et intérêts si de tels dommages et intérêts viennent à être accordés. Les défendeurs, dont BNP Paribas, ont déposé une demande d'irrecevabilité de l'ensemble de la plainte sur divers fondements juridiques. Le 6 février 2013, le juge fédéral américain a débouté la République d'Irak de sa réclamation avec préjudice (c'est-à-dire sans possibilité de réintroduire l'action). La République d'Irak a fait appel le 15 février 2013 devant la cour d'appel fédérale du deuxième circuit.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds

prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'État de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

D'autres litiges et enquêtes sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, devenu Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait actuellement plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre notamment d'Ageas et de BNP Paribas Fortis, dans le cadre de l'augmentation de capital de Fortis (aujourd'hui Ageas) réalisée en octobre 2007 pour l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V., ainsi que de la communication ultérieure relative à l'exposition aux subprimes. La Banque se défend vigoureusement dans ces procédures. Une décision judiciaire a récemment confirmé la condamnation d'Ageas pour mauvaise gestion en matière de communication durant cette période. Il ne peut être exclu que ces litiges ou enquêtes aient un impact sur BNP Paribas Fortis.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont la société ait connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ni du Groupe.

8.j HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2013 <i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
Émetteur	3 255	22 %	3 580	19 %	1 609	16 %	8 444	19 %
Filiales consolidées	8 237	54 %	9 815	52 %	7 983	78 %	26 035	58 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes dont								
Émetteur	271	0 %	1 908	10 %	146	1 %	2 325	5 %
Filiales consolidées	1 195	8 %	1 960	10 %	267	3 %	3 422	8 %
Total audit	12 958	84 %	17 263	91 %	10 005	98 %	40 226	90 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	24	0 %	61	0 %	7	0 %	92	0 %
Autres	2 328	16 %	1 652	9 %	158	2 %	4 138	10 %
Total autres prestations	2 352	16 %	1 713	9 %	165	2 %	4 230	10 %
TOTAL HONORAIRES	15 310	100 %	18 976	100 %	10 170	100 %	44 456	100 %

Au titre de l'exercice 2012 <i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
Émetteur	3 242	20 %	3 359	19 %	1 539	16 %	8 140	18 %
Filiales consolidées	8 801	55 %	9 391	54 %	7 393	79 %	25 585	60 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes dont								
Émetteur	1	0 %	564	3 %	93	1 %	658	2 %
Filiales consolidées	1 472	9 %	2 920	17 %	227	2 %	4 619	11 %
Total audit	13 516	84 %	16 234	93 %	9 252	99 %	39 002	91 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	97	0 %	77	0 %	-	0 %	174	0 %
Autres	2 518	16 %	1 183	7 %	77	1 %	3 778	9 %
Total autres prestations	2 615	16 %	1 260	7 %	77	1 %	3 952	9 %
TOTAL HONORAIRES	16 131	100 %	17 494	100 %	9 329	100 %	42 954	100 %

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 1 488 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013 (1 613 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012).

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes comprennent principalement des

diligences dans le cadre d'opérations financières, des travaux de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de dispositions réglementaires et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les métiers Titres et Gestion d'Actifs.

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention, d'une part, sur la note 3.g des notes annexes aux états financiers qui explique la constitution d'une provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines et, d'autre part, sur la note 1.a des notes annexes aux états financiers qui expose les changements de méthodes comptables relatifs à l'amendement de la norme IAS 19 (avantages au personnel) et à la norme IFRS 13 (évaluation de la juste valeur).

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes annexes 1.c.5, 3.f, 5.f et 5.g). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes annexes 1.c.5, 3.d et 5.c). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes annexes 1.b.4 et 5.o). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et principaux paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Impôts différés actifs

Votre société comptabilise des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes annexes 1.k, 3.h et 5.k). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes annexes 1.h, 2 et 7.b). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Damien Leurent

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Mazars

Hervé Hélias

5 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

5.1	Synthèse des risques annuels	227
	Risques résultant de l'activité du Groupe	227
	Principaux risques de l'année 2013	229
	Facteurs de risque	230
5.2	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	236
	Champ d'application	236
	Fonds propres [Audité]	241
	Exigences en fonds propres et actifs pondérés	244
	Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital	246
	Gestion du capital	248
5.3	Gestion des risques [Audité]	250
	Gouvernance	250
	Organisation de la fonction Risques	251
	Culture du risque	251
	Profil de risque	252
	Typologie des risques	253
	Tests de résistance	256
5.4	Risque de crédit	257
	Expositions au risque de crédit [Audité]	257
	Politique de gestion du risque de crédit [Audité]	259
	Diversification de l'exposition au risque de crédit [Audité]	262
	Actifs pondérés	264
	Risque de crédit : approche IRBA	266
	Risque de crédit : approche standard	279
	Expositions en défaut, provisions et coût du risque	281
	Créances restructurées	284
	Techniques de réduction du risque de crédit	285
5.5	Titrisation en portefeuille bancaire	287
	Méthodes comptables [Audité]	287
	Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation [Audité]	288
	Activité de BNP Paribas en matière de titrisation [Audité]	288
	Expositions titrisées	290
	Positions de titrisation	292
	Actifs pondérés	294

5.6	Risque de contrepartie	298
	Exposition au risque de contrepartie [Audité]	299
	Valeur exposée au risque par type d'approche	300
	Actifs pondérés	301
	Notionnel des instruments financiers dérivés	301
5.7	Risque de marché	302
	Risque de marché relatif aux activités de transactions sur instruments financiers	302
	Risque de marché relatif aux activités bancaires	311
5.8	Risques souverains [Audité]	316
5.9	Risque de liquidité et de refinancement [Audité]	319
	La politique de gestion du risque de liquidité	319
	Les dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité	320
	Présentation et évolution des indicateurs sur 2013	320
5.10	Risque opérationnel	325
	Politique de couverture et de réduction des risques [Audité]	325
	Approches retenues et périmètres respectifs	328
	Exposition au risque opérationnel	329
	Exigences en fonds propres	330
	Réduction du risque via les techniques d'assurance	330
5.11	Risque de non-conformité et de réputation [Audité]	331
5.12	Risques d'assurance [Audité]	331
	Dispositif de gestion des risques de BNP Paribas Cardif	331
	Risques de marché et de crédit	332
	Risques de souscription	335
Annexes :		337
	Annexe 1 : Expositions selon les recommandations du Conseil de stabilité financière	337
	Financement par titrisation pour compte propre	337
	Portefeuille de crédits sensibles	338
	Expositions aux ABS et CDOs immobiliers	339
	Expositions aux pays sous plan d'aide	340
	Annexe 2 : Informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »	340
	BNP Paribas Fortis	341
	BNL	342
	BancWest	343
	Personal Finance	344
	BGL BNP Paribas	345
	Groupe TEB	346
	Annexe 3 : Glossaire	347

Le troisième pilier de l'accord de Bâle relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier 1) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier 2) par un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur le champ d'application, les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, les procédures d'évaluation des risques et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres de l'établissement à son profil de risque.

Le chapitre 5 présente l'information relative aux risques du Groupe BNP Paribas et, à ce titre, il répond :

- aux exigences du titre IX de l'arrêté du 20 février 2007⁽¹⁾ relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement qui s'applique (cf. article 1) sur une base consolidée à BNP Paribas ;
- aux exigences des normes comptables relatives à la nature et à l'étendue des risques. Les informations présentées au titre du Pilier 3

ne sont pas soumises à un audit externe et n'ont donc pas fait l'objet de vérification par les Commissaires aux comptes du Groupe. Toutefois, certaines informations requises par les normes comptables IFRS 7, IFRS 4 et IAS 1 sont incluses dans ce chapitre et couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés. Ces informations sont identifiées par la mention « [Audité] » et doivent être lues comme faisant partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés ;

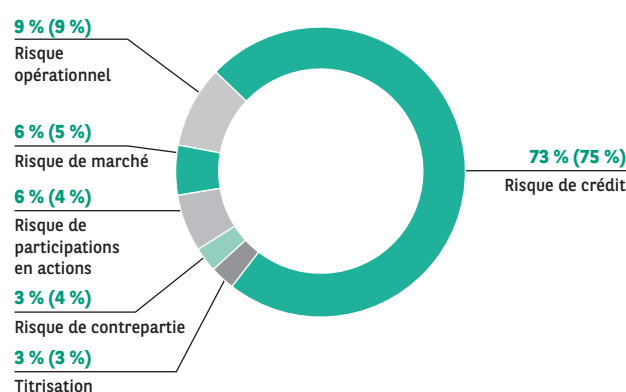
- à la volonté de satisfaire les besoins des investisseurs et analystes tels qu'exprimés dans le cadre d'une démarche suscitée par le Conseil de Stabilité Financière visant à améliorer l'information financière publiée par les institutions financières internationales (*Enhanced Disclosure Task Force*). BNP Paribas a mis en œuvre l'ensemble des recommandations qui pouvaient l'être dès 2012, puis en 2013 et répondra aux autres au cours des prochaines années en fonction de leur pertinence au cas d'espèce et de l'avancement de ses travaux.

5.1 Synthèse des risques annuels

RISQUES RÉSULTANT DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE AU 31 DÉCEMBRE 2013

► GRAPHIQUE N° 1 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE AU 31 DÉCEMBRE 2013(*)



Montant total : 560 Mds d'euros au 31 décembre 2013
(552 Mds d'euros au 31 décembre 2012)

(*) Les chiffres entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2012.

(1) Arrêté du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 20 février 2007, modifié par les arrêtés du 19 octobre 2007, du 11 septembre 2008, du 29 octobre 2009, du 25 août 2010, du 13 décembre 2010 et du 23 novembre 2011.

► TABLEAU N° 1 : ACTIFS PONDÉRÉS(*) PAR TYPE DE RISQUE ET PAR MÉTIER

En millions d'euros	31 décembre 2013								
	Retail Banking			Corporate & Investment Banking		Investment Solutions	Autres activités	Total	
	Domestic Markets	Personal Finance	International Retail Banking	Conseil et Marchés de Capitaux	Corporate Banking				
Risque de crédit	190 827	44 330	76 130	10 092	73 882	12 020	3 377	410 658	Détail en section 5.4
Titrisation	671	0	176	10 752	363	864	2 803	15 629	Détail en section 5.5
Risque de contrepartie	2 593	15	389	13 238	1	252	20	16 508	Détail en section 5.6
Risque de participations en actions	2 005	163	215	1 057	1 590	21 187	9 048	35 265	Détail en section 5.7
Risque de marché	131	6	272	22 409	1 286	208	6 896	31 208	Détail en section 5.7
Risque opérationnel	12 583	3 894	6 120	16 968	4 468	5 539	792	50 364	Détail en section 5.10
TOTAL	208 810	48 408	83 302	74 516	81 590	40 070	22 936	559 632	Détail en section 5.2

En millions d'euros	31 décembre 2012								
	Retail Banking			Corporate & Investment Banking		Investment Solutions	Autres activités	Total	
	Domestic Markets	Personal Finance	International Retail Banking	Conseil et Marchés de Capitaux	Corporate Banking				
Risque de crédit	196 279	43 647	72 492	8 631	75 855	11 084	3 163	411 151	Détail en section 5.4
Titrisation	1 113	57	212	12 141	126	1 047	4 380	19 076	Détail en section 5.5
Risque de contrepartie	3 878	13	468	15 750	54	346	24	20 533	Détail en section 5.6
Risque de participations en actions	2 306	205	163	469	1 698	2 032	17 504	24 377	Détail en section 5.7
Risque de marché	208	97	298	21 633	1 696	461	1 155	25 548	Détail en section 5.7
Risque opérationnel	13 105	4 829	5 814	16 414	3 692	6 015	1 285	51 154	Détail en section 5.10
TOTAL	216 889	48 848	79 447	75 038	83 121	20 985	27 511	551 839	Détail en section 5.2

(*) La typologie des risques utilisée ci-dessus est détaillée au chapitre 5.3.

L'essentiel des risques du Groupe relève du risque de crédit, le risque de marché des portefeuilles de négoce étant limité à 6 % des actifs pondérés du Groupe. Conformément à l'article 64 de la Notice 2013 des « Modalités de calcul du ratio de solvabilité » émise par l'ACPR, la part des participations dans les sociétés d'assurance non déduite des fonds propres est pondérée comme une exposition dans le risque

de participations en actions à compter de 2013 et impacte donc à la hausse (de l'ordre de + 20 milliards d'euros) les actifs pondérés du pôle Investment Solutions. Par ailleurs, la répartition des actifs pondérés par pôle d'activité atteste du caractère diversifié des activités du Groupe avec 61 % consacrés au Retail Banking (dont 37 % sur Domestic Markets) et 28 % au Corporate & Investment Banking.

PRINCIPAUX RISQUES DE L'ANNÉE 2013

L'identification et le suivi des risques principaux et émergents font partie intégrante de l'approche de la gestion des risques par BNP Paribas.

Un risque principal est défini comme un risque actuel et existant qui peut avoir, dans une catégorie de risque, branche d'activité ou zone géographique, un impact significatif sur les résultats financiers, la réputation ou la pérennité de l'entreprise, et qui peut survenir à court terme, voire dans les douze prochains mois.

Un risque émergent est défini comme un risque dont l'occurrence est très incertaine mais est susceptible de devenir réelle à long terme (probablement au-delà d'un an) et qui pourrait avoir un impact significatif sur la stratégie commerciale s'il se produisait.

Ces risques sont identifiés, analysés et gérés par Group Risk Management (GRM) dans un cadre structuré, par le biais de divers comités, actions et décisions :

- suivi étroit du contexte macroéconomique et financier avec trois objectifs : identifier les risques actuels et potentiels, les hiérarchiser en fonction du contexte économique et des conséquences pour le portefeuille du Groupe, et élaborer des scénarios adverses. Dans le cadre de ce suivi, un tableau de bord est présenté chaque trimestre par les responsables de GRM à la Direction Générale ainsi qu'au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) ;
- analyse et suivi des changements réglementaires et de leurs conséquences sur la gestion du capital bancaire et des liquidités, ainsi que sur les activités du Groupe ;
- suivi régulier du profil de risque selon les directives/seuils validés par le Conseil ;
- politiques transversales portant sur les concentrations, la responsabilité sociale de l'entreprise, etc. ;
- décisions concernant le portefeuille prises par le Comité des risques, le Comité des risques de marché (Capital Markets Risk Committee - CMRC), etc. ;
- décisions individuelles clés prises par les Comités sur les transactions spécifiques au plus haut niveau ;

- propositions pour de nouvelles activités ou de nouveaux produits ;
- examen, par les Comités de politiques de risques, du portefeuille/des activités axé sur les risques sélectionnés par la Direction du Groupe via le Comité des risques pour l'année à venir.

Les principaux risques actuels auxquels le Groupe est exposé sont présentés ci-dessous, avec les catégories suivantes :

- conditions macroéconomiques ;
- législation et réglementation applicables aux institutions financières ;
- risques liés à la réputation et à l'image.

CONDITIONS MACROÉCONOMIQUES

L'environnement de marché et macroéconomique a un impact sur les résultats de la Banque. Compte tenu de la nature de son activité, la Banque est particulièrement sensible aux conditions de marché et macroéconomiques en Europe, qui ont connu des perturbations au cours des dernières années.

En 2013, l'économie mondiale aura engagé son rééquilibrage avec le ralentissement d'un certain nombre de pays émergents, couplé à un léger redressement de l'activité dans les pays développés. Au cours de l'année 2013, les conditions économiques globales sont restées généralement stables par rapport à l'année 2012. Les prévisions économiques du FMI et de l'OCDE⁽¹⁾ pour l'année 2014 prévoient une reprise modérée de la croissance pour les économies développées, mais plus modeste et hétérogène pour les pays de la zone euro. Leurs analystes considèrent que des incertitudes demeurent sur la solidité de la reprise, notamment à la lumière de la réduction annoncée par la Réserve Fédérale des États-Unis en décembre 2013 de son programme de soutien à l'économie américaine et, au sein de la zone euro, un risque déflationniste n'est pas à exclure.

Au sein de la zone euro, les spreads des États ont continué à diminuer en 2013 à la suite de la baisse enregistrée en 2012 par rapport à des niveaux historiquement élevés.

(1) Voir notamment : IMF - World Economic Outlook Update - Janvier 2014 et G20 Note on Global Prospects and Policy Challenges - Février 2014 ; OECD - The Global Economic Outlook - Novembre 2013.

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES

La législation et les réglementations applicables aux institutions financières qui ont un impact sur la Banque connaissent une évolution significative dans le sillage de la crise financière globale. Les mesures adoptées récemment ou encore en projet, qui ont, ou sont susceptibles d'avoir un impact sur la Banque, comprennent notamment l'ordonnance française du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, la loi française du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires et l'ordonnance du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière, la Directive et le Règlement sur les fonds propres réglementaires dits « CRD 4 », du 26 juin 2013 et dont un nombre important de dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2014, les projets de normes techniques de réglementation et d'exécution relatives à la Directive et au Règlement CRD IV élaborées par l'EBA, la désignation de la Banque en tant qu'institution financière d'importance systémique par le FSB, la consultation sur la réforme structurelle du

secteur bancaire de l'Union européenne de 2013 et la proposition de la Commission Européenne de réforme structurelle du secteur bancaire européen du 29 janvier 2014, la proposition de Règlement sur les indices de référence, le mécanisme européen de surveillance unique, le projet européen de mécanisme de résolution unique et le projet de directive européenne sur le redressement et la résolution des banques, le règlement final concernant les banques étrangères relatif à certaines exigences en matière de liquidités, fonds propres et autres éléments prudeniels adopté par la Réserve Fédérale des États-Unis, la proposition de la Réserve Fédérale concernant les ratios de liquidité des banques de taille importante ainsi que la Règle « Volcker » récemment adoptée par les autorités de régulation américaines.

RISQUES LIÉS À LA RÉPUTATION ET À L'IMAGE

Les risques de réputation et d'image, qui sont par nature difficilement quantifiables, restent une préoccupation constante de la Banque qui cherche à les minimiser autant que possible par une gestion et des procédures de contrôle adéquates et à promouvoir activement des principes de gestion fondés sur la conscience du risque.

FACTEURS DE RISQUE

RISQUES PROPRES À BNP PARIBAS ET LIÉS À L'INDUSTRIE BANCAIRE

Des conditions macroéconomiques et de marché difficiles pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de la Banque.

Les métiers de la Banque, établissement financier d'envergure mondiale, sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Au cours des dernières années, la Banque a été confrontée et pourrait être confrontée à nouveau à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, qui pourraient résulter notamment de crises affectant la dette souveraine les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change, des taux d'intérêt, de la volatilité des instruments financiers dérivés, de l'inflation ou de la déflation, de restructurations ou défauts, de dégradation de la notation des dettes de sociétés ou d'États, ou encore d'événements politiques et géopolitiques (catastrophes naturelles, actes terroristes, troubles sociaux ou conflits armés). De telles perturbations, qui peuvent intervenir soudainement et dont les effets peuvent ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de la Banque. En 2014, les conditions macroéconomiques globales seront particulièrement sensibles au ralentissement attendu des programmes de soutien à l'économie des différents gouvernements, en particulier américain. En Europe, les perspectives de croissance sont hétérogènes selon les pays et un risque déflationniste ne peut être écarté.

Par ailleurs, une résurgence d'une crise de la dette souveraine dans certains pays est toujours possible. Les marchés européens ont par exemple connu ces dernières années des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays de la zone euro à refinancer leur dette. Ces perturbations ont contribué pendant certaines périodes de ces dernières années à la contraction des marchés du crédit, à l'augmentation de la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, et ont affecté les indices des marchés d'actions et créé de l'incertitude sur les perspectives économiques de certains États de l'Union européenne ainsi que la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces États.

La Banque détient et peut à l'avenir être amenée à détenir d'importants portefeuilles de titres de dette émis par certains des États les plus touchés par la crise de ces dernières années et a consenti des crédits et pourrait à l'avenir consentir des crédits, de montants significatifs, à des emprunteurs de ces États. Par ailleurs, la Banque intervient sur le marché interbancaire, ce qui l'expose indirectement aux risques liés à la dette souveraine détenue par d'autres institutions financières. De manière plus générale, la crise de la dette souveraine a indirectement affecté et pourrait dans le futur affecter à nouveau, les marchés financiers, l'économie européenne et mondiale et de manière plus générale l'environnement dans lequel évolue la Banque.

Si les conditions économiques en Europe ou ailleurs dans le monde se détérioraient, à la suite notamment d'une résurgence de la crise de la dette souveraine (tel un défaut au titre d'une dette souveraine), la Banque pourrait être contrainte de constater des provisions sur ses titres de dettes souveraines ou des pertes à la suite de cessions de ces titres. Les perturbations politiques et financières consécutives à une telle aggravation pourraient affecter défavorablement la solvabilité des clients et des contreparties financières de la Banque, les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les indices boursiers,

ainsi que la liquidité de la Banque et sa capacité à se financer dans des conditions acceptables.

Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient affecter sensiblement la Banque ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel elle opère.

Des mesures législatives ou réglementaires sont entrées en vigueur ou ont été proposées récemment, notamment en France, en Europe et aux États-Unis, en vue d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier. Ces nouvelles mesures ont pour effet d'entraîner une mutation significative de l'environnement dans lequel la Banque et d'autres institutions financières évoluent. Parmi les nouvelles mesures qui ont été ou pourraient être adoptées figurent : l'augmentation des ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité (en particulier pour les grands groupes bancaires tels que la Banque), la taxation des opérations financières, la limitation et l'imposition accrue des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux, des restrictions ou interdictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités considérées comme spéculatives qui devront être exercées au sein de filiales dédiées (en particulier les opérations pour compte propre), l'interdiction ou des limitations visant certains types de produits financiers ou d'activités, le renforcement des exigences de contrôle interne et de transparence quant à certaines activités, le renforcement des exigences en matière de règles de bonne conduite, la régulation plus stricte de certains types de produits financiers, notamment l'obligation de déclarer les opérations sur produits dérivés et de procéder à la compensation des produits dérivés de gré à gré et/ou de limiter les risques y afférents, ainsi que le renforcement des pouvoirs des autorités régulatrices et la création de nouvelles autorités.

Certaines mesures ont déjà été adoptées et s'appliquent d'ores et déjà à la Banque telles que la Directive et le Règlement sur les fonds propres réglementaires dits « CRD/CRR 4 » du 26 juin 2013 et dont un nombre important de dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2014. De plus, les exigences en matière de ratios prudentiels annoncées par l'Autorité Bancaire Européenne et la désignation de la Banque comme une institution financière d'importance systémique par le Comité de stabilité financière ont pour effet l'augmentation des exigences en matière de fonds propres réglementaires de la Banque et pourraient avoir pour effet de restreindre sa capacité à octroyer des crédits ou détenir des actifs notamment de maturité longue. La Banque a réalisé un plan d'adaptation visant à se conformer à ces exigences, notamment la réduction de son bilan et le renforcement de ses fonds propres réglementaires ; néanmoins, afin de se conformer à de nouvelles réglementations de ce type qui pourraient être adoptées à l'avenir, la Banque pourrait être amenée à prendre des mesures supplémentaires qui pourraient peser sur sa rentabilité et avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats. Par ailleurs, la Banque Centrale Européenne a annoncé en octobre 2013 qu'elle conduira une revue des bilans et réalisera des tests de résistance des principales banques européennes, dont la Banque, en 2014. Les résultats de cette revue sont attendus en novembre 2014 et pourraient donner lieu à des recommandations ou des actions correctives concernant la Banque et l'industrie bancaire en général.

Au cours de l'année 2013 et début 2014, la France a modifié de manière significative le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements bancaires. La loi bancaire française du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires prévoit notamment la séparation des activités de financement de l'économie des activités dites « spéculatives » qui devront être exercées par des filiales séparées du reste du Groupe et tenues de respecter l'ensemble des exigences prudentielles et de se financer de manière autonome. La loi bancaire

modifie également le mécanisme de prévention et de résolution des crises bancaires, désormais placé sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dont les pouvoirs sont étendus ; en cas de défaillance, la loi prévoit des mécanismes tels que celui d'imposer des changements structurels, l'émission de nouveaux titres, l'annulation de certains titres de capital ou de dette subordonnée ou la conversion de dette subordonnée en capital, l'intervention du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, et ce afin, de manière générale, de s'assurer que les pertes soient supportées par les actionnaires et créanciers subordonnés des banques en priorité (mécanisme dit de « Bail-in »). L'ordonnance du 20 février 2014 prévoit quant à elle notamment le renforcement des règles en matière de gouvernance au sein des établissements bancaires, un régime de sanctions renforcé et harmonisé au niveau européen, une extension du champ de la surveillance prudentielle avec notamment des exigences supplémentaires en matière de fonds propres, une harmonisation des règles relatives à l'agrément des établissements de crédit au sein de l'Union européenne, et une mise à jour des règles relatives à la surveillance consolidée et à l'échange d'informations. Au niveau communautaire, l'Union européenne a adopté en octobre 2013 la création d'un mécanisme de surveillance unique bancaire dont la direction est confiée à la Banque Centrale Européenne, et un projet de directive européenne sur le redressement et la résolution des banques qui prévoit un mécanisme de bail-in est en cours d'élaboration. Le Conseil de l'Union européenne a également annoncé le 18 décembre 2013 un accord relatif au mécanisme de résolution unique qui prévoit notamment la mise en place d'une autorité de résolution et la négociation de la mise en place de terme d'un fonds de résolution commun financé à l'échelle nationale par les banques. Enfin, la proposition de Règlement de la Commission Européenne de réforme structurelle du secteur bancaire européen du 29 janvier 2014 prévoit notamment l'interdiction pour certaines grandes banques de l'Union européenne de réaliser certaines opérations de négociation pour comptes propres ainsi que la filialisation de certaines activités de négociation à haut risque.

Aux États-Unis, le règlement final concernant les banques étrangères relatif à certaines exigences en matière de liquidités, fonds propres et autres éléments prudentiels récemment adopté par la Réserve Fédérale des États-Unis, imposera à la Banque la création d'une nouvelle société holding intermédiaire regroupant les filiales de la Banque aux États-Unis qui devra respecter des exigences de fonds propres, liquidité et autres éléments prudentiels de manière autonome. Par ailleurs, en octobre 2013, la Réserve Fédérale, de concert avec d'autres agences de régulation, a publié une proposition qui renforce les exigences de liquidité de certaines grandes banques américaines en prévoyant notamment un ratio de liquidité à court terme plus restrictif. Enfin, la Règle « Volcker », récemment adoptée par les autorités de régulation américaines, pose des restrictions sur les activités d'opérations pour compte propre des banques américaines ainsi que sur les investissements réalisés par les entités bancaires américaines dans le capital investissement (private equity) et les hedge funds ; certaines de ces restrictions s'appliquent également aux banques non américaines.

Une partie importante des mesures législatives et réglementaires proposées depuis la crise financière ont déjà été adoptées au cours des dernières années mais certaines d'entre elles sont encore au stade de proposition ou sont encore en cours de discussion. Une fois adoptées, le cas échéant, ces mesures devront en tout état de cause être adaptées au cadre législatif et/ou réglementaire de chaque État. En conséquence, il est impossible de prévoir précisément quelles mesures additionnelles seront adoptées, quel sera leur contenu exact et quel impact elles auront sur la Banque. Toutes ces mesures, qu'elles soient déjà adoptées ou en cours d'adoption, pourraient réduire la capacité de la

Banque à allouer et affecter ses ressources de capital et de financement, limiter sa capacité à diversifier les risques, et augmenter le coût du financement, ce qui pourrait de ce fait avoir un effet défavorable sur les opérations, la situation financière et les résultats de la Banque. En sus des effets mentionnés ci-dessus, certaines mesures pourraient, selon la nature et l'étendue des dispositions qui seront finalement adoptées, affecter la capacité de la Banque à exercer certaines activités, imposer des limitations à l'exercice de certaines activités, affecter sa capacité à attirer ou à retenir des talents (plus particulièrement dans ses activités de banque d'investissement et de financement notamment en raison des mesures législatives et réglementaires adoptées ou en cours d'adoption relatives à l'encadrement des rémunérations dans l'industrie bancaire) et affecter de manière plus générale sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

L'accès au financement de la Banque et les conditions de ce financement pourraient être affectés de manière significative en cas de résurgence de la crise de la dette souveraine, de détérioration des conditions économiques, de nouvelles dégradations de notation ou d'autres facteurs.

La crise de la dette souveraine qui a affecté les États de l'Union européenne au cours des dernières années ainsi que l'environnement macroéconomique global ont conduit de façon ponctuelle à une restriction de l'accès au financement des banques européennes et une dégradation des conditions de ce financement, en raison de plusieurs facteurs, notamment : l'augmentation significative du risque de crédit perçu des banques, liée en particulier à leur exposition à la dette souveraine ; la dégradation de la notation affectant certains États et établissements financiers ; et la spéculation sur les marchés de la dette. De nombreuses banques européennes, y compris la Banque, ont dû ponctuellement faire face à un accès plus difficile aux marchés obligataires et au marché interbancaire, ainsi qu'à une augmentation générale de leur coût de financement. En conséquence, le recours par les établissements financiers aux facilités et lignes de liquidité de la Banque centrale européenne a ponctuellement augmenté de manière significative. Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à réapparaître à la suite d'une résurgence de la crise de la dette et d'une propagation de la crise à la sphère économique dans son ensemble, ou pour des raisons liées à l'industrie financière en général ou la Banque en particulier, l'effet sur le secteur financier européen en général et sur la Banque en particulier, pourrait être significativement défavorable.

Le coût de financement de la Banque peut être également affecté par la notation de sa dette à long terme, qui a par exemple été dégradée par deux des principales agences de notation en 2012. De nouvelles dégradations de la notation de la Banque par ces agences de notation pourraient augmenter le coût de financement de la Banque.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur les résultats et sur la situation financière de la Banque.

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de certains prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une détérioration des conditions économiques

ou à d'autres facteurs. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats de la Banque et sur sa situation financière.

La Banque constitue également des provisions pour risques et charges qui incluent notamment les provisions pour litiges. Toute perte liée à un risque non encore provisionné ou dépassant le niveau de provisions déjà comptabilisé pourrait affecter défavorablement les résultats ou la situation financière de la Banque.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marchés et d'investissements.

À des fins de trading ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs, notamment via des contrats de produits dérivés. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. Il n'est pas à exclure que l'extrême volatilité et les perturbations sur les marchés survenues au plus fort de la récente crise financière se renouvellent à l'avenir, et que la Banque subisse en conséquence des pertes importantes dans le cadre de ses activités de marchés de capitaux. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si la Banque avait vendu des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait, malgré les limites de risque et les systèmes de contrôle existants, exposer la Banque à des pertes potentiellement très importantes dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait mettre en œuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, pour couvrir des opérations avec la clientèle et/ou dans l'espoir de tirer avantage de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte, cette stratégie pourrait exposer la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière de la Banque.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.

Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles la Banque intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la banque de financement et d'investissement, basés notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Banque intervient, et sont donc susceptibles d'être affectés de manière significative en conséquence de tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par

ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque peut avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

Lors des replis des marchés financiers intervenus au cours des dernières années (et plus particulièrement sur la période 2008/2009), la Banque a été confrontée à ce type de situation, ce qui a eu pour conséquence une baisse de revenus dans les secteurs d'activité concernés. La Banque pourrait être confrontée à des situations similaires lors de futurs replis ou crises des marchés financiers qui peuvent survenir brutalement et de manière répétée.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers de la Banque, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que certains produits dérivés négociés entre institutions financières, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, la Banque pourrait subir des pertes significatives qu'elle n'avait pas prévues.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou la rentabilité de la Banque.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise, tels que le niveau de l'inflation et les politiques monétaires des États. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque.

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont pu conduire à une

contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (hedge funds), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent la Banque à un risque d'insolvabilité si un ensemble de contreparties ou de clients de la Banque venait à manquer à ses engagements. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs du secteur financier peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff révélée en 2008, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple. Des pertes supplémentaires potentiellement significatives pourraient être constatées dans le cadre de contentieux divers, des actions intentées dans le cadre de la liquidation de Bernard Madoff Investment Services (BMIS), dont plusieurs sont en cours à l'encontre de la Banque, ou d'autres actions potentielles ayant trait aux investissements réalisés directement ou indirectement par des contreparties ou clients dans BMIS ou d'autres entités contrôlées par Bernard Madoff, ou à la réception de produits d'investissements de BMIS. Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats de la Banque.

Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire, à l'issue potentiellement défavorable. Ces risques de réputation sont aujourd'hui accrus du fait de l'utilisation croissante des réseaux sociaux par l'ensemble des acteurs de la sphère économique. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Cette dépendance s'accroît depuis la généralisation des services bancaires mobiles et de banque en ligne telle qu'illustrée par le lancement récent d'Hello bank!. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services

et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Un nombre croissant de sociétés ont récemment fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique, parfois dans le cadre d'attaques complexes et ciblées des réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité, dérober des données confidentielles ou saboter des systèmes informatiques sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Banque pourrait donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques ou de mettre en place rapidement un système de contre-mesures approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques de la Banque, liée à de telles intrusions ou à d'autres facteurs, serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur la réputation, les résultats et la situation financière de la Banque.

De plus, le passage obligatoire au 1^{er} février 2014 au virement européen Single Euro Payments Area (« SEPA »), pourrait entraîner des perturbations techniques dans les ordres de virements, soumis par les clients de la Banque et effectués par la Banque.

Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels que des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle sérieuse, une pandémie, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).

La Banque est soumise à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où elle exerce ses activités.

La Banque est exposée au risque de non-conformité, c'est-à-dire notamment à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires, multiples et parfois divergentes, exacerbe ce risque. Outre le préjudice porté à sa réputation et l'éventuel déclenchement d'actions civiles, le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des contentieux et des amendes et frais significatifs (y compris des amendes et des frais qui excéderaient les montants déjà provisionnés), à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités. Ce risque est encore renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle par les autorités compétentes. C'est le cas notamment en ce qui concerne les opérations de blanchiment, de financement du terrorisme ou les opérations concernant les États soumis à des sanctions économiques. Par exemple, les superviseurs et autres autorités gouvernementales américaines ont au cours des dernières années renforcé les sanctions économiques administrées par l'Office of Foreign Assets Control of the U.S. Department of Treasury (« OFAC »), ainsi que les exigences légales et réglementaires qui en résultent.

À cet égard, dans le cadre de discussions avec le U.S. Department of Justice, le New York County District Attorney's Office et autres superviseurs et autorités gouvernementales américaines, la Banque a procédé pendant plusieurs années à une revue interne rétrospective de certains paiements en dollars US impliquant des États ou des personnes morales ou physiques qui pouvaient être soumises à des sanctions économiques édictées par les lois des États-Unis, afin de vérifier si la Banque s'était conformée aux lois en question dans ses activités. Le Groupe a maintenant présenté les conclusions de cette revue aux autorités des États-Unis et entamé avec elles les discussions subséquentes. (Voir la note 3g de l'annexe aux états financiers de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 pour des informations complémentaires à ce sujet, notamment en ce qui concerne la provision de 1,1 milliard de dollars (0,8 milliard d'euros) enregistrée dans ces états financiers dans le cadre de ce dossier.) Il ne peut être exclu que le montant des conséquences financières, amendes et pénalités imposées à la Banque dans le cadre de ce dossier soit très différent du montant de cette provision ou que ces conséquences financières, amendes et/ou pénalités aient un effet significatif défavorable sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Banque.

Plus généralement, la Banque est exposée à des changements législatifs ou réglementaires dans l'ensemble des pays dans lesquels elle exerce ses activités, concernant, entre autres :

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité et de restrictions des activités considérées comme spéculatives ;
- l'évolution générale des réglementations applicables aux valeurs mobilières, y compris les règles relatives à l'information financière et aux abus de marché ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution des normes comptables ;
- l'évolution des règles et procédures relatives au contrôle interne ; et
- l'expropriation, la nationalisation, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, la Banque peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

La Banque a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans tous les environnements économiques et de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes

face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu ces dernières années, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

La Banque pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des sociétés acquises et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.

La Banque procède régulièrement à des acquisitions de sociétés. L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts

du business development et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes de la Banque avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de leurs branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles de la Banque, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats de la Banque. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe peuvent avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences adverses, notamment sur le plan financier.

Bien que la Banque procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. La Banque peut voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé suite à ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où elle n'a pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à l'acquisition.

Une intensification de la concurrence, en particulier en France, premier marché de la Banque, pourrait peser sur ses revenus et sa rentabilité.

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des services financiers, qui s'est accéléré pendant la crise financière récente ou du fait de l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine des services de paiements. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement des économies de ses marchés principaux est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitifs. Il est également possible que la présence sur le marché mondial d'institutions financières nationalisées ou d'institutions financières bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires résultant de la crise financière ou que l'application d'exigences renforcées aux établissements financiers de taille significative ou systémiques (notamment en matière de capital réglementaire et de limitations d'activité), engendre des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts des plus grandes institutions du secteur privé, et notamment de la Banque.

5.2 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

CHAMP D'APPLICATION

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres est différent de celui du périmètre de consolidation comptable dont la composition relève de l'application des normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Conformément à la réglementation bancaire française⁽¹⁾, un périmètre prudentiel est défini par le Groupe BNP Paribas pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de gestion.

Ce périmètre prudentiel est décrit dans la note annexe 8.b aux états financiers consolidés. On notera en particulier que :

- Les sociétés d'assurance sont mises en équivalence et font l'objet d'une déduction des fonds propres prudentiels Tier 1 conformément

au règlement CRBF 90-02 modifié par l'arrêté du 20 février 2007 pour leur différence de mise en équivalence (DME),

- les opérations de cession d'actifs ou de risques sont appréciées au regard de la nature du transfert des risques qui en résulte ; ainsi les véhicules de titrisation sont exclus du périmètre prudentiel, dans la mesure où l'opération de titrisation concernée est jugée efficace, c'est-à-dire apportant un transfert de risques significatif.

Les principes de consolidation comptable et le périmètre de consolidation propre à chacune des méthodes de consolidation comptable utilisées sont décrits respectivement dans les notes annexes 1.b et 8.b relatives aux états financiers consolidés.

(1) Règlement CRBF 2000-03 du 6 septembre 2000.

PASSAGE DU BILAN COMPTABLE AU BILAN PRUDENTIEL

► TABLEAU N° 2 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE AU BILAN PRUDENTIEL

En millions d'euros	Périmètre comptable 31 décembre 2013	Retraitements assurance	Autres retraitements	Périmètre prudentiel 31 décembre 2013
ACTIF				
Caisse, banques centrales	101 066	(16)	0	101 050
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres de transaction	157 740	0	0	157 740
Prêts et opérations de pensions	145 308	4 049	0	149 357
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	67 230	(64 591)	0	2 639
Instruments financiers dérivés	301 410	(56)	0	301 354
Instruments financiers dérivés de couverture	8 426	(53)	0	8 373
Actifs financiers disponibles à la vente	203 413	(87 954)	0	115 459
<i>dont titres dans des établissements de crédit ou établissements financiers détenus à plus de 10 %</i>	897			897
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 487	(910)	0	49 577
<i>dont prêts subordonnés aux établissements de crédit ou établissements financiers détenus à plus de 10 %</i>	377			377
Prêts et créances sur la clientèle	617 161	315	0	617 476
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 657	0	0	3 657
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 881	(9 366)	0	515
Actifs d'impôts courants et différés	9 048	(61)	0	8 987
Comptes de régularisation et actifs divers	89 104	(5 115)	0	83 989
Participation aux bénéfices différée	0	0	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 747	4 837	0	10 584
<i>dont participations dans les établissements de crédit ou établissements financiers</i>	1 727			1 727
<i>dont écarts d'acquisition</i>	347	185		532
Immeubles de placement	713	(178)	0	535
Immobilisations corporelles	17 177	(398)	0	16 779
Immobilisations incorporelles	2 577	(143)	0	2 434
<i>dont immobilisations incorporelles hors droit au bail</i>	2 494	(142)		2 352
Écarts d'acquisition	9 994	(185)	0	9 809
TOTAL ACTIF	1 800 139	(159 825)	0	1 640 314

<i>En millions d'euros</i>	Périmètre comptable 31 décembre 2013	Retraitements assurance	Autres retraitements	Périmètre prudentiel 31 décembre 2013
DETTES				
Banques centrales	662	0	0	662
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres de transaction	69 803	0	0	69 803
Emprunts et opérations de pensions	195 933	0	0	195 933
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	45 329	1 919	0	47 248
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	241			241
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	855			855
Instruments financiers dérivés	297 081	(77)	0	297 004
Instruments financiers dérivés de couverture	12 289	(5)	0	12 284
Dettes envers les établissements de crédit	85 021	(2 460)	0	82 561
Dettes envers la clientèle	557 903	(3 747)	0	554 156
Dettes représentées par un titre	183 507	1 801	0	185 308
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	924	0	0	924
Passifs d'impôts courants et différés	2 632	(156)	0	2 476
Comptes de régularisation et passifs divers	78 676	(1 650)	0	77 026
Provisions techniques des sociétés d'assurance	155 226	(155 226)	0	0
Provisions pour risques et charges	11 963	(223)	0	11 740
Dettes subordonnées	12 028	112	0	12 140
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	1 017			1 017
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	9 968			9 968
TOTAL DETTES	1 708 977	(159 712)	0	1 549 265
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	91 162	(113)	0	91 049
TOTAL PASSIF	1 800 139	(159 825)	0	1 640 314

<i>En millions d'euros</i>	Périmètre comptable 31 décembre 2012 ⁽¹⁾	Retraitements assurance	Autres retraits	Périmètre prudentiel 31 décembre 2012
ACTIF				
Caisse, banques centrales	103 190	(2)	0	103 188
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres de transaction	143 465	10	0	143 475
Prêts et opérations de pensions	146 899	2 271	0	149 170
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	62 800	(60 925)	0	1 875
Instruments financiers dérivés	410 635	(54)	0	410 581
Instruments financiers dérivés de couverture	14 267	(22)	0	14 245
Actifs financiers disponibles à la vente	192 506	(79 524)	0	112 982
Prêts et créances sur les établissements de crédit	40 406	(1 106)	0	39 300
Prêts et créances sur la clientèle	630 520	(188)	26	630 358
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 836	0	0	5 836
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 284	(9 861)	0	423
Actifs d'impôts courants et différés	8 732	(115)	0	8 617
Comptes de régularisation et actifs divers	99 207	(6 635)	0	92 572
Participation aux bénéfices différée	0	0	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7 031	4 680	0	11 711
Immeubles de placement	927	(182)	0	745
Immobilisations corporelles	17 319	(401)	0	16 918
Immobilisations incorporelles	2 585	(191)	0	2 394
Écarts d'acquisition	10 591	(185)	0	10 406
TOTAL ACTIF	1 907 200	(152 430)	26	1 754 796

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2 du chapitre 4 États financiers consolidés).

<i>En millions d'euros</i>	Périmètre comptable 31 décembre 2012 ⁽¹⁾	Retraitements assurance	Autres retraitements	Périmètre prudentiel 31 décembre 2012
DETTES				
Banques centrales	1 532	0	0	1 532
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres de transaction	52 432	10	0	52 442
Emprunts et opérations de pensions	203 063	0	0	203 063
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	43 530	1 784	198	45 512
Instruments financiers dérivés	404 598	135	0	404 733
Instruments financiers dérivés de couverture	17 286	(27)	0	17 259
Dettes envers les établissements de crédit	111 735	(3 692)	0	108 043
Dettes envers la clientèle	539 513	(2 740)	24	536 797
Dettes représentées par un titre	173 198	2 934	(196)	175 936
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 067	0	0	2 067
Passifs d'impôts courants et différés	2 943	(126)	0	2 817
Comptes de régularisation et passifs divers	86 691	(2 560)	0	84 131
Provisions techniques des sociétés d'assurance	147 992	(147 992)	0	0
Provisions pour risques et charges	11 380	(209)	0	11 171
Dettes subordonnées	15 223	136	0	15 359
TOTAL DETTES	1 813 183	(152 347)	26	1 660 862
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	94 017	(83)	0	93 934
TOTAL PASSIF	1 907 200	(152 430)	26	1 754 796

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2 du chapitre 4 États financiers consolidés).

FILIALES « SIGNIFICATIVES »

Des informations agrégées sur le montant des exigences de fonds propres des sous-groupes et filiales significatifs de BNP Paribas en contribution au Groupe sont présentées en annexe 2 du présent chapitre.

Au regard du seuil retenu (actifs pondérés supérieurs au seuil de 3 % des actifs pondérés du Groupe), les sous-groupes suivants sont considérés comme « significatifs » au 31 décembre 2013 :

- BNP Paribas Fortis ;
- Banca Nazionale del Lavoro (BNL) ;
- BancWest ;
- BNP Paribas Personal Finance ;
- BGL BNP Paribas ;
- Groupe TEB.

Les montants d'actifs pondérés publiés correspondent au périmètre sous-consolidé de ces six sous-groupes. À ce titre, les sous-groupes BGL BNP Paribas et TEB sont également inclus dans le sous-Groupe BNP Paribas Fortis.

SURVEILLANCE SUR BASE INDIVIDUELLE DU SUPERVISEUR FRANÇAIS

Sur la base des principes énoncés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et des échanges intervenus entre BNP Paribas et son superviseur, le sous-Groupe BNP Paribas Personal Finance et l'entité BNP Paribas Home Loan SFH font l'objet d'une surveillance sur base individuelle par le Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

FONDS PROPRES [Audité]⁽¹⁾

Le Groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres du bilan (transformation).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'arrêté du 20 février 2007 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, instaurant les méthodes de calcul du ratio de solvabilité, a défini ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur égal à 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire du 23 février 1990. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires) desquelles sont opérées un certain nombre de déductions :

- les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) ajustés d'éléments connus sous le nom de « filtres prudentiels ». Ces ajustements consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les retraitements liés à la différence entre le périmètre prudentiel de consolidation et le périmètre comptable, notamment s'agissant des sociétés d'assurance, et à l'application de limites à l'éligibilité de certains titres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée ;
- les fonds propres complémentaires sont composés de certaines dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues sur les encours de crédit traités en approche fondée sur les notations internes ;
- une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50 % des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100 % du montant des fonds propres de base ;
- les fonds propres surcomplémentaires sont composés de dettes subordonnées à maturité plus courte et ne peuvent couvrir dans certaines limites que des positions de risque de marché ;
- sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels :
 - 1) pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et de sociétés financières mis en équivalence, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10 % par le Groupe,
 - 2) la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et autres ajustements de valeur.

(1) Dans le rapport de gestion, les informations identifiées par la mention [Audité] sont des informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés au titre des informations requises par IFRS 7, IFRS 4 et IAS 1, et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés.

► **TABLEAU N° 3 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS**

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Capitaux propres comptables⁽²⁾	91 162	94 017
dont Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée ⁽²⁾	6 614	7 241
Dettes subordonnées éligibles à la constitution des fonds propres⁽³⁾	1 258	2 122
Déductions prudentielles	(20 523)	(21 333)
Écarts d'acquisition	(10 341)	(10 933)
Immobilisations incorporelles	(2 352)	(2 318)
Déductions de 50 % des éléments non éligibles	(1 504)	(1 574)
dont titres dans des établissements de crédit ou établissements financiers non consolidés détenus à plus de 10 %	(449)	(501)
dont participations dans des établissements de crédit ou établissements financiers mis en équivalence	(864)	(821)
dont prêts subordonnés aux établissements de crédit ou établissements financiers détenus à plus de 10 %	(188)	(248)
Différence de mise en équivalence positive des entités d'assurances	(1 765)	(1 633)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassées comptabilisées directement en capitaux propres	(1 650)	(980)
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture comptabilisées directement en capitaux propres	(828)	(1 665)
Réévaluation de la dette propre et des portefeuilles de dérivés	29	17
Projet de distribution de dividende ⁽⁴⁾	(1 864)	(1 858)
Intérêts minoritaires non éligibles	(371)	(384)
Autres	123	(5)
FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)	71 897	74 806
Dettes subordonnées éligibles à la constitution des fonds propres ⁽³⁾	7 844	10 555
Déductions de 50 % des éléments non éligibles	(1 504)	(1 574)
dont titres dans des établissements de crédit ou établissements financiers non consolidés détenus à plus de 10 %	(449)	(501)
dont participations dans des établissements de crédit ou établissements financiers mis en équivalence	(864)	(821)
dont prêts subordonnés aux établissements de crédit ou établissements financiers détenus à plus de 10 %	(188)	(248)
Différence positive entre les provisions et les pertes attendues	27	205
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (TIER 2)	6 367	9 186
FONDS PROPRES SURCOMPLÉMENTAIRES (TIER 3)	1 784	1 460
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	80 048	85 452

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2 du chapitre 4 États financiers consolidés).

(2) Cf. section 4.5 tableau de passage des capitaux propres du chapitre 4 États financiers consolidés.

(3) Cf. Note annexe 5.i du chapitre 4 États financiers consolidés.

(4) Projet de distribution de dividende soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires.

► **TABLEAU N° 4.A : ÉVOLUTION DES DETTES ÉLIGIBLES À LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES**

En millions d'euros	31 décembre 2012	Émissions	Remboursements	Décote prudentielle	Autres	31 décembre 2013
Dettes éligibles en Tier 1	9 363	0	(1 582)	0	91	7 872
dont Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée comptabilisés en capitaux propres	7 241	0	(637)	0	10	6 614
Dettes éligibles en Tier 2 ⁽¹⁾	10 555	54	(1 197)	(1 536)	(32)	7 844
Dettes éligibles en Tier 3	1 460			324		1 784
TOTAL DETTES ÉLIGIBLES	21 378	54	(2 779)	(1 212)	59	17 500

(1) Les dettes admissibles en Tier 2 avant application de la décote prudentielle s'élevaient à 10 823 millions d'euros au 31 décembre 2013.

► **TABLEAU N° 4.B : ÉVOLUTION DES DÉDUCTIONS PRUDENTIELLES**

En millions d'euros	31 décembre 2012	Variation nette	31 décembre 2013
Écarts d'acquisition	(10 933)	592	(10 341)
dont écarts d'acquisition sur entités consolidées par intégration globale et proportionnelle ⁽¹⁾	(10 406)	597	(9 809)
dont écarts d'acquisition sur entités mises en équivalence	(527)	(5)	(532)
Immobilisations incorporelles	(2 318)	(34)	(2 352)
Déductions de 50 % des éléments non éligibles	(1 574)	70	(1 504)
dont titres dans des établissements de crédit ou établissements financiers non consolidés détenus à plus de 10 %	(501)	52	(449)
dont participations dans des établissements de crédit ou établissements financiers détenus à plus de 10 %	(821)	(43)	(864)
dont prêts subordonnés aux établissements de crédit ou établissements financiers détenus à plus de 10 %	(248)	60	(188)
Différence de mise en équivalence positive des entités d'assurances	(1 633)	(132)	(1 765)
TOTAL ÉLÉMENTS D'ACTIFS DÉDUITS PRUDENTIELLEMENT	(16 458)	496	(15 962)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassées comptabilisées directement en capitaux propres ⁽²⁾	(980)	(670)	(1 650)
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture comptabilisées directement en capitaux propres ⁽³⁾	(1 665)	837	(828)
Réévaluation de la dette propre et du portefeuille de dérivés	17	12	29
Projet de distribution de dividende ⁽⁴⁾	(1 858)	(6)	(1 864)
Intérêts minoritaires non éligibles	(384)	13	(371)
Autres	(5)	128	123
TOTAL AUTRES DÉDUCTIONS PRUDENTIELLES	(4 875)	314	(4 561)
TOTAL DÉDUCTIONS PRUDENTIELLES	(21 333)	810	(20 523)

(1) La moindre déduction des écarts d'acquisition s'explique essentiellement par l'impact de l'évolution du change et l'effet des dépréciations (cf. note annexe 5.0 du chapitre 4 États financiers consolidés).

(2) L'évolution du filtre prudentiel relatif aux variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et des prêts et créances reclassés, comptabilisés directement en capitaux propres, résulte de la hausse conjuguée de la valeur des titres à revenu fixe et des titres à revenu variable.

(3) Les variations de valeur des dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont filtrées prudentiellement.

(4) Projet de distribution de dividende soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Groupe détient des participations supérieures à 10 % du capital dans des établissements de crédit et établissements financiers. La liste suivante présente les principales participations.

► **TABLEAU N° 5 : TITRES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT OU DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS DÉTENUS À PLUS DE 10 %**

En millions d'euros	31 décembre 2013
CREDIT LOGEMENT	237
ISTITUTO PER IL CREDITO SPORTIVO	84
SICOVAM HOLDING	45
BNP PARIBAS FINANCE P.L.C.	39
COOPERNEFF GROUP, INC.	38
Autres titres	454
TOTAL DES TITRES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT OU ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS DÉTENUS À PLUS DE 10 %	897
dont déduction des fonds propres de base (50 %) ⁽¹⁾	449

(1) Tableau n° 3 : Fonds propres prudentiels.

En millions d'euros	31 décembre 2012
CREDIT LOGEMENT	227
INSTITUTO PER IL CREDITO SPORTIVO	84
SICOVAM HOLDING	49
BNP PARIBAS FINANCE P.L.C.	40
BNP PARIBAS UK TREASURY LIMITED	38
Autres titres	563
TOTAL DES TITRES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT OU ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS DÉTENUS À PLUS DE 10 %	1 001
dont déduction des fonds propres de base (50 %) ⁽¹⁾	501

(1) Tableau n° 3 : Fonds propres prudentiels.

En raison du caractère d'établissements de crédit et financiers des entités concernées, ces participations font l'objet d'une déduction des fonds propres prudentiels.

EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS

L'exigence en fonds propres du Groupe est calculée conformément aux règlements et instructions transposant en France les directives européennes relatives à l'« Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit », connues sous le nom de CRD 3 (arrêté du 20 février 2007 modifié⁽¹⁾). Au 31 décembre 2013,

le montant des actifs pondérés au titre du Pilier 1 pour le Groupe BNP Paribas s'élève à 560 milliards d'euros, contre 552 milliards d'euros au 31 décembre 2012 et se décompose par type de risque, type d'approche et classe d'exposition bâloise, de la façon suivante :

(1) Voir note 1 section 5.1.

► **TABLEAU N° 6 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS AU TITRE DU PILIER 1**

Les commentaires relatifs aux variations constatées sur l'année 2013 se trouvent dans les différentes sections concernées.

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres
Risque de crédit	410 658	32 853	411 151	32 892	(493)	(39)
Risque de crédit - Approche IRBA	198 867	15 910	172 409	13 793	26 458	2 117
Administrations centrales et banques centrales	3 622	290	3 244	260	377	30
Entreprises	146 304	11 705	121 986	9 759	24 318	1 946
Établissements	11 166	893	10 326	826	840	67
Clientèle de détail	37 625	3 010	36 749	2 940	876	70
<i>Prêts immobiliers</i>	12 181	974	10 772	862	1 409	113
<i>Expositions renouvelables</i>	5 362	429	5 851	468	(489)	(39)
<i>Autres expositions</i>	20 082	1 607	20 126	1 610	(44)	(4)
Autres Actifs Risqués	150	12	104	8	46	4
Risque de crédit - Approche standard	211 791	16 943	238 742	19 099	(26 951)	(2 156)
Administrations centrales et banques centrales	3 189	255	3 742	299	(553)	(44)
Entreprises	87 463	6 997	112 909	9 033	(25 446)	(2 036)
Établissements	8 189	655	8 508	681	(319)	(26)
Clientèle de détail	80 694	6 455	80 589	6 447	105	8
<i>Prêts immobiliers</i>	27 143	2 171	26 276	2 102	867	69
<i>Expositions renouvelables</i>	2 112	169	3 137	251	(1 025)	(82)
<i>Autres expositions</i>	51 439	4 115	51 176	4 094	263	21
Autres Actifs Risqués	32 256	2 581	32 994	2 639	(737)	(58)
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	15 629	1 250	19 076	1 526	(3 447)	(276)
Positions de titrisation - Approche IRBA	14 588	1 167	17 153	1 372	(2 565)	(205)
Positions de titrisation - Approche standard	1 041	83	1 923	154	(883)	(71)
Risque de contrepartie	16 508	1 321	20 533	1 643	(4 025)	(322)
Risque de contrepartie - Approche IRBA	15 234	1 219	18 633	1 491	(3 399)	(272)
Administrations centrales et banques centrales	370	30	222	18	148	12
Entreprises	11 427	914	15 117	1 209	(3 690)	(295)
Établissements	3 437	275	3 294	264	143	11
Risque de contrepartie - Approche standard	1 274	102	1 900	152	(627)	(50)
Administrations centrales et banques centrales	0	0	27	2	(27)	(2)
Entreprises	1 036	83	1 610	129	(574)	(46)
Établissements	225	18	254	20	(29)	(2)
Clientèle de détail	13	1	9	1	3	0
<i>Prêts immobiliers</i>	0	0	9	1	(9)	(1)
<i>Autres expositions</i>	13	1	0	0	13	1
Risque de participations en actions	35 265	2 821	24 377	1 950	10 888	871
Méthode des modèles internes	32 900	2 632	21 496	1 720	11 404	912
<i>actions cotées</i>	2 487	199	7 734	619	(5 248)	(420)
<i>expositions sur actions</i>	27 554	2 204	7 321	586	20 233	1 619
<i>capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	2 859	229	6 441	515	(3 581)	(287)
Méthode de pondération simple	1 531	122	1 733	138	(202)	(16)
<i>actions cotées</i>	5	0	21	2	(16)	(1)
<i>autres expositions sur actions</i>	442	35	468	37	(27)	(2)
<i>capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	1 084	87	1 244	99	(160)	(13)
Approche standard	834	67	1 148	92	(314)	(25)
Risque de marché	31 208	2 497	25 548	2 044	5 660	453
Modèle Interne	28 637	2 291	22 633	1 811	6 004	480
<i>VaR</i>	6 346	508	5 440	435	906	72
<i>VaR Stressée</i>	14 889	1 191	11 179	894	3 709	297
<i>Mesure Relative au risque additionnel de défaut et de migration</i>	6 007	480	3 421	274	2 586	206
<i>Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation</i>	1 395	112	2 593	208	(1 197)	(96)
Approche standard	1 751	140	2 652	212	(900)	(72)
Positions de titrisation du portefeuille de négoce	820	66	263	21	557	44
Risque opérationnel	50 364	4 029	51 154	4 092	(790)	(63)
Approche Modèle interne AMA	36 873	2 950	35 586	2 847	1 287	103
Approche standard	8 920	713	9 518	761	(598)	(48)
Approche de Base	4 571	366	6 050	484	(1 479)	(118)
TOTAL	559 632	44 771	551 839	44 147	7 793	623

La variation des actifs pondérés entre les deux arrêtés s'explique par les effets suivants :

- effet change : contribution de la variation des cours de change ;
- effet volume : contribution de la variation des expositions au risque de crédit (EAD) ;
- effet paramètres : contribution de la variation des paramètres de risque ;
- effet périmètre : impact du changement de périmètre de consolidation.
- effet méthode : impact du changement de la méthode de calcul des actifs pondérés entre deux arrêtés (notamment passage en approche avancée ou changement de méthode tel que défini par le superviseur).

► TABLEAU N° 7 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS PAR EFFET

En millions d'euros	31 décembre 2012	Type d'effets						Total variation	31 décembre 2013
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Risque de crédit	411 151	(9 110)	3 729	(573)	4 665	1 782	(986)	(493)	410 658
Titrisation	19 076	(410)	(5 564)	2 967	0	(362)	(78)	(3 447)	15 629
Risque de contrepartie	20 533	(55)	(2 660)	(1 184)	73	315	(514)	(4 025)	16 508
Risque de participations en actions	24 377	(17)	(3 799)	(6 422)	(2 722)	22 779	1 069	10 888	35 265
Risque de marché	25 548	0	1 010	760	0	4 291	(401)	5 660	31 208
Risque opérationnel	51 154	0	(1 649)	2 041	119	(1 249)	(53)	(790)	50 364
TOTAL	551 839	(9 592)	(8 933)	(2 411)	2 135	27 556	(964)	7 792	559 632

Les commentaires relatifs aux variations constatées sur l'année 2013 se trouvent dans les différentes sections concernées.

Le principal effet (de l'ordre de + 20 milliards d'euros) résulte de l'intégration des entités d'assurance sur la base d'une pondération en modèle interne de l'écart entre la VME (valeur de mise en équivalence)

et la DME (différence de mise en équivalence), conformément à la Notice 2013 ACPR des « Modalités de calcul du ratio de solvabilité ».

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES ET ANTICIPATION DES BESOINS EN CAPITAL

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES AVEC LES EXIGENCES EN VIGUEUR

En application de la réglementation européenne transposée en droit français par le règlement n° 91-05, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de fonds propres de base (Tier 1) au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité (Global) au moins égal à 8 %. Il doit également, en raison de son statut de Financial Holding Company aux

États-Unis, respecter un ratio de fonds propres de base de 6 % et un ratio de solvabilité de 10 %.

Les ratios du Groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée. Chaque entité lorsqu'elle est supervisée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect des contraintes qui lui sont propres.

► **TABLEAU N° 8 : RATIOS DE SOLVABILITÉ**

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ^(*)
FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)	71 897	74 806
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	6 367	9 186
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)	1 784	1 460
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	80 048	85 452
Risque de crédit	410 658	411 151
Titrisation	15 629	19 076
Risque de contrepartie	16 508	20 533
Risque de participations en actions	35 265	24 377
Risque de marché	31 208	25 548
Risque opérationnel	50 364	51 154
ACTIFS PONDÉRÉS	559 632	551 839
RATIO TIER 1	12,8 %	13,6 %
RATIO GLOBAL	14,3 %	15,5 %

(*) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2 du chapitre 4 États financiers consolidés).

Le Groupe BNP Paribas est également soumis à une surveillance complémentaire en tant que conglomérat financier, en application d'une directive européenne transposée en droit français par l'arrêté du 19 septembre 2005. À ce titre, un conglomérat financier est tenu de respecter une exigence complémentaire liée aux activités d'assurance en matière d'adéquation des fonds propres consolidés : pour cela, le besoin de marge de solvabilité des entités ayant une activité d'assurance est ajouté à l'exigence de solvabilité bancaire et la somme est comparée au total des fonds propres du conglomérat financier pour déterminer un excédent, ou une insuffisance, de fonds propres.

Au 31 décembre 2013, l'excédent en fonds propres du conglomérat est estimé à 31,7 milliards d'euros (contre 37,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

ANTICIPATION DES BESOINS EN CAPITAL

Conformément aux règles de Bâle 3, telles que transposées dans la directive et le règlement CRD 4/CRR publiés par la Commission européenne le 26 juin 2013, le Groupe BNP Paribas répond d'ores et déjà à l'exigence de 9 % pour le ratio de solvabilité common equity Tier 1 sans dispositions transitoires (*fully loaded*) à compter du 1^{er} janvier 2013. Ce ratio de solvabilité est calculé comme suit : un ratio minimal common equity Tier 1 au moins égal à 4,5 %, un volant de conservatisme de 2,5 % et un supplément pour le Groupe de 2 % en tant qu'Institution Financière d'Importance Systémique (SIFI).

À fin décembre 2013, le ratio common equity Tier 1 (*fully loaded*) est anticipé à 10,3 %.

PLAN DE RÉTABLISSEMENT ET DE RÉOLUTION

BNP Paribas a remis début août 2013 à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution la troisième version actualisée de son Plan de Rétablissement et de Résolution (PRR). Ce plan, de niveau Groupe, décrit les options de rétablissement disponibles en cas de crise grave, et rassemble les informations nécessaires aux autorités pour en gérer la résolution éventuelle.

Ce PRR actualisé, établi en conformité avec les recommandations du Conseil de Stabilité Financière, et en anticipation des futures règles qui s'appliqueront au Groupe, a été soumis à l'examen du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration, qui en a approuvé les orientations dans sa séance du 23 juillet 2013. Le Président de ce Comité a présenté ces travaux lors du Conseil d'administration du 30 juillet 2013.

Le plan actualisé inclut une mise à jour des éléments chiffrés, tient compte des évolutions dans l'organisation et les activités du Groupe, et a été approfondi et complété par rapport à la version 2012, en tenant compte des demandes des autorités participant au collège de résolution et des éléments connus des futures réglementations européennes et françaises.

Ce collège de résolution, composé, sous l'égide de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, des autorités concernées de la Belgique, des États-Unis et de l'Italie, s'est réuni à deux reprises durant l'année 2013.

BNP Paribas a également remis le 1^{er} juillet 2013 aux autorités américaines un plan de résolution en vertu de la Règle 165(d) en application du Dodd-Frank Act. Ce plan couvre les activités de BNP Paribas aux États-Unis, et constitue également une partie du plan de niveau Groupe⁽¹⁾.

(1) <http://www.federalreserve.gov/bankinforeg/resolution-plans/bnp-paribas-2g-20130701.pdf>.

GESTION DU CAPITAL

OBJECTIFS

La politique de gestion du capital de BNP Paribas a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses composantes, de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local, de répondre aux attentes des clients et des investisseurs en titres de dette, tout en optimisant le rendement pour les actionnaires, qui procurent le capital requis.

Pour atteindre ces objectifs, les principes (anticipation, prudence, réactivité et discernement) qui sous-tendent la mise en œuvre de la politique sont appliqués simultanément au niveau consolidé et local.

GESTION DU CAPITAL DU GROUPE

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de planification stratégique de la Banque et ce d'autant plus qu'une mise en conformité anticipée avec la future réglementation Bâle 3 a fait partie des objectifs stratégiques du Groupe.

Ces objectifs liés au capital se fondent sur le jugement expert de la Direction Générale de la Banque, qui intègre notamment les exigences des superviseurs telles qu'elles peuvent être anticipées, l'évaluation des attentes du marché en termes de capitalisation, une notation externe cible de très haute qualité pour le Groupe et des objectifs de rentabilité des capitaux propres.

Les objectifs relatifs au capital consolidé sont directement contrôlés au niveau Groupe, dans le cadre de la politique de gouvernance décrite ci-après, basée sur des flux d'information des entités locales vers le Groupe. Le niveau de capital souhaitable peut ainsi être défini de même que les moyens d'y parvenir, la faisabilité étant toujours évaluée selon une approche prudente.

La gestion du capital au niveau consolidé repose sur deux processus majeurs et étroitement liés :

- une analyse trimestrielle détaillée de la consommation de capital par pôle/métier et des fonds propres ainsi qu'une actualisation trimestrielle de l'anticipation des besoins en capital sur l'ensemble de l'année ;
- le processus budgétaire annuel, qui joue un rôle central dans le processus de planification stratégique et intègre une composante d'anticipation des besoins en capital.

Le développement, l'approbation et l'actualisation du processus de planification des fonds propres relèvent, pour ce qui est de la gouvernance, de deux Comités.

- Comité Actifs Pondérés : créé en 2007, il est présidé par le Directeur Financier et le Directeur des Risques, avec le concours des Directeurs Financiers des pôles opérationnels. Le Comité se réunit une fois par trimestre pour examiner les actifs pondérés et les tendances du ratio de solvabilité pour les trimestres suivants ;

- Comité Capital : créé en 2009, il se réunit tous les trimestres sous la présidence de la Direction Générale pour examiner les points ci-dessous :

- surveillance des actifs pondérés et du ratio de solvabilité et anticipations de l'évolution en la matière sur une durée de 12 à 18 mois,
- surveillance du ratio de levier,
- identification des ajustements nécessaires et optimisation (sur la base, par exemple, des modèles économiques, des processus et technologies) avec évaluation des impacts connexes,
- définition des directives relatives à l'utilisation du capital à court et moyen terme et soumission de propositions au Comité Exécutif,
- suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ayant un impact sur les actifs pondérés du Groupe et sa solvabilité.

Le besoin en capital est en outre intégré dans les politiques de risque :

- les actifs pondérés sont intégrés dans les processus de décision et la fixation de la politique de risque ;
- les limites des actifs pondérés sont déterminées pour la gestion du risque pays ainsi que pour la politique de concentration individuelle ;
- s'agissant du risque de marché, les enveloppes de risque exprimées en Valeur en Risque se traduisent directement par des indicateurs de capital.

GESTION DU CAPITAL DES ENTITÉS LOCALES

Le Groupe doit allouer le capital disponible à ses différentes entités. Pour assurer une bonne circulation des fonds, le processus d'allocation du capital au sein du Groupe est centralisé au niveau du siège. Il répond principalement à deux principes : la conformité à la réglementation locale et l'analyse des besoins locaux de l'entité ainsi que des perspectives de croissance. Ce processus a toujours pour objectif de réduire au minimum la dispersion du capital.

S'agissant du premier de ces principes, les Directeurs Financiers sont responsables de la gestion au quotidien ainsi que de l'information sur les exigences de solvabilité de leurs filiales. Lorsqu'un besoin en capital se présente, il est analysé au cas par cas par la Direction Financière en tenant compte de la situation présente de la filiale et de sa stratégie future. De plus, chaque année, le Groupe supervise le processus de rapatriement des résultats. Concernant les distributions de dividendes, la politique du Groupe prévoit que l'intégralité du bénéfice distribuable, y compris le résultat distribuable accumulé et mis en réserve de chaque entité, soit distribuée, les exceptions étant étudiées au cas par cas. Cette politique garantit que le capital reste centralisé au niveau du Groupe et contribue également à réduire le risque de change.

Les Directeurs Généraux locaux sont chargés d'assurer la pérennité financière de la filiale et sa compétitivité en termes de capital, le cas échéant. Cependant toute mesure concernant le capital, demandée par une filiale, est soumise à l'appréciation et à l'autorisation du siège.

Concernant les succursales, le Groupe examine tous les ans la dotation en capital. L'objectif est également de maintenir un niveau de fonds propres approprié, étant entendu que le ratio de solvabilité des succursales ne doit pas excéder celui de la société mère, sauf exigences fiscales ou réglementaires qui doivent être soumises à l'appréciation des services concernés.

S'agissant du second principe, les besoins de chaque entité sont analysés par des équipes dédiées à la lumière de la stratégie du Groupe dans le pays concerné, des perspectives de croissance de la société et de l'environnement macroéconomique.

PROCESSUS PILIER 2

Le second pilier de l'accord de Bâle, tel que transposé dans la CRD, prévoit que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, superviseur « principal » de BNP Paribas, détermine si les dispositions, stratégies, procédures et mécanismes mis en œuvre par le Groupe d'une part, et les fonds propres qu'il détient d'autre part, garantissent une gestion et une couverture adéquates de ses risques. Le Pilier 2 prévoit en outre que l'ACPR puisse exiger, en cas de non-respect des exigences de la CRD, que le Groupe décide rapidement les actions ou mesures nécessaires qu'appelle la situation. Afin de rendre effectives ces dispositions, l'article L13-16 du Code monétaire et financier permet à l'ACPR d'exiger la détention de fonds propres d'un montant supérieur au montant minimal prévu par la réglementation.

La démarche du Pilier 2 structure ainsi le dialogue entre le Groupe et son superviseur quant à l'adéquation de son niveau de capital à son profil de risque, au moyen de deux exercices complémentaires définis par des instructions du CEBS publiées en 2006, l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) et le Supervisory Review Process (SREP).

L'ICAAP au sein du Groupe BNP Paribas s'articule autour de deux thèmes principaux, la revue des risques et la planification des besoins en capital.

La revue des risques est une revue exhaustive des politiques de gestion et des règles de contrôle interne applicables aux risques du Pilier 1 définis par la Réglementation de Bâle, ainsi qu'aux risques du Pilier 2, tels que définis dans la nomenclature des risques retenue par le Groupe.

La planification des besoins en capital s'appuie sur les données financières réalisées et estimées les plus récentes au moment de l'exercice. Elles sont utilisées pour projeter les besoins futurs en capital, en intégrant notamment l'objectif d'une notation de très haute qualité destinée à préserver ses capacités d'origination, les objectifs de développement commercial du Groupe ainsi que les changements réglementaires à venir. La planification des besoins en capital consiste en pratique à comparer les cibles définies par le Groupe en termes de solvabilité avec les projections des besoins futurs en capital, puis à tester la résistance de ces projections dans un environnement macroéconomique dégradé.

Sur la base de la réglementation actuelle, les risques du Pilier 1 sont couverts par le capital réglementaire et calculés conformément aux méthodologies définies dans les textes. Les risques du Pilier 2 bénéficient d'approches qualitatives, de cadres de suivi dédiés, et d'évaluations quantitatives le cas échéant. La revue des risques du Pilier 2 montre que ces risques ne nécessitent pas de capital supplémentaire, en raison notamment des effets de diversification qui ne sont pas complètement pris en compte dans le Pilier 1. Le pilotage de la solvabilité du Groupe s'effectue donc systématiquement sur la base des exigences réglementaires.

Le SREP mené par l'ACPR consiste en un examen de la situation intrinsèque du Groupe au regard des critères définis par la CRD (stratégie et qualité de l'organisation générale de l'établissement et de son gouvernement d'entreprise, nature, volume et complexité des activités exercées, niveau d'exposition aux principaux types de risques – crédit, concentration, marché, opérationnel, liquidité, taux d'intérêt –, qualité de l'organisation du dispositif de contrôle interne, résultats et rentabilité des activités courantes, niveau, structure et pérennité des fonds propres), sur la base de données à la fois quantitatives et qualitatives. Les contacts réguliers entretenus tout au long de l'année entre le Groupe et son superviseur à travers les visites sur place, les entretiens de surveillance rapprochée, les présentations trimestrielles d'activité et de résultats par la Direction Générale au secrétariat général de l'ACPR ou la soumission régulière de projections de ratios de solvabilité à court et moyen terme permettent à l'ACPR de se forger une opinion sur la pertinence de la stratégie définie et mise en œuvre par le Groupe, la maîtrise de ses risques, le caractère approprié de son organisation et de sa gouvernance. À l'issue de cet examen, l'ACPR attribue au Groupe une note sur une échelle qui en compte 5, et impose un ratio minimum de fonds propres de base (Tier 1) à respecter au titre du Pilier 2.

L'ensemble de ces échanges entre le Groupe et son superviseur ainsi que le niveau du ratio de solvabilité minimum prescrit revêtent un caractère confidentiel.

ÉVALUATION COMPLÈTE DES RISQUES (COMPREHENSIVE ASSESSMENT)

Dans le cadre de la mise en place du mécanisme de supervision unique à partir de novembre 2014, le Groupe BNP Paribas est soumis à l'exercice de Comprehensive Assessment organisé par la BCE avant de prendre en charge ses fonctions de supervision. Cet exercice comprend les trois axes suivants :

- le Risk Assessment, visant à apprécier les principaux risques du bilan, y compris la liquidité, le levier et le refinancement ;
- l'Asset Quality Review, pour examiner la qualité des actifs de la Banque au 31 décembre 2013 ;
- le Stress Test réglementaire, conduit en coopération avec l'ABE pour mesurer la capacité d'absorption d'un choc de la Banque.

5.3 Gestion des risques [Audité]

GOVERNANCE

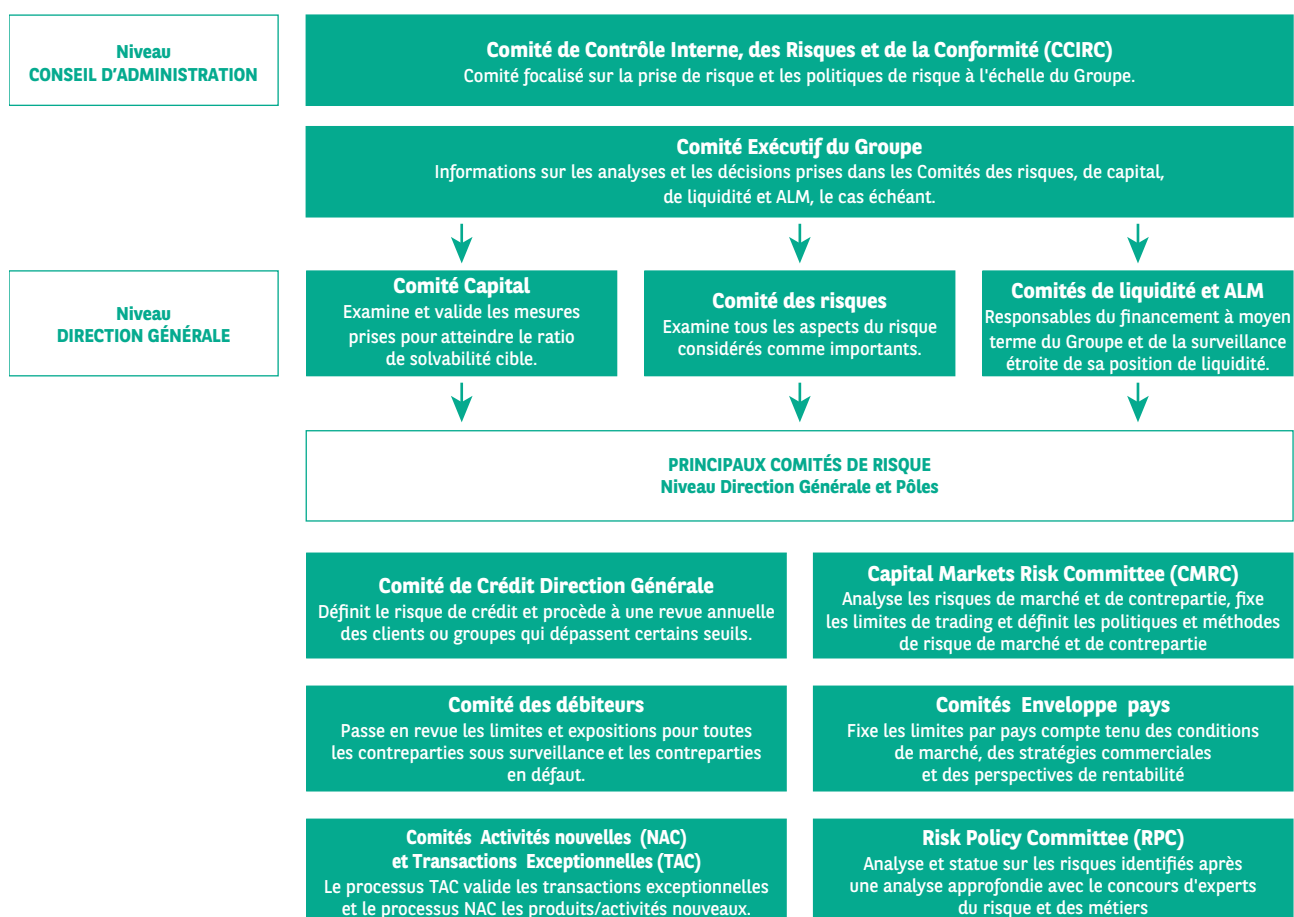
En cohérence avec la politique de Profil de Risque du Groupe, la Direction Générale donne de grandes lignes directrices selon trois dimensions clés que sont les Risques, le Capital et la Liquidité au travers des Comités suivants rattachés au Comité Exécutif du Groupe :

- Le Comité des Risques ;
- Le Comité Capital ;
- Le Comité ALM ;
- Le Comité Liquidité.

La diffusion et le déploiement du Profil de Risque cible, c'est-à-dire la traduction des principes et orientations du Profil de Risque dans l'activité et la prise de risque de la Banque, s'effectue au travers de deux processus complémentaires et interconnectés :

- la planification stratégique et le processus budgétaire ;
- le processus de prise de risques (par exemple les forums de risques stratégiques) permettant de communiquer largement aux délégataires les orientations et décisions de risques de la Direction Générale.

➤ GRAPHIQUE N° 2 : ORGANISATION DES COMITÉS RISQUES



ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUES

PLACE DE LA FONCTION RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des pôles, métiers ou territoires et rapportant directement à la Direction Générale. La fonction Conformité Groupe (CG) suit le risque opérationnel sur délégation de GRM, et le risque de réputation dans le cadre de ses missions de contrôle permanent. GRM et CG exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori.

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES DE LA FONCTION RISQUES

La responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des pôles et métiers qui les proposent. GRM exerce en continu un contrôle de deuxième niveau sur les risques de crédit, de marché, de liquidité et d'assurance. Il lui revient, dans le cadre de cette mission, de s'assurer de la solidité et de la pérennité des projets de développement et de leur conformité dans leur ensemble à l'objectif de profil de risque fixé par la Direction Générale. Ainsi, les missions permanentes de GRM consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de risques avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques. Il lui revient également de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate.

CG intervient de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnels et le risque de réputation. CG joue un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

CULTURE DU RISQUE

AU CŒUR DES PRINCIPES FONDATEURS DU GROUPE

Le Groupe BNP Paribas est caractérisé par une forte culture du risque.

La responsabilité première de la maîtrise des risques demeure celle des pôles, métiers et fonctions qui les prennent. Ils doivent veiller à développer le sens du risque de leurs collaborateurs et connaître en permanence leurs risques et en comprendre leur évolution.

ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUES

Approche

Que ce soit dans son rôle de conseil pour le développement des activités, dans la définition des méthodes, des politiques et des procédures, dans le processus décisionnel ou dans le déploiement du dispositif de suivi et de contrôle, GRM se doit de maîtriser parfaitement les spécificités de l'activité bancaire, les contraintes des marchés, la complexité et l'urgence des opérations.

Ces objectifs conduisent GRM à mettre ses équipes au plus près des métiers et des pays, tout en préservant leur indépendance en les plaçant sous l'autorité directe et exclusive de GRM et en leur accordant autonomie et capacité d'impulsion. Il regroupe donc, transversalement, dans les principaux centres d'activité, des collaborateurs placés hors de la tutelle hiérarchique des pôles, des métiers et des Directeurs de territoires. Toutefois, le mode de supervision de GRM peut être indirect et la fonction Risques peut être assurée dans le cadre d'une relation conjointe établie entre les pôles et GRM, lorsque le lien hiérarchique n'est pas souhaitable sur le plan de l'efficacité - par exemple, dans certains cas où la nature des risques est diversifiée ou très spécifique - et que cette situation est acceptable en termes de niveau de risque.

Rôle du Directeur des Risques

Le Directeur des Risques du Groupe rapporte au Directeur Général et est membre du Comité Exécutif de BNP Paribas. Il exerce une autorité hiérarchique sur l'ensemble des collaborateurs de GRM. Il peut opposer son veto aux décisions liées au risque prises par le Groupe, et n'a aucun rapport hiérarchique avec les Responsables des pôles, des métiers ou des pays. Un tel positionnement a pour objectifs :

- d'assurer l'objectivité du contrôle des risques, par l'absence d'implication dans la logique commerciale ;
- de garantir que les dirigeants seront avisés de toute éventuelle dégradation des risques et obtiendront rapidement une information objective et complète de l'état des risques ;
- de permettre une diffusion et une pratique, uniforme dans toute la Banque, de standards élevés de gestion des risques ;
- d'assurer la qualité des méthodes et des procédures par l'intervention de professionnels des risques, tenus de les évaluer et de les faire évoluer au regard des meilleures pratiques de la concurrence internationale.

La Direction Générale a choisi d'inscrire cette culture du risque dans deux éléments fondateurs :

- la Charte de responsabilité :
En 2012, la Direction Générale a formalisé une Charte de responsabilité structurée en quatre engagements forts, qui prend appui sur les valeurs, principes de management et code de bonne conduite du Groupe. Parmi les quatre engagements formulés figure celui d'« Accepter de prendre des risques tout en les contrôlant étroitement ».

Le Groupe considère que le contrôler étroitement relève de sa responsabilité tant vis-à-vis de ses clients que du système financier dans son ensemble. Les engagements du Groupe sont donc décidés au terme d'un processus collégial et contradictoire, s'appuyant sur une forte culture du risque partagée à tous les niveaux de la banque. Ceci vaut tant pour les risques de crédit liés aux prêts – acceptés après analyse approfondie de la situation des emprunteurs et de leurs projets – que pour les risques de marché résultant des transactions avec les clients : ceux-ci sont évalués chaque jour, soumis à des scénarios de tension et encadrés par un système de limites.

La diversification de BNP Paribas, tant sur le plan géographique que sur celui de ses métiers, permet d'équilibrer les risques et leurs conséquences lorsqu'ils se matérialisent. Le Groupe est organisé et géré de manière que les éventuelles difficultés d'un de ses métiers ne mettent pas en péril les autres domaines d'activité de la banque ;

■ Les Principes de Management :

Parmi les quatre principes clés de management figure le principe « Entreprendre en conscience des risques », qui met en évidence l'importance de la culture du risque :

Entreprendre en conscience des risques signifie entreprendre :

- en agissant en pleine responsabilité,
- en travaillant de manière interdépendante et coopérative avec les autres entités au service de l'intérêt général du Groupe et de ses clients,
- en étant en permanence attentif aux risques relevant de son périmètre de responsabilités,

- en donnant aux collaborateurs l'autonomie et les moyens pour faire de même.

DIFFUSION DE LA CULTURE DU RISQUE

La gestion rigoureuse des risques est inscrite dans les principes de BNP Paribas, qui a toujours placé aux premiers rangs de ses priorités une culture de maîtrise et de contrôle des risques.

La croissance significative de BNP Paribas ces dernières années et le contexte de la crise ont confirmé la volonté du Groupe de renforcer la diffusion de cette culture. Ainsi, en mai 2010, BNP Paribas a lancé la Risk Academy, initiative transversale au Groupe, afin de contribuer au renforcement de la diffusion de sa culture de gestion des risques.

La Risk Academy est une structure ouverte mise à disposition du Groupe associant ses métiers et fonctions. Lancée auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, la Risk Academy s'inscrit dans une démarche évolutive et participative avec pour objectifs de :

- impulser le renforcement continu et la diffusion de la culture du risque du Groupe ;
- promouvoir la formation et le développement professionnel dans le domaine du risque ;
- favoriser l'échange d'information et le partage des connaissances.

Enfin, la culture du risque est également diffusée à travers le Groupe par l'ajustement des rémunérations sur la performance et les risques (cf. chapitre 7, section « Une politique de rémunération compétitive »).

PROFIL DE RISQUE

DÉFINITION ET OBJECTIFS

La politique de Profil de Risque a pour objectif de définir le profil de risque recherché à moyen/long terme de BNP Paribas. Elle est revue par la Direction Générale et validée par le Conseil d'administration.

Cette politique intègre, au sein d'un même dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de gestion des risques, principes et lignes directrices, utilisés par le Groupe de façon générale pour orienter sa prise de risques, dans le cadre des limites déterminées. Elle contribue par conséquent à promouvoir une meilleure cohérence des pratiques de risque au sein du Groupe.

Cette politique présente les grandes lignes du dispositif au niveau global du Groupe, sur la base duquel le Profil de Risque cible sera ensuite articulé et déployé à des niveaux plus granulaires et spécifiques par entité.

PRINCIPES

Les principes du Profil de Risque ont pour objectif de définir les types de risques que le Groupe est prêt à accepter dans le cadre de son activité. Ils ont vocation à rester stables dans le temps.

Ces principes sont les suivants :

- rentabilité ajustée du risque et de la volatilité des résultats.

Le Groupe cherche à générer des résultats ajustés des risques qui soient durables et fondés sur les besoins des clients. Pour être durable, la rentabilité doit reposer sur une sélectivité et une évolution contrôlées

des actifs de BNP Paribas, la recherche d'activités diversifiées ainsi qu'une gestion attentive des ressources humaines et des talents du Groupe. Ce dernier point inclut la diffusion d'une forte culture de risque à travers le Groupe ainsi que l'ajustement des rémunérations sur la performance après prise en compte des risques.

Bien que le Groupe consente à une certaine volatilité de ses revenus, il cherche à contenir en permanence le montant de ses pertes potentielles découlant d'un scénario adverse ;

- adéquation des fonds propres.

BNP Paribas détient suffisamment de fonds propres pour faire face à un scénario adverse et satisfaire aux exigences réglementaires en vigueur. Dans le cadre de ses activités bancaires, BNP Paribas accepte de prendre des risques lorsque ceux-ci sont accompagnés d'une rentabilité adaptée, projetée sur une durée adéquate et quand leurs impacts sur le Profil de Risque paraissent acceptables ;

- financement et liquidité.

Le Groupe s'assure que la diversification et l'équilibre entre ses emplois et ressources correspond à une stratégie de financement conservatrice, afin de pouvoir faire face à un scénario adverse. Le Groupe respecte les ratios de liquidité réglementaires en vigueur ;

- concentrations.

Le Groupe développe et maintient un portefeuille de risques diversifié, évitant les concentrations (contreparties, secteurs et pays) et s'assure qu'il respecte les politiques de concentration en vigueur ;

- activités d'assurance.

BNP Paribas Cardif est principalement exposé aux risques de crédit, de souscription et de marché. L'entité suit attentivement ses expositions et sa rentabilité en prenant en compte ces risques et l'adéquation de ses fonds propres aux exigences de solvabilité réglementaires ;

- risques non quantifiables.

Les risques qui, par nature, sont difficilement quantifiables doivent être réduits au minimum, par une gestion adéquate et des procédures de contrôle. Les risques de réputation et de conformité, en particulier, appartiennent à cette catégorie.

Les principes ci-dessus sont complétés par des orientations qualitatives issues de décisions prises lors de différents Comités stratégiques de risque.

Celles-ci doivent être considérées comme partie intégrante de cette politique :

- décisions de portefeuille ;
- décisions au niveau des contreparties ;
- décisions sur les nouveaux produits ou nouvelles activités ;
- politiques transversales.

SURVEILLANCE DES INDICATEURS DU PROFIL DE RISQUE

La Direction Générale traduit la politique de Profil de Risque en une série d'indicateurs et de limites afin de comparer, de façon quantifiée, le Profil de risque réel du Groupe avec le Profil de Risque cible (Indicateurs de Profil de Risque). Ces indicateurs sont suivis trimestriellement dans le tableau de bord des risques présenté au CCIRC.

TYPLOGIE DES RISQUES

SYNTHÈSE DES RISQUES

► TABLEAU N° 9 : RISQUES SUIVIS PAR LE GROUPE BNP PARIBAS

Risque identifié	Risque susceptible d'affecter la solvabilité du Groupe	Risque susceptible d'affecter la valeur du Groupe (cours de Bourse)	Pilier 1		ICAAP ⁽⁴⁾ (Pilier 2)		Risque additionnel défini par BNP Paribas
			Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	
Risque de crédit	✓		✓	Bâle 2.5	✓	Bâle 2.5	
Titrisation	✓		✓	Bâle 2.5	✓	Bâle 2.5	
Risque de contrepartie	✓		✓	Bâle 2.5	✓	Bâle 2.5	
Risque de participations en actions	✓		✓	Bâle 2.5	✓	Bâle 2.5	
Risque de marché	✓		✓	Bâle 2.5	✓	Bâle 2.5	
Risque opérationnel	✓		✓	Bâle 2.5	✓	Bâle 2.5	
Risque de concentration ⁽¹⁾	✓				✓	Modèle interne	
Risque de gestion actif-passif ⁽²⁾	✓				✓	Modèle interne	
Risque de point mort	✓				✓	Modèle interne	
Risque stratégique		✓			✓	Procédures	
Risque de liquidité et de refinancement	✓				✓	Règles quantitatives, qualitatives et stress tests	
Risque de non-conformité et de réputation		✓			✓	Procédures	
Risque des activités d'assurance ⁽³⁾ , y compris le risque de souscription	✓					Modèle interne	✓

(1) Le risque de concentration est géré au titre du risque de crédit chez BNP Paribas.

(2) Le risque de gestion actif-passif est essentiellement celui repris sous la terminologie de risque global de taux d'intérêt chez les régulateurs.

(3) Les risques des activités d'assurance sont hors du périmètre des activités bancaires ; les activités d'assurance comportent des risques de marché, opérationnel et de souscription.

(4) Internal Capital Adequacy Assessment Process.

La typologie des risques retenue par BNP Paribas évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par BNP Paribas. Néanmoins, par leur caractère spécifique, deux d'entre eux ne conduisent pas à l'identification d'un besoin en capital dédié, dans la mesure où ils se manifestent par une variation du cours de Bourse supportée directement par les actionnaires et pour laquelle le capital de BNP Paribas ne constitue pas une protection.

Ainsi le risque de réputation revêt un caractère contingent aux autres risques et, pour ses effets autres que de rumeur de marché conduisant à une variation du cours, est considéré dans l'estimation des pertes encourues au titre des autres types de risques.

De même le risque stratégique, qui résulte des choix stratégiques que la Banque rend publics au moyen de sa communication financière, et qui peut se traduire par une variation du cours de Bourse, relève des dispositifs de gouvernance au plus haut niveau, et incombe à l'actionnaire.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est défini comme la probabilité que l'emprunteur ou une contrepartie ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

TITRISATION

La titrisation est une opération ou un montage par lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches, et qui présente les caractéristiques suivantes :

- un transfert significatif de risque ;
- les paiements effectués dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent de la performance de l'exposition ou de l'ensemble d'expositions d'origine ;
- la subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

En conséquence, tout engagement (y compris les dérivés et les lignes de liquidité) accordé en vertu d'une opération de titrisation doit être traité comme une exposition de titrisation. L'essentiel de ces engagements est en banking book prudentiel (section 5.5). Les engagements classés en trading book sont détaillés dans le *Risque de marché* (section 5.7).

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, c'est-à-dire de gré à gré (*over-the-counter* – OTC) qui peuvent exposer la Banque

au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie en cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux fondés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basés sur des analyses statistiques ou économiques qui ne sont pas vérifiables sur le marché.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'autre part

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Précisions concernant les définitions des risques

En dépit de l'abondante littérature sur la classification des risques et l'apparition de définitions généralement reconnues, notamment du fait de la réglementation, il n'existe pas de classification exhaustive des risques auxquels une banque est exposée. La compréhension de la nature exacte des risques et de la façon dont ils se combinent entre eux progresse. L'interaction entre les risques ne fait pas encore l'objet d'une quantification mais est appréhendée dans le cadre des scénarios de crise globaux. Les commentaires suivants visent à préciser l'état de la réflexion du Groupe en la matière.

■ Risque de marché et risque de crédit et de contrepartie

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

Le risque émetteur est une notion distincte du risque de contrepartie. Ainsi, dans le cas d'une opération sur des dérivés de crédit, le risque émetteur correspond au risque sur le crédit de l'actif sous-jacent alors que le risque de contrepartie représente le risque de crédit sur le tiers avec lequel le dérivé de crédit a été traité. Le risque de contrepartie est un risque de crédit, le risque émetteur est un risque de marché.

■ Risque opérationnel, risque de crédit et risque de marché

Le risque opérationnel s'extériorise à l'occasion de la défaillance ou de l'inadaptation d'un processus de traitement. Les processus peuvent être de toute nature : octroi de crédit, prise de risques de marché, mise en place d'opérations, surveillance des risques, etc.

À l'inverse, les décisions humaines prises dans les règles ne peuvent être, par principe, à l'origine d'un risque opérationnel, même si elles sont entachées d'une erreur de jugement.

Le risque résiduel, défini par la réglementation sur le contrôle interne comme étant celui d'une efficacité moindre qu'attendue des techniques de réduction du risque de crédit, est considéré comme relevant d'une défaillance opérationnelle et donc du risque opérationnel.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

Le risque de concentration est apprécié au niveau du Groupe consolidé et du conglomérat financier qu'il représente.

RISQUE DE GESTION ACTIF-PASSIF

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs.

Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux. Pour les activités d'assurance, ce risque comprend également le risque de décalage lié à l'évolution de la valeur des actions et des autres actifs du fonds général tels que les actifs immobiliers.

RISQUE DE POINT MORT

Le risque de point mort correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est le risque que des choix stratégiques de la Banque se traduisent par une baisse du cours de son action.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses superviseurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

RISQUE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Le risque de souscription d'assurance est le risque de perte résultant d'une évolution défavorable de la sinistralité des différents engagements d'assurance. Selon l'activité d'assurance (assurance-vie, prévoyance, ou rentes), ce risque peut être statistique, macroéconomique, comportemental, lié à la santé publique ou à la survenance de catastrophes. Le risque de souscription d'assurance n'est pas la composante principale des risques liés à l'assurance-vie où les risques financiers sont prédominants.

TESTS DE RÉSISTANCE

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique des risques, le Groupe a développé un dispositif de tests de résistance complet (ci-après désignés comme « stress tests »).

DISPOSITIF DE STRESS TESTING

Le dispositif de stress testing fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques, dans une triple optique de gestion prévisionnelle du risque, de planification des fonds propres et d'exigences réglementaires, notamment dans le cadre des processus d'ICAAP du Groupe et de ses principales entités :

- gestion prévisionnelle et suivi des risques : les résultats des stress tests effectués en utilisant une approche centrale participent à l'évaluation du profil de risque de la Banque et sont périodiquement soumis à la Direction Générale du Groupe, y compris au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) du Conseil d'administration par le biais du tableau de bord trimestriel des risques du Groupe. En outre, des stress tests *ad hoc* sont effectués, le cas échéant, au sein des Comités de politique des risques ou des Comités stratégiques Pays afin d'identifier et d'évaluer les zones de vulnérabilité au sein des portefeuilles du Groupe ;
- élaboration des budgets et planification des besoins en capital : des stress tests sont effectués chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget et intégrés dans l'ICAAP. Ils sont examinés au niveau des pôles et métiers de la Banque avant d'être consolidés au niveau du Groupe pour donner une vue synthétique de l'impact sur le capital et les résultats de la Banque ;
- exigences ou demandes réglementaires : principalement les demandes *ad hoc* de l'ABE, du FMI, ou de tout autre superviseur.

Ce dispositif bénéficie d'une gouvernance établie, avec des responsabilités claires, partagées entre les entités opérationnelles, afin d'en favoriser l'insertion opérationnelle et la pertinence, et la fonction Finance Groupe, la fonction Risques et l'ALM, qui en assurent la cohérence globale.

Les méthodologies de stress tests (analyses de sensibilité ou basées sur des scénarios macroéconomiques) sont déclinées selon les grandes familles de risques, et font l'objet d'une revue indépendante.

Les stress tests peuvent être élaborés au niveau du Groupe, d'un métier ou d'un sous-portefeuille donné, sur un ou plusieurs types de risques et sur un nombre de variables plus ou moins important en fonction de l'objectif poursuivi. Le cas échéant, les résultats des modèles quantitatifs peuvent être ajustés par des jugements experts.

Les scénarios retenus, les résultats des stress tests et les propositions d'actions correctrices éventuelles (allègement des expositions sur un sous-segment, modification de la politique de financement, de liquidité...) sont revus par la Direction des Risques et/ou la Direction Générale à qui il revient de décider des actions stratégiques à mener afin d'atténuer l'impact d'un choc sur les risques.

Cela peut se faire via :

- l'allègement des expositions d'un secteur, portefeuille ou zone géographique ;
- une modification de la politique de financement, de liquidité ou du niveau de capital du Groupe ou d'une filiale.

Depuis sa création, le dispositif de stress tests du Groupe évolue de manière permanente afin d'intégrer les derniers développements dans ce domaine, que ce soit en termes de méthodologies, ou d'insertion opérationnelle accrue dans les processus de gestion du Groupe. Les stress tests budgétaires présentés page suivante en sont une illustration.

Un processus clé du dispositif de stress tests est celui qui permet d'identifier les risques les plus significatifs, tels que les risques macroéconomiques, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché ou le risque de concentration. Il s'agit de l'étape qui mène à la définition de scénarios pertinents (en termes de sévérité des chocs notamment).

DÉFINITION DES SCÉNARIOS DE STRESS TESTS

Le point de départ de l'analyse est un scénario économique central mondial qui décrit l'état futur de l'économie sur un horizon prolongé de six trimestres l'année en cours. En 2013, le scénario mondial se composait de plusieurs scénarios régionaux cohérents entre eux portant sur les États-Unis, la zone euro, la France, l'Italie, la Belgique et l'Espagne. Chaque scénario régional est décrit par des variables économiques ou financières⁽¹⁾ auxquelles s'ajoutent le prix du pétrole et la parité de l'euro par rapport au dollar, communs aux scénarios régionaux. La Direction des Etudes Economiques du Groupe, en relation avec l'ALM et les experts actions et matières premières, élabore ce scénario central, sur la base duquel GRM établit le(s) scénario(s) de stress (ou adverse).

Un scénario adverse décrit un choc potentiel pouvant affecter l'environnement économique et financier au cours de la période de projection, comme la concrétisation d'un ou de plusieurs risques sur le scénario de base. Afin d'élaborer un scénario adverse, l'économiste doit répondre à la question suivante : si un tel événement venait à se produire, comment les variables macroéconomiques évolueraient-elles ?

Les scénarios adverses reflètent les risques qui pèsent sur l'économie et leurs effets probables. Ils ne correspondent donc pas à la prévision de l'évolution la plus probable de l'économie. C'est la raison pour laquelle les scénarios de base sont définis comme des ensembles de « prévisions » et les scénarios adverses comme des ensembles de « projections ».

Il est important de noter que ces variables économiques et financières servent aussi à construire le scénario budgétaire du Groupe. Cet ensemble de variables est donc essentiel pour assurer la convergence de deux processus majeurs du Groupe, celui de la gestion de ses risques et celui de sa gestion financière. Les scénarios sont revus à fréquence trimestrielle par le management de GRM puisque les stress tests alimentent le suivi

(1) Les variables économiques ou financières sont : le PIB et ses composantes (consommation des ménages, investissement, etc.), les indices de prix, les taux de chômage, les taux d'intérêt à 3 mois, les rendements sur les obligations d'État à 10 ans.

des risques. Par ailleurs, ils sont validés deux fois par an par la Direction Générale, à l'occasion du processus budgétaire.

Les scénarios sont ensuite utilisés pour calculer les pertes attendues (ou l'impact en termes de plus ou moins-values dans le cas de risques de marché) pendant l'année pour tous les portefeuilles du Groupe :

- pour les portefeuilles exposés au risque de crédit ou de contrepartie et pour le portefeuille d'actions du portefeuille bancaire, ce calcul mesure l'impact du scénario sur le coût du risque et les actifs pondérés en cas de dégradation de la qualité des portefeuilles générée par le scénario macroéconomique ou de mouvements défavorables des cours des actions. Les stress tests risque de crédit sont simulés sur l'ensemble du portefeuille de la Banque pour toutes les régions et pour tous les portefeuilles prudentiels, à savoir Clientèle de détail, Entreprises et Établissements. Le portefeuille souverain est quant à lui, stressé de façon *ad hoc* au travers d'une approche expert ;
- pour les portefeuilles relatifs aux opérations de marché, les variations de valeur et leur impact sur le résultat net sont calculés en simulant un choc ponctuel, cohérent avec le scénario d'ensemble.

Les calculs décrits ci-dessus et les méthodologies connexes pour les stress tests sur les risques de crédit et de marché sont coordonnés de manière centralisée au niveau du Groupe par les équipes de GRM. Ils impliquent également dans leur conception et leur mise en œuvre différentes équipes d'experts au niveau du Groupe et des territoires.

Enfin, il faut noter que les stress tests sont régulièrement utilisés afin de vérifier réglementairement le niveau de fonds propres du Groupe à travers le process de l'ICAAP.

STRESS TESTS BUDGÉTAIRES : UNE APPROCHE COMMUNE RISQUES, FINANCE ET ALM

L'objectif des stress tests dans le processus budgétaire est d'évaluer l'impact d'un scénario macroéconomique défavorable sur le Groupe et ses activités. Ces stress-tests sont exécutés en parallèle avec le processus budgétaire annuel, qui s'établit sur la base du scénario économique central.

L'impact du scénario adverse est mesuré sur :

- le compte de résultat (PNB, coût du risque...);
- les actifs pondérés ;
- les fonds propres ;
- les besoins de liquidité et de financement.

Le résultat final recherché des stress tests est un ratio de solvabilité sous contrainte au niveau du Groupe, ainsi que l'identification des mesures d'adaptation nécessaires, qui pourraient être décidées par les pôles ou de manière centralisée au niveau du Groupe.

5.4 Risque de crédit

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

Le tableau ci-après présente l'ensemble des actifs financiers du Groupe BNP Paribas, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et des sûretés

obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection. L'exposition au risque de crédit s'appuie sur la valeur comptable avant réévaluation des actifs financiers inscrits au bilan.

► **TABLEAU N° 10 : EXPOSITIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT(*) PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE ET PAR TYPE D'APPROCHE**

En millions d'euros	31 décembre 2013				31 décembre 2012				Variation	
	IRBA	Approche Standard	Total	Exposition moyenne 2013	IRBA	Approche Standard	Total	Exposition Moyenne 2012	Total	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	184 154	25 315	209 469	202 953	177 612	18 825	196 437	186 526	13 033	16 427
Entreprises	388 983	122 574	511 557	513 392	360 242	154 986	515 228	540 804	(3 671)	(27 411)
Établissements (**)	71 928	18 098	90 026	89 303	61 814	26 765	88 579	98 092	1 447	(8 790)
Clientèle de détail	195 063	162 958	358 021	360 389	195 891	166 865	362 756	367 990	(4 735)	(7 601)
Autres Actifs Risqués (***)	330	93 112	93 442	107 121	333	120 467	120 800	119 408	(27 358)	(12 287)
TOTAL DES EXPOSITIONS	840 458	422 057	1 262 515	1 273 158	795 892	487 908	1 283 800	1 312 820	(21 285)	(39 662)

(*) La titrisation fait l'objet d'un chapitre dédié en section 5.5.

(**) La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(***) Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations, les comptes de régularisation et les valeurs résiduelles.

Dans le bilan prudentiel au 31 décembre 2013 (section 5.2, Tableau n° 2), l'exposition au risque de crédit concerne les encours nets de dépréciations des comptes de dépôt auprès des banques centrales (101 milliards d'euros), les prêts consentis à la clientèle (617 milliards d'euros), aux établissements de crédit (50 milliards d'euros), les « Actifs disponibles à la vente » (115 milliards d'euros), « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (0,5 milliard d'euros), le portefeuille évalué en valeur de marché sur option (3 milliards d'euros), les immobilisations corporelles et de placement (17 milliards d'euros), les comptes de régularisation et actifs divers (84 milliards d'euros) et les actifs d'impôt courants et différés (9 milliards d'euros), auxquels s'ajoutent des engagements de financement et de garantie donnés (304 milliards d'euros).

Ces encours sont retraités des dépréciations, ainsi que des encours relevant d'un risque différent du risque de crédit (titrisation, contrepartie, et marché), des réévaluations et des autres éléments retraités des fonds propres (98 milliards d'euros).

Dans la suite de cette section, les expositions au risque de crédit ne tiennent pas compte des Autres Actifs Risqués (immobilisations, comptes de régularisation et valeurs résiduelles).

ÉVOLUTIONS DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT SUR L'ANNÉE 2013

Hors Autres Actifs Risqués, les expositions progressent de + 6 milliards d'euros essentiellement sur le portefeuille prudentiel Administrations centrales et banques centrales.

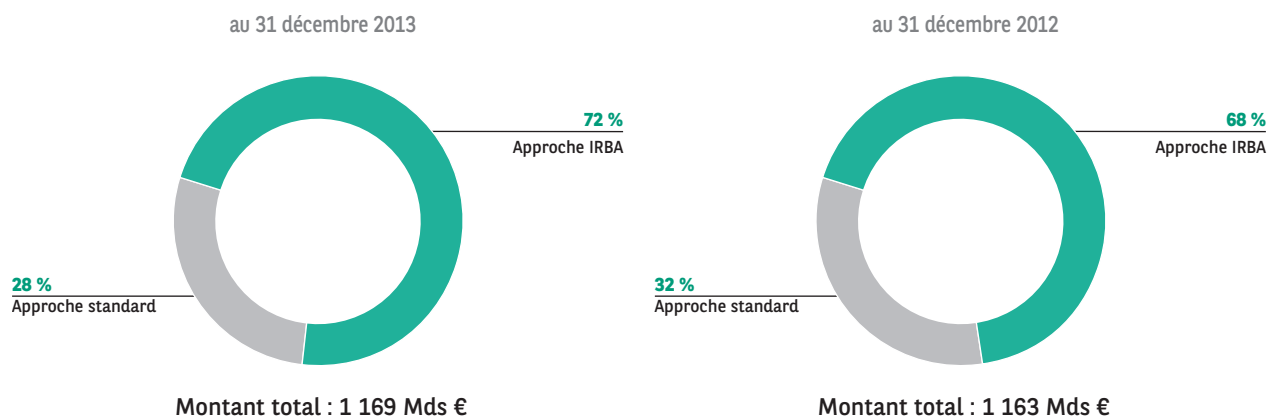
APPROCHES RETENUES POUR LE CALCUL DES ACTIFS PONDÉRÉS

BNP Paribas a opté pour les formes les plus avancées de l'accord Bâle 2. En conformité avec la Directive européenne et sa transposition en droit français, le Groupe a été autorisé en 2007, par l'Autorité de contrôle

prudentiel et de résolution, à utiliser ses méthodes internes pour calculer ses exigences minimales de capital à compter du 1^{er} janvier 2008. L'utilisation de ces méthodes est subordonnée à certaines conditions de progrès et de déploiement, que le Groupe s'est engagé à respecter. Préalablement à son acquisition, le groupe Fortis bénéficiait d'un accord de la part de son superviseur, la Banque Nationale de Belgique, pour utiliser également l'approche avancée pour l'évaluation de son besoin en capital réglementaire. Les politiques et dispositifs de notation des sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas d'une part et BNP Paribas d'autre part ont vocation à converger dans le cadre d'une méthodologie uniforme retenue par le Groupe. Les travaux entrepris dans cette direction ont notamment montré la compatibilité des concepts développés dans chacun des deux ensembles, et permis d'harmoniser les notations des principales contreparties. La convergence des modèles n'est toutefois pas encore totalement achevée. Quelques demandes d'homologation de méthodologies communes soumises à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sont encore en cours. Une approche fondée, pour les périmètres non encore convergés, sur les méthodes homologuées par les superviseurs français, belge ou luxembourgeois a été mise en œuvre au 31 décembre 2012.

Sur le risque de crédit (hors comptes de régularisation et immobilisations), la part des expositions en approche IRBA est de 72 % au 31 décembre 2013, contre 68 % au 31 décembre 2012. Ce périmètre significatif inclut notamment le pôle Corporate and Investment Banking (CIB), la Banque De Détail en France (BDDF), une partie de l'activité de BNP Paribas Personal Finance (Cetelem), BNP Paribas Securities Services (BP2S) ainsi que les entités BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas. En 2013, le passage en IRBA de l'entité BNL SpA a été homologué par la Banque d'Italie sur les classes d'expositions Souverains et Entreprises. Le périmètre IRBA laisse toutefois temporairement en dehors du champ certaines entités comme BancWest. D'autres entités plus petites ne se rallieront aux méthodes avancées du Groupe qu'à moyen terme, comme par exemple les filiales des pays émergents.

► **GRAPHIQUE N° 3 : EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'APPROCHE(*)**



(*) Hors comptes de régularisation et immobilisations, hors titrisation.

POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE PROVISIONNEMENT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par le Comité des risques, instance présidée par le Directeur Général de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

LES PROCÉDURES DE DÉCISION

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui suppose de recueillir l'avis conforme d'un représentant de GRM nommé désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit – prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie – impliquent le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables. Les exceptions font l'objet d'un processus d'approbation particulier. Dans tous les cas, les opérations respectent les lois et

réglementations en vigueur. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur de GRM, le Comité de crédit de Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prise de risques de crédit et de contrepartie.

LES PROCÉDURES DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DE PORTEFEUILLE

Surveillance des encours

Le dispositif de surveillance des encours repose sur les équipes de contrôle dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent, sous le contrôle de GRM, jusqu'au Comité des débiteurs de la Direction Générale. Ce Comité examine régulièrement, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers pour lesquels il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Par ailleurs, un Comité trimestriel examine les dossiers placés sous surveillance ou non performants.

Dans le cadre de leurs responsabilités de contrôle, des équipes de contrôle de deuxième niveau assument le monitoring des encours par rapport aux autorisations approuvées, des clauses particulières

(*covenants*), des garanties, des syndications notamment. Ceci permet de déceler des indications de détérioration du profil de risque approuvé par le Comité de crédit. Les équipes de contrôle attirent l'attention (des équipes GRM et Métiers) sur les exceptions de non-conformité aux décisions des Comités de crédit, et contrôlent leur résolution. Certains cas requièrent une alerte particulière au Senior Management de GRM et des Métiers. Il s'agit notamment de la non-résolution des exceptions et/ou des indications importantes de détérioration du profil de risque par rapport à celui approuvé par le Comité de crédit.

Suivi et gestion d'ensemble des portefeuilles

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'un dispositif de reporting à des niveaux plus agrégés de portefeuille, selon des axes pôles/métiers ou transverses de géographie, secteurs, activités/produits.

La politique de gestion d'ensemble des portefeuilles de risques de la Banque, incluant des politiques de concentrations par débiteur, par secteur et par pays, s'appuie sur ce dispositif de reporting, et les Comités de risques du Groupe examinent les résultats de ces reportings et analyses.

- 1) Pour gérer les concentrations de risques par pays, des enveloppes de risque pays sont déterminées, au niveau de délégation approprié pour le pays considéré. Le Groupe, présent dans la plupart des zones économiquement actives conformément à sa vocation, s'attache ainsi à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles ou dont la situation économique est fragilisée.
- 2) La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre des politiques de concentration individuelle du Groupe. Cette politique est décrite dans la partie *Diversification de l'exposition au risque de crédit* (en section 5.4).
- 3) La répartition des risques, par secteur économique, fait l'objet d'une même attention et d'un suivi régulier. Elle se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Cette analyse s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants qui formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux constituants. Cette intervention est modulée selon les secteurs en fonction de leur poids dans les engagements du Groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque.

En complément, les stress tests constituent des outils d'analyse qui permettent d'identifier les zones de vulnérabilité des portefeuilles du Groupe et d'analyser les éventuelles concentrations.

Enfin, BNP Paribas utilise éventuellement des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarios de crise.

LES PROCÉDURES DE DÉPRÉCIATION

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou souverains qui sont identifiés en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle

réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciation, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la possible réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée par chacun des pôles et déterminée trimestriellement par un Comité réunissant le responsable du pôle, le Directeur Financier du Groupe ou son représentant et le Directeur de GRM. Ce Comité décide de la dépréciation collective à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

CHAMP ET NATURE DES SYSTÈMES DE DÉCLARATIONS ET DE MESURE DES RISQUES

L'ensemble des processus et systèmes d'information utilisés par la filière de mesure du risque de crédit a été soumis à l'examen de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

LE DISPOSITIF DE NOTATION

Le Groupe BNP Paribas utilise l'approche de notations internes avancée du risque de crédit pour les catégories d'exposition Clientèle de détail, Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises pour le calcul des exigences des fonds propres réglementaires sur les périmètres de Corporate and Investment Banking, Banque De Détail en France, une partie de BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Fortis, BGL et BNP Paribas Securities Services (BP2S). BNL SpA est autorisé à utiliser les méthodes avancées sur ses portefeuilles Entreprises et Souverains. Sur les autres périmètres, le calcul du capital réglementaire est réalisé selon la méthode standard, et repose sur les notations externes des contreparties. Chaque contrepartie est notée en interne selon les méthodes communes au Groupe quelle que soit la méthode de calcul de capital réglementaire.

La Banque a défini un système de notations complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la Banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en décembre 2007. En ce qui concerne les crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, le Taux de Récupération Global (TRG) ou son complémentaire la perte en cas de défaut (LGD), qui est attaché à la structure des transactions et le facteur de conversion (*Credit Conversion Factor* - CCF) qui estime la part en risque des engagements hors-bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

Sur le périmètre « Entreprises », la confirmation ou la modification des paramètres de rating et de TRG applicable à chacune des transactions intervient au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation ou de revue annuelle des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, des commerciaux et, en second regard, des représentants de GRM (ces derniers ayant le dernier mot en cas de désaccord avec le métier). Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés. Sur le périmètre retail, l'application des méthodes de notation pour déterminer les paramètres de crédit est réalisée de manière automatique.

► **TABLEAU N° 11 : CORRESPONDANCE INDICATIVE DES NOTES INTERNES DE CONTREPARTIE AVEC L'ÉCHELLE TYPE DES AGENCES DE RATING ET LES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) MOYENNES ATTENDUES**

	Note interne BNP Paribas	Rating de crédit émetteur long terme	PD moyennes attendues
		S&P/Fitch	
Investment Grade	1+	AAA	0,01 %
	1	AA+	0,01 %
	1-	AA	0,01 %
	2+	AA-	0,02 %
	2	A+/A	0,03 %
	2-	A-	0,04 %
	3+/3/3-	BBB+	0,06 % à 0,10 %
	4+/4/4-	BBB	0,13 % à 0,21 %
Non Investment Grade	5+/5/5-	BBB-	0,26 % à 0,48 %
	6+	BB+	0,69 %
	6/6-	BB	1,00 % à 1,46 %
	7+/7	BB-	2,11 % à 3,07 %
	7-	B+	4,01 %
	8+/8/8-	B	5,23 % à 8,06 %
	9+/9/9-	B-	9,53 % à 13,32 %
	10+	CCC	15,75 %
Défaut	10	CC	18,62 %
	10-	C	21,81 %
	11	D	100,00 %
	12	D	100,00 %

Une correspondance indicative entre les ratings internes de la Banque, d'une part, et les notes d'émetteur long terme attribuées par les principales agences de notation, d'autre part, a été mise au point au

sein du Groupe. BNP Paribas a une clientèle beaucoup plus large que les seules contreparties notées par les agences de rating. La correspondance n'a pas de sens pour la banque de détail. Elle est utilisée au moment de l'attribution ou de la revue des notes internes afin d'identifier d'éventuelles divergences d'appréciation de la probabilité de défaut d'un tiers entre une ou plusieurs agences de notation et la Banque. Il n'est toutefois pas dans l'objectif de la notation interne de reproduire ni même d'approcher les ratings attribués par les agences externes. Des écarts significatifs de rating, à la hausse ou à la baisse, existent au sein du portefeuille. Certaines contreparties notées 6 ou 7 par BNP Paribas pourraient être considérées comme « Investment Grade » par des agences de rating.

TESTS DE RÉSISTANCE - RISQUE DE CRÉDIT

Des modèles quantitatifs ont été développés et permettent de relier les paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières, définies dans les scénarios de stress tests (cf. paragraphe *Tests de résistance* en section 5.3) tant sur l'historique que sur un horizon de projection donné.

La qualité des méthodologies déployées est assurée par une gouvernance stricte en termes de séparation des attributions et responsabilités, un examen par une entité indépendante des dispositifs existants (modèles, méthodologies, outils) et une évaluation périodique de l'efficacité et de la pertinence de l'intégralité du dispositif. Cette gouvernance, s'appuie sur des politiques et des procédures internes, sur la supervision du Comité modèles et méthodologies de stress test risque de crédit, ainsi que sur une intégration globale du programme de stress tests au dispositif de gestion des risques.

Une politique des stress tests de risque de crédit, validée au Comité Capital de juillet 2013, existe au niveau Groupe et est utilisée dans le cadre des différents types de stress tests (réglementaire, périodique et *ad hoc*).

Dans le processus de stress test central, l'approche retenue est fondée sur des scénarios macroéconomiques (central et adverse) qui alimentent des modèles projetant les taux de défaut dont sont déduites les Probabilités de Défaut (PD) :

- *Point in Time* (PIT) utilisées pour projeter le coût de risque ;
- *Through the Cycle* (TTC) utilisées pour projeter les actifs pondérés ; ainsi qu'une méthode de migration de ratings pour les périmètres concernés.

Dans le cas du stress des actifs pondérés, la perte en cas de défaut (LGD) n'est pas stressée puisqu'elle est considérée comme Downturn (cf. paragraphe *Dispositif de notation* ci-contre). Dans celui du stress du coût du risque, le taux de perte (encore appelé LGD PIT) peut être stressé via un lien avec les variables macroéconomiques et financières ou avec les taux de défaut.

Les stress tests de risque de crédit sont utilisés dans le cadre de l'évaluation du profil de risque global du Groupe, et plus spécifiquement lors des revues de portefeuilles.

DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

L'exposition brute du Groupe au risque de crédit s'élève à 1 169 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 1 163 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présenté dans le tableau n° 10 « Expositions relatives au risque de crédit par classe d'exposition bâloise », hors autres actifs risqués⁽¹⁾, la titrisation en portefeuille bancaire faisant pour sa part l'objet d'un chapitre dédié (section 5.5).

Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé dans les tableaux suivants.

Le risque de concentration de crédit est principalement évalué par le suivi des indicateurs suivants :

RISQUE RÉSULTANT DE CONCENTRATION INDIVIDUELLE

Le risque de concentration individuelle du portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière. Il est évalué sur la base du montant total des engagements au niveau des groupes d'activités, selon deux volets :

Surveillance des grands risques

L'ensemble des actifs pondérés d'un groupe d'affaires relevant de la réglementation sur les Grands Risques (plus prudente que la réglementation Bâle 2) ne doit pas dépasser 25 % des fonds propres de la Banque.

Les bénéficiaires dont les risques individuels dépassent 10 % des fonds propres, avec un seuil déclaratif défini par l'ACPR de 300 millions d'euros d'exposition sont considérés comme des Grands Risques.

BNP Paribas se situe bien en deçà des seuils de concentration fixés par la Directive Européenne sur les Grands Risques, et aucun groupe d'affaires ne voit ses actifs pondérés au sens des Grands Risques atteindre 10 % des fonds propres de la Banque.

Surveillance via des politiques sur les risques de concentration individuelle uniques

Les politiques sur les risques de concentration individuelle sont intégrées aux politiques du Groupe sur la concentration. Leur vocation est de permettre l'identification et la surveillance rapprochée de chaque groupe d'activités présentant une concentration excessive des risques afin d'anticiper et de gérer les risques de concentrations individuelles par rapport aux profils de risque établis de façon objective et cohérente au sein de la Banque.

DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

La répartition géographique ci-dessous repose sur le pays où la contrepartie exerce son activité principale, sans tenir compte du pays de son éventuelle maison mère. Ainsi, l'exposition sur une filiale ou une succursale au Royaume-Uni d'une entreprise française est classée au sein du Royaume-Uni.

► TABLEAU N° 12 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT SUR LA BASE DU PAYS OÙ LA CONTREPARTIE EXERCE SON ACTIVITÉ PRINCIPALE

En millions d'euros	31 décembre 2013					
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%
Europe	118 859	339 777	57 078	318 294	834 008	71 %
France	44 938	115 119	20 998	152 414	333 469	28 %
Belgique	26 639	45 529	8 648	62 238	143 054	12 %
Luxembourg	2 627	9 864	1 354	5 780	19 625	2 %
Italie	12 523	63 582	9 302	52 164	137 571	12 %
Autres pays d'Europe	32 132	105 683	16 776	45 698	200 289	17 %
Amérique du Nord	54 235	82 083	10 253	23 111	169 682	15 %
Asie et Pacifique	25 073	42 324	14 927	220	82 544	7 %
Reste du Monde	11 302	47 373	7 768	16 396	82 839	7 %
TOTAL	209 469	511 557	90 026	358 021	1 169 073	100 %

(1) Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et aux établissements de crédit, les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, les comptes créditeurs du Groupe dans les autres établissements de crédit et des banques centrales, les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière, ainsi que les titres à revenu fixe compris dans le portefeuille d'intermédiation bancaire.

En millions d'euros	31 décembre 2012					
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%
Europe	130 652	344 526	58 146	322 728	856 052	73 %
France	58 376	116 244	20 248	159 182	354 050	30 %
Belgique	28 128	42 978	8 069	60 722	139 897	12 %
Luxembourg	4 429	8 970	940	5 541	19 880	2 %
Italie	12 788	65 500	11 241	51 595	141 124	12 %
Autres pays d'Europe	26 931	110 834	17 648	45 688	201 101	17 %
Amérique du Nord	35 252	82 743	14 831	23 367	156 193	14 %
Asie et Pacifique	19 882	40 789	8 187	440	69 298	6 %
Reste du Monde	10 651	47 170	7 415	16 221	81 457	7 %
TOTAL	196 437	515 228	88 579	362 756	1 163 000	100 %

La répartition géographique du portefeuille est équilibrée et reste globalement stable. Le Groupe a été particulièrement attentif en 2013 aux pays périphériques européens, aux risques géopolitiques que présentent certains pays et à l'évolution économique des pays émergents.

En conséquence, ces pays ont fait l'objet d'un examen plus fréquent afin de suivre au plus près l'évolution de leur situation politique et économique et de gérer ainsi l'exposition du Groupe en anticipant les risques de dégradation.

DIVERSIFICATION SECTORIELLE

► TABLEAU N° 13 : RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA CLASSE D'EXPOSITION ENTREPRISES

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Exposition	%	Exposition	%
Agroalimentaire	25 331	5 %	25 325	5 %
Assurance	12 859	3 %	8 810	2 %
Chimie hors pharmacie	11 205	2 %	10 329	2 %
Construction - BTP	27 261	5 %	27 771	5 %
Distribution	25 190	5 %	23 159	5 %
Énergies hors électricité	30 125	6 %	28 920	6 %
Équipements hors informatique-électronique	27 603	5 %	27 532	5 %
Finance	28 880	6 %	37 716	7 %
Immobilier	51 204	10 %	47 982	9 %
Informatique & Matériels électroniques	11 949	2 %	11 504	2 %
Minerais & Matériaux	30 689	6 %	27 112	5 %
Négoce & Commerce de gros	48 595	9 %	53 806	11 %
Santé & Pharmacie	9 141	2 %	9 191	2 %
Services aux entreprises	48 089	10 %	52 784	10 %
Services de communications	12 560	2 %	11 949	2 %
Transport & Logistique	32 737	6 %	35 484	7 %
Utilités (Électricité, Gaz, Eau, etc.)	28 808	6 %	30 705	6 %
Autres	49 331	10 %	45 150	9 %
TOTAL	511 557	100 %	515 228	100 %

Les risques sectoriels sont suivis en termes d'expositions brutes et d'actifs pondérés. Le Groupe reste diversifié, aucun secteur ne représentant plus de 10 % de l'exposition crédit aux entreprises et plus de 4 % de l'exposition

crédit totale en 2013 (voir Tableau n° 10, section 5.4). Les secteurs les plus sensibles font l'objet d'un examen régulier par des Comités dédiés à ces secteurs.

ACTIFS PONDÉRÉS

► TABLEAU N° 14 : ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT

En millions d'euros	Actifs pondérés		
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Variation
Risque de crédit - Approche IRBA	198 867	172 409	26 458
Administrations centrales et banques centrales	3 622	3 244	377
Entreprises	146 304	121 986	24 318
Établissements	11 166	10 326	840
Clientèle de détail	37 625	36 749	876
<i>Prêts immobiliers</i>	<i>12 181</i>	<i>10 772</i>	<i>1 409</i>
<i>Expositions renouvelables</i>	<i>5 362</i>	<i>5 851</i>	<i>(489)</i>
<i>Autres expositions</i>	<i>20 082</i>	<i>20 126</i>	<i>(44)</i>
Autres Actifs Risqués	150	104	46
Risque de crédit - Approche standard	211 791	238 742	(26 951)
Administrations centrales et banques centrales	3 189	3 742	(553)
Entreprises	87 463	112 909	(25 446)
Établissements	8 189	8 508	(319)
Clientèle de détail	80 694	80 589	105
<i>Prêts immobiliers</i>	<i>27 143</i>	<i>26 276</i>	<i>867</i>
<i>Expositions renouvelables</i>	<i>2 112</i>	<i>3 137</i>	<i>(1 025)</i>
<i>Autres expositions</i>	<i>51 439</i>	<i>51 176</i>	<i>263</i>
Autres Actifs Risqués	32 256	32 994	(737)
RISQUE DE CRÉDIT	410 658	411 151	(493)

Le passage en méthode avancée de BNL SpA explique en grande partie le transfert des actifs pondérés en approche standard vers les actifs pondérés en approche IRBA pour la classe d'exposition Entreprises.

► TABLEAU N° 15 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR EFFET

En millions d'euros	31 décembre 2012	Type d'effets						Total variation	31 décembre 2013
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs Pondérés - Risque de crédit	411 151	(9 110)	3 729	(573)	4 665	1 782	(986)	(493)	410 658

Les actifs pondérés au titre du risque de crédit reculent de - 0,5 milliard d'euros en 2013. L'effet change de - 9,1 milliards d'euros provient principalement de la dépréciation de la livre turque et du dollar ;

l'effet périmètre de + 4,6 milliards d'euros est essentiellement lié au changement de méthode de consolidation du Groupe TEB.

► **TABLEAU N° 16 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LA BASE DU PAYS OÙ LA CONTREPARTIE EXERCE SON ACTIVITÉ PRINCIPALE**

En millions d'euros	31 décembre 2013						
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Autres Actifs Risqués	Total	%
Europe	2 372	158 812	12 020	95 980	27 289	296 473	72 %
France	421	55 292	3 579	36 521	10 512	106 325	26 %
Belgique	110	15 342	862	12 825	4 398	33 537	8 %
Luxembourg	17	4 126	263	1 226	659	6 291	2 %
Italie	101	42 963	4 396	26 650	5 890	80 000	19 %
Autres pays d'Europe	1 723	41 089	2 920	18 758	5 830	70 320	17 %
Amérique du Nord	40	37 417	1 602	12 377	2 962	54 398	13 %
Asie et Pacifique	612	13 329	2 495	160	665	17 261	4 %
Reste du Monde	3 787	24 209	3 238	9 802	1 490	42 526	11 %
TOTAL	6 811	233 767	19 355	118 319	32 406	410 658	100 %

En millions d'euros	31 décembre 2012						
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Autres Actifs Risqués	Total	%
Europe	2 080	165 125	11 812	94 870	27 740	301 627	73 %
France	309	55 886	3 370	38 288	10 897	108 750	27 %
Belgique	100	17 040	750	11 636	4 524	34 050	8 %
Luxembourg	34	4 001	200	1 229	587	6 051	1 %
Italie	66	47 662	4 540	25 521	5 800	83 589	20 %
Autres pays d'Europe	1 571	40 536	2 952	18 196	5 932	69 187	17 %
Amérique du Nord	55	37 143	1 704	12 494	3 019	54 415	14 %
Asie et Pacifique	358	10 765	1 305	326	835	13 589	3 %
Reste du Monde	4 493	21 862	4 013	9 648	1 504	41 520	10 %
TOTAL	6 986	234 895	18 834	117 338	33 098	411 151	100 %

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE IRBA

La politique de notation appliquée par le Groupe couvre l'ensemble de la Banque. Le dispositif IRBA, validé en décembre 2007, s'étend aux portefeuilles de Corporate and Investment Banking (CIB), de la Banque De Détail en France (BDDF), de BNP Paribas Securities Services (BP2S), une partie de l'activité de BNP Paribas Personal Finance, ainsi que BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas. Les portefeuilles Entreprises et Souverains de BNL SpA ont par ailleurs fait l'objet d'une homologation IRBA en 2013.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la robustesse du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de Classes Homogènes de Risque (CHR) et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par mise en œuvre de méthodes statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine, soit à dire d'expert sur la base de valeurs indicatives, selon un processus similaire à celui qui conduit à déterminer la note de contrepartie, pour les portefeuilles « Corporate »⁽¹⁾. La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie en période de ralentissement économique, conformément aux dispositions de la réglementation. Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de récupération d'une transaction « senior unsecured » et, d'autre part, des effets des techniques de réduction des risques de crédit (garanties et sûretés

réelles). Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations conservatrices et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

La Banque a modélisé ses propres facteurs de conversion lorsque la réglementation le permettait (c'est-à-dire à l'exclusion des opérations de risque élevé pour lequel le facteur de conversion est de 100 % et lorsqu'un historique suffisamment fourni était disponible afin d'être exploité statistiquement), soit par exploitation des chroniques internes de défaut, soit par d'autres techniques lorsque l'historique n'était pas suffisant. Les facteurs de conversion sont destinés à mesurer la quote-part des engagements hors-bilan de la Banque qui seraient en risque en cas de défaillance de chacun des emprunteurs. Par opposition à la notation et au taux de récupération global, ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction et n'est pas décidé par les Comités de crédit.

Des modèles internes spécifiques adaptés aux catégories d'exposition et de tiers les plus représentées dans son portefeuille de crédit ont été développés par le Groupe. Ils sont fondés sur des données internes collectées sur de longues périodes. Chacun de ces modèles est développé et entretenu par une équipe spécialisée, en coordination avec les experts risque et métier concernés. La Banque n'utilise pas de modèles développés par des fournisseurs externes, à l'exception de quelques modèles historiques de Fortis qui ont vocation à être prochainement remplacés.

(1) Selon la politique Groupe, le dispositif de notation "Corporate" s'applique aux établissements, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux États souverains.

Les principales catégories d'actifs couverts par un ou plusieurs modèles sont les suivantes :

► **TABLEAU N° 17 : PRINCIPAUX MODÈLES**

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années défaut/perte	Catégorie d'actifs Bâle	Seuils réglementaires
PD	Grandes entreprises	1	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes	> 10 ans	Corporate	
	Immobilier hors clientèle de détail en France	1	Qualitatif	> 10 ans	Corporate	
	Financement d'opérations sur énergie et matières premières	1	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes	> 10 ans	Corporate	
	Financements spécialisés	4	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes	> 10 ans	Corporate	
	Titres souverains	1	Qualitatif	> 10 ans	Souverains	
	Établissements bancaires	1	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes et externes	> 10 ans	Établissement bancaire	
	Banque De Détail en France Prêts immobiliers aux particuliers	6	Régression logistique. PD calibrées sur les données internes de défaut historiques	> 10 ans	Prêts hypothécaires	
	Banque De Détail en France Crédits d'investissement et prêts immobiliers aux PME	6	Régression logistique. PD calibrées sur les données internes de défaut historiques	> 10 ans	Clientèle de détail & PME	
	Personal Finance - Crédits renouvelables et Prêts aux particuliers (France, Espagne, Allemagne, Hongrie et République tchèque)	1 modèle par pays	Arbre de décision. PD calibrées sur les données internes de défaut historiques	> 10 ans	Exposition renouvelable des particuliers et autres produits de détail	
	Banque De Détail en Belgique Prêts immobiliers résidentiels	1	Modèle comportemental quantitatif sur la base d'une analyse discriminante selon les données internes de défaut historiques	7 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail	Seuil plancher de la PD à 0,03 %
	Banque De Détail en Belgique Public Banking	1	Modèle expert fondé sur des règles	7 ans	Banques, Souverains, Corporate PME	
	Banque De Détail en Belgique Banque commerciale (PME/Midcap)	2	Modèle quantitatif sur la base d'une analyse discriminante selon les données internes de défaut historiques, incluant une démarche de mise en commun pour les clients caractérisés par un profil très spécifique (clients avec des fonds propres négatifs, en situation de défaut...)	7 ans	Corporate, Corporate et Banque de détail pour les PME	
	Banque De Détail en Belgique Banque des Entrepreneurs (petites entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales)	8	Modèle quantitatif sur la base d'une analyse discriminante selon les données internes de défaut historiques, incluant une démarche de mise en commun pour les clients caractérisés par un profil très spécifique (clients avec des fonds propres négatifs, en situation de défaut...)	7 ans	Corporate, PME, Prêts hypothécaires, autres produits de détail	

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années défaut/perte	Catégorie d'actifs Bâle	Seuils réglementaires
LGD	Grandes entreprises	1	Quantitatif	> 10 ans	Corporate	
	Immobilier hors clientèle de détail en France	1	Qualitatif	> 10 ans	Corporate	
	Financement d'opérations sur énergie et matières premières	1	Qualitatif, dépend de la structure de l'opération	> 10 ans	Corporate	
	Financements spécialisés	5	Qualitatif, dépend de la structure de l'opération	> 10 ans	Corporate	
	Titres souverains	1	Valeur fixe	> 10 ans	Souverains	
	Établissements bancaires	1	Valeur fixe	> 10 ans	Établissement bancaire	
	Banque De Détail en France Prêts immobiliers aux particuliers	1	Segmentation. LGD calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques. La marge prudentielle couvre les ralentissements liés aux récentes crises économiques.	> 10 ans	Prêts hypothécaires	Seuil plancher du LGD à 10 % au niveau du portefeuille
	Banque De Détail en France Crédits d'investissement et prêts immobiliers aux PME	1	Régression linéaire multiple. LGD calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques. La marge prudentielle couvre les ralentissements liés aux récentes crises économiques.	> 10 ans	Clientèle de détail & PME	
	Personal Finance – Crédits renouvelables et Prêts aux particuliers (France, Espagne, Allemagne, Hongrie et République tchèque)	1 modèle par pays	Arbre de décision. LGD calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques, intégrant l'impact du ralentissement économique lorsque cela est jugé pertinent	> 10 ans	Exposition renouvelable des particuliers et autres produits de détail	
	Banque De Détail en Belgique Prêts immobiliers résidentiels	1	Modèle quantitatif incluant une probabilité de perte sur la base d'une régression logistique.	7 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail	Seuil plancher du LGD à 10 % au niveau du portefeuille
	Banque De Détail en Belgique Public Banking	1	Modèle quantitatif incluant une probabilité de perte sur la base d'une régression logistique. Les décotes des garanties sont comparées aux données internes de défaut historiques.	7 ans	Banques, Souverains, Corporate PME	
	Banque De Détail en Belgique Banque commerciale (PME/ Midcap) & Banque des Entrepreneurs (petites entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales)	1	Modèle quantitatif incluant une probabilité de perte sur la base d'une régression logistique. Les décotes des garanties sont comparées aux données internes de défaut historiques.	7 ans	Corporate, PME, Prêts hypothécaires, autres produits de détail	

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années défaut/perte	Catégorie d'actifs Bâle	Seuils réglementaires
CCF/EAD	CCF pour les entreprises, les banques et les États souverains	1	CCF calibré sur la base d'observations internes pour les lignes de crédit confirmées, utilisation de paramètres réglementaires pour le reste	> 10 ans	Tous	L'EAD doit être au moins égale aux utilisations actuelles.
	Banque De Détail en France Prêts immobiliers aux particuliers	-	CCF = 100 %	5 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail	
	Banque De Détail en France - Crédits d'investissement et Prêts immobiliers aux PME	-	CCF = 100 %	5 ans	Clientèle de détail & PME	
	Personal Finance - Crédits renouvelables et Prêts aux particuliers (France, Espagne, Allemagne, Hongrie et République tchèque)	1 modèle par pays	Arbre de décision. CCF calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques, intégrant l'impact du ralentissement économique lorsque cela est jugé pertinent	> 10 ans	Exposition renouvelable des particuliers et autres produits de détail	
	Banque De Détail en Belgique Prêts immobiliers résidentiels	1	Modèle fondé sur des règles, validé sur la base de données historiques	7 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail	
	Banque De Détail en Belgique Public Banking	1	Modèles basés sur une régression qui déterminent un CCF pour les différentes familles de produits	7 ans	Banques, Souverains, Corporate PME	
	Banque De Détail en Belgique Banque commerciale (PME/Midcap) & Banque des Entrepreneurs (petites entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales)	1	Modèles basés sur une régression qui déterminent un CCF pour les différentes familles de produits	7 ans	Corporate, PME, Prêts hypothécaires, autres produits de détail	

BACKTESTING

Chacun des trois paramètres de risque de crédit (PD, LGD, CCF/EAD) fait l'objet chaque année de tests de vérification a posteriori (backtesting) et, pour la probabilité de défaut, de comparabilité externe (étalonnage) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation. Lors d'un étalonnage, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Sur le périmètre IRBA Corporate, l'ensemble des notes, y compris les notes de défaut 11 ou 12, de toutes les contreparties qui supportent un risque de crédit est conservé depuis 2002. De la même manière, les récupérations observées sur les dossiers déclarés en défaut à un moment donné de la période sont archivées. Des tests rétroactifs de validité (backtestings) sont menés sur la base de ces éléments pour chacun des paramètres de risque aussi bien globalement que sur le périmètre de chacune des méthodes de notation. Ces exercices visent à mesurer la performance globale et unitaire des méthodes de notations, ils visent en particulier à vérifier le pouvoir discriminant du dispositif (les contreparties les moins bien notées font plus défaut que les contreparties bien notées) et le caractère prédictif et prudent des paramètres. À cet effet, les récupérations observées sont comparées aux récupérations prévues et les taux de défaut observés sont comparés aux taux de défaut prévus pour chacune des notes. Le caractère « à travers le cycle » ou « downturn » des ratings et des taux de récupération global (TRG) est aussi vérifié.

Il ressort de ces exercices que les taux de défaut observés par BNP Paribas sur le périmètre IRBA Corporate⁽¹⁾ ont été très significativement inférieurs aux taux de défaut prévus sur l'ensemble du cycle (taux de défaut annuel moyen observé de 0,72 % entre 2001 et 2012 pour un taux de défaut estimé de 1,82 %). L'analyse des taux de défaut lors des périodes de crise montre que les taux de défaut annuels sont constamment inférieurs aux taux de défaut prévus.

Le tableau suivant présente les résultats de backtesting de l'exercice 2012 pour les modèles de probabilité de défaut (PD) et de perte en cas de défaut (LGD) couvrant les expositions significatives du Groupe selon l'approche fondée sur les notations internes avancée, hors portefeuilles avec faible taux de défaut. Ce périmètre représente environ 65 % des actifs pondérés des risques de crédit du Groupe selon l'approche IRBA (hors titrisation).

Ces résultats correspondent à la comparaison entre, d'une part, les taux de défaut attendus et observés sur un an et, d'autre part, les LGD attendues et observées.

Chaque catégorie de contrepartie/d'exposition regroupe plusieurs modèles de notation ou de LGD selon la classification interne du Groupe et ne respecte donc pas nécessairement la classification réglementaire.

Une moyenne des valeurs attendues et observées a été calculée sur plusieurs années selon les informations disponibles pour chaque modèle et, dans la plupart des cas, ces valeurs couvrent un cycle économique complet.

Pour les modèles entièrement recalibrés, toutes les valeurs historiques attendues prennent en compte le calibrage le plus récent. Concernant le portefeuille de financements spécialisés et grandes entreprises et le portefeuille PME, les paramètres de risque prévalant à chaque date de reporting ont été utilisés.

Les valeurs de LGD attendues sont mesurées sur la base d'un périmètre cohérent avec les valeurs observées, à savoir uniquement les expositions en défaut. C'est pourquoi ces valeurs attendues ne sont pas directement comparables avec les valeurs de LGD mesurées dans le portefeuille productif.

► TABLEAU N° 18 : BACKTESTING DES PD ET DES LGD MOYENNES POUR 2012

	PD - Estimation	PD - Observation	Ratio	LGD - Estimation	LGD - Observation	Ratio
Prêts immobiliers résidentiels	0,80 %	0,48 %	1,66	15 %	11 %	1,37
Professionnels et PME	2,42 %	2,35 %	1,03	46 %	31 %	1,49
Grandes entreprises et financements spécialisés	2,10 %	0,84 %	2,50	34 %	30 %	1,16

(1) Hors PME.

Des mesures de performance sont aussi réalisées sur des sous-périmètres de classes d'actifs homogènes. Lorsqu'une dégradation du pouvoir prédictif d'un modèle est identifiée, celui-ci est recalibré ou redéveloppé le cas échéant. Ces évolutions sont soumises à l'approbation du régulateur conformément à la réglementation.

Lors de l'étalonnage, sur le périmètre autre que la clientèle de détail, les notes internes sont comparées aux notes de plusieurs agences de notation externe, sur la base de la correspondance indicative entre notes internes et notes externes. Pour les entreprises clientes du Groupe bénéficiant d'une note externe (entre 10 % et 15 % de cette population), l'analyse comparative des données sur laquelle repose la notation interne fait apparaître une approche conservatrice du dispositif retenu.

Pour ce qui concerne le taux de récupération global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Lorsque les dossiers sont clos, chacun des flux de récupération est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsque les dossiers ne sont pas clos, le montant des provisions est utilisé afin d'estimer les récupérations futures. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu un an avant la survenance du défaut. Sur ce paramètre, par analogie à ce qui est pratiqué pour la notation, des analyses globales sont effectuées selon les politiques de notation et les sites géographiques. Les différences, ligne à ligne et en moyenne, sont analysées en tenant compte du caractère bimodal de ce paramètre. Les résultats de ces analyses prouvent que ces estimations sont pertinentes en période de creux conjoncturel et qu'elles sont conservatrices en moyenne. La comparaison de ce paramètre avec des données externes est réalisée en particulier à l'aide d'initiatives de mise en commun de données auxquelles participe le Groupe.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année au Directeur des Risques. Les backtestings sont aussi l'objet d'une certification interne par une équipe indépendante, ils sont par ailleurs communiqués à l'ACPR.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, pour la définition des délégations, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions de portefeuille, et pour les comptes-rendus internes et externes.

DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE « CORPORATE » [Audité]

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation « Corporate », c'est-à-dire applicable selon la politique Groupe aux États souverains, aux banques, aux entreprises et aux financements spécialisés, est couvert par une procédure de notation homogène au titre de laquelle GRM est le responsable final de la notation attribuée aux contreparties et du taux de recouvrement global (TRG) affecté aux transactions. Le facteur de conversion (CCF) des opérations de hors-bilan est attribué en fonction des caractéristiques de la contrepartie et de la transaction.

Le processus générique d'affectation des notes sur chacun des segments du dispositif « Corporate » est défini comme suit :

- sur les entreprises et les financements spécialisés, les analyses sont réalisées par le métier qui propose une note et un TRG en Comité de crédit conformément aux méthodologies de notation et sur la base des outils développés par GRM. La note et le TRG sont validés ou modifiés en Comité de crédit par le représentant de GRM. Ces Comités décident de l'octroi ou du renouvellement des engagements et révisent le cas échéant, sur une base au moins annuelle, la note de contrepartie ;
- sur le périmètre des banques, l'analyse est réalisée par des analystes de la fonction Risques. Les notes de contrepartie et les TRG sont déterminés à l'occasion de Comités de revue organisés par zone géographique assurant la comparabilité entre établissements similaires ;
- sur le périmètre des États souverains, les notes sont déterminées lors de Comités pays (*Rating Committee*) qui réunissent des membres de la Direction Générale, de GRM et des Métiers plusieurs fois par an. Les notes y sont proposées par la Direction des Études Économiques ;
- sur le périmètre des moyennes entreprises, un score est mis en œuvre par des analystes de risque au sein du métier, sous la supervision ultime de GRM ;
- sur chacun de ces sous-portefeuilles, la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de GRM qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques de la Banque. Cette méthodologie est autant que possible supportée par des outils mis en réseau afin d'en garantir une application homogène. Le jugement expert reste toutefois irremplaçable, chacune des notes et chacun des TRG faisant appel au jugement qui peut s'écarter, sous réserve de justification, de l'application stricte des modèles.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une au minimum indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque TRG de transaction.

La définition du défaut est uniformément appliquée au sein du Groupe sur chaque classe d'actif. Pour les contreparties locales (PME, collectivités locales), les spécificités éventuelles de la réglementation de chacune des géographies conduisent à des adaptations à la marge de cette définition, en particulier du point de vue de la durée des impayés ou du seuil de matérialité.

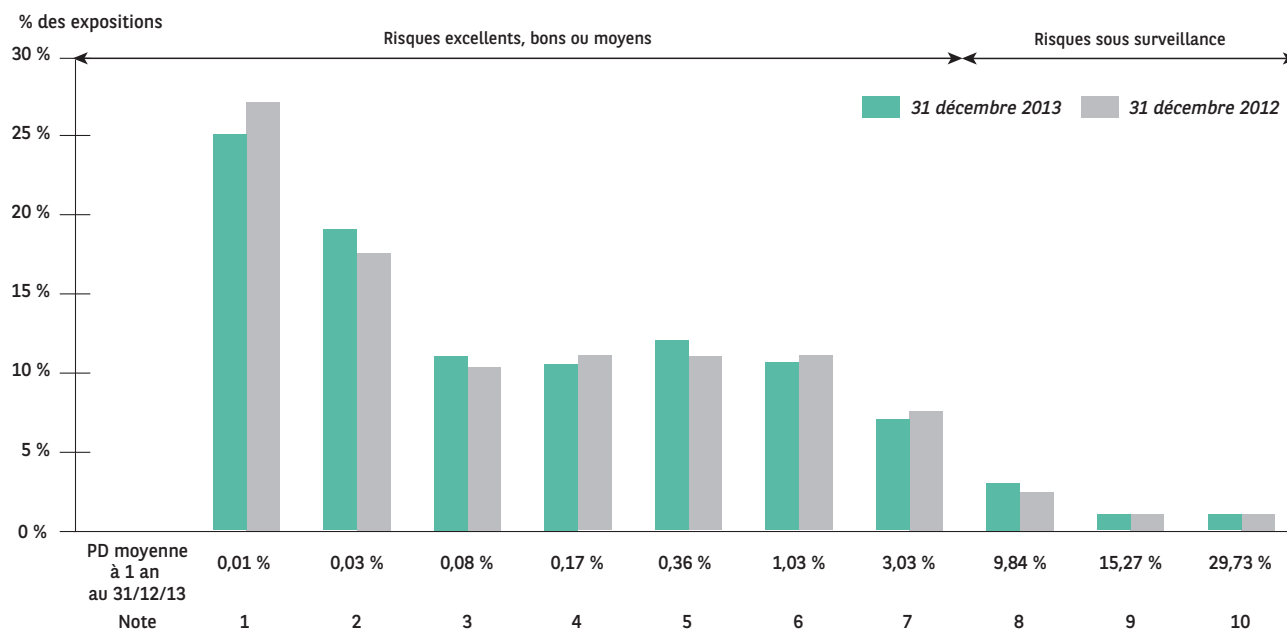
Le graphique ci-après présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises) pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition représente 626 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2013, contre 587 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne ou d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et les institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre

qualité est associée à des structures de financement permettant un taux de recouvrement élevé en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

► GRAPHIQUE N° 4 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR NOTE DE CONTREPARTIE SUR LE PÉRIMÈTRE « CORPORATE(*) » TRAITÉ EN APPROCHE IRBA



(*) Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions : administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises.

PORTFEUILLE « CORPORATE » PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'exposition : administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises) pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 645 milliards d'euros au 31 décembre 2013, dont 626 milliards d'euros d'encours sains et 19 milliards d'encours douteux, contre 600 milliards d'euros au 31 décembre 2012, dont 587 milliards d'euros d'encours sains et 13 milliards d'encours douteux, et concerne principalement le pôle ClB, les ensembles opérationnels Banque De Détail en France (BDDF), Banque De Détail en Belgique (BDDB), Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) et BNL banca commerciale (BNL bc), ainsi que le métier Securities Services du pôle Investment

Solutions. Le passage en IRBA de BNL SpA a contribué à l'augmentation des expositions ci-après.

Cette information est complétée par les taux moyens constatés des principaux facteurs de risque bâlois :

- moyenne de la probabilité de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : PD moyenne⁽¹⁾ ;
- moyenne pondérée des facteurs de conversion du hors-bilan : CCF moyen⁽²⁾ ;
- moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : LGD moyen⁽³⁾ ;
- ainsi que par le taux de pondération moyen : RW moyen⁽⁴⁾ défini comme le rapport entre les actifs pondérés et la valeur exposée au risque (EAD). La colonne « Perte attendue » présente la perte attendue à un an.

(1) PD moyenne : « Probabilité de Défaut » - moyenne des probabilités de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

(2) CCF moyen : « Credit Conversion Factor » - rapport de la valeur exposée au risque au montant d'engagement pour le hors-bilan.

(3) LGD moyen : « Loss Given Default » - moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

(4) RW moyen : « Risk Weight » - taux de pondération moyen.

► **TABLEAU N° 19 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE SUR LE PÉRIMÈTRE « CORPORATE » TRAITÉ EN APPROCHE IRBA**

En millions d'euros	Note interne	31 décembre 2013									
		PD moyenne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte moyenne attendue	Actifs pondérés
Administrations centrales et banques centrales	1	0,01 %	140 496	139 376	1 120	64 %	139 419	1 %	0 %	0	302
	2	0,03 %	31 557	31 460	97	71 %	31 529	1 %	0 %	0	116
	3	0,08 %	4 240	4 174	66	61 %	4 215	17 %	12 %	1	500
	4	0,20 %	2 576	1 095	1 481	56 %	1 923	8 %	9 %	0	178
	5	0,41 %	1 934	1 868	66	70 %	1 914	21 %	29 %	1	552
	6	0,80 %	1 037	913	124	56 %	982	34 %	71 %	2	695
	7	3,47 %	1 175	1 096	79	68 %	1 150	13 %	37 %	5	421
	8	8,12 %	542	494	48	72 %	528	6 %	21 %	2	111
	9	16,05 %	420	265	155	54 %	349	58 %	156 %	15	544
	10	20,46 %	174	103	71	64 %	148	24 %	137 %	7	202
	11	100,00 %	3	3	0		3		22 %	3	1
	12	100,00 %	0	0	0		0		0 %	0	0
SOMME		0,12 %	184 154	180 847	3 307	60 %	182 160	2 %	2 %	36	3 622
Établissements	1	0,03 %	4 080	3 736	344	65 %	3 962	20 %	6 %	0	233
	2	0,03 %	40 335	30 799	9 536	75 %	37 935	23 %	6 %	3	2 448
	3	0,08 %	10 853	8 837	2 016	64 %	10 139	29 %	15 %	2	1 572
	4	0,16 %	4 828	3 062	1 766	52 %	3 984	33 %	26 %	2	1 024
	5	0,35 %	5 991	3 926	2 065	53 %	5 036	36 %	42 %	6	2 130
	6	1,08 %	2 636	2 092	544	56 %	2 399	35 %	68 %	10	1 640
	7	2,95 %	1 094	722	372	42 %	878	40 %	111 %	10	976
	8	8,79 %	842	518	324	42 %	656	35 %	88 %	10	575
	9	14,17 %	213	133	80	36 %	161	25 %	96 %	4	155
	10	19,52 %	313	62	251	43 %	170	41 %	205 %	14	349
	11	100,00 %	574	459	115	93 %	565		11 %	166	64
	12	100,00 %	169	169	0		170		0 %	174	0
SOMME		1,43 %	71 928	54 515	17 413	66 %	66 055	26 %	17 %	401	11 166
Entreprises	1	0,03 %	12 315	6 115	6 200	54 %	9 494	24 %	8 %	1	784
	2	0,03 %	48 420	7 863	40 557	59 %	31 899	34 %	12 %	4	3 958
	3	0,08 %	51 603	16 033	35 570	58 %	36 798	38 %	23 %	11	8 360
	4	0,17 %	60 789	25 430	35 359	58 %	45 784	35 %	30 %	26	13 938
	5	0,36 %	64 710	34 541	30 169	56 %	51 465	31 %	41 %	56	21 022
	6	1,04 %	62 863	41 820	21 043	57 %	53 510	27 %	57 %	147	30 263
	7	3,01 %	43 735	29 032	14 703	55 %	36 965	28 %	84 %	307	31 029
	8	9,96 %	15 044	10 132	4 912	51 %	12 646	38 %	99 %	204	12 542
	9	15,25 %	5 948	4 686	1 262	54 %	5 363	37 %	130 %	164	6 959
	10	30,34 %	5 433	4 539	894	61 %	5 086	40 %	154 %	287	7 835
	11	100,00 %	12 854	11 791	1 063	60 %	12 813		57 %	4 208	7 283
	12	100,00 %	5 269	5 033	236	66 %	5 189		45 %	3 830	2 331
SOMME		7,69 %	388 983	197 015	191 968	57 %	307 012	32 %	48 %	9 245	146 304
TOTAL		4,46 %	645 065	432 377	212 688	58 %	555 227	21 %	29 %	9 682	161 092

En millions d'euros	Note interne	31 décembre 2012									
		PD moyenne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Administrations centrales et banques centrales	1	0,01 %	141 432	140 884	548	75 %	141 285	1 %	0 %	0	270
	2	0,02 %	26 275	26 083	192	64 %	26 206	1 %	0 %	0	98
	3	0,08 %	2 666	2 595	71	56 %	2 635	14 %	11 %	0	296
	4	0,21 %	2 678	1 306	1 372	55 %	2 061	7 %	7 %	0	154
	5	0,47 %	1 773	1 698	75	55 %	1 739	27 %	48 %	3	842
	6	1,17 %	743	628	115	56 %	690	15 %	39 %	1	268
	7	3,48 %	897	742	155	62 %	838	11 %	36 %	3	298
	8	6,31 %	720	517	203	58 %	634	9 %	35 %	4	225
	9	12,91 %	240	164	76	53 %	204	59 %	282 %	16	576
	10	16,80 %	163	125	38	67 %	150	26 %	145 %	7	217
	11	100,00 %	23	23	0		23		2 %	26	0
	12	100,00 %	2	2	0		2		0 %	1	0
SOMME		0,11 %	177 612	174 767	2 845	60 %	176 467	2 %	2 %	61	3 244
Établissements	1	0,03 %	5 759	4 310	1 449	93 %	5 656	25 %	9 %	0	523
	2	0,03 %	30 969	22 861	8 108	72 %	28 701	15 %	5 %	1	1 367
	3	0,08 %	8 439	6 982	1 457	75 %	8 067	26 %	15 %	2	1 231
	4	0,14 %	5 497	4 033	1 464	49 %	4 745	23 %	21 %	2	979
	5	0,39 %	5 729	3 774	1 955	54 %	4 823	25 %	31 %	4	1 513
	6	1,05 %	1 982	1 460	522	52 %	1 730	40 %	76 %	7	1 315
	7	2,76 %	839	619	220	44 %	715	41 %	108 %	8	769
	8	7,20 %	853	591	262	34 %	679	36 %	124 %	15	840
	9	11,46 %	339	156	183	28 %	208	38 %	171 %	9	354
	10	19,75 %	530	129	401	50 %	330	39 %	205 %	26	678
	11	100,00 %	709	626	83	91 %	701		107 %	283	754
	12	100,00 %	169	169	0		169		2 %	71	3
SOMME		1,93 %	61 814	45 710	16 104	67 %	56 524	21 %	18 %	428	10 326
Entreprises	1	0,03 %	11 651	5 397	6 254	56 %	8 903	20 %	6 %	1	518
	2	0,04 %	45 511	9 104	36 407	60 %	30 882	35 %	13 %	4	3 992
	3	0,08 %	49 519	15 642	33 877	58 %	35 145	36 %	22 %	10	7 789
	4	0,17 %	56 592	23 682	32 910	58 %	42 910	32 %	29 %	23	12 432
	5	0,36 %	56 978	31 443	25 535	56 %	45 705	29 %	39 %	47	17 713
	6	1,01 %	62 108	38 843	23 265	56 %	51 753	25 %	53 %	129	27 655
	7	2,98 %	42 390	28 184	14 206	53 %	35 681	25 %	73 %	265	26 202
	8	6,58 %	12 575	8 958	3 617	56 %	10 978	24 %	89 %	171	9 820
	9	11,46 %	5 580	4 350	1 230	58 %	5 066	26 %	125 %	154	6 321
	10	20,47 %	5 271	4 343	928	56 %	4 805	29 %	156 %	270	7 484
	11	100,00 %	8 816	7 799	1 017	64 %	8 499		23 %	3 417	1 950
	12	100,00 %	3 251	3 077	174	94 %	3 240		3 %	2 543	110
SOMME		5,60 %	360 242	180 822	179 420	57 %	283 567	29 %	43 %	7 034	121 986
TOTAL		3,32 %	599 668	401 299	198 369	58 %	516 558	19 %	26 %	7 523	135 556

Sur les administrations centrales et banques centrales, le Groupe est principalement exposé sur des contreparties de très bonne qualité, pour la plupart des pays développés, bénéficiant par conséquent de très bonnes notes internes et d'une moyenne des pertes en cas de défaut très faible.

La majorité des engagements sur les entreprises porte sur des clients de très bonne ou de bonne qualité, reflétant le poids important des grands groupes multinationaux dans la clientèle du Groupe. Les autres engagements correspondent en grande partie à des opérations structurées ou garanties par des actifs de bonne qualité, ce que reflètent les niveaux moyens des pertes en cas de défaut.

DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE PROPRE À LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL [Audité]

Les opérations avec la clientèle de détail sont réalisées, soit au sein de BNP Paribas via son réseau d'agences en France, soit au travers de certaines de ses filiales, notamment en Belgique et au Luxembourg, et dans l'univers de BNP Paribas Personal Finance.

Pour l'ensemble de ces activités, la Politique Générale de Notation Retail (PGNR) fixe le cadre permettant aux pôles et à la Direction des Risques de mesurer, hiérarchiser et suivre de manière homogène l'évolution des risques de crédit encourus par le Groupe. Cette politique s'applique aux transactions caractérisées par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit. La politique générale représente le cadre d'ensemble dans lequel se déploient les scores ; elle précise notamment :

- les principes généraux du dispositif de notation interne, soulignant l'importance de la qualité de ce dispositif et de son adaptation aux évolutions ;
- les principes propres à la définition des Classes Homogènes de Risque (CHR) ;

- les principes relatifs aux modèles, notamment la nécessité de développer des modèles discriminants et interprétables, de s'appuyer sur la modélisation ou l'observation a posteriori des indicateurs de risque pour paramétrer les engagements. Les indicateurs de risque doivent être quantifiés sur la base d'un historique d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif. Enfin, les modèles doivent être précisément documentés.

L'essentiel des contreparties du portefeuille Clientèle de détail fait l'objet d'un score de comportement servant à déterminer la probabilité de défaut et pour chaque transaction, le taux de recouvrement (TRG) et la valeur exposée au risque (EAD). Ces paramètres sont calculés chaque mois sur la base des informations les plus récentes et déclinés en différents scores d'octroi mis à disposition de la fonction commerciale. Celle-ci n'intervient pas dans la détermination des paramètres de risque. Ces méthodes sont appliquées de manière homogène sur l'ensemble de la clientèle de détail.

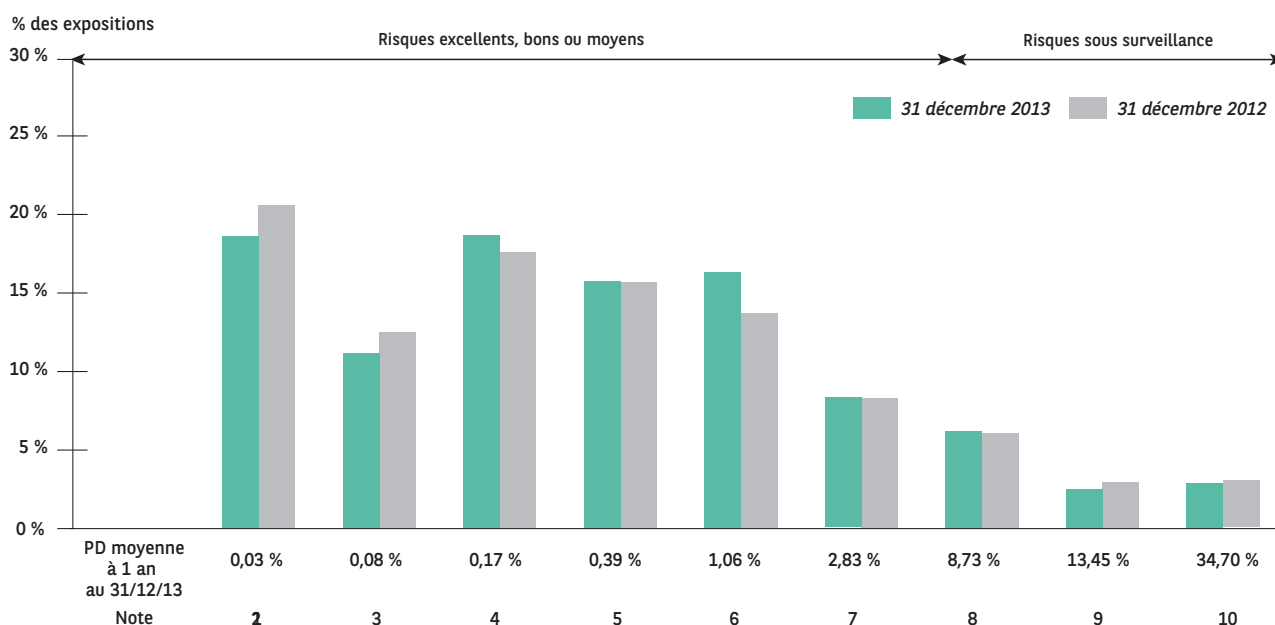
Sur le périmètre de BNP Paribas Personal Finance éligible aux méthodes IRBA, les paramètres de risque sont déterminés par la fonction Risques, sur base statistique en fonction des caractéristiques des clients et de l'historique de la relation.

Les méthodologies de construction et de suivi des scores permettent d'affecter les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance. Il en est de même pour les autres paramètres : EAD et LGD.

Le graphique ci-après présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition représente 187 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2013, en léger recul par rapport au 31 décembre 2012 (188 milliards d'euros).

► **GRAPHIQUE N° 5 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR NOTE DE CONTREPARTIE SUR LE PÉRIMÈTRE CLIENTÈLE DE DÉTAIL TRAITÉ EN APPROCHE IRBA**



Les probabilités de défaut sur le portefeuille Clientèle de détail avaient été affectées en 2012 par la mise en œuvre d'une méthodologie différente de prise en compte d'ajustements réglementaires demandés par le superviseur sans impact sur les actifs pondérés du portefeuille.

PORTEFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE

Le tableau suivant présente la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant

l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 195 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en très légère baisse par rapport au 31 décembre 2012 et concerne principalement les ensembles opérationnels Banque De Détail en France, Banque De Détail en Belgique et Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg ainsi que les filiales de crédits aux particuliers en Europe de l'Ouest de BNP Paribas Personal Finance.

► **TABLEAU N° 20 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL TRAITÉ EN APPROCHE IRBA**

En millions d'euros	Note interne	31 décembre 2013									
		PD moyenne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Prêts immobiliers	2	0,03 %	27 759	27 045	714	92 %	27 703	12 %	1 %	1	352
	3	0,08 %	13 666	13 321	345	96 %	13 652	12 %	3 %	1	406
	4	0,16 %	21 825	21 221	604	102 %	21 838	13 %	5 %	5	1 097
	5	0,37 %	17 574	16 962	612	99 %	17 566	13 %	11 %	8	1 887
	6	1,06 %	9 987	9 610	377	102 %	9 994	13 %	22 %	14	2 161
	7	2,71 %	4 645	4 526	119	102 %	4 647	13 %	42 %	17	1 938
	8	10,88 %	2 548	2 499	49	114 %	2 555	22 %	66 %	23	1 688
	9	14,34 %	1 309	1 277	32	100 %	1 309	16 %	81 %	23	1 057
	10	35,74 %	1 065	1 053	12	104 %	1 065	16 %	97 %	42	1 036
	11	100,00 %	901	896	5	98 %	901		62 %	23	559
	12	100,00 %	686	686	0		686		0 %	186	0
	SOMME		2,73 %	101 965	99 096	2 869	98 %	101 916	13 %	12 %	343
Expositions renouvelables	2	0,04 %	414	114	300	89 %	2 042	52 %	1 %	0	29
	3	0,08 %	2 259	100	2 159	66 %	1 529	51 %	3 %	1	41
	4	0,18 %	3 275	143	3 132	67 %	2 247	49 %	5 %	2	112
	5	0,38 %	799	132	667	84 %	972	53 %	10 %	2	97
	6	1,30 %	5 877	1 463	4 414	30 %	2 784	44 %	22 %	16	608
	7	2,85 %	1 210	641	569	90 %	1 152	46 %	40 %	15	463
	8	7,10 %	3 552	1 966	1 586	25 %	2 366	45 %	71 %	74	1 686
	9	12,01 %	689	554	135	99 %	688	49 %	106 %	40	726
	10	30,67 %	953	833	120	75 %	923	45 %	130 %	128	1 198
	11	100,00 %	1 101	1 071	30	43 %	1 084		37 %	627	402
	12	100,00 %	511	511	0		512		0 %	341	0
	SOMME		13,55 %	20 640	7 528	13 112	67 %	16 299	48 %	33 %	1 246
Autres expositions	1	0,03 %	10	10	0	50 %	10	47 %	5 %	0	0
	2	0,04 %	6 578	5 620	958	98 %	6 563	29 %	4 %	1	237
	3	0,07 %	4 895	4 192	703	83 %	4 774	29 %	6 %	1	292
	4	0,18 %	9 775	8 530	1 245	101 %	9 793	34 %	13 %	6	1 302
	5	0,40 %	11 001	9 622	1 379	103 %	11 039	28 %	18 %	12	2 038
	6	1,02 %	14 563	13 281	1 282	99 %	14 547	30 %	32 %	43	4 632
	7	2,89 %	9 644	8 789	855	100 %	9 646	29 %	43 %	82	4 138
	8	8,44 %	5 354	5 013	341	126 %	5 445	34 %	44 %	95	2 401
	9	13,38 %	2 607	2 464	143	93 %	2 679	37 %	65 %	109	1 737
	10	35,53 %	3 309	3 247	62	89 %	3 139	28 %	62 %	246	1 938
	11	100,00 %	2 637	2 603	34	78 %	2 840		48 %	1 424	1 367
	12	100,00 %	2 085	2 021	64	101 %	2 086		0 %	1 290	0
SOMME		10,13 %	72 458	65 392	7 066	101 %	72 561	31 %	28 %	3 309	20 082
TOTAL		6,47 %	195 063	172 016	23 047	81 %	190 776	22 %	20 %	4 898	37 625

En millions d'euros	Note interne	31 décembre 2012								
		Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Prêts immobiliers	2	29 562	28 699	863	91 %	29 490	11 %	2 %	2	445
	3	17 620	17 219	401	96 %	17 606	11 %	4 %	3	661
	4	20 014	19 501	513	101 %	20 019	11 %	6 %	7	1 223
	5	14 372	13 883	489	100 %	14 375	9 %	15 %	21	2 177
	6	8 160	7 850	310	99 %	8 158	10 %	19 %	16	1 512
	7	4 334	4 239	95	101 %	4 336	9 %	33 %	31	1 434
	8	2 481	2 433	48	107 %	2 484	10 %	42 %	42	1 047
	9	1 671	1 637	34	100 %	1 671	12 %	61 %	27	1 022
	10	1 296	1 279	17	100 %	1 296	10 %	47 %	59	605
	11	955	950	5	99 %	955		68 %	50	646
	12	593	593	0		594		0 %	17	0
SOMME		101 058	98 283	2 775	97 %	100 984	11 %	11 %	275	10 772
Expositions renouvelables	2	506	81	425	86 %	2 046	52 %	1 %	0	29
	3	1 208	104	1 104	78 %	962	49 %	3 %	0	26
	4	2 892	128	2 764	71 %	2 086	44 %	4 %	1	82
	5	3 963	83	3 880	57 %	2 286	50 %	10 %	5	225
	6	4 254	1 538	2 716	47 %	2 828	44 %	20 %	15	580
	7	2 109	814	1 295	45 %	1 403	49 %	44 %	21	622
	8	2 665	1 869	796	60 %	2 346	45 %	71 %	74	1 671
	9	801	667	134	107 %	709	51 %	110 %	43	783
	10	1 085	963	122	86 %	1 068	44 %	127 %	140	1 361
	11	1 035	1 006	29	37 %	1 119		42 %	772	472
	12	493	493	0		494		0 %	203	0
SOMME		21 011	7 746	13 265	72 %	17 347	47 %	34 %	1 274	5 851
Autres expositions	2	8 576	7 307	1 269	93 %	8 486	27 %	4 %	2	351
	3	4 603	3 866	737	89 %	4 524	25 %	7 %	3	336
	4	10 048	8 725	1 323	96 %	9 998	32 %	14 %	9	1 410
	5	11 045	9 639	1 406	98 %	11 025	28 %	21 %	23	2 314
	6	13 211	12 017	1 194	106 %	13 290	29 %	31 %	51	4 153
	7	9 057	8 311	746	107 %	9 115	27 %	40 %	90	3 661
	8	6 181	5 837	344	125 %	6 268	26 %	42 %	110	2 661
	9	2 980	2 853	127	99 %	3 019	32 %	61 %	119	1 850
	10	3 233	3 179	54	91 %	3 275	23 %	56 %	261	1 824
	11	2 881	2 847	34	63 %	2 920		54 %	1 611	1 566
	12	2 007	2 002	5	99 %	2 075		0 %	781	0
SOMME		73 822	66 583	7 239	102 %	73 995	28 %	27 %	3 060	20 126
TOTAL		195 891	172 611	23 279	84 %	192 326	20 %	19 %	4 609	36 749

Les prêts immobiliers sont logés essentiellement dans les portefeuilles de Banque De Détail en France, de Banque De Détail en Belgique, de Banque de Détail au Luxembourg et de Personal Finance. La politique de distribution s'appuie sur un dispositif encadré. Le faible niveau moyen des pertes en cas de défaut matérialise l'effet des garanties mises en place au moment de l'octroi du crédit. En 2013, une surcote a été intégrée aux actifs pondérés des crédits immobiliers en Belgique.

Les Expositions renouvelables et Autres expositions sont, pour une grande part, relatives aux activités des filiales de crédits aux particuliers, dont la clientèle est plus dispersée en termes de qualité et le niveau de garanties plus limité.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes attendues à l'horizon d'un an, selon les principes bâlois et telles que publiées dans les tableaux précédents, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (*Through The Cycle* - TTC) ; en revanche, les pertes réalisées se rapportent par nature à l'année écoulée, donc à un point particulier du cycle (*Point in Time* - PIT).

Pour le périmètre en méthode IRBA, les pertes attendues à l'horizon d'un an (Expected Loss) et le coût du risque de crédit réalisé ne sont pas des données comparables.

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE STANDARD

Pour les encours traités en méthode standard, BNP Paribas utilise les notations externes des agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings. Le rapprochement de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Lorsqu'une exposition du portefeuille bancaire ne dispose pas d'une notation externe de crédit qui lui soit directement applicable, les référentiels clients de la Banque permettent, dans certains cas, d'utiliser pour la pondération la notion externe « senior unsecured » de l'émetteur, si celle-ci est disponible.

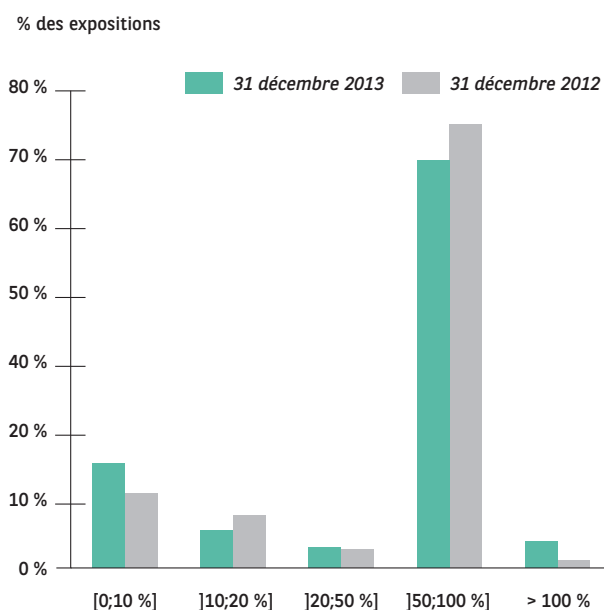
Au 31 décembre 2013, les encours traités en méthode standard représentent 28 % du montant total des expositions brutes du Groupe BNP Paribas, contre 32 % au 31 décembre 2012. Les principales entités traitées en approche standard au 31 décembre 2013 sont BNL SpA hors Souverains et Entreprises, BancWest, BNP Paribas Personal Finance (crédit à la consommation hors Europe de l'Ouest et crédit immobilier dans son ensemble), BNP Paribas Leasing Solutions (BPLS), TEB et les autres filiales des pays émergents, les entités de la Banque privée, ainsi que la Bpost banque en Belgique.

PORTEFEUILLE « CORPORATE » [Audité]

Le graphique ci-dessous présente la répartition par taux de pondération (*Risk Weight*) des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche standard.

Cette exposition représente 157 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2013, contre 188 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

► GRAPHIQUE N° 6 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS « CORPORATE(*) » DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TAUX DE PONDÉRATION EFFECTIF SUR LE PÉRIMÈTRE TRAITÉ EN APPROCHE STANDARD



(*) Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions administrations centrales et banques centrales, établissements et entreprises.

PORTEFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL [Audité]

L'exposition totale des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard représente 163 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 167 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

PORTEFEUILLE TOTAL

Le tableau ci-après présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours relatifs aux portefeuilles des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard. Cette exposition représente 329 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2013 contre 367 milliards d'euros en décembre 2012.

► TABLEAU N° 21 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE EXTERNE SUR LE PÉRIMÈTRE STANDARD

En millions d'euros	Rating externe ^(*)	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
		Exposition brute ^(**)	Valeur exposée au risque (EAD)	Exposition pondérée (RWA)	Exposition brute ^(**)	Valeur exposée au risque (EAD)	Exposition pondérée (RWA)
Administrations centrales et banques centrales	AAA à AA-	17 310	17 312	14	11 227	11 216	13
	A+ à A-	885	881	8	746	746	38
	BBB+ à BBB-	5 147	5 139	1 499	1 823	1 753	508
	BB+ à BB-	360	360	355	2 628	2 626	1 133
	B+ à B-	155	155	155	898	888	888
	CCC+ à D	28	11	16			
	Sans note externe	1 430	1 427	1 142	1 503	1 486	1 162
SOMME		25 315	25 285	3 189	18 825	18 715	3 742
Établissements	AAA à AA-	6 581	5 986	1 210	13 723	12 960	1 590
	A+ à A-	101	88	44	240	211	100
	BBB+ à BBB-	7 744	6 136	5 593	9 424	7 279	4 956
	BB+ à BB-	1 388	1 021	345	975	801	801
	B+ à B-	85	53	52	269	245	176
	CCC+ à D	3	1	2	6	5	8
	Sans note externe	2 196	2 054	943	2 128	1 996	877
SOMME		18 098	15 339	8 189	26 765	23 497	8 508
Entreprises	AAA à AA-	157	156	31	80	79	16
	A+ à A-	866	501	251	1 875	1 295	648
	BBB+ à BBB-	1 496	880	876	2 498	1 736	1 709
	BB+ à BB-	423	326	325	337	213	212
	B+ à B-	194	129	193	308	252	378
	CCC+ à D	52	42	63	17	14	20
	Sans note externe	119 386	88 585	85 724	149 871	113 043	109 926
SOMME		122 574	90 619	87 463	154 986	116 632	112 909
Clientèle de détail	Sans note externe	162 958	139 549	80 694	166 865	142 534	80 589
SOMME		162 958	139 549	80 694	166 865	142 534	80 589
TOTAL		328 945	270 792	179 535	367 440	301 378	205 748

(*) Selon Standard and Poor's.

(**) Bilan et hors-bilan.

La diminution des expositions en approche standard sur les Entreprises est en grande partie due au passage en approche IRBA de BNL SpA. Les entités du Groupe calculant leurs besoins en capital selon la méthode standard ont une activité axée principalement vers les particuliers ou

les petites et moyennes entreprises ou bien se situent dans des régions du monde où l'activité des agences de notation est peu développée (Turquie, Ukraine, Moyen-Orient, etc.). Ceci explique qu'une majorité des entreprises ne dispose pas de note externe en approche standard.

EXPOSITIONS EN DÉFAUT, PROVISIONS ET COÛT DU RISQUE

► TABLEAU N° 22 : ENCOURS DÉPRÉCIÉS OU NON PRÉSENTANT DES IMPAYÉS ET GARANTIES REÇUES AU TITRE DE CES ENCOURS

(Voir États financiers consolidés - note 5.h - notes relatives au bilan au 31 décembre 2013.)

► TABLEAU N° 23 : DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros		31 décembre 2013				Ajustements de valeur
		Exposition brute	Expositions en défaut(*)			
			Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Europe		834 008	18 722	22 826	41 548	20 399
	France	333 469	3 205	7 407	10 612	5 437
	Belgique	143 054	184	3 367	3 551	1 326
	Luxembourg	19 625	26	582	608	261
	Italie	137 571	12 374	5 828	18 202	8 885
	Royaume-Uni	36 562	87	761	848	477
	Pays-Bas	30 256	135	245	380	60
	Autres pays d'Europe de l'Ouest	104 552	1 604	3 705	5 309	2 630
	Europe de l'Est	28 919	1 107	931	2 038	1 323
Amérique du Nord		169 682	414	1 564	1 978	802
	États-Unis	163 360	414	1 528	1 942	767
	Canada	6 322	0	36	36	35
Asie et Pacifique		82 544	98	381	479	196
	Japon et Australie	27 534	2	208	210	128
	Pays Émergents d'Asie	55 010	96	173	269	68
Reste du Monde		82 839	1 626	2 020	3 646	2 096
	Turquie	30 512	394	2	396	269
	Bassin Méditerranéen	15 835	615	239	854	506
	Pays du Golfe - Afrique	20 481	494	1 537	2 031	995
	Amérique latine	16 011	123	242	365	326
TOTAL		1 169 073	20 860	26 791	47 651	23 493

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

En millions d'euros	31 décembre 2012				
	Exposition brute	Expositions en défaut(*)			Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Europe	856 052	21 354	16 360	37 714	19 262
France	354 050	3 485	7 175	10 660	5 496
Belgique	139 897	128	3 449	3 577	1 410
Luxembourg	19 880	26	705	731	300
Italie	141 124	14 397	263	14 660	7 244
Royaume-Uni	42 706	118	1 110	1 228	694
Pays-Bas	30 673	92	45	137	69
Autres pays d'Europe de l'Ouest	98 068	1 524	2 851	4 375	2 462
Europe de l'Est	29 654	1 584	762	2 346	1 587
Amérique du Nord	156 193	482	1 926	2 408	843
États-Unis	148 983	482	1 890	2 372	807
Canada	7 210	0	36	36	36
Asie et Pacifique	69 298	110	495	605	242
Japon et Australie	22 415	2	257	259	141
Pays Émergents d'Asie	46 883	108	238	346	101
Reste du Monde	81 457	1 503	2 153	3 656	2 191
Turquie	24 570	261	2	263	171
Bassin Méditerranéen	18 210	530	183	713	480
Pays du Golfe - Afrique	22 175	531	1 694	2 225	1 221
Amérique latine	16 502	181	274	455	319
TOTAL	1 163 000	23 449	20 934	44 383	22 538

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

► **TABLEAU N° 24 : DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET DES AJUSTEMENTS DE VALEUR PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE ET COÛT DU RISQUE**

Le coût du risque ci-après est relatif au risque de crédit et n'inclut donc pas les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie des instruments financiers de marché (Voir *États financiers - note 3,f - Coût du risque*). Les éléments relatifs à la titrisation sont présentés dans la section 5.5.

En millions d'euros	31 décembre 2013				
	Exposition brute	Expositions en défaut(*)			Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Administrations centrales et banques centrales	209 469	16	3	19	10
Entreprises	511 557	8 805	18 123	26 928	12 344
Établissements	90 026	203	744	947	410
Clientèle de détail	358 021	11 836	7 921	19 757	10 729
TOTAL	1 169 073	20 860	26 791	47 651	23 493

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

En millions d'euros	31 décembre 2012				
	Exposition brute	Expositions en défaut(*)			Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Administrations centrales et banques centrales	196 437	27	24	51	63
Entreprises	515 228	11 621	12 068	23 689	11 963
Établissements	88 579	367	878	1 245	618
Clientèle de détail	362 756	11 434	7 964	19 398	9 894
TOTAL	1 163 000	23 449	20 934	44 383	22 538

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

Les provisions de portefeuille représentent 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 4,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Le coût du risque est de - 4,1 milliards d'euros en 2013 contre - 3,9 milliards d'euros en 2012.

► **TABLEAU N° 25 : DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS NON DÉPRÉCIEES PRÉSENTANT DES IMPAYÉS PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE ET TYPE D'APPROCHE**

En millions d'euros	31 décembre 2013				
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés(*)				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1an	> 1an	Total
Administrations centrales et banques centrales	23	0	0	1	24
Entreprises	3 890	73	22	25	4 010
Établissements	255	3	2	5	265
Clientèle de détail	3 627	127	10	6	3 770
TOTAL PÉRIMÈTRE STANDARD	7 795	203	34	37	8 069
Administrations centrales et banques centrales	29	0	0	1	30
Entreprises	2 539	76	34	33	2 682
Établissements	194	0	0	19	213
Clientèle de détail	2 368	3	0	0	2 371
TOTAL PÉRIMÈTRE IRBA	5 130	79	34	53	5 296
TOTAL PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL	12 925	282	68	90	13 365

(*) Sur base du périmètre prudentiel comptable, montant correspondant aux expositions brutes (bilan) avant prise en compte des garanties.

En millions d'euros	31 décembre 2012				
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés ^(*)				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1an	> 1an	Total
Administrations centrales et banques centrales	31	0	0	2	33
Entreprises	5 783	59	19	46	5 907
Établissements	380	0	0	0	380
Clientèle de détail	4 779	159	5	6	4 949
TOTAL PÉRIMÈTRE STANDARD	10 973	218	24	54	11 269
Administrations centrales et banques centrales	135	5	0	2	142
Entreprises	1 538	343	20	20	1 921
Établissements	59	20	0	0	79
Clientèle de détail	3 109	39	1	3	3 152
TOTAL PÉRIMÈTRE IRBA	4 841	407	21	25	5 294
TOTAL PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL	15 814	625	45	79	16 563

(*) Sur base du périmètre prudentiel comptable, montant correspondant aux expositions brutes (bilan) avant prise en compte des garanties.

CRÉANCES RESTRUCTURÉES

► TABLEAU N° 26 : CRÉANCES RESTRUCTURÉES

Lorsque l'emprunteur rencontre des difficultés financières, ses encours sont classés en douteux. Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable au 31 décembre 2013 des encours douteux ayant fait l'objet d'une restructuration⁽¹⁾, ainsi que les encours restructurés qui ont été reclassés en encours sains après une période d'observation.

En millions d'euros	Total restructurés 31 décembre 2013
Prêts et créances (hors opérations de pension)	9 433
Encours douteux restructurés	7 352
Dépréciations et décotes sur encours douteux restructurés	(3 433)
Encours douteux restructurés - valeur nette	3 919
Encours douteux restructurés reclassés en portefeuille sain	5 514
Engagements hors-bilan	329
TOTAL	9 762

(1) Note 1.c.5 États financiers consolidés.

TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle 2. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

- Les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur.

Pour le périmètre traité en approche IRBA, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires et se voient attribuer des paramètres de risque selon des méthodologies et des processus similaires.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe pour chaque activité. Dans le pôle CIB, ces effets prennent en compte la possible corrélation du garant et de l'emprunteur (en cas d'appartenance au même secteur industriel par exemple). Ils sont validés par les Comités de crédit pour chaque dossier lors de leur approbation initiale puis à l'occasion des revues annuelles.

Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles d'autre part :

- les sûretés de nature financière correspondent aux espèces (y compris l'or), aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;
- les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de stock, de cession de contrats ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte, les sûretés doivent remplir les conditions suivantes :

- leur valeur ne doit pas être fortement corrélée au risque du débiteur (les actions de l'emprunteur ne sont en particulier pas éligibles) ;
- le nantissement doit être documenté ;

- la Banque doit être en mesure d'évaluer la valeur de l'actif nanti dans des conditions de ralentissement économique ;

- la Banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Pour le pôle CIB, chaque sûreté est évaluée selon des techniques propres et l'effet sur chaque dossier est évalué individuellement.

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit du pôle CIB, Portfolio Management (PM) réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de Credit Default Swaps (CDS).

Ces achats de CDS sont opérés dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par les Métiers CIB Corporate Banking, et ponctuellement par ceux du pôle Retail Banking.

Considérées comme des sûretés personnelles et traitées en approche IRBA, les couvertures par CDS entraînent, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la « Perte en cas de défaut » (correspondant à un rehaussement du « Taux de recouvrement global ») estimée pour l'actif sous-jacent, et par conséquent une réduction de sa consommation en termes d'actifs moyens pondérés.

Pour l'activité de la Banque de détail, la présence ou non de tel ou tel type de sûreté réelle peut, en fonction du taux de couverture, conduire à affecter l'exposition à une classe de LGD particulière, sur la base d'un traitement statistique.

Les sûretés sont consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que les institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de garanties.

Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée, le garant étant soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que le débiteur primaire.

Conformément à la politique générale de notation, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception. Dans le contexte de financement de matières premières par exemple, la capacité de remboursement de l'emprunteur doit être évaluée sur la base de ses flux opérationnels.

La valeur économique des actifs remis en garantie est évaluée de manière objective et vérifiable : valeur de marché, valeur à dire d'expert, valeur comptable. Elle représente la valeur des actifs à la date de l'évaluation et non à la date de défaut qui s'apprécie dans un second temps.

Enfin, les procédures du Groupe prévoient une revalorisation des garanties réelles au moins annuelle sur le périmètre CIB.

► **TABLEAU N° 27 : APPROCHE IRBA POUR LE PORTEFEUILLE « CORPORATE »**

Le tableau ci-dessous présente la répartition pour le portefeuille « Corporate » par classe d'exposition bâloise de la réduction de risque procurée par les sûretés relatives au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée.

En millions d'euros	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Montant exposition total	Montant de la réduction de risque			Montant exposition total	Montant de la réduction de risque		
		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés
Administrations centrales et banques centrales	184 154	4 703	85	4 788	177 612	4 695	240	4 935
Entreprises	388 983	63 383	53 971	117 354	360 242	60 875	55 744	116 619
Établissements	71 928	3 267	1 038	4 305	61 814	4 021	899	4 920
TOTAL	645 065	71 353	55 094	126 447	599 668	69 591	56 883	126 474

► **TABLEAU N° 28 : APPROCHE STANDARD POUR LE PORTEFEUILLE « CORPORATE »**

Le tableau ci-dessous présente la répartition pour le portefeuille « Corporate » par classe d'exposition bâloise de la réduction de risque procurée par les sûretés relatives au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard.

En millions d'euros	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Montant exposition total	Montant de la réduction de risque			Montant exposition total	Montant de la réduction de risque		
		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés
Administrations centrales et banques centrales	25 315				18 825	0	7	7
Entreprises	122 574	138	6 101	6 239	154 986	821	5 673	6 494
Établissements	18 098		55	55	26 765	4 933	8	4 942
TOTAL	165 987	138	6 156	6 294	200 575	5 754	5 688	11 442

5.5 Titrisation en portefeuille bancaire

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle 2.5.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans la CRD et décrites au titre V de l'arrêté du 20 février 2007. Il s'agit des opérations par lesquelles le risque de crédit inhérent à un ensemble d'expositions est divisé en tranches. Les opérations présentent les caractéristiques suivantes :

- elles aboutissent à un transfert significatif de risque ;
- les paiements effectués dans le cadre de l'opération dépendent des performances des expositions d'origine ;
- la subordination des tranches telle que définie par l'opération détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

Au titre de la CRD, les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre respectant les critères d'éligibilité bâlois,

et notamment celui du transfert significatif de risque, sont exclues du calcul du capital. Seules les parts conservées par l'établissement et les engagements éventuellement octroyés à la structure après titrisation font l'objet d'un calcul de besoin en capital, selon la méthode fondée sur les notations externes.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre ne respectant pas les critères d'éligibilité bâlois restent quant à elles dans leur portefeuille prudentiel d'origine. Leur besoin en capital est calculé comme si elles n'étaient pas titrisées et est repris dans la partie consacrée au risque de crédit.

En conséquence, le périmètre des programmes de titrisation retenus ci-après concerne les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle 2.5, auxquels s'ajoutent les programmes en tant qu'arrangeur dans lesquels le Groupe a conservé des positions ainsi que les programmes émis par des tiers auxquels le Groupe a souscrit.

MÉTHODES COMPTABLES [Audité]

(Voir États financiers consolidés - note 1 - Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe).

Le produit de cession des positions de titrisation est comptabilisé conformément aux règles de la catégorie d'origine des positions vendues. Ainsi, pour les positions classées en prêts et créances et en actifs disponibles à la vente, le produit de cession vient créditer le coût du risque à due concurrence de la charge nette antérieurement constatée. L'éventuel reliquat est comptabilisé comme gains nets sur actifs disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché. Pour les positions classées en valeur de marché par résultat, les produits de cession sont enregistrés en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat.

- 1) Les positions de titrisations classées dans la catégorie « Prêts et créances » sont évaluées selon la méthode du coût amorti, telle que décrite en note annexe 1.c.1 aux états financiers : le taux d'intérêt effectif (TIE) utilisé pour reconnaître les produits d'intérêt est évalué à partir d'un modèle de flux de trésorerie attendus.

Pour les actifs qui ont été transférés depuis une autre catégorie comptable (voir note annexe 1.c.6), les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables sont comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduisent par un ajustement de la valeur comptable. Il en est de même pour toutes les révisions de flux estimés recouvrables d'actifs

non transférés d'une autre catégorie comptable. Les dépréciations sont enregistrées sur ces actifs selon les principes exposés en note annexe 1.c.5 en matière de prêts et créances.

- 2) Les positions de titrisation classées comptablement en Actifs disponibles à la vente sont évaluées à leur valeur de marché (cf. notes annexes 1.c.3 et 1.c.10) et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession de ces titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat. Il en est de même en cas de dépréciation. La valeur de marché est déterminée suivant les principes exposés en note annexe 1.c.10.

Les actifs en attente de titrisation sont enregistrés dans la catégorie comptable « Prêts et créances » et dans le portefeuille prudentiel bancaire, quand il s'agit d'expositions issues du bilan de la Banque, pour lesquelles la Banque sera originateur au sens Bâle 2 de la titrisation future.

En revanche, les actifs en attente de titrisation sont enregistrés dans la catégorie comptable « Valeur de marché par résultat » et dans le portefeuille prudentiel bancaire, quand il s'agit d'expositions acquises en perspective d'une titrisation et pour laquelle la Banque sera arrangeur au sens réglementaire.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE TITRISATION [Audité]

La surveillance des actifs titrisés concerne les risques de crédit, de marché et de liquidité sur les actifs sous-jacents, et le risque de contrepartie sur les contreparties de couverture des protections non financées.

PROCÉDURE CONCERNANT LE RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS TITRISÉS

Les actifs de titrisation hors du portefeuille de négociation sont soumis à l'approbation des Comités de crédit – titrisation (*Securitisation Credit Committees*). Pour les nouvelles opérations, une présélection peut être effectuée avant la réunion du Comité afin d'identifier les sujets qu'il convient de soumettre à une analyse plus poussée. Toutes les approbations sont soumises à une revue annuelle. Les expositions sont surveillées quotidiennement pour vérifier qu'elles ne dépassent pas les limites fixées par les Comités de crédit – titrisation concernés.

Les performances des actifs sous-jacents sont étroitement surveillées par région et par type de collatéral et les positions de titrisation peuvent être ajoutées à la liste des actifs à surveiller ou douteux si la qualité de crédit de leur collatéral se dégrade. Ces positions sont alors soumises à la procédure de la liste des actifs de titrisation sous surveillance ou douteux, qui prévoit une revue au moins semestrielle de ces actifs, en plus des réunions ordinaires des Comités de crédit – titrisation. La revue a lieu trimestriellement pour les actifs lorsque BNP Paribas est l'investisseur. Si un déficit de l'actif par rapport au passif semble plausible dans le cadre de scénarios probables, des provisions sont constituées.

Les re-titrisations émises par BNP Paribas sont soumises en premier lieu à des Comités spécifiques d'approbation des transactions. Les actifs découlant de ces opérations sont ensuite surveillés selon les processus Titrisation décrits ci-dessus.

REPORTING

Les positions sont étroitement surveillées par type d'actif, niveau de séniorité et en termes de migration des notations. L'écart entre la valeur comptable nette après provisions et la juste valeur (Niveau 2) est également surveillé, et fait l'objet d'un reporting trimestriel.

RISQUES DE MARCHÉ DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

Pour les expositions ABS à taux fixe, une macrocouverture composée de swaps de taux fixe/variable a été mise en place pour couvrir le risque de taux. Elle est comptabilisée en conformité avec les règles de la comptabilité de couverture.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les actifs titrisés détenus sont financés à terme en interne par le département ALM, sur la base de leur durée de vie moyenne pondérée.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Les dérivés intégrés dans des structures de titrisation sont traités dans le périmètre Titrisation à l'exception de quelques positions qui restent intégrées à la gestion du risque de contrepartie.

ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS EN MATIÈRE DE TITRISATION [Audité]

La part respective du Groupe dans chacun de ses rôles d'originateur, d'arrangeur et d'investisseur se traduit comme suit :

► TABLEAU N° 29 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TITRISÉES ET DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE RÔLE

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Expositions titrisées originées par BNP Paribas(*)	Positions de titrisations conservées ou acquises (EAD)**	Expositions titrisées originées par BNP Paribas(*)	Positions de titrisations conservées ou acquises (EAD)**
Originateur	1 781	1 579	11 669	2 227
Arrangeur	1	12 046	384	12 731
Investisseur	0	9 929	0	17 651
TOTAL	1 782	23 554	12 053	32 609

(*) Les expositions titrisées originées par le Groupe correspondent aux expositions sous-jacents inscrites au bilan du Groupe ayant fait l'objet d'une opération de titrisation.

(**) Les positions de titrisation correspondent aux tranches conservées des opérations de titrisation originées ou arrangées par le Groupe, aux tranches acquises par le Groupe dans des opérations de titrisation arrangées par des tiers, et aux engagements.

Les expositions titrisées originées par BNP Paribas ont été réduites de - 10,3 milliards d'euros sur l'année 2013 dont - 8,3 milliards d'euros suite à la cession de Royal Park Investments et - 2,0 milliards d'euros relatifs aux titrisations du portefeuille BNL devenues inefficaces et traitées en conséquence en risque de crédit.

Les positions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe ont été réduites de - 9,0 milliards d'euros sur l'année 2013 principalement suite à l'exercice du call sur les positions RMBS de BNP Paribas Fortis, à la cession de Royal Park Investments et à l'amortissement du portefeuille de titrisation investisseur.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE (ORIGINATEUR AU SENS BÂLE 2.5)

Les positions de titrisations originées et conservées par BNP Paribas se chiffrent à 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2013 correspondant aux parts conservées dans des titrisations déconsolidantes.

Dans le cadre de la gestion courante de sa liquidité, la Banque peut titriser des crédits accordés à la clientèle des réseaux bancaires (crédits immobiliers, crédits à la consommation) ou des prêts accordés aux entreprises, afin de les rendre facilement mobilisables. Au 31 décembre 2013, deux opérations principales sont déconsolidantes prudemment en Bâle 2.5 du fait d'un transfert significatif de risque et reprises dans le tableau n° 29.

Lors de l'acquisition d'entités du groupe Fortis par BNP Paribas, la partie la plus risquée du portefeuille d'actifs structurés de Fortis avait été cédée à un SPV dédié, Royal Park Investments. Les expositions titrisées de ce SPV s'élevaient à 8,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Les parts détenues par le Groupe dans ce SPV s'élevaient, à la même date, à 0,7 milliard d'euros. Au cours du deuxième trimestre 2013, le Groupe a cédé les parts détenues dans Royal Park Investments.

En outre en 2013, BNP Paribas Personal Finance a réalisé une opération de titrisation de crédits immobiliers aux Pays-Bas et le total des actifs clientèle titrisés s'élève à 1,0 milliard d'euros avec 0,6 milliard d'euros de titres émis et vendus sur les marchés. Cette opération est sans effet minorant sur le calcul du capital réglementaire, car aucun transfert significatif de risque ne résulte de sa mise en place. Les expositions concernées sont donc reprises dans la partie dédiée au risque de crédit (cf. section 5.4).

Au total au 31 décembre 2013, le stock de parts émises relatives à des créances titrisées pour compte propre s'élève à 62,8 milliards d'euros pour 36 opérations, dont 21,1 milliards d'euros pour BNP Paribas Personal Finance, 0,2 milliard d'euros pour Leasing Solutions, 5,0 milliards d'euros pour BNL et 36,5 milliards d'euros pour BNP Paribas. Ces titrisations étant inefficaces au sens de la réglementation bâloise, les encours titrisés restent comptabilisés dans les crédits à la clientèle.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION POUR COMPTE DE LA CLIENTÈLE EN TANT QU'ARRANGEUR

Les opérations de titrisation de CIB Fixed Income réalisées par le Groupe BNP Paribas et effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidité et le cas échéant de l'octroi de garanties à des entités spécifiques. Celles-ci ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle. Les engagements et les positions conservées ou acquises par BNP Paribas sur les titrisations dont le Groupe a été arrangeur, atteignent 12,0 milliards d'euros au 31 décembre 2013, dont 1 million d'euros correspondant à des expositions originées. Ils se répartissent tel que détaillé ci-dessous.

Opérations refinancées à court terme

Au 31 décembre 2013, deux fonds non consolidés multicédants (Starbird et Matchpoint) sont gérés par le Groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Les lignes de liquidité consenties aux deux fonds ci-dessus s'élèvent à 7,0 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 7,2 milliards au 31 décembre 2012.

En outre, BNP Paribas Fortis consent également des lignes de liquidité au conduit multicédant Scaldis qui s'élèvent à 2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 3,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Opérations refinancées à moyen et long terme

En Europe et en Amérique du Nord, la plate-forme de structuration de BNP Paribas est restée active et a continué de proposer aux clients des solutions de financement, sur la base de produits adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité. Des lignes de liquidité « techniques », servant à couvrir les impasses d'échéances, sont également accordées, le cas échéant, à des fonds non consolidés, arrangés par le Groupe, recevant les actifs titrisés de la clientèle. L'ensemble de ces facilités, ainsi que quelques positions résiduelles conservées, s'élèvent au total à 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2013, montant stable par rapport au 31 décembre 2012.

Au cours de l'exercice 2013, BNP Paribas a poursuivi au sein du métier Structured Finance son activité de gestion de CLOs (Collateralized Loan Obligation) pour compte de tiers. Les positions conservées se chiffrent à 31 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 24 millions d'euros au 31 décembre 2012.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION EN TANT QU'INVESTISSEUR

L'activité de titrisation de BNP Paribas en tant qu'investisseur (au sens de la réglementation) a été réduite de 17,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012, à 9,9 milliards d'euros au 31 décembre 2013, compte tenu notamment de l'exercice de calls sur le portefeuille de BNP Paribas Fortis. Cette activité est principalement exercée au sein de CIB, d'Investment Solutions et de BancWest. Elle intègre également les positions logées dans l'entité BNP Paribas Fortis.

CIB Fixed Income a poursuivi une activité de titrisation en tant qu'investisseur qui consiste à suivre et à gérer un portefeuille d'ABS (Asset Backed Securities), représentant 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2013, contre 2,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Cette activité recouvre également la gestion de lignes de liquidités accordées, dans le cadre d'un syndicat de Banques, à des conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper) gérés par certains grands groupes industriels internationaux, clients de BNP Paribas, représentant 0,1 milliard d'euros au 31 décembre 2013, contre 0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2012.

En outre, des positions de Negative Basis Trade (NBT) pour une valeur exposée au risque de 3,2 milliards d'euros, sont également logées chez Fixed Income, contre 4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

CIB Portfolio Management (PM) a continué son activité de titrisation en tant qu'investisseur en 2013. L'exposition du portefeuille géré par PM s'établit à 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2013 comparé à 0,04 milliard d'euros au 31 décembre 2012. Cette augmentation est consécutive à la poursuite du programme d'investissement démarré en décembre 2012.

En 2013, le pôle Investment Solutions a réduit son exposition globale de 1 milliard d'euros au 31 décembre 2012 à 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2013, essentiellement du fait de l'amortissement du portefeuille.

Les éléments traditionnels des politiques de refinancement et de placement des fonds propres de BancWest résident en des investissements dans des positions de titrisation exclusivement réalisés sur des titres cotés. Au 31 décembre 2013, les positions de titrisation de BancWest représentent 0,4 milliard d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2012.

Le portefeuille de crédits structurés de BNP Paribas Fortis, qui n'a pas été réaffecté à un métier et qui est logé au sein du « Corporate Center » s'élève à 3,3 milliards d'euros, contre 4,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012. En outre les investissements de BNP Paribas Fortis en RMBS néerlandais ont été soldés après l'exercice de calls en 2013.

EXPOSITIONS TITRISÉES

► **TABLEAU N° 30 : EXPOSITIONS TITRISÉES ORIGINÉES PAR BNP PARIBAS PAR TYPE DE TITRISATION**

En millions d'euros	Type de titrisation	Type approche	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	
			31 décembre 2013	31 décembre 2012
	Classique	IRBA	51	8 644
		Standard	169	2 389
	SOUS-TOTAL		220	11 033
	Synthétique	IRBA	1 562	1 020
	TOTAL		1 782	12 053

► **TABLEAU N° 31 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR BNP PARIBAS PAR TYPE DE TITRISATION ET CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT(*)**

En millions d'euros	31 décembre 2013				
	Originateur		Arrangeur(**)		Total
	Classique	Synthétique	Classique	Synthétique	
Biens immobiliers résidentiels			8 592	96	8 688
Prêts à la consommation			418		418
Créances sur cartes de crédit			896		896
Prêts à des entreprises		1 562	4 381	1	5 944
Créances commerciales			2 681		2 681
Biens immobiliers commerciaux			1 016		1 016
Location-financement			3 337		3 337
Autres actifs	219		1 529		1 748
TOTAL	219	1 562	22 850	97	24 728

En millions d'euros	31 décembre 2012				
	Originateur		Arrangeur(**)		Total
	Classique	Synthétique	Classique	Synthétique	
Biens immobiliers résidentiels	10 467		8 393	96	18 956
Prêts à la consommation			370		370
Créances sur cartes de crédit			1 125		1 125
Prêts à des entreprises		1 020	4 912	4	5 936
Créances commerciales			2 681		2 681
Biens immobiliers commerciaux			744		744
Location-financement			3 311		3 311
Autres actifs	182		1 269		1 451
TOTAL	10 649	1 020	22 805	100	34 574

(*) Cette répartition se fonde sur l'actif sous-jacent dominant des expositions titrisées.

(**) Au sein des expositions titrisées pour lesquelles le Groupe est arrangeur, 1 million d'euros correspond à des expositions originées (issues du bilan de BNP Paribas) au 31 décembre 2013 (contre 384 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Au 31 décembre 2013, les principales opérations de titrisation déconsolidantes prudemment en Bâle 2.5 sont les suivantes :

- une opération sur un portefeuille de prêts aux PME, bénéficiant de la garantie de la Banque Européenne d'Investissement, réalisée par BDDF pour un total d'expositions titrisées de un milliard d'euros ;
- une opération initiée en 2013 par CIB PM sur un portefeuille de prêts aux grandes entreprises à hauteur de 0,5 milliard d'euros.

Les opérations sur des crédits immobiliers résidentiels (Vela Home 2, Vela Home 3, Vela Home 4 et Vela ABS) réalisées par BNL sont devenues inefficaces en 2013.

En outre, les expositions titrisées logées au sein de la structure dédiée Royal Park Investments (RPI), soit 8,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en grande majorité avec pour sous-jacent des biens immobiliers résidentiels ont été cédées en 2013.

À la même date, aucune opération de titrisation sur crédits à la consommation n'est déconsolidante prudemment en Bâle 2.5. Le Groupe n'a par ailleurs pas mis en place de montage de titrisation pour compte propre d'expositions renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé.

Deux tiers des encours d'expositions titrisées par le Groupe le sont pour compte de tiers, notamment au sein des conduits multicédants.

Au 31 décembre 2013, aucun actif n'est en attente de titrisation.

POSITIONS DE TITRISATION

► TABLEAU N° 32 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT

En millions d'euros		Position de titrisation conservées ou acquises (EAD)					
Code Rôle BNP Paribas	Catégorie d'actif ^(*)	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
		Bilan	Hors-bilan	Total	Bilan	Hors-bilan	Total
Originateur	Biens immobiliers résidentiels				1 126	47	1 173
	Prêts à des entreprises	1 569		1 569	1 052		1 052
	Autres actifs	10		10	2		2
TOTAL ORIGINEUR		1 579		1 579	2 180	47	2 227
Arrangeur	Biens immobiliers résidentiels	1 043	317	1 360	1 010	354	1 364
	Prêts à la consommation	182	555	737	143	462	605
	Créances sur cartes de crédit	470	430	900	600	518	1 118
	Prêts à des entreprises	2 093	743	2 836	2 538	842	3 380
	Créances commerciales		3 390	3 390		3 326	3 326
	Biens immobiliers commerciaux	50	492	542	52	494	546
	Location-financement	853	1 122	1 975	813	773	1 586
	Autres actifs	75	231	306	163	643	806
TOTAL ARRANGEUR		4 766	7 280	12 046	5 319	7 412	12 731
Investisseur	Biens immobiliers résidentiels	2 079	165	2 244	6 645	399	7 044
	Prêts à la consommation	2 264	148	2 412	2 752	304	3 056
	Créances sur cartes de crédit	1		1	4		4
	Prêts à des entreprises	3 465	2	3 467	4 696		4 696
	Biens immobiliers commerciaux	1 460	45	1 505	2 484	43	2 527
	Location-financement	167		167	144		144
	Autres actifs	133		133	180		180
TOTAL INVESTISSEUR		9 569	360	9 929	16 905	746	17 651
TOTAL		15 914	7 640	23 554	24 404	8 205	32 609

(*) Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue. Dans le cas où l'actif sous-jacent est une position de titrisation ou de re-titrisation, la réglementation CRD 3 prescrit de reporter l'actif sous-jacent ultime du programme considéré.

► **TABLEAU N° 33 : POSITIONS DE TITRISATION PAR PAYS DU SOUS-JACENT DONT POSITIONS EN DÉFAUT ET PROVISIONS**

En millions d'euros	31 décembre 2013				
	EAD	EAD en défaut			Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Europe	13 109	35	335	370	93
<i>France</i>	2 950		36	36	0
<i>Belgique</i>	248				0
<i>Italie</i>	928	4	27	31	4
<i>Autres pays d'Europe</i>	8 983	31	272	303	89
Amérique du Nord	9 748	6	45	51	15
Asie et Pacifique	654				0
Reste du Monde	43		6	6	6
TOTAL	23 554	41	386	427	114

En millions d'euros	31 décembre 2012				
	EAD	EAD en défaut			Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Europe	18 816	101	957	1 058	533
<i>France</i>	3 079		37	37	0
<i>Belgique</i>	705		678	678	385
<i>Italie</i>	1 488	75	29	104	75
<i>Autres pays d'Europe</i>	13 544	26	213	239	73
Amérique du Nord	12 820	6	101	108	28
Asie et Pacifique	923				0
Reste du Monde	50	0	6	6	6
TOTAL	32 609	107	1 064	1 172	567

La diminution des ajustements de valeur sur les titrisations est la conséquence de la cession de Royal Park Investments (Belgique) et de l'inefficacité des titrisations BNL reclassées en risques de crédit (Italie).

Les provisions de portefeuille représentent 136 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 174 millions d'euros au 31 décembre 2012.

► **TABLEAU N° 34 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE**

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Type de tranche		
Tranche avec le rang le plus élevé	21 713	29 892
Tranche mezzanine	1 319	2 227
Tranche de première perte	522	490
TOTAL	23 554	32 609

Les positions de titrisation conservées ou acquises sont au 31 décembre 2013 à hauteur de 92 % des tranches senior (inchangé par rapport au 31 décembre 2012), ce qui reflète la très bonne qualité du portefeuille. Elle se traduit par les niveaux de pondération appliqués tels que présentés dans les tableaux du paragraphe suivant. La diminution de la tranche la plus élevée résulte essentiellement de l'exercice du call sur les RMBS néerlandais.

ACTIFS PONDÉRÉS

Dans le cadre de l'approche standard, le montant des actifs pondérés est calculé en appliquant à la valeur exposée au risque le taux des pondérations associé à la note externe de la position de titrisation, conformément à l'article 222 de l'arrêté du 20 février 2007. Dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence peut être appliquée. Le taux de pondération de 1 250 % est attribué aux positions ayant une note inférieure ou égale à B+ ou sans note externe. Les investissements de BancWest et du pôle Investment Solutions dans les programmes de titrisation sont traités en approche standard.

Les actifs pondérés en approche IRBA sont calculés selon l'une des méthodes suivantes :

- pour les expositions qui bénéficient d'une notation externe, la pondération est obtenue par l'application de la méthode dite « fondée sur les notations ». Celle-ci permet de déduire directement la pondération applicable à l'exposition en fonction de sa note, grâce à une table de correspondance fournie par le superviseur ;
- pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe, quand BNP Paribas est originateur ou arrangeur, c'est la méthode de la formule réglementaire (Supervisory Formula Approach – SFA) qui est

appliquée. Sur la base d'une notation interne de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacent, la pondération applicable à l'exposition est obtenue par utilisation d'une formule mathématique fournie par le superviseur, qui tient également compte de la structuration de l'opération (en particulier du niveau de rehaussement de crédit dont bénéficie BNP Paribas) ;

- pour certaines lignes de liquidité dans les programmes ABCP du portefeuille de BNP Paribas Fortis, BNP Paribas ne bénéficiant pas d'une notation externe, c'est une approche d'évaluation interne qui s'applique. Celle-ci bénéficie de l'homologation de la BNB ;
- dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence est appliquée.

Au 31 décembre 2013, l'approche IRBA est utilisée pour les positions détenues par le pôle CIB, BDDF, et sur le périmètre BNP Paribas Fortis.

Pour les positions de titrisation notées, BNP Paribas utilise les notations externes des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

► TABLEAU N° 35 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE D'APPROCHE

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012		Variation	
	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés
IRBA	22 294	14 588	30 131	17 153	(7 837)	(2 565)
Standard	1 260	1 041	2 478	1 923	(1 218)	(883)
TOTAL	23 554	15 629	32 609	19 076	(9 055)	(3 447)

Le montant des actifs pondérés correspondant aux positions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe s'élève à 15,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit moins de 3 % des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, contre 19,1 milliards au 31 décembre 2012 (3 % des actifs pondérés du Groupe).

► TABLEAU N° 36 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DE LA TITRISATION PAR EFFET

En millions d'euros	31 décembre 2012	Type d'effets						Total variation	31 décembre 2013
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs Pondérés - Titrisation	19 076	(410)	(5 564)	2 967	0	(362)	(78)	(3 447)	15 629

La baisse des actifs pondérés de la titrisation est essentiellement due à des cessions ou des amortissements de programmes.

► **TABLEAU N° 37 : POSITIONS DE TITRISATION PAR MÉTHODE DE CALCUL ET PONDÉRATION**

► *Approche IRBA*

En millions d'euros	31 décembre 2013			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation(*)	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation(*)
7 % - 10 %	6 803		534	
12 % - 18 %	902		137	
20 % - 35 %	846	1 134	241	331
40 % - 75 %	307	869	173	369
100 %	197	90	169	95
150 %		10		15
225 %		90		214
250 %	117		222	
350 %		231		858
425 %	201		598	
500 %		35		84
650 %	49	4	144	11
750 %				
850 %		55		278
Méthode fondée sur les notations externes	9 422	2 518	2 218	2 255
1 250 %	270	443	2 300	5 363
IAA	612		82	
[0 - 7 %]	6 697	0	456	0
]7 % - 100 %]	1 875	76	514	20
]100 % - 350 %]	76	212	81	447
]350 % - 1 250 %]	94	0	853	0
Méthode de la formule réglementaire	8 742	288	1 904	467
TOTAL	19 046	3 249	6 504	8 085

(*) Au sens de la CRD3.

Méthode de calcul	31 décembre 2012			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation ^(*)	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation ^(*)
7 % - 10 %	12 804		992	
12 % - 18 %	778		115	
20 % - 35 %	1 056	1 380	294	382
40 % - 75 %	509	1 528	275	651
100 %	367	72	361	76
150 %		0		1
225 %		235		561
250 %	36		23	
350 %		255		947
425 %	55		92	
500 %		61		107
650 %	42	42	100	271
750 %				
850 %		334		2 771
Méthode fondée sur les notations externes	15 647	3 907	2 252	5 767
1 250 %	287	506	2 468	3 643
IAA	719		114	
[0 - 7 %]	6 192	0	411	0
]7 % - 100 %]	1 975	77	514	21
]100 % - 350 %]	10	247	26	510
]350 % - 1 250 %]	86	478	635	792
Méthode de la formule réglementaire	8 263	802	1 586	1 323
TOTAL	24 916	5 215	6 420	10 733

(*) Au sens de la CRD 3.

Sur l'ensemble des positions de titrisation évaluées sur la base des notes externes (11,9 milliards d'euros) :

- 57 % de l'EAD bénéficient d'une notation supérieure à A+ et donc d'une pondération inférieure à 10 % au 31 décembre 2013, contre 65 % au 31 décembre 2012 ;

- la très grande majorité (81 % de l'EAD) bénéficie d'une note supérieure à BBB+ au 31 décembre 2013 (82 % au 31 décembre 2012).

➤ **Approche standard**

En millions d'euros	31 décembre 2013			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation(*)	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation(*)
Taux de pondération				
20 %	493		98	
40 %		9		4
50 %	262		131	
100 %	346	17	193	17
225 %		24		52
350 %	42		117	
Méthode fondée sur les notations externes	1 143	50	539	73
1 250 %	66		428	
Méthode de la moyenne pondérée				
Méthode par transparence	1		1	
TOTAL	1 210	50	968	73

En millions d'euros	31 décembre 2012			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation(*)	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation(*)
Taux de pondération				
20 %	820		164	
40 %		44		17
50 %	770		354	
100 %	554	11	553	11
225 %		38		87
350 %	22		73	
Méthode fondée sur les notations externes	2 166	93	1 144	115
1 250 %	170		644	
Méthode de la moyenne pondérée	47		18	
Méthode par transparence	2		2	
TOTAL	2 385	93	1 808	115

(*) Au sens de la CRD 3.

Les garanties concernant les positions de titrisation s'élevaient à 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2013 contre 4,4 milliards au 31 décembre 2012 suite à la cession de Royal Park Investments.

5.6 Risque de contrepartie

INTRODUCTION

Le risque de contrepartie, tel qu'il est défini dans la section 5.3, est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et/ou de règlements. Le risque de contrepartie correspond au risque que la contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations de verser à la banque l'intégralité de la valeur actualisée d'une transaction dans le cas où la banque est un bénéficiaire net. Le risque de contrepartie est également lié au coût de remplacement d'un instrument dérivé en cas de défaut de la contrepartie. Il peut être considéré comme un risque de marché en cas de défaut ou comme un risque contingent.

MESURE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE

La mesure de l'exposition au risque de contrepartie est réalisée selon deux approches :

Approche modélisée

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition ; cette valeur est ensuite intégrée au dispositif de pondération du risque de crédit. Cette mesure s'appuie sur des simulations de type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à certains paramètres, tels que volatilités ou corrélations, calibrés sur des données de marché historiques.

Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un système basé sur les modèles internes qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarios potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transactions avec chacune des contreparties à plusieurs points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions.

Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge.

Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

Approche non modélisée

Pour les expositions au risque de contrepartie non modélisées, la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation au prix de marché (Net Present Value + Add-On).

LIMITES/CADRE DE SURVEILLANCE

Des limites sont définies pour le risque de contrepartie et des mécanismes d'arbitrage hiérarchique sont en place. Les expositions futures potentielles calculées par le système sont quotidiennement comparées aux limites

allouées à chaque contrepartie. En outre, le système peut simuler de nouvelles transactions et mesurer leur impact sur le portefeuille de contrepartie. Il s'agit donc d'un outil essentiel du processus d'approbation du risque. Les Comités suivants (par ordre de pouvoir croissant), Comité de crédit régional, Comité de crédit global, Comité de Crédit Direction Générale (CCDG), fixent les limites selon leur niveau de délégation. À ces mesures vient s'ajouter un ensemble de lignes directrices (notamment des lignes directrices sur les sensibilités aux paramètres de marché par contrepartie, sensibilités qui sont extraites du système de risque de marché) qui sont autant d'outils supplémentaires de surveillance du risque de contrepartie et de prévention des concentrations du risque systémique.

LES CONTRATS DE COMPENSATION

La compensation est utilisée par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit lié aux contreparties au titre des opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la Banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur de marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (*close-out netting*) peut faire l'objet d'une garantie (collatéralisation) consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La Banque a également recours à la compensation des règlements pour atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements par contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la Banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux du cadre réglementaire national ou international. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

AJUSTEMENTS DE CRÉDIT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS NÉGOCIÉS DE GRÉ À GRÉ

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Fixed Income, Global Equities & Commodity Derivatives) intègre des ajustements de valeur de crédit. Un ajustement de valeur de crédit (*Credit Value Adjustment - CVA*) est un ajustement de valorisation du portefeuille de transactions pour tenir compte du risque de contrepartie. Il reflète l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existante sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie, et de l'estimation du taux de recouvrement.

Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés recouvrent l'ensemble des expositions sur dérivés du portefeuille de BNP Paribas, tous sous-jacents et tous pôles confondus. Les expositions de Fixed Income représentent la grande majorité de ces expositions.

GESTION DYNAMIQUE DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le niveau de l'ajustement de valeur de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition au risque de contrepartie existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

TESTS DE RÉSISTANCE ET RISQUE GÉNÉRAL DE CORRÉLATION DÉFAVORABLE

Le contrôle du risque de contrepartie est complété par des stress tests à un ou plusieurs facteurs (approche holistique) ainsi que par une approche du risque général de corrélation défavorable (risque que la probabilité de défaut d'une contrepartie soit corrélée de manière non spécifique à la valeur du contrat). Cette analyse du risque qui s'inscrit dans le cadre du dispositif du rapport de synthèse de risque à destination de la Direction, partage par ailleurs certaines instances avec le risque de marché comme le Capital Markets Risk Committee (CMRC), principal Comité gouvernant les risques de marché et de contrepartie.

Le dispositif de stress testing pour le risque de contrepartie de BNP Paribas comprend une approche *bottom-up* et une approche *top-down* conformes au dispositif de risque de marché (section 5.7).

Ainsi, le dispositif de stress testing pour les contreparties est appliqué conjointement aux stress tests du risque de marché et s'appuie sur les mêmes hypothèses de fluctuation des marchés lorsque les scénarios sont identiques. Les tests comprennent également des facteurs spécifiques au risque de contrepartie, comme la détérioration de la qualité de crédit de la contrepartie ou les chocs affectant la volatilité, utilisés par le moteur de simulation de risque de contrepartie à terme.

En termes de gouvernance, les dispositifs de stress testing pour le risque de contrepartie et pour le risque de marché sont tous deux couverts par le même Comité, le Stress Testing Steering Committee.

La surveillance et l'analyse du risque général de corrélation défavorable conjugue des aspects top-down et bottom-up. Les résultats de cette analyse sont communiqués à la Direction de la Banque, y compris au CMRC.

- En ce qui concerne l'approche top-down, la politique en matière de risque général de corrélation défavorable définit les règles et critères généraux à appliquer pour détecter ce type de risque. Ces critères sont basés sur le pays de constitution des contreparties, la région à laquelle elles appartiennent et leurs secteurs d'activité. Différentes positions de risque de marché que les contreparties pourraient avoir vis-à-vis de BNP Paribas ont aussi été définies comme des situations nécessitant une analyse et une communication spécifique.
- En ce qui concerne l'approche bottom-up, en raison de la complexité du risque général de corrélation défavorable et de l'existence du risque spécifique de corrélation défavorable (risque que l'exposition à une contrepartie soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de cette contrepartie), le dispositif de contrôle du risque général de corrélation défavorable repose également sur une approche bottom-up où la contribution des analystes de crédit est indispensable.

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE [Audité]

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de contrepartie (mesurée par l'exposition au moment du défaut) des contrats sur instruments financiers dérivés et des opérations de prêts/emprunts de titres après, le cas échéant, accords de compensation par classe d'exposition bâloise.

► **TABLEAU N° 38 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET PRÊTS/EMPRUNTS DE TITRES**

En millions d'euros	31 décembre 2013				31 décembre 2012				Variation	
	IRBA	Approche Standard	Total	EAD moyenne 2013	IRBA	Approche Standard	Total	EAD moyenne 2012	Total	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	13 642	0	13 642	13 918	14 160	34	14 194	12 669	(552)	1 249
Entreprises	39 972	1 028	41 000	46 169	49 531	1 808	51 339	49 574	(10 339)	(3 404)
Établissements(*)	22 356	884	23 240	24 462	25 078	605	25 683	31 324	(2 443)	(6 862)
Clientèle de détail	-	18	18	15	-	13	13	16	5	(1)
TOTAL EAD	75 970	1 930	77 900	84 564	88 769	2 460	91 229	93 583	(13 329)	(9 019)

(*) La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre, cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

Sur le risque de contrepartie, la part des expositions en approche IRBA est de 98 % au 31 décembre 2013, comparé à 97 % au 31 décembre 2012.

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent BNP Paribas au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. BNP Paribas gère ce risque de contrepartie par la généralisation

d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéralisation) et par une politique de couverture dynamique, et tient compte de la variation de valeur de ce risque dans l'évaluation des instruments financiers négociés de gré à gré en procédant à des ajustements de valeur de crédit.

VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE PAR TYPE D'APPROCHE

► TABLEAU N° 39 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE PAR TYPE D'APPROCHE

En millions d'euros	31 décembre 2013						
	Modèle interne (EEPE) ^(*)			NPV ^(**) + Add-On			Total
	IRBA	Standard	Sous-Total	IRBA	Standard	Sous-Total	
Instruments dérivés	56 279	4	56 283	0	1 771	1 771	58 054
Opération de financements de titres et opérations à règlement différé	19 687	0	19 687	4	155	159	19 846
TOTAL	75 966	4	75 970	4	1 926	1 930	77 900

En millions d'euros	31 décembre 2012						
	Modèle interne (EEPE) ^(*)			NPV ^(**) + Add-On			Total
	IRBA	Standard	Sous-Total	IRBA	Standard	Sous-Total	
Instruments dérivés	69 597	29	69 626	0	2 355	2 355	71 981
Opération de financements de titres et opérations à règlement différé	19 172	2	19 174	0	74	74	19 248
TOTAL	88 769	31	88 800	0	2 429	2 429	91 229

(*) Effective Expected Positive Exposure.

(**) Net Present Value.

La valeur exposée au risque (EAD) de crédit lié aux contreparties est mesurée principalement grâce à l'utilisation de modèles (cf. § Mesure de l'exposition au risque de contrepartie). L'EAD modélisée représente 98 % de l'EAD totale et couvre, depuis 2012, le périmètre de BNP Paribas Fortis du fait de l'accord conjoint des régulateurs belge et français pour étendre le modèle de BNP Paribas à BNP Paribas Fortis.

Sur le périmètre non couvert par les modèles internes (réduit essentiellement aux filiales BNL, BancWest, TEB et BGL BNP Paribas) la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation au prix de marché (Net Present Value + Add-On).

La baisse de l'EAD sur l'année 2013 est principalement liée à l'évolution des taux d'intérêt (en particulier sur l'euro et le dollar US).

Les garanties sous forme de collatéral utilisées en méthode standard en réduction de l'EAD s'élèvent à 652 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 837 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les actifs pondérés au titre du risque de contrepartie sont ensuite calculés en multipliant la valeur exposée au risque par un taux de pondération qui résulte du type d'approche utilisé (approche standard ou approche IRBA).

Dans le cas général, quand l'EAD est modélisée et pondérée en approche IRBA, la LGD n'est pas ajustée en fonction du collatéral reçu dans la mesure où celui-ci est directement pris en compte dans le calcul de l'Effective Expected Positive Exposure (EEPE).

ACTIFS PONDÉRÉS

► TABLEAU N° 40 : ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE

En millions d'euros	Actifs pondérés		
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Variation
Risque de contrepartie - IRBA	15 234	18 633	(3 399)
Administrations centrales et banques centrales	370	222	148
Entreprises	11 427	15 117	(3 690)
Établissements	3 437	3 294	143
Risque de contrepartie - Approche standard	1 274	1 900	(627)
Administrations centrales et banques centrales	0	27	(27)
Entreprises	1 036	1 610	(574)
Établissements	225	254	(29)
Clientèle de détail	13	9	3
Prêts immobiliers	0	9	(9)
Autres expositions	13	0	13
RISQUE DE CONTREPARTIE	16 508	20 533	(4 025)

► TABLEAU N° 41 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR EFFET

En millions d'euros	31 décembre 2012	Type d'effets						Total variation	31 décembre 2013
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs Pondérés - Risque de contrepartie	20 533	(55)	(2 660)	(1 184)	73	315	(514)	(4 025)	16 508

Le recul des actifs pondérés au titre du risque de contrepartie est dû pour l'essentiel à des baisses de l'EEPE liées à l'évolution des taux d'intérêt.

NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(Voir États financiers consolidés - Note 5 - Notes relatives au bilan au 31 décembre 2013)

5.7 Risque de marché

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

INTRODUCTION [Audité]

Le risque de marché tel que défini en section 5.3 s'exprime principalement dans le cadre des activités de négociation réalisées par les métiers Fixed Income et Global Equities & Commodity Derivatives du pôle Corporate and Investment Banking (CIB) et recouvre différentes natures de risques définies de la manière suivante :

- le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt ;
- le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies ;
- le risque « action » résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions ;
- le risque « matières premières » résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières ;
- le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur ;
- les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

PRINCIPES D'ORGANISATION [Audité]

L'organisation du contrôle des risques de marché vise à définir les dispositifs de suivi de ces risques et à contrôler la valorisation des produits financiers, tout en garantissant l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux métiers.

Au sein de GRM, la mission de Risk-Investment & Markets (Risk-IM) en matière de suivi des risques de marché est de définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi que de mesurer et contrôler la Value at Risk (VaR), qui est l'indicateur global de perte potentielle. Risk-IM s'assure que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents Comités et se charge d'approuver les nouvelles activités et les transactions importantes, de revoir et d'approuver les modèles de valorisation des positions et enfin de réaliser une revue mensuelle des paramètres de marché (*MAP Review*) en partenariat avec les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC).

Le suivi des risques de marché et de la valorisation est structuré autour de plusieurs instances formelles :

- le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés de Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. Le CMRC suit

l'évolution des principales expositions et les risques de stress et fixe les limites de négociation de haut niveau. Le Comité se réunit en principe une fois par mois. Il est présidé soit par le Directeur Général du Groupe, soit par l'un des Directeurs Généraux délégués de la Banque ;

- le Product and Financial Control Committee (PFC) est le comité d'arbitrage et de décision des sujets de valorisation des instruments financiers. Ce Comité trimestriel examine les conclusions de CIB Financial Control sur l'efficacité des contrôles et les travaux d'amélioration, ainsi que la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats des opérations de marché. Il est présidé par le Directeur Financier du Groupe et réunit les Directeurs de Finance Groupe (FG) - Comptabilité, de CIB et de GRM ;
- au niveau « métier », un Valuation Review Committee (VRC) se réunit mensuellement pour examiner et statuer sur les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Review) ainsi que sur l'évolution des réserves. Ce Comité arbitre en cas de désaccord entre le métier et les fonctions de contrôle. Ce Comité est présidé par le responsable trader senior, et comprend des représentants du négoce, de GRM, de Valuation and Risk Control Group et de Finance Groupe. Tout différend est arbitré par le PFC ;
- le Valuation Methodology Committee (VMC) se réunit deux à trois fois par an, par métier, pour assurer le suivi des approbations et de la revue des modèles, vérifier la mise en œuvre des recommandations pertinentes et présenter les améliorations apportées à la gouvernance des modèles.

CONTRÔLE DES VALORISATIONS [Audité]

Les instruments financiers qui font partie du portefeuille de négociation prudentiel sont évalués et comptabilisés en valeur de marché ou de modèle par résultat, conformément aux normes comptables applicables. Tel peut également être le cas d'instruments financiers classés dans le portefeuille bancaire.

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles est assuré dans le cadre de la Charte des responsabilités de valorisation, qui a défini la répartition des responsabilités. Ces politiques et pratiques de gouvernance s'appliquent aussi à toutes les activités de Trésorerie.

En complément à la Charte, des directives spécifiques détaillent les contrôles de valorisation. Les principaux processus dont l'ensemble constitue le dispositif de gouvernance des contrôles de la valorisation sont décrits ci-après.

Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

La responsabilité de ce contrôle incombe au Middle-Office du pôle Opérations. Toutefois, les opérations les plus complexes sont vérifiées par Risk-IM.

Market Parameter (MAP) Review – Vérification indépendante des prix

La vérification des prix est gérée conjointement par les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC) et les départements Risk-IM qui assurent des contrôles quotidiens sur les paramètres les plus liquides et une vérification mensuelle formelle de l'ensemble des données utilisées. Les types de paramètres contrôlés par V&RC sont précisément définis s'agissant principalement de paramètres directement comparables à des données externes (cours des titres, paramètres de marché classiques), avec ou sans recours à des prestataires spécialisés fournissant des prix de consensus. Le département Risk-IM contrôle pour sa part les méthodes de valorisation et les paramètres les plus complexes qui dépendent étroitement du modèle retenu.

Les principes généraux de revue des paramètres de marché sont décrits dans la Charte des responsabilités de valorisation, et dans les procédures spécialisées telles que *Global Marking and Independent Price Verification Policy* et *MAP Review Principles* ; les méthodologies spécifiques le sont dans des documents (MAP Books) structurés par ligne de produits et mis à jour régulièrement. Les responsabilités de Risk-IM et de V&RC sont définies pour chaque étape et les conclusions des revues des paramètres de marché consignées dans les documents de résultats des revues MAP.

La revue des paramètres de marché se traduit par des ajustements de valorisation communiqués au Middle-Office pour enregistrement en comptabilité. Les résultats sont communiqués à la Direction du Trading au cours des Valuation Review Committees (VRC). L'avis des fonctions de contrôle prévaut, et tout différend significatif et persistant est porté devant le PFC.

Homologation et revue des modèles

La gouvernance des contrôles des modèles est décrite dans la Politique de contrôle des méthodologies de valorisation. Les directives spécifiques à chaque activité sont détaillées dans les documents reprenant les instructions de revue des modèles pour chaque ligne de produits.

Les analystes quantitatifs du Front-Office conçoivent et proposent les méthodologies utilisées pour la valorisation des produits et le calcul des mesures de risques utilisées par la suite pour la prise de décisions de négoce. La Recherche et l'équipe des systèmes (IT) sont alors responsables de la mise en œuvre de ces modèles.

Le contrôle indépendant des modèles de valorisation est du ressort de Risk-IM. Les processus principaux sont :

- la validation des modèles, à l'issue de laquelle une décision formelle d'approbation ou de rejet du modèle est prise, y compris à la suite de toute modification de la méthodologie de valorisation appelée « Événement du modèle de valorisation ». Dans tous les cas, les décisions d'approbation sont prises par un analyste senior Risk-IM. La revue exigée par la décision d'homologation peut être ponctuelle ou complète ; dans ce dernier cas, les motifs et les conditions de l'approbation sont détaillés dans un document d'homologation du modèle. Dans le cas où des discussions seraient à engager ou si des informations sont à communiquer aux parties prenantes, un Comité de validation des modèles peut être réuni ;
- la revue des modèles, peut être menée dès sa conception (liée à une homologation) ou pendant la durée de vie d'un modèle (réévaluation) ; elle consiste en une enquête sur la pertinence du modèle utilisé pour valoriser certains produits dans un contexte de marché précis ;

- le contrôle de l'utilisation et de la mise en place de modèles, consiste en un contrôle continu du paramétrage et de la configuration des modèles, mais aussi de l'adéquation des produits au modèle utilisé.

Calcul des réserves et autres ajustements de valorisation

Risk-IM définit et calcule des « réserves ». Celles-ci sont des ajustements de la valeur de marché ou de modèle impactant à la fois la valorisation comptable et les fonds propres prudentiels. Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure des coûts de clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts adéquatement.

Les réserves couvrent principalement :

- le risque de liquidité et les spreads de bid/offer ;
- les incertitudes liées au choix du modèle ou aux paramètres du marché ;
- l'élimination des risques pour lesquels aucune couverture ne peut être mise en place (lissage du pay-off des options digitales ou à barrière).

Une politique générale d'ajustement des valorisations a été définie. Les méthodologies relatives aux réserves sont documentées pour chaque ligne de produit par Risk-IM et ces documentations sont régulièrement mises à jour. L'analyse des variations des réserves fait l'objet d'un rapport mensuel au VRC.

Les méthodologies relatives aux réserves sont améliorées régulièrement et tout changement constitue un événement de modèle de valorisation. Les améliorations apportées aux réserves sont généralement le fruit de la revue ou du calibrage d'un modèle en fonction des informations issues du marché durant le processus de revue des paramètres du marché.

Des réserves additionnelles de valorisation (par exemple pour refléter les coûts ou bénéfices liés au financement des opérations) sont en cours de définition par l'Autorité bancaire européenne. Certaines réserves affecteraient les fonds propres prudentiels sans être intégrées à la Fair Value comptable. Le cadre défini par cette nouvelle réglementation est compatible avec les réserves enregistrées par BNP Paribas.

Day-one-profit or loss

Certaines transactions complexes sont valorisées avec des paramètres considérés comme non observables. La norme comptable IAS 39 prescrit de différer la comptabilisation d'un éventuel résultat initial (day-one-profit or loss) pour les transactions non observables. La marge nette de réserves ainsi différée est comptabilisée en résultat au prorata du temps sur la durée anticipée de transaction ou d'inobservabilité des paramètres.

Risk-IM est associé à Finance Groupe, aux Middle-Offices et aux Métiers dans le processus d'identification et de traitement de ces éléments de résultat, afin de déterminer si un type de paramètre ou de transaction est observable ou non, conformément aux règles d'observabilité, par ailleurs dûment documentées.

L'impact sur le compte de résultat du report initial de résultat est calculé par le Middle-Office.

Ces mêmes règles d'observabilité sont utilisées pour la confection des informations financières requises par la norme comptable IFRS 7.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ [Audité]

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Ces mesures de sensibilité faites à différents niveaux d'agrégation des positions sont comparées aux limites fixées préalablement.

Mise en place du suivi du risque et fixation des limites

Le Groupe utilise un système intégré pour suivre les positions de trading au quotidien et gérer le calcul de la Value at Risk (VaR). Ce système permet le suivi de la VaR, mais également du détail des positions ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères (devise, produit, contrepartie, etc.). En outre, il permet d'inclure les limites de négoce, les réserves et les stress-tests.

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites s'établit sur trois niveaux de délégation d'importance décroissante : la délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du Métier, suivie enfin de celle du Responsable d'un portefeuille de négoce. Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur. Des mécanismes d'arbitrage hiérarchique sont en place pour s'assurer que le point de vue indépendant de la fonction Risques sur les limites soit entendu

Analyse des risques clés et reporting destiné à la Direction Générale

Risk-IM matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse et tableaux de bord destinés à la Direction Générale et au Responsable des lignes de métier (limites, suivi de la VaR, analyse des risques clés...). Le reporting et la diffusion des principaux rapports de synthèse sur le risque sont assurés par une équipe dédiée (Global Risk Analysis and Reporting).

Le reporting est articulé autour des analyses suivantes :

- rapports hebdomadaires (*Main Position reports*) par activité (dérivés actions, matières premières, crédits G10, devises et marchés locaux) destinés principalement aux responsables des lignes de métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière ;
- rapports mensuels locaux bottom-up de stress tests pour la Direction Générale indiquant les principales concentrations de risque à travers le monde ;
- rapports complémentaires pour le Comité principal de risques de marchés intégrant une synthèse des événements de marché et de risque ainsi qu'un résumé du risque de contrepartie global, l'évolution de la VaR/VaR stressée, des résumés sur le stress test des risques de marché et de contrepartie et l'évolution des capitaux, le backtesting du risque de contrepartie et de marché ;

- tableaux de bord des risques géographiques et globaux ;
- rapports sur les ajustements de valorisation du portefeuille de négoce, notamment concernant leur sensibilité aux paramètres de marché et aux paramètres du risque de contrepartie (CVA).

Value at Risk (VaR)

La Value at Risk correspond à la plus forte perte attendue pour un portefeuille spécifique sur un horizon donné avec un intervalle de confiance prédéfini dans des circonstances de marché normales. La VaR est un indicateur statistique correspondant à un niveau de confiance. Elle n'indique pas la perte maximale et elle peut être dépassée dans certains cas, notamment en cas de conditions de marché anormales.

La méthodologie VaR de BNP Paribas vise à calculer de manière précise la Value at Risk sur un jour avec un niveau de confiance de 99 %. Le calcul de la VaR par la Banque se fonde sur un modèle interne validé par les autorités de supervision bancaire.

Le calcul de la VaR se base sur la méthode dite Monte-Carlo qui comporte non seulement des simulations qui suivent des lois normales ou log-normales, mais qui tient compte par ailleurs de la non-normalité souvent observée sur les marchés financiers et de la corrélation entre les facteurs de risque. La simulation Monte-Carlo se base sur les données de marché historiques sur une période glissante d'un an (actualisées chaque mois).

Les principaux facteurs pris en compte dans la simulation sont les suivants : taux d'intérêt, spreads de crédit, taux de change, cours des actions, prix des matières premières et volatilités associées.

La méthode de valorisation utilisée varie en fonction non pas du produit, mais du type de risque étudié. Les méthodes employées se fondent soit sur la sensibilité aux paramètres de marché, soit sur une réévaluation totale basée sur des interpolations des valeurs afin d'incorporer à la fois les effets linéaires et, en particulier pour les instruments dérivés, les effets non linéaires.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à l'évolution des marchés de capitaux.

Suite à la validation des régulateurs français et belge, le périmètre du modèle interne de BNP Paribas couvre également l'entité BNP Paribas Fortis. Le modèle interne de VaR est aussi utilisé par BNL.

Évolution de la VaR (1 jour, 99 %)

Les VaR présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur une période d'un jour avec un intervalle de confiance de 99 %.

La VaR moyenne de l'exercice 2013 sur le périmètre BNP Paribas ressort à 36 millions d'euros (avec un minimum de 27 millions d'euros et un maximum de 60 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des

compensations entre différentes natures de risque (- 42 millions d'euros). La VaR se décompose comme suit :

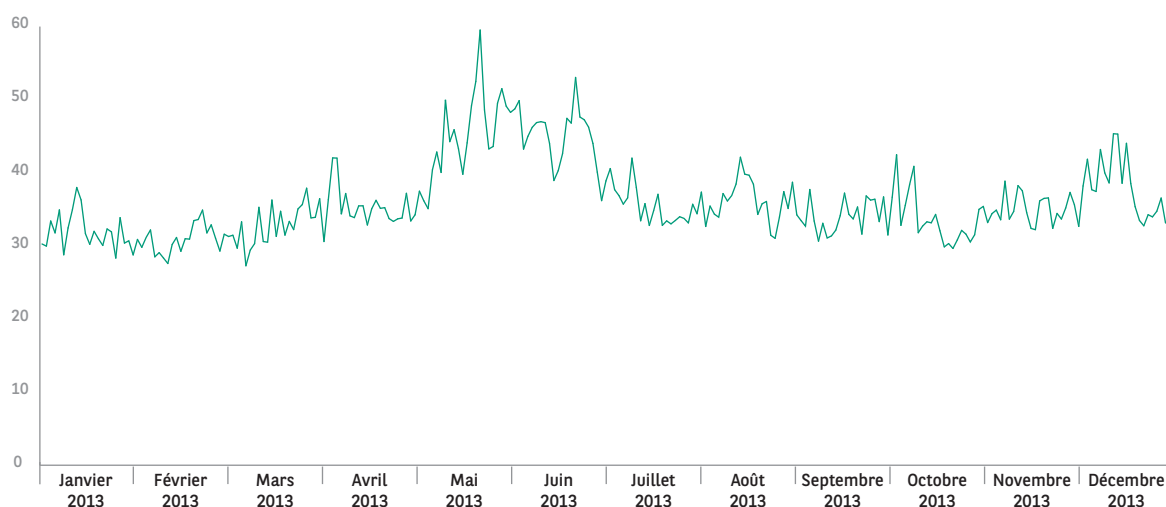
► **TABLEAU N° 42.A : VALEUR EN RISQUE (1 JOUR, 99 %) - ANALYSE PAR NATURE DU RISQUE**

En millions d'euros	Exercice 2013			31 décembre 2013	Exercice 2012	31 décembre 2012
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	
Risque de taux	17	24	49	21	32	24
Risque de crédit	12	16	24	17	23	14
Risque de change	7	14	26	17	14	11
Risque de prix attaché aux actions	11	21	42	19	19	17
Risque de prix attaché aux matières premières	3	4	5	3	5	5
Effet des compensations(*)		(42)		(44)	(52)	(40)
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	27	36	60	34	42	30

(*) Les minima et maxima dans le tableau ci-dessus sont calculés indépendamment par nature de risque (y compris à l'égard de la Valeur en Risque). Ainsi les minima et maxima par nature de risque n'étant pas nécessairement observés à la même date, les effets de compensation minima/maxima ne sont pas considérés comme pertinents. Par ailleurs, pour les minima et maxima, le total de la VaR ne peut être lu comme une addition de la VaR par type de risque.

► **GRAPHIQUE N° 7 : ÉVOLUTION DE LA VAR (1 JOUR, 99 %) EN MILLIONS D'EUROS EN 2013**

En millions d'euros



GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

La méthode standard de backtesting de la VaR fait une comparaison entre la VaR quotidienne du portefeuille de négociation global et les variations quotidiennes de la valeur du portefeuille. Sur 2013, il a été constaté un jour de pertes réelles supérieures à la VaR, au cours du mois de juin, en raison de conditions de marché exceptionnelles pendant cette période (pour rappel, aucun dépassement du backtesting n'avait été constaté en 2012).

Évolution de la VaR (10 jours, 99 %)

Les VaR présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur des périodes de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99 %.

La VaR moyenne de l'exercice 2013 sur le périmètre BNP Paribas ressort à 114 millions d'euros (avec un minimum de 86 millions d'euros et un maximum de 188 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (- 133 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

► TABLEAU N° 42.B : VALEUR EN RISQUE (10 JOURS, 99 %) - ANALYSE PAR NATURE DU RISQUE

En millions d'euros	Exercice 2013			31 décembre 2013	Exercice 2012	
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	31 décembre 2012
Risque de taux	54	77	156	68	101	76
Risque de crédit	37	51	76	53	74	43
Risque de change	22	43	83	53	44	34
Risque de prix attaché aux actions	35	65	133	61	61	55
Risque de prix attaché aux matières premières	8	11	17	10	15	16
Effet des compensations(*)		(133)		(139)	(163)	(128)
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	86	114	188	106	132	95

(*) Les minima et maxima dans le tableau ci-dessus sont calculés indépendamment par nature de risque (y compris à l'égard de la Valeur en Risque). Ainsi les minima et maxima par nature de risque n'étant pas nécessairement observés à la même date, les effets de compensation minima/maxima ne sont pas considérés comme pertinents. Par ailleurs, pour les minima et maxima, le total de la VaR ne peut être lu comme une addition de la VaR par type de risque.

EXIGENCES CRD3

VaR stressée (SVaR)

Une VaR stressée est calibrée sur une période déterminée d'un an incluant une période de crise. Une période de 12 mois (31 mars 2008 - 31 mars 2009) a été choisie comme période de référence pour le calibrage de la VaR stressée. Ce choix est sujet à révision trimestrielle.

► TABLEAU N° 43.A : VALEUR EN RISQUE STRESSÉE (1 JOUR, 99 %)

En millions d'euros	Exercice 2013			31 décembre 2013	Exercice 2012	
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	31 décembre 2012
Valeur en Risque stressée	46	67	141	76	64	70

► TABLEAU N° 43.B : VALEUR EN RISQUE STRESSÉE (10 JOURS, 99 %)

En millions d'euros	Exercice 2013			31 décembre 2013	Exercice 2012	
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	31 décembre 2012
Valeur en Risque stressée	144	212	446	240	201	220

Risque additionnel de défaut et de migration (Incremental Risk Charge - IRC)

L'IRC mesure les pertes dues à un défaut et à la migration des notations dans l'intervalle de confiance de 99,9 % sur un horizon de capital d'un an, en supposant un niveau de risque constant sur cet horizon.

Cette approche permettant la prise en compte des risques supplémentaires de défaut et de migration est utilisée pour tous les produits non titrisés.

Le modèle est actuellement utilisé dans les processus de gestion des risques. Ce modèle a été homologué par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le calcul de l'IRC se fonde sur l'hypothèse d'un niveau de risque constant sur un horizon de capital d'un an, ce qui implique que les positions de négoce ou des ensembles de positions peuvent être rééquilibrés sur un horizon de capital d'un an de manière à préserver le niveau de risque initial, mesuré par la VaR ou par le profil d'exposition par notation de crédit et par niveau de concentration. Cette fréquence de rééquilibrage est appelée horizon de liquidité.

Le modèle est construit autour d'une simulation fondée sur les notations pour chaque débiteur. Il rend compte à la fois du risque de défaut des débiteurs et du risque de migration des notations de ces derniers. La dépendance entre les débiteurs est fondée sur un modèle multifactoriel de rendement des actifs. Les portefeuilles font l'objet d'une valorisation

dans les différents scénarios simulés. Le modèle utilise un horizon de liquidité constant d'un an. Il a été revu en interne par Risk-IM. La revue a porté sur la cohérence des méthodologies proposées, le champ

d'application des facteurs de risque, la cohérence entre le calibrage des paramètres du modèle et leur utilisation dans le cadre de simulations, ainsi que sur la production et la définition du périmètre.

► **TABLEAU N° 44 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES LIÉES À L'INCREMENTAL RISK CHARGE**

En millions d'euros	Exercice 2013			31 décembre 2013	Exercice 2012	
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	31 décembre 2012
Incremental Risk Charge	278	423	681	481	258	274

Mesure globale des Risques relative au portefeuille de corrélation (Comprehensive Risk Measure – CRM)

L'activité de corrélation relative aux entreprises consiste à négocier et gérer le risque principalement de CDOs d'entreprises (*bespoke corporate CDOs*), et leurs couvertures à l'aide de CDS, d'indices de CDS et de

tranches d'indice. Cette activité fait partie du pôle Négocier de crédits structurés au sein de BNP Paribas Fixed Income.

Le cadre de valorisation utilise à la fois des prix observables sur le marché (notamment pour les CDS, indices et tranches d'indice) et les prix établis à l'aide de modèles pour valoriser les CDOs sur mesure.

► **TABLEAU N° 45 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES LIÉES À LA COMPREHENSIVE RISK MEASURE**

En millions d'euros	Exercice 2013			31 décembre 2013	Exercice 2012	
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	31 décembre 2012
Comprehensive Risk Measure	112	144	202	112	238	161

Positions de titrisation du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation

Pour les positions de titrisation classées comptablement dans la catégorie « Valeur de marché par résultat », les variations de valeur de marché, hors intérêts courus des titres à revenu fixe, sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Pour les positions ABS qui se trouvent en dehors du portefeuille de corrélation, la méthode standard s'applique (comme pour le portefeuille bancaire). Les besoins en capital correspondent par conséquent à la pondération appliquée aux actifs pondérés, qui est déterminée par la note externe de l'actif. Les calculs de charge en capital sont déterminés à partir de la deuxième plus mauvaise note des trois agences de notation.

► **TABLEAU N° 46 : POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR CATÉGORIE D'ACTIF ET D'ENCOURS**

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)			
	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Positions courtes	Positions longues	Positions courtes	Positions longues
Biens immobiliers résidentiels	-	405	-	372
Prêts à la consommation	-	4	-	20
Créances sur cartes de crédit	-	23	-	-
Prêts à des entreprises	-	241	-	78
Biens immobiliers commerciaux	-	35	-	1
Location-financement	-	57	-	36
Autres actifs	-	55	-	9
TOTAL BILAN	-	820	-	516
Autres actifs	58	1	131	1
TOTAL HORS-BILAN	58	1	131	1
TOTAL	58	821	131	517

► **TABLEAU N° 47 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION**

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)			
	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Positions courtes	Positions longues	Positions courtes	Positions longues
Type de tranche				
Tranche avec le rang le plus élevé	-	577	-	490
Tranche mezzanine		207		21
Tranche de première perte	58	37	131	6
TOTAL	58	821	131	517

► **TABLEAU N° 48 : DÉTAIL DES POSITIONS DE TITRISATION ET DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR MÉTHODE DE CALCUL, PONDÉRATION ET TYPE DE TITRISATION**

En millions d'euros	31 décembre 2013								
	Positions						Exigences en Fonds Propres		
	Positions courtes			Positions longues			Positions courtes	Positions longues	Total
Taux de pondération	Titrisations	Re-titrisations	Total	Titrisations	Re-titrisations	Total			
7 % - 10 %	-	-	-	479	-	479	-	3	3
12 % - 18 %	-	-	-	137	-	137	-	2	2
20 % - 35 %	-	-	-	48	-	48	-	1	1
40 % - 75 %	-	-	-	41	9	50	-	3	3
100 %	-	-	-	11	7	18	-	1	1
225 %	-	-	-	-	5	5	-	1	1
250 %	-	-	-	12	-	12	-	2	2
300 %	-	-	-	-	1	1	-	0	0
425 %	-	-	-	26	-	26	-	10	10
500 %	-	-	-	-	2	2	-	1	1
650 %	-	-	-	4	-	4	-	2	2
Méthode fondée sur les notations externes	-	-	-	758	24	782	-	26	26
1 250 %	-	58	58	36	3	39	1	40	40
TOTAL	-	58	58	794	27	821	1	66	66

En millions d'euros	31 décembre 2012								
	Positions						Exigences en Fonds Propres		
	Positions courtes			Positions longue			Positions courtes	Positions longues	Total
Taux de pondération	Titrisations	Re-titrisations	Total	Titrisations	Re-titrisations	Total			
7 % - 10 %	-	-	-	420	-	420	-	3	3
12 % - 18 %	-	-	-	38	-	38	-	0	0
20 % - 35 %	-	-	-	9	18	27	-	1	1
40 % - 75 %	-	-	-	9	1	10	-	1	1
100 %	-	-	-	1	1	2	-	0	0
250 %	-	-	-	1	-	1	-	0	0
350 %	-	-	-	-	4	4	-	1	1
425 %	-	-	-	0	-	0	-	0	0
Méthode fondée sur les notations externes	-	-	-	478	24	502	-	6	6
1 250 %	-	131	131	12	3	15	16	15	15
TOTAL	-	131	131	491	26	517	16	21	21

EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché traité en approche standard correspond au risque de marché de quelques entités du Groupe non couvertes par les modèles internes.

Le risque de change est déterminé selon l'approche standard pour le portefeuille bancaire.

(Voir partie *Risque de marché relatif aux activités bancaires* de la section 5.7).

► TABLEAU N° 49 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exigences en fonds propres			Actifs pondérés		
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Variation	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Variation
Modèle Interne	2 291	1 811	480	28 637	22 633	6 004
VaR	508	435	72	6 346	5 440	906
VaR Stressée	1 191	894	297	14 889	11 179	3 709
Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration	480	274	206	6 007	3 421	2 586
Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation	112	208	(96)	1 395	2 593	(1 197)
Approche Standard	140	212	(72)	1 751	2 652	(900)
Positions de titrisation du portefeuille de négoce	66	21	44	820	263	557
RISQUE DE MARCHÉ	2 497	2 044	453	31 208	25 548	5 660

► TABLEAU N° 50 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ PAR EFFET

En millions d'euros	31 décembre 2012	Type d'effets					Total variation	31 décembre 2013	
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode			Autres
Actifs Pondérés - Risque de marché	25 548	0	1 010	760	0	4 291	(401)	5 660	31 208

L'effet méthode est lié d'une part, à la prise en compte du facteur temps Thêta dans le modèle de calcul de la VaR et de la VaR Stressée pour répondre à une exigence de l'ACPR et d'autre part, à des changements méthodologiques intervenus sur l'IRC durant le dernier trimestre de l'année.

TESTS DE RÉSISTANCE – RISQUE DE MARCHÉ

Dispositif de stress testing du risque de marché

Différents stress tests sont effectués pour simuler l'impact de conditions de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles de négoce mondiaux. Les stress tests couvrent toutes les activités de marché en simulant tout un panel de conditions de marché stressées.

L'approche fondamentale du dispositif actuel de stress testing du portefeuille de négociation conjugue les stress tests *bottom-up* et *top-down* :

■ Les scénarios macro (*top-down*) comprennent l'évaluation d'un ensemble de tests de résistance macroéconomiques globaux. Ces scénarios évaluent l'impact de décalages brutaux des marchés sur les positions de trading de BNP Paribas suite à des événements de crise globaux ou régionaux. Ils peuvent être fondés sur des événements historiques ou des scénarios hypothétiques prospectifs. Les scénarios envisagent des événements tels qu'une crise des marchés émergents, un assèchement du crédit, ou un krach boursier.

Les scénarios des stress tests macroéconomiques officiels regroupent actuellement une série de huit stress tests différents. Les résultats de ces scénarios sont analysés à chaque Capital Markets Risk Committee (CMRC) :

- Scénario 1 : relèvement inattendu des taux, faisant remonter les taux d'intérêt à court terme, avec un aplatissement de la courbe des taux,
- Scénario 2 : krach boursier accompagné d'une fuite vers les actifs de qualité, entraînant une baisse des taux et une pentification de la courbe des taux,
- Scénario 3 : crise générique des marchés émergents ; scénario conçu pour tester les risques de ces marchés à l'échelle mondiale,
- Scénario 4 : crise du crédit entraînant une aversion générale au risque,
- Scénario 5 : crise de l'euro, avec prévision de faible croissance du PIB, menace potentielle de voir un pays quitter l'euro, et affaiblissement considérable de l'euro,
- Scénario 6 : scénario de choc pétrolier induit par des turbulences géopolitiques graves au Moyen-Orient, avec des conséquences sérieuses sur les marchés de l'énergie,
- Scénario 7 : scénario de crise US, principalement fondé sur une crise structurelle aux États-Unis se propageant à travers le monde,
- Scénario 8 : scénario Risk-on : hausse des marchés d'actions et des marchés émergents, faible volatilité réalisée et baisse de la volatilité implicite sur tous les marchés (signalant un retour aux actifs risqués) ;

■ Les scénarios micro (*bottom-up*) : au lieu de considérer l'effet sur le portefeuille mondial, ces scénarios visent à mettre en évidence les risques de portefeuille de négociation ou de régions spécifiques, ou des concentrations de risques spécifiques. Cette approche permet l'utilisation de scénarios de stress plus sophistiqués et donc la détection de zones de pertes potentielles, qui serait difficile à réaliser avec des scénarios macroéconomiques mondiaux (perturbations sur marchés complexes ou risque idiosyncratique). Par ailleurs, ce processus *bottom-up* facilite la classification des zones de risque en expositions de nature structurelle ou en expositions jouissant d'une moindre liquidité.

L'analyse des scénarios décrits ci-dessus permet de construire le scénario adverse utilisé pour les portefeuilles de négociation. Ces scénarios de stress mondiaux officiels sont présentés à chaque réunion du Capital Markets Risk Committee en complément du scénario adverse et de tout stress test *bottom-up* ayant donné des résultats significatifs.

Les résultats de l'ensemble des stress tests sont revus de façon régulière par la Direction Générale et mis à disposition du Conseil d'administration.

Les scénarios prennent en compte la liquidité du marché en simulant l'assèchement de certains actifs ou de la liquidité d'un produit à mesure que l'événement générant le stress se produit. Pour comprendre ce processus, il peut être simplifié en considérant une approche où l'horizon temporel pour le choc de stress peut varier entre les différents instruments/actifs (donc des scénarios plus complexes peuvent prendre en compte certains facteurs idiosyncratiques). En outre, il peut parfois être nécessaire de quantifier l'impact d'un choc avec des hypothèses de renouvellement de couverture intégrées à l'exposition en situation de stress.

Le stress testing est piloté par le Capital Markets Stress Testing Steering Committee (STSC). Le Comité se réunit mensuellement et fixe l'orientation de l'ensemble des développements, de l'infrastructure, de l'analyse et du reporting des scénarios de stress effectués par les départements risque internes. Le STSC est responsable de toutes les questions relatives aux stress tests internes concernant aussi bien le risque de marché que de contrepartie et décide de la définition détaillée des stress tests CMRC officiels.

Les stress tests sont l'élément central de l'analyse des risques d'événement rare (résultant des queues de distribution – *tail risks*), qui sont également évalués par le biais de la Valeur en Risque stressée, de la Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration (IRC) et de la Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation (CRM). Par ailleurs, le risque d'événement rare utilisé sous la forme de la « moyenne des pertes au-delà de la VaR » (Expected Shortfall) pour l'allocation du capital pour risque de marché entre Métiers est un élément supplémentaire de prise en compte du tail risk dans la gestion et le suivi du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'autre part. Seuls le risque de participations en actions et le risque de change donnent lieu à un calcul d'actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements sont gérés par le métier ALM Trésorerie. Au niveau du Groupe, l'ALM Trésorerie est placée sous la supervision directe du Directeur Général délégué en charge de la fonction Finance. L'ALM Trésorerie Groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes

ALM Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (Asset and Liability Committee – ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau du Groupe, des pôles et des entités opérationnelles.

RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS

Le tableau suivant présente une répartition des expositions en fonction de l'objectif poursuivi par le Groupe dans le cadre de la gestion de ses participations en actions.

► TABLEAU N° 51 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR OBJECTIF DE GESTION

En millions d'euros	Expositions(*)	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Objectif stratégique	7 700	2 891
Objectif de valorisation à moyen terme	3 949	5 249
Participations liées à l'activité d'un métier	4 521	6 075
TOTAL	16 170	14 215

(*) Valeur de marché ou de modèle (bilan + hors-bilan).

Les expositions au 31 décembre 2013 s'élèvent à 16,2 milliards d'euros, contre 14,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Les entités d'assurance entrées en 2013 dans le périmètre des risques de participations en actions sont affectées à l'objectif de gestion stratégique. La part du hors-bilan s'élève à 3,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Les garanties de valeur liquidative données à des porteurs de parts d'OPCVM s'élèvent à 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Expositions [Audité]

Périmètre

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés ;
- des engagements donnés sur des fonds privés ;
- des couvertures sur titres de participation ;
- des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

Principes comptables et méthodes de valorisation

Les techniques comptables et méthodes de valorisation sont présentées dans les états financiers consolidés en note 1. *Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe – 1.c.10 Détermination de la valeur de marché.*

► **TABLEAU N° 52 : EXPOSITIONS(*) AU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS**

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Méthode des modèles internes	14 771	12 385
actions cotées	3 504	3 813
autres expositions sur actions	9 858	5 906
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	1 409	2 666
Méthode de pondération simple	692	788
actions cotées	2	7
autres expositions sur actions	119	127
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	571	654
Approche standard	707	1 042
TOTAL	16 170	14 215

(*) Expositions mesurées en valeur de marché ou de modèle.

Montant total des gains et pertes

Le montant total des gains et pertes latentes enregistrés directement en capitaux propres est présenté dans les états financiers consolidés en note 5.c. *Actifs Financiers disponibles à la vente*.

Actifs pondérés**Modélisation du risque sur les participations en actions**

Sur le périmètre historique de BNP Paribas, le Groupe a recours à un modèle interne, dérivé de celui utilisé pour le calcul de VaR quotidien du portefeuille de négociation. Il s'en démarque cependant pour l'application de paramètres d'horizon et d'intervalles de confiance différents, conformément à l'article 59.1-c alinéa ii de l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Ce modèle permet d'estimer sur ce périmètre la Valeur en Risque du Groupe avec un niveau de confiance de 99 % sur un horizon de 3 mois.

Les facteurs de risque retenus pour la mesure du risque sur le portefeuille des participations actions dépendent du niveau d'information disponible ou utilisable sur les cours des titres du portefeuille :

- pour les titres cotés, dont les historiques de cours sont suffisamment longs, ces derniers sont directement sélectionnés comme facteurs de risque ;
- pour les autres titres cotés ou pour les titres « non cotés », chaque ligne est rattachée à un facteur de risque systémique représentatif du secteur d'activité et de la zone géographique dans lesquels opère l'émetteur du titre. L'analyse est ensuite complétée d'un risque spécifique propre à chaque ligne ;
- lorsque le titre appartient à une zone géographique hors zone euro, un facteur de risque correspondant au taux de change vient compléter les autres facteurs de risques.

► **TABLEAU N° 53 : ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS**

En millions d'euros	Actifs pondérés		
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Variation
Méthode des modèles internes	32 900	21 496	11 404
actions cotées	2 487	7 734	(5 248)
autres expositions sur actions	27 554	7 321	20 233
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	2 859	6 441	(3 581)
Méthode de pondération simple	1 531	1 733	(202)
actions cotées	5	21	(16)
autres expositions sur actions	442	468	(27)
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	1 084	1 244	(160)
Approche Standard	834	1 148	(314)
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	35 265	24 377	10 888

► **TABLEAU N° 54 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS PAR EFFET**

En millions d'euros	31 décembre 2012	Type d'effets							Total variation	31 décembre 2013
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Plus-value	Autres		
Actifs Pondérés - Risque de participations en actions	24 377	(17)	(3 799)	(6 422)	(2 722)	22 779	862	207	10 888	35 265

La principale variation résulte du changement de méthode lié à l'intégration des entités d'assurance sur la base d'une pondération en modèle interne de l'écart entre la VME (valeur de mise en équivalence) et la DME (différence de mise en équivalence), conformément à la Notice 2013 ACPR des « Modalités de calcul du ratio de solvabilité ».

RISQUE DE CHANGE

Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations du portefeuille bancaire.

Les entités du Groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments de hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de clôture de l'arrêté. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale du Groupe dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité du Groupe, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (i.e. la devise de reporting de l'entité) de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- les positions compensées dans les monnaies des États participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1,6 % de la valeur de ces positions compensées ;
- les francs CFA et CFP sont compensés avec l'euro sans exigence de fonds propres ;
- les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4 % du montant compensé ;
- les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8 % de leur montant.

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises [Audité]

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique du Groupe est d'insensibiliser son résultat net aux variations des cours de change. À cet effet, les résultats dégagés localement dans une devise différente de la devise fonctionnelle du site sont couverts localement. Le résultat net en devises étrangères dégagé par les filiales et succursales ainsi que les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérés de manière centralisée.

Risque de change et couverture d'investissements nets en devises [Audité]

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participation en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste à couvrir les expositions patrimoniales sur les devises liquides. Cette politique est assurée par le financement par emprunt dans la devise d'investissement des participations en devises étrangères. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement.

RISQUE DE TAUX [Audité]

Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Les risques de taux relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements sont gérés par l'ALM Trésorerie.

Les opérations initiées au sein de chaque entité de BNP Paribas sont transférées vers l'ALM Trésorerie, au moyen de contrats internes analytiques ou d'opérations de prêts/emprunts. L'ALM Trésorerie est chargé de gérer les risques de taux ainsi transférés.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des entités d'intermédiation bancaire sont prises lors de Comités mensuels ou trimestriels par entité ou métiers, au sein desquels sont représentées la Direction du Métier, l'ALM Trésorerie local, l'ALM Trésorerie Groupe, les fonctions Finance et Risque. La gestion du risque de taux est donc faite localement au sein de chaque entité. Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de taux ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses de taux, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Dans les impasses, qui permettent de mesurer le risque de taux global sur tous les horizons, les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, les comptes courants créditeurs et débiteurs ainsi que les comptes d'épargne. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Pour les activités de banque de détail, le risque de taux structurel est également mesuré à travers un indicateur de sensibilité des revenus, avec une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché ainsi qu'une sensibilité des volumes aux taux d'intérêt, engendrent une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux.

Le choix des indicateurs et la modélisation des risques sont contrôlés par des équipes dédiées de Group Risk Management. Les conclusions de ces contrôles sont présentées régulièrement dans des Comités réguliers.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux ALCO et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

Limites de risque

Pour les activités d'intermédiation clientèle, pour lesquelles le risque de taux structurel doit être mesuré sur la sensibilité des revenus à une variation des taux nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation, la gestion du risque de taux global des entités de banque de détail est encadrée par une limite principale. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur liée aux évolutions de taux d'intérêt. Au-delà de la maturité retenue pour la limite de sensibilité des revenus, l'encadrement est complété par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Pour les autres métiers, le risque de taux est encadré par des limites techniques sur les impasses de taux.

Sensibilité des revenus au risque général de taux

La sensibilité des revenus à une variation des taux d'intérêt est l'un des indicateurs de référence du Groupe pour les analyses du risque de taux global. Cette sensibilité des revenus est calculée sur l'ensemble du portefeuille bancaire incluant les activités d'intermédiation clientèle, les fonds propres et sur l'ensemble des devises auxquelles le Groupe est exposé. Elle intègre des hypothèses raisonnables d'activité sur un horizon correspondant à celui de l'indicateur.

L'indicateur consolidé est présenté dans le tableau ci-dessous. Il ressort ainsi que sur l'horizon d'un an, l'exposition au risque de taux lié au portefeuille d'intermédiation bancaire est faible : une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe entraînerait une baisse d'environ 0,3 % du produit net bancaire du Groupe, toutes devises confondues.

► TABLEAU N° 55 : SENSIBILITÉ DES REVENUS AU RISQUE GÉNÉRAL DE TAUX POUR UNE HAUSSE DE 100 POINTS DE BASE DES TAUX D'INTÉRÊT

En millions d'euros	31 décembre 2013		
	Euro	Autres devises	Total
Sensibilité des revenus de 2013	(98)	(28)	(126)

En millions d'euros	31 décembre 2012		
	Euro	Autres devises	Total
Sensibilité des revenus de 2012	354	10	364

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés, ils ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur. Néanmoins une sensibilité de la valeur de ces portefeuilles est calculée pour répondre au besoin réglementaire. La sensibilité de la valeur du portefeuille d'intermédiation bancaire pour une variation de 200 points de base des taux d'intérêt (avec un floor à zéro) est de 1,2 % des fonds propres prudentiels du Groupe.

COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE [Audité]

Les couvertures initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen d'instruments financiers dérivés (swaps, options, opérations de change à terme).

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés comptablement en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture comptable fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature

du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt permettant de prendre en compte l'ensemble des risques de taux ; son objectif est la stabilité et la régularité de la marge d'intérêt. Ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par entité et par devise.

Les couvertures sous forme de dérivés fermes ou optionnels sont pour l'essentiel comptabilisées en couverture de variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (*Fair Value Hedge*) ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (*Cash Flow Hedge*). Elles peuvent aussi prendre la forme de titres d'État majoritairement comptabilisés dans la catégorie « Disponible à la vente ».

Aux États-Unis, l'amélioration des perspectives de croissance et les anticipations de ralentissement du programme d'achat de titres par la FED se sont traduits par une hausse des taux longs. Dans la zone euro, cette hausse des taux longs a été plus nuancée dans un contexte de resserrement des spreads sur les dettes des pays du sud de l'Europe, de perspectives économiques plus incertaines, et de baisse du niveau de l'inflation anticipée. Les taux courts ont été assez peu impactés par la baisse du taux de la BCE de 0,75 % en début d'année à 0,25 % en fin d'année : ils se sont maintenus à un niveau très faible.

L'essentiel des positions de taux dans le banking book provient des réseaux Retail. En 2013, la structure du bilan de ces réseaux a été marquée par l'amélioration globale du ratio de couverture des prêts à la clientèle par des dépôts de la clientèle : en France et en Italie le déséquilibre a été significativement réduit et l'excédent de dépôts clientèle par rapport aux crédits dans les réseaux belges et luxembourgeois a augmenté.

La problématique du tassement des marges liée au maintien prolongé des taux d'intérêt à un niveau bas, conjuguée aux phénomènes de taux plancher sur les produits d'épargne a ainsi eu tendance à spontanément s'accroître. Le Groupe a donc complété son niveau de couverture contre les risques liés à un environnement de taux bas, que ce soit à travers des stratégies fermes (sous forme de swaps) ou de couvertures optionnelles. De manière assez spécifique en France, les stratégies de couvertures des livrets A ont également été adaptées pour prendre en compte le fait que la formule théorique de fixation du taux de rémunération n'est pas strictement appliquée dans le contexte actuel d'inflation faible.

Risque de change structurel

Les relations de couverture comptable du risque de change initiées par l'ALM Trésorerie portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements dans les filiales et succursales financés par emprunts de devises font l'objet d'une couverture documentée, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et

réduire ainsi la volatilité des résultats. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture d'investissements.

Une relation de couverture comptable de type Fair Value Hedge est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux titres des entités non consolidées.

Le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs hautement probables (intérêts et commissions externes notamment) en devises différentes de l'euro, générés par les principales activités des filiales ou succursales du Groupe, peuvent faire l'objet d'une couverture.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (*Fair Value Hedge*)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition aux variations de valeur de ces actifs et passifs induites par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs individuels concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions de titres de taux d'intérêt du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constituées par devises, portent sur :

- des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue à partir d'un échéancier des encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéances sont déterminées en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêt. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

Couverture de résultat (*Cash Flow Hedge*)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation

et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations à moyen et long terme de BNP Paribas SA le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture, ce qui représente l'essentiel des opérations du Groupe.

► **TABLEAU N° 56 : FLUX DE TRÉSORERIE FAISANT L'OBJET DE COUVERTURE**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Inférieure à 1an	De 1an à 5ans	Plus de 5ans	Total	Inférieure à 1an	De 1an à 5ans	Plus de 5ans	Total
Flux de trésorerie couverts	417	940	351	1 708	309	888	546	1 743

Au cours de l'année 2013, plusieurs relations de couverture de résultats futurs ont été déqualifiées, au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable ou que la structure de certaines

couvertures ne répondait pas aux critères d'éligibilité pour un impact non significatif sur le bilan et le résultat.

5.8 Risques souverains [Audit]

Le risque souverain est le risque de défaut d'un État sur sa dette, c'est-à-dire une interruption temporaire ou prolongée du service de la dette (intérêts et/ou principal).

La détention de titres de dettes émis par des États souverains est liée à la gestion de la liquidité du Groupe. Celle-ci repose sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les États présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. En outre, dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies

de couverture. Par ailleurs, le Groupe est teneur de marché de titres de dette souveraine dans de nombreux pays, ce qui le conduit à détenir des inventaires temporaires de négoce à l'achat et à la vente, en partie couverts par des dérivés.

L'encours de titres émis par des émetteurs souverains de la zone euro au sein du portefeuille bancaire du Groupe s'élève à 46,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013, avant réévaluation et y compris les intérêts courus. Il se compare à 44,0 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Hors Espace Économique Européen, les titres détenus au sein du portefeuille bancaire sur des émetteurs souverains s'élèvent au 31 décembre 2013 à 15,9 milliards d'euros, contre 19,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Les inventaires détenus par le Groupe dans le cadre de ces différents portefeuilles sont présentés dans le tableau ci-dessous :

► **TABLEAU N° 57 : MONTANT DES EXPOSITIONS SOUVERAINES DES PORTEFEUILLES BANCAIRE ET DE NÉGOCE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

31 décembre 2013	Portfeuille bancaire ⁽¹⁾			Portfeuille de négoce		
	Souverain			Risque émetteur souverain		Risque de contrepartie souverain ⁽²⁾
	Titres	Prêts	CDS	Titres ⁽²⁾	Dérivés ⁽³⁾	
<i>En millions d'euros</i>						
Zone euro						
Autriche	436	0	0	595	(626)	21
Belgique	15 400	603	0	(393)	708	198
Chypre	5	0	0	0	(2)	0
Estonie	0	0	0	0	(3)	0
Finlande	195	0	0	192	(207)	69
France	10 446	33	0	(1 752)	1 215	7
Allemagne	1 423	0	0	3 845	309	218
Italie	11 910	424	102	928	532	3 358
Luxembourg	131	0	0	341	0	0
Malte	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	3 344	1 000	0	(149)	516	(2 028)
Slovaquie	29	0	0	6	(182)	0
Slovénie	5	0	0	74	(37)	59
Espagne	2 382	0	0	288	(187)	29
Pays faisant l'objet d'un plan de soutien						
Grèce	0	0	0	29	0	186
Irlande	298	0	0	(59)	(7)	70
Portugal	609	0	43	25	(14)	29
TOTAL ZONE EURO	46 613	2 060	145	3 970	2 015	2 216
Autres pays de l'Espace Économique Européen						
Bulgarie	1	0	0	0	28	0
République tchèque	164	0	0	12	(8)	0
Danemark	0	0	0	15	(22)	0
Hongrie	0	0	0	98	98	0
Islande	0	0	0	24	26	0
Lettonie	0	0	0	(1)	21	0
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0
Lituanie	10	0	7	16	42	14
Norvège	59	0	0	59	(45)	0
Pologne	859	0	0	295	7	0
Roumanie	0	36	0	40	54	0
Suède	0	0	0	36	(22)	5
Grande-Bretagne	611	0	0	(307)	116	0
TOTAL AUTRES EEE	1 704	36	7	287	295	19
TOTAL EEE 30	48 317	2 096	152	4 257	2 310	2 235
États-Unis	7 847	355	0	1 822	(905)	0
Japon	2 308	0	0	2 416	92	8
Autres	5 718	2 644	40	4 723	1 155	93
TOTAL MONDE	64 190	5 095	192	13 218	2 652	2 336

(1) Les encours du portefeuille bancaire sont présentés en valeur comptable (y compris surcote/décote et coupon couru) avant réévaluation et après provision pour dépréciation éventuelle.

(2) Le risque émetteur sur les titres souverains du portefeuille de négociation, et le risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés conclus avec des souverains sont mesurés en valeur de marché, représentant la perte maximum en cas de défaut (avec l'hypothèse d'un taux de recouvrement à zéro).

(3) Le risque émetteur net provenant des produits dérivés de crédit (comme par exemple les CDS Single Name) et d'autres dérivés avec des sous-jacents souverains contractés avec les acteurs de marché correspond à la perte ou au profit encouru en cas de défaut du souverain (avec l'hypothèse d'un taux de recouvrement à zéro).

31 décembre 2012	Portefeuille bancaire ⁽¹⁾			Portefeuille de négoce		
	Souverain			Risque émetteur souverain		Risque de contrepartie souverain ⁽²⁾
	Titres	Prêts	CDS	Titres ⁽²⁾	Dérivés ⁽³⁾	
<i>En millions d'euros</i>						
Zone euro						
Autriche	105	0	0	564	(672)	22
Belgique	16 493	340	0	(80)	917	188
Chypre	5	0	0	0	(2)	0
Estonie	0	0	0	0	20	0
Finlande	290	0	0	472	(225)	0
France	10 011	133	40	(4 539)	743	11
Allemagne	547	0	(50)	359	28	312
Italie	11 930	641	102	807	399	4 474
Luxembourg	46	0	0	217	0	0
Malte	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	3 195	0	0	(217)	359	(2 350)
Slovaquie	30	0	0	(4)	(203)	0
Slovénie	38	0	(4)	(2)	(148)	0
Espagne	459	0	0	285	(218)	8
Pays faisant l'objet d'un plan de soutien						
Grèce	0	5	0	9	0	189
Irlande	212	0	0	(9)	(16)	0
Portugal	590	0	0	22	(3)	0
TOTAL ZONE EURO	43 950	1 120	88	(2 118)	977	2 854
Autres pays de l'Espace Économique Européen						
Bulgarie	2	0	0	6	(15)	0
République tchèque	165	0	0	58	(3)	0
Danemark	0	0	0	31	(35)	0
Hongrie	66	50	(8)	192	6	0
Islande	0	0	0	0	12	0
Lettonie	0	0	0	17	6	0
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0
Lituanie	21	0	4	4	26	7
Norvège	68	0	0	3	(1)	0
Pologne	889	0	0	(66)	0	0
Roumanie	0	47	0	53	(27)	0
Suède	0	0	0	18	15	32
Grande-Bretagne	1 646	0	0	(950)	(69)	0
TOTAL AUTRES EEE	2 857	97	(4)	(633)	(84)	39
TOTAL EEE 30	46 807	1 217	85	(2 751)	893	2 892
États-Unis	5 593	371	0	6 499	(4 105)	0
Japon	6 655	0	0	173	(220)	15
Autres	6 963	2 928	(4)	6 238	2 107	84
TOTAL MONDE	66 017	4 515	80	10 159	(1 325)	2 992

(1) Les encours du portefeuille bancaire sont présentés en valeur comptable (y compris surcote/décote et coupon couru) avant réévaluation et après provision pour dépréciation éventuelle.

(2) Le risque émetteur sur les titres souverains du portefeuille de négociation, et le risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés conclus avec des souverains sont mesurés en valeur de marché, représentant la perte maximum en cas de défaut (avec l'hypothèse d'un taux de recouvrement à zéro).

(3) Le risque émetteur net provenant des produits dérivés de crédit (comme par exemple les CDS Single Name) et d'autres dérivés avec des sous-jacents souverains contractés avec les acteurs de marché correspond à la perte ou au profit encouru en cas de défaut du souverain (avec l'hypothèse d'un taux de recouvrement à zéro).

5.9 Risque de liquidité et de refinancement [Audité]

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière du Groupe. Ce risque peut provenir de l'absence totale ou partielle de liquidité de certains actifs ou de la disparition de certaines ressources. Il peut être lié à l'établissement lui-même (risque de réputation) ou à des facteurs extérieurs (crises sur certains marchés).

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

LA POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer le financement équilibré des activités de BNP Paribas, à faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, à satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux, à faire face aux crises de liquidité et à maîtriser le coût de son refinancement.

ACTEURS INTERVENANT DANS LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Le Comité Exécutif du Groupe définit la politique générale de gestion du risque de liquidité, à savoir les principes de mesure des risques, le niveau de risque accepté et les règles de facturation interne de la liquidité. Il en délègue le suivi et la mise en œuvre au Comité ALM Groupe. Des tableaux de bord de suivi sont communiqués au Comité Exécutif du Groupe avec des fréquences adaptées à l'environnement de marché (mensuel, hebdomadaire voire quotidien).

Le Comité ALM Groupe autorise la mise en œuvre de la politique de liquidité proposée par l'ALM Trésorerie, définie en conformité avec les principes édictés par le Comité Exécutif. Il suit régulièrement les indicateurs de risque de liquidité et est notamment informé des simulations de crise (stress tests), et de la réalisation des programmes de financement. Enfin,

le Comité est informé de toute situation de crise. Il définit la répartition des rôles dans leur pilotage et valide les plans d'urgence.

Après validation par le Comité ALM Groupe, l'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe. Les Comités ALM Trésorerie des métiers et entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par le Comité ALM Groupe.

GRM participe à la définition des principes de la politique de liquidité. Au titre du contrôle de second niveau, il valide les modèles, les indicateurs de risques (dont les stress tests de liquidité), les limites et les paramètres de marché utilisés. GRM participe au Comité ALM Groupe et aux Comités ALM Trésorerie locaux.

CENTRALISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DU GROUPE

L'ALM Trésorerie est responsable de la gestion de la liquidité de l'ensemble du Groupe, quelle que soit l'échéance considérée. Il est notamment responsable de la mise en œuvre du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des métiers de la banque de détail et de CIB Corporate Banking. L'ALM Trésorerie assure le financement interne des pôles, ensembles opérationnels et métiers du Groupe ainsi que le remplacement de leurs excédents de trésorerie. Il est également chargé de la constitution et de la gestion des réserves de liquidité, ensemble d'actifs rapidement liquéfiables pour faire face à une crise de liquidité.

LES DISPOSITIFS DE PILOTAGE ET DE SURVEILLANCE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le pilotage interne de la liquidité repose sur une gamme complète de normes et d'indicateurs à différentes échéances. La situation de liquidité est régulièrement mesurée : par devise, par échéances, au niveau du Groupe et des entités.

Le dispositif de pilotage et de surveillance du risque de liquidité repose sur les éléments suivants :

- le bilan cash de la Banque ;
- les indicateurs de besoin de financement des différents métiers du Groupe ;

- les indicateurs de suivi des sources de financement de marché (*wholesale funding*) ;
- la réserve de liquidité ;
- la facturation interne de la liquidité ;
- les ratios réglementaires.

Les principales techniques de réduction des risques de liquidité reposent sur la constitution d'une réserve de liquidité, la diversification des sources de financement et l'allongement des maturités de financement.

PRÉSENTATION ET ÉVOLUTION DES INDICATEURS SUR 2013

BILAN CASH DE LA BANQUE

Le bilan cash de la Banque est une présentation adaptée à l'analyse en liquidité du bilan du Groupe.

Partant du bilan comptable du Groupe, les retraitements principaux suivants sont effectués :

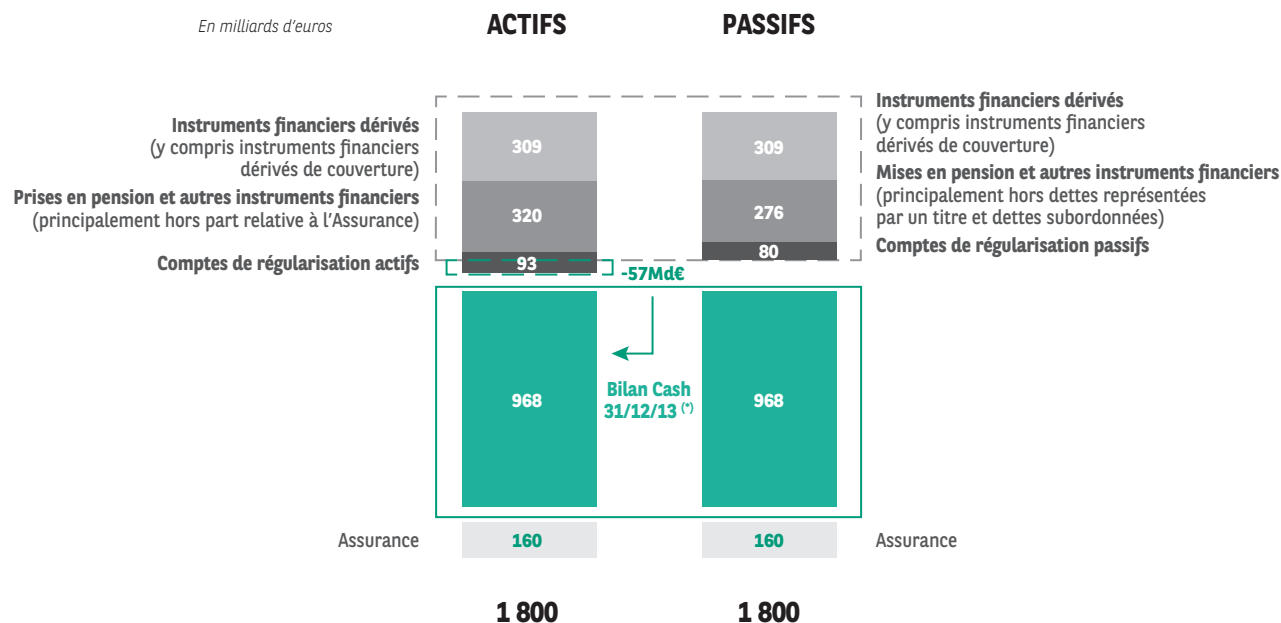
- 1) un passage du bilan comptable consolidé du Groupe au bilan prudentiel de la Banque en mettant en équivalence les entités d'Assurance du Groupe ainsi qu'en excluant les entités de titrisation efficace (cf. Tableau n° 2, section 5.2) ;
- 2) une compensation des comptes d'instruments financiers dérivés (y compris instruments financiers de couverture), des mises et prises en pension de titres et autres instruments financiers en valeur de marché par résultat, et des comptes de régularisation opérée à l'actif du bilan dans la rubrique inventaire de négoce clientèle ;

- 3) une compensation de certaines opérations de mise en pension (enregistrées en couru), principalement nettes contre les titres de dette du bilan cash ;

- 4) des reclassements de certains postes du bilan, notamment :
 - a) le transfert en dépôts clients de la dette représentée par un titre du Groupe placée auprès de la clientèle (voir Tableau n° 58) ;
 - b) l'affectation des ressources issues de la politique monétaire en ressources court terme, même si leur durée peut être supérieure à un an, notamment les opérations de LTRO.

Le bilan cash résultant est présenté ci-après.

► GRAPHIQUE N° 8 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE AU BILAN CASH



(*) Hors opérations de mise en pension (7 milliards d'euros), principalement nettes contre les titres de dette à l'actif dans le bilan cash.

Le bilan cash, ainsi obtenu, permet d'apprécier l'équilibre de structure du bilan en identifiant notamment :

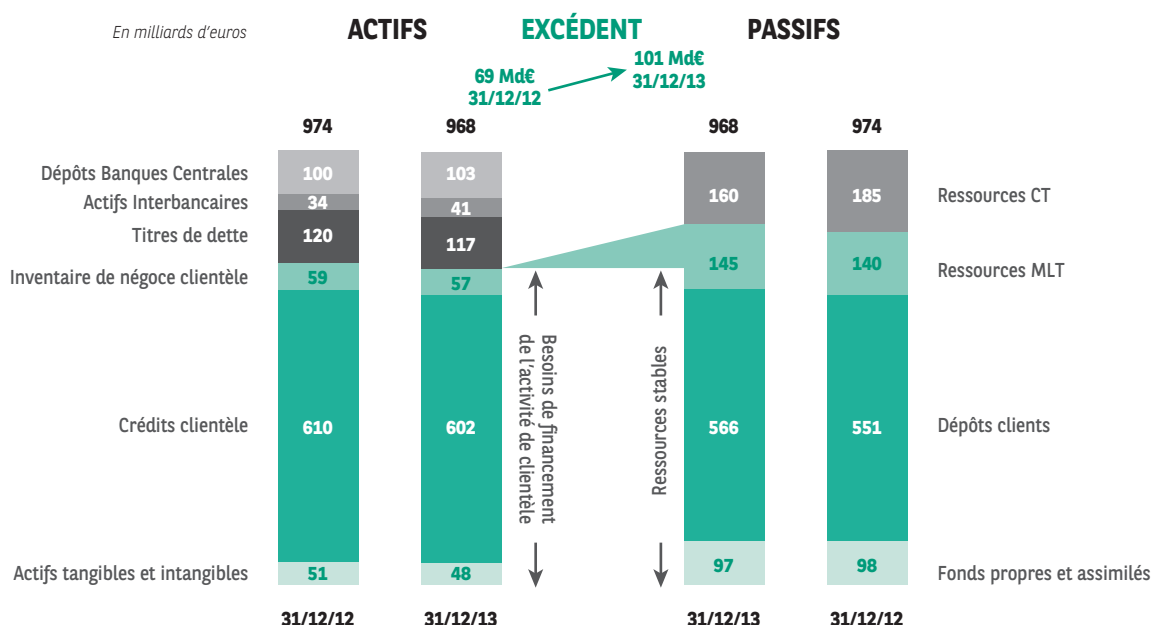
- les besoins de financement de l'activité (crédits clientèle, inventaire de négoce clientèle et actifs tangibles et intangibles du Groupe) pour un total de 707 milliards d'euros à fin 2013 ;
- les ressources stables du Groupe constituées des dépôts des clients, des ressources à moyen et long terme et des fonds propres et assimilés, pour un total de 808 milliards d'euros ;
- l'excédent de 101 milliards d'euros traduit le surplus de ressources clientèle et à moyen et long terme sur les besoins de financement de l'activité de clientèle qui est investi en actifs essentiellement liquides pour contribuer à la réserve de liquidité ;
- les ressources à court terme investies essentiellement en actifs liquides (dépôts Banques Centrales, actifs interbancaires, titres de dette).

Sur l'année 2013, le surplus de ressources stables (dépôts clients) et ressources à moyen et long terme sur les actifs clientèle augmente de 32 milliards d'euros, passant de 69 milliards d'euros (110 % exprimé en ratio) à fin 2012 à 101 milliards d'euros à fin 2013 (114 % en ratio). Cette évolution est essentiellement due à :

- une augmentation des dépôts clientèle pour 15 milliards d'euros tandis que les crédits clientèle diminuent de 8 milliards d'euros notamment chez CIB ;
- une augmentation des ressources à moyen et long terme de 5 milliards d'euros dans le cadre de la préparation du plan 2016.

Ceci conduit à augmenter le surplus d'actifs à court terme ou liquides sur les ressources à court terme de 32 milliards d'euros sur 2013, lié à la diminution de 25 milliards d'euros des ressources court terme incluant le remboursement de la politique monétaire.

► GRAPHIQUE N° 9 : ÉVOLUTION DU BILAN CASH



LES INDICATEURS DE BESOIN DE FINANCEMENT DES DIFFÉRENTS MÉTIERS DU GROUPE

Le bilan cash est une restitution synthétique d'une partie des indicateurs utilisés pour le pilotage interne de la liquidité pour les métiers et les entités du Groupe. Il est réconcilié systématiquement avec les états financiers du Groupe.

La consommation de liquidité associée à l'activité des différents métiers est pilotée dans le cadre du dispositif de gestion du Groupe, en particulier en mesurant l'écart entre besoins de financement commerciaux (actifs de trading, crédits et découverts clientèle notamment) et ressources de financement commerciales (passifs de trading, dépôts clientèle, placement de titres de dette du Groupe auprès de la clientèle notamment).

Cet indicateur est suivi pour les différents métiers de BNP Paribas par devise principale et par entité du Groupe.

À cet indicateur de consommation de liquidité commerciale, s'ajoute un suivi des besoins de financement et des ressources de l'ALM Trésorerie et des ressources structurelles du Groupe.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même maturité.

Les indicateurs de pilotage de la consommation de liquidité des métiers dans le scénario macroéconomique central du Groupe ont été complétés d'indicateurs reprenant les scénarios de crise Bâle 3 pour la liquidité bancaire. Ces indicateurs de consommation de liquidité en cas de crise ont été intégrés au dispositif budgétaire du Groupe sur l'année 2013.

LES INDICATEURS DE SUIVI DES SOURCES DE FINANCEMENT DE MARCHÉ

Présentation de l'évolution des ressources à moyen et long terme du bilan cash de la Banque

Les sources de financement sont fonction des conditions de marché et sont levées auprès des différents investisseurs de dette. Elles font l'objet d'une diversification par type d'investisseurs, par zone géographique et par devise.

La diversification des sources de financement en termes d'investisseurs s'opère notamment via l'utilisation de différents réseaux de distribution, de différentes structures et de divers programmes de financements collatéralisés ou non.

L'allongement de la maturité des ressources et la recherche de ressources plus stables participent également à l'amélioration de la structure de financement.

► TABLEAU N° 58 : ÉVOLUTION DES RESSOURCES À MOYEN ET LONG TERME DU BILAN CASH

En milliards d'euros	Stock au 31 décembre 2012	Nouvelle production	Tombées	Rachats	Exercice de calls	Effet change et autres	Stock au 31 décembre 2013
Dettes MLT représentées par un titre	139,4	36,1	(21,6)	(5,6)	(1,3)	(0,8)	146,2
Autres ressources	47,4	6,7	(9,7)	(0,9)	(1,3)	0,2	42,4
TOTAL RESSOURCES À MOYEN ET LONG TERME	186,8	42,8	(31,3)	(6,5)	(2,6)	(0,6)	188,6
Dettes MLT distribuées auprès des clientèles	(46,8)						(43,8)
Ressources MLT du bilan cash	140,0						144,8

Le montant des ressources levées par le Groupe sur les marchés en 2013, dont la durée de vie initiale est supérieure à un an, a atteint 42,8 milliards d'euros (39,3 milliards d'euros en 2012).

Le stock de dettes à moyen et long terme représentées par un titre est constitué des titres de dettes comptabilisés en valeur de marché par résultat pour 43,1 milliards d'euros (hors dettes subordonnées

perpétuelles) et des titres de dettes comptabilisés au coût amorti dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission pour 103 milliards d'euros (hors titres subordonnés perpétuels), tels que présentés en note 5.i des états financiers consolidés. Dans le bilan cash, ces montants sont retraités notamment de la dette souscrite par les entités du Groupe n'appartenant pas au périmètre prudentiel de la Banque.

► TABLEAU N° 59 : VENTILATION DES RESSOURCES

La répartition des sources de financement par devises (après *cross currency swaps*) correspond aux besoins du Groupe et à un objectif de diversification.

En milliards d'euros	31 décembre 2013			
	EUR	USD	Autres	Toutes devises
Ressources Court Terme	98	29	33	160
Ressources Moyen Long Terme	88	50	7	145
TOTAL	186	79	40	305

Financements à moyen et long terme collatéralisés

Les financements collatéralisés à moyen et long terme(*) sont mesurés en distinguant les actifs représentatifs de titres et de crédits.

► TABLEAU N° 60 : FINANCEMENTS À MOYEN ET LONG TERME COLLATÉRALISÉS

En milliards d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Collatéral utilisé(**)	Financement levé(***)	Collatéral utilisé(**)	Financement levé(***)
Crédits	51,3	40,0	53,6	42,1
Titres	7,6	6,3	12,2	10,6
TOTAL	58,9	46,3	65,8	52,7

(*) Les financements obtenus des banques centrales ne sont pas considérés comme des financements à moyen et long terme dans les indicateurs internes, et ne sont pas repris dans ce tableau.

(**) Montants bruts de haircuts.

(***) Montants nets de haircuts.

Le montant des financements à moyen et long terme collatéralisés représente 25 % du total des ressources à moyen et long terme. La Banque gère avec une grande vigilance son pourcentage de financement sécurisé, ainsi que la surcollatéralisation qui y est associée, ceci afin de protéger ses créanciers détenteurs de dette unsecured en particulier dans le cadre d'une éventuelle réglementation européenne du bail-in.

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

En complément des indicateurs de suivi présentés précédemment, des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques au Groupe, sont régulièrement réalisées sur des échéances courtes. L'adéquation de la réserve de liquidité, pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée au niveau du Groupe et des entités.

La réserve de liquidité est constituée des dépôts auprès des banques centrales, de titres et créances disponibles éligibles au refinancement des banques centrales, et des actifs disponibles pouvant être donnés en pension ou vendus rapidement dans le marché.

Le pilotage de la réserve de liquidité, constituée des dépôts aux banques centrales et des actifs les plus liquides, permet d'ajuster la position en trésorerie de la Banque. La titrisation des crédits, transformant des actifs moins liquides en titres liquides ou mobilisables, constitue également l'un des moyens pour renforcer cette réserve de liquidité.

(Voir *Activité en matière de titrisation pour compte propre* décrite en section 5.5).

Le tableau ci-après décrit l'évolution de la réserve de liquidité.

► **TABLEAU N° 61 : RÉSERVE DE LIQUIDITÉ**

En milliards d'euros	Moyenne 2013	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs éligibles	190	185	189
Utilisations	41	41	68
<i>dont politique monétaire</i>	16	17	42
<i>dont repos</i>	21	20	22
<i>dont autres</i>	4	4	4
Actifs éligibles disponibles	149	144	121
Dépôts en banques centrales	85	103	100
<i>dont réserves obligatoires</i>	10	11	9
RÉSERVE DE LIQUIDITÉ GLOBALE	234	247	221

L'augmentation en 2013 des actifs éligibles disponibles, hors dépôts en banques centrales, tient à une diminution des utilisations et en particulier du recours à la politique monétaire suite aux remboursements du LTRO. La Banque a par ailleurs maintenu ses dépôts en banques centrales à un niveau proche de celui de 2012, dans l'attente d'une clarification des actifs considérés comme liquides dans les ratios de liquidité réglementaires.

Sur l'année 2013, l'encours fin de mois de la réserve de liquidité a évolué entre 213 milliards d'euros et 253 milliards d'euros pour un niveau moyen de 234 milliards d'euros.

LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES DE LIQUIDITÉ

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre BNP Paribas SA (Métropole et succursales).

La moyenne du coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois de BNP Paribas SA est de 175 % pour l'année 2013 pour un minimum exigé de 100 %.

FACTURATION INTERNE DE LA LIQUIDITÉ

L'ensemble des actifs et passifs du Groupe font l'objet d'une tarification interne de la liquidité, dont les principes sont décidés au Comité ALM Trésorerie Groupe et visent à tenir compte des évolutions des coûts de liquidité de marché et des équilibres entre actifs et passifs.

5.10 Risque opérationnel

POLITIQUE DE COUVERTURE ET DE RÉDUCTION DES RISQUES [Audité]

DISPOSITIF DE GESTION

Cadre réglementaire

Le risque opérationnel s'inscrit dans un cadre réglementaire formel :

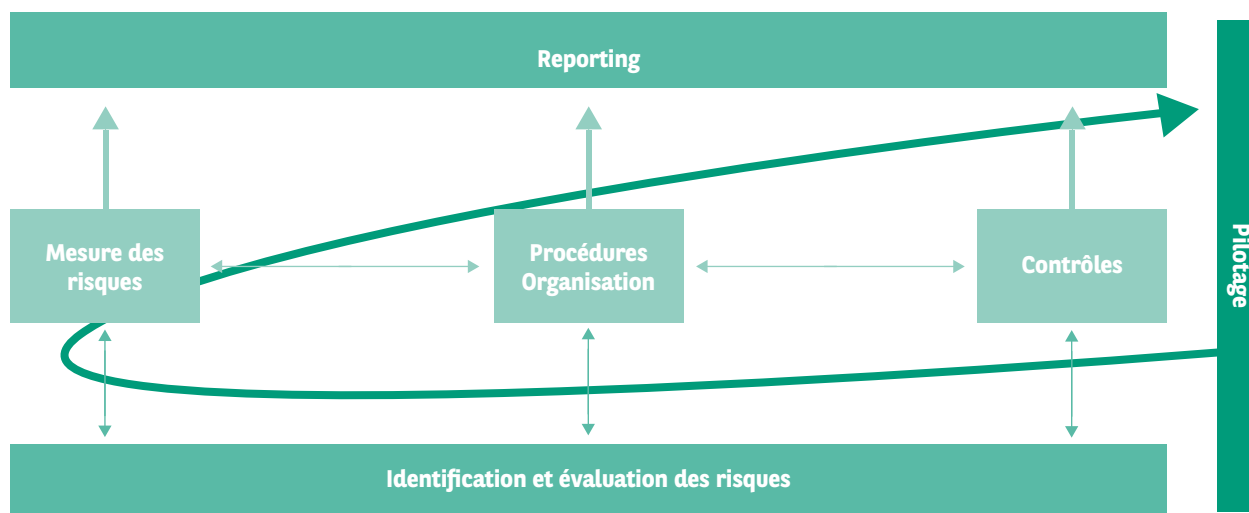
- la réglementation issue du Comité de Bâle, qui encadre les modalités de calcul de l'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel ;
- le règlement CRBF 97-02 modifié, qui prévoit la mise en œuvre d'une filière risque, couvrant tous les types de risque et un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la sécurité des opérations, enfin la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Objectifs et principes

Afin d'atteindre ce double objectif de mesure et de gestion, BNP Paribas met en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent, processus itératif et reposant sur les éléments suivants :

- l'identification et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de réduction des risques (procédures, vérifications et tous éléments d'organisation concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestion des droits d'accès, etc.) ;
- la production des mesures de risque et le calcul du capital associé au risque opérationnel ;
- le reporting et l'analyse des informations de gestion relatives au dispositif de contrôle opérationnel permanent ;
- enfin la gestion du dispositif, via une gouvernance impliquant le management et débouchant sur la détermination et le suivi de plans d'actions.

➤ GRAPHIQUE N° 10 : PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL



Deux volets en particulier sont à souligner. Structurants par leur ampleur, ils illustrent la complémentarité des approches du risque opérationnel et du contrôle permanent au sein du Groupe BNP Paribas :

- le calcul du capital sur le périmètre BNP Paribas repose sur une approche hybride, combinant un modèle interne pour une large majorité d'entités, et, pour les autres, les approches standard ou basique, selon leur niveau de maturité. Le modèle interne Approche de Mesure Avancée (AMA) repose sur la modélisation de distributions de pertes, dont le calibrage utilise un double jeu de données : des historiques d'incidents survenus depuis 2002 dans le Groupe BNP Paribas et les grandes banques internationales, et des scénarios d'incidents potentiels, construits en interne, afin notamment de mieux tenir compte des risques extrêmes auxquels la Banque est exposée.

Ce modèle a été homologué par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en 2008. Son application a été progressivement étendue au sein du Groupe et, en particulier en 2012, à un grand nombre d'entités venant du périmètre ex-Fortis ;

- BNP Paribas a déployé une démarche de formalisation de « plans de contrôles », qui vise un triple objectif : homogénéiser les pratiques, rationaliser le dispositif, standardiser les contrôles. Cette pratique doit faciliter la couverture des sites à l'international et accompagner les évolutions de structure du Groupe. S'appuyant sur les cartographies de risques qui ont conduit à l'identification et à la quantification des scénarios de risques potentiels, il implique l'ensemble des pôles, des ensembles opérationnels, des métiers et des fonctions du Groupe.

Acteurs et gouvernance

Le Groupe BNP Paribas s'attache à mettre en place un dispositif de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel organisé autour de deux types d'intervenants :

- les responsables d'entités opérationnelles, premiers acteurs dans la gestion des risques et la mise en place des dispositifs de maîtrise de ces risques ;
- des équipes spécialisées, présentes à tous les niveaux du Groupe (pôles, ensembles opérationnels, fonctions, métiers) et coordonnées en central par une équipe dite « 20PC » (Oversight of Operational Permanent Control/Supervision du Contrôle Opérationnel Permanent), rattachée à Conformité Groupe et participant de la filière risque du Groupe. Ces équipes doivent plus particulièrement :
 - coordonner, sur leur périmètre de responsabilité, la définition et la déclinaison du dispositif de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel, de ses normes et méthodologies, des reportings et des outils liés,
 - fournir un second regard, indépendant des responsables opérationnels, sur les risques opérationnels et le fonctionnement du dispositif de risque opérationnel et de contrôle permanent et servir d'alerte le cas échéant.

Les effectifs en charge de cette activité de supervision représentent plus de 300 personnes en équivalent temps plein.

Les sujets liés au contrôle opérationnel permanent et à la continuité d'activité sont présentés régulièrement au Comité Exécutif du Groupe, et périodiquement au Comité de coordination du contrôle interne (instance réunissant les acteurs du contrôle interne, sous la présidence du Coordinateur du contrôle interne). Les pôles, ensembles opérationnels, métiers et fonctions du Groupe, ainsi que les filiales, déclinent sur leur périmètre cette structure de gouvernance qui associe l'encadrement exécutif.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Les Comités Exécutifs du Groupe, des pôles, des ensembles opérationnels, des métiers, des fonctions et des filiales ont notamment pour mission de piloter la gestion des risques opérationnels et de non-conformité et des contrôles permanents sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre de l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe. Ils valident la qualité et la cohérence des données de gestion, examinent leur profil de risque par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés, en cohérence avec le profil de risque défini au niveau Groupe, et évaluent la qualité de leur dispositif de contrôle, à l'aune de leurs objectifs et des risques qu'ils encourent. Ils suivent la mise en œuvre des actions de réduction des risques.

La mesure des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif de collecte des incidents avérés ou potentiels, selon une démarche structurée par processus et ensembles organisationnels (activité dans un pays et une entité juridique) et suivant une logique « cause, événement, effet ». Ces informations fournissent une base à des actions de correction et de prévention des risques.

Les informations les plus significatives sont portées à la connaissance des divers niveaux de l'organisation, jusqu'aux organes exécutifs et délibérants, selon un processus d'escalade préalablement défini.

LES COMPOSANTES DU RISQUE OPÉRATIONNEL LIÉES AU RISQUE JURIDIQUE, AU RISQUE FISCAL ET À LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Risque juridique

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Le Groupe est notamment tenu au respect de l'intégrité des marchés et de la primauté des intérêts des clients.

L'organisation de la fonction juridique repose sur :

- un schéma de gouvernance comprenant :
 - le Comité Exécutif de la fonction juridique, qui notamment définit la stratégie globale de la fonction et veille à son respect,
 - le Global Legal Committee, qui coordonne et supervise la fonction juridique au sein de toutes les composantes du Groupe dans ses pays d'implantation, et assure la cohérence et la mise en œuvre des politiques juridiques du Groupe,
 - le Global Litigation Practice Group, qui réunit des juristes spécialisés de quatorze pays en vue notamment de renforcer leur capacité d'anticipation et d'interaction dans les domaines contentieux, précontentieux et « regulatory » ;
- un dispositif de coordination juridique et de partage de l'information et des expertises, dont les principales composantes sont :
 - les Comités de veille juridique France et Europe, qui organisent une surveillance des projets de texte, et proposent une analyse et une interprétation des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles en droits français, européen et de la concurrence,
 - les Legal Practice Groups, par ligne de métier, et des groupes de travail thématiques ;
- un encadrement des risques juridiques, via :
 - la mise à disposition d'un référentiel de procédures internes qui traitent de problématiques juridiques, en liaison avec Conformité Groupe pour tous les sujets qui sont également de son ressort, et précisent l'intervention des juristes du Groupe et des opérationnels dans le domaine juridique. Ces procédures sont réunies depuis fin 2004 dans une base de données accessible à tous les salariés du Groupe,
 - une offre de formation élargie à l'attention de la communauté juridique du Groupe et des opérationnels,
 - des outils internes de reporting et d'analyse du risque que la fonction juridique continue de développer et qui contribuent à l'identification, l'évaluation et l'analyse du risque opérationnel de nature juridique,
 - la supervision des risques opérationnels et des recommandations de l'audit interne sur le périmètre de responsabilités de la fonction juridique.

Pour ce faire, le Directeur Juridique du Groupe peut compter sur une communauté de juristes et paralégaux présents dans environ 60 pays. La mise en œuvre d'un dispositif de knowledge management assure une bonne fluidité de l'information et des expertises au sein de cette communauté et auprès des opérationnels du Groupe.

Dans un contexte économique difficile, marqué par la multiplication des réglementations conduisant à un alourdissement des obligations réglementaires et par celle des contentieux, la fonction juridique se doit d'avoir une vision globale et d'optimiser ses capacités d'intervention.

En 2013, la contribution de la fonction juridique aux obligations de sécurité financière du Groupe a été redéfinie, conduisant à une adaptation du département des Affaires contentieuses. La seconde étape de cet aménagement vise à centraliser plus largement les risques contentieux et d'investigations réglementaires au sein du Groupe, pour assurer un traitement plus optimal de ces dossiers en accroissant les capacités d'anticipation de la fonction juridique et améliorant le traitement du risque systémique.

En parallèle, durant l'année écoulée, la fonction juridique a continué d'affiner sa politique de recours aux conseils juridiques externes. Elle a également participé aux réflexions du Groupe en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques et de préciser les liens unissant les principaux acteurs des fonctions du Groupe, qu'ils exercent au niveau central ou dans les pôles, métiers et autres fonctions.

Risque fiscal

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des pratiques fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global. Compte tenu des enjeux financiers et en termes de réputation, la fonction Finance et la fonction Conformité sont associées à ce suivi.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG :

- a défini des procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal ;
- s'appuie sur un réseau de fiscalistes locaux et de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté ;
- a mis en place un processus de remontée d'informations de nature à contribuer au contrôle du risque fiscal local ;
- assure un reporting régulier à la Direction Générale sur le respect des référentiels internes.

Un Comité de coordination fiscale, auquel participent Finance et Conformité Groupe et, en cas de besoin, les métiers, a vocation à analyser les principales problématiques fiscales du Groupe, et les opérations qu'il réalise.

Sécurité de l'information

L'information et plus particulièrement les données numériques constituent une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la Banque et ses clients – via Internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents vécus par la profession bancaire et l'industrie des cartes de crédit/paiement, leur monétisation ainsi que leur divulgation auprès du public dans différents pays, impose au Groupe le renforcement constant de ses actions d'anticipation, de prévention, de

protection, de détection et de réaction afin de faire face aux principales menaces majeures et de suivre la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

La PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information) de BNP Paribas est déclinée en un ensemble de Documents de référence adaptés aux divers besoins du Groupe (tant fonctionnels que techniques). On y retrouve la politique générale de sécurité, différentes politiques plus spécifiques à certaines thématiques de la sécurité des systèmes d'information, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles et l'ensemble des documents de sensibilisation des collaborateurs et utilisateurs des systèmes d'information du Groupe.

Ce cadre de référence est décliné par métier, prenant en compte les contraintes réglementaires, l'exposition au risque sécurité du métier et les menaces spécifiques qu'il encourt. Pour ce faire, chaque métier utilise une démarche de gestion des risques sécurité harmonisée au sein du Groupe (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie française EBIOS d'analyse de risques), des indicateurs d'évaluation des risques et le suivi du plan d'action. Cette démarche est complétée de plans de contrôles sur la sécurité des systèmes d'information qui couvrent l'ensemble des actifs clés du Groupe d'un point de vue efficacité (déploiement et qualité) et mesure le niveau de maturité des organisations. Elle s'inscrit dans le contrôle permanent et le contrôle périodique présent au sein de chaque activité bancaire, en particulier s'agissant de la directive CRBF 97-02 modifiée en 2004 en France ou d'autres réglementations similaires ailleurs.

Chaque métier du Groupe BNP Paribas possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque sécurité prend en compte les dimensions propres aux métiers, souvent rendues plus complexes par les spécificités nationales – culturelles et légales – des pays dans lesquels ces métiers exercent leurs activités.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Même s'il est impossible de garantir une disponibilité à 100 %, le Groupe BNP Paribas maintient, améliore, et vérifie régulièrement les dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

Les aspects de confidentialité des données relatives aux clients et d'intégrité des transactions rentrent dans les mêmes dispositifs de recherche d'une qualité accrue pour faire face aux menaces évoquées en préambule mais également pour apporter à nos clients un service en adéquation avec leurs attentes.

BNP Paribas continue sa démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens en poursuivant :

- la mise à jour du cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes pour prendre en compte l'évolution des activités et des tendances ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- le déploiement et le développement des contrôles des entités BNP Paribas et des partenaires externes, et le renforcement des actions d'accompagnement ;

- le renforcement de la sécurisation des développements informatiques, de la mesure des efforts de réactivité en termes de sécurité des productions informatiques et de lutte contre la fuite de données ;
- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques.

BNP Paribas a inscrit la démarche de sécurité dans une approche d'amélioration continue. En effet, au-delà des moyens significatifs déployés pour protéger ses actifs informatiques et son patrimoine informationnel, le niveau de sécurité mis en œuvre doit être surveillé

en continu et contrôlé de manière permanente. Cela permet d'ajuster les efforts de sécurité en fonction des nouvelles menaces créées par la cybercriminalité. Dans ce cadre, la revue du modèle de sécurité permet de prendre en compte les évolutions technologiques qui modifient fortement les interactions entre les utilisateurs (clients et collaborateurs) et leurs systèmes d'information. Ce sujet implique des actions réalisées au niveau du Groupe en vue de faire évoluer les outils permettant l'industrialisation des processus sécurité, de mettre en œuvre une communauté sécurité et de poursuivre les grands chantiers inscrits dans le plan d'évolution de la sécurité des systèmes d'Information du Groupe.

APPROCHES RETENUES ET PÉRIMÈTRES RESPECTIFS

Les principes de gestion et de mesure du risque opérationnel sont définis par la fonction Conformité Groupe, par délégation du responsable réglementaire de la filière Risques. Le dispositif de risque opérationnel s'applique dans le Groupe BNP Paribas de façon proportionnée aux risques encourus et dans un souci de couverture large.

Chaque entité juridique du périmètre prudentiel du Groupe BNP Paribas dispose d'un calcul d'exigence en fonds propres. Le calcul des actifs pondérés est obtenu en multipliant l'exigence en fonds propres par 12,5.

Le Groupe a retenu une approche hybride combinant l'Approche de Mesure Avancée (AMA), l'approche standard et l'approche de base.

Pour le Groupe, les entités ayant déployé la méthodologie AMA sont les entités les plus significatives de chaque pôle ou Ensemble Opérationnel Retail. Les activités de Banque De Détail en France et en Italie, de CIB et d'Investment Solutions sont ainsi largement couvertes par cette approche. Les activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas, ainsi que de quelques autres filiales issues de l'ancien groupe Fortis utilisent également, depuis 2012, le dispositif AMA de BNP Paribas.

MÉTHODE AMA

Le calcul de l'exigence en capital en Approche de Mesure Avancée (AMA) impose l'élaboration d'un modèle interne de calcul du capital relatif au risque opérationnel, fondé sur des données de pertes internes (potentielles et historiques), des données de pertes externes, l'analyse de divers scénarios et des facteurs d'environnement et de contrôle interne.

Le modèle interne répondant aux exigences AMA s'appuie sur les principes suivants :

- le modèle développé s'appuie sur la distribution de perte annuelle agrégée ; ce qui signifie qu'une approche actuarielle est développée dans laquelle les fréquences et les sévérités des pertes pour risque opérationnel sont modélisées selon des distributions calibrées sur les données disponibles ;

- les données historiques et prospectives sont utilisées dans le calcul du capital avec une prépondérance des données prospectives, seules capables de représenter les risques extrêmes ;

- le modèle utilisé se veut fidèle aux données l'alimentant, de manière à permettre aux métiers l'appropriation des résultats produits : de ce fait, la plus grande part des hypothèses est intégrée dans les données elles-mêmes ;

- les calculs de capital sont réalisés de manière prudente : dans ce cadre, il est procédé à une revue approfondie des données utilisées afin de les compléter éventuellement de risques nécessitant une représentation dans le profil de risque du Groupe.

Le capital réglementaire sur le périmètre AMA correspond à la VaR (Value at Risk), c'est-à-dire au montant maximum de perte possible sur une année, pour un niveau de certitude donné (99,9 % au titre du capital réglementaire). Le calcul est effectué globalement sur l'ensemble des données relatives au périmètre AMA du Groupe, puis alloué aux entités juridiques composant ce périmètre.

MÉTHODES FORFAITAIRES

Le Groupe BNP Paribas a choisi de mettre en œuvre un calcul de capital selon une approche forfaitaire (standard ou de base) pour les entités du périmètre de consolidation qui ne sont pas traitées dans le modèle interne.

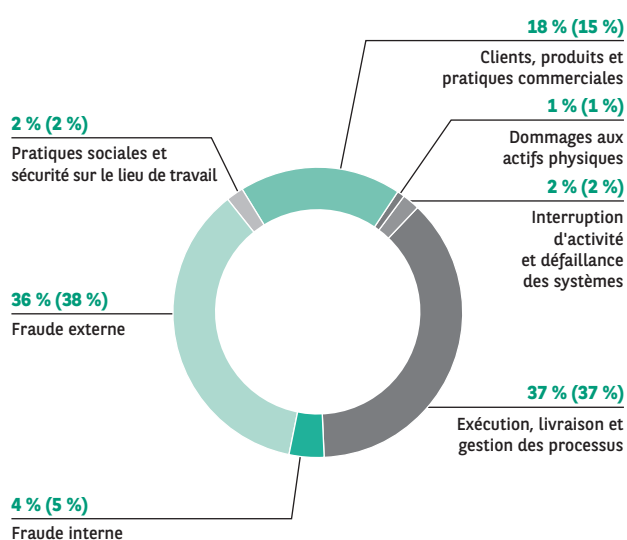
- l'approche de base : le calcul de l'exigence en capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire (indicateur d'exposition) multiplié par un facteur alpha unique fixé par le superviseur (coefficient de pondération de 15 %).

- l'approche standard : le calcul de l'exigence en capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire multiplié par un facteur bêta correspondant (défini par le superviseur) pour chaque ligne de métier. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes de métiers du Groupe sont ventilées dans les huit catégories d'activité sans exception ni chevauchement.

EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL

Les incidents opérationnels tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent sept catégories : (i) fraude interne, (ii) fraude externe, (iii) pratiques sociales et sécurité sur le lieu de travail (telles qu'une anomalie résultant de la gestion d'un recrutement), (iv) clients, produits et pratiques commerciales (défaut dans un produit, vente inappropriée...), (v) dommages occasionnés aux actifs physiques, (vi) interruption d'activité et défaillance de systèmes, (vii) exécution, livraison et gestion de processus (erreur de saisie, erreur dans la documentation...).

► GRAPHIQUE N° 11 : PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL - RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT (MOYENNE 2008 À 2013)^(*)



^(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la moyenne des pertes par type d'événement 2008-2012.

Les fraudes externes et les défaillances dans les processus, provenant souvent d'erreurs dans l'exécution ou le traitement d'opérations, représentent les deux principaux types d'incidents de risque opérationnel. Concernant la fraude externe, il s'agit soit de fraudes assez fréquentes dans le monde de la banque de détail, comme les fraudes aux moyens de paiement ou au crédit, soit d'événements plus rares mais d'ampleur, que l'on rencontre en particulier dans les activités de Corporate and Investment Banking. Le troisième type d'incident en importance financière correspond à des événements liés aux pratiques commerciales et professionnelles, dont le poids a tendance à progresser dans le temps. La fraude interne représente environ 4 % des incidents du Groupe.

Les autres types d'incidents représentent des montants d'incidents plus limités en poids relatif.

Le Groupe BNP Paribas porte la plus grande attention à analyser ces différents incidents de façon à améliorer régulièrement son dispositif de contrôle déjà très structuré.

EXIGENCES EN FONDS PROPRES

► TABLEAU N° 62 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

En millions d'euros	Exigences en Fonds propres		
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Variation
Approche Modèle interne AMA	2 950	2 847	103
Approche Standard	713	761	(48)
Approche de Base	366	484	(118)
RISQUE OPÉRATIONNEL	4 029	4 092	(63)

RÉDUCTION DU RISQUE VIA LES TECHNIQUES D'ASSURANCE

La couverture des risques du Groupe BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat. Elle repose sur une identification et une évaluation des risques, via notamment la réalisation de cartographies de risques, le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe et des analyses prospectives.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge. Certains risques sont conservés, afin que le Groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en termes de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Enfin, il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

5.11 Risque de non-conformité et de réputation [Audité]

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe BNP Paribas : celui-ci vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses investisseurs et de ses clients, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

Conformément à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée du dispositif, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration.

La fonction se compose d'une structure centrale à Paris, qui assure un rôle de pilotage et de contrôle, et d'équipes décentralisées dans les différents pôles d'activité, ensembles opérationnels, métiers et fonctions du Groupe, qui agissent par délégation de la fonction centrale. Ce dispositif se renforce continuellement.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques ;
- la coordination des actions conduites au sein du Groupe, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, de détection des abus de marché, etc.) ;
- des actions de formation, tant à l'échelle du Groupe que des pôles d'activité et métiers.

La préservation de sa réputation est un souci constant du Groupe BNP Paribas. Elle demande une adaptation constante de sa politique de gestion des risques, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses dans le marché et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption.

5.12 Risques d'assurance [Audité]

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE BNP PARIBAS CARDIF

BNP Paribas Cardif est exposé aux risques suivants :

- le risque de marché, risque de pertes de valeur liées aux fluctuations des marchés financiers, résulte principalement des écarts d'adossement entre les actifs et les passifs de l'Assurance, qui, la plupart du temps, tirent leur origine de durées respectivement différentes à l'actif et au passif ainsi que de l'existence de taux minimum garanti aux assurés ;
- le risque de souscription, risque de pertes de valeur liées aux fluctuations des prestations, résulte d'évolutions statistiques, macroéconomiques ou comportementales ainsi que de la survenance de phénomènes dits catastrophiques, c'est-à-dire à faible probabilité d'occurrence et à forte intensité financière ;
- le risque de crédit, risque de pertes de valeur liées aux effets du changement de la qualité de crédit des créanciers, porte à la fois sur les émetteurs des instruments financiers dans lesquels les différentes entités de BNP Paribas Cardif investissent les primes reçues des assurés et sur les distributeurs et les réassureurs sur lesquels ces entités ont des créances représentatives de flux d'assurance à recevoir ;

- le risque opérationnel est le risque de pertes de valeur liées à des processus internes défectueux ou inadaptés ou à des événements externes.

La gestion de ces risques est encadrée par la définition d'un profil de risque propre à BNP Paribas Cardif et par ses préférences de risque :

- le profil de risque propre à l'Assurance est défini par deux indicateurs. D'une part, la déviation maximale acceptée dans 90 % des cas du résultat net avant impôt réalisé comparé au budget et d'autre part, le ratio de solvabilité cible dans l'environnement prudentiel en vigueur actuellement, à savoir la Directive 73/239/EC dite Solvabilité I telle que transposée dans le Code des assurances ;
- le ratio de Solvabilité I est au 31 décembre 2013 de 121 % sans tenir compte des plus-values latentes sur les actifs et sur les provisions techniques. Avec les plus-values latentes, il est supérieur à 140 %. Les préférences de risque de BNP Paribas Cardif se résument en trois objectifs : (a) maîtriser le développement du fonds général dans la croissance des produits d'épargne pour limiter la part relative des risques de marché, (b) soutenir le développement des produits de Protection et (c) se développer sur le marché des produits Dommages

pour augmenter la part relative des risques de souscription et accroître l'effet de diversification.

Cette stratégie de risque est mise en œuvre et suivie via une organisation adaptée aux familles de risque et soutenue par des gouvernances *ad hoc*. Les principaux Comités décisionnels de prise de risque ou de suivi des risques sont les suivants :

- Le Comité des Risques Assurance couvre l'ensemble des risques et est en charge de la définition de la politique des risques ainsi que de la surveillance des principaux risques. En complément de la structure dédiée à cet effet mise en place depuis 2009 (« Valor »), il suit l'avancement de la transition de BNP Paribas Cardif vers le futur référentiel Solvabilité II ;
- Les différents Comités où se prennent les décisions de prise de risque sont le Comité de Souscription pour les risques hors délégations des entités locales et régionales, le Comité Nouvelle Activité pour

les nouveaux risques de souscription et les risques de souscription anciens pour BNP Paribas Cardif mais nouveaux pour une entité donnée et le Comité Nouvelle Classe d'Actifs pour les investissements dans de nouveaux types d'actifs ;

- Le Comité ALM Assurance couvre le risque de marché et est en charge de la définition de l'allocation stratégique des actifs ;
- Le Comité de Suivi des Engagements couvre les risques de souscription ainsi que le risque de crédit sur les créances nées d'opérations d'assurance. Il est en charge de leur surveillance ;
- Le Comité de Risque Crédit Actif couvre le risque de crédit des émetteurs des instruments financiers. Il est en charge de leur surveillance ;
- Le Comité des Risques Opérationnels suit les incidents déclarés et potentiels.

RISQUES DE MARCHÉ ET DE CRÉDIT

Les risques de marché et de crédit concernent principalement l'activité Épargne, dont les provisions techniques représentent plus de 95 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

La gestion du risque de taux du fonds général des entités d'assurance et la politique de diversification des actifs conduisent à investir dans des portefeuilles d'actifs immobiliers, d'actions et de titres à revenu fixe, parmi lesquels des titres d'État, notamment émis par les pays de la zone euro. L'allocation stratégique cible de Cardif Assurance Vie, principale filiale d'assurance Épargne, repose principalement sur les titres à revenu fixe (80 %). La part d'actions est significative (10 %) comme celle de l'immobilier (10 %).

Les risques de marché et de crédit sont de quatre ordres :

RISQUE DE TAUX

Les contrats d'assurance vie commercialisés sont rémunérés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux et de valeur des actifs qui résulterait d'une performance des investissements réalisés en représentation des primes reçues inférieure à l'obligation de rémunération contractuelle. Le taux moyen garanti 2013 est supérieur à 1,30 % en légère baisse par rapport à celui de 2012 (1,41 %). 97 % des provisions mathématiques de BNP Paribas Cardif ont des engagements de taux minimum garanti d'une durée inférieure ou égale à 2 ans.

En France, les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats, font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque le quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti

par le montant moyen des provisions techniques constituées devient supérieur à 80 % du taux de rendement des actifs de l'entreprise. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est géré de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif au sein de BNP Paribas Cardif en liaison avec la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie du Groupe (ALM Trésorerie). Des études d'adossement actif-passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarios économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (allocation stratégique, diversification, produits dérivés...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et de valeur des actifs.

RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition obligataire de BNP Paribas Cardif est équilibrée, répartie entre le risque souverain et le risque Corporate (représentant chacun 50 % du portefeuille de Cardif Assurance Vie). La sélection d'émetteurs pour les portefeuilles de la zone euro vise un rating moyen supérieur à A.

Les limites par émetteur et par type de rating (Investment grade, High Yield) sont suivies périodiquement. L'analyse de la qualité des émetteurs est revue fréquemment. L'exposition au risque souverain des pays de la zone euro périphérique reste limitée (< 10 %).

► TABLEAU N° 63 : EXPOSITIONS OBLIGATAIRES DE BNP PARIBAS CARDIF PAR PAYS

31 décembre 2013												
En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
Exposition par pays												
France	12 796	14 045	2 766	3 056	9 866	10 679	3 875	4 394	3 392	3 724	32 697	35 899
Italie	4 420	4 854	230	241	1 301	1 339	572	610	1 210	1 290	7 733	8 333
Pays-Bas	1 006	1 164	423	465	1 771	1 929	146	167	334	372	3 680	4 097
Espagne	2 101	2 192	0	0	802	791	1 378	1 449	455	487	4 736	4 917
Allemagne	1 126	1 289	24	29	193	210	253	264	925	1 024	2 521	2 816
Autriche	1 701	1 955	0	0	0	0	0	0	0	0	1 701	1 955
Belgique	3 785	4 069	94	98	273	279	51	51	103	111	4 306	4 608
Royaume-Uni	0	0	0	0	1 899	2 107	395	458	35	38	2 329	2 603
Irlande	642	691	0	0	32	32	33	34	33	37	739	795
États-Unis	0	0	0	0	1 393	1 521	51	57	777	833	2 222	2 410
Portugal	270	252	153	156	0	0	0	0	177	169	600	577
Autres	1 368	1 539	872	961	1 451	1 577	49	55	1 119	1 241	4 859	5 373
TOTAL	29 216	32 048	4 561	5 007	18 980	20 464	6 803	7 538	8 562	9 326	68 122	74 383

31 décembre 2012												
En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
Exposition par pays												
France	8 979	10 805	1 843	2 109	11 959	12 463	4 345	4 889	4 016	4 548	31 141	34 813
Italie	4 406	4 708	90	89	1 291	1 255	383	412	565	613	6 734	7 078
Pays-Bas	1 005	1 227	467	521	2 045	2 257	146	173	1 336	1 506	4 998	5 683
Espagne	1 063	1 045	0	0	248	231	1 161	1 073	330	354	2 803	2 703
Allemagne	1 138	1 377	86	94	284	306	273	279	149	170	1 930	2 226
Autriche	1 706	2 048	0	0	3	3	0	0	0	0	1 708	2 051
Belgique	2 981	3 406	30	30	60	67	0	0	175	187	3 246	3 690
Royaume-Uni	0	0	0	0	2 272	2 511	579	676	85	91	2 935	3 278
Irlande	429	443	0	0	532	491	233	242	331	367	1 525	1 543
États-Unis	0	0	0	0	1 485	1 616	51	57	547	616	2 083	2 289
Portugal	751	650	153	153	0	0	0	0	95	74	998	878
Autres	1 457	1 647	899	1 020	1 413	1 511	72	80	1 215	1 392	5 056	5 649
TOTAL	23 914	27 356	3 568	4 017	21 592	22 711	7 243	7 880	8 843	9 918	65 159	71 881

► TABLEAU N° 64 : EXPOSITIONS OBLIGATAIRES DE BNP PARIBAS CARDIF PAR NOTE EXTERNE

31 décembre 2013												
En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
Exposition par note externe												
AAA	1 444	1 634	691	777	1	1	2 891	3 310	18	21	5 045	5 743
AA+	2 707	3 119	1 093	1 211	174	174	1 593	1 783	308	323	5 876	6 609
AA	12 796	14 045	1 411	1 522	0	0	212	233	221	252	14 640	16 051
AA-	3 879	4 178	609	701	1 572	1 725	57	57	343	390	6 460	7 052
A+	253	289	160	165	313	324	51	57	1 860	2 071	2 638	2 905
A	163	182	174	191	9 997	10 832	558	595	757	827	11 649	12 628
A-	540	613	0	0	1 497	1 595	436	473	1 521	1 661	3 994	4 342
BBB+	0	0	41	43	786	850	0	0	1 573	1 702	2 401	2 595
BBB	4 420	4 854	230	241	2 501	2 641	646	666	1 222	1 310	9 018	9 712
BBB-	2 101	2 192	85	89	1 258	1 357	259	261	271	292	3 974	4 191
BB+	642	691	0	0	336	362	96	100	268	283	1 342	1 436
BB	0	0	0	0	296	352	0	0	0	0	296	352
BB-	270	252	68	68	0	0	0	0	41	40	378	360
B+	0	0	0	0	7	7	0	0	54	44	61	51
CCC	0	0	0	0	32	26	0	0	0	0	32	26
NR	0	0	0	0	133	137	2	3	104	109	239	248
TOTAL	29 216	32 048	4 561	5 007	18 980	20 464	6 803	7 538	8 562	9 326	68 122	74 383

31 décembre 2012												
En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
Exposition par note externe												
AAA	2 460	2 964	1 242	1 425	326	335	4 191	4 787	18	22	8 236	9 532
AA+	10 684	12 853	1 838	2 083	5	5	273	279	12	14	12 812	15 233
AA	0	0	30	30	0	0	903	981	941	1 112	1 874	2 123
AA-	3 074	3 520	7	6	1 736	1 917	51	52	409	480	5 278	5 976
A+	253	298	13	14	1 456	1 580	51	57	1 876	2 134	3 649	4 082
A	163	179	174	194	11 542	12 171	374	403	983	1 105	13 235	14 052
A-	539	613	0	0	1 559	1 710	375	382	1 319	1 507	3 792	4 212
BBB+	0	0	21	22	1 119	1 185	15	14	1 499	1 659	2 655	2 880
BBB	4 497	4 791	90	89	1 521	1 481	885	807	1 252	1 343	8 245	8 512
BBB-	1 063	1 045	85	85	1 677	1 653	126	118	215	235	3 166	3 135
BB+	429	443	0	0	197	209	0	0	127	132	753	784
BB	0	0	0	0	379	405	0	0	0	0	379	405
BB-	751	650	68	69	19	13	0	0	95	74	932	806
B+	0	0	0	0	7	6	0	0	0	0	7	6
CCC	0	0	0	0	32	23	0	0	0	0	32	23
NR	0	0	0	0	18	19	0	0	96	100	114	118
TOTAL	23 914	27 356	3 568	4 017	21 592	22 711	7 243	7 880	8 843	9 918	65 159	71 881

RISQUE DE VALEUR DES ACTIFS

L'exposition au risque de baisse de la valeur des actifs (taux, crédit, actions, immobilier) est limitée pour BNP Paribas Cardif. En effet, le mécanisme attaché aux contrats d'assurance à participation conduit

à répercuter sur la provision pour participation aux excédents différés constituée au bénéfice des assurés, l'essentiel des variations de valeur des actifs détenus au sein du fonds général.

Les plus ou moins-values latentes de Cardif Assurance Vie sont les suivantes :

► TABLEAU N° 65 : PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES DE CARDIF ASSURANCE VIE

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Obligations d'État	2 833	3 442
Obligations d'agences gouvernementales ou autres entités du secteur public	445	449
Obligations d'établissements financiers ou sociétés d'assurance	1 484	1 119
Obligations d'entreprises sécurisées	735	637
Autres obligations émises par des entreprises	765	1 075
TOTAL OBLIGATIONS	6 262	6 722
Actions	1 202	210
Immobilier	790	675
Alternatifs	99	12
Autres	67	20
TOTAL AUTRES ACTIFS	2 158	916
TOTAL	8 420	7 638

RISQUES DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription concerne l'activité Épargne, essentiellement du fait du risque de rachat des polices, ainsi que l'activité Protection, dont les provisions représentent environ 5 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques sont de trois ordres :

ÉPARGNE - RISQUE DE RACHAT

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le volume de rachats soit supérieur à la provision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, le conduisant à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédentaires.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la durée des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans. Elles visent à

déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels et à identifier les échéances sur- ou sous-couvertes représentant un risque de liquidité pour orienter le choix des échéances des nouveaux investissements et des arbitrages à réaliser. Sont aussi réalisées des études de liquidité à court terme (12 mois) qui intègrent des scénarios d'augmentation des rachats afin de s'assurer de la capacité de l'entreprise à faire face à des situations de stress. Dans l'étude de liquidité 2013, 61 % des actifs du Fonds Général de Cardif Assurance Vie sont liquides à court terme : essentiellement des émetteurs notés de AAA à A ;

- la revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats. La provision pour participation aux excédents est le mécanisme qui permet en France de mutualiser entre générations d'assurés la participation effectivement versée. Elle est un élément essentiel de la richesse de Cardif Assurance Vie ;
 - la protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.
- En 2013, la collecte nette de BNP Paribas Cardif sur les fonds généraux en France et à l'international est supérieure à 2 900 millions d'euros.

► TABLEAU N° 66 : TAUX DE RACHAT MOYENS OBSERVÉS POUR LES FONDS GÉNÉRAUX DE BNP PARIBAS CARDIF

2013	Taux de rachat annuel
France	6,5 %
Italie	11,0 %
Luxembourg	15,0 %

ÉPARGNE - GARANTIE PLANCHER DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoient une durée de la garantie limitée à un an (renouvelable annuellement), un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La provision constituée pour la garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2013, la provision s'élève à 7 millions d'euros (contre 12 millions d'euros au 31 décembre 2012).

PROTECTION

Les risques liés à la protection procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde, ainsi que d'autres activités de protection (prévoyance individuelle, extension de garantie, contrats de rentes viagères en France).

L'assurance des emprunteurs couvre les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats individuels de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion. La durée de couverture de ces contrats est généralement égale à la durée des crédits sous-jacents, la prime étant soit prélevée en une fois à l'émission de la police (prime unique), soit de manière régulière pendant toute la durée de la police (primes régulières ou primes périodiques). Les autres activités portent sur des couvertures liées soit à la personne (décès, décès accidentel, hospitalisation, maladies redoutées, frais de soin de santé), soit à des biens (dommages accidentels, défaillance ou vol de biens de consommation ou d'automobiles). La caractéristique de ces contrats est que les sommes assurées individuelles sont généralement de faible montant, et que le coût des sinistres est essentiellement forfaitaire.

Enfin, au travers de ses joint-ventures en France et en Italie, des couvertures automobiles (dommage matériel, responsabilité civile) et MRH sont également souscrites.

La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'international repose sur des Documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les équipes d'actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois locaux et centraux en fonction de l'évaluation de la perte maximale acceptable, de l'estimation du besoin en capital Solvabilité II et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (type de crédit pour l'assurance des emprunteurs, garantie, population assurée...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Cardif.

La réassurance représente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription. Son objectif est de protéger BNP Paribas Cardif contre trois principaux risques :

- 1) Le risque dit « de pointe », lié à une exposition à un risque individuel dépassant un seuil déterminé, appelé « plein de rétention ». En assurance de personnes, ce seuil est fixé actuellement à deux millions d'euros par tête. La réassurance du risque de pointe peut prendre la forme de traités en excédent de plein ou en excédent de sinistres.
- 2) Le risque catastrophe lié à une exposition au risque sur un événement unique à faible occurrence, mais à très fort impact financier (risque de concentration). Ce risque peut être réassuré sous la forme d'un traité en excédent de sinistres catastrophe.
- 3) Le risque sur les nouveaux produits, lié à une insuffisance de mutualisation, à l'absence de maîtrise des bases techniques ou à une incertitude sur les données des assurés. Ce risque peut être réassuré sous la forme de traités en quote-part, en *stop loss* ou en excédent de sinistres, en fonction des niveaux de risque identifiés. Le suivi trimestriel de ces risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Cardif repose sur le suivi de la sinistralité des contrats.

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées pour certaines par des données spécifiques au portefeuille et faisant l'objet d'une certification indépendante. Il en résulte un risque faible.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions : des provisions mathématiques en vie, une provision pour primes non acquises généralement calculée *pro rata temporis* ; une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ; une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre.

Le niveau de prudence retenu pour l'évaluation globale de l'ensemble des provisions de sinistres correspond au quantile à 90 %.

Annexes :

Annexe 1 : Expositions selon les recommandations du Conseil de stabilité financière

FINANCEMENT PAR TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Titrisation au 31 décembre 2013 <i>En milliards d'euros</i>	Amount of securitised assets	Amount of notes	Securitised positions held	
			First losses	Others
Personal Finance	6,4	6,5	0,2	2,3
o/w Residential loans	5,2	5,3	0,2	1,9
o/w Consumer loans	1,0	1,0	0,0	0,2
o/w Lease receivables	0,2	0,1	0,0	0,1
BNL	1,9	1,7	0,1	0,2
o/w Residential loans	1,9	1,7	0,1	0,2
o/w Consumer loans	-	-	-	-
o/w Lease receivables	-	-	-	-
o/w Public sector	-	-	-	-
TOTAL	8,3	8,2	0,3	2,5

Parmi les expositions titrisées originées par BNP Paribas au 31 décembre 2013, les encours de crédit refinancés par titrisations identifiées comme potentiellement « sensibles » s'élèvent à 8,3 milliards d'euros contre 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Les positions titrisées détenues par le Groupe s'élèvent à 2,5 milliards d'euros (hors tranches de premières pertes).

Depuis le passage aux IFRS (2005), les SPVs sont consolidés dans le bilan de BNP Paribas dans la mesure où la Banque conserve la majorité des risques et des rendements.

PORTEFEUILLE DE CRÉDITS SENSIBLES

► CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Au 31 décembre 2013		Gross outstanding				Allowances		Net exposure	
En milliards d'euros	Consumer	First Mortgage		Home Equity Loans	Total	Portfolio	Specific		
		Full Doc	Alt A						
US	10,1	6,2	0,2	2,4	18,9	(0,2)	(0,1)	18,5	
Super Prime	FICO(*) > 730	7,7	4,1	0,1	1,7	13,6	-	-	13,6
Prime	600 < FICO(*) < 730	2,3	1,9	0,1	0,7	4,9	-	-	4,9
Subprime	FICO(*) < 600	0,1	0,3	0,0	0,0	0,4	-	-	0,4
UK		1,0	0,2	-	-	1,2	(0,0)	(0,1)	1,1
Spain		3,8	5,6	-	-	9,5	(0,2)	(1,0)	8,3

(*) À l'origination.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de crédits aux particuliers, qualifiés de sensibles, est caractérisé par :

- la bonne qualité du portefeuille US, dont l'exposition nette, à 18,5 milliards d'euros, est en baisse de 0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Le portefeuille de crédit à la consommation est de bonne qualité ;

- une exposition modérée au Royaume-Uni (1,1 milliard d'euros) ;
- une exposition au risque espagnol bien sécurisée par des garanties hypothécaires sur le portefeuille immobilier ainsi qu'une part significative et croissante de crédits « auto » dans le portefeuille de crédits à la consommation.

► IMMOBILIER COMMERCIAL

Au 31 décembre 2013		Gross exposure				Allowances		Net exposure
En milliards d'euros	Home Builders	Non residential developers	Property companies	Others(*)	Total	Portfolio	Specific	
BancWest	0,5	0,4	-	4,6	5,5	(0,0)	(0,0)	5,5
CIB	-	0,1	0,1	-	0,3	-	-	0,3
UK	0,0	0,1	0,3	0,8	1,2	(0,0)	(0,0)	1,2
Spain	-	-	0,3	0,6	0,9	(0,0)	(0,0)	0,9

(*) Excluding owner-occupied and real estate backed loans to corporates.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de crédit immobilier commercial est caractérisé par :

- une exposition diversifiée et granulaire aux États-Unis, stable par rapport au 31 décembre 2012 (+0,1 milliard d'euros), dont une exposition de 4,6 milliards d'euros aux autres secteurs d'immobilier commercial (-0,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2012) correspondant à du financement sécurisé, très granulaire et bien

diversifié de petites foncières (principalement de bureaux, commerces et immeubles résidentiels) ;

- une exposition au Royaume-Uni concentrée sur les grandes foncières et en baisse de 0,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2012 ;
- une exposition toujours limitée au risque immobilier commercial espagnol.

EXPOSITIONS AUX ABS ET CDOS IMMOBILIERS

► PORTEFEUILLE BANCAIRE ET PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

Exposition nette <i>En milliards d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2013		
	Net exposure	Gross exposure ^(*)	Allowances	Net exposure
TOTAL RMBS	6,8	2,8	(0,1)	2,7
US	0,0	0,0	(0,0)	0,0
Subprime	0,0	-	-	
Mid-prime	0,0	-	-	
Alt-A	-	-	-	
Prime ^(**)	0,0	0,0	(0,0)	0,0
UK	1,0	1,0	(0,0)	1,0
Conforming	0,1	0,1	-	0,1
Non conforming	0,9	0,9	(0,0)	0,9
Spain	0,9	0,8	(0,0)	0,7
The Netherlands	4,2	0,4	(0,0)	0,3
Other countries	0,7	0,6	(0,1)	0,6
TOTAL CMBS	1,8	1,1	(0,0)	1,1
US	0,9	0,6	(0,0)	0,6
Non US	0,9	0,5	(0,0)	0,5
TOTAL CDOs (cash and synthetic)	1,0	0,6	(0,0)	0,6
RMBS	0,6	0,4	(0,0)	0,4
US	0,1	0,0	-	0,0
Non US	0,5	0,4	(0,0)	0,4
CMBS	0,3	0,1	(0,0)	0,1
CDO of TRUPs	0,0	0,0	-	0,0
TOTAL	9,6	4,5	(0,2)	4,3
o/w Trading Book	0,3	-	-	0,5
TOTAL SUBPRIME, ALT-A, US CMBS AND RELATED CDOS	0,9	0,6	(0,0)	0,6

(*) *Entry price + accrued interests - amortisation.*

(**) *Excluding Government Sponsored Entity backed securities.*

Au 31 décembre 2013, l'exposition nette aux ABS et CDOs immobiliers du portefeuille bancaire, à 4,3 milliards d'euros, est en forte baisse par rapport au 31 décembre 2012 (-5,3 milliards d'euros) du fait notamment de la réduction du portefeuille de RMBS hollandais suite aux rachats d'obligations à leur date de call et de ventes ainsi que d'amortissements

ou de ventes dans le portefeuille de CMBS. 56 % des actifs du portefeuille bancaire sont notés A ou plus⁽¹⁾.

Les actifs sont comptabilisés au coût amorti, les provisions nécessaires étant effectuées en cas de dépréciation durable.

(1) Sur la base de la note la plus basse entre S&P, Moody's et Fitch.

EXPOSITIONS AUX PAYS SOUS PLAN D'AIDE

➤ EXPOSITION SUR LA GRÈCE

En milliards d'euros	Total ^(a)	Dont titres souverains	Dont Corporates	Dont Autres ^(b)
Exposition nette de garantie et de provision	0,7	0,0	0,4	0,3

(a) Hors exposition sur des sociétés liées à des intérêts grecs (ex : shipping), ne dépendant pas de la situation économique du pays (1,3 Md€).

(b) Dont Personal Finance, Arval, Wealth Management.

➤ EXPOSITION SUR LE PORTUGAL

En milliards d'euros	Total ^(a)	Dont titres souverains	Dont Corporates	Dont Autres ^(b)
Exposition nette de garantie et de provision	4,9	0,6	1,7	2,5

(a) Hors exposition sur des sociétés liées à des intérêts portugais, ne dépendant pas de la situation économique du pays (0,5 Md€).

(b) Dont Personal Finance, Arval, Leasing Solutions.

Annexe 2 : Informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »

Les exigences en fonds propres des filiales significatives sont présentées par type de risque, en contribution au Groupe.

BNP PARIBAS FORTIS

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres
Risque de crédit	98 914	7 913	91 306	7 305
Risque de crédit - Approche IRBA	48 638	3 891	46 758	3 741
Administrations centrales et banques centrales	1 194	96	1 347	108
Entreprises	32 391	2 591	31 223	2 498
Établissements	1 796	144	2 275	182
Clientèle de détail	13 107	1 048	11 809	945
<i>Prêts immobiliers</i>	7 887	631	6 424	514
<i>Expositions renouvelables</i>	89	7	82	7
<i>Autres expositions</i>	5 131	410	5 303	424
Autres Actifs Risqués	150	12	104	8
Risque de crédit - Approche standard	50 276	4 022	44 548	3 564
Administrations centrales et banques centrales	1 157	93	1 324	106
Entreprises	24 455	1 956	19 065	1 525
Établissements	1 861	149	2 092	167
Clientèle de détail	16 377	1 310	15 381	1 231
<i>Prêts immobiliers</i>	1 465	117	1 921	154
<i>Expositions renouvelables</i>	136	11	125	10
<i>Autres expositions</i>	14 776	1 182	13 335	1 067
Autres Actifs Risqués	6 426	514	6 686	535
Positions de titrisation	3 203	256	4 157	333
Positions de titrisation - Approche IRBA	3 203	256	3 838	307
Positions de titrisation - Approche standard	0	0	319	26
Risque de contrepartie	2 010	161	3 177	254
Risque de contrepartie - Approche IRBA	1 707	137	2 753	220
Administrations centrales et banques centrales	15	1	23	2
Entreprises	1 408	113	2 393	191
Établissements	284	23	337	27
Risque de contrepartie - Approche standard	303	24	424	34
Administrations centrales et banques centrales	0	0	26	2
Entreprises	214	17	239	19
Établissements	76	6	149	12
Clientèle de détail	13	1	10	1
<i>Autres expositions</i>	13	1	10	1
Risque de participations en actions	7 990	639	5 106	409
Méthode des modèles internes	5 643	451	2 238	179
<i>expositions sur actions</i>	5 643	451	2 232	179
<i>capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	0	0	6	0
Méthode de pondération simple	1 532	123	1 733	139
<i>actions cotées</i>	5	0	21	2
<i>autres expositions sur actions</i>	442	36	468	38
<i>capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	1 085	87	1 244	99
Approche Standard	815	65	1 135	91
Risque de marché	337	27	980	78
Approche Standard	337	27	980	78
Risque opérationnel	9 995	800	10 866	869
Approche Modèle interne AMA	6 123	490	7 040	563
Approche Standard	995	80	920	74
Approche de Base	2 877	230	2 906	232
TOTAL	122 449	9 796	115 592	9 248

BNL

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres
Risque de crédit	55 516	4 442	67 151	5 372
Risque de crédit - IRBA	27 461	2 197	154	12
Administrations centrales et banques centrales	17	1	0	0
Entreprises	27 444	2 196	154	12
Risque de crédit - Approche standard	28 055	2 245	66 998	5 360
Administrations centrales et banques centrales	11	1	57	5
Entreprises	3 202	256	42 540	3 403
Établissements	3 784	303	4 424	354
Clientèle de détail	17 872	1 430	16 909	1 353
<i>Prêts immobiliers</i>	8 490	679	7 657	613
<i>Autres expositions</i>	9 382	751	9 252	740
Autres Actifs Risqués	3 186	255	3 068	245
Positions de titrisation	0	0	239	19
Positions de titrisation - Approche standard	0	0	239	19
Risque de contrepartie	619	49	845	68
Risque de contrepartie - IRBA	4	0		
Entreprises	4	0		
Risque de contrepartie - Approche standard	615	49	845	68
Entreprises	511	41	788	63
Établissements	104	8	57	5
Risque de participations en actions	622	50	815	65
Méthode des modèles internes	622	50	815	65
<i>actions cotées</i>	0	0	2	0
<i>expositions sur actions</i>	622	50	813	65
Risque de marché	1	0	13	1
Approche Standard	1	0	13	1
Risque opérationnel	2 802	224	3 205	256
Approche Modèle interne AMA	2 703	216	2 860	229
Approche Standard	60	5	275	22
Approche de Base	39	3	70	6
TOTAL	59 560	4 765	72 268	5 781

BANCWEST

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres
Risque de crédit	42 648	3 412	41 925	3 354
Risque de crédit - Approche standard	42 648	3 412	41 925	3 354
Administrations centrales et banques centrales	1	0	2	0
Entreprises	27 527	2 202	26 280	2 102
Établissements	495	40	632	51
Clientèle de détail	12 388	991	12 559	1 005
<i>Prêts immobiliers</i>	4 998	400	5 269	422
<i>Expositions renouvelables</i>	348	28	454	36
<i>Autres expositions</i>	7 042	563	6 835	547
Autres Actifs Risqués	2 237	179	2 453	196
Positions de titrisation	176	14	212	17
Positions de titrisation - Approche standard	176	14	212	17
Risque de contrepartie	204	16	398	32
Risque de contrepartie - Approche standard	204	16	398	32
Entreprises	192	15	398	32
Établissements	12	1		
Risque de participations en actions	6	0	47	4
Méthode des modèles internes	6	0	47	4
Risque de marché	8	1	5	0
Approche Standard	8	1	5	0
Risque opérationnel	3 285	263	3 273	262
Approche Standard	3 285	263	3 273	262
TOTAL	46 327	3 706	45 862	3 669

PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres
Risque de crédit	40 132	3 211	39 435	3 155
Risque de crédit - Approche IRBA	9 851	788	9 839	787
Clientèle de détail	9 851	788	9 839	787
<i>Expositions renouvelables</i>	4 411	353	4 738	379
<i>Autres expositions</i>	5 440	435	5 102	408
Risque de crédit - Approche standard	30 281	2 423	29 595	2 368
Administrations centrales et banques centrales	38	3	46	4
Entreprises	386	31	283	23
Établissements	383	31	382	31
Clientèle de détail	28 225	2 258	27 704	2 216
<i>Prêts immobiliers</i>	12 177	974	11 493	919
<i>Expositions renouvelables</i>	1 447	116	1 350	108
<i>Autres expositions</i>	14 601	1 168	14 861	1 189
Autres Actifs Risqués	1 249	100	1 180	94
Positions de titrisation	0	0	57	5
Positions de titrisation - Approche standard	0	0	57	5
Risque de contrepartie	15	1	13	1
Risque de contrepartie - Approche standard	15	1	13	1
Établissements	15	1	13	1
Risque de participations en actions	154	12	193	15
Méthode des modèles internes	154	12	193	15
<i>Expositions sur actions</i>	154	12	193	15
Risque de marché	12	1	176	14
Approche Standard	12	1	176	14
Risque opérationnel	3 398	272	4 391	351
Approche Modèle interne AMA	2 295	184	1 982	159
Approche Standard	586	47	505	40
Approche de Base	517	41	1 904	152
TOTAL	43 711	3 497	44 264	3 541

BGL BNP PARIBAS

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres
Risque de crédit	22 883	1 831	24 066	1 925
Risque de crédit - Approche IRBA	4 686	375	5 432	435
Administrations centrales et banques centrales	333	27	440	35
Entreprises	2 757	220	3 397	272
Établissements	224	18	222	18
Clientèle de détail	1 282	103	1 300	104
<i>Prêts immobiliers</i>	748	60	596	48
<i>Autres expositions</i>	534	43	704	56
Autres Actifs Risqués	90	7	74	6
Risque de crédit - Approche standard	18 197	1 456	18 634	1 491
Administrations centrales et banques centrales	3	0	6	1
Entreprises	9 201	736	9 061	725
Établissements	221	18	357	29
Clientèle de détail	6 799	544	7 005	560
<i>Prêts immobiliers</i>	4	0	5	0
<i>Autres expositions</i>	6 795	544	7 000	560
Autres Actifs Risqués	1 973	158	2 205	176
Positions de titrisation	81	6	100	8
Positions de titrisation - Approche IRBA	81	6	38	3
Positions de titrisation - Approche standard	0	0	62	5
Risque de contrepartie	72	6	99	8
Risque de contrepartie - Approche standard	72	6	99	8
Administrations centrales et banques centrales	0	0	26	2
Entreprises	51	4	2	0
Établissements	21	2	69	6
Clientèle de détail	0	0	2	0
<i>Autres expositions</i>	0	0	2	0
Risque de participations en actions	662	53	507	41
Méthode des modèles internes	233	19	336	27
<i>Expositions sur actions</i>	233	19	336	27
Méthode de pondération simple	343	27	86	7
<i>Actions cotées</i>	5	0	5	0
<i>Autres expositions sur actions</i>	338	27	82	7
Approche Standard	86	7	84	7
Risque de marché	56	4	86	7
Approche Standard	56	4	86	7
Risque opérationnel	1 320	106	1 362	109
Approche Modèle interne AMA	1 021	82	1 048	84
Approche Standard	151	12	146	12
Approche de Base	148	12	168	13
TOTAL	25 074	2 006	26 221	2 098

GROUPE TEB

En millions d'euros	31 décembre 2013	
	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres
Risque de crédit	17 042	1 363
Risque de crédit - IRBA	47	3
Entreprises	47	3
Risque de crédit - Approche standard	16 995	1 360
Administrations centrales et banques centrales	1 081	86
Entreprises	8 970	718
Établissements	994	80
Clientèle de détail	5 537	443
<i>Prêts immobiliers</i>	333	27
<i>Autres expositions</i>	5 204	416
Autres Actifs Risqués	413	33
Risque de contrepartie	179	14
Risque de contrepartie - Approche standard	179	14
Entreprises	111	9
Établissements	55	4
Clientèle de détail	13	1
<i>Autres expositions</i>	13	1
Risque de participations en actions	7	1
Approche Standard	7	1
Risque de marché	131	11
Approche Standard	131	11
Risque opérationnel	1 599	128
Approche de Base	1 599	128
TOTAL	18 958	1 517

Annexe 3 : Glossaire

Acronymes	
ABCP	Asset-Backed Commercial Paper
ABE	Autorité Bancaire Européenne (EBA)
ABS	Asset-Backed Securities
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
ALCO	Asset and Liability Committee
ALM	Asset and Liability Management (ou Gestion Actif Passif)
AMA	Approche en Mesure Avancée
BCE	Banque Centrale Européenne
BNB	Banque Nationale de Belgique
CCF	Credit Conversion Factor
CDO	Collateralised Debt Obligations
CDS	Credit Default Swap
CEBS	Committee of European Banking Supervisors
CHR	Classe Homogène de Risque
CLO	Collateralised Loan Obligations
CMBS	Commercial Mortgage Backed Securities
CRBF	Comité de Réglementation Bancaire et Financière
CRD	Capital Requirement Directive (directive européenne)
CRM	Comprehensive Risk Measure
CRR	Capital Requirement Regulation (règlement européen)
CVA	Credit Value Adjustment
DME	Différence de Mise en Équivalence
EAD	Exposure at Default (valeur exposée au Risque)
EDTF	Enhanced Disclosure Task Force
EEE	Espace Économique Européen
EEPE	Effective Expected Positive Exposure (Exposition positive attendue effective)
EL	Expected Loss (perte attendue)
FBF	Fédération Bancaire Française
FED	Réserve Fédérale des États-Unis
FMI	Fonds Monétaire International
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process (dans le cadre du Pilier 2)
IFRS	International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)
IRBA	Internal Rating Based Approach (modèle interne)
IRC	Incremental Risk Charge
ISDA	International Swaps and Derivatives Association
LGD	Loss Given Default (perte en cas de défaut)

Acronymes (suite)	
LTRO	Long Term Refinancing Operation
MRH	Multi-risques Habitation
MTN	Medium Term Note
NPV	Net Present Value
PD	Probability of Default (probabilité de défaut)
PME	Petites et Moyennes Entreprises (SME en anglais)
PNB	Produit Net Bancaire
PGNR	Politique Générale de Notation Retail
PIB	Produit Intérieur Brut
RMBS	Residential Mortgage-Backed Securities (titres de crédits hypothécaires résidentiels)
RW	Risk weight (taux de pondération)
SIFI	Systemically Important Financial Institution
SREP	Supervisory REview Process
TRG	Taux de Récupération Global
TRS	Total Return Swap
VaR	Value at Risk
VME	Valeur de Mise en Équivalence
Anglicismes	
Asset Quality Review	Revue de la qualité des actifs
Backtesting	Méthode consistant à vérifier que les mesures du risque réel sont cohérentes avec les estimations
Banking book	Activité bancaire
Bid/offer	Acheteur-vendeur, offre-demande
Cash Flow Hedge	Couverture des flux de trésorerie
Core Tier 1	Fonds propres de base « durs » (CRD 3)
Common equity Tier 1	Fonds propres de base « durs » (CRD 4)
Comprehensive Assessment	Évaluation complète des risques
Fair Value Hedge	Couverture de juste valeur
Haircut	Décote
Pay-off	Remboursement
Risk Assessment	Évaluation des risques
Spread	Écart de crédit
Stress test	Test de résistance
Trading book	Portefeuille de négoce
Wholesale funding	Financement sur les marchés

6

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

6.1	États financiers de BNP Paribas SA	350
	Compte de résultat de l'exercice 2013	350
	Bilan au 31 décembre 2013	351
	Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux	352
	Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas SA	352
	Note 2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2013	358
	Note 3 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2013	362
	Note 4 Engagements de financement et de garantie	372
	Note 5 Rémunérations et avantages consentis au personnel	373
	Note 6 Informations complémentaires	375
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et la mise en distribution de dividende	381
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	382
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	383
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2013 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	386
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	387

6.1 États financiers de BNP Paribas SA

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

En millions d'euros	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012
Intérêts et produits assimilés	2.a	14 904	18 173
Intérêts et charges assimilées	2.a	(10 417)	(13 561)
Revenus des titres à revenu variable	2.b	3 832	2 779
Commissions (produits)	2.c	4 431	4 720
Commissions (charges)	2.c	(1 061)	(864)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	2.d	2 867	2 472
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.e	428	1 627
Autres produits d'exploitation bancaire		227	251
Autres charges d'exploitation bancaire		(189)	(137)
PRODUIT NET BANCAIRE		15 022	15 460
Frais de personnel	5.a	(5 275)	(5 697)
Autres frais administratifs		(3 420)	(3 281)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(541)	(529)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 786	5 953
Coût du risque	2.f	(552)	(500)
Provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines	2.g	(798)	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 436	5 453
Gains nets sur actifs immobilisés	2.h	979	1 581
Dotations nettes aux provisions réglementées		47	51
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		5 462	7 085
Impôt sur les bénéfices	2.i	(466)	(1 273)
RÉSULTAT NET		4 996	5 812

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>En millions d'euros au</i>	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		80 360	81 515
Effets publics et valeurs assimilées	3.c	89 545	93 283
Créances sur les établissements de crédit	3.a	259 165	270 480
Opérations avec la clientèle	3.b	316 197	316 407
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.c	69 802	67 433
Actions et autres titres à revenu variable	3.c	3 047	1 867
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	4 452	4 869
Parts dans les entreprises liées	3.c	56 144	55 157
Crédit-bail et location avec option d'achat		14	44
Immobilisations incorporelles	3.j	6 181	6 282
Immobilisations corporelles	3.j	2 247	2 142
Actions propres	3.d	138	164
Autres actifs	3.h	177 043	200 881
Comptes de régularisation	3.i	72 333	86 789
TOTAL ACTIF		1 136 668	1 187 313
DETTES			
Banques centrales et CCP		520	594
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	293 886	331 153
Opérations avec la clientèle	3.b	291 270	284 801
Dettes représentées par un titre	3.f	157 307	145 278
Autres passifs	3.h	246 235	260 984
Comptes de régularisation	3.i	69 909	88 376
Provisions	3.k	4 366	3 633
Dettes subordonnées	3.l	11 044	13 276
TOTAL DETTES		1 074 537	1 128 095
CAPITAUX PROPRES			
	6.b		
Capital souscrit		2 490	2 485
Prime d'émission		23 026	22 924
Réserves		31 619	27 997
Résultat de l'exercice		4 996	5 812
TOTAL CAPITAUX PROPRES		62 131	59 218
TOTAL PASSIF		1 136 668	1 187 313

Hors-bilan	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements donnés			
Engagements de financement	4.a	151 705	159 363
Engagements de garantie	4.b	119 261	117 425
Engagements sur titres		350	326
Engagements reçus			
Engagements de financement	4.a	99 474	79 267
Engagements de garantie	4.b	226 323	240 080
Engagements sur titres		544	370

Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR BNP PARIBAS SA

Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

À compter du 1^{er} janvier 2013, BNP Paribas SA applique de manière anticipée les dispositions de la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires qui permettent de se rapprocher en partie des dispositions de la norme IAS 19 révisée telle qu'adoptée par l'Union Européenne en juin 2012 applicables à compter du 1^{er} janvier 2013. Ainsi, la méthodologie du « corridor » est abandonnée et les écarts actuariels sont désormais comptabilisés intégralement : l'effet du changement de méthode sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 est une réduction nette d'effet d'impôts de 282 millions d'euros. Les écarts actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2013 ainsi que les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés immédiatement en résultat. Le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements. Si cette méthode avait été appliquée en 2012 le résultat net de l'exercice aurait été augmenté de 108 millions d'euros.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à

la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de six mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la Banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « Produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération - les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération - sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne.

Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

TITRES

Le terme « Titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire - qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2005-01 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique « Titres de transaction », et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) ;
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.

De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement ».

Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une période d'un mois.

Titres d'investissement

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus décrite au paragraphe précédent.

Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Groupe.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est considérée au moins égale au coût quand le cours de Bourse à la clôture n'est pas inférieur de plus de 20 % au coût et que le cours de Bourse n'est pas inférieur au coût depuis les 12 derniers mois consécutifs. Au-delà, si l'évaluation multicritère fait apparaître que la valeur comptable doit être dépréciée, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de Bourse. Il en est de même en tout état de cause, si le cours de Bourse est inférieur au coût depuis 24 mois consécutifs ou si le cours de Bourse à la clôture est inférieur de 50 % au coût ou encore si le cours moyen sur 12 mois est inférieur de plus de 30 % au coût. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de Bourse moyen de clôture.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Actions propres

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché ;
- les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement.

Conformément au règlement n° 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 30 décembre 2008, les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés suivent les règles d'évaluation du règlement n° 2008-15 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés, qui prévoient qu'elles ne soient pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires. La quote-part des actions attribuées aux salariés des filiales de BNP Paribas SA est refacturée à celles-ci sur la période d'acquisition des droits ;

- les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt différé n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

PROVISIONS NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent être négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marchés de gré à gré.

Les instruments inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».

L'évaluation de la valeur de marché est effectuée :

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponible ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix de transactions observés sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Dans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.

Certains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, sont évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres pour partie non observables sur un marché actif.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1^{er} janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Autres opérations de transaction sur instruments financiers dérivés

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques par ensembles homogènes de contrats.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».

AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation, ces paramètres tiennent compte des conditions propres au pays de la société. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un

actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Jusqu'au 31 décembre 2012, BNP Paribas SA appliquait la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent. À compter du 1^{er} janvier 2013 BNP Paribas SA applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ainsi, la méthodologie du « corridor » est abandonnée et les écarts actuariels sont désormais comptabilisés intégralement.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

BNP Paribas SA présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne dépendent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation

de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	3 519	(2 934)	4 557	(4 771)
Comptes à vue, prêts et emprunts	3 273	(2 599)	4 132	(4 242)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	141	(335)	299	(529)
Prêts subordonnés	105		126	
Clientèle	7 479	(2 357)	8 731	(3 237)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	7 342	(2 260)	8 585	(2 965)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	123	(97)	137	(272)
Prêts subordonnés	14		9	
Crédit-bail	3	(1)	10	(5)
Dettes représentées par un titre	208	(4 268)	571	(4 421)
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 695		4 304	
Titres de transaction	344		520	
Titres de placement	3 263		3 655	
Titres d'investissement	88		129	
Instruments de macro-couverture		(857)		(1 127)
PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	14 904	(10 417)	18 173	(13 561)

2.b REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Titres de placement et assimilés	53	36
Participations et autres titres détenus à long terme	245	299
Parts dans les entreprises liées	3 534	2 444
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	3 832	2 779

2.c COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	1 914	(755)	2 176	(606)
Opérations avec la clientèle	1 373	(87)	1 531	(100)
Autres	541	(668)	645	(506)
Prestations de services financiers	2 517	(306)	2 544	(258)
PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	4 431	(1 061)	4 720	(864)

2.d GAINS OU PERTES SUR LES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Instruments financiers de taux et opérations sur titres de transaction à revenus fixes	1 945	2 021
Instruments financiers de change	87	(99)
Instruments financiers de crédit	380	143
Autres instruments financiers et opérations sur titres de transaction à revenus variables	455	407
GAINS NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	2 867	2 472

2.e GAINS OU PERTES SUR LES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

En milliers d'euros	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cessions	384	(107)	670	(286)
Provisions	261	(110)	1 341	(98)
TOTAL	645	(217)	2 011	(384)
GAINS NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	428		1 627	

2.f COÛT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(464)	(414)
Clientèle et établissements de crédit	(501)	(459)
Engagements par signature	67	139
Titres	(11)	(4)
Créances risquées et assimilées	(4)	(2)
Instruments financiers des activités de marché	(15)	(88)
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(146)	(156)
Récupération sur créances amorties	58	70
COÛT DU RISQUE	(552)	(500)

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Solde au 1^{er} janvier	8 264	10 877
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	464	414
Amortissement de créances irrécouvrables antérieurement provisionnées	(690)	(2 962)
Variation des parités monétaires et divers	(151)	(65)
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	7 887	8 264

Les provisions se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Provisions déduites de l'actif	7 254	7 504
Relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 3.a)	399	299
Relatives aux créances sur la clientèle (note 3.b)	6 511	6 751
Relatives aux opérations de crédit-bail	1	7
Relatives aux titres	281	298
Relatives aux instruments financiers des activités de marché	62	149
Provisions inscrites au passif (note 3.k)	633	760
Relatives aux engagements par signature	589	669
Relatives aux créances risquées et assimilées	44	91
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	7 887	8 264

2.g PROVISION RELATIVE À DES PAIEMENTS EN DOLLAR US CONCERNANT DES PAYS SOUMIS AUX SANCTIONS AMÉRICAINES

La Banque, dans le cadre de discussions avec le US Department of Justice, le New York County District Attorney's Office et autres superviseurs et autorités gouvernementales, a procédé pendant plusieurs années à une revue interne rétrospective de certains paiements en dollar US impliquant des États ou des personnes morales ou physiques qui pouvaient être soumises à des sanctions économiques édictées par les lois des États-Unis, afin de vérifier si la Banque s'était conformée aux lois en question dans ses activités.

La revue a recensé un volume significatif d'opérations qui, bien que n'étant pas interdites par la réglementation des pays des entités du Groupe qui les ont initiées, pourraient être considérées comme non autorisées au regard des lois et des règles des États-Unis, incluant notamment celles de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC).

Le Groupe ayant maintenant présenté les conclusions de cette revue aux autorités des États-Unis et entamé avec elles les discussions subséquentes, la Banque a constitué une provision de 1,1 milliard de dollars (0,8 milliard d'euros) dans les comptes au 31 décembre 2013, le montant des conséquences financières, amendes ou pénalités ne pouvant néanmoins être déterminé à ce stade. Il n'y a pas eu de discussions avec les autorités des États-Unis au sujet du montant d'une quelconque amende ou pénalité et les autorités des États-Unis n'ont pas approuvé et ne se sont pas prononcées sur le caractère adéquat ou raisonnable de cette provision. Il subsiste donc une grande incertitude sur le montant des amendes ou pénalités qui pourraient être décidées par les autorités des États-Unis à l'issue du processus, dont le terme n'est pas encore connu. Ce montant pourrait s'avérer dès lors très différent de la provision constituée.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant significatif, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat, au sein du résultat d'exploitation.

2.h GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	1 184	(337)	1 249	(114)
Cessions	164	(329)	698	(33)
Provisions	1 020	(8)	551	(81)
Parts dans les entreprises liées	333	(305)	762	(324)
Cessions	270	(31)	644	(36)
Provisions	63	(274)	118	(288)
Immobilisations d'exploitation	171	(67)	11	(3)
TOTAL	1 688	(709)	2 022	(441)
GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	979		1 581	

2.i IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Charge d'impôt courant de l'exercice	(342)	(453)
Charge d'impôt différé de l'exercice	(124)	(820)
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(466)	(1 273)

L'essentiel des conventions d'intégration fiscale signées entre BNP Paribas SA et ses filiales membres du Groupe fiscal repose sur le principe de la neutralité. Ainsi, la filiale membre du Groupe doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles, d'IFA et, d'une

manière générale, de tous impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'était pas membre d'un groupe intégré. BNP Paribas SA, en qualité de société mère, enregistre en impôt courant l'économie d'impôt du Groupe d'intégration fiscale en France.

Note 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

3.a CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Prêts et créances	167 028	171 447
Comptes ordinaires débiteurs	6 286	6 605
Comptes à terme et prêts	154 459	159 060
Prêts subordonnés	6 283	5 782
Titres et valeurs reçus en pension	92 536	99 332
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	259 564	270 779
<i>dont créances rattachées</i>	796	843
<i>dont créances douteuses compromises</i>	122	141
<i>dont créances douteuses non compromises</i>	246	285
Dépréciations relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 2.f)	(399)	(299)
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	259 165	270 480

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dépôts et emprunts	182 134	213 597
Comptes ordinaires créditeurs	10 339	11 594
Comptes à terme et emprunts	171 795	202 003
Titres et valeurs donnés en pension	111 752	117 556
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	293 886	331 153
<i>dont dettes rattachées</i>	977	1 264

3.b OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Prêts et créances	260 786	275 381
Créances commerciales	2 557	2 312
Comptes ordinaires débiteurs	12 269	9 869
Crédits de trésorerie	53 231	54 745
Crédits à l'habitat	70 644	71 268
Crédits à l'équipement	45 863	49 838
Crédits à l'exportation	8 447	15 945
Autres crédits à la clientèle	65 682	68 551
Prêts subordonnés	2 093	2 853
Titres et valeurs reçus en pension	61 922	47 777
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION - ACTIF	322 708	323 158
<i>dont créances rattachées</i>	671	639
<i>dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France</i>	101	202
<i>dont prêts et créances douteuses non compromises</i>	4 887	4 798
<i>dont prêts et créances douteuses compromises</i>	6 563	5 854
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle (note 2.f)	(6 511)	(6 751)
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE NETTES DE DÉPRÉCIATION - ACTIF	316 197	316 407

Le total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation, ventilé par contrepartie se répartit de la façon suivante :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Encours sains	Encours douteux		Total	Encours sains	Encours douteux		Total
		Non compromis	Compromis			Non compromis	Compromis	
Clientèle financière	27 069	13	7	27 089	31 253	650	210	32 113
Entreprises	143 528	2 318	2 614	148 460	151 209	2 021	1 076	154 306
Entrepreneurs	11 025	50	221	11 296	9 513	44	170	9 727
Particuliers	61 194	245	648	62 087	63 885	499	566	64 950
Autres non financiers	5 337	3	3	5 343	7 452	60	22	7 534
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES NETS DE DÉPRÉCIATION	248 153	2 629	3 493	254 275	263 312	3 274	2 044	268 630

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dépôts	246 227	236 745
Comptes ordinaires créditeurs	84 233	74 515
Comptes à terme	103 996	105 924
Comptes d'épargne à régime spécial	57 998	56 306
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial à vue</i>	<i>44 157</i>	<i>43 098</i>
Titres donnés en pension livrée	45 043	48 056
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF	291 270	284 801
<i>dont dettes rattachées</i>	<i>967</i>	<i>863</i>

3.c TITRES DÉTENUS

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Transaction	57 007	57 007	61 538	61 538
Placement	32 189	34 162	31 396	31 620
<i>dont provisions</i>	(58)		(174)	
Investissement	349	349	349	349
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	89 545	91 518	93 283	93 507
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	17 179		22 803	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	1 122		1 254	
Transaction	39 358	39 358	39 240	39 240
Placement	28 406	28 467	25 468	26 111
<i>dont provisions</i>	(323)		(386)	
Investissement	2 038	2 191	2 725	2 735
<i>dont provisions</i>	(55)		(57)	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	69 802	70 016	67 433	68 086
<i>dont titres non cotés</i>	7 402	7 490	6 554	6 609
<i>dont créances rattachées</i>	906		969	
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	3 879		10 502	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	(91)		(104)	
Transaction	876	876	228	228
Placement et Titres de l'Activité de Portefeuille	2 171	2 310	1 639	1 799
<i>dont provisions</i>	(335)		(326)	
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	3 047	3 186	1 867	2 027
<i>dont titres non cotés</i>	1 664	1 793	1 495	1 641
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	394		-	
Participations	4 120	4 774	4 595	5 183
<i>dont provisions</i>	(201)		(963)	
Autres titres détenus à long terme	332	408	274	355
<i>dont provisions</i>	(43)		(121)	
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	4 452	5 182	4 869	5 538
<i>dont titres non cotés</i>	1 975	2 324	1 970	2 323
Parts dans les entreprises liées	56 144	80 338	55 157	82 201
<i>dont provisions</i>	(2 273)		(2 070)	
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	56 144	80 338	55 157	82 201

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 473 millions d'euros et 32 470 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 612 millions d'euros et 29 658 millions d'euros au 31 décembre 2012.

3.d ACTIONS PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Transaction	8	8	6
Placement	68	68	96
Titres de participation	62	62	62
ACTIONS PROPRES	138	138	164

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 qui annule et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012, BNP Paribas SA a été autorisée à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 60 euros par action (comme précédemment), un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas SA et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas SA au sens de l'article L233-16 du Code de commerce, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de

liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière. Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

Au 31 décembre 2013, BNP Paribas SA détient 994 518 actions enregistrées en titres de participation avec pour objectif de les annuler.

BNP Paribas SA détient également 1 648 092 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du plan d'épargne d'entreprise.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec Exane BNP Paribas, BNP Paribas SA détient au 31 décembre 2013, 156 332 actions BNP Paribas enregistrées en titre de transaction.

3.e IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	1 ^{er} janv. 2013	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31 déc. 2013	1 ^{er} janv. 2013	Dotations	Reprises	Autres variations	31 déc. 2013	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Titres d'investissement (note 3.c)	3 131	52	(668)	(73)	2 442	57	3	(14)	9	55	2 387	3 074
Participations et ATDLT (note 3.c)	5 953	93	(2 255)	905	4 696	1 084	2	(841)	(1)	244	4 452	4 869
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	57 227	3 496	(606)	(1 700)	58 417	2 070	283	(70)	(10)	2 273	56 144	55 157
Actions propres (note 3.d)	62				62						62	62
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	66 373	3 641	(3 529)	(868)	65 617	3 211	288	(925)	(2)	2 572	63 045	63 162

Le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable a permis de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou de placement au sein du portefeuille de titres d'investissement.

Ces reclassements sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Date de reclassement	Montant à la date du reclassement	31 décembre 2013		31 décembre 2012		
			Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle	
Actifs financiers en provenance du portefeuille de transaction et reclassés			7 164	1 849	1 859	2 584	2 568
En titres d'investissement	1 ^{er} octobre 2008	4 404	867	861	1 044	1 004	
En titres d'investissement	30 juin 2009	2 760	982	998	1 540	1 564	

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2013 de BNP Paribas SA aurait inclus un gain de 44 millions d'euros, comparé à un gain de 70 millions d'euros comptabilisé actuellement (respectivement 106 millions d'euros et 75 millions d'euros au titre de 2012).

3.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Titres de créances négociables	150 713	139 243
Emprunts obligataires	6 214	5 661
Autres dettes représentées par un titre	380	374
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	157 307	145 278
<i>dont primes d'émission non amorties</i>	925	928

3.g EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2013, les emprunts obligataires émis par BNP Paribas SA présentent, selon les clauses des contrats d'émission les échéances suivantes :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 à 2023	Au-delà de 2023
Emprunts obligataires	6 214	380	2 197	1 058	520	954	923	182

3.h AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments conditionnels achetés	136 712	156 371
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	3 196	3 402
Impôts différés - actif	963	1 124
Autres actifs divers	36 172	39 984
AUTRES ACTIFS	177 043	200 881
Instruments conditionnels vendus	132 325	150 135
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	4 249	2 024
Dettes rattachées aux opérations sur titres	81 666	76 875
Impôts différés - passif	47	47
Autres passifs divers ⁽¹⁾	27 948	31 903
AUTRES PASSIFS	246 235	260 984

(1) Les dettes fournisseurs de BNP Paribas SA hors succursales s'élèvent à 3 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2012. La ventilation des dettes fournisseurs de BNP Paribas SA hors succursales, par échéance, fait apparaître à hauteur de 70 % une antériorité inférieure à 60 jours.

3.i COMPTES DE RÉGULARISATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Réévaluation des instruments dérivés et de change	46 210	60 786
Produits à recevoir	13 759	14 089
Comptes d'encaissement	220	105
Autres comptes de régularisation débiteurs	12 144	11 809
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	72 333	86 789
Réévaluation des instruments dérivés et de change	46 249	64 390
Charges à payer	13 238	14 284
Comptes d'encaissement	797	989
Autres comptes de régularisation créditeurs	9 625	8 713
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	69 909	88 376

3.j IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			31 décembre 2012
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	2 586	(1 941)	645	613
Autres immobilisations incorporelles	5 596	(60)	5 536	5 669
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 182	(2 001)	6 181	6 282
Terrains et constructions	2 412	(807)	1 605	1 647
Équipement, mobilier, installations	2 053	(1 696)	357	403
Autres immobilisations corporelles	285		285	92
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 750	(2 503)	2 247	2 142

3.k PROVISIONS

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2013
Provisions pour engagements sociaux	566	106	(327)	363 ⁽¹⁾	708
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 2.f)	91	5	(7)	(45)	44
Provisions pour engagements par signature (note 2.f)	669	42	(109)	(13)	589
Autres provisions					
■ liées à des opérations bancaires et assimilées	1 113	997	(407)	(38)	1 665
■ non liées à des opérations bancaires	1 194	326	(157)	(3)	1 360
PROVISIONS	3 633	1 476	(1 077)	264	4 366

(1) L'application par anticipation des dispositions de la recommandation de l'Autorité des Normes comptables (ANC) n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et assimilés, génère un impact de première application de 407 millions d'euros sur le stock de provisions.

► PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

<i>En millions d'euros au</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	15 390	14 946
dont au titre des plans d'épargne-logement	12 639	12 076
<i>Ancienneté de plus de 10 ans</i>	4 837	5 374
<i>Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans</i>	3 906	4 491
<i>Ancienneté de moins de 4 ans</i>	3 896	2 211
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	303	379
dont au titre des plans d'épargne-logement	57	76
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	84	150
dont décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	7	10
dont provisions constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	77	140
<i>dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	44	63
<i>dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté comprises entre 4 ans et 10 ans</i>	6	28
<i>dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	14	31
<i>dont provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement</i>	13	18

► VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement
Provisions et assimilées constituées en début de période	122	28	224	19
Dotations aux provisions	-	-	-	9
Reprises de provisions	(58)	(8)	(102)	-
Provisions et assimilées constituées en fin de période	64	20	122	28

3.1 DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dettes subordonnées remboursables	4 081	5 166
Dettes subordonnées perpétuelles	6 961	8 078
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	6 283	7 063
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	453	790
Titres participatifs	225	225
Dettes rattachées	2	32
DETTES SUBORDONNÉES	11 044	13 276

Dettes subordonnées remboursables

Les dettes subordonnées remboursables émises par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice

d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

En 2012, cinq dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement à l'échéance ou avant l'échéance conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours de dettes subordonnées remboursables de 2 451 millions d'euros.

En 2013, quatre dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement à l'échéance ou avant l'échéance conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 1 085 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présente de la façon suivante :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 à 2023	Au-delà de 2023
Dettes subordonnées remboursables	4 081	363	533	286	1 963	85	751	100

Dettes subordonnées perpétuelles

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 6 283 millions en contre-valeur euros au 31 décembre 2013. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées

à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Juin 2005	USD	1 070	semestrielle	5,186 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680 %	775	811
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875 %	6 ans	4,875 %	1 000	1 000
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25 %	6 ans	6,250 %	290	303
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,690 %	549	549
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130 %	541	554
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45 %	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %	150	150
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810 %	196	201
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %	638	638
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5 %	5 ans	6,50 %	435	455
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 %	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %	798	833
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %	240	246
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %	500	500
Septembre 2008	EUR	650	annuelle	8,667 %	5 ans	Euribor 3 mois + 4,050 %	-	650
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %	100	100
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750 %	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %	2	2
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028 %	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %	17	17
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %	51	53
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %	1	1
TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE							6 283	7 063

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels - non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente - le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas SA sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Caractéristiques des émissions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions)	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Octobre 1985	EUR	305	TMO - 0,25 %	-	-	254	254
Septembre 1986	USD	500	Libor 6 mois + 0,075 %	-	-	199	207
Janvier 2003	EUR	328	5,868 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48 %	-	329
TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE						453	790

Pour les TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividendes.

Pour les TSDI émis en septembre 1986, d'un nominal de 500 millions de dollars, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

Les autres TSDI émis présentaient la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (call option). Ils n'étaient pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts était obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décidait de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires avait validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092 au 31 décembre 2013.

Note 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Établissements de crédit	40 875	39 213
Clientèle	110 830	120 150
Ouverture de crédits confirmés	57 774	63 929
Autres engagements en faveur de la clientèle	53 056	56 221
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	151 705	159 363
Établissements de crédit	94 275	67 426
Clientèle	5 199	11 841
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	99 474	79 267

4.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Établissements de crédit	41 732	32 073
Clientèle	77 529	85 352
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	119 261	117 425
Établissements de crédit	69 076	76 910
Clientèle	157 247	163 170
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	226 323	240 080

4.c INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS OU REÇUS EN GARANTIE

► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des Banques Centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	59 474	57 357
■ Mobilisés en garantie auprès des Banques Centrales	3 160	21 128
■ Disponibles pour des opérations de refinancement	56 314	36 409
Autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédits et de la clientèle financière ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe	68 303	75 426

Au 31 décembre 2013, la Banque a déposé ou rendu éligibles à un dépôt 59 474 millions d'euros (57 537 millions d'euros au 31 décembre 2012) d'instruments financiers (titres négociables et créances privées) auprès des banques centrales qui sont mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement, dont 47 658 millions (43 800 millions d'euros au 31 décembre 2012) auprès de la Banque de France dans le cadre du système de Gestion Globale des Garanties couvrant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et d'emprunts intrajournaliers. Dans ce cadre, la Banque avait mobilisé auprès des banques centrales 3 160 millions d'euros au 31 décembre

2013 (21 128 millions d'euros au 31 décembre 2012) dont 3 000 millions d'euros (20 688 millions d'euros au 31 décembre 2012) auprès de la Banque de France.

Les autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière concernent notamment des financements de BNP Paribas Home Loan SFH, de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat pour 46 968 millions d'euros au 31 décembre 2013 (51 540 millions d'euros au 31 décembre 2012).

► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments financiers reçus en garantie	6 096	24 338

Note 5 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

5.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Salaires et traitements	(3 630)	(3 769)
Charges sociales et fiscales	(1 444)	(1 702)
Participation et Intéressement des salariés	(201)	(226)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(5 275)	(5 697)

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

Effectif, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
BNP Paribas Métropole	38 393	39 736
dont cadres	22 617	22 459
Succursales hors Métropole	9 169	9 160
TOTAL BNP PARIBAS SA	47 562	48 896

5.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, BNP Paribas SA cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

À l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (États-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'Entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 241 millions d'euros pour l'exercice 2013 contre 249 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies en vigueur chez BNP Paribas SA font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 386 millions d'euros au 31 décembre 2013 après application de la recommandation n° 2013-02 de l'ANC (289 millions d'euros au 31 décembre 2012 avant application de la recommandation n° 2013-02), dont 295 millions d'euros pour les engagements français et 91 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Si la recommandation n° 2013-02 avait été appliquée en 2012, les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi auraient été de 635 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les actifs de retraite comptabilisés (surplus reconnu et actifs distincts) s'élèvent à 8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Régimes de retraite

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP et de Paribas ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 83,7 % en obligations, 7,2 % en actions et 9,1 % en immobilier.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (États-Unis). À Hong Kong, une population fermée de collaborateurs bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies avec une garantie de rendement minimum supportée par l'employeur. Du fait de cet engagement de rendement, ce plan entre dans le cadre des régimes à prestations définies.

La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni). Au 31 décembre 2013, 88 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur des plans situés au Royaume-Uni, aux États-Unis et à Hong Kong. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 39 % en actions, 54 % en obligations, et 7 % en autres instruments financiers.

Autres avantages liés à la retraite

Les salariés de BNP Paribas SA bénéficient de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de BNP Paribas SA.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 11 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

La Banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions relatives à ces plans s'élèvent à 22 millions d'euros au 31 décembre 2013.

En millions d'euros au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Provisions au titre des plans de départ volontaires, préretraite, et plan d'adaptation des effectifs	22	59

Note 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2013

Les délégations suivantes en cours de validité en 2013, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2013
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (15 ^e résolution)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions de performance au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du Groupe. <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, à la date de la décision de leur attribution, soit moins de 0,5 % par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (16 ^e résolution)	Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du Groupe. <i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas, à la date de la décision de leur attribution, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global et commun aux 15^e et 16^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (5 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social. <i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 60 euros par action (75 euros précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs :</i> - honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ; - annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (21 ^e résolution) ; - couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du Code de commerce ; - aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; - dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; - à des fins de gestion patrimoniale et financière. <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 6^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013.</i>	Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 225 783 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 236 283 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 1 ^{er} janvier au 15 mai 2013.
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (13 ^e résolution)	Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2013
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (14 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (15 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange. <i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions). Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (16 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres dans la limite de 10 % du capital. <i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas à la date de décision du Conseil d'administration. Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (17 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 14^e à 16^e résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 14^e à 16^e résolutions de la présente Assemblée Générale.</i>	Non applicable
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (18 ^e résolution)	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (19 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13^e à 16^e résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 13^e à 16^e résolutions de la présente Assemblée Générale.</i>	Non applicable

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires	Utilisation faite au cours de l'exercice 2013
<p>Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (20^e résolution)</p> <p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe BNP Paribas ou par cession d'actions.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	<p>Il n'a pas été fait usage de cette résolution</p>
<p>Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 (6^e résolution)</p> <p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 60 euros par action (comme précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ; - annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 (14^e résolution) ; - couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du Code de commerce ; - aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; - dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, - à des fins de gestion patrimoniale et financière ; <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	<p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 420 418 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 403 418 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 16 mai au 31 décembre 2013</p>
<p>Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 (14^e résolution)</p> <p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 21^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	<p>Il n'a pas été fait usage de cette résolution</p>

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LE CAPITAL

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2011	1 207 745 986	2	2 415 491 972			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	12 694	2	25 388	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2011
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	568 487	2	1 136 974	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2012
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	41 679 176	2	83 358 352	23 mai 2012	23 mai 2012	1 ^{er} janvier 2012
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	4 289 709	2	8 579 418	12 mai 2010	3 mai 2012	1 ^{er} janvier 2012
Réduction du capital par annulation d'actions	(12 034 091)	2	(24 068 182)	23 mai 2012	14 déc. 2012	-
NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2012	1 242 261 961	2	2 484 523 922			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	2 172 596	2	4 345 192	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2012
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	728 252	2	1 456 504	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2013
NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2013	1 245 162 809	2	2 490 325 618			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	2 415	22 225	29 472	54 112
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2011	83	941	(1 430)	(406)
Augmentations de capital	11	112	7	130
Réduction de capital par annulation d'actions	(24)	(354)		(378)
Autres variations			(52)	(52)
Résultat de l'exercice 2012			5 812	5 812
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	2 485	22 924	33 809	59 218
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2012			(1 863)	(1 863)
Augmentations de capital	5	102	1	108
Impact de la recommandation de l'ANC n° 2013-02			(282)	(282)
Autres variations			(46)	(46)
Résultat de l'exercice 2013			4 996	4 996
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013	2 490	23 026	36 615	62 131

6.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Portefeuille de transaction

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments dérivés de cours de change	2 567 767	2 249 553
Instruments dérivés de taux d'intérêt	36 072 404	42 236 269
Instruments dérivés sur actions	1 162 668	1 253 646
Instruments dérivés de crédit	1 969 259	2 142 608
Autres instruments dérivés	79 336	75 533
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE TRANSACTION	41 851 434	47 957 609

Les opérations sur instruments financiers réalisés sur des marchés organisés représentent 56 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2013 (58 % au 31 décembre 2012).

Stratégie de couverture

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 647 437 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 695 910 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

Valeur de marché

La valeur de marché de la position nette positive des opérations fermes est évaluée à environ 2 000 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre une position nette négative de 6 000 millions d'euros au 31 décembre 2012. La valeur de marché de la position nette acheteuse des opérations conditionnelles est évaluée à environ 3 100 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre une position nette acheteuse de 6 450 millions d'euros au 31 décembre 2012.

6.d INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En millions d'euros, au	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle et crédit-bail		Total par zone géographique	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
France	287 641	311 341	223 359	228 943	511 000	540 284
Autres pays de l'Espace Économique Européen	65 019	81 430	46 215	46 456	111 234	127 886
Pays des zones Amérique et Asie	75 189	51 251	44 752	38 801	119 941	90 052
Autres pays	1 221	1 256	1 885	2 251	3 106	3 507
TOTAL DES EMPLOIS	429 070	445 278	316 211	316 451	745 281	761 729
France	225 012	265 497	176 485	179 838	401 497	445 335
Autres pays de l'Espace Économique Européen	38 966	37 959	57 503	62 323	96 469	100 282
Pays des zones Amérique et Asie	28 189	26 432	52 375	37 471	80 564	63 903
Autres pays	2 239	1 859	4 907	5 169	7 146	7 028
TOTAL DES RESSOURCES	294 406	331 747	291 270	284 801	585 676	616 548

Le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2013 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 91 % avec des contreparties appartenant à l'espace économique européen (90 % en 2012).

6.e ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					Dont Provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Emplois								
Caisse, banques centrales et CCP	79 461	899	-	-	-			80 360
Effets publics et valeurs assimilées	179	21 977	11 538	23 004	32 847	(58)		89 545
Créances sur les établissements de crédit	16 013	130 026	33 863	48 086	31 177	(399)		259 165
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	15 616	113 538	35 792	79 904	71 361	(6 512)		316 211
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 262	15 964	6 945	28 989	16 642	(378)		69 802
Ressources								
Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP	34 584	165 560	22 181	54 154	17 927			294 406
Opérations avec la clientèle	70 019	180 550	20 153	15 808	4 740			291 270
Dettes représentées par un titre	739	40 136	42 663	42 851	30 918			157 307

6.f ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La création d'implantations par BNP Paribas SA, ou les filiales qui en dépendent au sein du Groupe constitué autour de BNP Paribas SA, dans les États considérés comme non coopératifs au sens de l'article 238-O A du CGI et de l'arrêté du 17 janvier 2014 modifiant la liste des États et territoires non coopératifs est soumise à une procédure spéciale d'autorisation par la Conformité. Ces implantations, conformément au

principe d'uniformité et d'universalité du dispositif de contrôle interne du Groupe, et à son principe de « mieux disant déontologique », sont soumises aux règles du Groupe en matière de contrôle des risques de toute nature, de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme et de respect des embargos financiers.

Dénomination	% intérêt	Forme juridique	Nature d'agrément	Activité
Brunei				
BNP Paribas Asset Management (B) SDN BHD	98,29	SDN BHD (Private Limited Company)	Investment Advisor License	Gestion d'actifs
Îles Vierges britanniques				
BNP Paribas Trust Corporation	100,00	SARL	Class I Trust Licence	Trustee Services

6.2 L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et la mise en distribution de dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	
Bénéfice net de l'exercice	4 996
Report à nouveau bénéficiaire	22 451
TOTAL À AFFECTER	27 447
Dividende	1 868
Report à nouveau	25 579
TOTAL AFFECTÉ	27 447

Le dividende d'un montant de 1 868 millions d'euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas – sur la base du nombre d'actions existantes au 31 janvier 2014 – correspond à une distribution de 1,50 euro par action au nominal de 2 euros.

6.3 Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA

	2009	2010	2011	2012	2013
Situation financière en fin d'exercice					
■ Capital social (en euros)	2 370 563 528	2 397 320 312	2 415 491 972	2 484 523 922	2 490 325 618
■ Nombre d'actions émises	1 185 281 764	1 198 660 156	1 207 745 986	1 242 261 961	1 245 162 809
■ Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	33 104	28 426	31 033	30 015	26 704
■ Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	7 581	7 193	7 366	6 349	6 183
■ Impôts sur les bénéfices	(540)	(118)	300	(1 273)	(466)
■ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4 009	3 465	3 466	5 812	4 996
■ Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	1 778	2 518	1 449	1 863	1 868
Résultats des opérations réduits à une seule action en euros					
■ Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	5,94	5,90	6,35	4,09	4,59
■ Bénéfice après impôts amortissements et provisions	3,38	2,89	2,87	4,68	4,01
■ Dividende versé à chaque action ⁽¹⁾	1,50	2,10	1,20	1,50	1,50
Personnel					
■ Nombre de salariés au 31 décembre	46 801	49 671	49 784	48 896	47 562
■ Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	3 812	3 977	3 829	3 915	3 772
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	1 750	1 141	1 212	1 488	1 359

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 14 mai 2014.

6.4 Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue	Réf.
		en millions de devises			en %	
I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de BNP PARIBAS						
1. Filiales (détenues à + de 50 %)						
Antin Participation 5	EUR	170	(19)	30	100,00 %	(1)
Arval Service Lease	EUR	66	815	306	99,24 %	(2)
Austin Finance	EUR	868	152	43	92,00 %	(1)
Banca Nazionale del Lavoro SPA	EUR	2 077	3 413	115	100,00 %	(1)
Banco BNP Paribas Brasil SA	BRL	644	783	170	100,00 %	(2)
BancWest Corporation	USD	1	11 306	364	99,00 %	(2)
BNL International Investment SA	EUR	110	314	0	100,00 %	(2)
BNP Intercontinentale - BNPI	EUR	31	4	1	100,00 %	(1)
BNP Paribas (China) Ltd.	USD	653	288	(3)	100,00 %	(2)
BNP Paribas BDDI Participations	EUR	46	58	32	100,00 %	(1)
BNP Paribas Canada	CAD	533	390	25	100,00 %	(2)
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Ltd.	HKD	672	(3)	(5)	100,00 %	(2)
BNP Paribas Cardif	EUR	150	3 828	75	100,00 %	(1)
BNP Paribas Colombia Corporation Financiera SA	COP	103 721	(10 471)	9 630	94,00 %	(2)
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	USD	75	216	23	100,00 %	(2)
BNP Paribas Developpement	EUR	115	326	19	100,00 %	(1)
BNP Paribas El Djazair	DZD	10 000	6 896	3 280	84,17 %	(2)
BNP Paribas Equities France	EUR	6	21	(1)	100,00 %	(2)
BNP Paribas Espana SA	EUR	52	21	0	99,62 %	(2)
BNP Paribas Factor	EUR	6	28	20	100,00 %	(2)
BNP Paribas Factor Portugal	EUR	13	70	5	64,26 %	(2)
BNP Paribas Fortis	EUR	9 375	3 826	641	99,93 %	(1)
BNP Paribas Home Loan SFH	EUR	285	1	1	100,00 %	(1)
BNP Paribas India Holding Private Ltd.	INR	2 608	94	83	100,00 %	(2)
BNP Paribas Investment Partners	EUR	23	2 363	36	66,67 %	(1)
BNP Paribas Ireland	EUR	902	418	40	100,00 %	(2)
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	EUR	204	84	(36)	95,94 %	(2)
BNP Paribas Malaysia Berhad	MYR	602	(33)	15	100,00 %	(2)
BNP Paribas Personal Finance	EUR	453	3 811	132	98,94 %	(1)
BNP Paribas Real Estate	EUR	380	171	68	100,00 %	(2)
BNP Paribas Réunion	EUR	25	25	7	100,00 %	(2)

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2013.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2013.

(3) Données sociales au 31/12/2012.

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue	Réf.
BNP Paribas SB Re	EUR	450	66	16	100,00 %	(2)
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd.	HKD	2 429	(212)	(642)	100,00 %	(2)
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	JPY	201 050	(11 615)	798	100,00 %	(2)
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	KRW	250 000	(3 165)	16 445	100,00 %	(2)
BNP Paribas Securities Services - BP2S	EUR	165	462	100	94,44 %	(1)
BNP Paribas SI Ltd. (ex- BNP Paribas Securities (Japan) Ltd.)	JPY	30 800	15	34	100,00 %	(2)
BNP Paribas Suisse SA	CHF	320	2 950	154	99,99 %	(2)
BNP Paribas UK Holdings Ltd.	GBP	1 227	14	37	100,00 %	(2)
BNP Paribas Wealth Management	EUR	103	189	(17)	100,00 %	(1)
BNP Paribas Yatirimlar Holding Anonim Sirketi	TRY	1 032	1	0	100,00 %	(2)
BNP Paribas ZAO	RUB	5 798	1 041	464	100,00 %	(2)
BNP PUK Holding Ltd.	GBP	257	33	0	100,00 %	(2)
Cobema	EUR	439	1 831	27	99,20 %	(2)
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	EUR	395	248	9	100,00 %	(2)
Compagnie Financière Ottomane SA	EUR	9	286	10	96,97 %	(2)
Cortal Consors	EUR	58	287	33	94,21 %	(1)
Financière BNP Paribas	EUR	227	31	6	100,00 %	(1)
Financière des Italiens	EUR	412	(191)	0	100,00 %	(1)
Financière du Marché Saint Honoré	EUR	49	25	(1)	100,00 %	(1)
Grenache et Cie SNC	EUR	946	(16)	49	70,28 %	(2)
Harewood Helena 1 Ltd.	USD	69	25	3	100,00 %	(3)
Harewood Holdings Ltd.	GBP	150	12	25	100,00 %	(2)
International Factors Italia SPA - Ifitalia	EUR	56	407	57	99,65 %	(2)
Natiocrédibail	EUR	32	29	16	100,00 %	(2)
Omnium de Gestion et de Développement Immobilier - OGDJ	EUR	459	50	20	100,00 %	(1)
Optichamps	EUR	411	(168)	0	100,00 %	(1)
Paribas North America Inc.	USD	1 282	238	105	100,00 %	(2)
Parilease	EUR	54	261	(6)	100,00 %	(2)
Participations Opéra	EUR	410	(183)	0	100,00 %	(1)
PT Bank BNP Paribas Indonésia	IDR	726 320	459 128	61 762	99,00 %	(2)
Royale Neuve I Sarl	GBP	0	488	57	100,00 %	(2)
Sagip	EUR	218	1 079	25	100,00 %	(2)
Société Orbaisienne de Participations	EUR	311	(61)	(11)	100,00 %	(1)
Taitbout Participation 3 SNC	EUR	792	37	3	100,00 %	(1)
UCB Entreprises	EUR	97	99	2	100,00 %	(1)
UkrSibbank	UAH	1 774	127	(393)	100,00 %	(2)
Wa Pei Finance Company Ltd	HKD	341	6	0	100,00 %	(3)

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2013.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2013.

(3) Données sociales au 31/12/2012.

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue	Réf.
		en millions de devises			en %	
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)						
Banque de Nankin	CNY	2 969	17 604	3 980	16,18 %	(3)
BGL BNP Paribas	EUR	713	4 711	146	15,96 %	(2)
BNP Paribas Leasing Solutions	EUR	1 820	816	257	50,00 %	(2)
Crédit Logement	EUR	1 260	124	104	16,50 %	(3)
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd	INR	228	3 548	301	33,58 %	(2)
Klépierre SA	EUR	279	2 426	515	10,45 %	(3)
Pargesa Holding SA	CHF	1 699	593	233	11,15 %	(3)
Verner Investissements	EUR	15	328	40	50,00 %	(2)

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2013.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2013.

(3) Données sociales au 31/12/2012.

En millions d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères

II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations
Valeur Comptable des titres détenus

Valeur brute	20 816	37 630	1 141	3 240
Valeur Nette	19 977	36 196	1 130	3 051
Montants des prêts et avances accordés	75 285	6 855	79	1 077
Montants des cautions et avals donnés	34 135	16 985	46	12
Montants des dividendes encaissés	2 311	1 206	71	161

6.5 Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2013 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises

Franchissement de seuil supérieur à 5% du capital		
Ncoté	ALLIANSYS	SA
Franchissement de seuil supérieur à 10% du capital		
Ncoté	PHITRUST PARTENAIRES	SAS
Ncoté	SAS GEXBAN	SAS
Franchissement de seuil supérieur à 20% du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 33,33% du capital		
Ncoté	GALLIENI SF2-4	SASU
Ncoté	SCI MARINA	SCI
Franchissement de seuil supérieur à 66,66% du capital		
Ncoté	ARVAL SERVICE LEASE	SA
Ncoté	SCI KAZANOU 2	SCI

6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoile

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention, d'une part, sur la note 2.g qui explique la constitution d'une provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines et, d'autre part, sur la note 1 qui expose le changement de méthode comptable relatif à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n°2013-02 du 7 novembre 2013 (évaluation et comptabilisation des engagements de retraite et assimilés).

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 2.f, 3.a, 3.b, 3.c et 3.e de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Valorisation des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (notes 1, 2.h, 3.c et 3.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1, 3.k et 5.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Damien Leurent

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Mazars

Hervé Hélias

7

UNE BANQUE RESPONSABLE : INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS

7.1	La démarche de BNP Paribas en tant que banque responsable	390
	La charte BNP Paribas : notre métier, notre responsabilité	390
	Notre vision stratégique	392
7.2	Responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique	396
	Le financement durable de l'économie	396
	Une éthique commerciale	398
	Une offre de produits responsables	401
7.3	Responsabilité sociale : développer une gestion engagée et loyale des ressources humaines	404
	Le recrutement et la formation : deux leviers importants pour encourager la mobilité	405
	La diversité	411
	Une gestion responsable de l'emploi	414
7.4	Responsabilité civique : lutter contre l'exclusion, promouvoir l'éducation et la culture	419
	La lutte contre l'exclusion et le soutien à l'entrepreneuriat social	419
	Une politique de mécénat axée autour de l'éducation, la santé, la culture et la solidarité	422
	Le respect des principes directeurs de l'ONU sur les Droits de l'Homme	426
7.5	Responsabilité environnementale : agir contre le changement climatique	427
	Des politiques de financement engagées dans les secteurs sensibles	427
	La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre	430
	Le soutien à la recherche sur le changement climatique	431
7.6	Table de concordance avec la liste des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II	433
7.7	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas	435
	Responsabilité de la société	435
	Indépendance et contrôle qualité	435
	Responsabilité du Commissaire aux comptes	436

7.1 La démarche de BNP Paribas en tant que banque responsable

En 2012, BNP Paribas a élaboré une charte de responsabilité, signée du Président et du Directeur Général de l'entreprise. Ce document rappelle les engagements de BNP Paribas pour mériter la confiance de ses clients et précise la façon dont le Groupe conçoit sa responsabilité économique, sociale, civique et environnementale. Il a été diffusé à tous

les collaborateurs du Groupe et à de nombreux clients. Cette charte a été mise à jour début 2014 pour être en cohérence avec les développements intervenus depuis 2 ans et le plan de développement 2014-2016 du Groupe. Il s'agit d'une actualisation et non d'une réécriture. Elle marque la continuité de l'engagement de BNP Paribas : agir en banque responsable.

LA CHARTE BNP PARIBAS : NOTRE MÉTIER, NOTRE RESPONSABILITÉ

Le Groupe BNP Paribas est le résultat du rapprochement de banques ayant marqué l'histoire économique européenne depuis le XIX^e siècle, et ancrées dans leurs territoires. Construite au fil du temps, la confiance de nos clients constitue notre premier capital. Nous conduisons notre Groupe dans le respect d'engagements essentiels pour mériter cette confiance et agir en banque responsable.

NOTRE RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

Rester fidèles à notre mission première : le service à nos clients dans la durée

BNP Paribas a pour mission première de servir ses clients, d'instaurer une relation dans la durée avec eux, de les aider à réussir leurs projets personnels et professionnels. La banque accompagne les particuliers dans la gestion de leurs finances et de leur épargne au quotidien ; elle est un partenaire de choix pour les entreprises de toutes tailles, ainsi que pour les institutions. Notre modèle est celui de la banque universelle, parce que c'est celui qui répond le mieux aux attentes multiples de nos clients dans le monde, BNP Paribas dispose ainsi de trois grandes familles d'activités qui œuvrent quotidiennement ensemble.

La **banque de détail** se compose de réseaux multicanaux de proximité (agences, centres d'affaires et de banque privée, banque digitale) qui globalement consacrent au crédit l'intégralité des dépôts qu'ils collectent. En outre, les services financiers spécialisés (crédit à la consommation, leasing ou encore location avec services) appuient internationalement le commerce et les industriels. La **banque de financement et d'investissement** a pour raison d'être dans le monde entier de servir ses clients (des entreprises aux institutionnels), pour qui elle est un partenaire de long terme. Elle répond concrètement – tant par le financement que par les marchés de capitaux – à leurs besoins de développement, de conseil et de gestion de leurs risques. L'ensemble **Investment Solutions** se compose de métiers complémentaires centrés sur l'assurance, la gestion de l'épargne institutionnelle et privée, l'immobilier et les services aux investisseurs.

Il développe ainsi des services innovants pour les clients de ses propres canaux de distribution et des autres activités du Groupe. BNP Paribas est en même temps la banque d'un monde qui change. Dans tous nos métiers, nous veillons à être acteurs et précurseurs des innovations. Plus encore, nous nous engageons à accompagner nos clients dans les changements qui les touchent : pour les particuliers, la banque digitale

sur internet et mobile et tous les nouveaux moyens de paiements ; pour les entreprises, la mondialisation de leurs activités que nous soutenons par le réseau « One bank for Corporates » ; pour tous les créateurs, l'appui à leurs projets.

Afin de remplir toutes ces missions dans le cadre d'exigences réglementaires considérablement accrues, BNP Paribas a plus que doublé le montant de ses fonds propres entre 2008 et 2013, et encore consolidé sa liquidité. BNP Paribas réinvestit chaque année la majorité de ses bénéfices, afin de renforcer sa solidité financière et sa capacité à répondre aux demandes de crédits de ses clients. Mais elle s'attache à rémunérer ses actionnaires à la hauteur de leur confiance.

Accepter de prendre des risques tout en les contrôlant étroitement

Financer l'économie, accompagner des projets, aider les clients à gérer leurs expositions aux changes ou aux taux d'intérêt, c'est accepter de prendre des risques. La force de BNP Paribas, c'est justement de savoir gérer ces risques. Le Groupe considère que les contrôler étroitement relève de sa responsabilité tant vis-à-vis de ses clients que du système financier dans son ensemble. Les engagements du Groupe sont donc décidés au terme d'un processus collégial et contradictoire, s'appuyant sur une forte culture du risque partagée à tous les niveaux de la banque. Ceci vaut tant pour les risques de crédit liés aux prêts – acceptés après analyse approfondie de la situation des emprunteurs et de leurs projets – que pour les risques de marchés résultant des transactions avec les clients : ceux-ci sont évalués chaque jour, soumis à des scénarios de tension et encadrés par un système de limites.

La diversification de BNP Paribas, tant sur le plan géographique que sur celui de ses métiers, permet d'équilibrer les risques et leurs conséquences lorsqu'ils se matérialisent. Le Groupe est organisé et géré de manière que les éventuelles difficultés d'un de ses métiers ne mettent pas en péril les autres domaines d'activité de la banque.

Respecter une éthique rigoureuse

Le respect de la conformité et de l'éthique est pour nous aussi essentiel que le contrôle des risques : BNP Paribas refuse de travailler avec tout client ou organisation dont l'activité est liée à la fraude, à la corruption ou à des commerces illicites. Ceci passe naturellement par le respect des lois et règlements dans tous les pays où nous œuvrons. Mais les

règles internes au Groupe, et le code de conduite applicable à chaque collaborateur, peuvent être plus exigeants encore. BNP Paribas a mis en place de longue date une fonction « Conformité » dont la forme actuelle remonte à 2005, dès avant la crise. Son responsable est membre du Comité Exécutif du Groupe ; ses effectifs ont été multipliés par quatre depuis lors pour atteindre près de 2 000 personnes.

Pour autant, nous ne prétendons pas être une banque infaillible : nos activités et nos équipes sont multiples, et elles doivent respecter de nombreuses réglementations nationales différentes. Notre devoir de vigilance est permanent, appuyé par des équipes de contrôle et une Inspection Générale forte et indépendante. Si des manquements sont identifiés, ils appellent corrections immédiates et sanctions sans faille, en coopération totale avec les autorités publiques concernées.

BNP Paribas est attaché au civisme fiscal. Le Groupe est un des tout premiers contribuables en France comme dans ses principaux pays d'implantation. Il s'est retiré de tous les paradis fiscaux identifiés par les organisations publiques internationales. Il favorise aussi le respect des obligations fiscales de ses clients notamment par sa politique de banque privée responsable.

La loyauté envers les clients est l'autre pilier de l'éthique de BNP Paribas. Tout collaborateur du Groupe œuvre sincèrement pour la réussite de ses clients, en veillant sur la protection de leurs intérêts avec autant d'attention que sur ceux de BNP Paribas. Épargne, crédit, assurance, moyens de paiement : un collaborateur ne propose pas une transaction dont il sait qu'elle ne sera pas dans l'intérêt du client.

BNP Paribas s'efforce d'accompagner ses clients avec une attention particulière lorsqu'ils rencontrent une difficulté et, au-delà de la crise, de regarder vers l'avenir. Le Groupe mesure la satisfaction de ses clients dans tous ses métiers, et sa politique de qualité est régulièrement adaptée pour être au meilleur niveau dans ce domaine. Une banque, ce sont des femmes et des hommes qui mobilisent toutes leurs compétences mais peuvent parfois se tromper : lorsque c'est le cas, BNP Paribas reconnaît ses erreurs et s'efforce d'en réparer les éventuelles conséquences pour ses clients.

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Dans l'ensemble de ses territoires, le Groupe s'engage envers la collectivité, dont il est partie prenante. Il s'engage d'abord par sa **responsabilité économique**, déjà précisée – assurer le financement des projets de ses clients – mais au-delà, en se reconnaissant trois autres responsabilités :

- **une responsabilité sociale**, par des pratiques loyales à l'égard des 185 000 collaborateurs du Groupe et l'attachement à un dialogue social

de qualité. BNP Paribas recrute et forme environ 20 000 nouveaux collaborateurs chaque année. Le Groupe fait de la diversité sous toutes ses formes, un engagement fort et évalué ; il se fixe des objectifs précis quant à la promotion des femmes. En matière d'emploi, BNP Paribas s'attache à toujours donner la priorité au reclassement, en favorisant la mobilité interne et la formation. Nous avons une responsabilité particulière dans nos quatre marchés domestiques, où notre taille et la diversité de nos activités nous ont toujours permis d'exclure les départs contraints grâce à une gestion sociale innovante ;

- **une responsabilité civique**, dans la lutte contre l'exclusion et la promotion de l'éducation et de la culture. Le Groupe s'implique fortement au bénéfice de la société dans des projets qui prolongent son action bancaire : aide aux banlieues et quartiers sensibles, microcrédit, soutien à l'entrepreneuriat social. Notre investissement en microfinance et entrepreneuriat social augmente continûment, pour dépasser les 200 millions d'euros en 2015. L'engagement civique se traduit aussi par l'action de mécénat de la Fondation BNP Paribas dans les domaines de la solidarité, la culture et la recherche. Un budget annuel global de près de 40 millions d'euros est alloué à ces activités, incluant le Fonds « Urgence et développement » créé avec trois ONG humanitaires. Enfin, nos métiers et réseaux s'engagent dans des programmes d'éducation financière ouverts au plus grand nombre ;

- **une responsabilité environnementale**. Partout dans le monde, BNP Paribas veille à l'impact environnemental de son activité bancaire via des politiques fixant des critères précis de financement et d'investissement dans les domaines à risques comme le secteur de la production d'énergie ou de l'exploitation forestière. BNP Paribas s'est également fixé comme objectif de réduire l'impact environnemental de son fonctionnement propre en réduisant notamment sa consommation de papier de 15 % par collaborateur à l'horizon 2015. Enfin le Groupe soutient, à travers sa Fondation, des programmes de recherche visant à mieux comprendre les causes du changement climatique et à en maîtriser les conséquences. Sur ces divers champs de responsabilité, BNP Paribas se fixe des objectifs chiffrés. Leur atteinte effective conditionne une part du plan de rémunération à long terme des cadres du Groupe.

Ces engagements sont reflétés dans quatre principes de management clairs : focus client, entreprendre en conscience des risques, valorisation des personnes et exemplarité. Ils inspirent notre plan de développement 2016. Les équipes de BNP Paribas œuvrent chaque jour pour que la banque contribue à la réussite de tous ceux qui lui font confiance et aux progrès de la société. Être une banque responsable, c'est l'honneur et la fierté de notre métier. C'est notre projet d'entreprise.

Baudouin Prot
Président

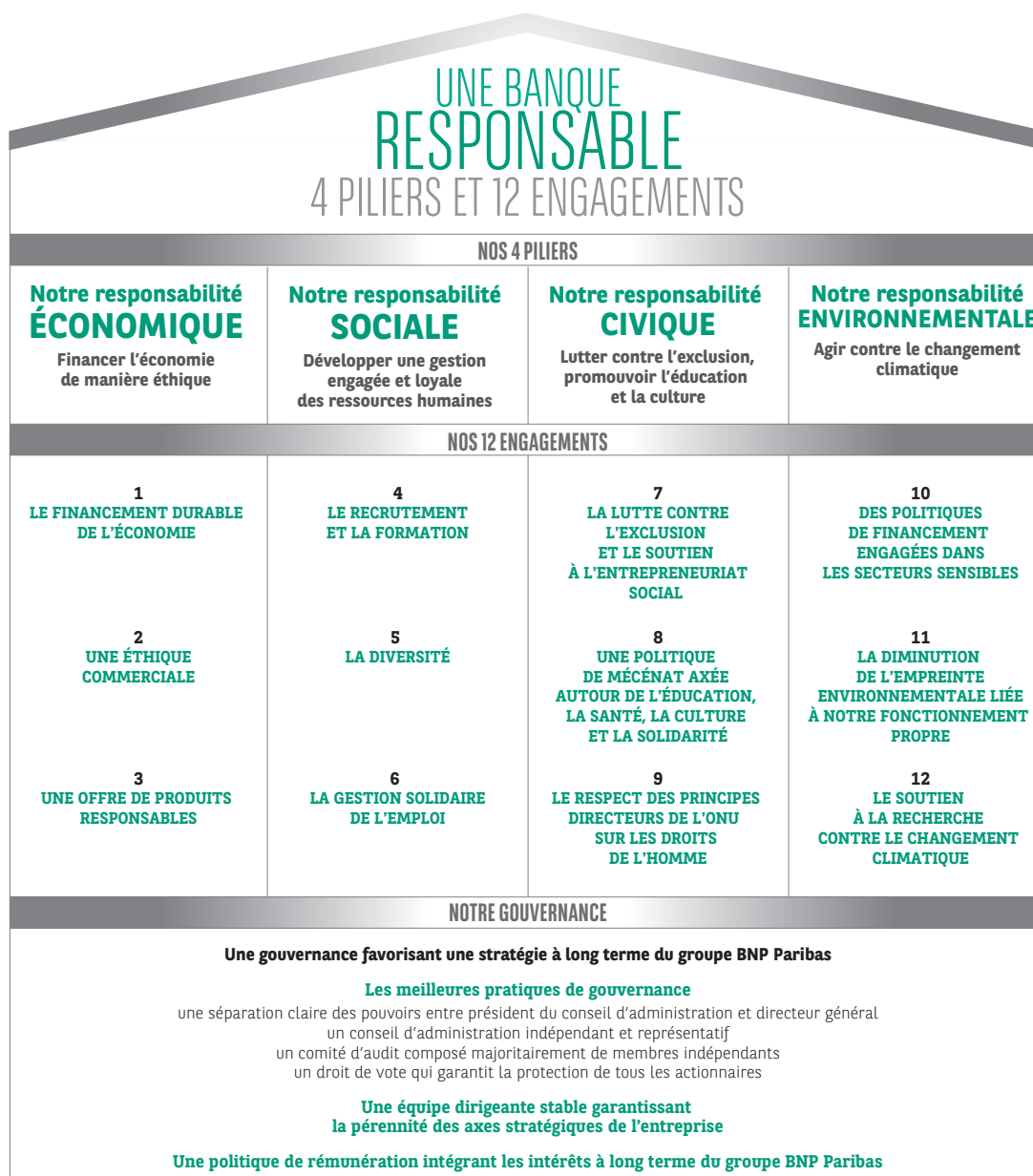
Jean-Laurent Bonnafé
Administrateur Directeur Général

NOTRE VISION STRATÉGIQUE

La politique de responsabilité de BNP Paribas est structurée depuis 2012 autour de 4 piliers et de 12 engagements. Les bonnes pratiques de gouvernance du Groupe, qui garantissent les intérêts à long terme de l'entreprise, en constituent le socle.

Tous les métiers, réseaux, filiales et pays du Groupe déclinent cette politique en intégrant leurs spécificités. Ainsi, BNP Paribas Investment Partners se positionne en investisseur responsable tandis que BNP Paribas Leasing Solutions met en œuvre une stratégie de Positive Leasing et que BNP Paribas Personal Finance poursuit sa politique de crédit responsable®.

LES ENGAGEMENTS DE BNP PARIBAS EN TANT QUE BANQUE RESPONSABLE



LE TABLEAU DE BORD DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE RSE

En 2013, BNP Paribas s'est doté de treize indicateurs de pilotage et s'est fixé pour chacun un objectif à l'horizon 2015. L'atteinte de ces objectifs sera suivie sur une base annuelle par le Comité Exécutif du Groupe. Neuf de ces treize indicateurs sont intégrés dans le calcul de la rémunération variable différée des 5 000 top managers du Groupe, ils pèsent pour 20 % dans les conditions d'attribution.

► LES INDICATEURS DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS

Pilier	Indicateur	Valeur 2012	Valeur 2013	Objectif 2015
Responsabilité Économique	Taux de croissance cumulée du crédit depuis 2008 par rapport à l'évolution cumulée du PIB en valeur sur la période	France + 21 % vs + 5 % Italie + 7,9 % vs - 0,6 % Belgique/Lux + 15,9 % vs + 11,6 %	France + 18,7 % vs 6,7 % Italie + 14,6 % vs - 1 % Belgique/Lux + 18,5 % vs 14 %	Rester supérieur à l'évolution cumulée du PIB en valeur depuis 2008 (taux de croissance des encours moyens totaux)
	Score de satisfaction globale des clients particuliers des 4 marchés domestiques (sur une échelle de 1 à 10)	BDDF 7,5 BNP Paribas Fortis 7,7 BNL 7,1 BGL BNP Paribas 7,4	BDDF 7,5 BNP Paribas Fortis 7,7 BNL 7,1 BGL BNP Paribas 7,4	2013 - 2015 maintenir le score
	Évolution annuelle des actifs sous gestion responsable (ISR) par rapport à l'évolution annuelle des encours totaux	+ 33,8 % vs + 0,5 %	- 1,7 % vs - 8,6 %	Évolution des actifs sous gestion responsable (ISR) supérieure à l'évolution des actifs sous gestion totaux
Responsabilité Sociale	Taux de femmes occupant un poste de senior management	21,3 %	22 %	25 % (objectif à fin 2014)
	Taux de collaborateurs ayant une opinion positive de la mise en pratique des 4 principes de management par le Groupe	69 %	70 %	71 %
	Nombre de mobilités inter-entités et inter-métiers	4 500	4 580	4 700 ^(*) (moyenne annuelle entre 2013 et 2015)
Responsabilité Civique	Montant du soutien du Groupe à l'entrepreneuriat social et à la microfinance	103 M€	168 M€	200 M€ hors crédits aux entreprises sociales
	Nombre de personnes ayant bénéficié de programmes d'éducation financière conçus et/ou animés par le Groupe	91 727	234 652	180 000
	Montant du budget annuel du mécénat du Groupe BNP Paribas	38,83 M€	40,5 M€	Budget annuel moyen sur la période 2013/2015 supérieur ou égal au budget 2012
Responsabilité Environnementale	Taux de collaborateurs formés en ligne aux politiques sectorielles	5 000 collaborateurs directement impliqués dans la mise en œuvre des politiques	6 150 collaborateurs formés	Avoir formé 66 % des 5 000 collaborateurs
	Bilan d'émission de gaz à effet de serre	3,21 teq CO ₂ /collaborateur	3,06 teq CO ₂ /collaborateur soit une réduction de 4,8 %	2,89 teq CO ₂ /collaborateur (- 10 % par rapport à 2012)
	Consommation totale de papier (interne et client)/ collaborateur	165 kg/collaborateur	154 kg/collaborateur soit une réduction de 6,7 %	140 kg/collaborateur (- 15 % par rapport à 2012)
Gouvernance et Pilotage	Taux de collaborateurs ayant une opinion favorable de la façon dont le Groupe exerce sa responsabilité d'entreprise (indicateur faisant la synthèse de 4 questions)	70,5 %	71 %	73 %

(*) L'objectif a été recalculé en tenant compte d'une erreur dans la base-ligne 2012.

LES POSITIONS PUBLIQUES DE BNP PARIBAS

La démarche RSE de BNP Paribas est encadrée par des prises de position publiques fondamentales et sectorielles. Entreprise présente dans 75 pays, BNP Paribas exerce son activité dans le respect de droits et de principes universels en tant que contributeur ou membre actif :

- du Pacte Mondial des Nations Unies (niveau Advanced). BNP Paribas est membre du Comité directeur du Pacte Mondial France ;
- des « Women's Empowerment principles » des Nations Unies ;
- de l'UNEP-FI ;
- du « Carbon Disclosure Project » ;
- de la « Roundtable on Sustainable Palm Oil » (RSPO) ;
- d'« Entreprises pour les Droits de l'Homme » ;
- d'« Entreprises pour l'Environnement » ;
- d'« Entreprises et Santé ».

Le Groupe participe activement à l'élaboration de solutions et à la mise en œuvre de pratiques durables spécifiques à l'industrie financière dans le cadre des :

- Principes de l'Équateur ;
- Principes pour l'Investissement Responsable ;
- Institutional Investors Group on Climate Change.

Enfin, le Groupe a également souhaité formaliser des engagements volontaires via :

- une Charte de responsabilité, formalisant ses engagements pour mériter la confiance de ses clients ;
- un Engagement pour l'Environnement ;
- une Déclaration de BNP Paribas relative aux Droits de l'Homme ;
- une politique de lutte contre la corruption ;

- une Charte pour une représentation responsable auprès des autorités publiques : elle formalise la transparence et les règles d'éthique professionnelle à respecter. BNP Paribas est la première banque européenne à avoir adopté dès 2012 une charte interne encadrant ses pratiques de lobbying ;
- La Charte RSE des fournisseurs de BNP Paribas ;
- des politiques de financement et d'investissement dans les domaines de l'huile de palme, de la défense, du nucléaire, de la pâte à papier, des centrales à charbon, de l'extraction minière et des sables bitumineux.

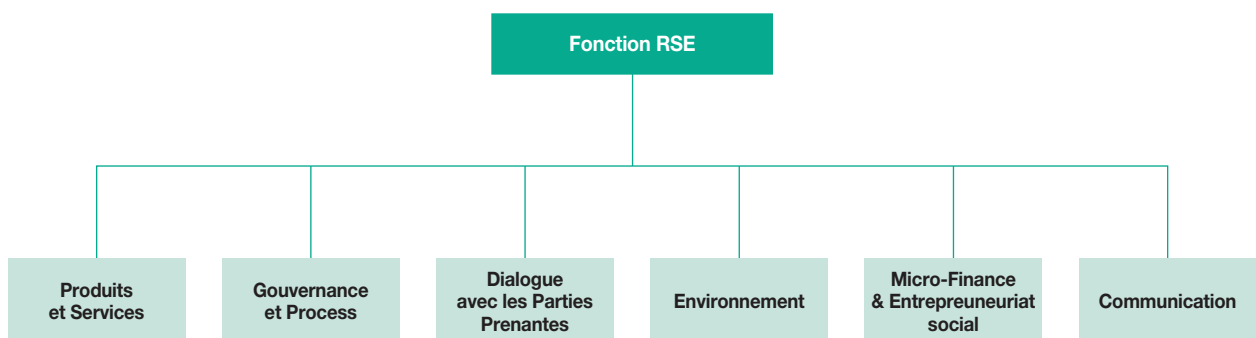
DES PROGRÈS RECONNUS PAR LES AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

BNP Paribas figure en très bonne position dans les indices qui font autorité en matière de RSE, avec des progressions significatives enregistrées en 2013 :

- BNP Paribas est n° 1 du secteur banque pour sa performance RSE d'après le classement de Vigeo avec une note de 63/100 contre 59/100 en 2011 ; le Groupe figure donc dans les indices NYSE Euronext Vigeo World 120, Europe 120 et France 20. BNP Paribas est par ailleurs présent au sein du Dow Jones Sustainability Index ;
- la performance carbone du Groupe a obtenu en 2013 la note de 93/100 (qualité reporting) et A/A (qualité stratégie) vs 86 et C en 2012 de la part du Carbon Disclosure Project. Cette excellente performance permet à BNP Paribas de figurer dans le Carbon Performance Leadership Index et dans le Carbon Disclosure Leadership Index. BNP Paribas est également classé dans d'autres indices de référence tels que Ethibel Sustainability Index (Excellence Global And Excellence Europe), FTSE4Good Index Series, STOXX Global ESG Leaders ;
- enfin, BNP Paribas est présent dans le nouvel indice UN Global Compact 100 et qualifié pour les investissements ESG par Oekom.

LA RSE, PORTÉE AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ORGANISATION

Depuis 2012, la RSE est une fonction Groupe, rattachée à un Directeur Général délégué du Groupe. Le Comité Exécutif du Groupe statue sur des thématiques RSE au moins 2 fois par an et une présentation de la stratégie est régulièrement faite au Conseil d'administration. Les missions et responsabilités de la fonction RSE, équipe de 13 personnes au siège, sont clairement définies par une directive de la Direction Générale. Elles se répartissent comme suit :



Un réseau de 130 relais RSE a été constitué dans les pôles, métiers, réseaux, fonctions et filiales du Groupe afin de faciliter la mise en œuvre de la politique RSE dans l'ensemble des activités et pays d'implantation. Dans chaque entité, le responsable RSE est un membre du Comité Exécutif de sa structure afin de garantir l'intégration de la RSE dans la stratégie. Les 130 relais RSE du Groupe ont été réunis pour la première fois fin 2012 au cours d'un séminaire de formation et d'échange de bonnes pratiques.

En 2013, de nombreux comités RSE se sont constitués dans les différents métiers et zones géographiques comme en Asie, région qui recouvre 14 pays, où un *CSR Council* a été créé. Présidé par le CEO de la région, il est constitué de 13 membres, dont plusieurs cadres dirigeants. Des comités RSE locaux ont également été mis en place dans chacun des principaux pays de la région (Australie et Nouvelle-Zélande, Chine, Inde, Japon, Corée du Sud...).

L'échange de bonnes pratiques demeure une priorité avec l'organisation, en 2013, de séminaires réunissant les responsables RSE de CIB et d'IRB, tout comme la formation avec près de 100 membres de la communauté RSE qui ont participé aux formations à distance organisées par la Délégation à la RSE du Groupe.

UNE DÉMARCHE DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

La démarche de RSE de BNP Paribas prend en compte toutes ses parties prenantes et la stratégie du Groupe est construite avec le souci d'écouter leurs attentes :

- l'opinion des **collaborateurs** sur la responsabilité environnementale et sociale de leur entreprise est mesurée chaque année dans le cadre du baromètre interne de l'entreprise (173 606 salariés interrogés en 2013, taux de réponse : 74 %). En 2013, 71 % des salariés interrogés ont une opinion favorable de la façon dont leur entreprise exerce sa responsabilité ; ce score atteint 83 % chez les collaborateurs occupant des positions de management senior. L'objectif fixé à l'horizon 2015 sur ce critère est de 73 %.

De nombreux événements de sensibilisation aux enjeux RSE du Groupe sont organisés à l'attention des collaborateurs ; ainsi en 2013, l'équipe RSE du siège a eu l'occasion d'informer plus de 3 500 collaborateurs à travers différents formats de réunions ;

- Au travers de questionnaires RSE soumis lors des appels d'offre, BNP Paribas évalue régulièrement la performance RSE de ses **fournisseurs** dans ses quatre marchés domestiques (France, Italie, Luxembourg, Belgique). Ces analyses sont ensuite prises en compte dans les choix de référencement en intégrant la note globale de chaque fournisseur. En 2013, 1 083 évaluations de la performance RSE ont été menées sur des prestataires du Groupe dans l'ensemble de ces quatre pays. BNP Paribas Immobilier Promotion Résidentiel a de plus fait signer à ses prestataires (55 à fin 2013) une Charte éco-fournisseurs dont l'objectif est d'encourager les pratiques vertueuses et de répondre à un minimum de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) parmi 40 propositions. Au Royaume Uni, BNP Paribas CIB a confié au *Chartered Institute of Purchase and Supply* la mise en place d'une notation indépendante de ses fournisseurs et en Hongrie, Arval procède à des audits RSE annuels de ses garages partenaires.

2 saisines ont été présentées en 2013 au médiateur interne de BNP Paribas aux relations avec les fournisseurs. Les 2 saisines ont été résolues à la satisfaction des parties.

- BNP Paribas rencontre plusieurs fois par an les **investisseurs ISR**, pour leur présenter la stratégie RSE du Groupe et informe régulièrement les analystes extra-financiers. En 2013, 26 investisseurs ISR ont été rencontrés au moins une fois, représentant 68 % du capital de BNP Paribas détenu dans le cadre d'une gestion ISR ;
- BNP Paribas dialogue avec de nombreuses **ONG** dans le monde. En 2013, 21 rencontres ont eu lieu en France et en Belgique. L'équipe RSE du siège a reçu près de 50 demandes d'informations ou de rencontres et poursuivi le dialogue sur de nombreux sujets tels que l'impact environnemental des financements du Groupe, les politiques de financements et d'investissements publiées et appliquées par BNP Paribas, les Droits de l'Homme, la sécurité alimentaire et la position de BNP Paribas sur le thème des pays à taxation favorable. Ces échanges ont pu déboucher sur des avancées significatives comme dans le domaine de la défense avec Handicap International ou dans le secteur de l'huile de palme avec Les Amis de la Terre.

7.2 Responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique

BNP Paribas a pour mission première de répondre aux besoins de ses clients, notamment en finançant les projets des particuliers et des entreprises, moteurs du développement économique et de la création d'emplois. Positionné parmi les leaders des services financiers dans les 75 pays où il est implanté, sa capacité de financement et la manière dont le Groupe exerce ses activités ont une influence directe sur les économies. Conscient de cette responsabilité économique, BNP Paribas intervient conformément à ses trois engagements :

■ engagement 1 : le financement durable de l'économie ;

■ engagement 2 : une éthique commerciale ;

■ engagement 3 : une offre de produits et services responsables.

Les informations présentées dans ce chapitre ont été collectées par la Délégation à la RSE via des demandes spécifiques adressées aux fonctions, lignes métiers ou territoires du Groupe, ou via l'exploitation d'outils de gestion interne du Groupe. Lorsque le périmètre couvert par une information diffère de l'ensemble du Groupe BNP Paribas, il est alors précisé en regard de celle-ci.

LE FINANCEMENT DURABLE DE L'ÉCONOMIE

BNP Paribas a pour vocation de financer toutes les activités utiles au développement économique et social au plan mondial. Son modèle économique diversifié, à la fois créateur de valeur et capable de résister aux crises, lui permet de répondre aux besoins de financement des entreprises, des institutions et des particuliers.

UNE BANQUE PARMIS LES PLUS SOLIDES EN EUROPE, ANTICIPANT LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

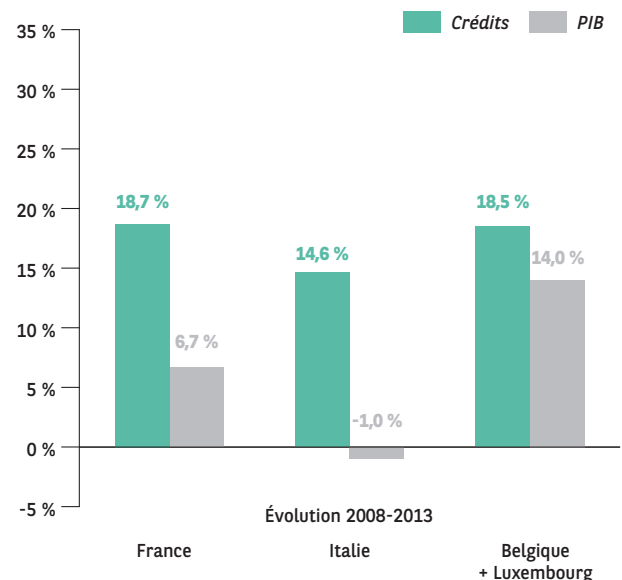
Pour pouvoir assurer le financement de l'économie réelle sur le long terme, BNP Paribas doit avant tout garantir sa stabilité économique quel que soit le contexte financier.

BNP Paribas a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé en termes de capitalisation : atteindre à la fin 2012 le ratio common equity Tier 1 (CET1) (fully-loaded) exigible en 2019 dans le cadre de la réglementation Bâle 3. Au 31 décembre 2013, ce ratio s'élevait à 10,3 % (contre 9 % exigés), se situant parmi les plus élevés des banques internationales. En 2013, BNP Paribas a ainsi réussi de nouveau à renforcer sa solidité financière et donc sa capacité à accorder des crédits. Sa solvabilité est désormais l'une des plus élevées de l'industrie bancaire.

UNE CROISSANCE DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES DANS LES QUATRE MARCHÉS DOMESTIQUES DU GROUPE SUPÉRIEURE À L'ÉVOLUTION DU PIB DES PAYS CONCERNÉS

Depuis cinq ans, malgré une conjoncture économique défavorable, le montant total des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers a progressé sur les quatre **marchés domestiques** du Groupe, dans une proportion supérieure à l'évolution du PIB dans chacun de ces pays.

➤ ÉVOLUTION DES ENCOURS DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS COMPARÉE À L'ÉVOLUTION DU PIB (EN VALEUR) DU PAYS



Sur ce graphique, toutes les évolutions des PIB se fondent sur les données disponibles sur <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

La Banque a pour mission de participer au développement des entreprises et notamment des PME, en leur apportant des ressources financières et des conseils stratégiques.

En France, les **PME, artisans et commerçants** ont continué de faire l'objet d'une forte attention.

- l'engagement de financer 40 000 projets grâce à une enveloppe de 5 milliards d'euros de crédits nouveaux entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013 a été dépassé : au final près de 61 500 projets ont été financés pour un montant de 6,7 milliards d'euros. En 2014, BNP Paribas continuera de mettre tout en œuvre pour accompagner le développement des PME en mettant à leur disposition une enveloppe minimale de crédits nouveaux de 10 milliards d'euros dont 4 milliards d'euros dédiés aux solutions de trésorerie ;
- pour répondre aux attentes des professionnels, BNP Paribas a pris l'engagement de répondre immédiatement aux demandes de crédits d'équipement de moins de 25 000 euros et de débloquer les fonds sous 48 heures si la demande a été faite en ligne : fin juin 2013, plus de 5 400 crédits courants avaient ainsi été accordés ;
- un refus ne peut être décidé qu'après un second examen par un niveau hiérarchique supérieur et une réponse argumentée et personnalisée est alors systématiquement apportée à ses clients PME ;
- BNP Paribas a investi en fonds propres dans des PME à hauteur de 102 millions d'euros à fin juin 2013.

En Belgique, le montant des prêts aux PME a augmenté de 1 % par rapport à 2012.

En Italie, dans un contexte de récession économique prolongée, les encours de crédits ont reculé par rapport à 2012 de 3,6 % mais BNL a renforcé son accompagnement aux grandes entreprises en s'appuyant notamment sur la large gamme des produits du Groupe.

Aux États-Unis, chez BancWest, les crédits aux entreprises ont crû fortement (+ 9,5 % par rapport à 2012 à périmètre et change constants) grâce au renforcement du dispositif commercial.

En Afrique, le Groupe a été particulièrement actif pour soutenir le développement économique des pays dans lesquels il est implanté :

- au Mali et au Sénégal, la BICIM et la BICIS ont signé des garanties de portefeuilles avec l'Agence Française de Développement qui portent respectivement sur près d'un milliard et de 3,4 milliards de FCFA, et sont destinés à favoriser le financement des investissements des PME locales ;
- en Guinée, la BICIGUI est depuis novembre 2013 la première banque à proposer du crédit-bail à ses clients. Ce produit est particulièrement adapté aux besoins de développement local, compte tenu du volume de biens d'équipements nécessaire à la forte activité minière du pays (ports, aéroports, transports, industrie...).

DE NOMBREUSES INITIATIVES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au-delà de ses activités de crédit et de conseil, BNP Paribas soutient la croissance économique grâce à une offre large de produits et services adaptés à chaque besoin spécifique.

L'accès aux marchés de capitaux

De plus en plus d'entreprises - de moyenne ou de grande taille - souhaitent recourir au financement par les marchés de capitaux. En 2013, **20 entreprises** ont été accompagnées par les experts du Groupe dans leur

entrée sur ces marchés dans toute l'Europe. Cela porte à 26,7 milliards d'euros le montant des capitaux collectés par les 62 nouveaux entrants conseillés depuis 2010.

Les émissions obligataires souveraines

En 2013, BNP Paribas a procédé à plusieurs émissions obligataires pour financer des infrastructures dans des pays en voie de développement, dont le Rwanda et le Mozambique. Plus de 10 milliards de dollars ont été levés au profit de leur développement.

Les fusions-acquisitions

Selon Dealogic, le montant cumulé en France des projets de rachats, cessions ou fusions d'entreprises annoncés en 2013 totalise 95 milliards d'euros, en hausse de 52 % par rapport à l'année 2012. Le classement exclusif de l'Agefi (classement sur opérations conclues) place BNP Paribas en 1^{ère} place en 2013, avec un total de 58 transactions représentant 23,4 milliards d'euros.

Les fonds d'investissement

Pour contribuer plus efficacement au développement sur long terme des entreprises françaises, des fonds innovants ont vu le jour et fait leurs premiers investissements en 2013 :

- le **Fonds stratégique de participations**, créé en 2012 par BNP Paribas Cardif et 3 autres compagnies d'assurance françaises, a investi à long terme (au moins 5 ans) dans 2 entreprises françaises : Arkema et le groupe SEB. Ce fonds permet de transférer vers les entreprises cotées des fonds immobilisés jusque-là et de contribuer ainsi à leur développement stratégique ;
- le fonds commun de placement **BNP Paribas France Crédit**, créé en 2012 pour investir les ressources collectées par la filiale Assurance du Groupe dans un fonds géré par sa filiale de Gestion d'actifs a permis en 2013 d'investir dans 9 PME françaises à hauteur de 85 millions d'euros ;
- BNP Paribas Investment Partners a remporté le mandat de gestion du fonds obligataire PME-ETI, initié en 2013 par la Caisse des Dépôts et 17 sociétés d'assurances. Prévu pour atteindre un milliard d'euros, son objectif est d'investir en titres de dette dans des PME-ETI françaises afin de soutenir leur développement.

Le conseil et l'accompagnement sur mesure

Les femmes entrepreneurs

En France, BNP Paribas encourage tout particulièrement les femmes dans leurs projets de création et de développement d'entreprises innovantes. Car, alors que le **taux d'activité féminin est l'un des plus élevés** d'Europe et qu'une femme sur cinq envisage d'y entreprendre (enquête APCE 2012), seules 32 % se lancent (contre 48 % aux États-Unis).

Pour accroître ce taux, BNP Paribas a signé un partenariat avec **Fédération Pionnières**, association d'accompagnement à la création d'entreprises spécifiquement dédiée aux femmes ayant un projet dans le domaine des services innovants aux particuliers et aux entreprises. BNP Paribas a également organisé avec le *Women Business Mentoring Initiative* un atelier auquel ont participé 100 femmes créatrices, dirigeantes ou cadres d'entreprise.

L'international

BNP Paribas met en place de nombreuses actions pour soutenir les entreprises, partout où il est implanté.

- 865 comptes de filiales d'entreprises françaises ont été ouverts à fin juin 2013 dans le monde, dont 674 en Europe. Grâce au dispositif mondial One Bank for Corporates 4 000 nouveaux comptes ont été ouverts de puis 3 ans dans l'ensemble des réseaux de la Banque par les entreprises clients de Domestic Markets dans le monde ;
- **en Guinée**, la BICIGUI a inauguré à Conakry le premier centre d'affaires entièrement dédié aux entreprises dans l'espace bancaire guinéen ;
- **en Italie**, à travers son partenariat avec RetImpresa et Legacoop Nazionale, BNL favorise par de nombreuses formations la collaboration en réseau entre les entreprises car elle induit une meilleure compétitivité et une résistance accrue aux stress conjoncturels.

L'innovation et la création d'entreprises

- **En France**, BNP Paribas a réaffirmé son engagement auprès des entrepreneurs en mettant en place 12 pôles d'innovation en 2013,

ayant pour objectif de favoriser le développement des entreprises innovantes. Six cents ateliers pédagogiques ont été organisés sur le thème de la création et de la reprise d'entreprises et un concours de créateurs d'entreprises a eu lieu avec 100 000 Entrepreneurs et Croissance Plus ;

- **au Luxembourg**, le Lux Future Lab, l'incubateur de start-up innovantes créé en 2012, est devenu l'un des plus importants du pays : fin 2013, 15 entreprises y étaient hébergées, employant une centaine de personnes. Un pitching day a réuni incubateurs et investisseurs autour des start-up ;
- **en Belgique**, BNP Paribas Fortis a participé à de nombreuses actions pour développer l'esprit d'entreprendre et aider les jeunes créateurs d'entreprises innovantes, comme le programme Bryo qui soutient 240 entrepreneurs par an ou la Bataille des Talents pour les étudiants ;
- **au Burkina Faso**, la BICIAB a organisé un concours du Meilleur Business Plan 2013 et les projets primés ont été financés par la banque au taux exceptionnel de 3 %.

UNE ÉTHIQUE COMMERCIALE

Fortement engagé dans le financement durable de l'économie pour soutenir la croissance et créer des emplois, BNP Paribas agit dans le respect de l'éthique.

La protection de l'intérêt des clients particuliers est une priorité. Les initiatives se multiplient pour répondre à leurs demandes d'information et de transparence, améliorer leur compréhension des produits et services bancaires. En phase de commercialisation, la relation est encadrée de manière responsable et les moyens d'écoute et de suivi sont renforcés.

Par ailleurs, pour maîtriser les impacts sociaux et environnementaux que pourraient avoir certains de ses financements ou investissements, des codes, politiques et mesures volontaires encadrent les activités du Groupe dans certains secteurs sensibles.

Enfin, BNP Paribas a un dispositif très abouti de lutte contre la corruption et ne détermine pas ses implantations en fonction de la fiscalité mais pour servir au mieux ses clients partout dans le monde.

En 2013, l'ensemble des démarches déjà initiées a été approfondi, déployé ou amélioré.

AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DE L'OFFRE ET RENFORCER LA PROTECTION DE L'INTÉRÊT DES CLIENTS

La satisfaction des clients, une priorité absolue

Elle s'est concrétisée en 2013 par le renforcement des moyens de dialogue et de suivi, et par le déploiement de règles commerciales strictes.

En France, dans la banque de détail, le dialogue avec les associations de consommateurs s'est poursuivi à travers des rencontres avec les associations UFC, UNAF, CLCV dans le but d'améliorer la connaissance réciproque, de partager des informations et d'échanger sur des demandes récurrentes des clients. Des échanges ont également eu lieu avec les associations nationales de la médiation.

En 2013, un nouveau principe d'objectifs et de commissionnement a été mis en place. Il vise à centrer l'activité commerciale sur la découverte du client et la réponse à ses besoins tout en développant l'avantage donné à la primauté des intérêts du client et à la qualité de service au quotidien.

Vingt-deux groupes pilotes ont adopté cette démarche en 2013 dont la généralisation est prévue d'ici 2015. Parmi ses points clés :

- les conseillers n'ont plus d'objectifs individuels d'acte de vente mais conservent des objectifs individuels de posture commerciale (nombre et % de rendez-vous clients, diagnostic de besoins...) tandis que des objectifs collectifs sont fixés pour l'agence, en acte de vente et en posture commerciale ;
- le commissionnement individuel subsiste avec un élargissement du nombre de produits à commissionnement en 2 temps (à la vente et à l'utilisation par le client), et un commissionnement par univers de besoins clients pour permettre une neutralité. De plus, la part liée aux objectifs collectifs augmente dans la part variable totale ;
- le principe de la primauté de l'intérêt du client est appliqué dans tous les contacts (ex : documentation commerciale faisant apparaître les « inconvénients » du produit, nombre de sollicitations commerciales défini en accord avec le client...) et des formations sur la conformité liée à la vente ont été mises en place pour les collaborateurs en agence.

La nouvelle offre « Crédit Renouvelable Nouvelle Génération » de Cetelem, qui remplace progressivement l'offre existante de crédit renouvelable, a été en 2013 attestée « responsable » par Vigeo, 1^{er} cabinet d'audit extra-financier européen, pour une durée de 18 mois. Vigeo a analysé le caractère responsable du produit : transparence de l'information, conseil pendant les phases de commercialisation et d'octroi de crédit, vérification de la solvabilité du client, respect des intérêts du client tout au long de la vie du contrat, prise en compte de l'impact sociétal attaché aux crédits à la consommation.

L'un des indicateurs du crédit responsable est également le taux de refus qui témoigne de la sélectivité dans l'octroi du crédit au client en fonction

de son profil financier. En 2013, il a par exemple été en France de 34,8 % et au Portugal de 56 %.

La nouvelle offre de crédit renouvelable de Cetelem :

- Répond aux attentes des clients de disposer d'un produit flexible, transparent et pilotable pour mieux gérer leur trésorerie ;
- Va plus loin que la loi Lagarde : le client peut choisir parmi 6 formules de remboursement (avec des durées différentes et un taux associé). Il décide donc de la durée de remboursement de son crédit en toute transparence sur sa tarification et son coût. Il peut changer facilement de formule et reçoit une alerte par SMS en cas de dépassement de la mensualité au-delà d'un seuil fixé.

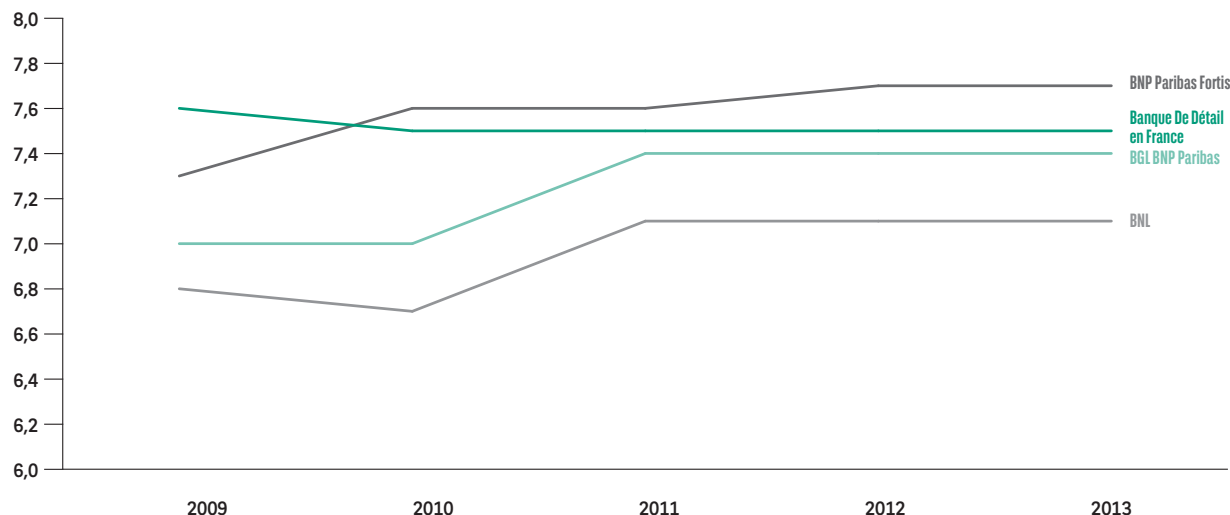
- En **Belgique**, plus de 150 projets d'amélioration de la satisfaction clients ont été mis en œuvre en 2013 et 9 best practices ont été présentées dans le cadre du *Quality Reality Day* 2013, dont l'amélioration du traitement des réclamations, l'intégration des critères qualité dans les audits ;
- chez **BNP Paribas Cardif**, le *Customer Centric Program* mis en place en France en 2009, a été déployé en 2013 dans 32 pays. Près de 400 initiatives visant la satisfaction des clients ont été recensées dans les plans d'action comme la réécriture de documents en langage simple et compréhensible, la suppression d'exclusions, la mise en place d'enquêtes de satisfaction clients...

Cardif Pinnacle au **Royaume-Uni** a lancé *Treating Customers Fairly*, un programme global doté d'indicateurs d'objectifs quantitatifs ;

- chez **Cetelem**, un dispositif complet a été mis en place, comprenant :
 - un **parcours client pour les réclamations avec 3 niveaux** : service clients, service consommateurs et médiatrice indépendante pour un total de 1 654 demandes traitées à octobre 2013 ;
 - **102 visites mystères ont eu lieu (juillet 2013)** sur les lieux de vente pour évaluer l'expérience des clients (de l'entrée dans le magasin jusqu'à la souscription et la rétractation du crédit) ;
 - **des réunions/ateliers avec les parties prenantes** externes (associations/institutions) dont une réunion annuelle avec la Direction Générale pour une continuelle amélioration ;
- chez **BNP Paribas Leasing Solutions**, plusieurs plans d'amélioration ont permis de renforcer la formation des équipes commerciales, d'animer des réseaux de distribution de partenaires avec des programmes d'*incentives* et de fidélisation plus adaptés et originaux et de produire des supports commerciaux et d'aide à la vente modernes et personnalisés ;
- aux **États-Unis**, **Bank of the West** a accompagné ses clients fonctionnaires touchés par la fermeture des administrations fédérales en leur accordant un report d'un mois sur les remboursements de crédits et une tolérance d'un mois sur les versements de crédits hypothécaires.

Tous ces dispositifs ont contribué à la satisfaction clients notamment sur les marchés domestiques du Groupe, où malgré une situation économique toujours tendue, le score de satisfaction globale est resté stable dans chaque pays.

► **SCORES DE SATISFACTION GLOBALE DES CLIENTS PARTICULIERS(*) (sur une échelle de 0 à 10)**



(*) Clients ayant déclaré la banque comme banque principale.

Chez **Cetelem en France**, la satisfaction des clients est mesurée à différentes étapes de la relation :

- **baromètre de suivi de la satisfaction clients** : en pourcentage de personnes satisfaites et très satisfaites : Satisfaction : 91 %/Image 91 %/Fidélité 62 %/Recommandation 87 % ;
- **baromètre de satisfaction clients au recouvrement (2^e année)** : en pourcentage de personnes satisfaites et très satisfaites :
 - satisfaction depuis la souscription : 78 %/Au recouvrement à l'amiable : 72 % (+ 3pt),
 - satisfaction sur les solutions proposées : 69 % (+ 2 pt)/Sentiment de trop de sollicitations : 28 %.

La satisfaction des clients entreprises et institutionnels est également un objectif du Groupe.

- Ainsi en 2013, **BNP Paribas Securities Services** a poursuivi le déploiement de son programme de gestion de la satisfaction de ces clients dans 15 pays. Il comprend la mise en place d'un processus de gestion unique, des indicateurs de performance, un tableau de bord de pilotage trimestriel ainsi que des plans d'actions effectués par les responsables Qualité des implémentations.
- Chez **BNP Paribas Leasing Solutions**, deux enquêtes de satisfaction auprès de ses principaux partenaires (secteurs des équipements technologiques et des matériels professionnels roulants), conduites

dans 8 pays, ont fait apparaître un taux de satisfaction globale en augmentation et ont souligné : le haut niveau d'expertise et de professionnalisme des équipes, la capacité d'écoute et la forte réactivité, la fiabilité des plates-formes informatiques.

Une plus grande transparence dans l'offre de la Banque

Depuis 2011, la banque de détail multiplie les actions auprès de ses clients en érigeant la protection de leurs intérêts au rang de priorité.

En témoignent les moyens de dialogue et les ateliers d'éducation mis en œuvre pour améliorer la transparence de l'offre ou la compréhension des produits bancaires.

- **En France « Parlons Vrai »** : Depuis plus de 3 ans, BNP Paribas propose à ses clients et prospects des ateliers pédagogiques « Parlons Vrai », gratuits et uniquement informatifs sur des thèmes variés tels que : « l'achat en ligne », « les principaux supports d'épargne » ou encore « étudiants : mode d'emploi ». Tous leurs supports ont été construits avec l'association indépendante « La Finance pour tous », spécialisée dans la pédagogie des sujets bancaires. Près de 3 500 ateliers ont déjà été organisés. En 2013, plus de 670 ateliers ont été organisés sur une nouvelle thématique : « la préparation à la retraite ».
- **En Belgique**, BNP Paribas Fortis a lancé « La Banque en toute simplicité » : des sessions d'information financière proposées aux clients et prospects. Animées par des collaborateurs, elles ont rencontré un grand succès : 300 sessions ont réuni plus de 2 100 participants en 2013.
- **En Allemagne**, Cortal Consors rend public le modèle de rémunération de ses conseillers afin de prévenir tout conflit d'intérêt et reverse au client les commissions perçues par les gestionnaires d'actifs.
- **Cetelem** propose en France différents supports à ses clients pour les aider à gérer leur budget : une bibliothèque de courriers types (ex : résiliation de contrats) sur cetelem.fr ; des informations détaillées sur le découvert bancaire et des rubriques « bons plans » sur jegeremesfinsdemois.com ainsi qu'un web-magazine touslesbudgets.com qui traite des modes de vie et des tendances de consommation en y intégrant les notions de pouvoir d'achat et de budget à gérer.

MAÎTRISER L'IMPACT SOCIÉTAL DES PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS

Finançant des industries sensibles et opérant dans des pays dont les environnements légaux et de gouvernance n'ont pas tous la même maturité, BNP Paribas est confronté à des enjeux éthiques très variés qui requièrent une vigilance accrue dans les décisions de financement et d'investissement.

La défense, un secteur particulièrement sensible

Le Groupe BNP Paribas dispose d'une politique de financement et d'investissement responsable dédiée à ce secteur. Publiée en 2010, elle écarte strictement certains types d'armes (armes controversées) et certaines zones géographiques (zones de conflit armé ou de violation des droits des enfants) de l'univers d'investissement et de financement de la Banque.

En 2013, BNP Paribas a mis à jour sa liste d'exclusion et de surveillance de sociétés au titre de cette politique. Elle compte désormais 90 sociétés

cotées et non cotées exclues et 31 sous surveillance. Une démarche d'engagement est actuellement en cours avec certaines sociétés y figurant.

Dans une démarche similaire et conformément aux recommandations de l'Agence Française de la Gestion Financière, BNP Paribas Investment Partners est devenu en janvier 2014 le premier acteur de l'industrie à adopter les indices excluant les armes controversées comme référence dans sa gamme de fonds ouverts indiciels. Il s'agit d'une avancée majeure qui résulte notamment d'échanges avec l'ONG Handicap International dans le cadre de l'un de ses plaidoyers.

En 2013, 135 transactions sensibles ont nécessité une revue spécifique au titre de la politique « Défense » par les correspondants RSE du Groupe.

Une position claire sur les matières premières agricoles essentielles

BNP Paribas est conscient de l'impact crucial de la hausse des prix des matières premières agricoles essentielles sur l'alimentation des populations les plus fragiles. Le Groupe a pris formellement dès juillet 2011 l'engagement public de ne pas vendre de produits dérivés à des opérateurs externes dont l'objectif serait exclusivement financier, c'est-à-dire non lié à la nécessité de protéger une activité physique contre les fluctuations d'un prix. Le Groupe s'est aussi engagé à ne proposer à ses clients que des produits d'investissement destinés à des horizons de moyen et long terme et à limiter son exposition sur les matières premières agricoles essentielles.

À fin 2013, le montant des actifs investis en matières premières alimentaires pour le compte de tiers était de 160 millions d'euros, soit 0,04 % du montant total des actifs sous gestion du Groupe⁽¹⁾.

L'intégration de critères ESG dans les politiques de crédit

Pour mieux discerner et prendre en compte les risques extra-financiers, Group Risk Management a entamé en 2012 l'intégration, au moment de leur révision, de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses politiques de notation et de crédit, qui définissent les caractéristiques principales des contreparties et des transactions acceptables pour BNP Paribas.

Fin 2013, 9 politiques intégraient des critères ESG et 4 étaient à l'étude.

Un dispositif abouti de lutte contre la corruption et une politique d'implantation dictée par la volonté de servir au mieux ses clients

Lutte contre la corruption : une attention renforcée portée à la formation

L'année 2013 a été marquée par la publication de procédures clés : une procédure sur les obligations de formation en matière de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et le respect des sanctions internationales, émise en mars 2013, qui présente la classification des collaborateurs par cible de formation, en fonction de leur exposition aux risques, le contenu des programmes et les obligations de reporting. Deux nouveaux modules de formation ont été lancés pour les collaborateurs du Groupe, sur l'éthique professionnelle et sur l'ingénierie sociale.

(1) Qui incluent les actifs gérés et les actifs conseillés pour les clients externes.

Les implantations du Groupe ne sont pas guidées par la fiscalité mais par la volonté de servir ses clients partout dans le monde

BNP Paribas est installé partout dans le monde à proximité de ses clients, notamment dans les quatre grands marchés domestiques européens où le Groupe opère : France, Belgique, Luxembourg et Italie ainsi qu'à l'international où BNP Paribas sert en Amérique du Nord, en Asie, en Turquie et en Afrique notamment, des clients locaux particuliers ou entreprises.

BNP Paribas est un des tout premiers contribuables de France.

En 2013, le taux effectif d'imposition de BNP Paribas était de 33,9 %⁽¹⁾. BNP Paribas est l'un des plus importants contribuables de France. Le montant total d'impôts et taxes acquitté en France par le Groupe BNP Paribas s'est élevé à 2,3 milliards d'euros en 2013.

On ne peut sérieusement reprocher à BNP Paribas sa présence dans un certain nombre de pays de l'OCDE et de l'Union européenne, ni la relier à de quelconques motivations fiscales.

Des études font référence à des listes de « paradis fiscaux » non officielles et donnent des statistiques de présence dans les paradis fiscaux qui ne correspondent à aucune réalité opérationnelle. En effet, ces listes classent dans la catégorie des paradis fiscaux des pays qui font partie des marchés domestiques du Groupe comme la Belgique par exemple où le Groupe a 15 500 salariés, un réseau de 908 agences et sert plus de 3 millions de clients particuliers et plus de 12 000 entreprises.

En ce qui concerne les pays hors OCDE pouvant être considérés comme à fiscalité privilégiée, BNP Paribas a engagé une démarche de réduction de ses implantations.

UNE OFFRE DE PRODUITS RESPONSABLES

En 2013, BNP Paribas a développé sa gamme de produits et de services responsables destinée aux clients particuliers et aux investisseurs institutionnels. Le processus d'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les produits d'épargne et de crédit a notamment été poursuivi et a permis d'exclure de ses investissements les entreprises aux pratiques non conformes à ses critères d'investissements responsables.

Parallèlement, le Groupe a étoffé son offre de produits dédiée aux populations les plus fragiles ou les moins bancarisées.

INTÉGRER DES CRITÈRES ESG DANS LES PRODUITS D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), **BNP Paribas Investment Partners**, le métier Gestion d'actifs du Groupe, applique des critères ESG à l'ensemble de ses gestions collectives et de ses mandats institutionnels. L'analyse de ces critères, complémentaire à l'analyse financière, est réalisée selon un cadre formalisé fondé sur le respect des 10 principes du Pacte Mondial en matière de droits humains, droit du travail, protection de l'environnement et lutte contre la corruption. Ces principes sont complétés par des règles encadrant les investissements dans des secteurs ou des produits controversés.

Cette démarche conduit à exclure des entreprises non conformes à ces critères et/ou à engager un dialogue pour les inciter à évoluer vers de meilleures pratiques en termes de gouvernance et de responsabilités sociale et environnementale.

En 2013, BNP Paribas Investment Partners a exercé systématiquement ses droits de vote en tant qu'actionnaire, votant dans plus de 1 200 Assemblées Générales sur plus de 15 000 projets de résolutions : près de 20 % ont fait l'objet de votes d'abstention, d'opposition ou de votes négatifs.

BNP Paribas Cardif, qui regroupe les filiales assurance vie et dommages de BNP Paribas a poursuivi sa démarche amorcée en 2008 d'intégration des critères ESG dans la sélection des investissements de son principal fonds en euros, Cardif Assurance Vie (92 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

Les critères sont systématiquement pris en compte dans les choix d'investissement ou de désinvestissement, et font partie intégrante du processus de gestion. La performance ISR du portefeuille est pilotée trimestriellement et fait l'objet d'un Comité de gestion d'actifs une fois par an. 46 % du principal fonds en euros de BNP Paribas Cardif (1,7 million de clients) a fait l'objet d'un filtre ESG au 31/12/2013 contre 40 % au 31/12/2012, selon son indicateur de suivi.

Concevoir et promouvoir des fonds d'investissement socialement responsable (ISR)

BNP Paribas poursuit le développement et la promotion d'une offre de produits ISR. Son expertise s'appuie sur deux approches complémentaires : l'une centrée sur les émetteurs engagés (*Best in class*) ; l'autre,

(1) Taux moyen de 30,8 % hors impact de la provision relative à la revue rétrospective des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines.

thématique, cible des activités, produits et services liés à la protection de l'environnement et/ou au bien-être social.





27 labels ISR obtenus en 2013

- dix fonds obtiennent le label ISR Novethic, attestant un processus de gestion ISR transparent qui intègre les critères ESG dans la sélection des valeurs en portefeuille ;
- quatre fonds reçoivent le label Fonds Vert Novethic : initié cette année, il distingue les fonds thématiques investis dans des entreprises apportant des bénéfices environnementaux significatifs ;

- quatre fonds ont été récompensés par le label Environment LuxFLAG pour leur forte implication dans le secteur de l'environnement et leur haut niveau de transparence auprès des investisseurs ;
- quatre fonds ont reçu le label Finansol pour leurs investissements dans le domaine de l'économie solidaire et de la microfinance ;
- cinq fonds sont labellisés CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale).

Ces labels confortent l'engagement de long terme de BNP Paribas Investment Partners à développer et promouvoir son offre de produits ISR.

► LES FONDS ISR BNP PARIBAS LABELLISÉS EN 2013

Nom des Fonds	Labels			
	Label Novethic (renouvellement annuel en septembre)	LuxFLAG Label (renouvellement annuel en décembre)	Finansol	CIES
				
BNP Paribas Etheis	X			
Parvest Sustainable Equity Europe	X			
MAIF Investissement Responsable Europe	X			
BNP Paribas Euro Valeurs Durables	X			
Parvest Sustainable Bond Euro	X			
BNP Paribas Obli Etheis	X		X	
BNP Paribas Obli Etat	X			
Parvest Sustainable Bond Euro Corporate	X			
BNP Paribas Mois ISR	X			
BNP Paribas Aqua		X	X	
Parvest Environmental Opportunities		X	X	
Parvest Global Environment		X	X	
BNP Paribas L1 Equity Aqua		X	X	
BNP Paribas Retraite	X (Retraite Horizon)			
Multipar Funds			X (2 fonds)	X (5 fonds)
SAUR Épargne Solidaire ISR			X	

Près de 20 milliards d'euros d'actifs ISR gérés par BNP Paribas Investment Partners au 31/12/2013.

En 2013, le montant des actifs ISR a légèrement décliné par rapport à 2012 (- 1,7%), à un rythme toutefois moins soutenu que celui du montant total des actifs sous gestion⁽¹⁾ (- 8,6%).

En 2013, le fonds BNP Paribas Développement Humain a collecté 200 millions d'euros auprès de particuliers français souhaitant investir dans des entreprises qui contribuent à atténuer l'impact de phénomènes sociaux majeurs tels que les changements démographiques rapides, l'urbanisation ou la sécurité alimentaire.

BNP Paribas AQUA - qui a fêté ses 5 ans d'existence - a franchi le cap des 500 millions d'euros d'encours et s'est arrogé la 1^{ère} place en termes de collecte dans les réseaux en 2013.

De même, depuis plusieurs années, BNP Paribas Wealth Management met en œuvre une véritable stratégie pour développer son offre ISR avec un succès grandissant : les encours investis en ISR par ses clients ont doublé en un an et demi pour atteindre plus de 2 milliards d'euros à fin 2013.

- BNP Paribas Wealth Management a été désignée Meilleure Banque Privée pour son offre d'Investissement Socialement Responsable par les magazines *Professional Wealth Management/The Banker* (groupe Financial Times).

(1) Qui incluent les actifs gérés et les actifs conseillés pour les clients externes.

BNP Paribas Fortis a lancé en mai 2013 un produit de placement appelé BP2F SRI Note 2020. Cette obligation innovante permet aux investisseurs particuliers :

- 1) d'obtenir 100 % de la performance de 30 actions européennes éthiques et socialement responsables, au travers de l'évolution de l'indice *Ethical Europe Equity*, un indice co-développé avec Vigeo et revu tous les 3 mois en collaboration avec Forum Ethibel, deux acteurs de premier plan de l'investissement socialement responsable ;
- 2) d'avoir la certitude que l'argent des dépôts est utilisé par la Banque pour financer des projets à forte valeur ajoutée sociale, solidaire ou environnementale. Ce réemploi fait l'objet d'une certification externe par Forum Ethibel.

Ce produit a enregistré, après seulement six mois de lancement, une des meilleures performances d'attraction chez BNP Paribas Fortis, avec un montant des souscriptions de près de 100 millions d'euros à fin 2013.

Outils d'aide à la décision proposés aux clients

BNP Paribas a continué de développer en 2013 plusieurs outils d'informations et de valorisation de l'impact sociétal de ses produits d'épargne :

- les clients de Cortal Consors France, spécialiste de l'épargne et du courtage en ligne, et de Wealth Management peuvent s'appuyer sur « Le Révélateur ISR », mesurant l'intensité ISR d'un fonds ;
- grâce au partenariat renouvelé avec Novethic, ils peuvent choisir parmi 104 fonds labellisés « ISR » et 6 fonds « Label Fonds Vert » ;
- ils disposent également de la « Notation Verte », qui mesure les émissions de carbone des entreprises présentes dans 330 fonds actions Europe et de la « Notation Emploi » évaluant depuis 2011 le nombre d'emplois qu'elles créent ou détruisent dans l'année ;
- pour les titres, le label Ethic a été mis à jour grâce à l'analyse extra-financière de BNP Paribas IP. Douze entreprises européennes cotées se distinguent au sein de leur secteur sur des enjeux ESG ;
- chez Cortal Consors Allemagne, les clients peuvent utiliser le « SRI FundsFinder », qui permet de sélectionner en ligne des fonds sur des critères positifs (protection de l'environnement, valeurs sociales...) et négatifs (exclusion de secteurs controversés).

PRODUITS À IMPACT SOCIÉTAL POSITIF

Dans la continuité des initiatives lancées depuis quelques années, BNP Paribas a déployé des produits et services innovants spécialement conçus pour des clientèles fragiles ou ayant des besoins particuliers tout en poursuivant son activité de conseil philanthropique afin d'orienter ses clients vers des investissements à forte valeur ajoutée sociétale.

Produits pour les clientèles spécifiques

- Depuis 2011, **Cetelem** propose un **prêt personnel à des jeunes en contrat à durée déterminée**. Cette offre permet à des personnes qui n'avaient pas accès au crédit de démarrer dans la vie active et de financer des projets (véhicule, travaux...). La durée, le taux de ces crédits et leurs remboursements sont personnalisés et adaptés à leur budget. En 2013, BNP Paribas Personal Finance a financé 5 839 dossiers de clients en CDD pour plus de 40 millions d'euros.
- **BNP Paribas Cardif** France a poursuivi sa démarche proactive visant à améliorer l'accès à l'assurance des populations ayant un risque

aggravé de santé. Les progrès de la médecine ou l'amélioration du suivi médical sont pris en compte pour affiner la tarification appliquée selon la pathologie. Depuis 2008, des retarifications ont été proposées aux personnes souffrant d'asthme, de paraplégie ou tétraplégie, de pathologies coronariennes ou rhumatologiques.

- **Bank of the West** propose *Fresh Start Checking Accounts*, un service dédié aux personnes dont l'historique bancaire ne leur permet pas un accès facile au crédit. En suivant des cours d'éducation financière, ils peuvent avoir à nouveau accès à un compte et à des moyens de paiement.

Dans les pays émergents, le Groupe a mis au point des solutions adaptées aux besoins des populations locales.

Dans de nombreux pays (Maghreb, Afrique subsaharienne...), le faible taux de bancarisation freine le développement des économies locales. Les équipes d'**International Retail Banking** ont donc développé des offres simplifiées d'accès aux services bancaires, à un prix largement inférieur à celui des packages habituels.

- Les BICI (Banques Internationales du Commerce et l'Industrie) ont lancé au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso, via une campagne de communication commune, le « **Pack Trankil** » à destination des personnes à revenus modestes. Il propose pour 1,5 euro par mois : un compte bancaire, une carte de retrait, un service SMS de suivi de compte à distance en toute sécurité et du conseil dans un centre de relation client. En 2013, le Groupe comptait 42 104 clients Pack Trankil.
- **Au Maroc**, selon une démarche similaire, le « **Pack Mertah** », mis en œuvre en 2011 comporte quant à lui un compte bancaire, une carte de retrait, un compte épargne, des alertes SMS et une facilité de caisse. 2 383 particuliers en ont bénéficié en 2013.
- Le réseau mobile constitue un levier important pour favoriser la bancarisation dans les pays où elle est encore faible. BNP Paribas a donc lancé en Afrique des partenariats avec des opérateurs téléphoniques qui proposent un service de transfert de paiement via le mobile. Aujourd'hui disponible au Mali, au Sénégal, en Côte d'Ivoire et en Guinée, le service « **Orange Money** » est utilisé par plus de 5 millions de clients. En intégrant les initiatives similaires que sont **BICIG Mobile** au Gabon et **MobiCash** au Burkina Faso, le Groupe comptabilise plus de 5,3 millions de clients mobile banking à fin 2013.

Conseil philanthropique

BNP Paribas Wealth Management a continué d'innover en proposant à ses clients d'acquérir la nue-propriété d'un bien immobilier neuf dont l'usufruit revient à un bailleur social pendant 15 à 20 ans. Ils contribuent ainsi à augmenter le parc locatif de logement social en France. La première opération propose un programme de 30 lots à Lyon.

Parmi 103 banques privées participantes, BNP Paribas Wealth Management a obtenu pour la seconde année consécutive la récompense de « Meilleure Banque Privée pour ses services en Philanthropie » lors de la 5^e édition des 2013 Global Private Banking Awards organisée par les magazines *Professional Wealth Management* et *The Banker* (groupe Financial Times).

Enfin, début 2014, BNP Paribas Wealth Management a publié la 2^e édition de l'*Individual Philanthropy Index* qui mesure l'engagement des philanthropes dans le monde. Cet indice est basé sur une étude portant sur plus de 400 particuliers fortunés en Europe, Asie, Moyen-Orient et aux États-Unis et dont le patrimoine est supérieur à 5 millions de dollars.

7.3 Responsabilité sociale : développer une gestion engagée et loyale des ressources humaines

En 2013, BNP Paribas a conduit une politique de mobilité particulièrement active, pour répondre à une attente des collaborateurs. Tout en continuant de recruter plusieurs milliers de nouveaux collaborateurs par an dans le monde, le Groupe privilégie la mobilité et s'attache à valoriser le développement de tous les talents. Dans le respect des personnes et la promotion de la diversité, le Groupe reste attaché à exercer des pratiques loyales envers ses collaborateurs dans un dialogue social de qualité et donne toujours la priorité au reclassement. La mobilité, au cœur de la gestion des Ressources humaines, constitue ainsi une attente forte des collaborateurs, un levier de valorisation et de développement de tous les talents et la condition d'une gestion responsable de l'emploi qui se traduit dans le respect des engagements suivants de BNP Paribas :

- engagement 4 : le recrutement et la formation ;
- engagement 5 : la diversité ;
- engagement 6 : la gestion responsable de l'emploi.

Les informations présentées dans cette partie ont été collectées à partir des systèmes d'information des ressources humaines Groupe et complétées par des données déclaratives (18 %) ainsi que par un questionnaire spécifique adressé aux DRH d'entités du Groupe dans 42 pays (30 pays en 2012). Lorsque le périmètre couvert par une information diffère de l'ensemble du Groupe BNP Paribas, il est alors précisé.

LES VALEURS ET PRINCIPES DE MANAGEMENT DU GROUPE

À l'issue du rapprochement entre BNP et Paribas, le Groupe a identifié quatre valeurs (Réactivité, Créativité, Engagement, Ambition), prolongées ensuite par quatre principes de management clés dont l'objectif est de créer une compréhension commune du Groupe et de ses enjeux et ainsi renforcer le sentiment d'appartenance. Une présentation explicite des pratiques managériales a permis de renforcer la cohésion du Groupe.

Focus client – Inspirer à nos collaborateurs la volonté d'innover en priorité au service du client, l'intérêt du client étant toujours au cœur de notre action.

Entreprendre en conscience des risques – Prendre des initiatives de développement et d'efficacité opérationnelle, en agissant en pleine responsabilité, en travaillant de manière interdépendante et coopérative avec les autres entités au service de l'intérêt général du Groupe et de ses clients, en étant en permanence attentif aux risques relevant de notre périmètre de responsabilités, et à donner à nos collaborateurs l'autonomie et les moyens de faire de même.

Valoriser les personnes – Porter attention à nos collaborateurs, les respecter, promouvoir la diversité, apprécier la performance et développer leurs talents et leurs compétences.

Exemplarité – Montrer l'exemple dans nos comportements et notre éthique, en respectant les lois et règlements, en appliquant les règles de la Conformité et en adoptant un comportement socialement responsable, en appliquant nous-mêmes ces Principes de Management, comme nous attendons de nos équipes qu'elles le fassent.

L'ÉCOUTE ATTENTIVE DES COLLABORATEURS GRÂCE AU GLOBAL PEOPLE SURVEY (GPS)

L'enquête GPS interne du Groupe a montré qu'un tiers des collaborateurs souhaite pouvoir évoluer dans un autre métier et 50 % sont prêts à accepter une mobilité géographique pour améliorer leurs compétences. Dans la mesure où le recrutement externe est désormais très sélectif, la mobilité interne est devenue pour les managers le principal moyen de renforcer leurs équipes et demeure un fondement essentiel de la gestion de carrière.

Le GPS confirme une fierté d'appartenance élevée, à 84 % depuis 2011, qui ne cesse de se renforcer (+ 3 points en 5 ans). Le taux de participation atteint un nouveau record de 74 % de répondants (+ 3 points) marquant ainsi l'implication croissante de 128 864 salariés qui ont souhaité s'exprimer dans 69 pays et en 23 langues. Ils renouvellent leur confiance dans les dirigeants à 71 % (+ 4 points en 5 ans) et autant adhèrent totalement aux ambitions et objectifs du Groupe (+ 3 points en 5 ans).

70 % des salariés ont une opinion positive de la mise en pratique des 4 principes de management (+ 1 point) et l'opinion favorable de la façon dont le Groupe exerce sa responsabilité d'entreprise se conforte à 71 %, en ligne avec les objectifs fixés, respectivement, à 71 % et 73 % à fin 2015.

L'engagement fort des salariés s'ancre dans la durée puisqu'ils sont 80 % à adhérer totalement aux valeurs de l'entreprise et 89 % à exprimer leur volonté de travailler au-delà de ce qui leur est demandé pour assurer le succès de l'entreprise. Les salariés soulignent également les effets positifs des politiques RSE et Diversité, deux atouts majeurs, qui progressent à 65 % pour la promotion de la Diversité (+ 10 points en 5 ans) et 77 % pour le respect de l'environnement (+ 9 points en 5 ans).

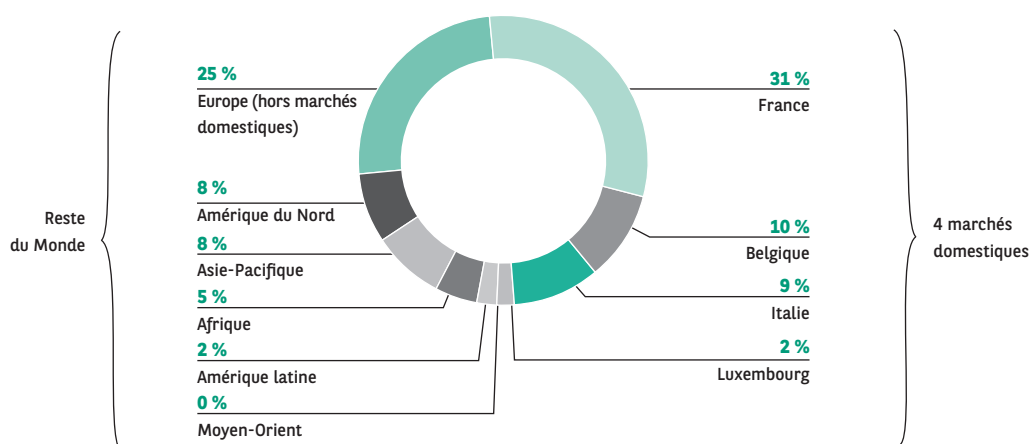
Le GPS avait déjà permis de détecter ces dernières années une préoccupation par rapport à l'efficacité opérationnelle de BNP Paribas et ainsi contribué à la mise en œuvre et au suivi du programme Simple & Efficient développé dans l'ensemble du Groupe.

LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION : DEUX LEVIERS IMPORTANTS POUR ENCOURAGER LA MOBILITÉ

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Fin 2013, les effectifs gérés par le Groupe atteignent 184 545 ETP (Équivalent Temps Plein - 173 334 ETP en effectif financier⁽¹⁾), en baisse par rapport à 2012 (188 551 ETP), notamment en raison de la cession des activités en Égypte et du turnover naturel, qui génèrent une réduction des effectifs de 4 006. Fin 2011, les effectifs gérés par le Groupe étaient de 198 423 ETP.

➤ RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



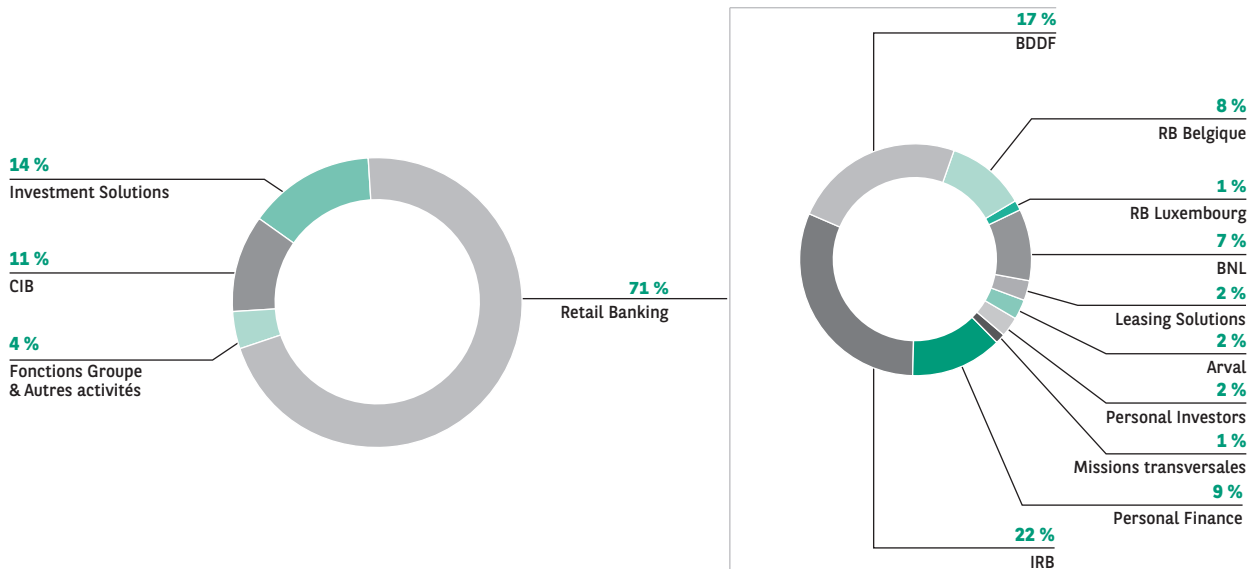
La répartition des effectifs par zone géographique, représentant 153 nationalités dans 75 pays, est demeurée relativement stable par rapport à 2012. La part des effectifs hors Europe augmente très légèrement, grâce au recrutement dû à une activité économique plus intense, alors que la part des quatre marchés domestiques diminue légèrement à 52 %, en raison d'une augmentation naturelle de départs en retraite.

➤ ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

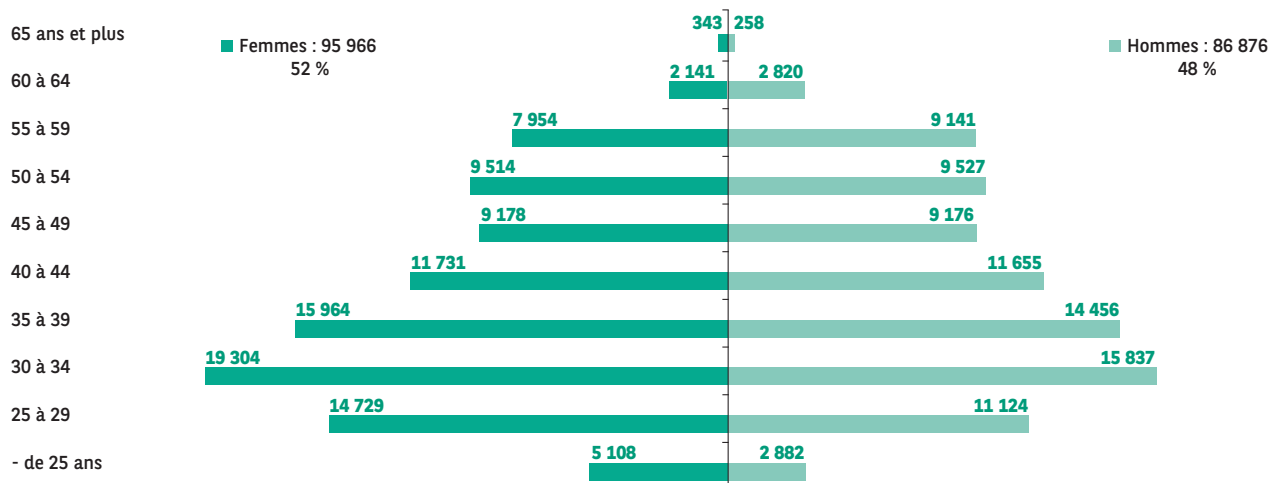
	2003	2008	2013	
France	53 020	64 217	56 794	4 marchés domestiques 96 317
Italie	3 255	19 397	18 194	
Belgique	537	855	17 390	
Luxembourg	1 047	1 445	3 939	
Europe (hors marchés domestiques)	13 400	46 845	45 185	Europe 141 502
Amérique du Nord	9 713	15 222	15 160	
Asie-Pacifique	4 738	10 173	14 734	
Afrique	5 418	8 883	9 049	
Amérique latine	1 715	3 957	3 512	
Moyen-Orient	665	2 194	588	Reste du monde 43 043
TOTAL	93 508	173 188	184 545	

(1) Il s'agit de l'effectif équivalent temps plein (ETP géré des entités consolidées) pondéré par le taux d'intégration de l'entité dans les comptes consolidés.

➤ RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ



➤ RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU GROUPE PAR ÂGE ET PAR SEXE(*)



L'âge moyen dans le Groupe est de 40,2 ans et l'ancienneté moyenne de 12,1 années. La pyramide des âges reste globalement équilibrée.

LE RECRUTEMENT

Avec 18 553 recrutements, dont 1 585 en France, l'engagement de recruter plus de 15 000 nouveaux collaborateurs est encore largement dépassé, bien que le Groupe favorise systématiquement l'employabilité des salariés en ayant recours avant tout recrutement externe à la mobilité.

Dans un contexte exigeant, BNP Paribas continue de recruter tout en privilégiant la mobilité interne

Avec 54 % des recrutements en Europe dont 9 % en France, BNP Paribas consolide encore sa dimension de banque européenne. Néanmoins, les plus grands recruteurs demeurent, dans l'ordre, les États-Unis, la Turquie, l'Inde, l'Ukraine, qui enregistrent un fort turnover, et la France, suivis par le Royaume-Uni et l'Allemagne. Le recrutement externe reste ainsi élevé dans un contexte où la mobilité et la formation sont toujours favorisées.

(*) Effectif physique sur 96 % de l'effectif du Groupe.

Pour valoriser sa capacité d'attraction et de rétention de candidats à potentiel, BNP Paribas développe sa marque employeur

Avec 5 certifications locales sur l'année 2013 (Belgique, France, Italie, Pologne et Turquie), le Groupe obtient le label **Top Employer Europe** en mars 2014. Cette certification vient compléter d'autres distinctions locales comme en **Turquie** la certification Great place to work ; le prix 2013 Employer Branding Excellence en **Pologne** qui remporte la première place du Perfect Internal Image Campaign ; le projet « RiseUp », qui propose aux collaborateurs de coacher des jeunes en réinsertion reconnu au **Royaume-Uni** par les Responsible Business Awards de *Business In The Community*. Dans un environnement défavorable de détérioration de l'image du secteur bancaire, BNP Paribas demeure la première banque citée par les étudiants français.



Le digital reste à l'honneur dans notre recrutement. En **France**, sur Facebook la nouvelle application « Job trotteur » permet de localiser les forums écoles auxquels la banque participe, avec *Backstage* les collaborateurs répondent sur le Web aux questions des candidats, « Dr Job » les accompagne dans leur préparation d'entretiens et Pinterest diffuse des *pinterviews* de salariés. En **Italie**, la campagne *People not numbers* cible les jeunes générations et relaie un message tourné vers l'humain en utilisant outils et codes graphiques de la génération Y. Au **Maroc**, la banque recrute désormais en ligne et permet aux candidats de suivre en temps réel l'avancement de leur dossier.

Parallèlement, le Groupe a souhaité rendre ses relations avec les écoles et les universités plus efficaces. Le partenariat avec Community of European Management Schools, qui regroupe 29 écoles d'exception, entreprises et ONG pour préparer de jeunes talents à une carrière internationale, a été renforcé. Au **Luxembourg**, le programme *Summer School* dont l'objectif est d'aider les jeunes à découvrir des métiers d'avenir avec l'intervention de plus de 50 collaborateurs bénévoles, a reçu le prix de l'innovation Luxembourg. Dans la **région Asie-Pacifique**, le Groupe a largement communiqué auprès des universités sur son récent *Graduate Program*. Les jeunes talents embauchés profitent pendant deux ans d'un parcours de développement sur mesure avec formation, tutorat et co-développement. Enfin, le site graduates.bnpparibas.com propose des offres à de jeunes candidats potentiels, jeunes diplômés ou à la recherche d'un stage ou VIE, chez **CIB** à Paris et à Londres.

En combinant visibilité globale et initiatives locales, le Groupe affiche une marque employeur cohérente et confirme sa position d'employeur international de référence.

Les mouvements

► MOUVEMENTS : ENTRÉES EN CDI(*)

	Hommes	Femmes	Total 2013
Recrutements en CDI	8 117	9 186	17 303
Transformations de CDD en CDI	503	747	1 250
TOTAL	8 620	9 933	18 553
%	46,5 %	53,5 %	
Dont marchés domestiques	48,7 %	51,3 %	2 493
Dont France	45,9 %	54,1 %	1 585

(*) Effectif physique.

► MOUVEMENTS : MOTIFS DE DÉPARTS DES CDI(*)

	Hommes	Femmes	Total 2013
Retraites/préretraites	1 747	1 570	3 317
Démissions	5 283	6 188	11 471
Licenciements(*)	1 299	1 918	3 217
Ruptures conventionnelles	199	274	473
Plans de départs aidés	479	435	914
Autre fin de contrat permanent (dont non précisé, fin de période d'essai, décès)	935	1 009	1 944
TOTAL	9 942	11 394	21 336

(*) En France, les motifs des 456 licenciements (390 en 2012) sont les insuffisances professionnelles, les inaptitudes et les fautes.

L'organisation du temps de travail

► TYPE DE CONTRAT(*)

	Hommes	Femmes	Total 2013	%
Nombre de CDI	87 765	91 373	179 138	97 %
Nombre de CDD	1 994	3 413	5 407	3 %
TOTAL	89 759	94 786	184 545	100 %

(*) Équivalent Temps Plein.

► TEMPS PARTIEL(*)

	Hommes	Femmes	Total 2013	%
Nombre de salariés à temps partiel	1 853	13 389	15 242	
Temps partiel à 80 % ou plus	1 193	9 176	10 369	68,0 %
% de salariés à temps partiel	2,5 %	16,6 %		9,8 %
% de salariés à temps partiel par genre	12,2 %	87,8 %		

(*) Effectif physique sur 82 % de l'effectif du Groupe.

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme⁽¹⁾ du Groupe, calculé sur 29 pays représentant 87 % de l'effectif en 2013, est de 3,1 %, plus 2,5 % d'absences pour maternité/paternité. Pour les marchés domestiques, il s'élève à 2,4 % en France⁽²⁾, plus 2,2 % de maternité/paternité (3,5 % et 2,2 % en 2012) ; 2,5 % en Italie, plus 1,9 % de maternité/paternité (2,5 % et 1,6 % en 2012) ; 2,7 % en Belgique, plus 0,5 % de maternité/paternité (identique à 2012) ; et 2,9 % au Luxembourg plus 0,7 % de maternité/paternité (2,5 % et 1,2 % en 2012).

LA MOBILITÉ AU CENTRE DE LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Cette année, la mobilité était au centre des pratiques de gestion des ressources humaines. Le Groupe répond ainsi à une forte demande des collaborateurs exprimée dans le GPS. Le nombre de mobilités transverses inter-entités et inter-métiers se consolide et passe de 4 513 à 4 580 dans le Groupe, en progression de 11 % en France. L'objectif est modifié à 4 700⁽³⁾ de moyenne annuelle 2014 et 2015.

Pour favoriser la mobilité transverse, le Groupe s'appuie sur une communauté connectée

La mobilité interne étant devenue le moyen le plus fréquent de pourvoir aux postes vacants tout en demeurant l'un des fondements essentiels de la gestion de carrière, BNP Paribas a mis l'accent sur son caractère transverse et international, afin de proposer des carrières riches et diversifiées. Il vise à améliorer l'efficacité collective et la performance et à favoriser l'épanouissement professionnel des collaborateurs pour

renforcer leur motivation. Dans cette optique, les principes de mobilité définis fin 2012 ont été diffusés en 2013 avec une volonté de créer une dynamique de groupe et une communauté tout en respectant les spécificités de chaque pays. Le déploiement s'est effectué à l'aide d'une communication innovante proposée en 6 langues avec un fort taux de visualisation et des journées mobilité organisées dans 4 pays.



MOBILITYDAYS

Élargissez vos perspectives

Une communication accrue sur la mobilité a permis d'augmenter le taux d'utilisation des outils de mobilité interne, dont e-jobs, déployé dans 36 pays avec un taux de couverture d'environ 77 % des collaborateurs du Groupe. Le nombre d'annonces e-jobs est en hausse de plus de 31 % par rapport à 2012 et augmente dans tous les pays. Les candidatures internes reçues sur les outils suivent la même tendance et représentent 33 % des postes pourvus, en hausse de 28 %, notamment en France et au Royaume-Uni qui ont significativement amélioré leur processus de publication, ce qu'il reste à améliorer dans d'autres pays.

(1) Le taux d'absentéisme comprend les maladies, les accidents au travail et les maladies professionnelles.

(2) Après suppression des autres absences autorisées.

(3) Pour tenir compte d'une erreur dans la baseline 2012.

► NOMBRE TOTAL D'ANNONCES PUBLIÉES

	2012			2013				
	Nombre d'annonces publiées	Postes pourvus en interne	%	2013/2012	Nombre d'annonces publiées	2013/2012	Postes pourvus en interne	%
France	2 187	1 092	50 %	42 %	3 109	45 %	1 580	51 %
Belgique (BNP Paribas Fortis)	556	306	55 %	3 %	573	- 3 %	298	52 %
Italie	77	57	74 %	173 %	210	5 %	60	29 %
Luxembourg (BGL BNP Paribas)	170	110	65 %	- 4 %	164	- 11 %	98	60 %
Royaume-Uni	336	145	43 %	165 %	889	103 %	294	33 %
Pologne (BNP Paribas Bank Polska)	384	27	7 %	20 %	461	122 %	60	13 %
Ukraine	519	122	24 %	2 %	529	9 %	133	25 %
Turquie (TEB)	228	54	24 %	41 %	321	98 %	107	33 %
États-Unis (Bank of the West)	1 499	nd(*)	nd	- 5 %	1 427	nd	nd	nd
États-Unis (BNP Paribas CIB)	200	22	11 %	113 %	426	373 %	104	24 %
Autres pays	1 258	352	28 %	- 47 %	673	- 46 %	191	28 %
TOTAL	7 414	2 287	30 %	18 %	8 782	28 %	2 925	33 %

(*) nd : non disponible.

En France, pour optimiser la gestion de l'emploi par une mobilité active et fluidifier les mobilités transverses, un processus centralisé a été mis en œuvre sur huit filières fonctionnelles (Conformité, Communication, Finance, Juridique, Ressources Humaines, Marketing, Risques et Organisation/ Maîtrise d'Ouvrage). Une équipe dédiée centralise les offres et les gère jusqu'à la présélection des candidats, la décision finale restant à la main des métiers. Cette approche a permis d'augmenter de 45 % le nombre de postes pourvus en interne en France en réponse aux annonces publiées.

LA POLITIQUE FORMATION

Former et développer les compétences de tous ses collaborateurs est pour le Groupe un enjeu essentiel

Compte tenu de sa taille significative, de son implantation géographique très étendue et de la rapidité de son développement, la diffusion de la culture Groupe, de ses valeurs et de ses principes de management constitue un élément essentiel. Elle assure que BNP Paribas exerce ses métiers partout dans le monde dans le même esprit, développe le sentiment d'appartenance des collaborateurs, les fidélise et leur permet d'évoluer.

Des lieux où se forge et se renforce la culture du Groupe

Les Campus Groupe

BNP Paribas compte dorénavant deux « Campus Groupe », l'un situé à Louveciennes en région parisienne qui existe depuis 1992, et l'autre à Singapour dont l'ouverture a eu lieu en janvier 2014. Ces campus accueillent des collaborateurs venant du monde entier et de tous les

métiers, et permettent notamment la diffusion de la stratégie et de la culture Groupe.

Les centres de formation

Le Groupe dispose également de nombreux centres de formation qu'ils soient physiques (Italie, Turquie...) ou digitaux (CIB digital campus) et d'un centre de services partagés en Côte d'Ivoire. Ces sites accueillent une population locale ou régionale et contribuent à la diffusion de la stratégie des métiers représentés sur le territoire national. La mission du centre de services partagés est quant à elle de professionnaliser une équipe de formateurs en charge de diffuser l'offre de formation sur tout le territoire subsaharien.

Les Académies Groupe

Le Groupe s'est doté de deux Académies destinées à renforcer la culture d'entreprise et la performance managériale :

- la **Risk Academy** continue de diffuser la culture de gestion des risques du Groupe, de promouvoir les formations et le développement professionnel et, avec 110 correspondants dans le monde, de favoriser le partage des connaissances et les communautés de pratiques ;
- la **Management Academy** s'adresse prioritairement aux senior managers⁽¹⁾ pour développer le sentiment d'appartenance, diffuser et relayer la stratégie et accompagner le développement managériale. Elle propose des contenus utilisables à distance sur son portail intranet (fiches pratiques, e-learning, vidéos, management kits, quiz, lectures, interviews...) et des rencontres (séminaire, conférences).

Tous ces lieux contribuent à développer les compétences des collaborateurs et à leur proposer un cadre d'échange et de partage de bonnes pratiques. Ils permettent aux collaborateurs de participer à des formations métiers ou transversales ainsi qu'à des événements marquants pour le Groupe.

(1) Le senior management du Groupe est composé de collaborateurs occupant les 2 300 postes considérés par les Comités Exécutifs de l'ensemble des Domaines d'activités/Entités Opérationnelle/Fonctions Groupe comme les postes ayant l'impact le plus important sur les plans stratégiques, commercial, fonctionnel et de l'expertise.

► FORMATION : NOMBRE TOTAL D'HEURES ET DE SALARIÉS(*)

	2012	2013
Nombre total de salariés ayant suivi au moins une formation	136 918	148 875
Nombre total d'heures de formation	4 208 901	4 697 071

(*) Effectif physique sur 90 % du périmètre dans 33 pays.

Le nombre d'heures de formation s'élève en moyenne à 25 heures par salarié du Groupe. Le nombre d'heures de formation dans les quatre marchés domestiques correspondant à 54 % du nombre total d'heures et l'accessibilité des données permettent une analyse plus détaillée :

► FORMATION : FOCUS 4 MARCHÉS DOMESTIQUES

2013	Nombre moyen d'heures par salarié	Méthode de formation ⁽¹⁾		Matière de formation ⁽²⁾			
		Présentiel	E-learning	Techniques métier & fonctions	Risques	Culture & connaissance Groupe	Compétences individuelles & management
France	30	76 %	18 %	47 %	20 %	18 %	14 %
Belgique (BNP Paribas Fortis)	18	42 %	56 %	33 %	35 %	6 %	19 %
Italie (BNL)	41	15 %	75 %	66 %	19 %	11 %	3 %
Luxembourg	22	43 %	55 %	25 %	41 %	18 %	13 %

(1) % de salariés formés par méthode sur le total des formations réalisées.

(2) % de salariés formés par matière sur le total des formations réalisées.

Une offre évolutive en phase avec les usages pour mieux développer les compétences

L'offre de formation s'attache à répondre aux besoins des collaborateurs et des métiers. Le Groupe développe ainsi des formats diversifiés et déploie notamment le e-learning et le *blended-learning*.

Fort développement du e-learning

Tout en veillant à leur qualité et à leur variété, les formations en e-learning sont en constante augmentation sur des formats simples ou plus sophistiqués comme chez **TEB**, filiale du Groupe en Turquie, qui a développé un e-learning ludique dédié aux compétences managériales sous format *d'edutainment*. Entre simulation et jeu, le collaborateur est plongé dans un vaisseau spatial et doit passer 8 niveaux de management en faisant face à des situations réelles. TEB a reçu pour ce programme les « Best Use of

Games for Learning » et « Best Custom Content » des Brandon Hall Awards, les prix les plus prestigieux dans le domaine de la formation.



Le programme de formation e-learning s'est enrichi de 1 440 nouveaux modules sur une base de 2 785, dans 7 langues, accessibles à tous les collaborateurs. Parmi les utilisateurs, 67 % ont accompli plus d'un module et 15 % plus de 10 modules, dont 43 % de formations dédiées aux risques, 32 % aux techniques métiers et 11 % à la culture et connaissance du Groupe.

► FORMATION E-LEARNING

	2011	2012	2013
Nombre de salariés formés	37 185	66 241	84 729
% des salariés formés hommes/femmes	nd(*)	H : 50,5 % F : 49,5 %	H : 50,4 % F : 49,6 %
Nombre de modules terminés	81 588	238 962	441 237

(*) nd : non disponible.

Déploiement des actions de blended-learning

Le *blended-learning* associe aux formations présentielles et aux modules de e-learning d'autres modalités de formation comme le travail collaboratif et/ou des supports vidéo, classes virtuelles, etc. En traitant d'un même contenu sous des angles et des formats différents, il facilite les apprentissages. Ainsi, **Personal Finance** propose une formation au métier de chef de projet à des collaborateurs expérimentés de niveau international qui comprend un questionnaire d'évaluation, un module e-learning pour rafraîchir leurs connaissances, du présentiel d'études de cas puis l'accompagnement par un mentor.

Le Groupe teste d'autres formats tels que les *learning expeditions* qui visent à immerger une équipe dans un environnement hors de son cadre de référence. **BNP Paribas Fortis** a expérimenté un pilote de 30 managers RH qui sont allés découvrir le quotidien et accompagner l'apprentissage scolaire d'enfants des rues en Roumanie. Cette immersion leur a permis d'explorer la collaboration, la culture du feedback et d'apprendre à détecter des opportunités dans un contexte hors de leur périmètre habituellement convenu.

LA DIVERSITÉ

La lutte contre toute forme de discrimination est réaffirmée par la Direction Générale et la promotion de la diversité s'intensifie avec des actions mises en œuvre partout dans le Groupe. La Direction Générale poursuit son objectif de 25 % de femmes senior managers d'ici à fin 2014 qui s'établit à 22 % à fin 2013.

La politique diversité de BNP Paribas est fondée sur un principe clé de valorisation de l'individu en respectant toutes les différences par des actions Groupe et locales pour promouvoir la diversité. Une cartographie sur 35 pays montre que la plupart des entités décline une politique locale ou régionale de promotion de la diversité, communiquée aux équipes. Près de la moitié ont également mis en place des formations ou actions de sensibilisation.

LA DIVERSITÉ DES INSTANCES DIRIGEANTES ET DU SENIOR MANAGEMENT

■ Au Conseil d'administration

Au 31 décembre 2013, le taux de représentation des femmes parmi les quatorze administrateurs élus par les actionnaires est de 30,75 %. Par ailleurs, le Conseil comprend deux administrateurs élus par les salariés, dont une femme. Trois nationalités sont représentées au sein du Conseil.

■ Au Comité Exécutif

Depuis le 1^{er} décembre 2011, une femme, ainsi que 3 membres non français, siègent au Comité Exécutif, soit désormais un taux d'internationalisation de 17,6 %.

■ Au G100

Huit nationalités sont représentées parmi les 100 cadres dirigeants qui comprennent désormais 13 femmes et 23 non français. Ils sont répartis dans 15 pays.

■ Féminiser et internationaliser le senior management.

La proportion de femmes senior managers progresse et s'établit à 22 % à fin 2013. La mixité dans l'entreprise étant un facteur d'efficacité, le Directeur Général s'était engagé en 2009 à ce que 20 % des postes de senior management du Groupe soient occupés par des femmes à fin 2012, objectif dépassé (contre 16 % en 2009). Parallèlement, avec 45 % de senior managers non français (contre 38 % en 2012), la réalité internationale du Groupe et de son senior management se confirme.

LA GOUVERNANCE DIVERSITÉ GROUPE

Créé depuis un an, le Comité diversité Groupe, désormais constitué de 28 *Diversity Officers*, s'est réuni 2 fois en présence du Responsable RH Groupe. Il permet de coordonner des groupes de travail sur des sujets

transversaux comme l'égalité professionnelle. Une diffusion large de la gouvernance Diversité dans le Groupe montre ses effets et de nombreuses actions de lutte contre les discriminations et en faveur de la diversité se développent partout dans le monde. Les bonnes pratiques sont présentées dans la newsletter *Diversit-e-News*.

INSTAURER DES POLITIQUES RÉGIONALES ET/OU LOCALES

International Retail Banking (IRB)

IRB a lancé son Plan d'action Diversité avec deux axes majeurs, la promotion de l'égalité professionnelle et l'internationalisation des équipes, et trois chantiers portant sur la constitution d'une communauté Diversité, la réalisation d'une enquête dans les différents sites IRB et le développement d'actions simples et visibles. Le CEO d'IRB a adressé une lettre d'engagement sur la Diversité aux CEO de tous les pays IRB, relayé par l'annonce du plan d'action par le Responsable RH d'IRB à tous les DRH. Un premier événement a réuni les femmes senior managers des pays IRB à Paris avec le CEO d'IRB et le Responsable RH.

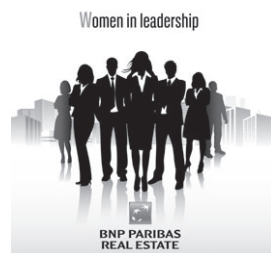
Région Asie-Pacifique (APAC)

Un Comité diversité APAC sponsorisé par le Responsable Régional des Ressources Humaines a été créé. L'objectif de ses réunions bisannuelles est de faire un état des lieux, passer en revue les initiatives et constater les progrès. Deux *Diversity Officers* ont été nommés en Australie et au Japon qui ont rejoint le Comité diversité Groupe.

En France, le premier accord diversité de BNP Paribas SA a été signé et privilégie quatre domaines d'action : rémunération effective, promotion professionnelle, formation et articulation entre activité professionnelle et responsabilités familiales. Il regroupe toutes les dispositions négociées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et prévoit des objectifs de promotions des femmes à tous les niveaux de classification. Il intègre des sujets tels que l'embauche et les conditions de travail et couvre la diversité des origines, l'orientation et l'identité sexuelle, souhaitant promouvoir l'inclusion de toutes les diversités. Il est conclu pour trois ans à compter du 1^{er} juin 2013. Le bilan diversité de BNP Paribas SA montre des progrès significatifs réalisés de 2008 à 2012 en matière de diversité des origines, d'égalité professionnelle, d'emploi et d'insertion des personnes en situation de handicap et de diversité des âges.

FAVORISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES

En **France**, les femmes représentent 45,8 % des cadres et 31,8 % des cadres de direction. **Leasing Solutions** a signé un accord Égalité femmes/hommes qui réaffirme la volonté de promouvoir l'égalité professionnelle dans les domaines du recrutement, de la formation professionnelle, de la gestion de carrières et des promotions, de la rémunération, des conditions de travail et de l'articulation vie professionnelle/vie privée avec des engagements sur la mixité dans le management, des objectifs, des actions et des indicateurs chiffrés pour mesurer leur évolution. **BNP Paribas Real Estate** a obtenu le prix spécial Égalité Professionnelle lors de la première édition des Trophées du Responsable Formation au titre des formations dispensées dans le cadre de son programme international *Women in Leadership*, dont 80 femmes européennes ont bénéficié en deux ans.



CIB GECD et **Fixed Income** ont organisé à Paris *Young Women for a Changing World*, un événement réunissant des étudiantes des meilleures universités et grandes écoles internationales qui était l'occasion de recevoir des conseils, d'échanger sur la carrière au féminin et de participer à des activités *people-care*. BNP Paribas représenté par la Responsable de **BDDF** a signé avec le ministère des Droits des Femmes une convention sur l'Égalité professionnelle par laquelle la Banque s'engage à continuer la sensibilisation des PME et TPE à l'enjeu de mixité et à poursuivre sa propre politique de promotion des femmes. Cette action s'inscrit dans le prolongement des nombreux partenariats en faveur de l'entrepreneuriat au féminin avec notamment Paris Pionnières, Normandie Pionnières, *Women Business Mentoring Initiative* (WBMI) ou encore *Women Equity for Growth*.

En **Italie**, **BNL** a lancé son programme de Leadership au féminin qui a pour objectif de soutenir les talents féminins, d'améliorer l'évolution de carrière des femmes et d'augmenter le nombre de femmes senior managers. **BNL** a également développé un programme *Moms@work* pour accompagner les collaboratrices pendant leur grossesse et faciliter leur retour de congé de maternité.

Au **Royaume-Uni**, BNP Paribas a accueilli une conférence inédite « *Opportunities 4 Women* » avec 140 femmes d'influence, consacrée aux évolutions de carrière des femmes dans le domaine des services financiers. Quarante femmes du Groupe se sont jointes à des cadres de nombreuses institutions de la City et ont bénéficié de séances de coaching et de conseils de leurs paires.



SENSIBILISER ET FORMER

BNP Paribas Personal Finance a étendu sa formation diversité à tous ses managers pour leur rappeler les sujets liés au risque de discrimination

et les aider à acquérir les bons réflexes. **BNP Paribas Fortis** a invité tous ses managers à suivre l'e-learning « *Managing diverse teams* » pour encourager la diversité, et créer une culture de dialogue. La participation de plus de 60 % des managers constitue l'un des six objectifs « *Sustainability* » qui a une incidence directe sur la rémunération variable collective. En **France**, une plaquette de sensibilisation a été envoyée à tous les collaborateurs de **BNP Paribas SA** avec leur bulletin de salaire pour leur rappeler la politique Diversité du Groupe, l'accord Diversité, les 19 critères de discriminations et les voies de recours à travers la procédure d'alerte contre les discriminations en vigueur au sein de la Banque.

Diversity Week/Day

Au **Royaume-Uni**, BNP Paribas a organisé la deuxième édition de la *Diversity Week*, inaugurée par le Responsable de Fixed Income, avec des intervenants de haut niveau et des tables rondes sur « Les rôles-modèles internes sont-ils nécessaires ? » ou « Management de la Banque au Royaume Uni – Semaine de la Diversité, un an après ». Des activités sur la Diversité ont eu lieu dans tous les bureaux anglais (CIB, IS et Retail).



En **France**, le premier *Diversity Day* a été organisé à Paris avec quatre conférences proposées sur la mixité, la diversité culturelle, l'orientation sexuelle et l'intergénérationnel et des stands sur la parentalité, le handicap et le parrainage de jeunes... Cet événement a été ouvert par le Directeur Général de BNP Paribas qui a réitéré, devant un parterre de managers, l'engagement du Groupe en faveur d'une politique diversité inclusive qui valorise toutes les différences.



Développer des réseaux

Le succès de l'association **BNP Paribas MixCity** se confirme avec 700 adhérentes en France, plus de 1 000 en Belgique (dont 17 % d'hommes) et autour de 300 en Italie. Trois nouveaux réseaux ont été lancés en Australie, Corée et Suisse s'ajoutant à ceux déjà existants (Hong Kong, Luxembourg, New York, Personal Finance, Asie du Sud-Est et Royaume-Uni) soit 12 réseaux, avec plus d'interconnexion entre eux. En **Belgique**, le réseau « **02** » a été lancé à l'initiative de collaborateurs de 50 ans et plus et compte déjà 300 membres. Il vise à encourager les initiatives intergénérationnelles et à améliorer la motivation des collaborateurs de 50 ans et plus. Au **Royaume-Uni**, le premier réseau sur le handicap « **ABILITY** » a été créé à l'initiative de collaborateurs, pour fournir un espace de dialogue sur les enjeux liés au handicap.

FAVORISER L'EMPLOI ET L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Une collecte sur 36 pays permet de savoir que 24 pays couvrant 57 % des effectifs ont des obligations légales favorables aux personnes handicapées. Au-delà de ces obligations, des entités de 8 pays, couvrant 44 % des effectifs, signent des accords collectifs sur le handicap et des

entités de 16 pays, portant sur 65 % des effectifs, prennent des mesures favorables aux personnes handicapées. Parmi les pays légalement autorisés à comptabiliser les travailleurs handicapés, 2 900 sont répertoriés dans le Groupe répartis dans 25 pays, dont 265 recrutements réalisés dans 12 pays en 2013.

► NOMBRE DE SALARIÉS HANDICAPÉS

	2011	2012	2013	Recrutements 2013
France (dont BNP Paribas SA)	1 144 (983)	1 248 (1 088)	1 350 (1 170)	53 (45)
Belgique (BNP Paribas Fortis)	(59)	(68)	(66)	(1)
Italie (dont BNL)	532	635 (513)	660 (520)	19 (6)
Luxembourg (dont BGL BNP Paribas)	35	36 (27)	59 (47)	-
Europe hors marchés domestiques	nd(*)	620	720	127
Reste du monde	nd(*)	17	50	65
TOTAL	nd(*)	2 624	2 905	265

(*) nd : non disponible.

En **France**, l'application du deuxième accord handicap de **BNP Paribas SA** se traduit par 91 recrutements sur 2 ans, le maintien dans l'emploi de 262 salariés actifs (228 en 2012) et 810 accompagnements, en progression de 68 %. Le taux d'emploi des salariés handicapés est en progression constante depuis 2007, soit un taux d'emploi de 3,5 % (3,1 % en 2012). La formation et les actions de sensibilisation se poursuivent, notamment des équipes immobilières sur l'accessibilité et des acheteurs pour les futurs appels d'offre. Le recours aux activités des EA (Entreprises Adaptées) et ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) est en nette progression. À Montreuil, la Banque a notamment confié sa conciergerie d'entreprise à un ESAT.

BNP Paribas Personal Finance a signé un deuxième accord pour 4 ans (2014-2017) et réalisé un tour de France sur le handicap avec Ryadh Sallem, triple champion européen de basket en fauteuil et champion d'Europe de rugby-fauteuil, qui a réuni plus de 600 personnes. En **Belgique**, **BNP Paribas Fortis** a contribué à *Duoday* pour favoriser l'accueil en entreprise d'étudiants en situation de handicap et créé une page intranet spécifique. En **Italie**, des groupes de travail ont été organisés dans 4 régions pour optimiser le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap. Les aménagements de postes de tous les salariés

malvoyants ont été revus. Aux **États-Unis**, **BNP Paribas CIB** a organisé le *Disability Mentoring Day*, journée de mentoring au travail d'étudiants et demandeurs d'emplois en situation de handicap.

Aller plus loin dans l'inclusion

En **Italie**, **BNP Paribas CIB** a participé à un projet *Generations at workplace* avec six entreprises de différents secteurs pour déterminer s'il existe des différences de perceptions suivant les générations et comprendre d'éventuels conflits intergénérationnels. Les résultats des groupes de travail internes, comparés à ceux des entreprises participantes, ont été présentés lors d'un séminaire ouvert à l'ensemble des collaborateurs. Ce fut l'occasion de réfléchir à la façon d'améliorer les rapports intergénérationnels et de mieux comprendre comment un événement peut influencer sur chaque génération.

Aux **États-Unis**, **BNP Paribas CIB** a été reconnu, pour la deuxième année consécutive, comme « Meilleur lieu de travail pour l'égalité des personnes LGBT⁽¹⁾ » par *Human Rights Campaign*. BNP Paribas a obtenu une note de 100 % au classement.

(1) Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Trans.

UNE GESTION RESPONSABLE DE L'EMPLOI

En matière d'emploi, BNP Paribas donne toujours la priorité au reclassement, encourage un dialogue social de qualité et confirme son engagement, dans ses quatre marchés domestiques où la taille et la diversité des activités le permettent, d'exclure les départs contraints grâce à une gestion sociale responsable.

LA GESTION DE L'EMPLOI

Le Groupe confirme son engagement d'exclure les départs contraints dans les 4 marchés domestiques, avec la signature d'accords, une application rigoureuse de l'accord européen sur la gestion de l'emploi signé en juillet 2012 et le recours à la mobilité interne.

En France, premier accord Groupe sur la gestion de l'emploi

Signé le 7 octobre 2013 par la CFTC, la CFTC et FO sur la base du constat partagé que l'adaptation continue des entreprises du Groupe à leur environnement constitue la meilleure défense de l'emploi, cet accord formalise l'engagement de la politique du Groupe en matière d'emploi en France. Il comprend le « pacte social » qui consiste à éviter tout départ contraint lors des réorganisations et à permettre à chaque collaborateur de trouver ou conserver un emploi pérenne, si nécessaire par une mobilité fonctionnelle en lien avec son parcours professionnel et

les besoins de l'entreprise. Il souligne l'importance de la mobilité interne, utilise les marges de manœuvre offertes par le turnover naturel et, le cas échéant, définit les cas de recours aux plans de départ volontaire. On note également la conclusion avec les partenaires sociaux par toutes les entités des accords appelés « Contrats de Génération » qui traitent des recrutements de jeunes, contrats en alternance, transformation des alternants en CDI, maintien dans l'emploi, recrutement des seniors et l'aménagement de fin de carrière.

Au sein de **BNP Paribas Fortis**, le mouvement d'adaptation des organisations entamé les années précédentes s'est poursuivi en 2013. En conséquence, l'effectif global a diminué d'environ 912 collaborateurs, soit 5 %, entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013, parmi lesquels 132 personnes rejoignent la succursale de BNP Paribas S.A. à Bruxelles. Grâce à une politique de mobilité dynamique et aux mesures de préretraite et retraite (507 personnes environ), BNP Paribas Fortis est resté présent sur le marché de l'emploi avec 276 recrutements (dont 25 transformations de CDD en CDI). Les adaptations ont été conduites dans le plus grand respect des garanties d'emploi contractuelles des accords collectifs et de la politique de gestion de l'emploi du Groupe.

Chez **BNL**, un même mouvement de recul des effectifs a été réalisé dans le respect des règles sociales que la Banque s'est imposé et en bénéficiant d'une démographie favorable avec 52 départs en retraite et 449 départs anticipés. Malgré cette tendance, BNL a continué à embaucher avec 324 recrutements, dont 160 en CDI et 164 transformations de CDD en CDI.

➤ ÂGE MOYEN DE DÉPART DES SALARIÉS DE 55 ANS ET PLUS

	2011	2012	2013
France	60,0	60,5	60,5
Belgique	58,4	59,7	60,4
Italie	59,5	60,1	58,8
Luxembourg	58,4	58,7	58,7
Europe (hors marchés domestiques)	nd(*)	nd	59,7
Reste du monde	nd(*)	nd	60,8
TOTAL	59,4	60,2	60,2

(*) nd : non disponible.

UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

Le Groupe a renforcé son dispositif de collecte des informations extra-financières, en particulier sur le dialogue social, la diversité, la formation et la santé et sécurité au travail dans 36 pays couvrant 91 % de l'effectif mondial. Il montre que 31 pays ont des représentants du personnel et/ou des représentants syndicaux (y compris ceux du Comité européen), ce qui couvre 82 % de l'effectif du Groupe. Près de 3 000 réunions officielles dans le monde ont été organisées entre ces représentants et leur management, qui ont permis de conclure un total de 214 accords collectifs dans des pays couvrant 72 % de l'effectif sur des sujets aussi variés que les rémunérations et avantages sociaux, l'emploi, l'organisation du travail, la gouvernance du dialogue, la santé et sécurité

au travail, le handicap et la diversité. Près des 2/3 de ces pays ont des obligations légales sur ces thèmes et un bon tiers des entités dans ces pays signent des accords collectifs mieux-disants ou prennent d'autres mesures positives. Des entités de 13 pays signent des accords sur les rémunérations (couvrant 56 % des effectifs), de 15 pays sur des avantages sociaux (55 % des effectifs) et de 11 pays sur les conditions de travail (57 % des effectifs). Hors Europe, le Maroc, la Tunisie, l'Argentine, le Brésil et l'Inde ont négocié des accords collectifs en 2013, tandis que l'Algérie, le Sénégal, le Chili, la Chine, le Japon, l'Ukraine et la Turquie indiquent avoir également des représentants du personnel et/ou des représentants syndicaux.

► **NOMBRE D'ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS**

	2011	2012	2013
France (dont BNP Paribas SA)	73 (6)	69 (8)	90 (7)
Belgique (dont BNP Paribas Fortis)	15 (14)	12 (10)	11 (7)
Italie (dont BNL)	56 (25)	51 (30)	46 (23)
Luxembourg (accord sectoriel)	1	1	1
Europe (hors marchés domestiques)	nd(*)	5	34
Reste du monde	nd(*)	10	29
TOTAL	145	148	214

(*) nd : non disponible.

Intensification de l'activité du Comité européen

L'année a été marquée par une activité dense du Comité européen, et de son bureau, réuni à Bruxelles, Luxembourg et Madrid, pour marquer sa dimension internationale. Des groupes de travail ont collaboré pour finaliser un nouveau règlement intérieur, organiser le suivi de l'accord européen sur l'emploi et entamer les négociations pour un deuxième accord européen relatif cette fois à l'égalité professionnelle.

L'intensification du dialogue social européen se justifie par une actualité chargée. Les activités en évolution des organisations de CIB, Investment Partners, Leasing Solutions, Personal Finance, Securities Services, BNP Paribas Polska et BNP Paribas Allemagne ont été abordées ainsi qu'au niveau global les projets Simple & Efficient et Hello bank!. Par ailleurs, la présentation du GPS a permis aux délégués européens de comprendre les mécanismes de cette vaste enquête interne annuelle et de réagir face à certains résultats.

Suite à la signature en 2012 du premier accord européen sur l'emploi, les premiers indicateurs montrent qu'une nouvelle dynamique a été lancée qui généralise l'installation de lieux d'échanges entre la Direction et le personnel dans les pays n'étant pas dotés d'instances représentatives, la mise en œuvre des évaluations professionnelles et des entretiens de carrière et une information et concertation adéquates lorsque des transformations ayant des conséquences sur l'emploi sont mises en place. Pour mémoire, le Comité européen couvre 20 pays sur un périmètre correspondant à 65 % de l'effectif total.

LA GESTION DES CARRIÈRES

La valorisation et le développement de tous les talents

La gestion de carrière de l'ensemble des collaborateurs du Groupe est au cœur du nouveau dispositif des Ressources Humaines. Elle se caractérise par une proximité des gestionnaires de carrière auprès des métiers pour favoriser leur bonne connaissance des différents métiers et la mise en place d'un partenariat entre managers, RH et collaborateurs. Un accent particulier a été mis en 2013 sur :

- l'identification, l'évaluation et le développement des compétences. Le nouveau référentiel des compétences comportementales du Groupe a été diffusé par l'élaboration d'un jeu de cartes ludique favorisant l'appropriation des compétences par les RH et les managers. Des démarches d'identification et d'évaluation des compétences sont en cours dans différentes entités : BDDF, Personal Finance, BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas ;

- la mobilité interne et l'offre de parcours diversifiés. Les entités du Groupe réalisent annuellement des plans de relève pour anticiper et planifier les mouvements. Pour favoriser la mobilité transversale, on note en 2013 la mise en place de plans de relève par filière, notamment au sein du pôle Investment Solutions et des fonctions Groupe.

Les projets en cours prévoient de préciser l'ambition du Groupe en tant qu'employeur et les principes de gestion de carrière sur les moments clés que sont l'évaluation professionnelle, l'entretien de carrière, le plan de relève, le plan de développement personnel, etc. Ces projets s'inscrivent dans une volonté de développer et prendre en compte les compétences et les talents de chacun au regard des besoins du Groupe et d'offrir des progressions de carrière riches et variées à l'ensemble des collaborateurs.



Actualités du Talent Development Program

Le *Talent Development Program* a poursuivi son déploiement en 2013 et concerne désormais près de 3 000 collaborateurs à fort potentiel. La revue *Talent Review Exercise* recense depuis 2012 les actions menées par le TDP et souligne une augmentation des initiatives conduites à tous les niveaux, y compris les 3 programmes de formation du Groupe *Leadership for Development*, *Go to Lead* et *Share to Lead*.

UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION COMPÉTITIVE

Les rémunérations et leur évolution

Le travail réalisé, les compétences, l'implication dans les tâches confiées et le niveau de responsabilité sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise par les salariés et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. Le niveau des rémunérations variables est déterminé par les performances individuelles et collectives de l'année au regard des objectifs fixés. Ces rémunérations variables revêtent différentes formes selon les métiers.

► RÉMUNÉRATION MOYENNE ANNUELLE⁽¹⁾

	2012	2013
France ⁽²⁾	51 477 €	51 615 €
Belgique (BNP Paribas Fortis) ⁽³⁾	69 023 €	69 920 €
Italie (BNL) ⁽⁴⁾	49 001 €	49 712 €
Luxembourg ⁽⁵⁾	75 597 €	77 978 €

(1) Données brutes sur l'effectif CDI au 31/12/2013 hors charges patronales, incluant la rémunération fixe, les commissions et la rémunération variable versées dans l'année hors différés au titre des années passées, les primes à l'embauche, hors montants versés au titre de l'intéressement et de la participation.

(2) Ensemble des entités hors Immobilier, sur une durée de travail de 35h, sur une base théorique 100% pour les collaborateurs à temps partiel, hors collaborateurs ayant moins de 2 ans d'ancienneté et cadres dirigeants.

(3) Hors collaborateurs ayant moins de 2 ans d'ancienneté, temps partiels, absents plus d'un mois dans l'année, congés sans solde, expatriés, détachés, membres du Comex de BNP Paribas Fortis, et données de rémunérations incluant tous les éléments soumis à la sécurité sociale y compris notamment différés versés au titre des années passées (55% des effectifs couverts).

(4) Périmètre BNL S.p.A., hors expatriés, membres du Comex de BNL et collaborateurs ayant moins de 2 ans d'ancienneté.

(5) Sur la base d'une durée hebdomadaire de 40 heures ; y compris dirigeants et membres du Comex de BGL BNP Paribas.

Une politique de rémunération conforme à la réglementation

Conformément à la Directive européenne CRD III⁽¹⁾ et à l'arrêté 97-02 en France, la politique de rémunération du Groupe vise à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et les objectifs à long terme particulièrement en matière de maîtrise des risques. La mise en œuvre de cette politique a conduit à une formalisation renforcée de la gouvernance reposant notamment sur des comités CRIF (conformité, risque, finance) et une implication de la Direction Générale et du Comité des rémunérations du Conseil d'administration.

Cela a conduit à différer pour ces collaborateurs une fraction significative de leurs rémunérations variables sur trois ans (45 % différés au-delà d'un

Plus généralement, la politique de rémunération du Groupe repose sur des principes d'équité et de transparence qui se traduisent notamment par un processus annuel mondial unique, un système de délégation rigoureux fonctionnant dans le cadre des directives Groupe. Le mode de détermination des rémunérations variables individuelles intègre l'évaluation de la performance quantitative et qualitative par rapport aux objectifs fixés, l'appréciation du comportement professionnel de chacun au regard du respect des valeurs, de la déontologie, de l'esprit d'équipe, des procédures du Groupe, et de la contribution à la maîtrise des risques (y compris le risque opérationnel).

En 2013, le Groupe a remplacé son dispositif d'attribution d'actions de performance sur 3 à 5 ans à plus de 5 000 collaborateurs clés, par un plan d'intéressement à moyen terme appelé ISIS (*International Sustainability and Incentive Scheme*) dont le paiement sera réalisé en juin 2016. La principale nouveauté de ce plan réside dans le fait que chaque bénéficiaire voit 20 % de son attribution conditionnée à l'atteinte de critères liés à la politique RSE du Groupe.

Le Groupe a mobilisé en 2013 moins de 15 milliards d'euros de frais de personnel, en baisse de 2,7 % par rapport à 2012 (voir note 7 *Rémunérations et avantages consentis au personnel* du chapitre 4).

an pour les attributions 2013 au titre de 2012), à soumettre le paiement de chaque échéance à l'atteinte de conditions dont le non-respect peut entraîner la perte partielle ou totale de la fraction annuelle (système de « malus ») et à indexer une partie de la rémunération variable à la performance de l'action BNP Paribas, pour aligner les intérêts des bénéficiaires et des actionnaires (près de 44 % de leur rémunération variable indexée pour les attributions 2013 au titre de 2012). Les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération des membres de l'organe exécutif et des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe au titre de l'exercice 2013 seront publiées dans un rapport mis en ligne sur le site internet de BNP Paribas <http://invest.bnpparibas>, com avant l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 et inclus dans une actualisation du Document de référence de BNP Paribas.

(1) Capital Requirements Directive.

L'ATTENTION PORTÉE AUX PERSONNES

La protection de la santé des collaborateurs

Sur une cartographie de 36 pays représentant 90 % des salariés, au-delà des législations en matière de politique de santé et sécurité au travail qui existent dans tous les pays européens et dans une dizaine de pays hors Europe (représentant 75 % de l'effectif Groupe), des entités dans 11 pays ont signé des accords sur la santé et la sécurité des salariés (couvrant 51 % de l'effectif) et dans 18 pays prennent d'autres mesures protectrices. Dans plus de 30 pays, des entités ont adopté un système de protection sociale, d'assurance vie ou invalidité favorable à l'ensemble des collaborateurs (63 % à 79 % de l'effectif) ou parfois des managers.

Les accidents du travail, leur fréquence, leur gravité et les maladies professionnelles

Sur 29 pays ayant reporté les accidents du travail, on compte 1 216 accidents dans 17 pays couvrant 75 % de l'effectif, soit un taux de fréquence⁽¹⁾ de 3,2 et un taux de gravité non significatif. Dans les marchés domestiques, il y a eu 481 accidents du travail en France, pour un taux de fréquence de 2,9 (563 et 3,2 en 2012) ; 388 en Belgique, avec un taux de fréquence de 8,1 (381 et 7,9 en 2012) ; 166 en Italie, avec un taux de fréquence de 3,5 (279 et 5,6 en 2012) et 3 au Luxembourg soit un taux de fréquence de 0,5 (et une meilleure prise en compte des données, contre 84 en 2012). Il n'y a pas de cas de maladie professionnelle significatif identifié.

Les politiques de santé et de sécurité au travail

Dans 35 pays il existe une politique d'intervention sanitaire en urgence. Des entités de 35 pays ont des actions, formations ou mesures de sensibilisation au stress et sur les risques psychosociaux, couvrant 80 % de l'effectif. Beaucoup mènent des actions de prévention ou de sensibilisation sur la nutrition, l'ergonomie ou l'amélioration de l'environnement de travail, à destination de tous les collaborateurs (90 % de l'effectif) ou parfois des managers.

Prévention des risques psychosociaux

En France, en 5 ans, plus de 46 000 collaborateurs ont fait le test de l'Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD) dont 7 892 en 2013. Un médecin écoutant et le Service de Santé au Travail de BNP Paribas reçoivent les salariés en difficulté, qui ont aussi l'appui de 34 assistantes sociales. En Belgique, un module e-learning, des fiches pratiques et un pilote de deux jours permettent de sensibiliser les managers. Un questionnaire est dispensé aux salariés lors des examens médicaux périodiques pour détecter les risques psychosociaux et les analyser. En Italie, suite à l'évaluation de 2012, BNL a amélioré la gestion des risques liés au stress avec le Centre d'écoute et de conseil sur le stress au travail, accessible à tous les salariés. Au Luxembourg, un programme de formation sur la gestion du stress a été inauguré pour répondre aux préoccupations des collaborateurs, notamment du réseau. Il allie conférences, vidéos, prises en charge individualisées et a rassemblé près de 600 collaborateurs.

Prise en compte des problèmes de santé publique

En France, le Service de Santé au Travail du Groupe poursuit le dépistage des facteurs de risques, notamment cardio-vasculaires, du diabète et du

cancer colorectal pour les collaborateurs de plus de 50 ans. Il organise des journées de prévention, réalise une revue trimestrielle et dispense une formation de sauveteurs secouristes du travail. Une visite médicale annuelle est organisée pour les collaborateurs de plus de 55 ans. En Belgique, des actions sont menées sur la prévention de l'obésité, le diabète et la promotion d'une alimentation saine avec des conseils individualisés et des brochures distribués lors des consultations médicales. Un millier d'exams préventifs cardiovasculaires ont été réalisés. Un contact médical confidentiel est maintenu avec les collaborateurs en maladie de longue durée qui permet de suivre les causes liées au travail et faciliter la reprise. En Italie, BNL a deux actions de protection santé : l'une couvre tous les salariés et prévoit un check-up annuel ; l'autre est obligatoire pour 2 types de populations : un examen tous les 5 ans pour tous les salariés travaillant sur écran et un tous les 2 ans pour le personnel de nuit ou travaillant dans le bruit. Au Luxembourg, des conférences rassemblant 335 participants ont sensibilisé les collaborateurs aux addictions liées à un mauvais usage du Net.

Prévention des risques professionnels

En France, la politique de prévention des risques professionnels fait l'objet de mesures adaptées, en lien avec les partenaires sociaux. Des services de santé au travail interbancaires ont été créés pour les collaborateurs à Lille et à Marseille. L'accompagnement des salariés victimes d'agression se maintient, avec les Urgences médicales de Paris. En Belgique, les examens légaux de surveillance de santé, à l'embauche et périodiques, ont été réalisés sur plus de 6 000 collaborateurs, ainsi que 1 000 examens spontanés de collaborateurs en difficulté consultés. En matière d'ergonomie, l'accent a porté sur les *shared workplaces* et *free seating*, et des conseils individualisés aux collaborateurs ou managers. L'agence DNV (*Det Norske Veritas*) a certifié la conformité du système de management de la Santé et Sécurité au Travail de BNL aux normes italiennes du INAIL (Institut National pour l'Assurance contre les accidents du travail). Le management et l'implantation d'un tel système requièrent le soutien et l'engagement de tous et l'activation des données dans le système de management créé dans l'intranet. Au Luxembourg, 6 personnes diplômées assurent le suivi des risques identifiés, leur prévention, la mise à jour des contrôles, registres, rapports et le suivi des postes à risques. En outre, BNP Paribas Luxembourg organise des formations intra-entreprise pour près de 300 collaborateurs sur la prévention des risques professionnels, des troubles physiques liés aux activités de bureau, la gestion des situations de crise (hold-up), sécurité, secourisme et gestion du stress.

Harcèlement et violence au travail

En France, l'accord « Harcèlement et violence au travail » signé en 2011 est disponible sur l'intranet. En France et en Belgique, les médecins du travail, infirmiers et assistants sociaux collaborent à la prévention et à l'intervention d'urgence en cas de harcèlement ou violence au travail et une assistance aux victimes de hold-up et autres faits de violence en agence est assurée en permanence. En Italie, tout collaborateur de BNL, victime ou témoin de harcèlement au travail, peut s'adresser, en plus de son supérieur direct, à une boîte d'alerte dédiée. Cette procédure permet d'initier un processus de vérification des faits et de protection immédiate des personnes. Il est également possible de s'adresser au « Centre d'écoute et de conseil sur le stress au travail ». Au Luxembourg, une charte contre le harcèlement moral mise en place en 2005 prévoit un cadre paritaire alliant écoute et apport de solution constructive face à ces situations.

(1) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents pour un million d'heures et le taux de gravité, de 0,05, au nombre de jours perdus pour 1 000 heures.

Des avantages sociaux en matière de protection sociale, de retraite, d'épargne et d'intéressement

Au-delà des dispositifs légaux et conventionnels, selon les réglementations et pratiques des pays dans lesquels le Groupe est implanté, les collaborateurs peuvent bénéficier d'une couverture sociale complémentaire couvrant leurs frais de santé et ceux de leurs familles qui leur assure une protection de haut niveau, de plans de pension à cotisations définies (voir *États financiers* note 7 - *Rémunérations et avantages consentis au personnel*) leur permettant de constituer au cours de leur vie professionnelle un capital pour leur retraite complémentaire des éventuelles pensions versées par les régimes locaux obligatoires et de systèmes collectifs d'intéressement visant à les associer à la performance collective. Hors de France, plus des trois quarts des salariés des entités de plus de 150 salariés bénéficient d'une couverture médicale, plus de la moitié sont couverts en cas d'invalidité de courte durée et la majorité des salariés du Groupe bénéficient d'un régime de retraite par capitalisation venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Il existe aussi au sein du Groupe des dispositifs d'avantages sociaux à la carte (*flexible benefits*) permettant aux salariés de définir, dans une certaine mesure, leur niveau de couverture sur un panel d'avantages proposés. En 2013, BNL a ainsi mis en place avec son plan d'intéressement, un plan d'avantages sociaux flexibles qui permet aux collaborateurs, sur une base volontaire, de recevoir une part de leur intéressement (40 %) sous forme d'aide médicale, plan de pension, cours particuliers ou formation pour eux ou leur famille. En France, le Groupe associe les collaborateurs à la performance dans le cadre des dispositifs de participation et d'intéressement et, respectivement, 102,5 millions d'euros et de l'ordre de 140 millions d'euros vont être versés à 67 000 collaborateurs, contre 138 millions d'euros et 145 millions d'euros en 2012. Par ailleurs, le Groupe accompagne les efforts d'épargne volontaire des salariés par les plans d'épargne (PEE et PERCO) avec un abondement cumulé de 50,5 millions d'euros en 2013. Chez **BNP Paribas Fortis**, une partie de la rémunération variable dite « collective » est liée à l'atteinte d'objectifs de développement durable, tels que la satisfaction client, la promotion de la diversité, l'amélioration du bien-être au travail, la conscience du risque et de la conformité et la réduction de l'impact négatif de la banque sur l'environnement. Au **Luxembourg**, rien n'est prévu par la législation locale, mais en 2013, le Groupe a versé aux salariés non-cadres une prime d'intéressement pour un total de près de 4,3 millions d'euros.

À fin 2013, le pourcentage de détention direct ou indirecte du capital par les salariés du Groupe s'élève à 5,4 % (6,1 % à fin 2012).

Promouvoir et respecter les conventions fondamentales de l'OIT sur les Droits de l'Homme

Par la Déclaration de BNP Paribas relative aux Droits de l'Homme signée en 2012, le Groupe s'engage à assurer le respect des Droits de l'Homme au sein de sa sphère d'influence : collaborateurs, fournisseurs, clients et communautés. BNP Paribas promeut et respecte la dignité et les droits de ses collaborateurs par l'application d'une politique de ressources humaines engagée et responsable. Les collaborateurs doivent aussi exercer et respecter les normes relatives aux Droits de l'Homme dans le cadre de leurs activités professionnelles. À cet effet, BNP Paribas a établi un Code de conduite qui s'applique à tous les collaborateurs.

BNP Paribas effectue une revue annuelle des pays à risque en matière de respect des droits humains⁽¹⁾. En 2013, BNP Paribas est présent dans 10 pays à risques représentant 5,2 % de son effectif total, et dans 20 pays en situation préoccupante, soit 15,6 % de son effectif total, relativement stable par rapport à 2012 (4,8 % et 16,2 %). Par ailleurs, sur 82 % de l'effectif mondial, quatre salariés dans deux pays ont été identifiés comme ayant moins de 18 ans mais plus de 16 ans.

Dans la lignée de ces actions, la Direction des Ressources Humaines a réalisé une cartographie de la situation des collaborateurs en matière de droits humains dans 36 pays, l'objectif étant d'identifier les points forts et zones de faiblesses des entités dans ses différentes implantations. Elle porte sur la liberté d'association et de négociation collective, la non-discrimination et l'égalité de traitement, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, la santé et la sécurité au travail et les contrats de sous-traitance. Une action de sensibilisation a été réalisée auprès des senior managers des Ressources Humaines. Pour plus d'information, (voir chapitre 7, partie 4 - III *Le respect des principes directeurs de l'ONU sur les Droits de l'Homme*).



Faciliter la parentalité

Les événements organisés au sein du Groupe pour promouvoir et valoriser la parentalité en entreprise sont en progression constante. En **France**, à l'occasion de la Semaine de la parentalité, trois ateliers-conférences ont été proposés sur « Travailler et être parent » et « Garde à domicile, garde partagée et assistance maternelle : que choisir ? », dans l'objectif d'offrir aux collaborateurs des outils pour appréhender sereinement leur parentalité. En novembre, **BNP Paribas Luxembourg** a organisé son premier Salon de la parentalité dédié aux collaborateurs souhaitant s'épanouir dans leur travail et dans leur rôle de parent. Ils ont pu rencontrer des spécialistes et participer à des ateliers sur l'enfance, l'adolescence et l'égalité père/mère. Étaient également présents la crèche d'entreprise « les Petits Loups », **Cardif Luxembourg** - et son offre Optikids- et les Ressources Humaines venues proposer des mesures et opportunités pour préserver l'équilibre vie privée/vie professionnelle. Plusieurs entités **Investment Solutions** et **Wealth Management**, **Investment Partners**, **BNP Paribas CIB ITO** et **CIB Italie** ont proposé des journées ludiques « les enfants au bureau » dont les activités proposées aux collaborateurs et à leurs enfants ont remporté un grand succès.

(1) Source : Maplecroft qui identifie 34 pays à risque et 70 pays en situation préoccupante (contre 30 et 65 en 2012).

7.4 Responsabilité civique : lutter contre l'exclusion, promouvoir l'éducation et la culture

BNP Paribas est un acteur engagé dans la société : il apporte son soutien à de nombreuses initiatives en faveur de la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la culture.

Dans le cadre de sa responsabilité civique, le Groupe utilise ainsi tous les leviers dont il dispose, en tant que banquier, employeur et mécène, pour favoriser un développement durable et harmonieux de la société.

Ces actions sont menées en cohérence avec ses trois engagements :

- engagement 7 : la lutte contre l'exclusion et le soutien à l'entrepreneuriat social ;

- engagement 8 : une politique de mécénat axée autour de l'éducation, la santé, la culture et la solidarité ;

- engagement 9 : le respect des principes directeurs de l'ONU sur les Droits de l'Homme.

Les informations présentées dans ce chapitre ont été collectées par la Délégation à la RSE via des demandes spécifiques adressées aux fonctions, lignes métiers ou territoires du Groupe, ou via l'exploitation d'outils de gestion interne du Groupe. Lorsque le périmètre couvert par une information diffère de l'ensemble du Groupe BNP Paribas, il est alors précisé en regard de celle-ci.

LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

BNP Paribas est engagé depuis de longues années dans la lutte contre l'exclusion sociale et financière. Le Groupe développe ainsi de nombreuses actions à travers le monde, afin de soutenir l'entrepreneuriat social, promouvoir l'éducation financière et favoriser l'accompagnement des clients fragiles. En France, la Banque s'implique particulièrement dans les zones urbaines sensibles.

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Le soutien à l'entrepreneuriat social et la microfinance

L'entrepreneuriat social

En 2013, BNP Paribas a de nouveau renforcé son soutien à l'entrepreneuriat social et à la microfinance. Le Groupe a volontairement choisi d'avoir une démarche proactive vis-à-vis de ce secteur en forte croissance (+ 23 % d'emplois en France entre 2000 et 2010 contre + 7 % dans le secteur privé) caractérisé par son impact important sur la création d'emplois non délocalisables et sur le renforcement du tissu social.

Entités privées, de taille et de formes juridiques variées, les entreprises sociales concernées cumulent les spécificités suivantes :

- leur objectif social est plus important que leur objectif financier ;
- leur mission sociale peut être l'insertion de personnes vulnérables ou la production de biens et services sociaux ou environnementaux destinés à des populations fragiles ;
- la majorité des bénéfices est réinvestie dans l'entreprise.

Elles apportent des solutions efficaces et innovantes à un grand nombre de problèmes économiques, sociaux et environnementaux : accès aux soins, à l'énergie, au logement, insertion...

Afin de mieux accompagner ces entreprises, BNP Paribas a développé des outils spécifiques et adapté ses services :

- les différents réseaux de banque de détail disposent maintenant de grilles de qualification pour identifier facilement les entrepreneurs sociaux et de moyens d'analyse de leur profil de risque grâce à une politique spécifique de crédit. Par ailleurs, chaque réseau développe une approche de ce segment adaptée à son marché.

En France par exemple, un réseau de correspondants dédiés aux entreprises sociales se met progressivement en place dans les centres d'affaires et les maisons des entrepreneurs. Ainsi, chaque entrepreneur social sera suivi par un conseiller unique. Formé aux spécificités de leur statut et connaissant les besoins qui en découlent, il pourra répondre à toutes ses questions, que ce soit dans la gestion quotidienne de son compte ou dans la recherche de financement long terme ;

- la signature d'une convention de partenariat entre la Fondation BNP Paribas et France Active vient renforcer l'action du Groupe en faveur des entrepreneurs sociaux. Grâce au soutien annuel de 100 000 euros apporté pendant 3 ans par la Fondation, France Active va pouvoir aider dans leur démarche des créateurs d'entreprise de moins de 26 ans demandeurs d'emploi. Ils bénéficieront non seulement d'une prime de démarrage de 2 000 euros pour consolider leur apport personnel mais aussi du soutien du réseau au côté de celui des 40 fonds territoriaux de France Active.

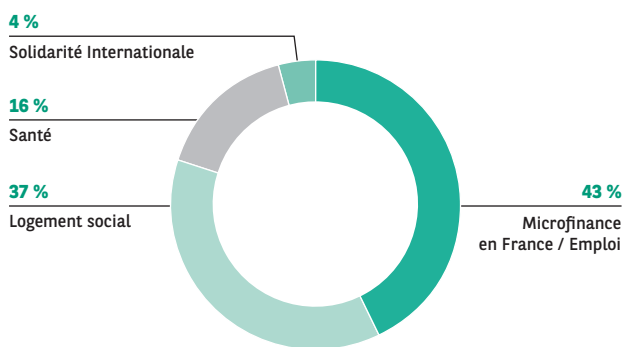
BNP Paribas a également participé à la levée de fonds d'IMPACT Partenaires à hauteur de 3 millions d'euros. Ce fonds investit dans des sociétés créatrices d'emploi dans des zones économiquement défavorisées et/ou dont le porteur de projet est un entrepreneur ayant longtemps vécu dans ces zones.

Le soutien à l'entrepreneuriat social se traduit également par le succès grandissant des produits d'épargne investis dans des entreprises sociales. Que ce soit pour les particuliers, la banque privée ou l'épargne salariale, il existe des produits spécifiques qui permettent à chacun de soutenir les entrepreneurs sociaux : des sicav investies entre 5 % et 10 % dans des

entreprises sociales, des institutions de microfinance ou des fonds ES, Fonds Commun de Placement d'Entreprise intégrant également entre 5 % et 10 % d'investissement solidaire. Troisième acteur français sur le secteur de l'épargne salariale, BNP Paribas a vu ses encours solidaires augmenter de 44 % en 2013. Les évolutions réglementaires attendues dans le cadre de la loi sur l'économie sociale et solidaire en cours de discussion au Parlement devraient permettre d'accélérer encore ce phénomène.

En 3 ans, les investissements solidaires dans les FCPE ont augmenté de 313 % et le nombre de contreparties est passé de 3 à 10.

► VENTILATION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS SOLIDAIRES BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS PAR DOMAINE D'ACTION SOCIALE FIN 2013



En Belgique, BNP Paribas Fortis a lancé le Prêt Citoyen. Ce nouveau produit propose aux particuliers de placer leur épargne dans un support à capital garanti dont le montant sera investi dans des projets à finalité socio-économiques ou socialement responsables (construction ou rénovation d'écoles, d'hôpitaux, de maisons de repos, de centres culturels ou d'infrastructures sportives publiques...). Les sommes collectées peuvent également être utilisées pour financer des petites et moyennes entreprises.

Le soutien à l'entrepreneuriat social est également une préoccupation de nos grands clients corporate. Afin de mieux les comprendre et donc les accompagner, CIB a organisé le 2 juillet 2013 une conférence sur le thème « Comment servir la base de la pyramide ». Cet événement a mis en lumière les modèles innovants développés par Danone, GDF Suez, Orange et Total au service des 4 milliards d'individus les plus pauvres. Ces grandes entreprises jouent ainsi le rôle de laboratoires pour des activités au double objectif : améliorer le sort des populations défavorisées tout développant une activité économiquement rentable.

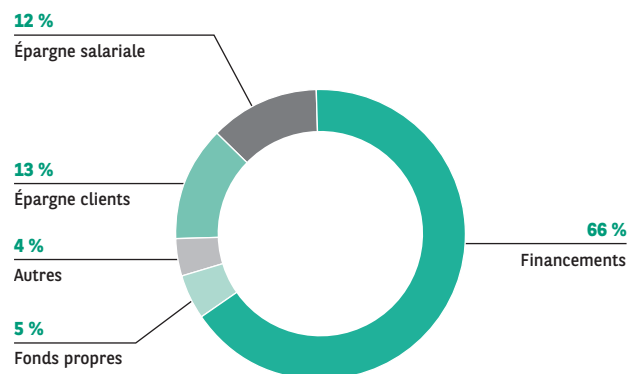
Enfin, BNP Paribas s'est engagé en 2012 à tripler le volume d'opérations de sous-traitance menées avec des entreprises du secteur protégé et adapté (ESAT et EA) entre 2012 et 2015. En 2013, ce volume a été augmenté de 50 %.

La microfinance

L'activité de microfinance a poursuivi son développement au cours de cette année 2013, avec la validation par le Comité Exécutif du Groupe, d'une stratégie à la mesure des enjeux actuels. Le contexte économique difficile a en effet rendu d'autant plus nécessaire le développement de ce secteur qu'il offre des réponses aux besoins d'une population marginalisée grandissante. La nouvelle stratégie mise en œuvre repose sur le financement direct d'institutions de microfinance (IMF) dans les pays d'implantation du Groupe, qu'ils soient matures (France, Belgique, Italie, Royaume-Uni) ou émergents (Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Inde, Maroc, Pologne, Russie, Sénégal, Tunisie, Turquie, et Vietnam). Dans les autres pays, le soutien au secteur repose davantage sur le financement via des fonds de microfinance. Cette stratégie a débouché sur une croissance des engagements par rapport

à 2012 tant dans les pays émergents (+ 26 %) que dans les pays matures (+ 173 %) ; le soutien du Groupe totalisant fin 2013, 131,6 millions d'euros, selon la répartition suivante :

► SOUTIEN DU GROUPE BNP PARIBAS À LA MICROFINANCE AU 31/12/2013

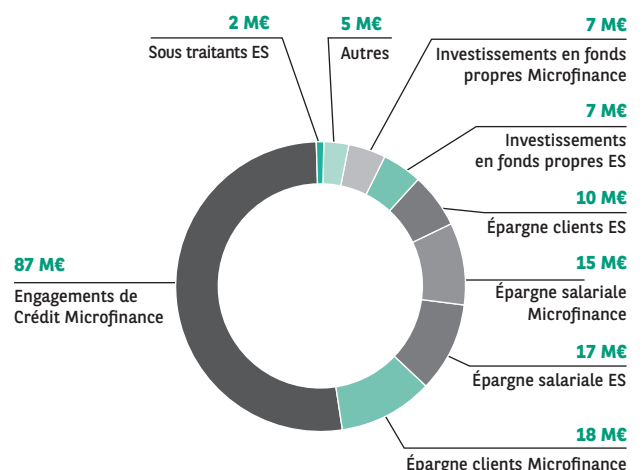


Le financement du secteur (direct ou via des fonds) a atteint 87 millions d'euros, soit 2/3 du soutien total du Groupe à la microfinance. Le Groupe a refinancé 30 institutions de microfinance dans 19 pays, dont 26 institutions dans 15 pays émergents, ce qui représente près de la moitié des financements totaux. Pour la première fois en 2013, de nouveaux pays - la Pologne et le Vietnam - sont entrés dans le portefeuille de financements aux côtés de pays dans lesquels le Groupe est historiquement actif (notamment Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Inde, Maroc, Russie, Tunisie... en plus de ses marchés domestiques). Au total, grâce à ces financements, plus de 150 000 micro-entrepreneurs ont accédé à un microcrédit, parmi lesquels plus de 75 % de femmes.

En 2013, BNP Paribas Fortis a financé en dette pour 7,5 millions d'euros le fonds de microfinance Rural Impulse Fund II. Le Groupe contribue ainsi au financement d'IMF et au développement de services financiers dans les zones rurales défavorisées et isolées de 26 pays émergents.

Au total, le soutien du Groupe à la microfinance et à l'entrepreneuriat social (hors crédits à l'entrepreneuriat social) dépasse les 168 millions d'euros à fin décembre 2013, soit une augmentation au cours de l'année de plus de 60 %. BNP Paribas s'est engagé à poursuivre cette dynamique avec un objectif de 200 millions d'euros d'ici 2015.

► SOUTIEN DU GROUPE BNP PARIBAS À LA MICROFINANCE ET À L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL (HORS CRÉDITS) AU 31/12/2013



Améliorer la formation du public sur les enjeux financiers :

L'éducation financière a démontré son efficacité pour lutter contre le surendettement et favoriser le développement économique. En 2013, les collaborateurs de BNP Paribas se sont à nouveau fortement engagés, en participant à la conception de contenus de formation et d'outils pédagogiques ou encore en formant le grand public.

En 2013, plus de 230 000 personnes ont ainsi pu accéder à ces programmes non seulement dans les marchés domestiques mais aussi en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas, aux États-Unis, en Inde ou encore à Singapour.

Dans certains pays, compte tenu des priorités, l'éducation financière est axée sur des populations jugées sensibles comme les jeunes ou les personnes fragiles :

- **en Turquie** : la **TEB Family Academy** a pour vocation d'aider les ménages à gérer leur budget en proposant des cours d'éducation financière au sein des agences. Les participants peuvent apprendre comment utiliser une carte de crédit, emprunter à bon escient, mieux programmer leurs dépenses ou encore épargner dans les meilleures conditions ;
- **en Espagne** : **BNP Paribas Cardif** a noué un partenariat avec Norte Joven (association d'éducation financière et économique axée sur les enfants en situation d'exclusion). Trente collaborateurs BNP Paribas Cardif se sont engagés et ont contribué à former 581 personnes ;
- **au Luxembourg**, le programme « *Startin' Finance* » a concerné plus de 1 100 lycéens lors de l'année scolaire 2012-2013. Il s'est décliné sous forme de visites guidées, de présentations métiers (marketing, marché monétaire, ressources humaines...), d'ateliers interactifs ou d'interventions dans des cours ;
- **en Inde**, le programme d'éducation financière de BPSS a permis à 100 femmes entrepreneurs en milieu rural de se former par exemple à l'audit ou à la gestion de la performance.

Dans d'autres pays, où l'éducation financière est ancrée de longue date dans les pratiques, elle concerne tous les publics.

En France, la **Fondation Cetelem** pour l'éducation budgétaire a poursuivi sa mission de développement et de promotion de l'éducation budgétaire. Elle s'inscrit dans le prolongement du métier de BNP Paribas Personal Finance et de son engagement en faveur d'un crédit responsable®. Ainsi, la Fondation Cetelem construit des outils de formation destinés aux formateurs d'associations ou d'institutions partenaires, engagées avec elle dans l'éducation budgétaire. Elle leur apporte également un accompagnement pédagogique et un soutien financier dans la mise en œuvre des programmes. En 2013, ce sont plus de 7 500 jeunes (lycéens, jeunes en insertion, apprentis) ou adultes en difficulté en France qui ont pu bénéficier de cette sensibilisation.

BNP Paribas Cardif, de son côté, a lancé un nouveau partenariat de 3 ans avec « *Entreprendre pour Apprendre* », une fédération d'associations qui a pour vocation de favoriser l'esprit d'entreprendre des jeunes, et de développer leurs compétences entrepreneuriales au rythme des âges. Son soutien est double, conjuguant apport financier et mécénat de compétences. En 2013, 42 collaborateurs se sont impliqués tout au long de l'année scolaire dans le parrainage d'entreprises.

En Italie : à travers son programme **EduCare**, **BNL** propose un ensemble de cours d'éducation budgétaire à destination des clients et non-clients pour les rendre plus conscients de leurs choix financiers. Évoluant régulièrement, EduCare a ajouté en 2013 un focus sur le numérique et a dispensé des cours en dehors de ses agences dans de nouveaux lieux

en nouant des collaborations externes, notamment avec les librairies Feltrinelli et Wired. Depuis 2008, 64 000 personnes et près de 4 000 entreprises ont participé à plus de 3 500 événements organisés à travers le pays. Parallèlement, depuis 2011, **Findomestic** a déployé pour le grand public son programme l'éducation à la finance et à l'assurance disponible sur le site internet PerCorsi. Ses modules ont été visionnés plus de 10 000 fois. Par ailleurs, après une première expérience en 2012, Findomestic a organisé en 2013 deux journées d'éducation financière dans 72 centres clients ; l'une intitulée « Les Financements et les Assurances », l'autre « Les modes de paiement et le e-commerce ».

Aux **États-Unis**, **Bank of the West (BoW)** propose maintenant 9 programmes d'éducation pour tous les âges. En 2013, 450 collaborateurs volontaires sont intervenus dans des associations pour sensibiliser plus de 12 000 personnes, notamment via : un programme d'éducation financière « *Hope* » déployé en Californie et dans d'autres États où BoW est présente ; un livre d'éducation financière *The Three cups* qui sensibilise les enfants en fin de primaire à la valeur de l'argent ; une pièce de théâtre *Made about money* destinée aux collégiens ; un programme télévisé le *Moneywise Empowerment Tour*. Depuis 2005, BoW a également développé un programme destiné aux seniors : « *Elder Financial Protection Network* » propose des séminaires sur le thème de la protection contre les fraudes.

LE « PROJET BANLIEUES » : UN ENGAGEMENT FORT EN FRANCE

Très engagé auprès des particuliers et des entreprises dans les grandes agglomérations, BNP Paribas a également fait bénéficier leurs banlieues d'une part importante de ses créations d'emplois depuis 15 ans : le Groupe est notamment devenu le premier employeur privé de Seine-Saint-Denis.

Parallèlement, via son « *Projet Banlieues* », BNP Paribas s'implique aux côtés d'acteurs - associations, établissements scolaires, fonds d'investissements solidaires, etc. - qui œuvrent pour créer des leviers économiques et sociaux au sein des banlieues et plus particulièrement dans les zones urbaines sensibles. Lancé en 2006 par la Fondation BNP Paribas, en coordination avec le réseau de la Banque en France, le « *Projet Banlieues* » s'articule autour de trois domaines d'intervention : la création d'entreprise et l'insertion professionnelle ; le soutien à l'éducation ; l'appui d'actions de proximité. Reconduit en 2012, ce projet a présenté en 2013 un budget annuel de 4,5 millions d'euros.

La création d'entreprises et l'insertion professionnelle

Le dispositif du *Projet Banlieues* en faveur de la création d'emplois se traduit par le soutien à quatre acteurs de tout premier plan :

- **L'Adie** (Association pour le droit à l'initiative économique), dont BNP Paribas est partenaire depuis 1993, aide les exclus du système bancaire et les chômeurs à créer leur entreprise. En 2013, la Fondation BNP Paribas l'a soutenue à hauteur de 1,15 million d'euros. Le Groupe est devenu le premier partenaire de l'association, avec plus de 6,5 millions d'euros de subventions versées depuis 2006 et un montant total de 13,7 millions d'euros de lignes de crédit à fin 2013. Depuis 2006, L'Adie a ouvert 15 nouvelles agences de microcrédit sur le territoire français. Plus de 7 300 microcrédits ont ainsi été accordés, permettant la création de plus de 4 700 entreprises sur l'ensemble des sites concernés, représentant plus de 6 000 emplois supplémentaires. À ce dispositif s'ajoutent de nombreuses autres actions de BNP Paribas

en faveur de l'Adie comme le programme « Engagés ensemble pour l'emploi » mis en place avec le réseau d'agences BNP Paribas en France ou encore le bénévolat des salariés et retraités de BNP Paribas et de Cetelem ;

- le réseau « Initiative France », qui finance et accompagne la création/reprise d'entreprises en France et dont les plates-formes de création d'entreprises innovantes sont désormais soutenues par BNP Paribas et sa Fondation ;
- BNP Paribas contribue également à IMPACT Partenaires à hauteur de 3 millions d'euros (plus d'informations dans la section I-1 du Document de référence : *La lutte contre la pauvreté et l'exclusion*) ;
- enfin, début 2014, BNP Paribas a décidé d'apporter à France Active un appui additionnel de 100 000 euros par an pendant trois ans (plus d'informations dans la section I-1 du Document de référence : *La lutte contre la pauvreté et l'exclusion*).

L'appui à des actions de proximité

Les relations d'échanges et de proximité sont au cœur du mécénat de solidarité de BNP Paribas. En témoigne le volet « Initiatives locales » du

Projet Banlieues. Grâce à l'implication de sa Fondation, de son réseau d'agences et de ses collaborateurs, près de 300 associations de quartier ont été soutenues depuis 2006, dont 105 pour la seule année 2013.

Tous les projets accompagnés sont portés par des associations à but non lucratif et ont pour objectif l'amélioration de la situation de personnes défavorisées via l'éducation, la formation professionnelle et le vivre ensemble. Les actions soutenues s'inscrivent dans la vie du quartier en répondant notamment à des problématiques bien identifiées, propres au quartier, liées à l'environnement ou à la population locale.

Éducation : favoriser l'égalité des chances

Pour BNP Paribas, l'éducation et le partage des connaissances sont un facteur de plus grande égalité des chances. Depuis vingt ans, la Fondation BNP Paribas soutient les initiatives en faveur de l'éducation, à travers les initiatives locales du Projet Banlieues mais aussi aux côtés d'acteurs clés, comme l'Afev pour l'accompagnement scolaire d'enfants en difficultés. La Fondation BNP Paribas a également créé en 2009 le programme de mécénat « Odyssée Jeunes », soutenant la réalisation des voyages scolaires des collégiens de la Seine-Saint-Denis (93), en lien avec le Conseil général du département.

UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT AXÉE AUTOUR DE L'ÉDUCATION, LA SANTÉ, LA CULTURE ET LA SOLIDARITÉ

BNP Paribas œuvre très concrètement à faire coexister performance et responsabilité sociale. Non seulement dans l'exercice quotidien de ses métiers, mais aussi par des actions de mécénat, qui impliquent de plus en plus de collaborateurs dans le monde.

UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT STRUCTURÉE ET FÉDÉRATRICE

Le Groupe BNP Paribas, par sa dimension internationale, met en œuvre à l'échelle mondiale une politique de mécénat structurée et cohérente. Cet engagement philanthropique est conduit par la Fondation BNP Paribas qui coordonne les programmes autour de cinq champs d'action, déployés dans tous les pays où le Groupe est présent :

- culture : préserver et valoriser le patrimoine ; encourager l'expression artistique ;
- solidarité : lutter contre l'exclusion et les discriminations ; encourager le bénévolat des salariés ;
- éducation : soutenir la scolarisation, l'insertion professionnelle, l'accompagnement scolaire et la transmission des savoirs ;
- santé : financer des programmes de recherche médicale dans des secteurs de pointe ;
- environnement : soutenir des programmes en cohérence avec la politique RSE du Groupe en faveur de la recherche sur le changement climatique.

Une gouvernance structurée

D'une part, 15 fondations/fonds au sein du Groupe :

- 1 fondation historique : la Fondation BNP Paribas, sous égide de la Fondation de France, en charge de la cohérence du Mécénat Groupe. Elle est présidée par Michel Pébereau ;
- 11 fondations dans les pays : Belgique, Brésil, Bulgarie, Italie, Luxembourg, Maroc, Pologne, Afrique du sud (Cadiz Foundation), Suisse, États-Unis (Bank of the West & First Hawaiian Bank Foundations) ;
- 1 fondation de marque : Fondation Cetelem ;
- 1 fonds « Urgence & Développement », dédié aux victimes de catastrophes humanitaires ;
- 1 fonds de dotation régionale : Fonds de dotation BNP Paribas Banque de Bretagne.

D'autre part, le mécénat de BNP Paribas est renforcé par des programmes initiés par les entités et métiers du Groupe dans les grandes régions du monde : Afrique, Europe, Amérique, Asie-Pacifique, Moyen-Orient.

Les chiffres clés du mécénat 2013

3 547 projets ont été conduits, représentant un budget de **40,5 millions d'euros**, dont :

- 15,04 millions d'euros pour la solidarité (37 %) ;
- 11,97 millions d'euros pour l'éducation (30 %) ;
- 9,01 millions d'euros pour la culture (22 %) ;
- 2,92 millions d'euros pour la santé (7 %) ;
- 1,56 million d'euros pour l'environnement (4 %).

Solidarité : lutter contre les exclusions

Les actions de solidarité de la Fondation BNP Paribas, et de tous les acteurs du mécénat du Groupe à travers le monde, se déclinent selon quatre axes : développer l'économie sociale et solidaire, encourager les actions de proximité, soutenir la lutte contre la grande précarité, être au côtés des salariés du Groupe engagés dans le milieu associatif.

- En 2013, la Fondation BNP Paribas a poursuivi son engagement auprès des **Restaurants du Cœur** en finançant la modernisation de leur système informatique. Outre ce soutien financier, (450 000 euros sur trois ans), BNP Paribas s'est engagé à offrir aux centres d'accueil des Restos du Cœur 4 500 ordinateurs sur trois ans. Ce matériel est recyclé et reconfiguré grâce à leurs Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). Enfin, l'association de Bénévolat de Compétences et Solidarité de BNP Paribas (BCS) participe à la formation informatique des bénévoles des Restos du Cœur.
- La Fondation BNP Paribas est engagée depuis 2012 et pour 3 ans auprès du **Samusocial** de Paris. Acteur emblématique de la lutte contre la grande exclusion, ses équipes présentes toute l'année et sans interruption dans les rues de Paris rencontrent les personnes en grande détresse physique et sociale, au rythme de plusieurs maraudeurs de nuit et d'une maraude de jour. Face à l'augmentation du nombre de personnes sans abri, la Fondation BNP Paribas finance intégralement le fonctionnement de la maraude de jour, pour un montant de 150 000 euros par an.

Le soutien à l'éducation

L'éducation est l'un des axes forts de la politique de mécénat de la Fondation BNP Paribas et de tous les acteurs du Mécénat du Groupe à travers le monde.

- En 2013, La Fondation BNP Paribas a poursuivi son programme **Odyssée Jeunes**. Doté d'un budget de 7 millions d'euros sur cinq ans (2009-2014), il permet à des collégiens de Seine-Saint-Denis (93), de réaliser des voyages scolaires en collaboration avec le Conseil général du département. Chaque subvention à un collège peut atteindre 10 000 euros. Depuis 2009, plus de 27 000 collégiens ont bénéficié de cette action. Dans un souci de clarté, la Fondation BNP Paribas a publié en 2013 la synthèse d'une étude qualitative pour repérer et évaluer l'impact de ces actions menées sur le terrain en faveur des jeunes. Un site internet - www.odyssey-jeunes.com - permet à tout moment de consulter les chiffres clés et les appels à projet du programme.

- La Fondation BNP Paribas est également partenaire de l'**Association de la Fondation étudiante pour la ville (Afev)**. Au cours de l'année scolaire 2012-2013, près de 7 600 jeunes de 5 à 18 ans ont bénéficié d'un accompagnement scolaire individuel de deux heures par semaine grâce à l'Afev.
- Le programme de mécénat **Smart Start** offre à des jeunes en situation précaire un accès à la culture par une pratique artistique. Initiée en 2012, cette action de mécénat a pris en 2013 une dimension internationale avec des projets développés en Europe et en Asie. Chacun de ces programmes bénéficie d'un accompagnement et d'une forte implication de l'équipe locale de BNP Paribas.

Santé : financer la recherche et promouvoir la prévention

L'engagement de BNP Paribas dans le domaine de la recherche médicale et dans l'effort de prévention vise à la fois à soutenir les équipes de chercheurs et à organiser des campagnes de prévention, telle que la lutte contre le paludisme. Cet engagement est au cœur de l'action des fondations du Groupe, mais aussi des filiales et des métiers dans les pays où BNP Paribas est implanté.

Soutenir la recherche médicale

En 2013, la Fondation BNP Paribas a poursuivi son partenariat avec l'Institut Pasteur. Elle a ainsi choisi de soutenir les travaux du Professeur Christine Petit sur la surdité de l'enfant. L'objectif de cette recherche est d'identifier les gènes responsables de la surdité précoce et d'en comprendre la pathogénie. Ce budget de mécénat s'élève à 250 000 euros sur 5 ans.

Par ailleurs, depuis six ans, BNP Paribas Corporate & Investment Banking soutient ces programmes dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut Pasteur et son réseau, aujourd'hui dans treize pays. Les dons versés représentent à ce jour 2,3 millions d'euros.

Prix Fondation BNP Paribas de l'Innovation Scientifique 2013

Ce Prix a été attribué au Pr Rachel Auzely (CNRS-CERMAV) pour ses recherches sur la régénération des tissus cérébraux à l'aide d'hydrogels et de cellules souches neurales. D'un montant de 230 000 euros sur 3 ans, il permettra à l'équipe du Pr Auzely de financer deux postes (un doctorant, un ingénieur) et d'acquérir du matériel. Les lauréats de ce prix sont sélectionnés dans le cadre du programme « Pionniers de la Recherche » de la FRM (Fondation pour la Recherche Médicale).

Favoriser la prévention : la lutte contre le paludisme

Dans le cadre de son plan anti-paludisme déployé sur 2012 et 2013, la Fondation BNP Paribas, en collaboration avec ses implantations en Afrique subsaharienne, a poursuivi en 2013 son programme de distribution de moustiquaires destinées à des populations sensibles, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Gabon, au Mali ou au Sénégal. Cet engagement de la Fondation BNP Paribas a permis la distribution de plus de 25 000 moustiquaires, pour un financement de 200 000 euros. Une campagne d'évaluation a débuté en 2013 avec le PNL (Programme National de Lutte contre le Paludisme). Ainsi, au site de Deggo (district de Dakar, Sénégal), une baisse de 72 % de cas a été constatée (239 en 2012 ; 67 en 2013).

Culture : préserver et valoriser le patrimoine des musées - encourager la création artistique

BNP Paribas n'a jamais cessé d'affirmer son engagement en faveur de la culture, qu'il considère être une nécessité sociale et un facteur de développement individuel et collectif. Mécène fidèle et reconnu des musées, notamment à travers ses fondations, le Groupe apporte son soutien à de nombreuses initiatives qui permettent de préserver et valoriser les richesses patrimoniales. Également attentif à la création contemporaine, il accompagne des artistes et des structures de diffusion dans des disciplines peu aidées par le mécénat d'entreprise : danse contemporaine, nouveaux arts du cirque et musiques jazz. Dans le même temps, BNP Paribas soutient de grandes institutions et des festivals reconnus dans le domaine de la musique classique.

Encourager la création artistique

Reconnu comme l'un des rares mécènes de la danse contemporaine et des nouveaux arts du cirque, BNP Paribas et sa Fondation soutiennent plus d'une vingtaine d'artistes ou de structures de diffusion.

En 2013, BNP Paribas avec sa filiale Bank of the West, a célébré les 30 ans du Alonzo King LINES Ballet, à Paris et à San Francisco. Dans le cadre de Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture, BNP Paribas et sa Fondation se sont associés à un programme de coopération culturelle intitulé « Méditerranée en création », contribuant ainsi à la création de trois spectacles franco-maghrébins, dont *Azimut* avec le Groupe Acrobatique de Tanger.

Partenaire important du monde de la musique, qu'elle soit classique ou jazz, BNP Paribas accompagne aussi bien des musiciens et compositeurs que des lieux de diffusion et des prix prestigieux.

En 2013, ce sont près d'une trentaine de partenaires musicaux qui ont été soutenus par le Groupe BNP Paribas dans le monde. C'est ainsi que la Fondation BNP Paribas et la BICIS ont permis l'enregistrement du CD *African Jazz Roots* composé par le koriste sénégalais Ablaye Cissoko et le batteur français Simon Goubert. Dans le même esprit d'échanges, BNP Paribas a facilité la venue au festival « Piano aux Jacobins » du pianiste bulgare, Evgeni Bozhanov, lauréat BNP Paribas Fortis du Concours Reine Elisabeth.

Préserver et valoriser le patrimoine des musées

Partenaire de longue date des musées grâce à son programme « BNP Paribas pour l'Art », la Fondation BNP Paribas a contribué, en 2013, à la restauration de plus de 70 œuvres d'art dans une dizaine d'institutions internationales. Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas est mécène d'expositions temporaires et contribue à l'édition de catalogues. C'est ainsi que, dans le cadre de son centième anniversaire, BNL a produit l'exposition photographique *The Sea is my Land*, présentée au musée MAXXI de Rome. Tandis que la Fondation BNP Paribas s'est associée au musée du quai Branly à Paris, pour la restauration de douze masques kanaks, mis à l'honneur lors de l'exposition « Kanak, l'art est une parole » (automne 2013). Celle-ci sera ensuite présentée (en 2014) au Centre Culturel Tjibaou à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Pour célébrer ses 40 ans, BNP Paribas Irlande et la Fondation ont apporté leur soutien à la restauration d'un tableau de Claude Monet, « Bassin d'Argenteuil avec un voilier », conservé à la *National Gallery of Ireland* à Dublin.

DES COLLABORATEURS SOLIDAIRES ET ENGAGÉS

Les collaborateurs de BNP Paribas figurent au premier rang de ces salariés qui souhaitent que leur entreprise s'engage et les aide à s'impliquer eux-mêmes dans la vie associative. La Fondation BNP Paribas facilite leur démarche personnelle et le Groupe leur propose de nombreuses opportunités de s'investir.

Accompagner financièrement les collaborateurs investis au sein d'associations

« Coup de pouce » : 10 ans de mise à l'honneur de l'engagement des salariés

En 2013, la Fondation BNP Paribas a célébré le dixième anniversaire de son programme « Coup de pouce ». Imaginé en 2003, ce dispositif accompagne des projets d'intérêt général portés par les collaborateurs de BNP Paribas, impliqués à titre personnel et bénévoles dans des associations de solidarité. En 10 ans, en France, ce programme a distribué 1 247 650 euros à 510 associations.

« Coup de pouce » s'est déployé également à l'international. En Algérie, en Belgique, en Espagne, en Italie, au Luxembourg, au Maroc, au Portugal et en Suisse, les collaborateurs peuvent bénéficier d'un programme « Coup de pouce local ». En 2013, 266 projets ont été soutenus dans le monde pour un montant de 810 144 euros.

En 2013, afin de marquer ce 10^e anniversaire, la Fondation BNP Paribas a organisé une cérémonie de remise de prix pour récompenser les meilleures initiatives prises dans l'année dans chacun de ces pays. Huit prix « Pays » de 4 000 euros et un prix « Coup de Cœur du Jury » de 6 000 euros ont été décernés.

Proposer aux collaborateurs des missions de bénévolat ou de mécénat de compétences

BNP Paribas met en place de nombreuses actions pour favoriser l'engagement de ses collaborateurs, en France comme à l'international.

Favoriser le bénévolat grâce à des structures dédiées

Depuis des années, deux associations proposent des missions de bénévolat de compétences aux actifs et retraités du Groupe. En 2013, la création d'une plateforme dédiée au bénévolat est venue compléter ce dispositif.

MicroFinance Sans Frontières (MFSF)

MFSF offre aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, les expertises, les conseils et les compétences de collaborateurs actifs et retraités du Groupe. Les bénévoles du réseau MFSF se mettent au service de projets d'intégration sociale et économique de populations défavorisées. Ce programme de soutien à l'engagement des collaborateurs se décline dans une douzaine de pays. En 2013, près de 120 bénévoles ont pu réaliser 57 missions couvrant 25 pays. www.microfinancesansfrontieres.org

Bénévolat de Compétences et Solidarité (BCS)

BCS vise à promouvoir le bénévolat de compétences en France. Tourné vers des actions à caractère éducatif, social ou économique, BCS travaille en

partenariat avec une vingtaine d'associations. Son rôle est d'orienter les futurs bénévoles vers ces associations réparties entre trois pôles : « Finance solidaire » (inclusion financière), « Jeunesse défavorisée » (éducation), « Solidarités Nouvelles » (logement social et lutte contre le chômage). En 2013, 650 bénévoles ont pu réaliser des missions de bénévolat par l'intermédiaire de BCS. www.bcs.pourunmondequichange.com

Au total, 47 276 heures de bénévolat ont été coordonnées par BCS et MFSF en 2013.

Benev'ALL, à chacun son bénévolat

Le pôle Investment Solutions a lancé au 1^{er} trimestre 2013 le programme « Benev'ALL » à destination des 8 000 collaborateurs du pôle en France, il poursuit deux objectifs :

- faciliter l'engagement des collaborateurs grâce à une plate-forme en ligne présentant plus de 2 000 missions de bénévolat à pourvoir ;
- les sensibiliser au bénévolat à travers des conférences et une communication active.

Faciliter l'engagement dans des activités solidaires pendant le temps de travail

À l'international les filiales, métiers et pays de BNP Paribas déploient de nombreuses initiatives afin d'encourager les collaborateurs à s'engager dans des activités de solidarité pendant leur temps de travail.

En 2013, BNP Paribas a ainsi lancé un vaste chantier, afin de promouvoir l'engagement de ses collaborateurs en **Asie-Pacifique**. L'ensemble des collaborateurs de la région pourront ainsi bénéficier d'une journée de congé par an afin de se consacrer à des actions solidaires, telles que le soutien scolaire ou encore la protection de l'environnement. La campagne de lancement de cette politique a eu lieu en février 2014.

Cette action vient renforcer les dispositifs déjà mis en œuvre dans de nombreux pays où le Groupe est implanté.

Au **Royaume-Uni**, les équipes de BNP Paribas CIB ont la possibilité de venir en aide aux enfants des écoles locales en dispensant des cours de soutien scolaire en lecture ou mathématique. En 2013, plus de 100 collaborateurs y ont ainsi consacré 3 900 heures de leur temps. Par ailleurs, BNP Paribas Cardiff offre à ses collaborateurs du Royaume-Uni deux jours par an afin qu'ils puissent s'investir dans des actions de volontariat.

En **Corée du Sud**, le programme *Dream High* permet à des étudiants de développer leurs ambitions et leurs carrières par des rencontres et échanges avec des opérationnels de BNP Paribas Cardiff. En 2013, près de 200 heures (dont plus de la moitié prises sur le temps de travail) ont ainsi été consacrées à 348 élèves.

En **Tunisie**, les collaborateurs de l'UBCI (filiale BNP Paribas en Tunisie) ont offert 2 485 jours de congés afin de contribuer à financer la rénovation d'une école rurale dans le cadre du projet « les germes de l'oubli ».

Au **Luxembourg**, BNP Paribas a poursuivi le déploiement de son programme de prêt de compétences, permettant ainsi à une cinquantaine de collaborateurs de réaliser 10 missions auprès de 8 associations.

En **France**, les managers de BNP Paribas Leasing Solutions ont profité de leur **séminaire annuel international** pour consacrer une matinée, soit

288 heures, à 3 associations : la Croix-Rouge (centres de Saint-Cloud et de Versailles), Coallia (foyer de travailleurs émigrés) et La Ferme du Piqueur (ferme pédagogique pour les enfants et pour les personnes en situation de handicap).

Au global, les collaborateurs de BNP Paribas ont ainsi consacré, en 2013, plus de 55 000 heures pendant leurs heures de travail, à des actions solidaires.

Fédérer la générosité des collaborateurs

Fonds Urgence & Développement : plus de 750 000 euros en faveur des ONG partenaires

Fin 2012, BNP Paribas a lancé le fonds de dotation « Urgence & Développement » afin de fédérer la générosité de ses collaborateurs désireux de témoigner leur solidarité aux victimes d'urgences humanitaires. Ouvert de façon permanente à l'ensemble des collaborateurs de BNP Paribas dans le monde, ce fonds est un outil pionnier en matière de solidarité. Chaque don d'un collaborateur est doublé par BNP Paribas et versé aux trois ONG partenaires : CARE, Croix-Rouge Française et Médecins Sans Frontières.

Ce dispositif a très vite montré son efficacité, puisque 750 000 euros ont d'ores et déjà été réunis à travers 5 campagnes de collecte. BNP Paribas et ses collaborateurs se sont ainsi mobilisés lors de trois crises majeures qui ont frappé la planète en 2013 : en juillet pendant les inondations en Inde, en septembre aux côtés des populations civiles victimes du conflit syrien et en novembre à la suite du violent typhon Haiyan dans les Philippines. Ils ont également pu venir en aide aux ONG qui agissent sur le long terme face à des enjeux clés comme la préservation de la santé materno-infantile ou encore l'accès à l'eau potable.

Un dispositif fiscal avantageux

Déjà ouvert à la réduction d'impôt en France, le « fonds Urgence & Développement » permet de puis fin 2013 aux collaborateurs luxembourgeois de déduire de leurs impôts 100 % de leurs dons, à partir de 120 euros, et dans la limite de 1 000 000 euros, ou 20 % de leurs revenus.

Téléthon : un engagement sur la durée

Depuis plus de 25 ans, BNP Paribas se mobilise en faveur du Téléthon dans de nombreux pays à travers le monde. BNL en Italie, principal partenaire du Téléthon, a ainsi mobilisé ses clients et collaborateurs autour de plus de 1 000 événements organisés dans tout le territoire. Au programme : tournois de tennis, courses de vélo, partenariat avec des opéras...

Un nouveau site web mettant en avant toutes les possibilités d'engagement, a également été mis en ligne : www.telethon.bnl.it

L'ensemble de ces actions a eu des retombées très positives puisque ce sont 10 837 100 euros qui ont été réunis, soit 34 % des dons totaux collectés par le Téléthon italien.

LE RESPECT DES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME

En 2012, Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général et François Villeroy de Galhau, Directeur Général délégué en charge de la Responsabilité Sociale et Environnementale de BNP Paribas ont signé la Déclaration de BNP Paribas relative aux Droits de l'Homme. Ainsi, le Groupe s'est engagé à assurer le respect des Droits de l'Homme au sein de sa sphère d'influence qui inclut collaborateurs, fournisseurs, clients et communautés.

COLLABORATEURS

BNP Paribas promeut et respecte la dignité et les droits de ses collaborateurs par l'application d'une politique de ressources humaines engagée et responsable. Ses collaborateurs doivent eux aussi exercer et respecter les normes relatives aux Droits de l'Homme dans le cadre de leurs activités professionnelles. Pour assurer le respect de ces normes, BNP Paribas a établi un Code de conduite qui s'applique à tous ses collaborateurs.

Dans la lignée de ces actions, à partir d'un pilote réalisé au Brésil en 2012, la Direction des Ressources Humaines a commencé en 2013 une cartographie de la situation des collaborateurs en matière de droits humains dans une quarantaine de pays. Son objectif est d'identifier les points forts et zones de faiblesses des entités dans ses différentes implantations. Cette cartographie porte notamment sur la liberté d'association et de négociation collective, la non-discrimination ainsi que sur l'égalité de traitement, la santé et la sécurité au travail et les contrats de sous-traitance. Une action de sensibilisation a été réalisée en octobre lors du séminaire des senior managers des Ressources Humaines du Groupe.

FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Le respect des normes relatives aux Droits de l'Homme fait partie des engagements demandés aux fournisseurs et sous-traitants dans le cadre d'une Charte de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise avec ses fournisseurs.

En 2013, 1 083 analyses quantifiées de la performance RSE des fournisseurs ont été effectuées en France, Belgique, Italie et Luxembourg, incluant notamment un volet portant sur leur respect des Droits de l'Homme.

Par ailleurs, BNP Paribas s'est engagé à tripler ses volumes d'opérations de sous-traitance menées avec des entreprises du secteur protégé et adapté (EA et ESAT) à l'horizon 2015. En 2013, ce volume a augmenté de 50 % en un an.

CLIENTS ET COMMUNAUTÉS

BNP Paribas attend de ses clients qu'ils gèrent leurs propres activités professionnelles conformément aux normes relatives aux Droits de l'Homme. Dans les secteurs les plus sensibles, BNP Paribas développe des politiques de responsabilité sociale et environnementale spécifiques qui incluent des critères relatifs aux Droits de l'Homme. En matière d'investissement, le Groupe va également plus loin à travers l'exclusion d'entreprises au titre de leur impact sur les communautés : des entreprises, du secteur de l'électricité notamment, ont été exclues pour la gestion des impacts environnementaux et sociaux liée aux barrages.

BNP Paribas est donc très vigilant en ce qui concerne la gestion de son risque indirect. À titre d'exemple, il n'hésite pas à entrer dans des démarches de dialogue en cas de doute : ce fut le cas en 2013 avec une entreprise productrice d'huile de palme et d'hévéa qui présentait des controverses notamment en matière de respect du droit du travail. BNP Paribas a réalisé un audit sur site durant 3 jours. Des visites des plantations et des usines lui ont permis de proposer un plan d'action au client.

BNP Paribas promeut les normes les plus élevées en matière de conduite professionnelle, y compris en ce qui concerne les actions destinées à prévenir la corruption et le blanchiment de l'argent (cf. *Responsabilité économique. Une éthique commerciale*). BNP Paribas considère par ailleurs que le développement économique durable favorise un accès plus large aux droits fondamentaux. En mettant l'accent sur l'amélioration de l'inclusion financière dans les communautés au sein desquelles elle opère, BNP Paribas marque clairement sa volonté de contribuer à un tel développement (cf. Engagements 3 et 7).

FORMATION ET SENSIBILISATION AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Membre fondateur de l'association française Entreprises pour les Droits de l'Homme (EDH), BNP Paribas a notamment collaboré en 2013 à la rédaction d'un Guide d'évaluation des risques liés aux Droits de l'Homme pour les managers.

Ce guide précise les contours de la responsabilité des entreprises en matière de respect des Droits de l'Homme et décrit de manière approfondie les différentes étapes à suivre pour une mise en œuvre efficace d'un processus de diligence raisonnable, tel que voulu par les Principes Directeurs des Nations Unies.

Par ailleurs, BNP Paribas s'est exprimé sur ce sujet à travers une présentation détaillée de ses enjeux en la matière et des actions qu'il entreprend pour protéger et promouvoir les Droits de l'Homme en tant qu'institution financière internationale. Cette présentation a eu lieu au Luxembourg en novembre 2013 dans le cadre d'une conférence internationale organisée par la Chaire Droits de l'Homme de l'Unesco et l'université du Luxembourg face à un public d'une centaine de personnes issues notamment des banques de développement et des universités.

7.5 Responsabilité environnementale : agir contre le changement climatique

Dans sa démarche en faveur de l'environnement, formalisée en 2011 par son « Engagement pour l'environnement », BNP Paribas a choisi de contribuer en priorité à la lutte contre le changement climatique. Celui-ci constitue en effet un véritable défi car il risque de bouleverser l'environnement à plus ou moins brève échéance avec un impact potentiel durable sur le tissu social et économique des communautés à travers le monde.

Le Groupe veille donc à limiter l'impact environnemental pouvant découler indirectement de son activité bancaire et directement de son fonctionnement propre. En synergie, la Fondation BNP Paribas apporte son soutien à la recherche scientifique sur le changement climatique.

Ainsi, BNP Paribas travaille concrètement au respect de ses trois engagements :

- engagement 10 : définir des politiques de financement engagées dans les secteurs sensibles ;
- engagement 11 : diminuer l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement propre ;
- engagement 12 : soutenir la recherche contre le changement climatique.

Les informations présentées dans ce chapitre ont été collectées par la Délégation à la RSE via des demandes spécifiques adressées aux fonctions, lignes métiers ou territoires du Groupe, ou via l'exploitation d'outils de gestion interne du Groupe. Lorsque le périmètre couvert par une information diffère de l'ensemble du Groupe BNP Paribas, il est alors précisé en regard de celle-ci.

DES POLITIQUES DE FINANCEMENT ENGAGÉES DANS LES SECTEURS SENSIBLES

Aux côtés des entreprises comme des particuliers, le Groupe s'efforce de financer les projets les plus responsables sur le plan environnemental. Sur la base de critères de sélection précis, définis avec la contribution d'experts indépendants, BNP Paribas encadre ses financements et investissements dans plusieurs secteurs très sensibles. Par ailleurs, le Groupe développe une gamme de produits et de services pour accompagner ses clients dans leurs efforts pour produire une énergie verte ou pour optimiser leur consommation d'énergie.

Cette initiative volontaire regroupe 78 institutions financières à travers le monde.

Le 14 mai 2013, l'Association des Principes de l'Équateur a publié une nouvelle version des PE qui élargit son champ d'application au-delà du financement de projets en incluant des prêts consentis à des sociétés pour des projets précis et des prêts-relais. Des exigences plus poussées sont également intégrées en matière de transparence de l'information extra-financière ; l'accent est davantage mis sur le respect des droits de l'homme et des exigences accrues sont imposées en matière de gestion des incidences sur le climat.

L'ACTION DU GROUPE AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

Le respect des Principes de l'Équateur dans les financements de projets

Les Principes de l'Équateur (« PE ») représentent une série de principes conçus pour assurer le développement des projets d'une manière responsable d'un point de vue social et environnemental.

	2011	2012	2013
Nombre de transactions examinées dans l'année	30	13	21
Nombre de transactions classées A dans l'année	5	2	3
Nombre de transactions classées B dans l'année	20	10	13
Nombre de transactions classées C dans l'année	5	1	5

Catégorie A : projets présentant des impacts environnementaux et sociaux potentiellement significatifs.

La mise en place de mesures d'atténuation et d'actions correctives est nécessaire.

Catégorie B : projets présentant des impacts environnementaux et sociaux limités ou modérés.

Catégorie C : projets présentant des impacts environnementaux et sociaux minimes ou nuls.

Des politiques de financement et d'investissement dans des secteurs à fort impact environnemental

Depuis 2010, le Groupe BNP Paribas a élaboré des politiques de financement et d'investissement dans des secteurs particulièrement sensibles sur le plan environnemental : l'énergie nucléaire, la production d'électricité à partir du charbon, la pâte à papier, l'huile de palme, l'industrie minière et les sables bitumineux. Les politiques sectorielles fixent des conditions indispensables et des critères d'évaluation précis pour encadrer les financements et les investissements du Groupe dans ces secteurs. L'introduction de ces critères permet de mieux appréhender l'ensemble des risques liés à certaines transactions pour ne sélectionner que les projets les plus responsables. Ces politiques, validées et suivies au plus haut niveau du Groupe, s'appliquent à toutes ses activités, entités et filiales dans le monde. Publiques, elles sont disponibles sur le site internet⁽¹⁾ de BNP Paribas.

En 2013, pour répondre aux évolutions du marché, le Groupe a mis à jour deux de ses politiques.

Production d'électricité à partir du charbon

Dans les pays en voie de développement, les petites centrales à charbon peuvent correspondre à la meilleure solution disponible localement pour produire de l'électricité. Elles permettent parfois de répondre aux contraintes géographiques du pays ou à la taille restreinte de la demande locale. La politique sectorielle de BNP Paribas publiée en 2011 ne permettait pas le financement de projet de construction de nouvelle centrale à charbon de petite taille.

Après consultation d'experts internes et externes, BNP Paribas a choisi de mettre à jour sa politique en proposant de nouveaux critères sur ces projets spécifiques. Leur financement est désormais possible, à la condition que ces petites centrales soient développées selon les meilleures technologies disponibles.

Énergie nucléaire

Le Groupe a ajouté en 2013 de nouveaux critères à sa politique qui incluent les enseignements tirés de l'accident nucléaire de Fukushima. Toute demande de financement de projet de centrale nucléaire nécessite dorénavant la vérification de critères supplémentaires ayant trait à l'Autorité de Sûreté Nucléaire du pays.

Formation à la mise en application des politiques sectorielles

Les politiques sectorielles concernent tous les collaborateurs du Groupe. Depuis leur publication, elles ont fait l'objet de nombreuses formations en présentiel et via un parcours e-learning dédié. En 2013, les modules « Industrie minière » et « Sables bitumineux » ont été ajoutés au parcours. Depuis décembre 2012, ce sont plus de 9 000 collaborateurs qui se sont inscrits au parcours de formation en ligne aux politiques sectorielles et plus de 6 150 qui ont été formés en ligne au moins l'une d'entre elles.

Impact des politiques sectorielles

Production d'électricité à partir du charbon

Depuis l'entrée en vigueur de la politique charbon en septembre 2011, le Groupe a refusé de participer au financement d'une vingtaine de centrales électriques représentant une émission annuelle de plus de 130 millions de tonnes de CO₂, principalement en application des critères d'efficacité énergétique de la politique. Cela représente plus de 25 % des émissions

annuelles de la France et 230 fois les émissions annuelles du Groupe BNP Paribas (données 2013).

Nucléaire

Dans le cadre de l'application de sa politique, BNP Paribas n'a pas financé de centrale nucléaire depuis 2006.

Industrie minière

Cette politique récente, publiée en 2013, a conduit à l'exclusion de sociétés qui ne respectaient pas les critères obligatoires, notamment celui sur la production de charbon issu de la technique du *Mountain Top Removal* (MTR) dans les Appalaches.

Huile de palme et Pâte à papier

Au titre de ces deux politiques, le Groupe a conduit en 2013, avec l'aide d'un tiers externe indépendant, une revue formelle de la performance RSE de ses principaux clients et prospects dans ces secteurs en prenant en compte les réalisations de ces entreprises mais aussi les éventuelles controverses dont certains ont fait ou font l'objet.

Cette revue a abouti à exclure totalement de l'univers de financement et d'investissement du Groupe une entreprise du secteur de la production de pâte à papier pour ses manquements répétés à sa politique affichée et à mettre sous surveillance d'autres sociétés de ces secteurs. À l'inverse, une entreprise a été réintégrée dans son univers de financement suite à une nouvelle politique de conservation de la forêt construite et pilotée en lien étroit avec une ONG internationale de référence.

La politique RSE dans le secteur de l'huile de palme de BNP Paribas a été saluée par une ONG d'envergure internationale comme l'un des facteurs ayant poussé la société Wilmar, acteur majeur dans le secteur de l'huile de palme, à annoncer fin 2013 des engagements RSE allant au-delà de ceux requis par la RSPO (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*), et à les exiger de tous ses fournisseurs.

Une liste d'exclusion de certains biens

En complément des politiques sectorielles, BNP Paribas a décidé de ne pas s'engager dans les financements, investissements ou opérations qui présentent les risques les plus élevés d'impacts sur la santé et la sécurité des populations, sur les espèces protégées ou sur l'environnement en général. Figurent sur cette liste d'exclusion la production, le commerce ou l'utilisation de filets dérivants ; la production de fibres d'amiante ; la production ou le commerce de produits contenant du PCB ; et enfin le commerce de toute espèce ou produit animal ou végétal régulé par la convention CITES et qui ne serait pas autorisé par un permis CITES. En 2013, le Groupe a mis en place un programme de veille qui permet d'identifier et d'exclure toute relation commerciale avec les entreprises condamnées pour avoir utilisé ou échangé ce type de biens.

Financer les énergies renouvelables et les infrastructures vertes

Avec des autorisations totales de crédits de près de 6,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013 dont plus de 2 milliards d'euros en financement de projets, le Groupe BNP Paribas est un acteur majeur dans le soutien au secteur des énergies renouvelables.

Le Groupe a financé ou conseillé plus de 77 projets dans le monde totalisant plus de 11 527 MW de capacité installée à fin 2013 soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 12 millions de ménages français.

(1) <http://www.bnpparibas.com/banque-responsable/rse/responsabilite-economique/politiques-financement>

Outre la taille de son engagement, les deux éléments à retenir de ce bilan sont la part importante de clients implantés dans les marchés domestiques du Groupe (France, Italie, Belgique et Luxembourg) et en Europe du Sud, ainsi que la prédominance des secteurs de l'éolien, de l'hydraulique et du solaire.

Par exemple, en 2013, BNP Paribas est intervenu dans les opérations suivantes :

Europe : Calypso II - émission obligataire liée à une protection contre le risque de catastrophe en faveur d'AXA, d'un montant de 350 millions d'euros (la plus importante jamais émise).

États-Unis : BNP Paribas Capstar a agi comme conseil auprès d'EDF **Énergies renouvelables** dans le cadre de 5 transactions :

- 4 projets éoliens : Pacific Wind (140 MW en Californie), Spearville 3 (102 MW au Kansas), Shiloh IV (103 MW en Californie) et Spinning Spur (161 MW au Texas) ;
- 1 projet solaire : Catalina Solar (144 MW en Californie).

L'ACTION DU GROUPE AUX CÔTÉS DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES DANS LE DOMAINE DE L'IMMOBILIER ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

À travers ses différents métiers, crédit à la consommation, location de véhicules, promotion et gestion immobilière, BNP Paribas propose des produits et services aux clients particuliers et corporate désireux de réduire leur impact sur l'environnement.

■ **Domofinance**, filiale commune d'EDF et de BNP Paribas Personal Finance spécialisée dans le financement de la maîtrise de la consommation énergétique, a vu son activité encore augmenter avec plus de 56 000 dossiers financés sur l'année 2013. Cette progression a notamment été soutenue par la co-bonification des prêts, que ce soit par des fabricants d'équipements de réduction de la consommation d'énergie, ou par les partenariats noués avec les collectivités (comme celui signé en septembre 2013 avec le Conseil Régional de Languedoc-Roussillon).

Par ailleurs, les premiers financements de travaux de rénovation énergétique de copropriétés ont été effectués, principalement pour le remplacement de chaudières collectives. En permettant à un syndicat, personne morale, d'emprunter pour le compte des copropriétaires qui le désirent, l'offre de Domofinance répond ainsi aux besoins de rénovation énergétique de tous les logements, qu'ils soient individuels ou en copropriétés.

Depuis sa création en 2003, Domofinance a financé plus de 390 000 dossiers, permettant en 2013 une économie d'énergie équivalente à la consommation totale de 35 000 foyers, et facilitant ainsi la transition énergétique en France.

■ **Arval**, filiale de BNP Paribas et spécialiste dans la location longue durée de véhicules multimarques dédiée aux entreprises, développe des solutions innovantes permettant à ses clients d'adopter une démarche de mobilité responsable.

Ainsi, Arval France, dans son programme « Environnement & Sécurité » propose 5 solutions de mobilité responsable : l'autopartage, la mobilité électrique, les formations conducteurs, des préventions concernant la sécurité routière, l'assurance.

Arval agit également en faveur de l'environnement en limitant par exemple l'impact de son propre fonctionnement en ayant pour projet de certifier toutes ses filiales par la norme ISO 14001.

Par ailleurs, les experts d'Arval proposent les véhicules les mieux adaptés aux besoins de leurs clients grâce à leur connaissance des dernières innovations en matière d'efficacité moteur et de carburants alternatifs. Les conseils prodigués ont permis de réduire l'émission de CO₂ sur la totalité des véhicules d'environ 460 000 tonnes en 2013.

Un autre objectif pour Arval est la sensibilisation à la sécurité routière avec chaque année de nombreuses initiatives :

- en 2013, 15 filiales Arval ont participé à la semaine de la sécurité routière du 6 au 12 mai, initiative des Nations-Unies, avec notamment l'envoi de 10 règles de sécurité routière à plus de 90 000 conducteurs et clients ;
- par ailleurs, le lancement d'*Arval Smart Experience* en France et bientôt dans les autres entités internationales d'Arval, s'inscrit dans cette lignée, notamment avec le lancement de l'application *Arval Drive Challenge*, le nouveau *serious game* qui invite à tester sa conduite de façon ludique pour la rendre plus économe, plus écologique et plus sûre ;
- de nombreuses formations dédiées à l'éco-sécurité/l'éco-conduite et la sécurité routière, ont permis, en France, de former 670 personnes dont 80 collaborateurs Arval avec une note moyenne générale de 18/20.

■ **BNP Paribas Real Estate** : en 2013, les équipes de la Promotion ont réalisé une performance européenne avec l'immeuble Noda. Déjà certifié HQE Exceptionnel (phase conception), le bâtiment a obtenu la certification BREEAM International Outstanding (phase conception), avec le meilleur score européen à date pour cette certification : 92,07 %. Situé en Île-de-France et propriété de la foncière hollandaise Wereldhave, il sera livré au 4^e trimestre 2014 et développera 22 300 m² de bureaux.

La première opération de Promotion au Royaume-Uni (39 500 m² de bureaux dans le nouveau pôle tertiaire de King's Cross à Londres) vise la certification BREEAM Excellent et a été présentée en présence de Boris Johnson, maire de Londres.

Par ailleurs, déjà certifié HQE Construction, le siège de BNP Paribas Real Estate a obtenu la certification HQE Exploitation en atteignant 8 cibles « Très performant » et 6 cibles « Performant ».

BNP Paribas REIM France et BNP Paribas REIS ont signé la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires privés et publics. Élaborée sous l'égide du Plan Bâtiment Durable, elle engage les signataires à améliorer la performance énergétique de leur parc, en travaillant sur le comportement des utilisateurs, le pilotage des équipements et la rénovation du bâti. Les signataires doivent se fixer un objectif d'économie d'énergie dans un plan de progrès et communiquer régulièrement les résultats obtenus.

En France, en immobilier résidentiel, 21 nouveaux prestataires ont signé la Charte éco-fournisseurs, portant à 55 le nombre de prestataires engagés à répondre aux exigences de BNP Paribas Real Estate en matière de développement durable en respectant jusqu'à 40 critères.

En 2013, BNP Paribas Real Estate a progressé au 5^e rang des promoteurs immobiliers classés par Novethic dans son baromètre Reporting Environnemental de l'immobilier.

LA DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

MESURER LES ENJEUX ET ENGAGER LE GROUPE SUR DES OBJECTIFS PRÉCIS

La réduction de l'empreinte environnementale directe concerne principalement les émissions de gaz à effet de serre (GES) ; la consommation responsable de papier ; et la gestion des déchets.

Afin de suivre la bonne réalisation des démarches engagées sur ces trois enjeux, la Délégation à la RSE pilote un reporting environnemental dans 18 pays représentant 84,8 % des effectifs Équivalents Temps Plein (ETP) gérés par le Groupe au 31 décembre 2013. Une quarantaine d'indicateurs sont reportés : kWh, m³ de gaz, km parcourus, litres d'eau, tonnes de papier, tonnes de déchets, etc. Les résultats permettent ensuite de calculer, par extrapolation, des données pour l'ensemble du Groupe et qui sont ici reportées.

En 2013, près de 22 000 collaborateurs du Groupe ont travaillé dans une entité dont le système de management environnemental est certifié ISO 14001. Ce chiffre est en progression de près de 10 % par rapport à 2012.

Sur les trois domaines d'enjeux principaux (GES/Papier/Déchets), le Groupe s'est doté de politiques internes et d'objectifs quantifiés pour 2015 :

- réduire de 10 % les émissions de GES/collaborateur par rapport à 2012 : c'est-à-dire passer de 3,21 à 2,89 tonnes équivalentes de CO₂/collaborateur ;
- réduire de 15 % la consommation de papier/collaborateur par rapport à 2012 : passer de 165 à 140 kg/collaborateur ;
- porter à 60 % la part de papier responsable (issu du recyclage ou de forêts gérées durablement) parmi celui consommé en interne ;
- porter à 55 % la part du déchet de papier interne collecté en vue de son recyclage ;
- traiter les matériels informatiques en fin de vie selon une politique rigoureuse permettant de maîtriser les risques environnementaux et sociaux associés.

En 2013, l'information des salariés sur les politiques et objectifs environnementaux du Groupe s'est notamment concrétisée au travers d'une vaste campagne de sensibilisation aux écogestes. Répartie sur plusieurs semaines, elle s'est focalisée sur 4 thèmes : consommations énergétiques, déplacements professionnels, papier, déchets. Les éléments disponibles sur l'intranet du Groupe ont été vus ou téléchargés par plusieurs milliers de personnes. Pour chaque collaborateur qui s'engageait en ligne à adopter ces écogestes, le Groupe a versé 5 euros au fonds Urgence & Développement (voir engagement n° 8) afin de saluer cette mobilisation individuelle et lui apporter une dimension collective. Cette campagne est venue compléter de nombreuses initiatives locales ; comme par exemple en Ukraine, ou en Turquie où BNP Paribas Lease Group s'est associé au WWF sur un programme *Green Office*.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement est de 2,6 millions de dollars US. Il s'agit d'une provision pour litige de nature privée et non d'une provision destinée à couvrir un risque de condamnation pour non-respect de la réglementation.

De par ses activités, le Groupe n'est pas source significative de pollution sonore ou de toute autre forme de pollution spécifique.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions de GES sont mesurées en convertissant en tonnes équivalentes de CO₂ (teqCO₂, prenant en compte les 6 GES du protocole de Kyoto) les énergies consommées dans les bâtiments et dans les moyens de transport utilisés par les collaborateurs pour des déplacements professionnels. Le Groupe a en 2013 émis 563 867 teqCO₂ au total, soit 3,06 teqCO₂/ETP, contre 605 644 teqCO₂ au total et 3,21 teqCO₂/ETP en 2012. Les émissions par collaborateur ont donc été réduites de 4,8 % en un an. 77,2 % de ces émissions émanent de la consommation d'énergie des bâtiments et 22,8 % des déplacements professionnels. Trois leviers sont activés pour les réduire : l'efficacité énergétique des bâtiments, celle des équipements informatiques, et l'optimisation des déplacements professionnels.

La consommation énergétique du Groupe a été de 1 662 GWh en 2013 (contre 1 751 GWh en 2012) avec une moyenne de 226 kWh/m². Sa réduction fait l'objet de nombreuses initiatives. Ainsi, l'extension du siège de BGL Luxembourg, lancée en 2013, vise une triple certification environnementale à dimension européenne : DGNB (niveau Gold), BREEAM (niveau Excellent) et HQE International (l'opération sert de pilote pour le nouveau référentiel). En France, le programme « - 10 % empreinte carbone » abrite de nombreuses actions d'efficacité énergétique dans les immeubles comme dans les agences – dont le modèle a atteint la certification environnementale ISO 14001 depuis plusieurs années. À Taiwan, Cardiff s'est installé dans la tour TAIPEI 101 qui est certifiée LEED Platinum, soit le plus haut niveau dans cette certification qui porte sur sept enjeux : aménagement écologique, eau, énergie et atmosphère, matériaux et ressources, qualité des environnements intérieurs, innovation et processus de design.

Les énergies renouvelables ont représenté 18,2 % de la consommation d'énergie des bâtiments, contre 10,6 % en 2012. Elles proviennent soit d'achat de certificats d'énergies renouvelables, soit de consommation directe d'énergie renouvelable produite par les bâtiments du Groupe : installations photovoltaïques sur les toits d'agences chez First Hawaiian Bank, chez BNL en Italie, chaudière à biomasse sur un site en France, etc.

Les déplacements professionnels par les collaborateurs du Groupe constituent l'autre source d'émission de GES. 818 millions de km ont été parcourus en 2013, soit 4 431 km/ETP (dont 60,9 % en avion, 13,6 % en train, 25,5 % en voiture), contre 4 618 km/ETP en 2012 ; soit une réduction en un an de 4 % des km/ETP. De nombreuses actions sont menées, notamment le recours à la webconférence, la visioconférence voire la téléprésence. Chez BNP Paribas Personal Finance, la promotion de la visioconférence s'est concrétisée par la réalisation d'environ 500 sessions par mois dans les 35 salles dédiées, avec un taux d'utilisation des salles allant parfois jusqu'à 65 %. En France, l'outil de réservation des voyages affiche désormais les émissions de CO₂ associées à chaque déplacement et propose un moyen moins émetteur chaque fois que possible.

L'adaptation au changement climatique est un enjeu pris en compte par le Groupe notamment au travers de son Plan de Continuité d'Activité qui intègre la gestion d'événements climatiques extrêmes et leurs conséquences sur les infrastructures sensibles du Groupe, notamment ses data centers. Il l'est aussi dans les travaux de recherche scientifique financés à hauteur de 3 millions d'euros par le Groupe dans le cadre

de son programme de mécénat « Climate Initiative » (voir engagement n° 12), pour lequel la Fondation a lancé en 2013 un nouvel appel à projets doté lui aussi de 3 millions d'euros sur 3 ans.

La performance de la gestion carbone de BNP Paribas a été évaluée par le CDP en 2013 avec la note A et la qualité de son reporting carbone avec la note de 93/100 (contre C et 86 en 2012), ce qui lui a permis d'intégrer le *Carbon Performance Leadership Index World*, et d'être donc reconnu parmi les 50 *Carbon Performance Leaders* identifiés par le CDP dans le monde.

CONSOMMER MOINS DE PAPIER ET AVOIR RECOURS AU PAPIER RESPONSABLE

Le Groupe a réduit en 2013 sa consommation de papier à 28 415 tonnes, contre 31 147 tonnes en 2012, soit 154 kg/ETP contre 165 kg/ETP en 2012⁽¹⁾. L'objectif est d'atteindre - 15 % en 2015 vs 2012, soit 140 kg. La réduction des consommations s'appuie souvent sur le remplacement des équipements individuels par des équipements mutualisés où l'utilisateur doit venir confirmer sur place l'impression qu'il a lancée depuis son poste de travail, ce qui permet d'éviter les impressions non utilisées. Quelques exemples de réductions obtenues en 2013 vs 2012 : - 25 % chez BNP Paribas Investment Partners en France ; - 56 % chez BNP Paribas Australie ; - 55 % chez BNP Paribas Securities Services Belgique ; chez BNP Paribas El Djazair (Algérie), la suppression de l'impression de certains listings économise 14 000 rames de papier par an, l'équivalent d'une pile de 700 mètres de hauteur.

Par ailleurs, le taux de papier responsable (i.e. recyclé à plus de 50 %, ou labélisé PEFC ou FSC) est passé de 43,5 % à 48,4 % entre 2012 et 2013. Plus largement, les fournitures de bureau éco-conçues ont représenté 21,7 % des achats totaux de fournitures de bureau en 2013, contre 14,9 % en 2012.

RÉDUIRE LES DÉCHETS ET ASSURER LEUR RECYCLAGE PARTOUT OÙ C'EST POSSIBLE

En 2013, le Groupe a généré 36 583 tonnes de déchets soit 198 kg/ETP (contre 37 841 tonnes au total et 201 kg/ETP en 2012). 39,9 % de ce tonnage a fait par la suite l'objet d'un recyclage, contre 38 % en 2012.

Une partie significative de ces déchets est constituée de papier ; le Groupe s'est engagé à atteindre 55 % de papier collecté pour recyclage

en 2015. BNP Paribas Fortis réutilise son propre papier usagé une fois celui-ci collecté et recyclé par trois partenaires locaux, et a ainsi été la première entreprise belge à obtenir un certificat de recyclage le 16 juillet 2013. De même, dans un des immeubles du Groupe au Royaume-Uni, plusieurs dizaines de tonnes par an de déchets alimentaires (issues de la restauration d'entreprise) sont dorénavant envoyées dans un centre spécialisé qui les transforme, grâce à un digesteur anaérobie, en biogaz et en fertilisant agricole.

Enfin, le Groupe est doté depuis 2011 d'une politique de traitement des équipements informatiques (PC, serveurs, écrans...) arrivés en fin de vie. Elle vise à offrir leur seconde vie (don ou revente) chaque fois que possible, tout en assurant leur traçabilité. Le démantèlement n'est envisagé qu'en dernier recours, et vise alors à maximiser le taux de recyclage.

LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ ET MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'EAU

BNP Paribas contribue à la lutte contre l'érosion de la biodiversité selon deux axes :

- le premier porte sur le renforcement de la biodiversité du parc du Domaine des Voisins à Louveciennes (France) de 23 ha. En 2013, plusieurs actions ont été démarrées ou renforcées : perméabilité du parc (tunnels à hérissons, renards, sangliers, etc.) pour assurer une continuité écologique du territoire, mise en place de prairies fleuries, choix des végétaux non invasifs et locaux, entretien des nichoirs naturels, maintien au sol des arbres morts pour servir de refuges à la biodiversité, économie d'eau, etc. ;
- le second porte sur les achats de papier ; en favorisant le recours au papier responsable (fabriqué à partir de pâte issue soit de papiers recyclés soit de bois de forêts gérées durablement – écolabels PEFC ou FSC), BNP Paribas contribue à protéger les écosystèmes forestiers et leur biodiversité.

La maîtrise des impacts sur les écosystèmes passe aussi par la réduction de la consommation d'eau qui a été de 22,9 m³/ETP en 2013, contre 26,6 m³/ETP en 2012. Cette réduction s'appuie sur la mise en place de compteurs pour repérer les fuites, d'équipements optimisant les débits dans les espaces sanitaires, et de bonnes pratiques dans la restauration d'entreprise.

LE SOUTIEN À LA RECHERCHE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Fondation BNP Paribas a poursuivi en 2013 la mise en œuvre de Climate Initiative, le programme lancé en 2011 et qui soutient cinq projets internationaux de recherche sur le changement climatique, décrits ci-dessous, pour un montant global de 3 millions d'euros. En 2013, la Fondation a reconduit cette enveloppe sur 3 ans et lancé un nouvel appel à projets.

- **eFOCE** : chaque jour, les océans puisent 25 millions de tonnes de dioxyde de carbone (CO₂) provenant des activités humaines, contribuant ainsi à modérer les changements climatiques. Le CO₂

étant un polluant acide, ce mécanisme conduit à augmenter l'acidité de l'eau de mer. De nombreuses études menées en laboratoire ont déjà mis en évidence les effets de ce phénomène sur une grande variété d'animaux et de végétaux.

À partir d'un système développé par le Monterey Bay Institute en Californie baptisé FOCE (*Free Ocean CO₂ Enrichment*), l'équipe du laboratoire d'océanographie de Villefranche-sur-Mer a développé, sous la direction de Jean-Pierre Gattuso et Frédéric Gazeau, un nouveau système permettant d'étudier le comportement de la faune et de la

(1) La consommation indiquée dans le Document de référence 2012 était de 33 756 tonnes au total, soit 179 kg/ETP ; elle est ici corrigée du biais induit par une double comptabilisation de l'approvisionnement d'un fournisseur.

flore pour un niveau d'acidité de l'eau attendu pour 2100. Le système est aujourd'hui opérationnel et une expérience de longue durée a déjà été menée en 2013. Outre la Fondation BNP Paribas, la Commission européenne appuie aussi ces travaux. Un soutien complémentaire de la Fondation BNP Paribas a permis d'organiser deux séminaires regroupant tous les chercheurs utilisant le même système dans des environnements différents (Antarctique, océan Atlantique, océan Pacifique...) et créer une véritable communauté autour du système FOCE.

- **Accès aux archives du climat** : pour compléter nos connaissances sur le changement climatique, les chercheurs de Météo France et les historiens des Archives nationales se sont associés pour faire ressurgir plus de cent ans de relevés météorologiques recueillis en France depuis 1855, date de la création du service météorologique, jusqu'aux années 1960, à partir desquelles elles sont informatisées. Une logistique particulière a dû être mise en place car les relevés étaient conservés dans 6 300 cartons, alignés sur deux kilomètres de rayonnages, qu'il a fallu dépoussiérer et surtout désamianter au préalable.

Achevée en 2013, cette étape a permis de démarrer la phase de numérisation et de valorisation des données. Une partie du fonds est déjà disponible dans la salle virtuelle de lecture des Archives nationales.

- **Subglacier** : l'équipe du projet Subglacier travaille à la mise au point d'une sonde innovante destinée à mesurer la composition de l'air emprisonné dans les glaces polaires depuis plus d'un million d'années. Avec un objectif : instruire le lien entre la teneur en gaz à effet de serre et le bouleversement climatique qui s'est produit à cette période. Pour y répondre, une sonde révolutionnaire a été imaginée, embarquant un laser pour effectuer des analyses instantanées de la glace *in situ*. Transmettant les données en temps réel à la surface, la sonde devrait être capable en un seul été astral de descendre dans la glace bien au-delà du potentiel d'une campagne de carottage classique. En 2013, le prototype a été testé et l'équipe scientifique s'attache désormais à mettre au point le fluide à injecter dans le forage et capable de résister à la pression du glacier.

- **PRECLIDE** : peut-on prévoir le climat pour les 10 à 30 ans à venir ? Ces durées correspondent par exemple à la durée de vie de nombreuses

infrastructures comme les centrales électriques, les ouvrages de génie civil ou les réseaux d'assainissement d'eau. Entre tendances saisonnières et projections centennales, ce type de prévisions pourrait occuper une place prépondérante dans les services climatiques du futur et apporter un éclairage indispensable aux décideurs et citoyens. Durant la première phase du projet qui s'est achevée en 2013, l'équipe du projet a réussi à coupler le modèle atmosphérique de Météo France et le modèle océanique Nemo du CNRS. Des prévisions ont été lancées tous les 5 ans à partir des données disponibles depuis 1960. Les premiers résultats confirment que des prévisions décennales sont possibles. Une première simulation de l'évolution du climat réalisée avec le modèle permet d'estimer une augmentation de la température de 3 à 4°C, d'ici 2100.

- **Global Carbon Atlas** : cet atlas mondial du carbone permet de visualiser d'un coup d'œil les lieux d'émission de gaz carbonique et les puits de carbone naturels sur la planète, de comprendre les flux de ce gaz à effet de serre autour du globe, etc. Conçu comme un service unique, à la disposition de la communauté scientifique et du grand public, le support digital a donc été privilégié. La première version de l'Atlas a été mise en ligne fin 2013 à partir des dernières données disponibles sur les flux de carbone (tirées du Global Carbon Budget). Ainsi, chacun peut s'informer et interagir avec les données des dernières mesures des grands instituts internationaux. www.globalcarbonatlas.org.
- Localement, BNP Paribas appuie également d'autres programmes de recherche.

Ainsi **en France**, en 2013, le Groupe a soutenu financièrement le colloque international organisé en mars par l'association Météo et Climat, présidée par Jean Jouzel, sur le thème « Les risques météo-climatiques : outils et enjeux économiques à l'horizon 2030 » ; ainsi que la Journée Scientifique organisée également par cette association consacrée à « La perception du changement climatique ».

Au Japon, BNP Paribas Japon soutient l'initiative d'Earthwatch Japan pour assurer un suivi des écosystèmes côtiers, dans le cadre d'un programme de recherche sur les impacts du changement climatique sur les organismes marins. Les travaux ont démarré en 2002 sous l'égide d'un consortium d'universités japonaises autour de 6 zones littorales et reçoivent la collaboration d'Earthwatch Japan depuis 2008.

7.6 Table de concordance avec la liste des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II

Informations demandées par l'article 225 de la loi française Grenelle II, Article R. 225-105-1 du Code du commerce, Décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

	Pages correspondantes
1° INFORMATIONS SOCIALES	
a) Emploi	
■ l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	405 - 406
■ les embauches et les licenciements	406 - 407
■ les rémunérations et leur évolution	416
b) Organisation du travail	
■ l'organisation du temps de travail	408
■ l'absentéisme	408
c) Relations sociales	
■ l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	414 - 415
■ le bilan des accords collectifs	414 - 415
d) Santé et sécurité	
■ les conditions de santé et de sécurité au travail	417
■ le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	417
■ les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	417
e) Formation	
■ les politiques mises en œuvre en matière de formation	409 - 410
■ le nombre total d'heures de formation	410
f) Égalité de traitement	
■ les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	411 - 412
■ les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	413
■ la politique de lutte contre les discriminations	411 - 413
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives	
■ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	418
■ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	418
■ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	418
■ à l'abolition effective du travail des enfants	418
2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
a) Politique générale en matière environnementale	
■ l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	390 - 395 ; 400 - 403 ; 427 - 431
■ les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	428 (impacts indirects) ; 430 (impacts directs) 427 - 428 (impacts indirects) ; 430 - 431 (impacts directs)

	Pages correspondantes
■ le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	430
b) Pollution et gestion des déchets	
■ les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	427 - 428 (impacts indirects) ; 430 - 431 (impacts directs)
■ les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	431 (impacts directs)
■ la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Non pertinent, cf. page 430
c) Utilisation durable des ressources	
■ la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	427 - 428 (impacts indirects) ; 431 (impacts directs)
■ la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	427 - 428 (impacts indirects) ; 431 (impacts directs)
■ la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	427 - 429 (impacts indirects) ; 430 - 431 (impacts directs)
■ l'utilisation des sols	427 - 428 (impacts indirects)
d) Changement climatique	
■ les rejets de gaz à effet de serre	427 - 429 (impacts indirects) ; 430 - 431 (impacts directs) ; 431 - 432 (mécénat)
■ l'adaptation aux conséquences du changement climatique	430 (impacts directs) ; 431 - 432 (mécénat)
e) Protection de la biodiversité	
■ les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	427 - 428 (impacts indirects) ; 431 (impacts directs)
3° INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
■ en matière d'emploi et de développement régional	390 - 393 ; 396 - 398 ; 403 ; 405 - 408 ; 419 - 422
■ sur les populations riveraines ou locales	390 - 393 ; 396 - 398 ; 403 ; 419 - 422
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
■ les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	394 - 395 ; 398 - 400
■ les actions de partenariat ou de mécénat	419 - 425 ; 432
c) Sous-traitance et fournisseurs	
■ la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	395 ; 429 - 431
■ l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	395 ; 429 - 431
d) Loyauté des pratiques	
■ les actions engagées pour prévenir la corruption	400 - 401
■ les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	403 ; 421 ; 428
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des Droits de l'Homme	
	426

7.7 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société BNP Paribas SA, désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales,

environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration de BNP Paribas d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément à l'ensemble des Protocoles de reporting social, environnemental et sociétal utilisés

par le groupe BNP Paribas (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et qui sont disponibles sur demande auprès de la Délégation à la Responsabilité Sociale et Environnementale de BNP Paribas.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que par les dispositions prévues à l'article L822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques

et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 6 personnes entre le 26 septembre 2013 et le 7 mars 2014 pour une durée d'environ 7 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾.

I. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce avec les limites précisées en introduction des chapitres 7.3 pour les informations sociales, 7.4 pour les informations sociétales, ainsi que dans le paragraphe « Mesurer les enjeux et engager le Groupe sur des objectifs précis » du chapitre 7.5 pour les informations environnementales.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec une vingtaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, identifiées en annexe du présent rapport :

- au niveau de l'entité consolidante BNP Paribas SA, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 45 % des effectifs et entre 43 et 58 % des informations quantitatives environnementales.

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

(2) Les entités sélectionnées sont les suivantes :

- BNP Paribas SA, BNP Paribas Securities Services et BNP Paribas Personal Finance (France) pour les indicateurs sociaux ; ITP IMEX pour les données de consommation d'énergie des bâtiments en France ; ITP ARF pour les données relatives aux déplacements professionnels et aux achats de papier en France et dans d'autres pays utilisant les fournisseurs Groupe.
- Bank of the West (États-Unis), BNP Paribas Fortis (Belgique), BNP Paribas Polska (Pologne), TEB (Turquie) pour tous les indicateurs sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de

techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2014

L'un des Commissaires aux comptes de BNP Paribas SA

PricewaterhouseCoopers Audit

Étienne Boris

Associé

Sylvain Lambert

Associé du Département Développement Durable

ANNEXE : LISTE DES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations sociales quantitatives

- effectif global au 31 décembre 2013, répartition par âge et par sexe, taux de CDD sur l'effectif total et part des effectifs en CDI ;
- entrées en CDI (et répartition géographique) et motifs de départ des CDI ;
- taux d'absentéisme et taux d'absentéisme hors maternité ;
- nombre d'accord collectifs signés dans l'année ;
- égalité hommes-femmes – taux de femmes SMP ;
- nombre de collaborateurs handicapés ;
- nombre d'heures de formation et nombre de connexions à la plateforme e-learning.

Informations sociales qualitatives

- organisation du dialogue social ;
- conditions de santé et de sécurité au travail ;
- politiques mises en œuvre en matière de formation ;
- politique de lutte contre les discriminations.

Informations environnementales quantitatives

- consommation d'énergie par source (électricité, gaz naturel, fuel domestique, chaleur et froid urbain) ;
- déplacements professionnels en train, en avion et en voiture ;
- émissions de gaz à effet de serre (scopes I, II et III) ;
- consommation de papier et part de papier responsable ;
- adaptation aux conséquences du changement climatique.

Informations environnementales qualitatives

- organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales ;
- politique générale en matière environnementale et conséquences environnementales des investissements ;
- prévention, recyclage et élimination des déchets.

Informations sociétales qualitatives

- impact territorial, économique et social de l'activité de la société et financement durable de l'économie ;
- relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ;
- actions de partenariat et de mécénat ;
- sous-traitance et fournisseurs, notamment l'évaluation de la performance RSE de ceux-ci ;
- produits et services adaptés en faveur de la santé et de la sécurité des clients ;
- actions engagées en faveur des droits de l'homme.

8

INFORMATIONS GÉNÉRALES

8.1	Documents accessibles au public	440
8.2	Contrats importants	440
8.3	Situation de dépendance	440
8.4	Changement significatif	441
8.5	Investissements	441
8.6	Informations concernant l'activité pays par pays	442
8.7	Actes constitutifs et statuts	443
8.8	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	448

8.1 Documents accessibles au public

Ce document est disponible sur le site internet www.invest.bnpparibas.com ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

■ par courrier :

BNP Paribas – Finance Groupe
Relations Investisseurs et Information Financière
3, rue d'Antin – CAA01B1
75002 Paris

■ par téléphone : 01 40 14 63 58

L'information réglementée est accessible sur le site : <http://invest.bnpparibas.com/fr/pid757/information-r-eglement-ee.html>.

8.2 Contrats importants

À ce jour, BNP Paribas n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du Groupe.

8.3 Situation de dépendance

En avril 2004 est entrée en fonctionnement la co-entreprise « BNP Paribas Partners for Innovation » (BP²I) qui, constituée avec IBM France fin 2003, délivre des services d'infrastructure de production informatique pour BNP Paribas SA et plusieurs de ses filiales françaises (BNP Paribas Personal Finance, BP2S, BNP Paribas Cardif...) ou européennes (Suisse, Italie). Mi-décembre 2011, le dispositif contractuel avec IBM France a été renouvelé et prorogé jusqu'à fin 2017. Fin 2012, un accord a été conclu en étendant ce dispositif à BNP Paribas Fortis en 2013.

BP²I est placée sous le contrôle opérationnel d'IBM France ; BNP Paribas exerce une forte influence sur cette entité qu'elle détient à parts égales avec IBM France : les personnels de BNP Paribas mis à disposition de BP²I

composent la moitié de son effectif permanent, les bâtiments et centres de traitement sont la propriété du Groupe, la gouvernance mise en œuvre garantit contractuellement à BNP Paribas une surveillance du dispositif et sa réintégration au sein du Groupe si nécessaire.

ISFS, société détenue à 100 % par le groupe IBM, assure également des services d'infrastructure de production informatique pour BNP Paribas Luxembourg.

La production informatique de BancWest est assurée par un fournisseur externe : Fidelity Information Services. La production informatique de Cofinoga France est assurée par SDDC, société détenue à 100 % par IBM.

8.4 Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés et en particulier depuis la signature du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en date du 7 mars 2014.

8.5 Investissements

Les investissements d'un montant unitaire supérieur à 500 millions d'euros, considéré comme significatif à l'échelle du Groupe, sont les suivants depuis le 1^{er} janvier 2011 :

Pays	Date de l'annonce	Transaction	Montant de la transaction	Commentaires
Italie	22 juin 2011	Acquisition par BNP Paribas auprès du groupe Intesa Sanpaolo de sa participation de 25 % du capital de Findomestic	629 M€ (pour 25 %)	Prise de contrôle de 100 % du capital de Findomestic par BNP Paribas Personal Finance
Belgique	13 novembre 2013	Acquisition par BNP Paribas auprès de la SFPI(*) de sa participation de 25 % du capital de BNP Paribas Fortis	3 250 M€ (pour 25 %)	À l'issue de cette opération, BNP Paribas détient 99,93 % de BNP Paribas Fortis

(*) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

8.6 Informations concernant l'activité pays par pays

<i>En millions d'euros</i>	Produit Net Bancaire Exercice 2013	Effectif financier ^(*) au 31 décembre 2013
États membres de l'Union Européenne		
Allemagne	1 060	3 409
Autriche	13	42
Belgique	4 291	17 234
Bulgarie	56	1 520
Danemark	32	82
Espagne	847	1 693
France	13 590	56 585
Grèce	6	50
Hongrie	104	486
Irlande	135	163
Italie	4 745	18 162
Luxembourg	1 308	3 806
Pays-Bas	402	1 021
Pologne	297	3 548
Portugal	182	1 454
République tchèque	137	589
Roumanie	47	790
Royaume-Uni	2 369	6 111
Slovaquie	26	160
Suède	28	151
Autres pays d'Europe		
Finlande	5	30
Guernesey	6	19
Jersey	78	222
Île de Man	2	6
Kosovo	13	551
Monaco	33	214
Norvège	39	101
Fédération de Russie	126	515
Serbie	10	301
Suisse	622	1 514
Ukraine	161	7 155
Afrique et bassin méditerranéen		
Afrique du Sud	5	21
Algérie	117	1 248
Arabie Saoudite	11	22
Bahreïn	44	361

<i>En millions d'euros</i>	Produit Net Bancaire Exercice 2013	Effectif financier ^(*) au 31 décembre 2013
Burkina Faso	21	319
Côte d'Ivoire	51	557
Égypte	48	0
Émirats arabes unis	34	97
Koweït	7	29
Maroc	288	3 589
Mali	15	92
Qatar	16	32
Sénégal	45	472
Tunisie	68	1 258
Turquie	795	10 585
Amériques		
Argentine	93	239
Brésil	639	1 207
Îles Cayman ^(**)	28	0
Canada	51	255
Chili	57	289
Colombie	19	208
États-Unis	3 649	14 849
Mexique	13	161
Panama ^(***)	0	0
Asie et Pacifique		
Australie	149	485
Chine	70	348
République de Corée	130	393
Hong Kong	519	2 040
Indonésie	38	117
Inde	164	3 383
Japon	335	711
Malaisie	17	61
Nouvelle-Zélande	5	37
Philippines	1	10
Singapour	371	1 632
Thaïlande	23	61
Taiwan	96	438
Vietnam	20	44
TOTAL GROUPE	38 822	173 334

(*) Il s'agit de l'effectif équivalent temps plein (ETP géré des entités consolidées) pondéré par le taux d'intégration de l'entité dans les comptes consolidés.

(**) Le résultat des entités implantées aux Îles Cayman est taxé aux États-Unis et leurs effectifs sont situés également aux États-Unis.

(***) Le processus de liquidation de l'entité située au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.

8.7 Actes constitutifs et statuts

Les statuts de BNP Paribas peuvent être consultés sur le site internet www.invest.bnpparibas.com et sont disponibles sur simple demande à l'adresse indiquée au point 8.1.

Les statuts mis à jour au 10 janvier 2014 sont reproduits ci-après dans leur intégralité :

TITRE I

FORME – DENOMINATION – SIEGE SOCIAL – OBJET

Article 1

La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code Monétaire et Financier (Livre V, Titre 1er) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt dix neuf années à compter du 17 septembre 1993.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre 1er du Code Monétaire et Financier), BNP PARIBAS est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

Article 2

Le siège de BNP PARIBAS est établi à PARIS (9ème arrondissement) 16, Boulevard des Italiens.

Article 3

BNP PARIBAS a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement,
- tous services connexes aux services d'investissement,
- toutes opérations de banque,
- toutes opérations connexes aux opérations de banque,
- toutes prises de participations,

au sens du Livre III, Titre 1er relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code Monétaire et Financier.

BNP PARIBAS peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP PARIBAS peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières

pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

TITRE II

CAPITAL SOCIAL – ACTIONS

Article 4

Le capital social est fixé à 2.490.325.618 euros ; il est divisé en 1.245.162.809 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées.

Article 5

Les actions entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionariat conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de Commerce.

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7, alinéa 1, du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Article 6

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

TITRE III

ADMINISTRATION

Article 7

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, y compris les administrateurs élus par les salariés, doit être propriétaire de 10 actions au moins.

2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de Commerce, ainsi que par les présents Statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens des Métiers de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

La durée de leurs mandats est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction Générale. Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont établis par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature présentée lors du premier tour des élections doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Aucune modification des candidatures ne peut intervenir à l'occasion du second tour.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs appartenant au collège dont elles dépendent.

Article 8

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

Article 9

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 10

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L. 225-34 du Code de Commerce, le Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du comité central d'entreprise, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Article 11

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de Commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

TITRE IV

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU PRÉSIDENT, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES CENSEURS

Article 12

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur Général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés de missions spécifiques.

Article 13

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

Article 14

Au choix du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents Statuts relatives au Directeur Général s'appliqueraient au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président Directeur Général. Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans.

Article 15

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur Général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Article 16

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les rémunérations des Directeurs Généraux délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur Général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs Généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

Article 17

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

TITRE V**ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES****Article 18**

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Cette participation est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer au vote par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

TITRE VI**COMMISSAIRES AUX COMPTES****Article 19**

Au moins deux commissaires aux comptes titulaires et au moins deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

TITRE VII

COMPTES ANNUELS

Article 20

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Article 21

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges, amortissements et provisions constituent le résultat.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée générale a la faculté de prélever toutes sommes pour les affecter à la dotation de toutes réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou pour les reporter à nouveau.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut, conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de Commerce, proposer aux actionnaires une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

TITRE VIII

DISSOLUTION

Article 22

En cas de dissolution de BNP PARIBAS, les actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

TITRE IX

CONTESTATIONS

Article 23

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP PARIBAS ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP PARIBAS, à raison des présents Statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

8.8 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

- Convention conclue entre BNP Paribas et l'État belge relative au rachat par BNP Paribas des 25 % de BNP Paribas Fortis SA/NV détenus par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (autorisée par le Conseil d'administration du 13 novembre 2013)

Actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % concerné :

Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas, lors de sa séance du 13 novembre 2013, a autorisé le rachat par BNP Paribas de la participation de 25 % détenue par l'État belge, via la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), dans BNP Paribas Fortis SA/NV pour un montant de 3,25 milliards d'euros, réglé en numéraire le 14 novembre 2013.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et de l'engagement suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Protocole fixant les relations avec AXA (autorisé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2010)

Administrateur concerné :

Monsieur Michel Pébereau, Administrateur d'AXA (jusqu'au 30 avril 2013),

Président d'Honneur – Administrateur de BNP Paribas.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas, lors de sa séance du 30 juillet 2010, a autorisé la signature d'un protocole d'accord (ci-après le « Protocole ») entre la société AXA, d'une part, et la société BNP Paribas, d'autre part, dont la nature, l'objet et les modalités essentielles sont décrits ci-après.

Le Protocole, conclu en date du 5 août 2010, entre la société AXA (agissant pour elle-même et pour le compte des sociétés du Groupe AXA) et la société BNP Paribas (agissant pour elle-même et pour le compte des sociétés du Groupe BNP Paribas), est entré en vigueur à sa date de signature et s'est substitué à compter de cette date au précédent protocole du 15 décembre 2005 dont vous aviez précédemment été avisés.

Le Protocole prévoit des obligations d'information réciproques en cas de mouvements sur les participations détenues par chaque Groupe dans l'autre Groupe.

Aux termes du Protocole, les parties se sont également consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamicale de l'une d'elle : en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital de BNP Paribas par un tiers, le Groupe AXA aura la faculté de racheter tout ou partie de la participation en capital encore détenue par le Groupe BNP Paribas dans AXA à la date d'exercice de l'option d'achat.

Réciproquement, en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital d'AXA par un tiers, le Groupe BNP Paribas bénéficiera d'une option d'achat identique sur la participation détenue par le Groupe AXA dans BNP Paribas.

Conclu pour une durée de trois ans à compter du 5 août 2010, le Protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant échéance.

Le Protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 août 2010.

- Convention conclue entre BNP Paribas et Monsieur Baudouin Prot relative à la rupture du contrat de travail de Monsieur Baudouin Prot (autorisée par le Conseil d'administration du 3 mai 2011)

Administrateur concerné :

Monsieur Baudouin Prot, Administrateur,

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas.

Dans le respect du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, BNP Paribas et Monsieur Baudouin Prot ont décidé par convention en date du 6 mai 2011 de mettre fin au contrat de travail de celui-ci.

Cette rupture entraînant la perte du bénéfice de l'indemnité de fin de carrière due au titre des accords d'entreprise en vigueur, BNP Paribas aux termes de cette convention s'engage, à la condition que Monsieur Baudouin Prot quitte BNP Paribas pour prendre sa retraite, à lui verser à la date de son départ une compensation d'un montant de 150 000 euros correspondant à la prime de fin de carrière qu'il aurait reçue, en application des accords précités, s'il était resté salarié de BNP Paribas jusqu'à son départ à la retraite.

- Engagement conclu entre BNP Paribas et Monsieur Michel Pébereau relatif aux moyens mis à sa disposition dans le cadre de ses nouvelles fonctions de Président d'Honneur (autorisé par le Conseil d'administration du 1er décembre 2011)

Administrateur concerné :

Monsieur Michel Pébereau, Administrateur,

Président d'Honneur – Administrateur de BNP Paribas.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2011, a autorisé la société à mettre à disposition de Monsieur Michel Pébereau, nommé Président d'Honneur, un bureau, une voiture avec chauffeur et des moyens de secrétariat, pour lui permettre de réaliser les missions qu'il accomplira à la demande de la Direction Générale dans l'intérêt du Groupe BNP Paribas.

- Convention conclue entre BNP Paribas et Monsieur Jean-Laurent Bonnafé relative à la rupture du contrat de travail de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé (autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2012)

Administrateur concerné :

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur,
Directeur Général de BNP Paribas.

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé a accepté de mettre fin à son contrat de travail par convention signée avec BNP Paribas en date du 25 janvier 2013. Cette convention prévoit, en cas de cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, les dispositions suivantes :

1. Aucune indemnité de départ ne sera due à Monsieur Jean-Laurent Bonnafé :
 - en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde,
 - en cas de non-satisfaction des conditions de performance énoncées au paragraphe 2,
 - ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général.
2. Si la cessation des fonctions de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé devait intervenir en dehors des cas énumérés au paragraphe 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit :
 - (a) si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé a rempli à hauteur d'au moins 80 % les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable, la référence pour le calcul de son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité ;
 - (b) dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué au paragraphe 2 (a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération au titre de l'année 2011.
3. En cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle Monsieur Jean-Laurent Bonnafé aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée :
 - sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus,
 - et sera soumise aux mêmes conditions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Damien Leurent

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Mazars
Hervé Hélias

9

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.1 Commissaires aux comptes

452

9.1 Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

- Deloitte & Associés a été renouvelé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Deloitte & Associés est représenté par M. Damien Leurent.

Suppléant :

Société BEAS, 195, avenue Charles-de-Gaulle, Neuilly-sur-Seine (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

- PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par M. Étienne Boris.

Suppléant :

Anik Chaumartin, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

- Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par M. Hervé Hélias.

Suppléant :

Michel Barbet-Massin, 61, rue Henri-Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et placés sous l'autorité du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes.

10

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	454
10.2	Attestation du responsable	454

10.1 Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général de BNP Paribas

10.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu en page 457, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés dans ce Document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 222 à 223, qui contient un paragraphe d'observations.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés dans ce Document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 387 à 388, qui contient un paragraphe d'observations.

Fait à Paris, le 7 mars 2014

Le Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

11 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
1.	Personnes responsables	454
2.	Contrôleurs légaux des comptes	452
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Informations historiques	4
3.2.	Informations intermédiaires	NA
4.	Facteurs de risque	227-336
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	5
5.2.	Investissements	117 ; 214 ; 386 ; 441
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	6-15 ; 151-153 ; 442
6.2.	Principaux marchés	6-15 ; 151-153 ; 442
6.3.	Événements exceptionnels	96 ; 108 ; 116 ; 150 ; 361
6.4.	Dépendance éventuelle	440
6.5.	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6-15
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire	4
7.2.	Liste des filiales importantes	203-212 ; 383-385
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	178 ; 367
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	430-431
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	124-126 ; 350-351
9.2.	Résultat d'exploitation	124-125 ; 350
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	128-129
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	127
10.3.	Conditions d'emprunt et structure financière	120 ; 217-218 ; 313-316 ; 319-324
10.4.	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5.	Sources de financement attendues	NA

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
11.	Recherche et développement, brevets et licences	NA
12.	Information sur les tendances	118-119
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	118-119
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1.	Organes d'administration et de direction	30-45 ; 94
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	67-68 ; 45-64
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	45-64
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	45-64
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	30-45
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	73-76 ; 78-80
16.4.	Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	65
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	405-406 ; 408
17.2.	Participation et stock-options	195-199 ; 45-64 ; 418
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	377
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	16-17
18.2.	Existence de droits de vote différents	16
18.3.	Contrôle de l'émetteur	16-17
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	17
19.	Opérations avec des apparentés	45-64 ; 215-217 ; 448-450
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	4 ; 124-221 ; 350-386
20.2.	Informations financières pro forma	NA
20.3.	États financiers	124-221 ; 350-381
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	222-223 ; 387-388
20.5.	Date des dernières informations financières	124 ; 349
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	25 ; 118
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	150 ; 219-220 ; 361
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	441
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	16 ; 200-202 ; 369-371 ; 375-378 ; 443
21.2.	Actes constitutifs et statuts	16 ; 25 ; 200-202 ; 375-378 ; 443-446 ; 443
22.	Contrats importants	440
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24.	Documents accessibles au public	440
25.	Informations sur les participations	177 ; 203-212 ; 383-385

Afin de faciliter la lecture du Rapport Financier Annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier.

Rapport Financier Annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	454
Rapport de gestion	
■ Indicateurs clés de performance financiers, analyse des résultats, de la situation financière, des risques et tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'AG aux organes de gestion en matière d'augmentation de capital et l'utilisation de ces délégations faites en cours d'exercice (art. L225-100 et L225-100-2 du Code de commerce)	4 ; 96-116 ; 200-202 ; 227-347 ; 366 ; 375-378
■ Informations requises par l'article L225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	NA
■ Informations relatives aux rachats d'actions (art. L225-211, al. 2, du Code de commerce)	200 ; 378
■ Informations sociales, environnementales et sociétales requises par l'article L225-102-1 du Code de commerce	389-438
États financiers	
■ Comptes annuels	349-381
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	387-388
■ Comptes consolidés	121-221
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	222-224

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, présentés respectivement aux pages 101 à 213 et 214 à 215 du Document de référence n° D13-0115 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 mars 2013 ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, présentés respectivement aux pages 99 à 205 et 206 à 207 du Document de référence n° D12-0145 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2012.

Les chapitres des Documents de référence n° D13-0115 et n° D12-0145 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

SIÈGE SOCIAL

16, boulevard des Italiens - 75009 Paris (France)

Tél : +33 (0)1 40 14 45 46

RCS Paris 662 042 449

Société anonyme au capital de 2 490 325 618 euros

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Tél : +33 (0)1 42 98 21 61 / +33 (0)1 40 14 63 58

www.bnpparibas.com



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change